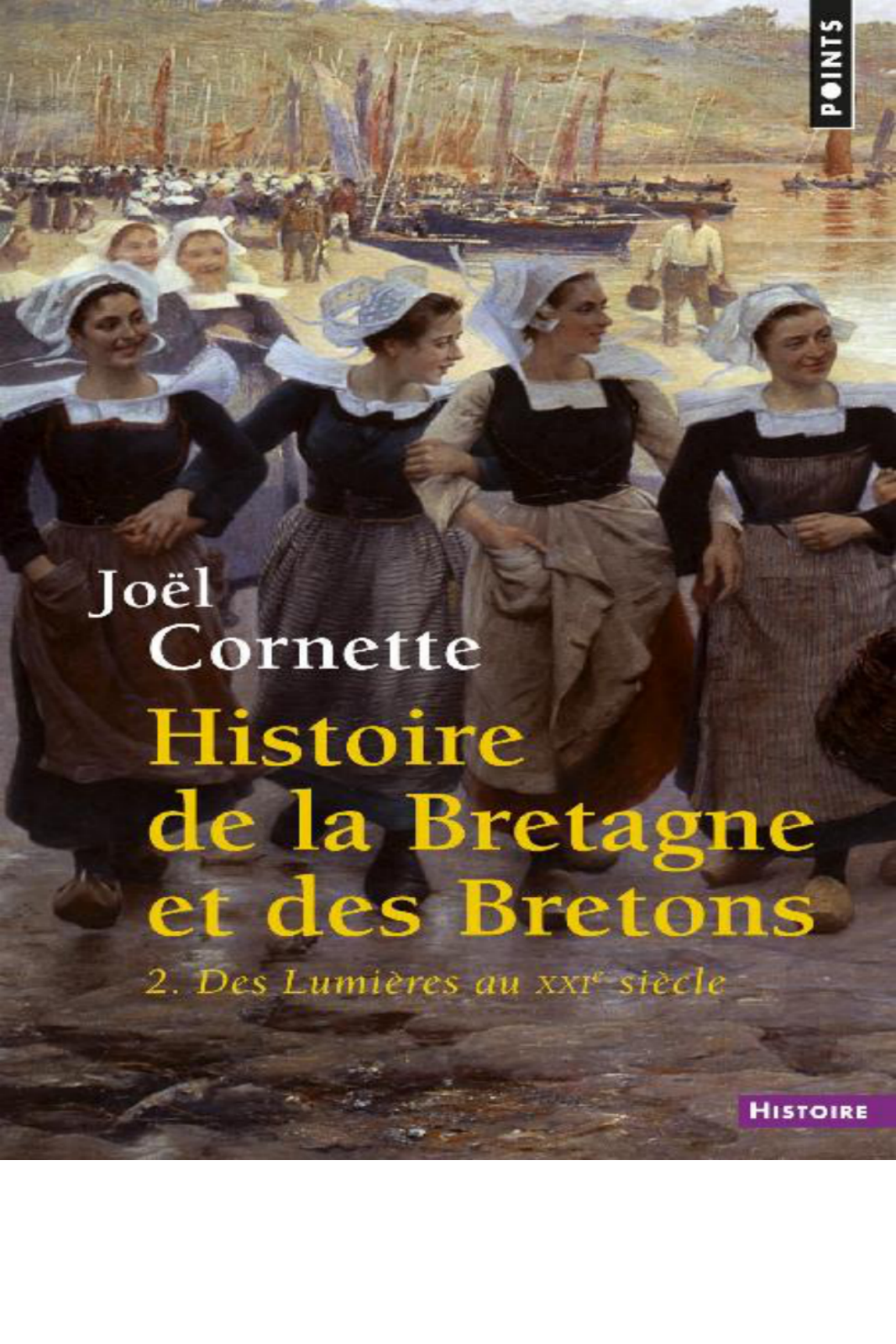


Histoire de la Bretagne et des Bretons T2. Des Lumières au XXIe

Joël Cornette

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



Joël
Cornette

Histoire de la Bretagne et des Bretons

2. Des Lumières au ^{xxi}^e siècle

HISTOIRE

DU MÊME AUTEUR

Un révolutionnaire ordinaire. Benoît Lacombe, négociant
(1759-1819)

avant-propos d'Emmanuel Le Roy Ladurie
Champ Vallon, 1986

Le Roi de guerre.

Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle
Payot, 1993 ; rééd. en éd. de poche, Payot, 2000

L'État classique (1652-1715).

Regards sur la pensée politique de la France
dans le second XVII^e siècle
en codirection avec Henry Méchoulan
Vrin, 1996

Chronique du règne de Louis XIV
SEDES, 1997

La France de la monarchie absolue (1610-1715)
(coordination et participation)
Seuil / L'Histoire, 1997

La Mélancolie du pouvoir.

Omer Talon et le procès de la raison d'État
Fayard, 1998

Le Livre et le glaive.

Chronique de la France au XVI^e siècle
Armand Colin / SEDES, 1999

Versailles, le palais du roi Louis XIV
Sélection du Reader's Digest, 1999

Le XVII^e siècle. Histoire artistique de l'Europe
sous la direction de Georges Duby et Michel Laclotte
Seuil, 1999

Les Années cardinales.
Chronique de la France (1599-1652)
Armand Colin, 2000

La Monarchie entre Renaissance et Révolution.
Histoire de la France politique, t. 2
(direction et participation)
Seuil, 2000

Palais et pouvoir.
De Constantinople à Versailles
en codirection avec Marie-France Auzépy
Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003

L’Affirmation de l’État absolu (1515-1652).
Histoire de la France
Hachette Supérieur, Carré Histoire, 4^e éd. revue et augmentée,
2004

Absolutisme et Lumières (1652-1783).
Histoire de la France
Hachette Supérieur, Carré Histoire ; 4^e éd. revue et augmentée,
2005

1515 et les grandes dates de l’histoire de France
sous la direction d’Alain Corbin
(participation)
Seuil, 2005

CE LIVRE EST PUBLIÉ DANS LA COLLECTION

L'UNIVERS HISTORIQUE

fondée par Michel Winock

dirigée par Laurence Devillairs

Les cartes ont été réalisées par « Légendes Cartographie »

40 rue des Vignobles 78400 Chatou

ISBN 978-2-02-116481-7

(ISBN édition générale : 2-02-054890-9)

© ÉDITIONS DU SEUIL, SEPTEMBRE 2005

www.seuil.com

Cet ouvrage a été numérisé en partenariat avec le Centre National du Livre.

Avec le soutien du



www.centrenationaldulivre.fr

Ce document numérique a été réalisé par [Nord Compo](#).

TABLE DES MATIÈRES

Couverture

Du même auteur

Copyright

QUATRIÈME PARTIE - Lumières et Révolution

CHAPITRE 37 - La conspiration du marquis de Pontcallec - (1718-1720)

CHAPITRE 38 - Les états, le parlement et le roi : entre collaboration et dissidence
- (années 1720-années 1780)

CHAPITRE 39 - Le « sombre XVIIIe siècle »

CHAPITRE 40 - Lumières singulières

CHAPITRE 41 - Effervescences urbaines

CHAPITRE 42 - 1786-1789 : la rupture de « l'échelle de communication entre
les citoyens »

CHAPITRE 43 - « Nous osons demander »

CHAPITRE 44 - À Versailles, les Bretons « grenadiers des états généraux »

CHAPITRE 45 - 1789, et ses suites...

CHAPITRE 46 - La grande fracture

CHAPITRE 47 - Bretagne blanche, Bretagne bleue

CHAPITRE 48 - Jean Conan (1765-1834), un Breton en Révolution

CINQUIÈME PARTIE - Misères et éclats du XIXe siècle

CHAPITRE 49 - Portrait au noir

CHAPITRE 50 - Le salut par l'agriculture

CHAPITRE 51 - Une religion populaire à son zénith

CHAPITRE 52 - La « révolution culturelle » de la Bretagne

CHAPITRE 53 - Le grand désenclavement

CHAPITRE 54 - Le tragique destin des penn sardin

CHAPITRE 55 - La revanche de l'église et du château - (1815-1848)

CHAPITRE 56 - L'Empire, entre deux Républiques - (1848-1870)

CHAPITRE 57 - Rebelles à la République - (1870-1880)

CHAPITRE 58 - Et les Bretons redeviennent républicains - (1881-1914)

SIXIÈME PARTIE - Les chocs du XXe siècle

CHAPITRE 59 - La Grande Guerre

CHAPITRE 60 - Révolutions silencieuses : « Tout bouge partout, en même temps »

CHAPITRE 61 - La crise des années 1930

CHAPITRE 62 - Les fourvoiements de l'Emsav

CHAPITRE 63 - Les années noires (1) : 1939-1942. De la « drôle de guerre » à l'Occupation

CHAPITRE 64 - Les années noires (2) : 1942-1944. Du maréchalisme à la Libération

CHAPITRE 65 - La douloureuse sortie de guerre

CHAPITRE 66 - Reconstruire...

CHAPITRE 67 - Mutation par le haut ou par le bas ? La révolution jaciste

CHAPITRE 68 - Le bond en avant agricole : le « pétrole vert » - (années 1960-années 1990)

CHAPITRE 69 - Une fin de millénaire, entre noir et blanc...

CHAPITRE 70 - Identité retrouvée

CONCLUSION - L'énigme bretonne

Chronologie

Règne de Louis XV (1715-1774)

Règne de Louis XVI (1774-1792)

La Révolution

Le Consulat et l'Empire

La Restauration (1814-1830)

La monarchie de Juillet (1830-1848)

La IIe République (1848-1851)

Le Second Empire (1852-1870)

La IIIe République (1870-1940)

La Grande Guerre (1914-1918)

L'entre-deux-guerres (1918-1939)

La Seconde Guerre Mondiale (1939-1945)

La IVe République (1946-1958)

La Ve République (depuis 1958)

Bibliographie

I. Instruments de travail et sources imprimées

II. Études

Index des personnes

Index des lieux

Cartes

QUATRIÈME PARTIE

LUMIÈRES ET RÉVOLUTION



La conspiration du marquis de Pontcallec

(1718-1720)

APRÈS LA MORT DE LOUIS XIV, la Bretagne engagea contre le pouvoir central, notamment par la voix et l'action de ses institutions provinciales, une lutte pour la défense de ses « libertés ». Cette lutte se prolongea jusqu'à la Révolution. Elle prit la forme d'incessantes rivalités entre les états et le parlement bretons d'une part, entre les états et les agents du pouvoir monarchique d'autre part. Évoquant les intendants de Bretagne, Henri Fréville souligne que tous ces « commissaires départis », généralement étrangers à la province, ayant le plus souvent exercé d'importantes fonctions en d'autres régions du royaume antérieurement à leur arrivée à Rennes, ont été frappés par le particularisme affiché de la majorité des Bretons : ils y ont vu une volonté d'opposition à un gouvernement sans doute bien présent, voire impérieux, mais en réalité plus centralisateur qu'autoritaire¹.

Dans cet attachement pour les « libertés bretonnes », la noblesse joua un rôle de ferment et de moteur : animé par une vive conscience de caste et le désir de faire respecter le « contrat de la reine Anne », le deuxième ordre se méfie de toute « novelleté » émanant du gouvernement, notamment administrative et fiscale. Cette réaction nobiliaire, contenue, on l'a vu, non sans peine au temps de Louis XIV, s'exprima avec éclat sous la Régence (période toujours propice à l'expression de frustrations). Les états, dominés par la noblesse, profitèrent en effet de l'affaiblissement de la monarchie pour affirmer leur rôle de défenseurs des droits de la province et pour lutter contre les prérogatives de l'intendance, en particulier en matière d'impôts. Cette affirmation des privilèges bretons alla même jusqu'au complot et

à la conspiration à laquelle le nom du marquis de Pontcallec est resté attaché. Les principales étapes de cette « conspiration » révèlent les champs de forces politiques en Bretagne à l'aube du siècle des Lumières.

*

RÉUNIS À DINAN, DANS L'ÉGLISE DES CORDELIERS, le 15 décembre 1717, les états refusèrent de voter le don gratuit de 2 millions de livres exigé par le nouvel intendant, Paul-Esprit Feydeau de Brou, issu d'une vieille noblesse parlementaire, venu de la généralité d'Alençon, nommé en février 1716 : « Le parti de la noblesse est pris, écrit-il aussitôt au duc de Noailles, ayant fait consister leur honneur à résister et à refuser le don gratuit au commencement des états, voulant rentrer, disaient-ils, dans leurs privilèges². »

Cette résistance inattendue des états s'expliquait en partie par la diffusion d'un factum daté du 1^{er} septembre 1717 à Londres, écrit en fait par un gentilhomme breton, M. de Talhouët de Bonamour. Il présentait un tableau noir de la situation financière de la province : 5 millions de livres de recettes normales, pour faire face à 9 millions de dépenses ordinaires. En conséquence, le budget ne pouvait être bouclé que par des emprunts ruineux et la dette se montait à 35 millions de livres. Le remède proposé paraissait simple : réduction du don gratuit, suppression de la capitation et du dixième et, pour obtenir tout cela, refus du vote du don gratuit et réclamation du respect des privilèges de la Bretagne, outrageusement violés³...

Le 18 décembre, l'assemblée frondeuse était dissoute sur ordre du maréchal de Montesquiou, commandant en chef de la province depuis août 1716⁴. Au cours de cette brève session, les états eurent le temps de formuler leurs principales revendications dans un manifeste en onze articles : ils tenaient avant tout à conquérir des pouvoirs administratifs et à acquérir la capacité de régler eux-mêmes leur propre budget ; ils ne consentaient à accepter l'abonnement de la capitation qu'à leurs propres conditions, c'est-à-dire *via* des bureaux diocésains autonomes et sans aucune participation de l'intendant à la levée de l'impôt. Ils réclamaient en outre le contrôle par leurs propres commissaires de l'administration des fouages. Le parlement appuya les droits et les privilèges des états et il envoya même une députation à la cour en janvier 1718 pour y porter ses remontrances : « 1^o au sujet des

levées imposées sans le consentement des états ; 2^o pour le rappel des états ; 3^o pour l'éloignement des troupes que le commandant venait d'appeler dans la province⁵ ».

« Cet événement [la dissolution des états] dont les temps passés ne fournissent point d'exemples, change la forme du gouvernement de cette province, et donne atteinte au traité d'Union de la Bretagne à la couronne. C'est ce titre, Sire, qui nous unit inséparablement à la France, et s'il n'est presque pas permis de prévoir les dangereuses conséquences qu'il y aurait d'y toucher, il est toujours sage de les prévenir [...]. Votre Parlement, Sire, supplie très humblement V.M. de considérer que l'Assemblée des États est la loi fondamentale de cette province, qu'il ne s'y doit lever aucun droit sans leur consentement, qu'une sage liberté de représenter les contraventions au traité d'Union a toujours été permise et autorisée dans chaque tenue des états, et que les rois vos prédécesseurs n'ont pas dédaigné écouter leurs plaintes, et n'ont pas cru que Sa Majesté Royale reçût aucune altération des très humbles remontrances de ses sujets⁶. »

Le 26 mars 1718, seul de tous les parlements du royaume, le parlement de Rennes refusait d'enregistrer l'arrêt du Conseil du 18 qui ordonnait une levée supplémentaire de 4 sols pour livre (soit 20 %) sur tous les droits des fermes générales. Il fondait son refus sur l'article 25 du contrat des états selon lequel « aucuns édits, déclarations, commissions, arrêts du Conseil et généralement toutes lettres patentes et brevets contraires aux privilèges de la province n'auront aucun effet s'ils n'ont été consentis par les États et vérifiés aux cours souveraines de la province, quoi qu'ils soient faits pour la généralité du royaume⁷ ».

Les états, réunis de nouveau à Dinan le 1^{er} juillet 1718, se montrèrent d'abord conciliants : ils votèrent sans discussion, dès la première séance, le don gratuit de 2 millions de livres. Mais la noblesse s'opposa au renouvellement du droit des entrées, un nouvel impôt sur les boissons, en particulier les alcools (vins et cidres), introduit en 1710. Le maréchal de Montesquiou considéra pourtant que l'impôt avait été accepté à la suite de l'accord obtenu, non sans

peine, du tiers et du clergé. Les trois ordres nommèrent des députés pour aller se plaindre au roi de cet enregistrement irrégulier et la noblesse fit enregistrer par le parlement, au début du mois de septembre, son opposition à la levée des entrées. Le parlement arrêta des remontrances, qui furent envoyées le 14 septembre : elles « faisaient défense à toutes personnes, commis ou préposés, de faire aucune levée de deniers dans la province, sans le consentement exprès des États sous peine de concussion, conformément aux contrats passés avec Sa Majesté⁸ ». La noblesse fait aussitôt signifier au greffe des états son opposition contre toute ferme et adjudication d'impôts qui serait décidée en violation de cet arrêt. Cette opposition était signée par 62 gentilshommes. Le maréchal de Montesquiou s'était fait une maxime : « Les Bretons sont insolents pour peu qu'on mollisse avec eux, mais ils sont souples comme des gants quand ils trouvent une autorité ferme qui veut être obéie⁹. » Appliquant à la lettre son principe, il fit exclure des états et chasser de Dinan les 62 signataires et une dizaine d'autres membres.

Quelques jours après cet incident, les principaux opposants de la noblesse, notamment Talhouët de Bonamour, mais aussi des parlementaires comme le conseiller Lambilly, formèrent, à Rennes, une association destinée à défendre les privilèges traditionnels de la province. Ils rédigèrent un *Acte d'union pour la défense des libertés de la Bretagne*. Après avoir rappelé que « le plus essentiel de ces droits est l'assemblée des États de la nation, que l'essence de cette assemblée est d'être libre, qu'elle a le droit d'entrer dans tout ce qui regarde le gouvernement de la province, que son consentement est nécessaire pour l'établissement des lois, et qu'on ne peut mettre sans sa participation aucune imposition », les signataires de l'acte d'union s'engageaient à « soutenir par toutes sortes de voies justes et légitimes, sous le respect dû au roi et à S.A.R. le duc d'Orléans, régent du royaume, tous les droits et privilèges de la province de Bretagne ». Les associés promettaient, si l'un d'eux venait à être « troublé en sa personne, sa liberté ou ses biens, de faire toutes les choses nécessaires pour le tirer de l'état où il serait réduit pour l'intérêt de la cause commune, jusqu'à périr plutôt que de le souffrir opprimé, et de l'indemniser de toutes les pertes et frais qu'il pourrait faire pour le bien commun¹⁰ ».

Ce manifeste fut largement diffusé et il reçut l'approbation de

nombreux membres de la petite noblesse terrienne¹¹ : en quatre mois, de septembre à décembre 1718, 300 signatures furent recueillies, dont, le 4 novembre, celle de Chrysogone-Clément de Guer, marquis de Pontcallec. Ce dernier avait alors trente-huit ans. Après avoir servi dans l'armée pendant dix ans, il était revenu en Bretagne pour s'occuper de ses affaires, vivant en gentilhomme, chassant dans ses vastes domaines autour du château de Pontcallec (entre Pontivy et Lorient, dans le Morbihan actuel) : le château avait une allure de forteresse, entourée d'une forêt presque impénétrable, et l'on ne pouvait y accéder que par deux ponts étroits et faciles à défendre¹². Dans un premier temps, les représentants du pouvoir royal ne réagirent que modérément : le 9 novembre 1718, Montesquiou écrivait à d'Argenson qu'il s'agissait là d'« une espèce d'association pour empêcher la levée de deniers ; le meilleur parti à prendre, c'est de ne pas faire semblant d'y faire attention¹³ ».

*

L'« ASSOCIATION PATRIOTIQUE BRETONNE » comptait de 700 à 800 adhérents. Chaque mois, les principaux membres se réunissaient : en janvier 1719 à Carhaix, en février à Pontivy, en mars au château de Pontcallec et le 13 avril dans le bois de Lanvaux, à trois lieues d'Auray. À Lanvaux, seize gentilshommes seulement se retrouvèrent autour d'une partie de chasse. Il fut résolu de rédiger une requête au Régent contre les violations des privilèges de la Bretagne et de rechercher les mesures à prendre pour contraindre Jean-Jacques Michau de Montaran (1668-1750), le fermier des entrées, à rendre ses comptes¹⁴. Ce personnage, issu du monde « fisco-financier », apparaissait la cible emblématique de la collusion entre fisc royal, noblesse de cour et « tyrannie » de l'État central : « La province entière était mécontente de Montaran », écrit Saint-Simon dans ses *Mémoires*. Et d'expliquer : « Il était fort riche, regardoit avec raison son emploi comme sa fortune par les énormes profits qui y étoient attachés ou tirés. Sa magnificence et son attention à obliger de sa bourse les gens de la cour, et beaucoup encore de son crédit, lui acquirent la protection des dames et de beaucoup de gens considérables. Il se trouvait de plus soutenu par son frère, capitaine aux gardes. Par ces appuis, le trésorier se maintint contre les cris de toute la province¹⁵. » Puis les participants nommèrent vingt-sept commissaires, trois par évêché, pour propager

et soutenir l'association. Ils devaient se réunir chaque mois afin de « délibérer sur les affaires communes ». Durant cette réunion de Lanvaux, Lambilly proposa l'envoi en Espagne d'un député chargé de solliciter, au nom de la noblesse bretonne, « la protection de cette puissance ». Tous les assistants, sauf un, repoussèrent cette idée, déclarant « n'avoir en vue que l'affaire des états de la province ». Le risque était grand en effet : depuis le 9 janvier, la France était en guerre contre l'Espagne, et un appel à l'étranger, outre le sinistre souvenir de la Ligue, prenait la forme d'un acte de trahison.

L'été 1719 fut marqué en Bretagne par une cherté des grains qui provoqua une série d'émeutes, notamment à Lamballe et à Vitré : le 2 juillet, le receveur des droits de la traite domaniale, dans cette dernière ville, se vit assiégé dans son hôtel par la foule. Dans le pays de Guérande, le refus de l'impôt était général : au début du mois d'août, l'intendant envoya une brigade d'archers pour tenter de reprendre la perception, mais, le 15 août, une cinquantaine de gentilshommes entrèrent dans la ville, cernèrent la caserne et les forcèrent à quitter le pays.

Dans ce contexte émeutier, M. de Lambilly convoqua les principaux membres de l'Association dans son château de Kergrois, le 27 juillet. Une quinzaine de gentilshommes seulement répondirent à son appel, dont Pontcallec. M. de Lambilly présenta à ses hôtes un gentilhomme breton, Hervieu de Mellac, un officier sans emploi qu'il avait envoyé en Espagne vers la fin du mois de mai 1719. Mellac s'était présenté à Philippe V comme député de la noblesse bretonne pour lui offrir la régence du royaume et, en réponse, le roi d'Espagne l'avait chargé d'une lettre pour les gentilshommes de Bretagne, dans laquelle il les félicitait de leur décision, promettait de les soutenir et protestait de l'intérêt qu'il portait à son neveu, le roi de France. La lettre fut bien reçue à Kergrois : une réponse fut aussitôt rédigée et signée par tous avec la qualification de « commissaires des neuf évêchés de Bretagne ». En même temps, une autre lettre fut adressée au cardinal Albéroni, ministre de Philippe V : il lui était demandé 2 millions d'argent, 20 000 fusils, 5 000 à 6 000 hommes de troupe et une somme de 100 000 écus à distribuer en Bretagne par Mellac quinze jours avant le débarquement. Chargé de ces deux courriers, Mellac repartit pour l'Espagne le 15 août 1719.

La seconde moitié du mois d'août fut particulièrement agitée dans

le pays de Guérande : les impôts n'étaient plus perçus et la noblesse tenait de fréquentes réunions. En conséquence, l'intendant envoya dans les premiers jours de septembre neuf compagnies d'infanterie et huit de cavalerie pour imposer, par la force, la perception de l'impôt. Le 13 septembre, le maréchal de Montesquiou, qui était à Paris depuis plusieurs mois, rentra à Rennes. Les conjurés, prévenus de son départ de Paris, s'étaient réunis au château du Pouldu le 11 septembre et ils avaient pris la résolution de résister à toute violence dont ils pourraient être l'objet. Le subdélégué de Nantes, Gérard Mellier, parvint à surprendre les projets des conjurés à la suite de l'arrestation à Nantes, le 12 septembre, d'un bourgeois de Guérande, nommé Roger, un des acteurs des « émotions » de Guérande et qui connaissait les détails du complot. Il fit des aveux complets le 15 septembre, précisant notamment le dispositif de l'alliance espagnole, l'arrivée d'argent, le débarquement prochain de soldats... Un détachement de dragons envahit le 22 septembre le château du Pouldu, où se trouvaient réunis une douzaine des principaux conjurés, lesquels eurent le temps de s'enfuir et de se réfugier au château de Pontcallec. Là, du 23 au 28 septembre 1719, de 20 à 30 conjurés, gardés par 150 paysans vassaux de Pontcallec, armés de fourches et de fusils, tinrent une sorte d'assise, multipliant les plans de campagne, décidant une marche sur Rennes, malgré l'opposition de Pontcallec. Le 28 septembre, un détachement du régiment royal de marine, fort d'une centaine d'hommes, entra dans le château de Pontcallec, d'où les conjurés purent encore une fois s'esquiver.

Un mois plus tard, le 30 octobre, le premier navire espagnol parvenait en Bretagne : Philippe V, sur les instances de Mellac, avait équipé une escadre de sept vaisseaux portant, avec un premier corps de troupe de 2 000 hommes, un subside de 60 000 pistoles. Cette escadre avait quitté Santander dans la deuxième moitié d'octobre, mais seul le premier vaisseau put doubler le cap de Santander ; les six autres, assaillis par un vent contraire, furent contraints de rentrer dans le port. Le bâtiment accosta dans la presqu'île de Saint-Gildas et fit débarquer 300 soldats espagnols près du manoir de Kergurioné, appartenant à M. Coué de Salarun, un des conjurés. Mais ce dernier apprenait en même temps l'établissement à Nantes d'un tribunal spécial, une Chambre royale, composée de maîtres des requêtes, chargée de poursuivre les conjurés bretons. Prenant peur, concluant

que le complot était découvert, il fit aussitôt rembarquer les Espagnols et, avec eux, les principaux conjurés qui firent voile pour Santander...

Dans le courant de novembre, Pontcallec tenta de réunir quelques conjurés et imagina de s'emparer de Lorient pour favoriser un nouveau débarquement espagnol. Mais on apprit bientôt que les troupes de Philippe V n'avaient pas quitté l'Espagne. La plupart des conjurés s'égaillèrent. Poursuivi, Pontcallec se déguisa en paysan, avant de se faire arrêter sans résistance le 28 décembre 1719 dans le presbytère de Lingnol. Le Moyne de Talhouët, du Couëdic, Montlouis et plusieurs autres se constituèrent prisonniers dans les premiers jours de janvier 1720, abusés par de fausses promesses de clémence.

Faisant succéder la sévérité au laxisme, le Régent lui-même avait voulu la mise en place d'une justice d'exception, une « chambre ardente » qui rappelait les heures les plus sombres de la monarchie exécutive du temps de Richelieu quand elle multipliait les procès politiques suivis de spectaculaires châtiments (Chalais, duc de Montmorency, Cinq-Mars...). Du reste, le discours du procureur général, M. de Vatan, à l'ouverture du procès de Nantes, ne cacha pas la dimension pédagogique assignée au tribunal, chargé d'adresser un message fort à la Bretagne tout entière et à ses « sujets indociles » : « En livrant quelques coupables aux rigueurs d'un sort qu'ils n'ont que trop mérité, [Monseigneur le Régent] cherche à couper racine à des maux dont la contagion pourrait gâter un peuple entier ; en un mot, s'il faut des exemples, il n'en demande que de justes et d'utiles¹⁶. » En conséquence, les sanctions furent elles aussi exemplaires, au risque de provoquer, en Bretagne et ailleurs, critiques et réprobation¹⁷.

Saint-Simon nous offre un récit de l'épilogue sanglant de la conspiration bretonne. Il se déroula place du Bouffay, à Nantes, le 26 mars 1720...

« Les sieurs de Pontcallec, de Talhouët, Montlouis et Couëdic, capitaine des dragons, y eurent la tête coupée. Il y en eut seize autres qu'on ne tenoit pas qui l'eurent en même temps en effigie, qui furent les deux frères Rohan du Poulduc, les deux frères du Groesquer, les sieurs de Rosconan, Bourgneuf-Trévelec fils, Talhouët de Boishorand et Talhouët de Bonamour, la Boissière-Kerpez-dron, de Villeglé, la Berraye, la Houssaye père, Coscro, Kerantrech de Goëlle, Mellac-Hervieu

et Lambilly, conseiller au parlement de Rennes. Les prisonniers avoient avoué la conspiration et les mesures prises pour livrer les ports de la Bretagne à l'Espagne, et y en recevoir les troupes, marcher en armes en France, etc., le tout juridiquement avoué et prouvé. On les avoit éblouis de les remettre comme au temps de leur duchesse héritière Anne, et de trouver la plupart de la noblesse de France prête à se joindre à eux pour la réformation du royaume sous l'autorité du roi d'Espagne, représenté en France par le duc du Maine¹⁸ [...].

Il se trouva tant de gens arrêtés et à arrêter sur les dépositions des prisonniers, qu'après l'exécution réelle de ces quatre, et en effigie de ces seize, on envoya une amnistie pour tous les prisonniers et accusés non arrêtés, les uns et les autres non encore jugés, dont dix seulement furent exceptés [...].

Plusieurs de ces Bretons coupables, qui se sauvèrent à temps, se retirèrent par mer en Espagne, où tous eurent des emplois ou des pensions ; peu y firent quelque petite fortune, qui ne les consola pas de leur pays ni du peu qu'ils y avoient quitté¹⁹... »

*

QUELLES LEÇONS POUVONS-NOUS RETENIR de la conspiration de cette noblesse « malcontente » qui semble surgie d'un autre âge, celui des révoltes aristocratiques du premier XVII^e siècle contre l'État royal dans sa version absolue ?

Pour comprendre la démarche des conjurés bretons, il faut la replacer dans la logique nobiliaire, le « devoir de révolte » qui les anime : ils considèrent en effet que l'union de la Bretagne à la France, sanctionnée par l'accord de 1532, a été réalisée à la condition du maintien des privilèges de la province, dont le principal était le libre vote des impôts par les états, ce qui fut loin d'être le cas... Le marquis de Pontcallec lui-même, fraudeur de tabac, menacé d'arrestation, incarne assez bien cette hostilité viscérale à l'État fiscal, notamment aux traitants qui le représentent et qui afferment l'impôt indirect, dont Montaran est ici la figure emblématique. En conséquence, les plus extrêmes parmi les conspirateurs tenaient pour rompu le traité qui les unissait à la France, justifiant une apparente « trahison » qui, à leurs yeux, n'était rien d'autre qu'un retour légitime à l'indépendance et

donc au libre choix d'une alliance avec toute puissance.

Reste que cette révolte ne s'apparente nullement au soulèvement de toute une province contre un pouvoir tyrannique ! Constatons d'abord que la haute noblesse ne prit aucunement part au complot, préférant les intrigues à la cour, à proximité du roi et du Régent, aux agitations de villages et de manoirs. Remarquons ensuite que nombre d'associés refusèrent de suivre M. de Lambilly et Pontcallec dans la voie d'une alliance espagnole et qu'au total à peine 200 nobles participèrent à la « conjuration » dans sa forme la plus active. En fait, moins d'une trentaine d'exaltés étaient probablement au courant du complot visant à demander le soutien de l'Espagne. Dans son immense majorité, la noblesse bretonne était bel et bien acquise à la « nation France ». La découverte et la répression de ce complot étaient dues, pour une large part, à l'efficacité des services de l'intendant Feydeau de Brou. Ce dernier fut considéré comme l'adversaire des libertés provinciales et le champion de l'absolutisme royal.

Ce qui n'interdit nullement à l'État royal, après la très spectaculaire et exemplaire exécution de Nantes, d'assouplir sa politique : Montesquiou fut bientôt remplacé dans le commandement de la province par le maréchal d'Estrées, fils de l'ancien commandant en chef, bien plus modéré et conciliant ; aux états d'Ancenis, tenus du 17 septembre au 22 octobre 1720, le financier Montaran, la cible principale des états, fut contraint de démissionner ; le droit des entrées était supprimé, la capitation réduite de 400 000 livres et l'intérêt des dettes de la province ramené de 5 à 2 %²⁰. En outre, les députés des états ayant protesté vivement contre la confiscation des biens des conjurés, considérée comme contraire aux privilèges de la province, ces biens furent restitués.

Quant au parlement, durant toute l'année 1719, et même au lendemain des exécutions de Nantes, à part quelques récriminations isolées, il ne se départit pas d'une attitude réservée, presque docile...

Dans son *Journal historique de tout ce qui s'est passé en Bretagne pendant les premières années de l'administration de Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume*, qui fait office de révélateur d'un état de l'opinion, du moins celle de l'élite éclairée, Christophe-Paul de Robien, président du parlement de Rennes, évoque dans les années 1750 la conspiration de Pontcallec. Il y dénonce la violence des conjurés, leur « aveugement », leur « frénésie », un projet « dépourvu de bon sens ».

Il relève même les aspects burlesques, voire grotesques, de cette « misérable affaire », notamment les déguisements des conjurés lors de leur assemblée dans la forêt de Lanvaux en 1718.

Pourtant, la condamnation n'est pas sans appel : le président ne manque pas de souligner combien le royaume était alors « épuisé » par les conséquences de la guerre de Succession d'Espagne ; il fustige les financiers et, surtout, « une régence dont toute la France commençoit à sentir le poids par les mutations continuelles des espèces, l'introduction du papier et le peu de soulagement que le peuple éprouvoit ». Ainsi, sans justifier la conspiration, Robien, en historien critique, la replace dans son contexte et relève que celle-ci est née des perturbations engendrées par la politique économique du Régent, notamment le désordre monétaire provoqué par les expériences de Law et ses maladroites envers les Bretons²¹.

Bretons qui ont la mémoire longue : au XIX^e siècle, le vicomte Hersart de La Villemarqué recueillit un chant en « dialecte de Cornouaille » consacré à la mort de Pontcallec :

« Un chant nouveau a été composé, il a été fait sur le marquis de Pontcalec ;

— Toi qui l'as trahi, sois maudit ! Sois maudit ! Toi qui l'as trahi, sois maudit !

Sur le jeune marquis de Pontcallec, si beau, si gai, si plein de cœur !

— Toi qui l'as trahi, sois maudit, sois maudit...

Il aimait les Bretons, car il était né d'eux :

— Toi qui l'as trahi, sois maudit, sois maudit...

Car il était né d'eux, et avait été élevé au milieu d'eux.

Il aimait les Bretons, mais non pas les bourgeois ;

Mais non pas les bourgeois qui sont du parti français ;

Qui sont toujours à nuire à ceux qui n'ont ni biens ni rentes,

À ceux qui n'ont que la peine de leurs deux bras, jour et nuit, pour nourrir leur mère.

Il avait formé le projet de nous décharger de notre faix ;
Grand sujet de dépit pour les bourgeois qui cherchaient de le faire décapiter.

— Seigneur marquis, cachez-vous vite, cette occasion,

ils l'ont trouvée.

Voilà longtemps qu'il est perdu ; on a beau le chercher,
on ne le trouve pas.

Un gueux de la ville, qui mendiait son pain, est celui qui
l'a dénoncé ;

Un paysan ne l'eût pas trahi, quand on lui eût offert
cinq cents écus...

[...]

Il est mort, chers pauvres, celui qui vous nourrissait, qui
vous vêtissait, qui vous soutenait ;

Il est mort celui qui vous aimait, habitants de Berné,
comme je vous aime ;

Il est mort celui qui aimait son pays, et qui l'a aimé
jusqu'à mourir pour lui ;

Il est mort à vingt-deux ans, comme meurent les martyrs
et les saints.

Mon Dieu, ayez pitié de son âme ! Le seigneur est mort !
Ma voix meurt !

— Toi qui l'as trahi, sois maudit ! Sois maudit ! Toi qui
l'as trahi, sois maudit²² ! »

Surge du fond des campagnes, cette chanson témoigne de la pérennité du souvenir de la résistance du « jeune marquis » revêtu, dans l'imaginaire populaire, d'un manteau d'innocence et métamorphosé en héros valeureux, quasi sanctifié : un « vrai Breton », en somme, libre et obstiné, face aux « bourgeois » de la ville et du « parti français »...

1.

Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne (1689-1790). Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'états au XVIII^e siècle*, Rennes, Éditions Plihon, t. I, 1953, p. 183.

2.

Lettre du 18 décembre 1717, citée par A. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, Angers, 1909, p. 109.

3.

Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, Paris, Éditions Plon, t. II, 1936, p. 125.

4.

Le gouverneur en titre était le comte de Toulouse. Mais comme il ne

venait jamais en Bretagne, ses fonctions étaient exercées par le premier lieutenant général, qui avait le titre de commandant de la province.

5. Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 197.
6. Extrait des remontrances du 10 janvier 1718, A. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 113.
7. Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 198.
8. *Ibid.*, p. 207.
9. Cité par Aimé Richardt, *La Régence*, Paris, Éditions Tallandier, 2003, p. 184.
10. Texte cité par Arthur de La Borderie, *La Bretagne aux temps modernes (1491-1789)*, Rennes, 1894, p. 179-180.
11. La haute noblesse, plus sensible au jeu des influences à la cour, ne témoigne que froideur et méfiance à l'égard du mouvement protestataire.
12. Aimé Richardt, *La Régence, op. cit.*, p. 188.
13. Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 258.
14. Sur la carrière et la fortune de Michau de Montaran, voir Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Éditions Fayard, 1984, p. 647-648.
15. Saint-Simon, *Mémoires*, Paris, Éditions Gallimard, t. VI (année 1718), 1957, p. 210-211.
16. *La Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV*, Londres, t. II, 1736, p. 72.
17. Pour tenter d'atténuer les critiques, une part du discours du procureur général à l'ouverture du procès visa à atténuer les effets de cette justice d'exception, expression de l'« absolu pouvoir » détenu par le Régent. Il insista sur la modération d'une politique qui ne devait pas être confondue avec l'arbitraire d'un autre âge... « Les lettres de Commission que j'apporte seront un monument éternel de la sagesse et de la modération de Monseigneur le Régent, qui toujours lent à punir, lors même que tout semble crier vengeances, ne veut point de ces châtiments d'éclat, instrument d'un pouvoir arbitraire, et dont les suites ne peuvent être que funestes à l'innocence même. Il veut que la conviction du crime précède la punition qu'il en doit faire... » (*La Vie de Philippe d'Orléans, op. cit.*, t. II, p. 72).

18. Saint-Simon fait allusion ici à l'affaire du complot de la duchesse du Maine et de l'ambassadeur d'Espagne Cellamare, qui visait à enlever la régence au duc d'Orléans, afin de la confier au roi d'Espagne, Philippe V, le petit-fils de Louis XIV.
19. Saint-Simon, *Mémoires*, *op. cit.*, t. VI, p. 559-560.
20. Il est vrai que le «Système» de Law a grandement facilité le règlement de la dette : la somme annuelle des intérêts à payer était passée de 168 750 livres pour l'exercice 1688-1689 à 3 146 794 pour l'exercice 1718-1719. Les différentes opérations de Law en vue du remboursement de la dette publique aboutirent finalement à une conversion forcée qui ramena les intérêts servis à un taux de 2 % et leur total à une somme de 681 750 livres par an. Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne*, *op. cit.*, t. I, p. 261-262.
21. Cité par Gauthier Aubert, *Le Président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 114-115.
22. Vicomte Hersart de La Villemarqué, *Barzaz Breiz : chants populaires de la Bretagne*, Paris, Éditions Perrin, 1963, p. 327-328.

Les états, le parlement et le roi : entre collaboration et dissidence

(années 1720-années 1780)

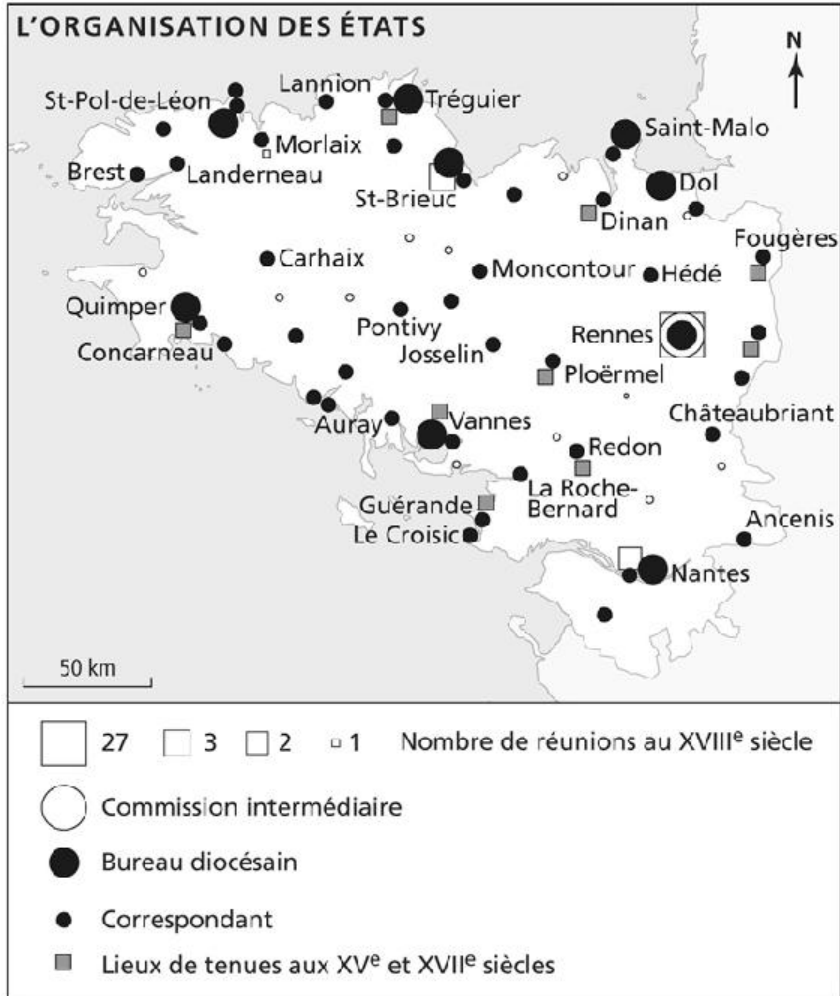
AUX ANNÉES DE CRISE DE LA RÉGENCE SUCCÉDA une période de calme et d'apaisement politique. Le nouveau commandant en chef, le maréchal d'Estrées, d'un caractère plutôt conciliant, chercha avant tout à ménager l'assemblée provinciale. En revanche, le successeur de Feydeau de Brou à l'intendance, Des Gallois de La Tour, en poste de 1728 à 1735, manifesta une vive hostilité à l'égard des états, « leur principale attention, écrivait-il au ministre en 1730, étant toujours d'étendre leur pouvoir et leur autorité¹ ». Dépourvu de souplesse, il se montra peu enclin aux négociations et de ce fait placé en état constant d'infériorité par le pouvoir royal qui désirait établir des relations paisibles avec la province : le contrôleur général Orry ne tenait compte que des vues du maréchal d'Estrées.

*

VERSAILLES N'AVAIT PAS ENCORE CÉDÉ à la principale revendication des états : nommer des commissions entre deux sessions afin d'assurer continuité et permanence à l'institution. Seule était autorisée une commission de dix membres chargée de contrôler les dépenses des étapes et les travaux des grands chemins. Tout change en 1732 : les membres de cette commission passent à dix-huit (six pour chaque ordre) et ils obtiennent une voix délibérative et non plus seulement une voix consultative auprès de l'intendant ; de plus, leur attribution concernait désormais l'administration du casernement des troupes, « y compris le maniement des fonds ». L'abonnement² et la perception du dixième, levé à partir du 1^{er} janvier 1734 pour faire face à la guerre de

Succession de Pologne, furent à l'origine de la création d'une commission intermédiaire.

Cette institution nouvelle était en soi une grande victoire des états, dans la mesure où la commission siégeait entre deux sessions et répondait à leur principale doléance, d'autant qu'elle fut chargée aussi, dès 1734, de l'administration de la capitation et du dixième, impôts pour lesquels les états avaient obtenu un abonnement à un taux avantageux. Un bureau général, composé de neuf membres, trois par ordre, fut établi à Rennes, constitué de trois services placés sous l'autorité du « secrétaire-chef du bureau » : celui des impositions, celui des requêtes et des grands chemins, celui des étapes et du casernement. Dans chacun des neuf diocèses, la répartition des impôts incombait à une commission de neuf membres. L'ensemble représentait, on le voit, un champ de compétence étendu. Un risque aussi pour l'autorité centrale : une note anonyme de 1735 expliquait que « non seulement [la commission intermédiaire] use du pouvoir que lui ont donné les États en conséquence des différents abonnements que le Roi leur a accordés, mais elle veut se porter jusqu'à se procurer une autorité qui ne dépend que du Roi et de son Conseil immédiatement, en sorte que les peuples n'en connaissent plus d'autre dans la province, que celle des États ou de leurs commissaires³ ». Les commissions diocésaines, dont le rôle était strictement exécutif, devaient disparaître en 1736 lors de la suppression du dixième ; seul subsistait le bureau de Rennes composé de 18 membres. Avec le rétablissement du dixième en 1742, à l'occasion de la guerre de Succession d'Autriche, les bureaux diocésains furent réactivés.



Tout en maintenant libre l'élection des commissaires, le gouvernement gardait un œil vigilant sur leur nomination. À plusieurs reprises dans le siècle, les états durent batailler ferme pour préserver le caractère électif du bureau. Cependant, la commission parvint à s'émanciper de la tutelle du pouvoir, si bien qu'en 1786 l'intendant Bertrand de Motteville suggéra de la transférer de Rennes à Nantes, « parce que les États seraient forcés d'en choisir les membres parmi les grands propriétaires de la province, parmi les gens riches qui, ayant un véritable intérêt à une bonne Administration, ne cherchent point à exciter des troubles qui ne peuvent en produire qu'une mauvaise⁴ ». À cette date, il s'agissait pour le roi de s'appuyer, comme en Languedoc, sur des dignitaires riches et puissants susceptibles de museler le

mécontentement frondeur des gentilshommes mais encore de désunir les états et le parlement qui entretenaient à Rennes une véritable guerre d'influence contre l'intendance.

La commission intermédiaire des états devait jouer un rôle capital dans l'administration de la province jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, notamment grâce à son dense réseau de correspondants : on dénombrait 117 correspondants en 1764, répartis dans tous les bourgs et villes susceptibles d'être un lieu d'étape et de casernement pour les troupes, soit près du double du nombre de subdélégués de l'intendant. La commission, qui finit par assumer la direction de l'essentiel des grands services publics, infligea un véritable échec à l'intendance dans la mesure où elle lui enlevait une partie de ses attributions en matière financière et administrative.

Quand, en 1749, le roi fit enregistrer par le parlement de Bretagne l'édit créant l'impôt du vingtième, et fit lever la contribution sans attendre la tenue des états, ceux-ci protestèrent énergiquement en 1750 et en 1752. Si des lettres de cachet et des ordres d'exil répondirent à leurs plaintes, le commandant en chef de la province fut rappelé, discrédité par cet excès d'autorité. En 1753, il eut pour successeur Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu, dit duc d'Aiguillon (1720-1788), un arrière-petit-neveu du cardinal-ministre de Louis XIII, brillant gentilhomme de trente-trois ans, intelligent, dévoré d'ambition. Intimement lié à la famille royale, ami de M^{me} de Pompadour, mais aussi apparenté à de nombreux lignages nobles du pays, il fut accueilli favorablement en Bretagne où il possédait, par sa femme Louise-Félicité de Brehand de Plelo, des biens considérables. En cette même année 1753, Le Bret remplaça Pontcarré de Viarmes à la tête de l'intendance. Lui aussi avait un nom illustre : c'était le petit-fils de Cardin Le Bret, intendant et juriste au temps de Louis XIII, auteur du grand traité *De la souveraineté du roi*, manifeste du pouvoir absolu, paru en 1632. Contrairement à leurs prédécesseurs, commandant et intendant travaillèrent en étroite collaboration, avec l'aide de bureaux réguliers et organisés.

Le duc d'Aiguillon croyait possible d'œuvrer avec les états à la gestion de la province et de gagner la noblesse à sa cause ; du reste, une de ses premières mesures fut de faire rentrer en Bretagne une douzaine de gentilshommes exilés par son prédécesseur. Lors des états de Rennes de 1754, il présida à l'inauguration de la statue de Louis XV

sur la façade de l'hôtel de ville, statue érigée par les états en souvenir de la guérison du roi dix ans plus tôt. Lors de cette fête, célébrée le 10 novembre, le souverain fit remise à la province de 200 000 livres sur la capitation, donna à l'Église la disposition de deux abbayes, plusieurs brevets d'officier à la noblesse, trois lettres de noblesse au tiers. Aiguillon s'attribua le mérite de toutes ces faveurs.

Dès son arrivée, le jeune duc ambitieux fit preuve d'une grande activité, se consacrant notamment à la gestion des communautés, à l'approvisionnement et à la police des marchés, à la défense des côtes surtout : une ordonnance du 25 février 1756 rationalisait la protection du littoral par la mise en place de compagnies du guet formées par les habitants des paroisses littorales, groupées en 20 capitaineries, ce qui représentait 10 000 hommes en tout, répartis en 200 compagnies de 50 hommes, prêts à être mobilisés en cas de conflit. Aiguillon se préoccupa aussi de la lutte contre les incendies, des travaux d'urbanisme dans les ports et de l'orthodoxie des sermons prononcés en chaire. Il circulait chaque année dans la province pendant plusieurs mois. Chargé de l'administration des grands chemins, le commandant en chef, de concert avec Le Bret, adoucit et réglementa la corvée qui, depuis 1734, astreignait les riverains à l'entretien et à la réparation des routes. Cette fois, c'est avec l'accord des états que le duc établit, dans les années 1756-1757, un nouveau dispositif réglementaire : les travaux étaient limités aux 380 lieues de routes de la province ; les ponts et les ouvrages d'art ne devaient pas être faits par la corvée mais par adjudication sur les sommes votées par les états pour les grands chemins ; le fonds était porté de 600 000 livres à 1 million, les états acceptant que les 400 000 livres de surplus soient prélevées sur l'excédent de leur budget. La corvée demeurait néanmoins une lourde charge pour les paysans et un objet de plaintes vives que traduiront, au printemps 1789, nombre de cahiers de doléances : à Rohan, par exemple, dans la sénéchaussée de Ploërmel, on fustige la corvée, qui oblige à abandonner la culture des terres pour « applanir la voie où vont passer les voitures des seigneurs et de l'homme opulent⁵ ».

La victoire de Saint-Cast, remportée sur les Anglais le 11 septembre 1758, procura une grande popularité au duc d'Aiguillon : les états de cette année-là le comblèrent d'éloges et aucune nouvelle demande d'impôts ne fut présentée.

AU-DELÀ DE L'OPPOSITION POLITIQUE DES ÉTATS, et notamment d'une minorité très active du second ordre, la petite noblesse surtout, ceux qu'on appelait les « bastionnaires », adversaires acharnés de l'absolutisme administratif, c'est l'hostilité du parlement à l'égard du duc d'Aiguillon qui allait provoquer une crise ouverte. En 1756, la cour de justice passa résolument à l'opposition : cette année-là, les besoins nés de la guerre de Sept Ans, qui opposait l'Angleterre et la Prusse, d'une part, à la France, l'Autriche, la Russie et la Suède, d'autre part, nécessitèrent la création d'un deuxième vingtième. Le parlement adressa aussitôt ses remontrances au roi et il n'accepta d'enregistrer la déclaration du nouvel impôt qu'en mars 1757, après avoir obtenu l'abonnement par les états.

L'année 1760 vit l'éclatement d'une nouvelle crise : cette fois, le parlement refusa d'enregistrer un édit qui ordonnait la perception d'un don gratuit sur les villes, estimant que la levée des deniers devait être consentie au préalable par les états. Devant la résistance des magistrats, le gouvernement renonça à lever en Bretagne le don gratuit des villes. Cette même année, l'introduction dans la province d'autres innovations fiscales déclencha une grave crise politique, qui mit aux prises le parlement de Rennes et le gouvernement central : elle fut baptisée « l'affaire de Bretagne⁶ ».

Pour comprendre l'origine de cette affaire, il suffit de rappeler que, pour combler le déficit du Trésor aggravé par la guerre de Sept Ans, les contrôleurs généraux Silhouette puis Bertin multipliaient les « novelletés » fiscales au titre de « subvention générale pour le soutien de la guerre » : un cinquième sol pour livre sur tous les droits des fermes perçus dans le royaume ; la levée, pour deux ans, d'un troisième vingtième ; un doublement de la capitation des contribuables non astreints à la taille... Le parlement de Rennes se déclara hostile à toutes ces mesures et il formula ses remontrances, notamment en janvier 1760, en alléguant la misère de la province, sa dépopulation, la stagnation de son commerce, le poids excessif des charges fiscales reposant sur les « laboureurs »...

« On voit en Bretagne le laboureur jouissant à peine du tiers du produit de son travail [...]. Le laboureur qui retire

annuellement cent livres du produit de sa terre, paie ordinairement en Bretagne dix livres de capitation, au moins douze livres par an pour corvées ordinaires et extraordinaires et quatre livres plus ou moins de rentes féodales, joignant à cela seize livres dix sols pour les trois Vingtièmes et les deux sols pour livre. La somme de cent livres se trouve réduite à quarante-deux livres dix sols sur laquelle il faut déduire les réparations et les cas fortuits. »

Comment, poursuit le parlement, le roi peut-il permettre une telle injustice, alors

« qu'une portion considérable de citoyens vit dans l'opulence, exempte de toute retenue sur ses revenus, tandis que les propriétaires de fonds bien plus utiles et bien plus attachés à l'État gémissent sous le poids des impôts subsistants, que la contribution de ces rentiers fournirait audit seigneur roi des secours réels et présents sans surcharger ses peuples, qu'il est d'autres moyens sûrs et faciles de faire rentrer des sommes considérables en examinant les fortunes rapides de ces gens dont le faste et la magnificence semblent insulter la calamité publique⁷ » ?

Les états firent écho aux plaintes du parlement au cours d'une session tumultueuse tenue à Nantes du 8 septembre au 13 décembre 1760 : ils exprimèrent leurs remontrances en présentant également un tableau très sombre de la situation économique et sociale de la province. Ils finirent cependant par accepter le rachat du troisième vingtième et des suppléments à la capitation. Quant au sol pour livre, Bertin l'exigea seulement sur les droits des courtiers-jaugeurs.

Face à l'accroissement de la fiscalité royale, l'opposition des états se transforma, en 1762, en une véritable hostilité à l'égard du commandant de la province. En effet, le gouvernement exigeait, outre les impôts établis en 1760, le sol pour livre sur tous les droits sans exception. Avec la fin de la guerre de Sept Ans en 1763, le troisième vingtième et les suppléments de capitation étaient supprimés, mais les deux premiers vingtièmes étaient maintenus pour six ans, ce qui

exacerba le mécontentement général.

Tandis que le duc d'Aiguillon perdait une grande partie de sa popularité en raison des exigences fiscales sans cesse accrues de la monarchie, inversement un membre du parlement de Rennes, le procureur général Louis François René de Caradeuc de La Chalotais (1701-1785), voyait grandir son prestige non seulement en Bretagne mais aussi dans les cercles de la cour et les salons parisiens.

Avocat général en 1730 puis procureur général en 1752, La Chalotais se rendit célèbre en 1761-1762 par ses *Comptes rendus sur les constitutions des jésuites*, violentes diatribes contre l'ordre fondé par Ignace de Loyola. Plus de 12 000 exemplaires en furent vendus en moins d'un mois. Et à plusieurs reprises, Voltaire lui écrit pour le féliciter : « Si vous étiez procureur général de quelque parlement de mon voisinage, je volerais pour venir vous remercier, quoique je ne sorte plus de ma chaumière [...]. Vous avez jeté Loyola à la mer [...]. La vraie éloquence n'est plus qu'en province. [...] Monsieur, vous me remplissez de respect et d'espérances. » C'est à la suite d'un de ses réquisitoires qu'un arrêt du parlement de Rennes, en date du 27 mai 1762, proscrit la Compagnie de Jésus dans la province. Le parlement de Bretagne se trouvait ainsi le premier de tous les parlements du royaume à se prononcer contre les jésuites : l'arrêt n'en eut que plus de retentissement.

En 1763, La Chalotais remporta de nouveau un vif succès avec son *Essai d'éducation nationale ou Plan d'études pour la jeunesse*. Il y dénonçait la diffusion du savoir par les Frères de la doctrine chrétienne qui « apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot ». Mais, en même temps, il affirmait le rôle capital de l'éducation, en lui donnant pour but de « préparer les citoyens à l'État ». Et il distinguait, dans un esprit de tolérance, la morale naturelle dont l'enseignement appartient à l'État et la morale surnaturelle qui regarde l'Église seule. Voltaire, une fois encore, qui reçut l'œuvre à l'état de manuscrit, s'enthousiasma : « Je suis bien faible, bien vieux, bien malade ; mais je défie qu'on soit plus sensible à votre mérite que moi⁹. » Admiré des physiocrates (il est aussi l'auteur d'un traité agronomique, la *Société d'agriculture*¹⁰), devenu la coqueluche des salons parisiens, La Chalotais obtint du roi la même année, en novembre, de faire succéder à sa charge de procureur général son fils, M. de Caradeuc, jugé inapte à cette

fonction par Aiguillon.

La situation du duc d'Aiguillon devenait de jour en jour plus difficile, d'autant que ses relations avec La Chalotais étaient marquées par une antipathie mutuelle. À Toulouse, Grenoble, Rouen, les magistrats sortaient triomphants de leur conflit avec les représentants du gouvernement. Le parlement de Rennes, à son tour, déclara la guerre au début de l'année 1764 au commandant de la province : dans ses remontrances du 1^{er} février, il dénonça avec violence le « despotisme » du duc et attaqua la politique commune à l'intendance et au commandement.

« Plus cruel mille fois que la guerre, le despotisme personnel des Commandants dans les provinces de votre royaume ose enfin se montrer à découvert. [...] Daignez proscrire à jamais ces actes de despotisme de vos Commandants dans les provinces [...]. Cette impunité prétendue est la source des plus grands maux ; les Commandants dans les provinces se croyant tout permis ne respectent plus rien [...]. Votre province de Bretagne ne voit plus rien de sacré dans ses privilèges ; on attaque la loi fondamentale de ses États¹¹ [...] »

Convoqués à Versailles, La Chalotais et quatre conseillers furent réprimandés par le roi, ce qui n'empêcha pas le parlement, le 16 juillet, de décider de rompre toute relation avec le commandant en chef et d'envoyer de nouvelles remontrances au souverain.

Malgré les tentatives du duc d'Aiguillon pour se rapprocher des états, la session ouverte à Nantes le 1^{er} octobre 1764 fut longue et tumultueuse. L'assemblée était toujours hostile à la levée de la taxe de 2 sols par livre ordonnée par le contrôleur général L'Averdy : ce magistrat du parlement de Paris avait été nommé à ce poste à la fin de l'année 1763 et il tentait par de multiples moyens d'apaiser les conflits tout en préservant l'autorité du roi, sans rien céder : tout faire, comme il l'expliqua à Mirosmesnil, pour « ramener au but par des voies naturelles, fermes et cependant conformes à la modération »¹². Les états firent opposition, le 15 octobre, devant la chambre des vacations du parlement qui, le lendemain, interdit aux commis la perception de l'impôt. Mais des lettres patentes, du 7 novembre, cassaient l'arrêt du 16 octobre et s'opposaient en définitive à tout recours des états devant

le parlement. La querelle en fut d'autant aggravée. La cour de Rennes s'affirmait solidaire des états dont elle prétendait défendre les droits. Les magistrats cessèrent le service après avoir renvoyé au roi les lettres patentes du 7 novembre. Le 28 décembre, un nouvel arrêt du Conseil ordonna la levée des 2 sous pour livre ; il fut affiché à Rennes et arraché aussitôt sur ordre du parlement. Le 17 janvier 1765, des lettres de jussion¹³ restèrent sans effet et, le 28, une députation solennelle fut désignée pour porter au roi des remontrances.

Convoqué à Versailles, le parlement tout entier dut subir une vive admonestation de Louis XV les 18 et 20 mars. Malgré ce « coup de majesté », les parlementaires rennais persistèrent dans leur refus de se soumettre. Soutenus par les autres parlements du royaume, les magistrats donnèrent leur démission en masse le 22 mai 1765 : 85 membres acceptaient de s'associer à l'acte de démission. Les 12 magistrats non démis, surnommés les « Ifs » (on avait accroché à leurs portes des branches d'if), furent ridiculisés par des libelles, des chansons, des épigrammes et mis au ban de la société rennaise : « If » était transformé en initiales de « Jean Foutre »...

La Chalotais, considéré comme l'âme de l'opposition, accusé d'avoir écrit des billets anonymes contre le roi et son ministre Saint-Florentin, fut arrêté dans la nuit du 10 au 11 novembre 1765, mis en prison en même temps que son fils et trois conseillers du parlement estimés dangereux, Charrette de La Gacherie, son neveu Charrette de La Colinière et Picquet de Montreuil. Les autres magistrats démissionnaires eurent ordre de quitter Rennes. Des lettres patentes en date du 16 novembre envoyèrent à Rennes une commission extraordinaire composée de trois conseillers d'État et de douze maîtres des requêtes. Celle-ci était chargée de remplacer temporairement le parlement et d'instruire le procès des cinq magistrats emprisonnés. On leur reprochait « d'avoir cherché à exciter en Bretagne une fermentation dangereuse, d'avoir fait entre eux des assemblées illicites, formé des associations criminelles, entretenu des correspondances suspectes, diffamé par libelles les hommes les plus attachés au service du roi, répandu des écrits composés dans un esprit d'indépendance et tenu les discours les plus séditieux, envoyé enfin au roi des billets anonymes injurieux pour sa personne et attentatoires à la majesté royale » (lettres patentes du 16 novembre 1765). Mais dès le 29 novembre, le parlement de Paris s'élevait contre les mesures

prises par le gouvernement.

Le duc d'Aiguillon, qui s'était tenu habilement à l'écart de la Bretagne pendant la crise, voyait la nécessité d'apaiser les esprits et de reconstituer le parlement. Revenu à Rennes en janvier 1766, ce « parlement croupion », composé de « non-démis » et de dix magistrats démis, fut baptisé par dérision le « bailliage d'Aiguillon ». Ce nouveau parlement assura l'exercice de la justice dans la province, mais refusa — en dépit de tout — d'instruire le procès de La Chalotais et de ses collègues. La commission fut alors rétablie à Saint-Malo et chargée du fameux procès. Le parlement de Paris protesta alors contre l'existence de cette commission et réclama le rappel de l'universalité du parlement de Bretagne. Ces remontrances furent suivies de la dissolution de la commission par lettres patentes du 14 février 1766. C'est dans ce contexte de crise aiguë que Louis XV se rendit au parlement de Paris, le 3 mars, pour prononcer le fameux « discours de la flagellation », qu'il conclut en affirmant qu'il tenait son autorité de Dieu et ne devait rendre compte de ses faits et actes qu'au Très-Haut.

Tandis que l'affaire, reportée devant le parlement de Rennes, traînait en longueur, La Chalotais, conduit de prison en prison, faisait circuler des mémoires dans tout le royaume, créant ainsi en sa faveur un puissant mouvement d'opinion. Inquiet de cette agitation sans cesse montante, « ne voulant pas Sa Majesté trouver de coupables », le roi décida le 22 décembre 1766 de « ne donner aucune suite à la procédure » et de condamner les magistrats à l'exil. L'affaire se concluait en somme par un non-lieu accompagné d'un « coup de majesté » en forme de condamnation : La Chalotais et son fils furent envoyés en exil à Saintes (où ils restèrent plus de sept ans, jusqu'à la mort de Louis XV en 1774).

Le 29 décembre 1766, s'ouvraient les états à Rennes. Les séances furent orageuses, marquées notamment par une hostilité affichée contre le duc d'Aiguillon, considéré comme le « tyran » de la province. La noblesse finit cependant par se rallier à l'avis du tiers état et du clergé, en faveur de la levée de la capitation et des vingtièmes. Mais il n'en fut pas de même pour le « secours extraordinaire » et les autres impôts. À la séance de clôture, le 23 mai 1767, le duc d'Aiguillon fit enregistrer par l'assemblée un nouveau règlement destiné à réduire la participation de la noblesse aux états et à rétablir la discipline aux prochaines sessions. En édictant cette mesure défavorable aux

gentilshommes, le gouvernement espérait mettre fin aux conflits.

Le duc d'Aiguillon fut contraint de démissionner du commandement de la province en août 1768. Il y fut remplacé par le duc de Duras en septembre 1768, à la grande satisfaction des Bretons. Les états ouverts en décembre marquèrent une volonté nette d'apaisement et toute idée de réglementation antérieure des entrées fut abandonnée.

Le calme retrouvé fut de nouveau troublé quelques mois plus tard : un édit du 10 juillet 1769 avait rétabli l'ancien parlement, mais le maintien en exil de La Chalotais et de son fils provoqua un grave conflit qui devait aboutir à une sorte d'« insurrection générale » des parlements du royaume. Avec la chute de Choiseul et la réforme radicale du chancelier Maupeou en 1771, le parlement de Rennes (comme tous les autres parlements dissous du royaume) fut remplacé par une cour de 40 membres nommés et rétribués par le roi. Un nouveau commandant, le duc de Fitz-James, et un nouvel intendant, Dupleix de Bacquencourt, successeur de d'Agay, furent chargés d'appliquer en Bretagne les réformes judiciaires, qui représentaient une tentative de reprise en main de l'administration par le gouvernement¹⁴.

Avec le règne de Louis XVI, qui débutait en 1774, le rétablissement de l'ancien parlement favorisa le retour d'une opposition nobiliaire plus audacieuse et plus exigeante que jamais dans les dernières années de l'Ancien Régime. Aux états, dominés alors par l'évêque de Rennes, M^{gr} Bareau de Girac, personnage ambitieux et intrigant, l'union des trois ordres de la province fut troublée à partir de 1776 par des querelles entre le tiers et la noblesse, notamment à propos de la répartition de la capitation, des octrois municipaux, du partage des communaux. À la suite de nouvelles concessions obtenues sous les ministères de Necker en 1778-1780 et de Calonne en 1784, les états détenaient, à la veille de la Révolution, une grande part de l'administration. Les derniers intendants, Caze de La Bove (1774-1783) et Bertrand de Molleville (1784-1788), se plaignaient de la ruine de leur autorité face à des états incontrôlables et de plus en plus turbulents : « Il n'y a pas de gentilshommes à 100 écus de rente, écrivait Bertrand de Molleville à propos des états de 1784, qui ne se croie duc de Bretagne quand il est sur les bancs et qui ne regarde le commandant et l'intendant comme des ambassadeurs envoyés par le

roi de France pour traiter et négocier avec la Nation bretonne les clauses et conditions du contrat qui termine chaque tenue¹⁵... »

*

AU-DELÀ D'UNE COMPLEXITÉ ÉVÉNEMENTIELLE qui souvent défie l'analyse, quel sens donner à cette ténébreuse « affaire de Bretagne » ?

Pendant longtemps, les historiens se sont focalisés sur le rôle joué par les acteurs principaux de cette longue et profonde crise politique, notamment La Chalotais et le duc d'Aiguillon. Marcel Marion explique ainsi que le duc d'Aiguillon « n'était pas l'homme qu'exigeait la situation : il aurait dû être patient, et il ne l'était pas ; il aurait dû être indulgent pour des grands enfants peu raisonnables comme l'étaient les Bretons, et il ne sut pas l'être ; il aurait dû sacrifier ses rancunes personnelles à l'intérêt de l'État, et c'est l'intérêt de l'État qu'il sacrifia à ses rancunes personnelles¹⁶ ». Sans doute ne faut-il pas négliger ce paramètre : en analysant les mémoires inédits de l'intendant de police Jean-Pierre Le Noir (1732-1807), l'historien Michel Antoine a solidement étayé l'hypothèse suivant laquelle les ambitions ministérielles de La Chalotais n'avaient pas été étrangères à l'affaire de Bretagne. Il soutient même que, « parmi les manœuvres de toute espèce auxquelles donna lieu l'affaire de Bretagne, se plaça une cabale de La Chalotais et de son ami Quesnay, dirigée probablement contre le duc de Choiseul et tendant, en tout cas, à porter au ministère, vraisemblablement aux finances, le procureur général du parlement de Rennes¹⁷ ». L'affaire de Bretagne mêle ainsi inextricablement la politique, les finances, le jeu des rivalités internes (parlement de Paris / parlement de Rennes), les jalousies, les ambitions ministérielles, les cabales de cour gravitant autour de la personne du roi...

Dans son analyse de l'affaire, Joël Félix nous invite cependant à dépasser le cas des personnes pour rechercher des ressorts plus profonds, responsables des blocages entre le pouvoir central et les institutions bretonnes¹⁸. En effet, si l'on se place dans une perspective de longue durée, on s'aperçoit que la monarchie des Lumières se trouve face à un grand défi inscrit dans l'histoire et la nature de la souveraineté royale : celui de la modernisation de ses structures. Les réformes, notamment fiscales, accompagnent la naissance d'une véritable machine administrative vouée essentiellement à trouver les moyens de financer les dépenses du gouvernement, en particulier dans

le domaine militaire. Face à l'utilitarisme des bureaux de la surintendance des finances soucieux de percevoir toujours plus et toujours mieux dans l'intérêt du royaume, et qui ne cessent de déclarer agir au nom de l'« intérêt public », les parlements, celui de Rennes au premier chef, se pensaient investis avant tout du devoir de garantir les privilèges, les honneurs, les libertés, les immunités de la province, d'autant plus et d'autant mieux que l'union de la Bretagne à la France était issue d'un traité en bonne et due forme, signé en 1532, authentifiant ces « libertés ». D'où un malentendu fondamental entre le centre et les périphéries : « L'esprit qui règne dans cet ordre est devenu inconciliable avec l'intérêt public et avec les vues d'une bonne administration¹⁹. » Le conflit, dès lors, était inévitable entre deux mondes qui ne se référaient pas aux mêmes valeurs : gardiens des lois, les magistrats regardaient vers le passé ; garants de l'avenir, les administrateurs se préoccupaient avant tout du futur.

Il y a plus encore dans le cas breton : l'union des deux instances représentatives de la province, le parlement et les états. Toute la politique du duc d'Aiguillon visa, par tous les moyens, on l'a vu, à les dissocier, car, réunis, ils auraient représenté une grande force politique, d'autant plus qu'ils disposaient d'un pouvoir considérable en matière d'administration et jouaient un rôle de premier plan dans la vie de la province. Pour s'en convaincre, il suffit de lire cette protestation des commissaires des états en 1776 à propos du paiement des ingénieurs des ponts et chaussées : « Les registres des États prouvent que ce ne fut qu'à la prière de l'assemblée que MM. Les commissaires du Roi se chargèrent, en 1671, de l'administration du fonds destiné à la dépense des grands chemins : cette confiance des États n'a pu détruire le droit naturel qu'ils ont de connaître l'emploi de leurs deniers²⁰... » C'est précisément ce mélange détonant du politique et de l'administratif qui explique la violence et l'importance particulière de l'« affaire de Bretagne », devenue affaire d'État.

*

LE CAS BRETON PERMET EN EFFET, au-delà d'une définition réductrice des états provinciaux, souvent considérés comme des corps institutionnels en voie de dévitalisation, seulement habilités à accepter les impôts, de reconsidérer les relations nouées entre le centre politique et ses périphéries, entre la monarchie et ses élites provinciales²¹. Sans doute,

à l'échelle du royaume, c'est la diversité qui s'impose : l'assemblée bretonne, qui depuis les années 1730 élisait son bureau exécutif, s'est montrée, on l'a vu, volontiers frondeuse ; à titre de comparaison, le poids de l'Église se révèle particulièrement lourd en Languedoc où trois syndics généraux assuraient le suivi des dossiers, syndics placés sous l'autorité de l'archevêque de Narbonne, président né des états. Quant à la Provence, elle manifestait, on le sait, un fort sentiment identitaire, rejetant notamment, souvent avec une certaine violence, la politique financière de la monarchie. De ce point de vue, les états bretons se révèlent assez proches des états provençaux : imprégnée de droit féodal, la noblesse bretonne faisait obstacle à l'application du droit administratif français.

Dans cette ébauche de comparatisme des différents états, le poids de la monarchie se révèle très inégal : la gestion des deniers des états de Bourgogne était très encadrée par l'intendant ; inversement, en Provence et en Bretagne, les chambres des comptes ne parvinrent pas à établir leur tutelle financière sur les assemblées provinciales. Quant aux états du Languedoc, ils géraient leurs fonds avec une grande liberté.

Dans cette perspective, les innovations fiscales de l'État royal ont valeur de test pour mesurer la docilité ou la résistance des états : ainsi, lors de l'établissement du vingtième en 1749, dont la grande originalité résidait dans le fait qu'il était prélevé sur les revenus de tous, privilégiés ou non, on assista à une vive opposition, notamment des nobles bretons et des prélats languedociens. L'esprit communautaire se manifesta alors avec vivacité car, en s'attaquant au privilège fiscal, la monarchie mettait en cause l'esprit de corps et d'indépendance des états.

Une typologie des états provinciaux se révèle donc particulièrement délicate à construire dans la mesure où il convient d'associer plusieurs critères de différenciation, notamment le degré d'intégration politique de la province dans la monarchie. Il s'agit de mesurer, par exemple, l'importance de la défense du droit provincial (très vigoureux en Bretagne ou en Provence), la représentation sociale de la province (la place des villes par exemple ; la marge plus ou moins grande d'autonomie financière) et le degré et l'étendue des compétences des États (compétence fiscale, administrative, économique).

Dans son article « Intendants et commissaires départis pour Sa Majesté dans les provinces et généralités du royaume », l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot présente les états provinciaux comme un véritable pouvoir, nécessaire à la monarchie, intermédiaire entre le roi et ses sujets : « Les états provinciaux sont le meilleur remède aux inconvénients d'une grande monarchie ; ils sont même de l'essence de la monarchie, qui veut non des pouvoirs mais des corps intermédiaires entre le prince et le peuple. Les états provinciaux font pour le prince une partie de ce que feraient les préposés du prince. » En fait, les états provinciaux ont été le support paradoxal d'une politique de déconcentration administrative : de Louis XIV à Louis XVI, ils sont devenus en effet maîtres de pans entiers de l'administration publique normalement dévolue à l'intendant.

Ce passage du pouvoir de l'intendant à celui des assemblées fut évidemment inégal à l'échelle du royaume : les attributions administratives ont été relativement limitées et tardives en Bretagne et en Provence, importantes en Bourgogne, en Languedoc, en Artois, en Cambrésis, en Flandre wallonne. Les corps intermédiaires bourguignons et languedociens se présentaient comme de véritables organes intérieurs d'administration, utilisés par les gouvernements soit de façon autoritaire, soit de façon concertée. Mais au-delà de ces différences, partout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'État central en vint à utiliser de plus en plus le crédit des assemblées. La participation des états provinciaux à l'endettement du royaume devint systématique : dans l'ensemble du royaume, 60 emprunts furent ouverts pour la période allant de 1740 à 1789 pour un total de 330 millions de livres. On observe une participation écrasante du Languedoc (164 millions de livres en 20 emprunts), mais viennent ensuite la Bourgogne (58 millions de livres en 17 emprunts) et la Bretagne (42 millions de livres²²).

Et nous voici face à un étonnant paradoxe, car, au-delà d'une opposition apparemment irréductible à l'État central, les états bretons ont pleinement participé au fonctionnement de la monarchie administrative : ainsi, dans le domaine militaire, ils ont assuré le casernement et les étapes ; en matière économique, ils ont défendu la liberté de commerce des grains, étendu les cultures au détriment des communaux et des terres en friche (tout en militant pour la réduction des corvées²³) ; en matière d'éducation, ils ont patronné des écoles de

chirurgie et d'obstétrique, contribué à la mise en place de cours de mathématiques. Plus encore, dans les années 1780, ils ont participé activement à l'administration des grands chemins. Mieux, ils ont soutenu des projets de canaux : en 1783, les états instituent une « commission intermédiaire de la navigation intérieure de la province », chargée, dans l'intervalle des sessions, de financer et de contrôler l'action d'« ingénieurs hydrauliques » afin d'assurer la navigation intérieure de la Bretagne : des lettres patentes, datées du 1^{er} octobre 1783, attribuent aux états la propriété des canaux qu'ils creusent et des transformations qu'ils réalisent sur les rivières navigables ; ils ont la haute main sur les travaux et la surveillance du trafic ; les états fixent eux-mêmes les droits de port, écluse et navigation ; ils président à la nomination des ingénieurs, chefs de bureau, commis, et le jugement des affaires relatives à l'usage et à l'entretien des voies navigables appartiendrait aux commissaires des états²⁴...

Ainsi, une nouvelle administration, dépendante des états mais indépendante de l'intendant, s'installe dans la province. Dans une lettre du 6 juin 1778, l'intendant Caze de La Bove exprime un vif sentiment de dépossession de son pouvoir face à la mauvaise volonté des états qui s'opposent à la création des ateliers de charité : « Je n'ai en Bretagne aucune autorité : les parties les plus intéressantes de l'administration sont confiées aux états. Le parlement d'un côté, la commission intermédiaire de l'autre me tiennent les mains liées, de sorte qu'il m'est impossible d'y faire aucun bien²⁵. » La même plainte est exprimée par son successeur, Bertrand de Molleville, qui écrit à Calonne en décembre 1784, au moment de la réunion des états : « Il est essentiel de ne pas laisser échapper un seul mot dans cette déclaration [sur les octrois] ni dans la réponse du roi, duquel les États puissent induire qu'ils ont obtenu la surveillance de l'administration des villes et sur l'emploi de leurs deniers parce que je ne dois pas vous dissimuler que le but auquel ils tendent est d'assujettir les villes à ne pouvoir faire aucune dépense sans l'autorisation des États et de la commission intermédiaire. » Le roi, malgré les plaintes de l'intendant, accepte la doléance des états et les autorise à contrôler les octrois des villes. Le 10 décembre, Bertrand de Molleville écrit à ce propos au contrôleur général pour lui faire part de son amertume et de son dépit : « Le consentement donné par le Roi, à ce que les États se

fassent rendre compte par les villes de l'emploi des deniers d'octrois à leur destination change absolument l'administration de la province en ôtant celle des villes à l'intendant pour la mettre entièrement dans la main des États. Si telle est l'intention du Roi et la vôtre, Monsieur, je n'ai rien à dire, mais en même temps, je n'ai plus rien à faire en Bretagne²⁶... »

*

AINSI, LES ÉTATS PROVINCIAUX ONT ÉTÉ, et jusqu'au bout, des organismes bien vivants. Plus encore, contrairement à certaines idées reçues, parallèlement aux crises politiques, et en partie grâce à elles, ils n'ont cessé d'accroître leurs compétences administratives et juridictionnelles, le plus souvent aux dépens de l'intendant, ce qui permet à Armand Rébillon de conclure que la commission intermédiaire des états, qui faisait sentir son influence dans toute la province par ses bureaux diocésains et ses « correspondants », ne fut pas un organe de simple contrôle mais « un agent d'exécution indépendant du pouvoir royal et pourvu de moyens d'action qui lui étaient propres ». Elle fut « l'instrument d'une autonomie pleine et entière dans les domaines que le pouvoir central avait abandonnés aux états²⁷ ». Les états provinciaux ont bel et bien exercé une autorité déléguée : grâce à eux, l'intégration politique des provinces et de leurs élites fut possible et dans une grande mesure réussie. Les assemblées d'états ont bel et bien assumé les fonctions de commissaires du roi en la province, agents du fisc, maîtres d'œuvre des travaux publics, relais régionaux de l'État royal en matière de mendicité, d'industrie, d'apprentissage...

Tous ces éléments démontrent qu'un champ d'administration provinciale était en cours de formation à la fin de l'Ancien Régime. Cette déconcentration des pouvoirs, partout à l'œuvre dans le royaume (mais avec de fortes nuances suivant les provinces), doit être reliée à l'esprit de réforme qui traversa l'ensemble du siècle des Lumières, fondé sur la mise en activité de corps intermédiaires électifs. Contrairement, là encore, à la notion bien réductrice d'absolutisme, c'est un authentique libéralisme politique qui se dessine ici. Il a lié la monarchie aux oligarchies privilégiées des provinces, notamment dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui fut un véritable laboratoire de gestions administratives, économiques et financières inventives et

novatrices. Leur échec final ne doit aucunement en masquer la fécondité.

-
1. Cité par Stéphane Perréon, *L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle. Institution militaire et société civile au temps de l'intendance et des états*, thèse sous la direction de Jean-Pierre Bois, Nantes, université de Nantes, t. I, 2003, p. 79, note 7.
 2. L'abonnement est une convention par laquelle on remplace une redevance par une somme fixée. Capitation (1695), dixième (1710), puis vingtième (1749) furent ainsi l'objet d'abonnements, qui permettaient notamment aux privilégiés et aux villes de payer un impôt moins lourd.
 3. Cité par Jean Quéniart, *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France Université, 2004, p. 69. Le texte concluait qu'« il sera fort important d'examiner dans la suite (et dès la première tenue) s'il conviendra de continuer les fonctions et les pouvoirs de pareils commissaires sans que l'intendant soit à la tête de la commission ».
 4. Cité par Armand Rébillon, *Les États de Bretagne de 1661 à 1789*, Rennes, 1932, p. 28.
 5. A.D. Morbihan, B. 3668.
 6. Cette affaire, complexe et ténébreuse, est connue grâce aux travaux abondants qui furent publiés au tournant des XIX^e et XX^e siècles, notamment la synthèse de Marcel Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, Paris, 1898, l'étude très documentée de Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, Paris, 1900-1901, et celles d'A. Le Moy, *Le Parlement de Paris et le duc d'Aiguillon (1759-1770)*, Paris, 1909, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, Angers, 1909. Malgré l'absence de thèses récentes consacrées spécifiquement à cette affaire (et, du reste, aux institutions bretonnes et à l'histoire politique du XVIII^e siècle), nous pouvons néanmoins l'analyser avec un regard neuf grâce notamment aux travaux de Joël Félix, *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy (1763-1768)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999 (chap. viii, « L'affaire de Bretagne », p. 305-360), et de Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Éditions Droz, 2001. Voir aussi la mise au point de Jean Quéniart, *La Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Ouest-France Université, 2004.
 7. Remontrances du 28 janvier 1760. A. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 220.

8. Voltaire, *Œuvres complètes*, Paris, Éditions Hachette, t. 39, 1869, p. 74-75, lettre du 11 juillet 1762.
9. Voltaire, *ibid.*, p. 210, lettre du 28 février 1763. Il approuva notamment l'idée d'interdire l'étude aux paysans : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres, et non des frères tonsurés. Envoyez-moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues, ou pour les atteler... »
10. « J'ai lu les deux tomes de votre *Société d'agriculture*, lui écrit Voltaire le 21 mars 1763, et j'en ai profité. J'ai fait semer du fromental ; j'ai défriché, j'ai fait une terre de sept à huit mille livres de rente d'une terre qui n'en valait pas trois mille. Cette occupation vaut mieux que de faire des *Agésilas* et des *Suréna* » (*ibid.*, p. 224). Seigneur de la paroisse de Vern, La Chalotais multiplia les expériences agronomiques : création de prairies artificielles, introduction de la culture du trèfle, de la luzerne, de la pomme de terre, etc.
11. A. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 255.
12. Cité par Joël Félix, *Finances et politique au siècle des Lumières*, *op. cit.*, p. 356. Pour un exposé détaillé de ces tentatives de conciliation, voir *ibid.*, p. 333-342. Le 29 octobre 1764, L'Averdy écrivait au duc d'Aiguillon : « Je ne risquerai pas des grands événements, à moins qu'on ne se porte de la part du Parlement et des états à des excès tels que tout le monde enfin prendra mon parti et qu'il me soit bien avoué qu'on ne doit pas administrer de cette manière. »
13. La lettre de jussion est un ordre royal envoyé au parlement pour lui imposer d'enregistrer un édit après que ce dernier a émis des remontrances.
14. Cette reprise en main était une véritable révolution, notamment parce qu'elle supprimait la vénalité dans la judicature. À son arrivée sur le trône en 1774, Louis XVI supprima l'œuvre de son prédécesseur...
15. Cité par Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du SEVPEN, 1966, p. 1069, note 1.
16. Marcel Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, *op. cit.* (conclusion).
17. Michel Antoine, *Le Dur Métier de roi*, Paris, Éditions Fayard, 1986, p. 273.
18. Joël Félix, *Finances et politique au siècle des Lumières*, *op. cit.*
19. Texte de 1777 émanant du Contrôle général des finances, cité par

Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 1070, note 2.

20.

Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne*, op. cit., t. III, p. 111.

21.

Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op. cit.

22.

Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux*, op. cit., p. 344.

23.

En matière économique, les états ont ainsi joué un rôle majeur dans la restauration et l'afféagement (démembrement du domaine seigneurial afin de mettre en culture des terres en friche) de Belle-Île, après les destructions anglaises de la guerre de Sept Ans : Dominique Guillemet, « Les états de Bretagne et le domaine de Belle-Île-en-Mer (1759-1771) », *Actes du 111^e congrès national des Sociétés savantes (Poitiers, 1986)*. *Histoire moderne*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, t. I, 1987, p. 27-41.

24.

Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne*, op. cit., t. III, p. 117.

25.

Ibid., p. 118.

26.

Ibid., p. 159.

27.

Armand Rébillon, *Les États de Bretagne de 1661 à 1789*, op. cit., p. 513.

Le « sombre XVIII^e siècle »

SOUS L'ÉCUME DES JOURS DU POLITIQUE, observons le flux et le reflux de l'Armorique profonde, ces millions d'hommes et de femmes qui y naissent, y vivent, y meurent. C'est une étrange Bretagne, un étrange siècle des Lumières qui se dévoilent alors à nous, un « siècle noir » marqué, à la veille de la Révolution, par une grave crise de surmortalité, prélude aux misères du XIX^e siècle et à l'émigration massive qui marquera le XX^e siècle.

Inexorable et régulière comptabilité de la mort : la plupart des monographies réalisées à partir des registres paroissiaux confirment ce constat amer. À Dinan, par exemple, on compte 251 décès en 1694, 266 en 1695, 257 en 1703, 294 en 1707, 275 en 1708, 287 en 1711, 317 en 1719, 291 en 1720 ; et le solde démographique est négatif en 1761, 1768, 1771, 1779... Le schéma breton se dessine comme le symétrique inverse du schéma français dans les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, faisant succéder à un « beau » XVII^e siècle un « sombre » XVIII^e siècle. C'est plus ou moins sensible pour l'ensemble de la province, c'est évident pour la Basse-Bretagne où, presque partout, la courbe des décès prend le dessus avec des « clochers » de la mort sans doute moins effilés qu'au temps de Louis XIV, mais bien plus fréquents¹.

À la fin du Grand Siècle, la Bretagne comptait environ 2 millions d'habitants, chiffre notablement supérieur aux estimations de l'intendant Béchameil de Nointel qui, en 1698, à partir de l'analyse des rôles de capitation, évaluait la population à un peu moins de 1 700 000. Au siècle des Lumières, l'accroissement global de la population, de 1690 à 1790, doit se situer aux alentours de 300 000 personnes. Cette augmentation de 15 % environ, loin d'être négligeable, se révèle pourtant bien inférieure à la croissance globale du reste de la France, qui se situe à environ 30 %. La Bretagne

participe ainsi très partiellement à la grande mutation de la population française. On peut même parler de stagnation démographique, en fort contraste avec les progrès du reste du royaume.

La mortalité infantile se révèle toujours anormalement élevée, notamment à la campagne : 25 % en moyenne ; il meurt autant d'enfants entre le jour de leur naissance et l'âge d'un mois qu'entre un mois et un an. Au total, un enfant sur deux seulement atteint l'âge d'homme. Dans les villes, on observe, comme ailleurs, une tendance à la diminution des naissances (avec une augmentation du nombre des naissances illégitimes). Mais ce mouvement est plus tardif.

La Bretagne connaît ainsi, tout au long du XVIII^e siècle, de terribles crises de mortalité : en 1720-1721, en 1730-1731, en 1740-1743, en 1757-1762, en 1773-1775, en 1779... Mauvaises récoltes, disettes, montée des prix, misère et affaiblissement physiologique, épidémie et montée de mortalité : tout ici semble se conjuguer pour dessiner la triste physionomie d'un bien singulier siècle des Lumières. Dans les années 1780, dans seize paroisses de la subdélégation de Landerneau, 89 % des hommes sujets au tirage au sort pour la milice sont jugés trop petits, « chétifs », maladifs, traits propres à la malnutrition qui affecte alors nombre de villages bas-bretons²...

*

CE XVIII^e SIÈCLE « NOIR » DÉBUTE RÉELLEMENT dans les années 1740, décennie difficile dans toute l'Europe, affectée par des désordres météorologiques aux conséquences néfastes : céréalières (mauvaises récoltes), économiques (montée des prix), démographiques (envolée de la mort)³.

En Bretagne, après une courte disette en 1725, les prix des grains se situent à un niveau presque uniformément bas entre 1726 et 1737, indice d'un rapport équilibré entre l'offre et la demande : la province avait la réputation d'être celle où la vie était plutôt bon marché. C'est alors que, de 1738 à 1757, les prix ont subi une hausse généralisée, d'abord assez lente, puis spectaculaire de 1742 à 1745, traduction de plusieurs années consécutives de mauvaises récoltes, période qui coïncide en partie avec la guerre de Succession d'Autriche. Les crises de 1740, 1741, de 1750 à 1752, et celle, plus localisée, de la fin des années 1750, ont été très sensibles. La disette des années 1740,

notamment, a favorisé le développement d'une épidémie de dysenterie fatale, originaire de la région de Vitré, qui s'est propagée ensuite dans toute la Bretagne, suivie d'une épidémie de pneumonie et de « fièvres malignes ». En 1743, le curé de Campénéac, dans la sénéchaussée de Ploërmel, inscrit sur son registre paroissial un long développement où s'entremêlent citations latines, épisodes de la guerre en Allemagne — « une guerre des plus cruelles et des plus funestes » — et effroi face à la détresse des miséreux qui viennent chercher refuge dans sa paroisse : « *Proh dolor !* Cent pauvres du côté de Loudéac, qui ressembloient à des spectres, à des gens venus de l'autre monde, se présentoient tous les jours aux portes pour avoir l'aumône ; nos paroissiens de Campénéac leur ont donné le plus nécessaire⁴. »

Ce schéma peut se modifier, comme c'est le cas pour la crise de 1757-1762 : dans un contexte de guerre (cette fois il s'agit de la guerre de Sept Ans), de fermeture des mers, de mévente des toiles, de misère et de mortalité... Puis les prix remontent en flèche en 1765 et jusque vers 1771. À partir de 1773, s'amorce un mouvement de stabilisation, suivi de baisse, entre 1778 et 1781. La gravité exceptionnelle de la crise de 1779, plus durement ressentie en Bretagne que dans le reste de la France, tient sans doute à la conjonction de mauvaises récoltes et de la guerre d'Indépendance américaine, qui a provoqué un blocus rigoureux des côtes par la flotte anglaise, accentuant les effets de cette néfaste conjoncture climatico-céréalière. À l'incertitude de la courbe des prix de 1781 à 1784 succède une série de dents de scie brutales, qui aboutissent à la forte hausse de 1789.

Au total, de 1726 à 1789, partis de plus bas, les prix bretons se retrouvent, à la veille de la prise de la Bastille, parmi les plus élevés de la France du Nord. La hausse dépasse 70 % et peut localement atteindre 80 %, alors qu'elle n'est que de 56 % pour l'ensemble du royaumes⁵. La Bretagne est alors devenue l'une des régions les plus chères de la France du Nord.

Pour les contemporains, la crise doit beaucoup aux variations climatiques, comme en témoigne la multitude des processions à Saint-Yves de Tréguier pour implorer l'intercession du saint en faveur d'un temps favorable aux récoltes : on défile sous sa bannière protectrice pour demander la pluie salvatrice en 1728, 1733, 1741, 1742, 1754, 1755, 1757, 1762, 1763, 1764, 1766, et pour implorer du soleil en 1735, 1739, 1751, 1752, 1753, 1756, 1758, 1768⁶...

CETTE APPROCHE DE LA DÉMOGRAPHIE bretonne du XVIII^e siècle et de l'évolution des prix pose inévitablement le problème des raisons de la singularité armorique puisque, à la différence des autres provinces du royaume, la néfaste décennie 1740 n'a pas été suivie de conjonctures heureuses.

Première explication : une saturation démographique de la Bretagne par rapport à ses propres ressources, comme une illustration, en somme, des théories de Malthus⁷.

Une série de constats permet d'étayer cette hypothèse : la forte densité humaine de la Bretagne (jusqu'à 80 habitants au kilomètre carré) par rapport à la densité moyenne de la France, qui se situe autour de 50 habitants au kilomètre carré ; la médiocrité des sols dans une province où les régions favorisées sont relativement rares : quelques secteurs côtiers, la Basse-Loire, les bassins de Châteaulin et de Rennes ; l'évolution même de l'économie bretonne qui oppose, à la prospérité incontestable de quelques centres portuaires, comme Lorient ou Nantes, le déclin des petits ports, pourtant si actifs du Moyen Âge au XVII^e siècle, désormais victimes de la concurrence des grands ports en raison de leur éparpillement géographique, de leur difficulté d'accès. Enfin, le recul de l'industrie rurale de la toile, touchée par la crise de la fin du règne de Louis XIV, comme en témoignent les difficultés d'exportation vers l'Espagne, son principal marché, et la concurrence de la grande industrie textile britannique.

Quant au monde de la terre, malgré l'enthousiasme d'une fraction de la noblesse bretonne pour les nouveautés agronomiques, il ne bénéficie que d'améliorations partielles et l'agriculture reste encore le plus souvent rudimentaire à la fin du siècle⁸. La Société d'agriculture, du commerce et des arts, établie en 1757 par les états de Bretagne, se propose pourtant de développer les prairies artificielles, de vulgariser, comme l'indique un programme-manifeste de 1769, les « méthodes tendant à rendre la production de la terre plus abondante et plus propre à alimenter le commerce⁹ », d'obtenir la liberté du commerce des grains, d'encourager les défrichements. Mais cette entreprise ne produit que de piètres résultats pratiques : certes, le froment commence à se substituer au seigle, mais exclusivement dans quelques zones côtières ; la culture des pommiers, pour la fabrication du cidre, prend aussi une certaine extension, mais les progrès de la pomme de

terre, dont La Chalotais était l'un des propagateurs, restent très lents. Ces nouvelles cultures ne pénétrèrent presque pas dans les régions pauvres de l'intérieur, hostiles à toute transformation. Les techniques agraires évoluent d'autant moins que le métayage (essentiellement en Haute-Bretagne) comme le fermage découragent tout progrès technique : la clause habituelle, commune à toutes les régions de fermage, est de « cultiver suivant les usages du pays », selon les « us et coutumes », sans « rien innover ni changer ».

Il est une exception pourtant à cet immobilisme apparent : le mouvement de défrichement lié à la pratique de l'afféagement. La session des états de 1759 marqua l'intérêt de la noblesse pour ces usages qui consistaient, pour le seigneur, à concéder une tenure prise sur son domaine. Suivant la coutume de Bretagne, les seigneurs qui disposaient de « terres de leur domaine propre, non cultivées », pouvaient « les afféager et en prendre rente avec rétion d'obéissance et outre quelques deniers d'entrée qui n'excéderont 100 sols par journal ». Ces afféagements de terres incultes, déjà fréquents en Bretagne aux ^{XVI}^e et ^{XVII}^e siècles, se multiplièrent, surtout dans la seconde moitié du ^{XVIII}^e siècle, sous l'impulsion de la noblesse parlementaire, des milieux de négociants malouins ou nantais et de la bourgeoisie d'affaires, prenant l'initiative de grands défrichements. Ce fut le cas dans les régions de Rennes, de Nantes, de Ploërmel, dans le duché de Penthièvre...

Mais ces travaux de défrichement et d'assainissement des terres provoquèrent souvent de forts mouvements d'humeur de la part des paysans, surtout les plus pauvres, qui envoyaient paître leurs bestiaux sur ces terrains. C'est ainsi qu'aux portes de Nantes une violente révolte éclata : à Couëron, les paysans refusèrent de se plier aux injonctions des seigneurs qui interdisaient à quiconque d'envoyer les troupeaux pâturer après la fauche sur d'anciens biens communaux au bord de la Loire. En juin 1785, une foule de 1 000 personnes, s'il faut en croire les sources, s'attroupe avec des fusils, des faux et des bâtons pour couper les foins et conduire leurs bestiaux dans des pâturages qu'ils disent leur appartenir. Ils agissent, expliquent-ils, « de la part du Roi et de Dieu », invoquant la sécheresse, les sauterelles, le déficit en fourrages et les seigneurs, qui veulent « les réduire à la misère ». Des lettres reçues à Paris, citées par le libraire Hardy, font état d'une « émeute considérable ». Et la *Gazette de Leyde* évoque les paysans

révoltés, « en guerre ouverte » contre leurs seigneurs. Le calme n'est rétabli, en juillet 1785, que sous la menace des baïonnettes¹⁰...

En se heurtant à la tenace opposition paysanne, ces tentatives d'amélioration de l'économie rurale entreprises par ceux que François Quesnay appelle la « classe propriétaire » contribuèrent à creuser un peu plus le fossé entre la noblesse et la bourgeoisie d'une part, les ruraux d'autre part. Au total, les efforts pour rénover l'agriculture restèrent limités, si l'on en juge par les grandes étendues de landes et de terres incultes qui couvraient une partie de la Bretagne au XVIII^e siècle. Les voyageurs, certes sujets aux partis pris et aux exagérations, ont presque tous l'impression de traverser une région sous-développée. C'est ainsi que Mignot de Montigny, trésorier de France, membre de l'Académie des sciences, note au cours de son déplacement en Bretagne en 1752 que la région entre Brest et Morlaix est aussi peu cultivée que le reste de la Basse-Bretagne : « On ne voit que misère dans les villages et que joncs marins dans les champs. » Le même auteur remarque en revanche que le pays entre Rennes et Saint-Malo « paraît fertile¹¹ ».

Arthur Young (1741-1820), expert en agriculture et grand voyageur, visite la Bretagne en 1788 : en habitué de la révolution agricole menée dans les campagnes du Norfolk (enclosures, amendement, rotation quadriennale — navets, orge, trèfle, froment —, baux à ferme de longue durée, grandes exploitations), il se dit frappé par le morcellement des exploitations, l'aspect sauvage et désert des paysages de landes, le système de bocage, toutes choses freinant le progrès agricole. Et il insiste sur la misère des classes rurales, l'ampleur des différences sociales. Malgré les multiples préjugés qui altèrent son témoignage, son *Journal* se révèle particulièrement éclairant sur la manière dont le monde breton est perçu à la veille de la Révolution.

« 5 septembre 1788. À Montauban. Les pauvres semblent réellement pauvres ; les enfants terriblement haillonneux, plus mal vêtus que s'ils n'avaient pas de vêtements du tout ; quant aux chaussures et aux bas, c'est un luxe. [...] Dans ce que j'ai vu dans cette province, un tiers semble inculte et la presque totalité dans la misère.

8 septembre 1788. Passé à Châtelaudren et entré en Basse-

Bretagne. On reconnaît à l'instant un autre peuple, lorsqu'on rencontre nombre de gens qui, en fait de français, ne savent que dire : "Je ne sais pas ce que vous dites."

10 septembre 1788. Jour de foire à Landivisiau, qui me donna l'occasion de voir quantité de Bas-Bretons réunis, ainsi que leur troupeaux. Les hommes portent des pantalons larges, mais qui s'arrêtent aux genoux comme des culottes ; ils ont, en effet, les jambes nues, et la plupart sont chaussés de sabots. Ils ont des traits accentués comme les Gallois, avec la même attitude, à la fois énergique et nonchalante ; leurs corps sont forts, larges, carrés d'épaule. Les femmes sont ridées par le travail, avant l'âge, au point qu'elles ont perdu toute la grâce de leur sexe. À première vue, on s'aperçoit que ce sont des gens absolument distincts des Français.

13 septembre. Le pays jusqu'à Châteaulin est plus montagneux, un tiers en landes. Toute cette région est très inférieure au Léon et à Tréguier ; aucun effort, aucune marque d'intelligence, bien que l'on soit proche de la grande navigation et du marché de Brest, et que le sol soit bon.

14 septembre. Quand on quitte Quimper, il semble qu'il y ait plus de culture, mais seulement pour un moment : des landes, des landes, des landes.

21 septembre. J'ai été à une entreprise de défrichement [près de Saint-Nazaire], située au milieu de ces déserts : quatre bonnes maisons de pierre, avec des ardoises ; quelques acres, couvertes d'un pauvre gazon ; cependant, elles ont été labourées ; mais tout cela est sauvage et est devenu presque aussi inculte que le reste. On m'apprit ensuite que cette entreprise, comme on l'appelle, avait été tentée par des Anglais, aux frais d'un gentilhomme, qui s'y est ruiné, comme eux-mêmes. Je demandai comment ils avaient procédé. On a écobué, puis semé du blé, ensuite du seigle et enfin de l'avoine. Il en est ainsi toujours et toujours ! Les mêmes sottises, les mêmes bévues, la même ignorance ! Et tous les gens de pays ont dit, comme ils le font maintenant, que ces landes ne sont bonnes à rien. À mon grand étonnement, je vois que les landes s'étendent jusqu'à 3 milles de la grande cité commerciale de Nantes ! C'est là un problème et une leçon à étudier¹². »

En traversant le Finistère en 1794, Cambry parvient à des conclusions voisines : « Si les principes d'économie rurale, qui se propagent dans le reste de la France, s'établissaient dans la Bretagne, si l'on pouvait arracher à leur routine les habitants de ce riche pays, s'ils ne craignaient, avec superstition, de labourer un champ qu'a négligé leur père, si l'absurde croyance que la lande est le meilleur des engrais, était détruite, s'ils voulaient former des prairies artificielles, comme ils le pourraient faire sans frais et presque sans travail, leur pays serait le plus riche, le plus fécond de la nature¹³ ».

Les industries rurales, malgré quelques progrès au XVIII^e siècle, se révèlent bien insuffisantes pour remédier à la pauvreté de l'agriculture. La production de toile, selon le mémoire de l'intendant Des Gallois de La Tour en 1733, restait l'industrie prédominante, mais nous la savons en crise. Les forges situées à la lisière des forêts, comme celle de Paimpont, l'exploitation des mines de plomb argentifère de Poullaouen et du Huelgoat, des mines de charbon de Montrelais à la frontière de l'Anjou, se développent au cours du XVIII^e siècle, mais l'industrie et le commerce ne font de réels progrès que dans les villes.

En conséquence, le niveau de vie des classes rurales demeure très misérable. Les rôles de capitation permettent d'en prendre la mesure : à Feins, dans l'évêché de Rennes, il y avait, en 1783, 40 pauvres contre 216 contribuables. La Chapelle-Erbrée, à la même date, comptait un sixième de pauvres. À Coësmes, dans le même évêché, le recteur estimait en 1775 que, sur 1 000 communians, 400 étaient réduits à la mendicité. La proportion des pauvres était encore plus forte, semble-t-il, en Basse-Bretagne. Les villes abritaient une multitude de mendiants et de vagabonds qui venaient des campagnes bretonnes ou des provinces voisines. Un arrêt du parlement daté de 1760 ordonna aux mendiants étrangers de sortir de la ville de Rennes sous les trois jours et de retourner dans leurs paroisses d'origine.

D'autres particularismes sociaux semblent étayer l'hypothèse d'un surpeuplement breton au XVIII^e siècle : l'importance d'une population instable et flottante, proportionnellement plus nombreuse qu'ailleurs, composée de « logistes » — habitant dans des « loges » forestières, sortes de huttes de bois et de terre —, vivant de petits métiers (sabotiers, charbonniers, bûcherons) et d'un élevage misérable. Quant aux mendiants, ils se répandent à travers la campagne ou se

concentrent dans les villes au hasard des saisons et des crises économiques : nombre de cahiers de doléances de 1789 s'en plaignent.

Il y eut bien en Bretagne un phénomène, sinon d'exode rural — le terme serait excessif —, du moins de départs assez massifs des campagnes, sans doute difficile à mesurer, mais qui semble avoir été plus sensible que dans la plupart des autres provinces. Il s'est traduit par la progression de la population des villes bretonnes, qui atteint, de façon générale, des proportions supérieures à celles enregistrées dans le reste de la France. Ainsi Nantes passe de 30-40 000 habitants en 1690 à près de 90 000 à la fin du XVIII^e siècle ; Rennes, de 30 000 à 40 000 ; Brest, de 10-15 000 à 30-35 000 ; Lorient, de 10 000 à 25 000... Même les petits centres urbains, qui ne bénéficient pas des conditions de développement des villes précédentes, connaissent eux aussi des progrès. Cette concentration urbaine, plus nette encore en Bretagne que dans le reste de la France (et à laquelle il conviendrait d'ajouter les engagements nombreux dans la marine et dans l'armée du roi), traduit incontestablement une forte pression démographique dans les campagnes.

Ainsi, dès le XVIII^e siècle, s'esquissent des caractères démographiques qui vont devenir essentiels au XIX^e siècle et que va accuser encore le retard économique de la Bretagne par rapport aux grandes régions industrielles françaises. On ne peut que constater ici la continuité historique entre XVIII^e et XIX^e siècle, trop souvent masquée par les effets politiques et juridiques de la rupture de la Révolution de 1789 et par les conséquences économiques et sociales de la révolution industrielle.

Une fois de plus, la Bretagne s'inscrit à contre-courant des évolutions attendues¹⁴...

*

LA STAGNATION, VOIRE LA RÉGRESSION, démographique bretonne à la fin du siècle tient beaucoup aux maladies épidémiques qui constituent une spécificité de la mortalité bretonne au XVIII^e siècle.

C'est d'abord la structure culturelle et cultuelle qui explique l'existence de multiples foyers d'infection, les cimetières paroissiaux étant situés, on l'a vu, au centre des villages. Une ordonnance datée du 15 mai 1776 prescrivit — sans succès — de transporter les cimetières hors des villes et des villages. En 1779, remarquant que les

cadavres sont « recouverts seulement d'un pied de terre ou environ », le subdélégué de Moncontour doit recourir au parlement de Bretagne pour faire exécuter cette ordonnance. Et il ajoute : « Il est de fait qu'après l'épidémie qui régna en 1773, le sucre [sic] cadavérique suintait au travers des murs du cimetière, qui est élevé de quelques pieds au-dessus du niveau du bourg. J'ai vu moi-même il y a peu de temps combien ce terrain est labouré de fossés. » Lors de l'épidémie de 1774, le sénéchal de Plénée-Jugon explique qu'on n'enterre plus dans le cimetière qui joint l'église, « mais on n'y a point encore mis de chaux vive pour consumer les corps dont il est rempli et qui sont si près de la surface qu'il est à craindre qu'ils n'infectent l'air de plus en plus¹⁵ ». En 1772, lors d'une « maladie épidémique », le subdélégué de Morlaix note dans son mémoire à l'intendant : « Quelquefois les cadavres infectent. On les porte dans les églises où ils restent pendant l'office ; ces églises n'ayant presque point d'air peuvent conserver pendant plusieurs jours l'infection et la communiquer au peuple qui s'y assemble. Peut-être serait-il à propos de laisser les corps dans les cimetières¹⁶. »

Les pratiques quotidiennes expliquent aussi la rapidité de diffusion des épidémies. Dans son mémoire adressé au subdélégué de Landerneau, daté du 17 mars 1769, le médecin Vigier, chargé de prescrire le traitement des « pauvres malades » des paroisses de Plouédern et de Trémaouézan (Finistère), constate que « les gens qui se portent bien ne prennent aucune précaution pour se garantir de la maladie ; ils mangent au même plat et souvent les restes des aliments dont les malades ont usé ; ils boivent dans les mêmes vases sans les laver ; ils couchent avec les malades dans les mêmes lits, ne changent pas la paille de leur lit aussi souvent qu'elle est gâtée, occupent les lits de ceux qui sont morts de maladie, dès le même jour qu'on a tiré le cadavre, sans prendre aucune précaution pour purifier l'air de ces lits, qui sont fermés de toutes parts comme des coffres¹⁷ ». Le docteur Bagot, médecin à Saint-Brieuc, note la même désolante absence d'hygiène dans les campagnes du diocèse : « J'aime mieux croire que la misère, l'ivrognerie, la malpropreté, l'humidité des habitations, le mauvais air des habitations par l'usage où sont les paysans d'avoir leurs bestiaux sous le même toit sans cloison qui sépare les hommes des animaux et des fumiers, ont été les causes prédisposantes de cette maladie épidémique qui a régné dans les paroisses de Plénée et de

Plénée-Jugon (Côtes-d'Armor) dans les années 1772 et 1773. » En 1772, le subdélégué de Morlaix (Finistère) indique que « les maisons des paysans sont placées ordinairement dans le sol le plus bourbeux, environnées de fumier, avec des portes et des fenêtres mal closes, qui laissent jour aux exhalaisons putrides jour et nuit ». En 1774, le subdélégué de Guingamp note qu'il « serait utile de veiller sur la construction des maisons de la campagne, qui, étant trop basses et ayant peu d'ouvertures, empêchent le renouvellement de l'air et occasionnent des maladies qui se communiquent aux personnes de la même famille et par une suite nécessaire à celle du même village, et ainsi de proche en proche¹⁸ ». Même constat amer pour Caze de La Bove, intendant nommé en 1774 : lors de son premier tour de Bretagne, il a pu mesurer l'ampleur de la misère bretonne. « Dans l'évêché de Vannes, écrit-il, dans une partie de ceux de Quimper et de Saint-Malo, dans l'évêché de Rennes, au midi et à l'orient de cette ville, surtout du côté de Vitré, la pauvreté est excessive et le peuple est malheureux ; il est mal nourri, mal vêtu, mal logé, d'une malpropreté révoltante, à peine séparé de ses bestiaux dans de petites maisons où le jour et l'air n'entrent que difficilement¹⁹. »

On le voit, par leur simple mode de vie, leurs habitudes collectives, les Bretons, notamment les plus pauvres d'entre eux, ont de multiples occasions de contracter une « épidémie ». Jean-Pierre Goubert souligne aussi que la dispersion de l'habitat rural ne protège pas les paysans de maladies en raison des multiples occasions de rencontre de la collectivité : l'office dominical, le marché ou la foire saisonnière.

Sans doute, objectera-t-on avec raison, que de tels facteurs existent dans les autres provinces. En fait, il faut ajouter pour le cas breton une spécificité nouvelle : l'importance toute particulière des enrôlements dans l'armée ou dans la milice et les incessants mouvements de troupes. Car c'est bien, une fois encore, la marque de l'État royal et de la guerre qui explique, comme on va le mesurer, la récurrence et la violence de crises épidémiques particulièrement meurtrières qui stigmatisent la Bretagne. La péninsule armoricaine est en effet devenue le pivot de la guerre maritime franco-anglaise, deuxième « guerre de Cent Ans », qui dure de 1688 à 1815. La province est le môle de résistance française face à l'Atlantique, d'autant que les Anglais, après les échecs devant Saint-Malo, mettent au point une technique nouvelle expérimentée pendant la guerre de Sept Ans : le

débarquement en force, avec tentative d'attaque par terre. Le but n'était pas de se maintenir sur le continent mais de perturber durablement l'économie.

La première « descente » a lieu à Cancale en 1758. Elle se solde par un succès : si Saint-Malo n'est pas prise, ses campagnes avoisinantes sont ravagées et surtout la flotte malouine est pratiquement détruite dans l'estuaire de la Rance. La tentative de septembre de la même année faillit, en revanche, se terminer par un désastre pour les Anglais : ayant mis pied à terre à Saint-Briac, le gros des forces de débarquement est d'abord retardé par les volontaires du Guildo, ce qui permet aux 7 000 hommes des troupes françaises commandées par le duc d'Aiguillon d'arriver à temps à leur rescousse. Les troupes anglaises parviennent à rembarquer sous la mitraille française, mais au prix de la perte d'une partie de l'arrière-garde sur les plages de Saint-Cast : ce 11 septembre 1758, journée la plus sanglante que connut la Bretagne durant tout le siècle, avec un millier de morts et sans doute au moins 500 Anglais noyés et environ 500 tués ou blessés français. Il y eut aussi le siège manqué de Lorient d'octobre 1746 et l'occupation de Belle-Île du 4 avril 1761 au 10 mai 1763, gage d'importance : il fallut l'échanger au traité de Paris contre Minorque...

Le coût de la défense est beaucoup plus lourd que celui de l'attaque, comme l'illustre le réseau routier mis en place par le duc d'Aiguillon pour désenclaver la Bretagne. La « Royale » marque ainsi profondément la Basse-Bretagne jusqu'à nos jours : toute une organisation économique et militaire, créatrice de villes, mais en partie parasite, en tout cas jugée comme telle par beaucoup de paysans, se superpose à un pays resté rural. Avec le marin paraît le soldat : la Bretagne abrite tout au long du siècle de grosses concentrations de troupes liées aux guerres, aux projets de débarquement en Irlande ou en Écosse, à l'envoi de renforts aux « Insurgents américains ». Les grandes routes se couvrent alors de longues files de charrettes réquisitionnées de Rennes et Saint-Malo à Brest, bouleversant la vie des villages et des villageois par les charrois imposés aux hommes et aux bêtes, troublant la vie des familles par le casernement. Il faut garder les côtes, garnir de guetteurs les tours d'observation, approvisionner les batteries côtières. Au service des classes, indispensables à la « Royale », s'ajoute le fardeau des milices garde-côtes. Brest et Lorient se développent en « villes champignons »,

« désinsularisant » la péninsule basse-bretonne. Elle présente en ce siècle des Lumières une structure quasi coloniale, portée à bout de bras par un budget naval irrégulier et par les lourdes charges qu'imposent au monde paysan les corvées routières instituées par Orry. Une requête de 1782, adressée par divers particuliers de Brélévenez, un village du Trégor, à l'intendant de Bretagne, en dit long sur le poids des servitudes paysannes liées à la guerre :

« Il est facile de prouver que les corvées auxquelles les habitants de cette paroisse sont sujets et obligés surpassent beaucoup celles des habitants de la ville de Lannion, et le détail suivant forme la preuve :

Primo, la paroisse de Brélévenez est obligée aux guets et pour les remplir il faut un capitaine, deux lieutenants, six sergents et six pédons (courriers) qu'on charge toutes les semaines, lesquels pédons courent jour et nuit pour porter dans les différents postes les ordres concernant le service de Sa Majesté.

2. La même paroisse est obligée aux transports des troupes et à fournir des chevaux aux messieurs officiers.

3. À fournir à la garde de la cotte neuf hommes par cinq jours outre les soldats canonniers garde-cotte.

4. Le même général est encore obligé de fournir pour compléter le nombre de canonniers et matelots garde-cotte quelquesfois quatorze ou quinze personnes par an.

5. La même paroisse est obligée à la réparation des grands chemins corvée qui coute beaucoup aux habitants.

6. Enfin, la même paroisse fournit comme toutes les autres paroisses voisines de Lannion dix lits aux cazernes de la dite ville et à la décharge des habitants de la même ville pour le logement des troupes²⁰. »

Cette « militarisation » de la Bretagne, qui affecte, on le voit, très directement les campagnes, se révèle particulièrement ravageuse. Si l'on considère le seul cas de Brest, on peut observer une série d'impressionnantes épidémies de typhus : 1733, 1741, 1746, 1757-1758 (la plus violente), 1779-1781. À chaque retour d'escadre, les marins, les soldats embarqués, les Brestois, mais aussi un pourcentage de la population bretonne leur paient un lourd tribut.

En 1741, l'escadre du marquis d'Antin débarque dans le port du Ponant un grand nombre de malades atteints de typhus et de dysenterie : ces deux affections provoquent une surmortalité non seulement dans le port et la ville de Brest mais aussi dans une partie de la Bretagne. Jean-Pierre Goubert estime que sur les 130 000 à 140 000 décès enregistrés en Bretagne en 1741, le tiers peut être attribué au typhus et à la dysenterie. Le bilan est particulièrement lourd dans toute la partie nord-est de la Bretagne. À Bécherel, par exemple, en l'espace de quatre années (1739-1742), le quart de la population disparaît²¹. De même, l'épidémie de 1757-1758, provoquée par l'arrivée de l'escadre du comte Dubois de La Mothe, se propage avec une violence extrême à Brest et dans la province : les villes de Quimper, de Lorient, de Morlaix et de Vannes sont touchées dès décembre 1758, et le fléau s'étend en 1758 jusqu'à Lamballe et Plénée-Jugon. Dans cette dernière région, sur une population d'environ 25 000 habitants, plus de 5 000 sont atteints par l'épidémie, dont environ 1 500 succombent au début de l'année 1758. Jean-Pierre Goubert estime à 20 000 le nombre probable de victimes de cette épidémie.

Plusieurs épidémies de dysenterie frappent aussi la province, notamment en 1741, 1765, 1779. Cette dernière fut particulièrement meurtrière, égalant presque la « mortalité » de 1741 : 132 000 sépultures en Bretagne, contre peut-être 140 000 en 1741.

Le typhus et la dysenterie deviennent endémiques en Bretagne : plusieurs épidémies de typhus sévissaient encore un siècle plus tard, vers 1872-1874, dans plusieurs arrondissements de Brest, de Quimper et de Morlaix, avec en moyenne 20 % de décès²²... « Il reste fixé dans le Finistère, dans le Morbihan et peut-être dans toute la Bretagne, note le Dr Gestin en 1875, comme il l'est en Irlande, parce qu'il trouve dans nos campagnes des conditions favorables à sa permanence. » Une manière de dire que le typhus est un signe du « sous-développement » matériel, sanitaire, socioculturel de certaines campagnes bretonnes qui n'ont guère évolué depuis le « sombre XVIII^e siècle ». Quant aux épidémies de dysenterie, elles frappent encore à la fin du XIX^e siècle : en 1888, elles sont signalées dans les arrondissements de Redon, Vannes, Lorient, Pontivy et Ploërmel.

Sans la dysenterie, la population bretonne eût probablement stagné entre 1760 et 1790 ; sans le typhus, elle eût assurément

augmenté : « C'est dire, conclut Jean-Pierre Goubert, toute l'importance démographique des épidémies d'un XVIII^e siècle ni "pesteux", ni "cholérique", portant en Bretagne la marque morbide et mortelle d'un "sous-développement" accentué²³. »

*

VOICI SANS DOUTE LA CLÉ DU PARADOXE BRETON, province plus que toute autre soumise à l'étreinte de la maladie et de la mort : entre 1740 et 1790, les principales épidémies de Bretagne paraissent de moins en moins liées aux crises de subsistances car la surmortalité anormale — par rapport au reste du royaume — de la période 1770-1790 est due pour près de moitié à l'épidémie de dysenterie de 1779. Sans doute, l'État royal, le responsable indirect de cette situation mortifère, n'est pas resté indifférent : secours alimentaires, conseils d'hygiène, combats difficiles menés contre les « préjugés » des paysans et des « pauvres malades ». Ainsi, en 1775, l'intendant de Caze de La Bove favorise l'enseignement de M^{me} du Coudray, sage-femme expérimentée et « professeur dans l'art d'accouchement » ; il lui donne les moyens de parcourir la province, la fait recevoir par les subdélégués et les maires, débloque par les municipalités les crédits nécessaires à la rémunération de son enseignement, crée des prix en faveur des femmes et des jeunes filles qui ont le mieux profité de ses cours. M^{me} du Coudray utilisait un mannequin d'osier pour ses démonstrations : le 28 avril 1776, La Bove sollicite du contrôleur général le droit d'acheter cette machine. Dès le mois de mai, elle commence à circuler dans la province et des médecins reprennent la suite de ses leçons.

Le médecin du roi, Helvétius, avait eu l'idée, en 1710, d'instituer des « remèdes du roi » : il s'agissait de grandes boîtes de divers médicaments susceptibles de faire face à toutes les éventualités, adressées aux intendants qui en feraient la demande pour être distribuées dans les campagnes. Cette intervention se développa surtout à partir de 1750, et la création en 1776-1778 de la Société royale de médecine renforça encore l'intervention de l'État. Ainsi, avec des moyens nouveaux mais bien limités pourtant face à l'ampleur des besoins, des médecins « éclairés » tentèrent de briser le cercle vicieux du sous-développement breton. En 1789 pourtant, la faiblesse de l'équipement hospitalier et sanitaire de la Bretagne était toujours patente : Jean-Pierre Goubert évalue la densité médicale à un

praticien pour 4 074 habitants, ce qui, en raison du fort déséquilibre entre la ville et la campagne, signifie à peine un « homme de l'art » pour 20 000 ruraux²⁴...

1. Pour une analyse précise et détaillée de ce singulier « siècle des Lumières » breton, on consultera la synthèse de Jean Quéniart, nourrie notamment de la très riche moisson des 200 à 300 maîtrises soutenues dans les universités armoricaines (Rennes, Brest, Nantes) : Jean Quéniart, *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France Université, 2004. Pour la démographie du « sombre XVIII^e siècle », voir notamment les pages 156-166.
2. Stéphane Perréon, *L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, t. I, p. 265. Le contraste avec d'autres provinces est saisissant : seuls 22 % des Provençaux et 17 % des Auvergnats ne mesurent pas la taille requise de 5 pieds.
3. Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers (XIII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions Fayard, 2004, notamment p. 573-612.
4. Registre de la paroisse de Campénéac, Archives du Morbihan, E, suppl. 647, GGA, cité par Jean Lorédan, *Marion du Faouët et ses « associés » (1740-1770)*, Le Faouët, Liv'Éditions, 1995 [1907], p. 30-31.
5. Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 492.
6. Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Éditions Fayard, 1992, p. 465.
7. À la fin du XVIII^e siècle, en mettant en valeur le contraste entre la croissance géométrique de la population (1, 2, 4, 8, 16...) et la croissance arithmétique des moyens de subsistance (1, 2, 3, 4...), Thomas Robert Malthus, un pasteur anglais, créateur du « malthusianisme », a cherché à expliquer la fonction régulatrice des crises démographiques de grande ampleur qui frappaient la plupart des pays européens : pour justifier sa démonstration, il évoqua la nécessité d'une « loi supérieure » instituée pour que le nombre des hommes s'adapte strictement aux ressources et aux capacités de l'économie (Thomas Robert Malthus, *Essai sur le principe de la population et ses effets sur le perfectionnement futur de la société*, 1798).
8. Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, *op. cit.*, notamment « Noblesse, défrichements et progrès agronomiques », p. 532-590.
- 9.

Cité par Jean Meyer, *ibid.*, p. 580.

10. Jean Nicolas, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, p. 164.
11. « Voyage de Mignot de Montigny de l'Académie des sciences en Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1925, p. 225.
12. Arthur Young, *Voyages en France (1787, 1788, 1789)*, traduction, introduction et notes d'Henri Sée, Paris, Éditions Armand Colin, 1976 [1931], p. 229-243.
13. Jacques Cambry, *Voyage dans le Finistère ou État de ce département en 1794 et 1795*, Paris, an VIII (1799), Genève, Slatkine Reprints, 1979, p. 29-30.
14. Pour un tableau de la situation sociale en Basse-Bretagne, on pourra consulter le texte publié des réponses de 82 recteurs du Léon à l'enquête ordonnée par leur évêque sur la misère à l'intérieur de leur paroisse : Fanch Roudaut, Daniel Collet et Jean-Louis Le Floc'h, *Les Recteurs léonards parlent de la misère (1774)*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1988. Parmi les causes avancées pour expliquer la misère, « la cherté des bleds » revient le plus souvent, suivie de l'absence de travail et de la modicité des salaires : « Les aisés vivent, ils ont du bled, ou de l'argent pour en acheter. Mais les tysserands, dont ici un grand nombre, et les ouvriers à 4 ou 5 sols par jour, qui souvent manquent d'ouvrage, comment se nourrir à présent, eux, leurs femmes, leurs enfants, les bleds étant à un si haut prix ? À peine peuvent-ils avoir leur suffisance de pain, et cette suffisance leur manquant souvent, quelques uns mendient ou font mendier les leurs » (Plounéour-Ménez), p. 134.
15. Cité par Jean-Pierre Goubert, *Malades et médecins en Bretagne (1770-1790)*, Paris, Éditions Klincksieck, 1974, p. 185.
16. *Ibid.*, p. 187.
17. *Ibid.*, p. 192.
18. *Ibid.*, p. 190-191.
19. Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne, op. cit.*, t. III, p. 36.
20. Cité par Christian Kermoal, *Les Notables du Trégor. Éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 40-41.
21. Jean-Pierre Goubert, *Malades et médecins en Bretagne, op. cit.*,

p. 330-331.

22.

Ibid., p. 347.

23.

Ibid., p. 379.

24.

Ibid., p. 85. À titre de comparaison, en Anjou, François Lebrun note, pour 1786, 7 praticiens, 1 médecin et 6 chirurgiens pour 10 000 habitants : la Bretagne serait donc, dans l'Ouest, relativement défavorisée.

Lumières singulières

Nous avons évoqué les multiples facettes d'un « sombre XVIII^e siècle » qui singularise la Bretagne dans un royaume dynamique, animé d'une croissance multiple. Cette singularité négative, nous pourrions l'accentuer encore en analysant le pourcentage d'alphabétisés, même s'il convient d'insister sur la difficulté de mesurer l'accès à l'écrit : la lecture « réelle » est souvent sous-estimée, elle ne tient pas compte des médiations tels l'image, le théâtre, la chanson sur feuille volante, ni des médiateurs tel ce lecteur unique lors des soirées de veillée. Ainsi, c'est en « entendant lire » le livre des miracles de Sainte Anne, qu'un couvreur d'Ercée-en-Lamée, qui ne savait signer, pensa à recommander son épouse à la sainte¹...

Sans doute, ici comme ailleurs, le siècle des Lumières enregistre-t-il un progrès mesurable du niveau d'instruction des Bretons : dans le diocèse de Nantes, par exemple, 8 % des hommes sont capables de signer à Joué-sur-Erdre en 1700-1709. Ils sont 30 % en 1790, tandis qu'à Nantes, on passe de 47 à 49 % pour les hommes et de 34 à 36 % pour les femmes. Dans le Trégor, un sondage effectué à partir du témoignage de 2 000 personnes au cours d'enquêtes et de procès divers devant l'officialité, entre 1700 et 1717, révèle que 100 % des 43 meuniers et des 65 domestiques et servantes sont analphabètes, 93 % des 285 laboureurs, 85 % des 233 artisans, 84 % des 127 commerçants, 74 % des 734 ménagers (paysans), 50 % des 59 marins, ce qui fait qu'au total c'est environ 80 % de la population trégorroise qui ne sait pas écrire à la fin du règne de Louis XIV. Il s'agit là d'un des pourcentages les plus élevés de Bretagne. Malgré un effort vigoureux tout au long du XVIII^e siècle, en 1789, plus de la moitié des Trégorrois étaient encore analphabètes².

La grande enquête réalisée par le recteur Maggiolo, à l'instigation de Jules Ferry, dans le cadre de la préparation des lois scolaires de la

III^e République, montre que, malgré ces légers progrès, le retard breton ne fait que grandir au cours du siècle suivant par rapport aux autres provinces : à partir de l'acte de leur mariage, on constate que le nombre des époux capables de signer passe de 17,4 à 21,4 % entre 1686-1690 et 1786-1790, alors que pour l'ensemble du royaume il progresse de 21,3 à 37,1 %. La Bretagne se situe bien dans l'ensemble sous-alphabétisé, au sud-ouest de la fameuse ligne Saint-Malo-Genève³.

Taux d'alphabétisation (en %) des hommes et des femmes à partir de l'enquête Maggiolo⁴ (le rang est indiqué par rapport à l'ensemble des 79 départements touchés par l'enquête)

	1686-1690			1786-1790		
	Hommes	Femmes	Rang	Hommes	Femmes	Rang
Côtes-du-Nord	12,26	5,47	63	22,94	9,43	64
Finistère	16,36	11,40	46	35,26	6,82	49
Ille-et-Vilaine	21,27	13,55	36	28,15	14,73	47
Loire-Inférieure	15,14	9,39	52	21,72	11,98	62
Morbihan	8,28	4,91	69	9,64	6,82	78

4. Tableau réalisé par Jean Quénart, *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, op. cit., p. 533.

Les « collèges » bretons, matrices de l'alphabétisation, notamment pour la population urbaine, ne semblent pas correspondre à la définition attendue. Ainsi, à propos du collège de Guingamp, l'auteur de la réponse à l'enquête parlementaire de 1763, qui fait naître l'établissement au début du XVIII^e siècle, explique qu'il n'est « qu'une petite école dans laquelle un prêtre seul apprend le catéchisme et les premiers principes de la grammaire latine aux enfants de cette ville qui quittent ce prétendu collège dès qu'ils peuvent entrer en sixième ». Et d'ajouter manuscritement : « Le collège de Guingamp n'est qu'une petite école composée de huit écoliers⁴. »

Selon le critère Maggiolo, le niveau d'alphabétisation étant beaucoup plus élevé en ville, on a proposé comme hypothèse d'explication que ce retard de l'alphabétisation réside sans doute dans l'habitat dispersé, qui constitue un obstacle difficile à surmonter : la

réunion du dimanche, après la messe, est souvent, pour les jeunes Bretons, la seule prise de contact avec l'éducation écrite, par des abécédaires, des catéchismes ou des « manuels de civilité chrétienne » utilisés notamment par les Frères « ignorantins » dans les villes et les bourgs de Haute-Bretagne.

*

LE JANSÉNISME, ON LE SAIT, A CONTRIBUÉ à l'éclosion du siècle des Lumières. Or, en Bretagne, l'orthodoxie religieuse prédomine.

Dans le diocèse de Rennes, comme dans celui de Nantes, les évêques sont des partisans résolus de la tradition. Ils surveillent l'enseignement donné aux futurs prêtres dans leur séminaire ; ils observent dans l'ensemble, au cours du siècle, leur devoir de résidence en exerçant leur tâche pastorale dans la ligne des prescriptions tridentines. Pour lutter contre le jansénisme et stimuler la piété, ils encouragent notamment la dévotion au Sacré-Cœur ainsi que l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Donc, pas de jansénisme breton, semble-t-il, au xvii^e siècle ; il faut attendre le début du xviii^e pour voir les idées augustinienes se répandre, mais de manière très limitée. On le sait, après la suppression, violente, de Port-Royal-des-Champs en 1709, et la destruction, deux ans plus tard, sur ordre royal, de l'abbaye, la politique de tolérance du Régent et l'exemple de l'archevêque de Paris, M^{gr} de Noailles, facilitent le réveil de l'opposition janséniste dans l'ensemble du royaume. Le terrain qui lui est le plus favorable en Bretagne est le diocèse de Saint-Malo, sous l'épiscopat de Vincent-François Desmaretz (1702-1729), neveu de Colbert et frère du ministre d'État.

Sous la pression des jansénistes, l'évêque interdit en 1708 au père Louis-Marie Grignon de Montfort de prêcher et de confesser dans son diocèse. Mais, dans un souci de conciliation, à la demande des recteurs, il lui permet d'exercer son apostolat dans les églises paroissiales. Attaché aux idées jansénistes, l'évêque marqua son hostilité en 1713 à la bulle *Unigenitus Dei Filius* qui condamnait 101 propositions des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du père Quesnel⁵. Devant les vains efforts des évêques opposants, M^{gr} Desmaretz finit par condamner en 1714 le livre de Quesnel, mais néanmoins ne publia pas la bulle dans son évêché. L'assemblée du

clergé de son diocèse adhéra à l'appel qu'il lança au pape en 1717 et 77 recteurs acceptèrent d'en signer l'acte. La majorité du clergé malouin (le diocèse renfermait 161 paroisses) demeurait néanmoins soumis à la bulle et à l'autorité du Saint-Siège. L'évêque fut suivi aussi dans son opposition par le chapitre de Saint-Malo, ainsi que par des religieux bénédictins de Saint-Maur, des couvents de Léhon et de Saint-Suliac, mais il finit par abandonner ses amis jansénistes, considérés de plus en plus à la cour comme des perturbateurs de l'ordre public, et dut écrire une lettre de soumission en 1727.

Malgré ce retour à l'unité, le diocèse de Saint-Malo fut encore troublé, dans les dernières années de l'épiscopat de M^{gr} Desmaretz, par des manifestations de jansénisme qu'on pourrait qualifier de populaires. À l'exemple des convulsions commencées en 1731 sur la tombe du diacre François de Pâris au cimetière de Saint-Médard, des scènes du même genre eurent lieu à Saint-Malo à partir de 1733⁶. Les dévots du diacre Pâris comptaient aussi bien des gens du peuple que de riches bourgeois et gentilshommes. Un médecin et philosophe matérialiste, Julien-Jean Offray de La Mettrie, né à Saint-Malo en 1709, aurait participé à ces scènes. Les plus fervents adeptes du diacre Pâris, dans l'évêché de Saint-Malo, étaient le comte Charles Huchet de La Bédoyère, procureur général du parlement de Bretagne depuis 1710, et les membres de sa famille. Son château de La Bédoyère, situé dans la paroisse de Talensac aux environs de Montfort, devint un autre Saint-Médard. Le chapelain de ce château, Jean La Calabre, avant son renvoi par Louis XV, en 1735, présidait ces étranges assemblées de convulsionnaires bretons. Le diacre Pâris, considéré comme un saint par les jansénistes, y était invoqué dans les prières journalières à la place de la Vierge et des saints, et d'insolites phénomènes se produisaient :

« On récitait chaque jour une espèce d'office canonial, composé de certains psaumes choisis, auquel assistoient régulièrement la Dame, son fils, le Recteur de la paroisse, le Chapellain du château et quelques domestiques. On disoit None à deux heures et alors le Comte s'étendoit sur une espèce de sofa où il répétoit quelques versets des Pseaumes qu'il entendoit réciter [...].

Le convulsionnaire entroit d'abord en agitation et alors la mère lui mettoit un bonnet sur la tête ; après quoi, il se laissoit

couler à terre et les convulsions commençoient. Elles duroient environ une heure. Assez souvent, il exprimait des mains l'action d'un Boulanger qui pétrit la pâte, pour faire entendre aux hommes disoit-il, qu'ils devoient travailler sans cesse à amollir la dureté de leur cœur. D'autre fois, il exprimait par son attitude la figure d'un homme crucifié et il lui sembloit alors avoir les stigmates aux mains et aux pieds ; de sorte qu'il ressentait de la douleur à ces extrémités du corps, surtout lorsque quelqu'un y touchoit. Il alloit fort vite, couché sur le dos, d'un bout de la salle à l'autre⁷. »

Dans le rayonnement de ce foyer janséniste singulier, les cinq ou six religieux de l'abbaye des chanoines réguliers de Montfort, ainsi que le recteur de Talensac, devinrent des partisans des convulsions et des « miracles » opérés par le diacre. Des ouvrages jansénistes, tels que les *Réflexions morales* du père Quesnel publiées en 1671, *Des instructions sur les sacrements de pénitence et d'eucharistie* publiées par Messieurs de Port-Royal, et différents traités de piété attribués au diacre Pâris, circulaient parmi les fidèles du château de La Bédoyère. Autour du procureur général se regroupaient une partie des jansénistes issus des milieux parlementaires rennais. Le jansénisme, qui ne comptait pourtant que 10 % des membres du parlement vers 1740, marqua néanmoins de son empreinte l'opposition nobiliaire bretonne au XVIII^e siècle.

Le quesnellisme pénétra aussi dans le diocèse de Nantes au cours des quinze premières années du XVIII^e siècle : la faculté de théologie de la ville, notamment, composée de vingt et un docteurs recrutés parmi les membres du séminaire, du collège de l'Oratoire et du couvent des Cordeliers, était imprégnée d'esprit janséniste. Aussitôt, les évêques (M^{gr} Gilles de Beauvau puis M^{gr} de Lavergne de Tressan) travaillèrent à épurer la faculté de théologie pour faire triompher l'orthodoxie. L'évêché de Nantes ne comptait en définitive, vers 1730, qu'un nombre relativement peu élevé de jansénistes dans les rangs des clercs : 10 % environ du clergé séculier.

Au sein des ordres religieux, notamment chez les oratoriens, les bénédictins, les minimes et les calvairiennes, les jansénistes étaient plus nombreux et comptaient une centaine de religieux et une quarantaine de religieuses⁸.

GRÂCE À UN ÉTROIT CONTRÔLE DE L'ÉPISCOPAT, les séminaires bretons procurèrent à la province, au cours du XVIII^e siècle, des prêtres instruits, dévoués, disciplinés, mais souvent indigents sur le plan matériel : la plupart des clercs devaient se contenter de la « portion congrue » fixée en 1778 à 500 livres pour les recteurs et 250 livres pour les vicaires. Certains prêtres connaissaient presque la misère.

En raison de ces difficultés, le recrutement devint plus difficile à la fin du XVIII^e siècle : le dernier évêque du Léon, M^{gr} de La Marche, estimait que le nombre des prêtres de son diocèse était passé de 1 600 à la fin du XVII^e siècle à 400 en 1782⁹. C'est dans la noblesse, plus ouverte aux idées du siècle, que cette crise des vocations se fit sentir avec le plus d'acuité. La culture du second ordre semble en effet accorder de moins en moins de place à la religion, comme l'ont montré les travaux de Jean Meyer et de Jean Quéniart : les livres religieux tombent de 24 à 11 % du total dans les bibliothèques nobles. Cette raréfaction des livres de piété et de spiritualité marque bien, selon Quéniart, l'affaiblissement de la ferveur religieuse dans ce milieu aristocratique, voire un possible détachement religieux¹⁰. On observe le même phénomène dans le Trégor où la proportion de nobles au sein du clergé baisse à partir de 1750¹¹.

Inversement, on note une démocratisation du recrutement clérical : à Rennes, au monde défaillant des notables (noblesse, magistrats, bourgeoisie aisée), se substitue le monde de l'échoppe et de la boutique. Parallèlement, on constate une évolution vers la « ruralisation » du clergé, de plus en plus issu du milieu des paysans aisés, notamment dans les diocèses de Haute-Bretagne. Cette inflexion sociale de la composition du clergé séculier limite en partie la crise du recrutement¹².

Le recul relatif du clergé séculier ne saurait pourtant masquer l'effondrement des vocations religieuses dans le clergé régulier : à la fin de l'Ancien Régime, les communautés d'hommes de la province abritaient chacune une dizaine de religieux environ¹³. Ceux-ci étaient au nombre restreint de 60 à 70 dans l'ensemble des sept abbayes et des sept couvents de l'évêché de Cornouaille. L'abbaye du Relecq, de l'ordre de Cîteaux, dans le Léon, renfermait quatre religieux, celle de Saint-Matthieu, de l'ordre de Saint-Benoît, trois. À une ère de splendeur, le XVIII^e siècle, succéda une période de décadence des ordres

religieux devenus très impopulaires, comme l'expriment les cahiers de doléances du printemps 1789 : « Il y a des communautés de différents sexes et des bénéfices sans nombre en votre royaume, écrivent les habitants de Saint-Perreux, dans la sénéchaussée de Ploërmel, qui possèdent des biens immeubles sans peine, sans souci, sans travail, sans douleurs. Ils dorment en paix à l'ombre des autels. » Même dénonciation dans la paroisse de Rohan : « Quelques moines sont écrasés par la richesse quand le pauvre gémit et meurt de faim à leur porte, ce contre l'esprit de leur état. Ces deux ou trois religieux consomment plus de 20 000 livres de rentes, et à la fin de l'année cherchent et font des emprunts ; si tous ces biens étaient employés au commerce, à la terre et à l'État, il y aurait opulence, les sujets ne seraient point accablés d'impôts et la religion serait moins scandalisée¹⁴. »

Discrédit, crise des vocations sacerdotales : faut-il, en Bretagne comme dans d'autres provinces du royaume, en conclure à un déclin du sentiment religieux au XVIII^e siècle ? En fait, le peuple breton semble toujours très attaché aux valeurs spirituelles et le clergé paroissial a maintenu, voire renforcé, la foi simple et forte des masses rurales. Du reste, les cahiers de doléances, qui fustigent, on vient de le mesurer, le clergé régulier, ne tarissent pas d'éloges — le plus souvent — pour les recteurs, à l'exemple des habitants de Billio, un village de la sénéchaussée de Ploërmel :

« Que le sort de notre curé soit augmenté, vu qu'il est vicaire d'une paroisse annexée et ayant par là autant et même plus d'occupations qu'un recteur qui a d'autres prêtres pour coadjuteurs, au lieu que notre curé est souvent seul chargé de l'administration de tous les sacrements, de pacifier tous les troubles et les disputes qui arrivent dans la paroisse, il ne reçoit qu'une somme modique pour toutes ses peines alors que le décimateur perçoit les dîmes de deux paroisses¹⁵. »

*

CHATEAUBRIAND A ÉVOQUÉ dans ses *Mémoires d'outre-tombe* (t. I, 1) les vibrantes émotions qui furent celles de son enfance dévote à Saint-Malo :

« J'étais conduit en station avec mes sœurs aux divers sanctuaires de la ville, à la chapelle de Saint-Aaron, au couvent de la Victoire ; mon oreille était frappée de la douce voix de quelques femmes invisibles : l'harmonie de leurs cantiques se mêlait aux mugissements des flots.

Lorsque, dans l'hiver, à l'heure du salut, la cathédrale se remplissait de la foule ; que de vieux matelots à genoux, de jeunes femmes et des enfants lisaient, avec de petites bougies, dans leurs Heures ; que la multitude, au moment de la bénédiction, répétait en chœur le *Tantum ergo* ; que, dans l'intervalle de ces chants, les rafales de Noël frôlaient les vitraux de la basilique, ébranlaient les voûtes de cette nef que fit résonner la mâle poitrine de Jacques Cartier et de Duguay-Trouin, j'éprouvais un sentiment extraordinaire de religion [...].

Je voyais les cieux ouverts, les anges offrant notre encens et nos vœux. »

Processions, pèlerinages, confréries continuent à jouir d'une intense faveur et ferveur populaires. Mais la grande vague de création du pèlerinage, si caractéristique du siècle précédent, à l'exemple de Sainte-Anne-d'Auray, semble désormais tarie. En revanche, la pratique de l'indulgence, obtenue à Rome, se propage à un nombre sans cesse croissant de pèlerinages, notamment en Basse-Bretagne : Georges Provost a ainsi repéré 132 indulgences, concernant 86 édifices différents, au cours de la période 1660-1790¹⁶. Le pèlerinage de Sainte-Anne-la-Palud, par exemple, au bord de la baie de Douarnenez, est relancé par un curé dynamique, Charles Pezron, recteur de Plonévez-Porzay, qui obtient une indulgence en 1766 : les offrandes (et les fidèles) décuplent en quelques années, avec une pointe à près de 2 000 livres¹⁷. Le pardon est devenu l'occasion privilégiée de demander et de recevoir les grâces divines, comme le proclame, en breton, le cantique chanté lors du pèlerinage cornouaillais de Coadry :

« Chrétiens, je vous en supplie,
Venez à Saint-Sauveur de Coadry
Pour gagner les indulgences
Qui y sont venues de Rome.

En visitant seulement la chapelle,
Il y a des indulgences plénières,
Quatre-vingts jours de pardon
Pour la rémission de vos péchés.

En se confessant, en communiant,
Et en visitant ce lieu,
Il y a délivrance pour chaque âme
Du feu du Purgatoire également.

Par le pape elles sont accordées
À tout homme sans exception,
À tous ceux qui viennent en ce lieu
Dans l'intention de le visiter¹⁸. »

Ce déclin relatif des grands pèlerinages est patent dans les testaments : en Basse-Bretagne, seuls 5 à 10 % des testaments des dernières années du ^{xvii}e siècle mentionnent une donation à un pèlerinage éloigné de plus de 20 kilomètres. Ils étaient 35 % dans les années 1640¹⁹.

Les principaux bénéficiaires des donations sont désormais les églises paroissiales, les confréries, les chapelles. Ce qui se révèle ici, c'est la promotion des pèlerinages locaux, « de proximité », gérés directement par le recteur du lieu, du pays : « C'est dans les sanctuaires déjà existants et d'audience seulement locale que s'opère désormais le contact entre culture pèlerine et Réforme catholique²⁰. » L'analyse de 5 000 comptes de chapelles dépouillés dans la zone bretonnante, notamment dans le diocèse de Quimper, véritable « terre des chapelles », permet d'approcher avec une grande précision la carte des pardons fréquentés au ^{xviii}e siècle. Sans doute, ce que nous savons du « sombre ^{xviii}e siècle » breton peut se lire sur ces courbes d'offrandes, qui épousent, comme les courbes de fabriques paroissiales, la conjoncture économique globalement déprimée. Il demeure que beaucoup de chapelles transmettent l'image du maintien d'un niveau élevé d'offrandes, attestant de la vitalité des pèlerinages villageois tout au long du siècle des Lumières²¹.

La Vierge, sous ses multiples vocables (Notre-Dame du Bon Secours, Notre-Dame des Portes, Notre-Dame du Bon Voyage...),

sainte Anne (dont les miracles se produisent désormais couramment dans des sanctuaires locaux), mais aussi les centaines de saints guérisseurs et agraires, généralistes ou spécialisés, sont toujours aussi sollicités, notamment en Basse-Bretagne, suscitant autant de pèlerinages « de pays » qui étonnent les visiteurs peu habitués à cette prolifération dévotionnelle. De Quimper, le 28 mai 1760, le chevalier de Mirabeau écrit à son correspondant : « Je ne te dirai pas l'histoire de saint Coulit, de saint Guénolé et de tous les saints bretons qui sont en grand nombre et dont les dénominations peuvent bien avoir effrayé saint Pierre en sa qualité d'apôtre²²... »

Dans les pays bretonnants (Léon, Cornouaille, Trégor), les pardons de Pâques à la Toussaint, qu'on appelle « assemblées » dans le pays gallo, persistent tout au long de l'époque moderne et, on le verra, jusqu'au ^{xx}e siècle. C'est la fête par excellence dans le calendrier traditionnel des campagnes, le garant de son identité et de sa sociabilité : dans les sanctuaires, ils représentent en général plus de 50 % des offrandes de l'année. Leur succès est renforcé par une ritualisation accrue, marquée notamment par un grand développement du geste processional, une surenchère de signes ostentatoires qui stimulent l'ensemble de la société paroissiale : bannières et enseignes de plus en plus nombreuses, statues portatives de saints, reliques, croix, cierges, clochettes...

La charge émotionnelle de cette cérémonie collective est renforcée encore par la pratique de la « procession des miracles » : cette procession, apparue semble-t-il en Basse-Bretagne à la charnière des ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles, fait marcher en tête du cortège, immédiatement derrière la statue du saint, un cierge à la main, ceux qui ont bénéficié de la guérison salvatrice accordée par le saint thérapeute du lieu. Un cantique de Quelven, daté de 1781, rappelle :

« Quiconque va à Quelven pour y gagner le pardon
Voit tous les miraculés suivre la procession :
Deux cent quatorze y étaient l'année dernière
Qui avaient été miraculés par Quelven
Tous dans le courant de l'année²³. »

<i>Maux</i>	<i>Spécialistes courants</i>	<i>En territoire bretonnisé</i>
Brûlures	Laurent	Laurent
Coliques	Fiacre, Mamert	Ivy, Adrien,
Coqueluche	Blaise	André ²⁶
Croûtes des enfants	Aignan, Radegonde	Radegonde, Aragond
Difficultés de grossesse	Marguerite	Marguerite
Écrouelles	Marcoul	Cado, Gobrien
Épilepsie	Jean-Baptiste, Gildas, Colomban	Mathurin
Furoncles	Cloud	Laurent, Maudez, Cado
Gale	Méen	Méen
Goutte	Maur	Urlou ²⁷ , Maudez
Hydropisie	Eutrope	Eutrope
Maux d'yeux	Clair(e)	Clair(e), Lunaire, ND de la Clarté
Peurs nocturnes des enfants	Guy, Loup	Guy, Loup
Rage	Hubert	Tugen ²⁸ , Bieuzy, Gildas

25. Tableau réalisé par Georges Provost, *Le Pèlerinage en Bretagne*, *op. cit.*, p. 163.

26. Si André est invoqué ailleurs pour la goutte ou la dysenterie, sa relation avec la coqueluche en Basse-Bretagne s'explique parce que la toux se dit *an dre* en breton.

27. *An urlou*: la goutte en breton.

28. Dans la chapelle de saint Tugen au Cap-Sizun (Finistère), on conserve une clé en fer dont les vertus antirabiques sont, le jour du pardon, communiquées par apposition à une multitude de petits pains et de clés miniatures en plomb que les pèlerins emportent avec eux et doivent jeter aux chiens enragés qu'ils rencontrent.

Ces pardons — le terme apparaît au XVIII^e siècle, plus que jamais lié à la pratique des indulgences dont ils constituent un synonyme — étaient le plus souvent accompagnés de ces réjouissances profanes autant condamnées par l'Église qu'indéracinables, alliant joyeuses libations, sport viril (la soule, la lutte), danses endiablées, feux de joie, décharges de mousquetterie et combats ritualisés, rixes et « batteries » entre communautés voisines et rivales. Le procès-verbal dressé à l'occasion de « tumultes » entre communautés de pèlerins lors des premières vêpres du « grand pardon de Saint-Servais » en Duault, le

12 mai 1785, constitue à ce sujet un document exceptionnel :

« Plusieurs hommes des plus robustes, et divisés en deux partis opposés, l'un de l'évêché de Vannes et l'autre des environs de Quimper, se présentoient dans la chapelle, escortés et soutenus chacun de ses compatriotes armés de battons, se saisissoient de la bannière et des croix, se les disputaient, l'un parti repoussant l'autre, sortoient ainsi de la chapelle suivi du clergé portant la statue de saint Servais [...]. Lors, chaque parti faisoit des efforts pour tirer la bannière et attirer la procession de son côté, faisant mouvoir les batons, se les chocquant et frappant sur le pied de la bannière et aux environs pour écarter ceux qui avoient entrepris de faire à la procession prendre une autre route. Le parti le plus fort (qui étoit d'ordinaire composé de Vannetois) s'attiroit la bannière et les croix et triomphant de sa victoire, il continuoit sa tournée en jouant du batton, criant et frappant de côté et d'autre. La procession le suivoit et rentroit ainsi dans la chapelle où les cris et le chocquement des battons n'étoient ni épargnés ni modérés²⁴. »



De même, lors de la troménie de Locronan (Finistère) en 1737, le subdélégué de Châteaulin remarqua des jeunes gens qui ne cessaient de se battre à coups de bâton pendant la procession. Après avoir enfin interrompu le combat, « ils continuèrent la marche comme s'ils avaient esté les meilleurs amis du monde ». Et les événements de la nuit suivante confirmèrent cette étrange ritualisation guerrière : « Toute la nuit, il y eut bataille sur la place et des vitres cassées. Et comme j'estois logé chez le procureur fiscal, je m'attendois à entendre parler de beaucoup de plaintes le lendemain. Mais rien moins que cela, on me dit seulement que ce n'est pas la mode de ce lieu-là de porter les plaintes en justice²⁵. »

*

« PORTER DES PLAINTES EN JUSTICE » : la singularité bretonne peut aussi se détecter sur le terrain judiciaire. Les archives des parlements renferment, on le sait, des centaines de milliers de « sacs à procès », témoignages de la place occupée par les chicanes de famille ou de voisinage qui se poursuivaient souvent sur plusieurs générations. Elles témoignent aussi de l'importance des affaires de justice dans la vie quotidienne des sujets du roi, fût-il le plus humble d'entre eux.

Le riche fonds criminel du parlement de Rennes a été en partie dépouillé, notamment la période où, en Bretagne comme ailleurs, les institutions centrales tentaient de contrôler les instances locales tout en cherchant à les utiliser à leur profit quand elles ne pouvaient les affaiblir. Christiane Plessix-Buisset a ainsi observé que le champ d'exercice de ce que les juristes appellent « l'intérêt public » bénéficia d'une définition toujours plus extensive : il s'agissait de contrôler un peu mieux les sujets du roi, de supplanter, surtout, les justices autochtones, celles qui se tenaient au cabaret, sous le porche d'une église paroissiale, dans la halle ou à un angle du cimetière²⁶. Les juges du roi intervenaient alors, et de plus en plus souvent, pour punir « tous crimes publiques où la chose publique a intérêt », en enlevant aux tribunaux rustiques, ceux du seigneur au premier chef, une part de leurs prérogatives : il s'agissait pour le souverain de rappeler que le roi était la source unique de toute justice²⁷.

Il en était ainsi de la procédure de « l'instigation », qui permettait, sous l'autorité d'un officier royal, de soustraire à la justice seigneuriale « tous les crimes qui se commettent contre le bien et le repos public, et

que le roi a intérêt de faire punir pour l'exemple et la sûreté de ses sujets ». Cette technique procédurale, qui visait à dévitaliser les justices locales, fut un instrument du processus de centralisation vécu au quotidien, sans doute aussi efficace qu'un édit ou une ordonnance décidée à Versailles : elle permettait d'imposer, à partir d'une pratique pédagogique de la justice royale menée sur le terrain, la reconnaissance d'un ordre supérieur à celui du lieu. L'encouragement à la dénonciation des « crimes publics » (port d'armes, assemblées illicites, hérésie, fausse monnaie, blasphèmes...), transforma certains Bretons en auxiliaires et en relais des juges du roi²⁸.

Il convient, bien sûr, de nuancer : les archives judiciaires transmettent de la justice une vision souvent manichéenne, en grossissant l'effet de la procédure et de la punition. Combien d'affaires impunies pour un procès exemplaire, dont la publicité était souvent inversement proportionnelle à l'efficacité de la poursuite des délits ? La dénonciation répétée des prévarications des officiers montre assez clairement que le partage n'était guère établi entre l'intérêt de l'État et l'intérêt particulier bien compris : la vénalité des charges ne contribua-t-elle pas à brouiller pour longtemps la distinction du « privé » et du « public » ?

L'enquête décidée en 1668 par le roi à la suite d'une mission d'inspection de Charles Colbert de Croissy, le frère du ministre, « sur les crimes impunis, abus, malversations des juges et gentilshommes de Bretagne » démontre amplement l'inefficacité de la loi, la persistance et l'ampleur des résistances locales au bon fonctionnement de l'ordre et de la justice étatiques. Les juges du roi devaient aussi tenir compte des traditions, des coutumes écrites ou non, celles qu'aucun édit ou ordonnance ne pouvait d'un trait de plume supprimer. La justice bretonne comportait ainsi cette étrange et archaïque procédure qui permit, jusqu'au XVIII^e siècle, qu'un juge pût, pour découvrir le coupable, faire toucher au prévenu les plaies du cadavre : un arrêt du parlement de Rennes rendu le 8 août 1600 recommandait aux juges inférieurs du ressort appelés à constater les homicides de « présenter les cadavres des victimes aux prévenus et iceux faire toucher ». Si la plaie saignait, il s'agissait assurément du coupable. L'épreuve fut appliquée à Plonévez-Porzay en 1680 où l'« on fit venir tous les paroissiens pour toucher le cadavre ». En 1729 encore, le sénéchal de Châteauneuf-du-Faou, une petite bourgade-marché du bord de l'Aulne,

dressa lui-même le procès-verbal du déroulement de l'épreuve sur Marie Paugam, accusée d'assassinat, qui dut toucher le cadavre de sa prétendue victime exhumé pour l'occasion. Marie Paugam s'exécuta, relate le juge, « d'un air fort comptant et sans estre esmue, et en priant Dieu de faire que ce cadavre donnât quelque marque si jamais elle lui avait fait aucun mal »²⁹.

Loin de la raison unifiante du roi de justice, l'ordalie en Bretagne n'était pas encore tout à fait morte au siècle de Voltaire...

-
1. Cité par Georges Provost, *Le Pèlerinage en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat sous la direction de Jean Quéniart, université de Rennes II, 1995, p. 314.
 2. Georges Minois, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, s.l., Beltan, 1987, p. 62.
 3. François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éditions de Minuit, 1977, 2 vol.
 4. Cité par Madeleine Compère et Dominique Julia, *Les Collèges français (XVI^e-XVIII^e siècle)*, répertoire 2 : *France du Nord et de l'Ouest*, Paris, Éditions du CNRS, 1988, p. 328.
 5. Ce livre, publié en 1692, passait pour la nouvelle œuvre de référence des jansénistes, après l'*Augustinus* (1640) de Jansénius.
 6. À Paris, un diacre janséniste, l'abbé Pâris, était mort en 1727 avec une réputation de sainteté. Bientôt, une étrange nouvelle se diffusa : des malades, en se couchant sur le tombeau du diacre, retrouvaient la santé ; des paralytiques pouvaient marcher de nouveau ; de longues listes de « miraculés » furent bientôt diffusées ; une partie de la terre de cimetière « miraculeux » fut même vendue en sachets...
 7. *Supplément jésuitique*, du 8 mai 1734, p. 85.
 8. Abbé Raison, « Le mouvement janséniste au diocèse de Saint-Malo », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1930, p. 5-121, et 1932, p. 121-195 ; A. Bachelier, « Le jansénisme à Nantes de 1714 à 1728 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1929, p. 45-57.
 9. Abbé Louis Kerbiriou, « La vie et l'organisation du clergé paroissial dans le Léon à la veille de la Révolution », *Bulletin diocésain*, 1924, p. 222.

10. Jean Quénart, *Culture et société urbaine dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, 1978, p. 263.
11. Georges Minois, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, op. cit., p. 38.
12. Charles Berthelot du Chesnay, *Les Prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, 1974.
13. Jean Quénart évalue à 1 107 moines l'ensemble des religieux qui occupent les 137 couvents d'hommes de Bretagne.
14. A.D. Morbihan, B. 3669.
15. A.D. Morbihan, B. 3667.
16. Georges Provost, *Le Pèlerinage en Bretagne*, op. cit., p. 481. Georges Provost fait à ce sujet remarquer la tradition ultramontaine qui caractérise l'Église bretonne par rapport à l'Église française gallicane. Il note aussi que la carte des indulgences obtenues de Rome annonce la carte des jureurs et des réfractaires lors de la Révolution. L'essentiel de la thèse de Georges Provost a été publié sous le titre *La Fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 1998.
17. *Ibid.*, p. 484.
18. *Ibid.*, p. 513-514.
19. Le sondage a porté sur 980 testaments ruraux de la zone bretonnante, notamment dans les évêchés de Léon (l'étude de Plabennec est particulièrement riche) et de Tréguier.
20. Georges Provost, *Le Pèlerinage en Bretagne*, op. cit., p. 374-375, p. 418-421.
21. *Ibid.*, p. 446.
22. Cité par Georges Provost, *ibid.*, p. 158.
23. Cité par Georges Provost, *Le Pèlerinage en Bretagne*, op. cit., p. 548.
24. *Ibid.*, p. 620. Georges Provost explique que de telles pratiques s'inscrivent dans un rite de fécondité agraire destiné à obtenir de bonnes récoltes, à un moment décisif du cycle végétatif où les gelées tardives sont particulièrement redoutées : Servais est en effet l'un des « saints de glace », que les pèlerins mettent vigoureusement en demeure de « secouer la gelée », les cris et les entrechoquements de

bâtons ferrés étant autant de gestes rituels destinés à « écarter et diviser les frimas ». S'y superpose, dans un site de contact, une rivalité ancestrale

(le recteur parle de combats pratiqués « depuis plusieurs siècles ») entre pèlerins vannetais et cornouaillais. Elle prend la forme d'une confrontation violente qui évoque une sorte de soule où la bannière jouerait le rôle du ballon.

25.

Cité par Georges Provost, *ibid.*, p. 139. Sur les marges normandes de la Bretagne, on se souvient encore, au début du ^{xix}e siècle, des terribles batailles rangées qui opposaient, vers 1730, les paroisses du pays de Fougères réunies à Poilley ; « quand ces paroisses se rencontraient, c'étoit des batailles terribles à coups de poings, batons, de triques, de fagots, d'autres des atelles, à coups d'échelette [...]. On voyait des bannières qui n'étaient plus que des lambeaux déchirés. Les prêtres se battaient aussi et excitaient chaque leur troupe ». Notes historiques dues à un habitant de la paroisse de Ferré, début ^{xix}e siècle. Cité par Georges Provost, *op. cit.*, p. 140.

26.

Christiane Plessix-Buisset, *Le Criminel devant ses juges en Bretagne aux ^{xvi}e et ^{xvii}e siècles*, Paris, Éditions Maloine, 1988. Voir en particulier « L'accusation publique », p. 99 sq.

27.

Ibid., p. 178.

28.

Il s'agit des « cas royaux » que les juristes tentent de multiplier pour donner aux juges un pouvoir de juridiction et d'intervention toujours plus étendu. Ainsi, l'article 11 du titre I de l'ordonnance criminelle d'août 1670 (« De la compétence des juges »), qui détaille les cas royaux, ajoute à la liste les « autres cas expliqués par nos ordonnances et réglemens », ce qui donne à chaque juge une très large liberté d'interprétation et d'extension de son pouvoir de répression (Jourdan, Decrouzy et Isambert, *Recueil général des lois françaises*, Paris, s.d., t. XVIII, p. 374).

29.

Cité par Christiane Plessix-Buisset, *Le Criminel devant ses juges*, *op. cit.*, p. 271.

Effervescences urbaines

C'EST DANS LES VILLES QUE NOUS ALLONS REPÉRER les indices les plus manifestes du changement, la marque des Lumières¹. Arthur Young, à son arrivée à Nantes, fut vivement impressionné par l'ampleur du contraste avec la campagne qu'il venait de traverser : « Vous passez d'un coup de la mendicité à la profusion, de la misère des huttes de terre à de splendides spectacles. » Nombre de cités bretonnes matérialisent le mythe du « beau XVIII^e siècle » : Brest et Lorient, notamment, se développent en véritables « villes champignons », bien desservies par un réseau routier qui désenclave les villes et une partie des campagnes, même si la Basse-Bretagne présente une structure quasi coloniale, portée à bout de bras par un budget naval irrégulier et même si c'est au monde paysan d'assumer les corvées routières instituées par Orry.

Brest compte près de 40 000 habitants dans les années 1780 : c'est alors l'arsenal le plus considérable du royaume, l'incontestable moteur de l'agglomération — tout comme aujourd'hui. Il retrouva son dynamisme lors de la guerre d'Indépendance des États-Unis et connut à cette occasion une activité fébrile. Le jeune Chateaubriand, assis sur un mât posé le long du quai de Recouvrance, se délectant de cette activité, consigne, dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, son souvenir brestoïse de 1783 :

« Constructeurs, matelots, militaires, douaniers, forçats passaient et repassaient devant moi. Je voyais des voyageurs débarquer, ou s'embarquer, des pilotes commander la manœuvre, des charpentiers équarrir des pièces de bois, des cordiers filer des câbles, des mousses allumer des feux sous des chaudières de goudron. On portait et l'on rapportait de la marine aux magasins, et des magasins à la marine des balles

des marchandises, des sacs de vivres, des trains d'artillerie. Ici des charrettes s'avançaient dans l'eau pour recevoir des chargements, là des palans enlevaient des fardeaux, tandis que des grues descendaient des pierres, et que des machines creusaient le port. Les forts répétaient des signaux ; des chaloupes allaient, venaient ; des grands vaisseaux appareillaient ou rentraient dans les bassins. Mon esprit se remplissait alors d'idées vagues sur la société, ses biens et ses maux. Je ne sais quelle tristesse me gagnait. Je quittais le mât sur lequel j'étais assis, symbole d'une vie, qui devait être comme ce mât, battue par la tempête, et qui comme lui ne devait reposer qu'un instant au rivage². »

En mars 1778, le nombre des ouvriers et des employés du port, en excluant les forçats (un bagne a été créé en 1749³), s'élevait à 6 785 personnes, dont 1 678 charpentiers, 247 perceurs, 558 calfats. Si, avec la paix, le nombre des ouvriers de l'arsenal diminue, il reste tout de même considérable : le matricule des classes pour 1787 donne un total de 5 477 ouvriers et le registre des soldes de janvier 1789 recense encore 5 034 salariés du port. À la différence de Rennes la parlementaire, de Nantes la négociante, Brest est déjà, à la veille de la Révolution, une ville pleinement ouvrière, avec plus de 53 % des imposés de 1789.



*

LES TRAVAUX D'URBANISME ET DE MODERNISATION dans les villes ainsi que le développement du commerce furent pour une bonne part l'œuvre des intendants.

Feydeau de Brou participa activement à la transformation de Nantes de 1716 à 1728 ; son subdélégué, Gérard Mellier, maire de la ville de 1720 à 1729, surveilla l'exécution des plans d'embellissement et d'assainissement. Le port fut aménagé et agrandi, tandis que le commerce prit un remarquable essor. Les intendants Des Gallois de La Tour, Le Bret et le commandant d'Aiguillon parachevèrent sa modernisation. La ville ne cessa de se développer et le port de redoubler ses activités maritimes. La Compagnie des Indes, le

commerce des denrées coloniales avec l'Amérique, la traite des Noirs en firent le troisième port de France, après Marseille et Bordeaux.

Nous savons aujourd'hui que le « commerce du bois d'ébène », longtemps occulté, fut l'un des moteurs de l'expansion maritime de Nantes au siècle des Lumières : si la part des transports négriers dans l'ensemble des trafics au long cours varie de 10 à 33 % selon les années, il convient d'insister sur le fait qu'une grande partie des seconds découle des premiers. Nantes arma en tout 1 427 navires négriers de 1674 à 1792, soit 45 % des armements français⁴. Un voyage « triangulaire » entraînait dans son sillage deux ou trois voyages transatlantiques dits « en droiture » pour prendre toute la cargaison en retour. À mesure que les préoccupations idéologiques menaçaient la pérennité du système en accordant la liberté aux Noirs, les négociants nantais la réfutèrent en s'engageant dans une longue réaction : quand la Révolution proclama les Droits de l'homme en 1789, Nantes expédia le plus grand nombre de négriers du XVIII^e siècle et, dans les années qui suivirent, s'acharna contre « la prétendue philanthropie » et la « secte » des Amis des Noirs et contre tous ceux qui mettaient en cause l'existence des colonies⁵...

Le commerce colonial favorisa le développement de certaines industries telles que les raffineries (pour le sucre) ou les manufactures d'indiennes (tissus imprimés). Ces dernières connaissent un essor particulier directement lié à la traite, à tel point qu'à la veille de la Révolution les indiennes sont l'un des produits indispensables pour le trafic négrier dans le cadre du commerce triangulaire car, en Afrique, les chefs locaux, qui fournissent les capitaines négriers en esclaves enlevés dans les villages de la brousse, se montrent particulièrement friands des pièces de textile colorées et illustrées de motifs chatoyants, qu'ils transforment en pagnes. On compte ainsi, près de Nantes, entre les bras de la Loire, une dizaine de fabriques d'indiennes employant 4 500 ouvriers et produisant près de 150 000 pièces par an.

En 1789, la population de Nantes était de l'ordre de 80 000 à 90 000 habitants et Arthur Young ne cachait pas son admiration : « La ville a ce signe de prospérité qui ne trompe jamais : les nouveaux bâtiments. Le quartier de la *Comédie* est magnifique, toutes les rues se coupent à angles droits et leurs maisons sont bâties en pierre blanche [...]. Dès mon arrivée à Nantes, je vais au théâtre, qui est nouvellement construit, en belle pierre blanche ; sur la façade, un

magnifique portique avec huit beaux piliers élégants [...]. À l'intérieur, tout est doré et peint, et le *coup d'œil* de l'entrée me fait une puissante impression. » Sans doute est-il difficile de définir à Nantes une « architecture d'armateur », l'équivalent de l'hôtel Bonnafé à Bordeaux, peu de négociants-armateurs étant propriétaires de leur demeure, même à l'île Feydeau, conçue pourtant à leur usage : ils sont en grande majorité locataires d'appartements dans des immeubles de rapport dont ils partagent l'occupation avec des magistrats, des officiers, des capitaines de navire, des marchands et des gens de métier. Il existe quelques exceptions pourtant, comme l'hôtel Grou, bâti par Guillaume Grou entre 1747 et 1752, dont la fortune, énorme — 2 millions de livres à sa mort —, est due en partie à la traite négrière : l'hôtel, l'un des plus prestigieux de l'île Feydeau — parquets Versailles, cheminées en marbre de Sablé surmontées de glaces, lambris de hauteur ou d'appui avec trumeaux... —, combine dans une même structure l'hôtel particulier de l'armateur et des appartements de rapport, habités par des négociants⁶.

Lorient profita du déclin du Port-Louis au XVIII^e siècle. M^{me} de Sévigné, de passage le 13 août 1689, explique à sa fille que « c'est là qu'on reçoit les marchands et les marchandises qui viennent d'Orient [...]. Nous vîmes bien des marchandises, des porcelaines, des étoffes : cela plaît assez ». Ce qui n'était encore, au temps de la marquise, qu'un gros bourg et un lieu d'accostage pour les vaisseaux de commerce est devenu une ville de 15 000 à 18 000 habitants en 1755. L'immigration est avant tout régionale, ce qui ne va pas sans provoquer les plaintes des députés des villes aux états de 1757, « contre l'établissement de cette ville naissante causant la dépopulation des villes de la province⁷ ». Les territoires correspondant aux trois départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-d'Armor totalisent 88 % des immigrants et 90 % des immigrantes au mariage de la province.

Pour éviter l'anarchie d'une ville sans plan, des règles d'urbanisme ont été définies par arrêts du Conseil du roi (mai 1736, juillet 1738) établissant un plan d'alignement des rues, une unité dans les constructions (toutes doivent avoir des couvertures en ardoises), le pavage des rues. Ainsi Lorient connaît-elle une véritable fièvre de construction à partir de 1737. En 1746, on pouvait lire dans le *Journal*

de Trévoux : « Lorient, qui était il y a peu d'années un village, est à présent une ville décorée de superbes bâtiments, peuplée, riche, industrielle, le magasin de toutes les marchandises de l'univers et le rendez-vous de tous les négociants de l'Europe. Un coup d'œil jeté sur l'Orient rappelle l'idée de Tyr et de Carthage et prouve mieux que tous les livres les avantages du commerce. »

C'est évidemment à la Compagnie des Indes orientales, créée par lettres patentes du 26 mai 1664, bénéficiaire du monopole du commerce avec les Indes mais aussi avec la Chine, que la ville doit son essor, un essor amplifié au début des années 1720 quand la Compagnie fut englobée dans la vaste et éphémère opération financière menée par John Law. L'entreprise, on le sait, fut néfaste pour les rentiers, mais bénéfique pour la ville qui se dota alors de multiples équipements capables de lui assurer la triple fonction qui fit sa prospérité tout au long du siècle des Lumières : un chantier naval pour l'armement de navires de plus en plus gros (jusqu'à 700 tonneaux pour la Chine) ; un entrepôt pour les produits de luxe dont raffolent les classes privilégiées (porcelaines chinoises, soieries, mousselines, « indiennes », thé, café, épices — notamment le poivre de Mahé, l'établissement indien de la côte de Malabar) ; un comptoir, enfin.

Lorient est d'abord un arsenal et les ouvriers représentent le contingent le plus important des emplois qui dépendent de la Compagnie : les charpentiers constituent le groupe le plus nombreux devant les calfats, les perceurs et les scieurs de long, alors que beaucoup d'autres travaillent en amont dans les ateliers (corderie, voilerie) et les principaux magasins du port⁸. En 1746, la Compagnie rémunère environ 3 000 hommes, une masse ouvrière presque exclusivement bretonne. Quant aux navigants de la Compagnie des Indes, officiers et matelots, Gérard Le Bouëdec les évalue à plusieurs centaines de milliers d'hommes : « On peut, sans trop d'erreur, penser que 300 000 hommes ont ainsi foulé les pontons pour monter ou descendre des vaisseaux des compagnies et des armements privés de 1666 à 1794⁹. »

Face à cette masse industrielle, on est frappé par la faiblesse numérique et qualitative de l'élite lorientaise. En 1757, seuls 263 chefs de famille paient plus de 10 livres de capitation et jamais guère plus de 50 et 75 % d'entre eux sont des officiers de vaisseaux

artificiellement fiscalisés à Lorient ; le monde des offices se réduit à quelques unités et celui du négoce et des affaires paraît bien modeste : il ne représente que 12,5 % de cette bourgeoisie locale, et seuls cinq négociants en titre sur quinze atteignent le niveau de prélèvement fiscal des premiers lieutenants. Finalement, la pyramide sociale lorientaise se caractérise par le peu de hauteur de son sommet, le peu d'ampleur de ses catégories intermédiaires et la grande dimension de sa base, constituée d'ouvriers, de gens de mer et de journaliers gagnant de 15 à 35 livres par mois.

La reconstruction de Rennes, dont tout le centre avait été détruit par un incendie en 1720, fut l'un des soucis constants de Feydeau de Brou de 1721 à 1728.

L'intendant confia les plans de la nouvelle ville à des architectes compétents tels que Robelin, ingénieur de la marine à Brest de 1721 à 1722, à Jacques Gabriel, contrôleur général des bâtiments du roi, à partir de 1724. Les successeurs de Feydeau à l'intendance poursuivirent ces travaux : Rennes, au dire de Mignot de Montigny, en 1752, devint l'une des plus jolies capitales de province avec des quartiers bien percés et bien bâtis. Dans sa *Description de la Bretagne*, restée manuscrite, le président de Robien se montre particulièrement sensible au nouvel urbanisme, notant que, grâce à l'incendie, on a tracé des rues « larges, droites et bien bâties » et créé des places « grandes, belles, droites et ornées d'édifices nobles, vastes et uniformes », contrastant avec les rues « obscures, étroites et tortueuses » et les « petites » places d'avant 1720¹⁰. En fait, la reconstruction, qui a entraîné une concentration de la propriété foncière, a accentué les contrastes sociaux : dans le centre neuf se regroupent les notables, aristocrates, robins, riches bourgeois, à savoir moins de 10 % de la population qui détient les trois quarts de la richesse réelle de la ville. La plus grande richesse côtoyait la plus grande pauvreté¹¹.



Parallèlement, la navigation sur la Vilaine fut améliorée et le réseau routier développé : à la fin du XVIII^e siècle, onze grandes routes rayonnaient autour de Rennes. Des manufactures s'établirent dans la ville, notamment des tanneries, des faïenceries et des fabriques de toile, employant plusieurs centaines d'ouvriers. En 1789, Rennes comptait près de 40 000 habitants.

*

L'ESSOR ÉCONOMIQUE, NOTAMMENT MARITIME, du XVIII^e siècle a fait naître une classe sociale nouvelle : celle des négociants des grands ports, souvent d'origine extra-provinciale, ouverte à tous les cosmopolitismes. À Nantes, par exemple, plus du dixième des 200 familles du négoce vient de l'étranger : Irlande, Écosse, Angleterre, Rhénanie, Suisse... De même à Brest, les quelques centaines d'officiers (500 peut-être), tous nobles, constituant l'élite intellectuelle, mathématicienne et scientifique, se recrutent bien au-delà de la Bretagne.

Peut-on quantifier le sommet de l'édifice intellectuel en Bretagne, ceux qui ont accès aux livres, aux nouveautés, ceux qui, éventuellement, peuvent s'ouvrir aux Lumières ? Jean Meyer a tenté

cette approche chiffrée : un millier de personnes gravitent ainsi autour du parlement à Rennes ; un millier encore pour la chambre des comptes de Nantes et ses annexes (trésoriers de France) ; quelque 3 000 à 4 000 personnes pour le négoce ; un millier de militaires gradés avec leurs familles, essentiellement à Brest. Ajoutons le clergé séculier et régulier, soit en gros 10 000 personnes. Le total pourrait ainsi s'établir autour de 20 000 personnes (pour un peu plus de 2 millions d'habitants¹²) : un Breton sur cent donc, totalement acculturé, est susceptible d'une ouverture aux Lumières.

Allons plus loin avec les acheteurs bretons de l'*Encyclopédie* (éditions in-quarto de Neuchâtel) : avec ses 33 000 habitants (environ), Rennes absorbe à elle seule les deux tiers des ventes des exemplaires placés en Bretagne (400), alors que Nantes, avec près de 90 000 habitants, n'en achète que 100, contre 50 à Brest¹³. Quant aux lecteurs ecclésiastiques, « pôle intellectuel massif de la province » (Jean Meyer), représentant la moitié du lectorat, sa culture livresque est encore très proche du ^{XVII}e siècle : Bible, vies de saints, catéchismes, missels...

Rennes se singularise donc non sans éclat comme une ville des Lumières, avec ses salons (dont une Société littéraire d'une centaine de membres fondée en 1775), sa Société d'agriculture (la plus ancienne du royaume), sa faculté de droit, ses bibliothèques. Les relations avec la République des lettres parisiennes sont étroites (on l'a vu avec La Chalotais) et un milieu parlementaire fort cultivé, dominé par la figure de Christophe-Paul de Robien (1698-1756) : collectionneur d'objets des civilisations anciennes (surtout romaine), d'histoire naturelle et d'œuvres d'art, notamment d'origine extrême-orientale, ce dernier chercha et inventoria les traces visibles de l'Antiquité en Bretagne, s'occupa de géologie, d'histoire, de géographie, toutes choses qui multiplièrent ses contacts avec l'élite des Lumières, notamment parisienne¹⁴. Robien tenta de créer une « Académie des sciences, des belles lettres et des beaux-arts » à Rennes en 1727 puis en 1738.

Pour ce second projet, nous possédons un mémoire rédigé par Robien lui-même qui permet de prendre la mesure de son ambition : sous le couvert de traiter de questions historiques, il s'agissait de réformer la coutume et la jurisprudence bretonnes. Le président suggère aussi d'étudier le passé de la province, car il y a encore,

explique-t-il, « quantité de points considérables qui ne sont pas assez éclaircis », au premier rang desquels la question de l'origine des Bretons... Aussi propose-t-il de « recueillir » les vestiges des Gaulois, des Romains et des Bretons et de se livrer à l'étude de la langue bretonne, héritière de la langue celtique, « le plus ancien monument qui soit au monde ». Il s'agit, en outre, d'entreprendre une vaste « description du pays, ancienne et moderne », afin de dresser un état de la géographie provinciale. Robien s'intéresse particulièrement au caractère scientifique de la future Académie en envisageant, notamment, une sorte d'affiliation avec l'Académie des sciences, afin de réaliser de multiples observations : la profondeur de la mer, sa salinité, le mouvement des marées, les mines, les eaux minérales, la météorologie... Cette entreprise savante se veut utile, en particulier en recherchant la cause de la crise qui touche l'industrie textile, les raisons de la « mauvaise façon » des farines bretonnes — « notre bled est mal moulu » —, la manière d'aider à « perfectionner » les manufactures. Le président souhaite également que la future Académie se penche sur l'agriculture et la pêche bretonnes : une étude des sols s'impose, selon lui, pour tenter de réduire les terres incultes qu'il estime occuper les deux tiers de la province. Bref, cette Académie permettrait à la fois une modernisation économique de la Bretagne et une intégration des élites éclairées locales à l'espace des Lumières¹⁵.

Ce beau projet échoua, peut-être en raison d'une méfiance du gouvernement royal envers les Bretons, mais aussi, comme le suggère Jean Quéniart, en raison de tensions traversant les élites locales. Du coup, la Bretagne se singularise dans la France des Lumières par l'absence d'Académie (à l'exception de l'Académie de marine). Néanmoins, les élites rennaises tentent d'opérer une sorte de rattrapage culturel en soutenant successivement un concert (1729-1733), une bibliothèque semi-publique des avocats (1733), une faculté de droit (1735), une école de chirurgie (1738), un cours de mathématiques (1754), une école de dessin (1757), une loge maçonnique (1758), une école d'ingénieurs (1759), une chambre de lecture (avant 1765), sans oublier la première Société d'agriculture du royaume.

Si Rennes ne parvient pas à créer son Académie, elle est en effet la première en France à se doter d'une Académie d'agriculture, du commerce et des arts, en 1757, avec la bénédiction des états de la

province : le premier volume de ses travaux, imprimé à Rennes en 1760, s'intitule *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts établie par les états de Bretagne*. Les membres fondateurs, assez représentatifs de ce qu'on peut appeler l'élite bretonne des Lumières, n'appartiennent pas au seul milieu parlementaire rennais : on y trouve en effet des membres du tiers, la plupart négociants, comme les Nantais Gellée et Prémion, Montaudoine, Grou de Sénicourt, ou les Malouins de Premeur et de Kervilio, ou encore le Morlaisien Daumenil. La participation des grandes familles parlementaires est néanmoins importante : les de Pontual, les d'Espinose, les de Bruc, les de Grénédan, les de Cornulier. Par ailleurs, l'opposition politique aux états, que l'on nomme le « Bastion », est bien représentée avec Du Sel, Le Lou de La Biliais, de Montlouët. Comme le souligne Jean Meyer, on trouve ainsi dans la Société d'agriculture les représentants de l'ensemble des groupes dirigeants de la noblesse bretonne, et au-delà, puisque la bourgeoisie, notamment négociante, est bien représentée¹⁶.

Le programme exposé par la Société dans un manifeste de 1769 s'inscrit étroitement dans celui des économistes et de l'école physiocratique animée par François Quesnay : multiplier les prairies artificielles, exposer et vulgariser les « méthodes tendant à rendre la production de la terre plus abondante et plus propre à alimenter le commerce », obtenir la liberté du commerce des grains, favoriser les défrichements...

La Société d'agriculture eut une existence limitée : créée en 1757, ses travaux se relâchent dès 1764, alors que nombre de ses membres s'impliquent dans l'« affaire de Bretagne ». Le 19 septembre 1770, les états ayant à débattre de la nomination d'un nouveau secrétaire, une partie de la noblesse refuse de voter les crédits nécessaires et l'intendant note que ce refus entraîne « la destruction de la Société¹⁷ ».

Brest apparaît comme l'autre pôle dominant des Lumières bretonnes avec une vie intellectuelle animée par les officiers de marine qui se rencontrent notamment dans l'Académie de marine instituée par un règlement du 31 juillet 1752. Ces Lumières brestoises sont plutôt scientifiques, mathématiques, « techniciennes » : une soixantaine de mémoires issus des travaux de l'Académie sont consacrés à l'architecture navale et à l'artillerie, et le problème du calcul de la longitude retint longuement les réflexions et les

expériences des académiciens¹⁸. Et Brest se singularise aussi par la présence de plusieurs loges maçonniques, très actives, dont les membres se recrutent dans les milieux aristocratiques de la marine, notamment « L'Heureuse Rencontre », fondée en 1745, qui constitue un cas unique en France : elle bénéficie en effet simultanément d'une double reconnaissance de la Grande Loge d'Angleterre et du Grand-Orient de France¹⁹. En 1773, elle est dirigée par Jean Léziart, chevalier du Dézerseul, ingénieur ordinaire du roi, et elle comprend de nombreux officiers de marine : Charles Bernard, chevalier de Marigny, lieutenant des vaisseaux du roi, Jean-François Herlin, médecin démonstrateur des écoles de la marine à Brest, Pierre Nevrière, ancien commissaire de la marine à Brest, Nicolas de Clugny, enseigne de vaisseau. Figure également sur le tableau des 56 inscrits à cette date Charles Fébvier, marchand de vin en gros et ancien maire de Brest²⁰.

Augustin Cochin, tué sur le front en 1916, consacra une étude d'importance aux « sociétés de pensée » bretonnes²¹. Il appelle « sociétés de pensée » les cercles et sociétés littéraires, les loges maçonniques, les académies, les clubs patriotiques qui se multiplient au siècle des Lumières, surtout à partir de 1750. La société de pensée est caractérisée, au-delà des corps d'Ancien Régime, par le seul rapport aux idées, et c'est en cela, d'après Cochin, qu'elle préfigure le fonctionnement de la démocratie. À Rennes, par exemple, est fondée en 1775, une chambre de lecture qu'on appelle la Sabbatine (en raison des réunions de son bureau le samedi). Elle est installée dans l'hôtel de Gennes, rue de Bourbon (aujourd'hui, 3 rue Edith-Cawell). Là se retrouve l'élite intellectuelle rennaise, qu'elle vienne du parlement, du barreau, du commerce, de la médecine ou du clergé, pour consulter et commenter les 23 périodiques reçus régulièrement ou les 3 600 volumes de la bibliothèque mise à la disposition de tous. C'est là que, le 12 février 1787, le marquis de Beaucours, magistrat, décrit le rôle de ferment critique, quasiment révolutionnaire, joué par les sociétés de pensée :

« Lire est bien, écrire et parler sont mieux, mais agir est mieux encore [...]. Une association, composée d'un nombre considérable de citoyens qui déposent en commun leurs idées, leurs opinions, leurs connaissances, peut dans tous les temps

former une école instructive pour ceux qui se destinent aux emplois publics, une censure utile pour ceux qui les exercent. Aujourd'hui surtout qu'une agitation universelle s'est emparée de tous les esprits, que le citoyen alarmé des maux qu'on lui découvre frémit de voir sa patrie en proie à des malheurs plus grands encore, quels biens peuvent opérer des sociétés enflammées de l'amour du bonheur public ? Là, plus que partout ailleurs, le choc des opinions doit faire jaillir la vérité [...]. On verra les sociétés littéraires, d'une extrémité du royaume à l'autre, déterminer l'opinion générale, former des écoles d'instruction et de vertu [...]. Tel fut peut-être le berceau de ce tribunal célèbre dont le nom seul rappelle la sagesse : peut-être dans le principe l'Aréopage ne fut-il qu'une société particulière ? Il devint cependant le juge de tous les citoyens. On vit les dieux quitter l'Olympe pour se soumettre à sa décision. Votre société peut opérer de grands biens, parce qu'elle agit par l'opinion et sur l'opinion, qu'aucun ressort ne peut comprimer et qui finit par subjuguier les puissances elles-mêmes²². »

*

ALORS, LES LUMIÈRES EN BRETAGNE ? Oui, assurément, même s'il convient d'en limiter l'importance et les effets : un nombre de lecteurs qui s'accroît, même si les chiffres sont inférieurs à la plupart des provinces ; deux pôles de littérature « éclairée », à Rennes et à Brest ; des structures pour se réunir et débattre en commun, de la chambre de lecture à la loge franc-maçonne²³. Et en Armorique comme ailleurs, à partir du milieu du siècle, une littérature de plus en plus « engagée » : le 6 février 1743, l'intendant de Bretagne reçoit une lettre du chancelier Henri-François d'Aguesseau lui demandant d'ordonner des visites d'inspection chez les libraires et imprimeurs de sa province. Certains y feraient des « impressions secrètes et non autorisées », n'hésiteraient pas à produire des contrefaçons d'ouvrages ayant obtenu chez d'autres un privilège : « C'est pour prévenir cette fraude qu'il est nécessaire que vous fassiez faire tous les mois et plus souvent si vous le jugez à propos une visite chez les imprimeurs et libraires²⁴. » De 1778 à 1780, des visites de contrôle décidées par l'État royal,

effectuées chez l'ensemble des libraires bretons, aboutirent au nombre de 177 000 imprimés saisis (correspondant à plus de 200 titres interdits). On y trouve ce que Robert Darnton a appelé la « littérature érotico-politique », depuis les *Contes* de La Fontaine jusqu'aux pamphlets et libelles en faveur des parlementaires ou des états bretons en lutte contre le « despotisme » ministériel. En 1775, l'évêque du Léon dénonce les ravages des « mauvais livres » chez les militaires de Brest. Le libraire nantais Malassis et le Rennais Blouet comptent entre 1772 et 1776 parmi les clients réguliers de la Société typographique de Neuchâtel, spécialisée dans l'importation clandestine de livres interdits. Ainsi, selon Robert Darnton, ce ne sont pas moins de 120 titres prohibés que commande en quatre ans Blouet, dont, par exemple, 190 exemplaires de *l'Histoire critique de Jésus-Christ*, mais aussi des textes de Voltaire et 43 exemplaires de *Thérèse philosophe*...

En 1788, Arthur Young décrit Nantes « aussi enflammée pour la cause de la liberté qu'aucune autre ville de France ». La crise politique, d'abord limitée aux cercles de l'élite des classes dirigeantes urbaines, déborde en effet, *via* l'imprimé, l'image, l'affiche, sur une clientèle abondante, dans les villes, dans les bourgs, dans les villages²⁵. En Bretagne comme ailleurs, l'opinion publique devient un acteur à part entière de la vie politique, comme l'illustrent — un exemple parmi bien d'autres — les 3 000 exemplaires tirés et vendus de la *Réponse des états de Bretagne au mémoire du duc d'Aiguillon*.

En juillet 1784 paraît le premier hebdomadaire breton, les *Affiches de Rennes*, fondé par le procureur au présidial, Mauger : il comporte la « conservation des hypothèques », suivie par les « plaids généraux du présidial », le tableau du « Prix des grains de la semaine dernière, du pain pour cette semaine, et des viandes de halle », des « avis divers », avant l'espace proprement rédactionnel essentiellement composé d'articles d'« administration », de « législation » et de « jurisprudence ». Au total, on le voit, une ligne éditoriale assez peu critique... Mais lorsque se réunissent les états de Bretagne, le compte rendu minutieux de leurs séances envahit presque tout le journal. Surtout en 1788, les *Affiches de Rennes* changent profondément de contenu : Mauger prend résolument parti pour le tiers contre les deux autres ordres, alors que le débat fait rage, animé par de nouveaux périodiques, bien moins modérés²⁶.

En octobre 1788, en effet, sont créés *La Sentinelle du peuple aux*

gens de toutes professions, sciences, arts, commerce et métiers composant le tiers état de la province de Bretagne de Volney²⁷ et, en décembre, *Le Héraut de la Nation* de Mangourit, journal des « patriotes rennais ». Le troisième numéro de *La Sentinelle du peuple* comporte ainsi, sous la plume de Volney, une violente dénonciation des abus de l'aristocratie bretonne, à partir des 40 000 écus attribués par les états de Bretagne comme « dragées » à l'occasion du baptême d'un rejeton de la noblesse né durant la tenue des états :

« Frère et citoyen, j'ai depuis quelques jours, pour voisin, un gentilhomme dauphinois, qui est venu voir notre province. D'abord, le sachant gentilhomme, je me tenais à distance, mais après l'avoir entendu, j'ai oublié qu'il fût noble. Depuis que nous avons fait connaissance, nous ne cessons de parler d'affaires, tantôt des siennes, tantôt des nôtres, si bien qu'en ces veillées d'hiver, souvent minuit nous y sonne. Or, le jour même de l'anecdote [des 40 000 écus], je lui en fus faire gorge chaude : je croyais qu'il en dût rire comme moi. Mais mon homme se levant tout en colère : comment ? 40 000 écus ! Savez-vous que ce sont 40 000 boisseaux de bled, pour lesquels il fallut ouvrir, refendre, herser, fumer, ensemençer 2 000 arpents de terre, auxquels ont été employés quatre ou cinq cents couples de bœufs, et les soins de deux cents familles ? Et tout cela pour un avorton ! Certes, vous payez bien cher un ennemi de plus ! et puis, étonnez-vous du désordre de vos finances ! Demandez ce que devient l'argent, quand les pensions, les bienfaits, les grâces, les appointements énormes, les fondations d'hôtels et de chapitres nobles absorbent tout. 40 000 écus !... Deux tenues d'états du Dauphiné ne les coûtent pas ; et nous y règlons le sort de 700 000 hommes²⁸ ! »

Par leur verve, leur esprit violemment critique et polémique, *La Sentinelle du peuple* et *Le Héraut de la Nation* se situaient bien aux avant-postes de l'effervescence prérévolutionnaire qu'Arthur Young sent lors de sa traversée de la Bretagne : « Les conversations, dont je fus témoin ici, prouvent quel grand changement s'est opéré dans les esprits des Français, et j'estime qu'il ne sera pas possible pour le présent gouvernement de durer plus d'un demi-siècle, à moins que les

talents les plus éminents et les plus énergiques ne tiennent le gouvernail »...

1. L'étude fondamentale sur ce sujet est la thèse de Claude Nières, *Les Villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. Cette thèse monumentale, soutenue en 1987, fondée notamment sur un dépouillement poussé des registres fiscaux d'une soixantaine de cités bretonnes, permet une approche de la diversité des sociétés urbaines. Une attention particulière est portée aux caractéristiques physiques des villes, aux modifications de leur morphologie, aux interactions entre l'économie et l'action politique de l'État royal.
2. François René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, Éditions Garnier, t. I, 1989, p. 68.
3. Frédérique Joannic-Seta, *Le Bagne de Brest. Naissance d'une institution carcérale au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000 ; Philippe Henwood, *Bagnards à Brest*, Rennes, Ouest-France Université, 1986.
4. Ce commerce démarra surtout après 1720 et atteignit son apogée en 1792. Nantes traita, après 1735, 350 000 Noirs. Mais si la ville assurait les deux tiers de la traite négrière vers les années 1726-1736, elle n'en assurait plus qu'un tiers en 1780, tout en restant, avant Bordeaux, le premier port négrier. Reste que ce trafic ne venait, à la veille de la guerre de Succession d'Autriche, qu'au second rang des activités nantaises : 17 % de l'armement et 16 % du tonnage total, soit une moyenne de 26 négriers par an, 30 en 1740. Cela ne se produira plus que dans les toutes dernières années de l'Ancien Régime. Claude Nières, *Les Villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 365.
5. En 1824 et 1825, Nantes expédia encore 95 navires négriers, mieux qu'en 1789 et 1790, dont les 88 départs servaient jusque-là de référence. Catalogue de l'exposition *Les Anneaux de la mémoire* (au château des Ducs de Bretagne, du 5 décembre 1992 au 4 février 1994), Nantes, 1992, p. 52. Olivier Pétré-Grenouilleau, *L'Argent de la traite. Milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Paris, Éditions Aubier, 1996.
6. Voir l'étude très documentée d'Olivier Pétré-Grenouilleau, *Nantes*, Plomelin, Éditions Palantines, 2003.
7. Cité par Philippe Haudrère et Gérard Le Bouëdec, *Les Compagnies des Indes*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003, p. 97.

8. Sur ce sujet, on consultera la thèse de Gérard Le Bouëdec, *Les Mutations d'une ville maritime du XVIII^e au XIX^e siècle à Lorient. L'édification d'un arsenal de pointe dans la ville-port de la Compagnie des Indes*, thèse d'État, université de Paris IV-Sorbonne, 1993.
9. Philippe Haudrère et Gérard Le Bouëdec, *Les Compagnies des Indes*, op. cit., p. 111.
10. Cité par Gauthier Aubert, *Le Président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, op. cit., p. 294.
11. Claude Nières, *La Reconstruction d'une ville au XVIII^e siècle : Rennes (1720-1772)*, Paris, 1972.
12. Chiffres proposés par Jean Meyer dans Léon Fleuriot et Auguste-Pierre Segalen (dir.), *Héritage celtique et captation française. Des origines à la fin des états*, t. I de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, dir. par Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris, Éditions Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987, p. 347.
13. Robert Darnton, *L'Aventure de l'« Encyclopédie ». Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Éditions Perrin, 1982. La carte p. 212 ne comporte que quatre villes bretonnes acheteuses de l'*Encyclopédie* : Rennes, Nantes, Brest, Morlaix, et Darnton note que « l'échec relatif de la campagne de souscription à Nantes — ville qui vient au sixième rang pour le nombre des habitants et au trente-huitième pour la vente de l'in-quarto — semble extraordinaire » (p. 217).
14. Gauthier Aubert, *Le Président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, op. cit.
15. *Ibid.*, p. 260-263.
16. Jean Meyer, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 581.
17. Henry Écoutin, *Histoire et œuvre de la Société royale d'agriculture de Bretagne*, Rennes, 1947 (multigraphié ; thèse de droit) ; Louis de Villers, *Histoire de la Société d'agriculture, du commerce et des arts établie par les états de Bretagne en 1757*, Saint-Brieuc, 1898 (extrait du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, XVI, 1898, p. 312-352).
18. Sur ce sujet, voir le catalogue de l'exposition *Brest au temps de l'Académie de marine*, Daoulas, Centre culturel de l'abbaye de Daoulas, 2001.
19. D'autres loges maçonniques ont été créées à Nantes (1742 ou 1744), Lorient (1744), Rennes (1744), Morlaix (1746).
- 20.

Sur les loges maçonniques brestoises, voir André Kervella, *Aux origines de la franc-maçonnerie française (1689-1750). Exilés britanniques et gentilshommes bretons*, Rouvray, Les Éditions du Prieuré, 1996 ; Yannick Rome, *Deux cent cinquante ans de maçonnerie en Bretagne*, Le Faouët, Liv'Éditions ; Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Autre et le frère. L'étranger et la franc-maçonnerie en France au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Champion, 1998, p. 247-257.

21.

Augustin Cochin, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne*, 1925, 2 vol. François Furet a souligné l'importance de cette œuvre dans *Penser la Révolution française*, Paris, Éditions Gallimard, 1978.

22.

Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989, p. 23.

23.

Jean Quénart, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Klincksieck, 1978.

24.

Cité par André Kervella, *Aux origines de la franc-maçonnerie française (1689-1750)*, op. cit., p. 61.

25.

Patricia Sorel, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004 ; Roger Dupuy, *Aux origines idéologiques de la Révolution. Journaux et pamphlets à Rennes (1788-1789)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

26.

Gilles Feyel, dans Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux (1600-1789)*, Paris, Éditions Universitas, 1991, p. 87-92.

27.

Il s'agit de Constantin François Chassebœuf, né en 1757 à Craon, en Anjou, tout près de la Bretagne : le pseudonyme de « Volney » résulte d'une contraction de « Voltaire » et de « Ferney ». Constantin François Chassebœuf s'était initié à la philosophie des Lumières chez le baron d'Holbach et chez Mme Helvétius entre 1755 et 1782. Il s'était signalé en 1786 par la relation d'un *Voyage en Égypte et en Syrie*, qui contribua à l'expédition de Bonaparte en 1798.

28.

Cité par Roger Dupuy, « La prérévolution en Bretagne (octobre 1788-janvier 1789) ou l'anti-Dauphiné, d'après *La Sentinelle du peuple de Volney* », dans *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique / Quimper, Société archéologique du Finistère, 1989, p. 338. Roger Dupuy présente de nombreux textes de pamphlets ou de journaux publiés dans cette atmosphère effervescente des années 1787-1790 à Rennes dans *Aux origines idéologiques de la Révolution. Journaux et pamphlets à Rennes (1788-1789)*, op. cit.

1786-1789 : la rupture de « l'échelle de communication entre les citoyens »

« JE FERAI RECONNAÎTRE QU'IL EST IMPOSSIBLE d'imposer, ruineux d'emprunter toujours et non suffisant de se borner aux réformes économiques, et que dans l'état des choses, les routes ordinaires en pouvant conduire aux buts, le seul remède efficace, le seul parti qu'il reste à prendre, le seul moyen de parvenir enfin à mettre de l'ordre dans les finances, doit consister à revivifier l'État entier par la refonte de tout ce qu'il y a de vicieux dans sa constitution¹. »

En présentant ainsi son Plan d'amélioration des finances au roi le 20 août 1786, Calonne, contrôleur général des finances depuis le 3 novembre 1783, sait que le problème récurrent du déficit de l'État royal ne pourra plus se résoudre par un emprunt supplémentaire ou une nouvelle réforme permettant de temporiser : « La disparité, l'incohérence des différentes parties du corps de la monarchie est le principe des vices constitutionnels qui énervent ses forces et gênent toute son organisation ; on ne peut en détruire aucun sans les attaquer tous dans le principe qui les a produits et qui les perpétue². » Mais, une fois encore, la proposition d'une audacieuse réforme fiscale — la subvention territoriale — se heurte au refus des privilégiés : l'assemblée des notables constituée en février 1787 autorise l'accessoire mais refuse l'essentiel. Calonne est renvoyé, remplacé par Loménie de Brienne, alors que l'opposition des parlements a pris le relais, s'exprimant sur les « libertés » face à un pouvoir royal jugé abusif et arbitraire. Bientôt, l'idée d'une convocation des états généraux, qui n'ont plus été réunis depuis 1614, fait son chemin : en juillet 1788, le roi en accepte le principe ; le 23 septembre, le parlement exige qu'ils soient « composés suivant la forme observée en

1614 ». Les « libertés » revendiquées deviennent alors synonymes de privilèges : « Le débat public a changé de face, écrit le journaliste Mallet du Pan ; il ne s'agit que très secondairement du roi, du despotisme et de la constitution ; c'est une lutte entre le tiers état et les privilégiés³. »

*

LA BRETAGNE, BIEN SÛR, A SUIVI LE DÉBAT PARISIEN. Bertrand de Molleville, intendant depuis juin 1784, tente, comme ses prédécesseurs, de défendre les intérêts de la monarchie face au parlement, aux états et à une opinion publique, tous provisoirement confondus dans la défense des privilèges et des intérêts de la province : « Toute innovation éprouvera toujours, écrit-il à Lamoignon, le garde des Sceaux, le 5 janvier 1788, de grandes difficultés en Bretagne, surtout lorsqu'il s'agira de réformer certains abus parce qu'ils sont liés en quelque sorte à l'ancienne constitution de la province⁴. » Le parlement, une fois encore, joue son rôle de défenseur de la « nation » : « Dans l'absence des états généraux, la nation ne pouvant faire entendre sa voix, a droit d'attendre du parlement, qui est l'intermédiaire entre le souverain et ses peuples, les réclamations qu'exigent les atteintes portées à ses lois » (remontrances du 1^{er} mars 1788). Et le parlement de Rennes s'oppose à « tout ce qui pourrait tendre à détruire, intervertir, changer ou modifier soit au fond, soit dans la forme, l'administration de la justice dans le royaume ou la province de Bretagne ».

La réforme judiciaire de Lamoignon, imposée par les édits de mai 1788, crée trois grands bailliages en Bretagne (à Rennes, Nantes et Quimper) destinés à recevoir en dernier ressort de nombreuses causes. Le parlement perd ainsi une grande part de son pouvoir judiciaire et, en même temps, son droit d'enregistrement et de remontrances au profit d'un organisme nouveau, dit Cour plénière, présentée comme héritière de la *Curia regis* des premiers Capétiens. Autant dire que le parlement se voit dépossédé du moteur de toute action politique. À Rennes, l'opinion semble unanime pour la défense des magistrats : les étudiants en droit manifestent avec force leur soutien au parlement et, le 2 juin, la population s'oppose à la force armée venue protéger l'intendant et le gouverneur. À la fin du mois de juin 1788, une délégation des états part pour Versailles afin de porter à Louis XVI une protestation solennelle, signée par 1 106 nobles,

rappelant les termes de la « Constitution bretonne ». Les douze membres de la délégation sont enfermés à la Bastille. En août, le comte de Botherel, procureur des états, entreprend une tournée des villes bretonnes avec un succès suffisant pour faire croire au gouvernement à un possible embrasement de la province. En fait, l'unanimité bretonne est plutôt factice : dans certaines villes, comme Saint-Brieuc ou Lannion, la cause du parlement semble bien éloignée des préoccupations populaires ; à Quimper, qui espère profiter de l'installation d'un grand bailliage, on crie même « Au diable le parlement⁵ ! ». Mais le pouvoir royal cède : les édits Lamoignon sont suspendus, les douze Bretons sont libérés, les ministres renvoyés... Quant à l'intendant, il a quitté Rennes le 9 juillet : « Je suis ici absolument sans pouvoir, exposé à tous les désagréments possibles et dans l'impossibilité de faire respecter l'autorité du roi, même en danger de perdre la vie⁶. »

Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand a consigné le vif souvenir de ce qui fut pour lui l'apprentissage de la politique en cet effervescent été breton de l'année 1788 :

« La noblesse bretonne, de sa propre autorité, s'était convoquée à Rennes pour protester contre l'établissement de la Cour Plénière [la réforme Lamoignon]. Je me rendis à cette diète ; c'est la première réunion politique où je me sois trouvé de ma vie. J'étais étourdi et amusé par les cris que j'entendais. On montait sur les tables et sur les fauteuils ; on gesticulait, on parlait tous à la fois. Le marquis de Trémargat, jambe de bois, disait d'une voix de stentor⁷ : "Allons tous chez le commandant, M. de Thiard ; nous lui dirons : la noblesse bretonne est à votre porte ; elle demande à vous parler : le Roi même ne la refuserait pas !" À ce trait d'éloquence, les bravos ébranlaient les voûtes de la salle. Il recommençait : "Le roi même ne la refuserait pas !" Les huchées [sifflets] et les trépignements redoublaient.

Nous allâmes chez M. le Comte de Thiard, homme de cour, poète érotique, esprit doux et frivole, mortellement ennuyé de notre vacarme : il nous regardait comme des *hous hous* [chouettes], des sangliers, des bêtes fauves ; il brûlait d'être hors de notre Armorique et n'avait nulle envie de nous refuser

l'entrée de son hôtel. Notre orateur lui dit ce qu'il voulait, après quoi nous vîmes rédiger cette déclaration : "Déclarons infâmes ceux qui pourraient accepter quelques places, qui ne seraient pas avouées par les lois constitutives de la Bretagne."

Douze gentilshommes furent choisis pour porter cette pièce au Roi : à leur arrivée à Paris, on les coffra à la Bastille, d'où ils sortirent bientôt en façon de héros ; ils furent reçus à leur retour avec des branches de laurier. Nous portions des habits avec de grands boutons de nacre semés d'hermines, autour desquels boutons était écrite en latin cette devise : Plutôt mourir que de se déshonorer.

Nous triomphions de la cour dont tout le monde triomphait, et nous tombions avec elle dans le même abîme⁸... »

La décision de convoquer les états généraux a finalement été prise par arrêt du Conseil du roi le 5 juillet 1788. Le 8 août, la date en est fixée, par édit, au 1^{er} mai 1789. L'annonce de cette convocation provoque en Bretagne une agitation qui ne cesse de s'amplifier, d'autant qu'en raison de leur périodicité bisannuelle, les états de la province doivent s'ouvrir à la fin de l'année 1788⁹.

À Rennes, alors que le parlement a réintégré son palais le 8 octobre sous l'acclamation de la foule, le 20 octobre, la nouvelle municipalité, présidée par le maire Tréhu de Monthierry, adopte un projet en neuf articles destiné aux députés de la ville aux états de la province. Il s'agit d'un véritable cahier de doléances demandant une meilleure répartition des impôts, l'augmentation du nombre des députés du tiers (qui n'est représenté aux états, rappelons-le, que par 42 villes qui ont le droit de députer), la présence de recteurs parmi les députés du clergé, une contribution plus importante de la noblesse à la capitation.

Le 4 novembre, Nantes et Vitré adoptent les mêmes revendications. Ces documents (*Charges données à MM. Les députés de la Ville et Communauté de Rennes ; Arrêté des officiers municipaux de la ville de Nantes*) sont imprimés et envoyés à toutes les communautés de ville de la province pour être lus et commentés, contribuant à un processus de politisation d'une partie de l'opinion, jusque dans les campagnes : dans la région de Lannion, par exemple, l'arrêté de la communauté de ville, pris le 22 novembre, à l'imitation de Rennes, est aussitôt

imprimé et expédié dans les paroisses des environs où un fort intérêt pour le débat politique anime les villages ; pour la seule région de Lannion, on enregistre onze cahiers de paroisse rédigés à l'intention des députés du tiers aux états pour soutenir leurs revendications¹⁰.

Une « guerre des brochures » amplifie les débats rennais. La noblesse, en effet, réplique au tiers : le chevalier de Guer, le leader des gentilshommes bretons les plus intransigeants, rédige le 25 octobre une déclaration, bientôt signée par 888 nobles bretons : « Nous regardons comme maximes incontestables : qu'il est de l'essence des États généraux d'être composés de trois ordres distincts, votant séparément et ayant chacun une influence égale ; que toute innovation, en ouvrant la porte à l'arbitraire, ne tendrait qu'à faire naître le trouble et l'anarchie ; que la forme adoptée en 1614 pour les élections doit être conservée¹¹. » Il s'agissait là d'une véritable déclaration de guerre de la noblesse au tiers état, aussitôt contestée par Jean-Denis Lanjuinais (1753-1827), un jeune juriste janséniste, spécialiste du droit canon, qui publie une réponse cinglante, qui bénéficia de deux éditions successives en trois jours, *Réflexions patriotiques sur l'arrêté de quelques nobles de Bretagne* : « Les États généraux doivent être composés à l'instar de ceux de la Bretagne ; toute la noblesse, le haut clergé et le moins possible de tiers état ; et sous vingt ans la France aura fait des progrès étonnants en landes, en forêts, en châteaux et en loups... » Un peu plus tard, Lanjuinais publie une seconde brochure, *Le Préservatif contre l'Avis à mes compatriotes*, plus virulente encore : « La noblesse n'est qu'une milice armée trop souvent contre les citoyens, qu'un corps parasite vivant des travaux du peuple en les méprisant [...]. Partout elle s'est rendue redoutable au prince et au peuple selon ses intérêts : en un mot la noblesse n'est pas un mal nécessaire¹². » Et nous avons déjà évoqué Volney et sa *Sentinelle du peuple*, qui participe à cette offensive anti-nobiliaire : le premier numéro, paru le 10 novembre 1788, se présente comme un « contrat social » passé entre le roturier Jean Démophile, « sentinelle du peuple », et un noble. Le journal annonce une mise en garde contre les machinations de la noblesse dont il dénonce les privilèges. Et il présente les revendications du tiers état : égalité de tous les citoyens devant l'impôt, contrôle de la nation sur les charges fiscales, suppression de l'hérédité des fonctions, qui doivent désormais être attribuées par concours, doublement des voix du tiers aux prochains

états généraux. La virulence de ce pamphlet, la verve de son style en font un des premiers représentants de la presse révolutionnaire : « Nous sommes en Bretagne près de deux millions de roturiers ; les nobles ne sont pas dix mille ; mais quand ils seraient vingt nous serions encore cent contre un. Si nous voulions, rien qu'à leur jeter nos bonnets par la tête, nous les étoufferions¹³... »

En décembre, de nouvelles réunions du tiers de l'assemblée des états radicalisent encore les revendications : « Dorénavant, tous les impôts quelconques, tant réels que personnels, seront supportés d'une manière égale et proportionnelle par les trois ordres. » Finalement, on arrête un manifeste en 30 articles qui doit lier les députés du tiers aux états de Bretagne. Ce *Résultat des délibérations de tenues en l'hôtel de ville de Rennes les 22, 24, 25, 26 et 27 décembre 1788* est aussitôt imprimé et diffusé largement dans la province. Ce résumé est désormais considéré comme le « vœu unanime » du tiers breton : que le nombre des députés du troisième ordre, à raison d'un pour 10 000 habitants, soit égal à celui des deux autres, y compris dans les commissions ; qu'on vote par tête ; que le président du tiers soit élu, et qu'aucun député de cet ordre ne puisse être noble, ou anobli, ou titulaire d'une fonction publique ou seigneuriale ; que les recteurs aient des députés élus par leurs pairs au sein de l'ordre du clergé ; que tous les impôts soient supportés d'une manière égale et proportionnelle par les trois ordres, et que des impôts remplacent la corvée de grands chemins, le casernement et la levée des milices ; que le tiers soit admis à tous les emplois civils, ecclésiastiques et militaires, et que « Sa Majesté soit suppliée de lever les exclusions humiliantes qui dégradent l'homme, éteignent l'émulation, étouffent le génie et détruisent le germe du patriotisme et des grandes vertus » ; que les délibérations et les comptes soient publiés, « afin que la nation entière apprenne à s'instruire de toutes les parties de son administration¹⁴ ».

*

LES ÉTATS BRETONS S'OUVRENT LE 29 DÉCEMBRE 1788 dans l'ancien réfectoire du couvent des Cordeliers. Ils sont marqués, dès le 30 décembre, par d'âpres discussions sur le vote par tête, revendiqué avec force par le tiers, inacceptable par la noblesse. Le tout ponctué, comme toujours, de ripailles et de beuveries. Écoutons de nouveau Chateaubriand, qui

assiste aux réunions sans avoir le droit de délibération et de vote puisqu'il n'a pas encore vingt-cinq ans :

« Les fats de Paris qui accompagnaient aux États Messieurs les gens du Roi, racontaient que nous autres hobereaux nous faisons doubler nos poches de fer blanc, afin de porter à nos femmes les fricassées de poulet de M. le Commandant. [...] Le temps de la tenue des États en Bretagne était un temps de galas et de bals ; on mangeait chez M. le Commandant, on mangeait chez M. le Président de la noblesse, on mangeait chez M. le Président du Clergé, on mangeait chez M. le Trésorier des États, on mangeait chez M. le Président du Parlement, on mangeait partout. Et l'on buvait. À de longues tables de réfectoire se voyaient assis des Du Guesclin laboureurs, des Duguay-Trouin matelots, portant au côté leur épée de fer à vieille garde ou leur petit sabre d'abordage. Tous les gentilshommes assistant aux États en personne ne ressemblaient pas mal à une diète de Pologne, de la Pologne à pied, non à cheval, diète de Scythes, non de Sarmates¹⁵. »

La cassure, cette fois, est bien nette à l'intérieur des états, et l'oncle de Chateaubriand lui-même, « Bédée l'artichaut », n'est pas le dernier à s'opposer avec ironie aux membres du tiers...

« Le chevalier de Guer, le marquis de Trémargat, mon oncle, le comte de Bédée, qu'on appelait Bédée l'artichaut, par opposition à un autre Bédée, long et effilé, qu'on appelait l'asperge, cassèrent plusieurs chaises en grim pant dessus pour pérorer. Le marquis de Trémargat, officier de marine à jambe de bois, faisait beaucoup d'ennemis à son ordre : on parlait un jour d'établir une école militaire où seraient élevés les fils de la pauvre noblesse ; un membre du tiers s'écria : Et nos fils, qu'auront-ils ? L'hôpital, répondit Trémargat : mot qui, tombé dans la foule, germa promptement¹⁶... »

Le 5 janvier 1789 parvient à Rennes la nouvelle de l'arrêté du Conseil du roi du 27 décembre qui accorde au tiers le doublement du nombre

de ses députés, mais sans aucune précision sur les modalités de vote. Le soir arrive la nouvelle d'une seconde décision royale : Louis XVI ajourne les états de Bretagne — ils étaient bloqués de fait — jusqu'au 3 février. Le souverain ordonne aux députés de retourner dans leurs municipalités pour obtenir de nouveaux pouvoirs.

La tension dans la ville est encore montée : plus que jamais, la noblesse est en guerre contre le tiers. Le 10 janvier, une brochure est imprimée à 10 000 exemplaires, dont 3 000 en breton, déclarant notamment : « Si les paysans sont actuellement surchargés d'impôts, c'est par la faute des bourgeois des villes¹⁷. » Riposte immédiate de la « bourgeoisie des villes », qui multiplie libelles et pamphlets pour dénoncer la « tyrannie féodale » :

« Sire, ayez pitié de nous,
Roi bienfaisant, écoutez-nous...
Des avis de M. le chevalier de Guer, délivrez-nous,
Sire...
De la noblesse de Bretagne,
Des restes désastreux de l'iniquité féodale,
Délivrez-nous¹⁸... »

La crise atteint son paroxysme lors des journées des 26 et 27 janvier 1789 : le 25, quelques gentilshommes distribuent des pièces d'argent aux ouvriers, artisans et domestiques, pour les inviter à venir protester le lendemain contre le prix du pain fixé par la municipalité. L'hiver est particulièrement rigoureux, la récolte a été médiocre, le prix du pain a doublé et les états n'ont distribué aucun secours...

Le lundi 26, vers 9 heures du matin, de 600 à 1 500 personnes — les témoignages divergent — se rassemblent sur le champ de Montmorin, situé au sud de la ville. Il s'agit en majorité de gens de livrée, de porteurs de chaises et de gagne-petit, parfois munis de bâtons ou de lanières, d'où le nom de « journée des bricoles » donné à l'événement dans les cafés et les clubs de Paris, par allusion aux morceaux de cuir servant à porter des fardeaux. Les manifestants vont au palais du parlement remettre la « protestation du peuple » ; quelques magistrats assurent les manifestants de leur « compassion » et promettent d'imposer une baisse des prix à la municipalité.

Vers midi, des heurts se produisent avec des étudiants en droit qui

se trouvaient là, sur le seuil du café de l'Union, leur quartier général : injures, menaces, mêlée bruyante et confuse. Le soir venu, les esprits s'échauffent encore.

Les combats, le lendemain, redoublent de violence autour du parlement, quand une vingtaine de nobles, l'épée ou le pistolet à la main, surgissent des Cordeliers. Chateaubriand est encore là, acteur de cette journée : « Au signal de notre président, nous tirâmes nos épées tous à la fois, au cri de *Vive la Bretagne !* et, comme, une garnison sans ressources, nous exécutâmes une furieuse sortie pour passer sur le ventre des assiégeants. Le peuple nous reçut avec des hurlements, des jets de pierres, des bourrades de bâtons ferrés et des coups de pistolet. Nous fîmes une trouée dans la masse de ses flots qui se refermaient sur nous¹⁹. » Le magasin de la milice est pillé par des ouvriers et des artisans qui s'emparent de 133 fusils, la plupart sans chien, de sabres et de baïonnettes. Le sang coule : on compte une soixantaine de blessés, trois morts, un garçon boucher et deux jeunes gentilshommes, M. de Boishué, âgé de vingt-cinq ans, et M. de Saint-Riveul, qui n'en avait que dix-neuf, un camarade de collègue du jeune Chateaubriand : « Lecteur, je t'arrête : regarde couler les premières gouttes de sang que la Révolution devait répandre²⁰... »

Le lendemain, l'arrivée de la troupe permet d'instaurer une trêve entre la noblesse enfermée aux Cordeliers et les « patriotes » rennais. Bientôt, des renforts commencent à arriver pour soutenir les étudiants en droit et les jeunes gens de Rennes qui se trouvaient aux avant-postes de la lutte contre la noblesse : la solidarité militante de la jeunesse joue à plein. Et *Le Héraut de la Nation* peut écrire, triomphant :

« Si la Noblesse a fait de la Salle de son Assemblée une redoute et un magasin d'armes, le Tiers État reçoit journellement des renforts des villes de Nantes, Saint-Malo, L'Orient et jusque de Caen en Normandie. On dit que la jeunesse compte déjà 1 500 défenseurs et que si celle de Rennes n'avait pas contenu ses auxiliaires, la salle noble était prise de vive force ou par famine²¹. »

Ce combat violent, sanglant, entre aristocrates et tiers état est, en Bretagne, le premier affrontement de la Révolution...

« Du mercredi 7 janvier 1789. Le général et autres habitants notables de la paroisse de Plumeliau²², extraordinairement assemblés dans la sacristie, au nombre de 200. Jacques Leguennec a dit : “Le tiers état, trop longtemps opprimé, élève enfin la voix et fait entendre de toutes parts de justes réclamations ; les campagnes se sont jointes aux villes et il nous est parvenu de Ploërmel, de Pontivy, Noyal Pontivy et autres villes et paroisses de campagnes circonvoisines, différents arrêtés tendant au même but²³.” »

Nous quittons Rennes et le cercle, finalement assez fermé, de ceux qui animent le débat sur la place publique, même si, on vient de le voir, la violence populaire a fait une entrée spectaculaire au-devant de la scène politique : le trésorier de la paroisse de Plumeliau, rappelant les revendications énoncées dans les délibérations du tiers à Rennes, ajoute un tableau de la situation des campagnes et des doléances propres à « la classe des cultivateurs, la plus nombreuse, la plus utile, puisqu'elle nourrit les autres ». « Personne n'est intéressé à intercéder dans les campagnes, vous ne devez donc pas être surpris si, toutes les charges refoulant sur elles, nous nous en trouvons accablés. » Suit l'énoncé des charges qui pèsent sur « le cultivateur breton », et quatre revendications : représentation des paroisses de campagne tant aux états généraux qu'aux états provinciaux ; égalité de voix aux états entre privilégiés et tiers ; égalité des impositions ; admission de « nos vertueux pasteurs » dans l'ordre de l'Église aux états de la province. Puis, comme surajouté, apparaît le problème de la seigneurie, en forme de plainte contre le domaine congéable : « Régis par le plus dur des usements [règlements], nous voyons tous les jours enlever aux enfants l'héritage de leurs pères, arrosé des sueurs de la famille, sans la plus légère indemnité, pas même des frais de semences et de cultures. » Mais, comme si le rédacteur avait eu peur d'aller trop loin, il limite aussitôt la critique et la portée de ses revendications : « À Dieu ne plaise que je veuille dépouiller les seigneurs des droits utiles, consacrés par une longue possession, et par un consentement que dut cependant arracher la seule nécessité. Loin de nous d'enfreindre la loi de la propriété ; je sais qu'elle est la base sur laquelle reposent toutes

les institutions sociales ; mais n'est-il pas des moyens d'indemnité pour ces sacrifices commandés par le bien public ? Et n'est-ce pas à la Nation assemblée à les peser dans la sagesse et à les prescrire²⁴ ? »

À son tour, ce cahier devient modèle, est imprimé — à Lorient —, discuté et repris en charge dans les paroisses voisines. À Bieuzy, par exemple, le 21 janvier : « La paroisse de Plumeliau, qui nous avoisine, écrit Louis Le Clainche, son trésorier, m'a paru exprimer de la manière la plus satisfaisante le vœu commun dans sa délibération du 7 de ce mois dont je me suis procuré copie ; il me semble donc qu'il nous suffit d'adhérer²⁵. »

Un enchaînement identique s'est déroulé lors de l'assemblée du général de Bruc (dans la sénéchaussée de Ploërmel), le 1^{er} février 1789. Après avoir adhéré aux délibérations du tiers à Rennes, le général de la paroisse ajoute : « Il existe, en Bretagne, nombre de droits usuraires dont il ne paraît aucune mention dans les arrêtés des dites municipalités et qui cependant sont trop onéreux aux habitants des campagnes pour être passés sous silence. » Le « silence », en effet, est rompu avec l'énoncé de multiples rancœurs concernant « la rente féodale », ce « très pesant fardeau, moyen désastreux pour les vassaux, source intarissable de casuels pour le seigneur ; c'est la voie qui donne aux seigneurs et à leurs agents les moyens d'exercer impunément leur vengeance, qui permet aux seigneurs d'attaquer leurs vassaux, qui occasionne une multiplicité de frais et qui arme les vassaux les uns contre les autres [...]. Qu'on supprime tout ce qui est usurpation²⁶ ».

Ce que nous voyons à l'œuvre ici, ce sont la formation et l'expression d'une opinion, d'une conscience politique, comme si la crise d'identité des états provinciaux à Rennes et le débat sur les états généraux avaient contribué à briser le mur de silence entourant chaque cellule de vie de « ceux qui ne sortent pas du cercle tracé autour de l'asile qu'ils habitent », comme l'écriront bientôt dans leur cahier de doléances les habitants de Plumeliau (sénéchaussée de Ploërmel). « Nous désirerions, s'il nous est permis, de représenter une demande qui nous est particulière », écrivent de leur côté les habitants de Pont-Melvez, dans le Trégor, puis, sur trois feuillets, ils développent une explication de l'usement de la quevaise (tenure particulièrement contraignante), qui s'achève par une longue critique contre les seigneurs²⁷...

Pour mesurer le degré de mobilisation des paroisses rurales durant

cet hiver 1788-1789, Augustin Cochin a recensé les revendications du tiers telles qu'elles apparaissent dans les volumes reconstitués aux Archives communales de Rennes. Le dossier contient plus de 150 délibérations de paroisses rurales, dont 72 du diocèse de Rennes, 28 de celui de Nantes, 24 en provenance de Saint-Malo, 9 pour celui de Vannes, 7 pour Dol et 3 pour le Léon. Sur l'ensemble de ces délibérations, 15 ont été tenues en décembre 1788, 37 en janvier 1789, 110 en février²⁸...

*

CETTE RADICALITÉ POLITIQUE NAISSANTE, la violence des revendications du tiers à Rennes et, bientôt, de bien des villes, des bourgs et des villages de la province, traduit la violence d'une autre crise, économique et sociale, que traverse alors la Bretagne²⁹.

Dès son arrivée à l'intendance en 1784, Bertrand de Molleville fut frappé par la pauvreté, la misère, le chômage : par exemple, les subdélégations de Saint-Brieuc, Guingamp, Quintin, Moncontour et Lamballe n'ont presque pas récolté de lin par suite de la sécheresse « qui a suivi les glaces et les neiges de l'hiver ». Dans la partie sud et sud-est de la province, dans les subdélégations de Châteaubriant, Ancenis, La Guerche, Blain, « le froid et le défaut de pâturages ont fait périr le quart des agneaux ; les brebis ont été attaquées au printemps par une épizootie qui en a emporté un huitième ; au total, la perte a été d'un tiers³⁰ ». L'année suivante, le constat est tout aussi alarmiste : « Jamais la misère ne fut si excessive, écrit-il à Calonne le 18 décembre 1785, surtout dans les campagnes ; on y manque de travail, on y manque de pain ; tous les fermiers ont renvoyé leurs domestiques, et il n'y a pas de paroisses où il n'y ait un tiers des habitants sans asile, sans ouvrage et sans ressource pour subsister. » Ce rapport, peut-être exagérément pessimiste, n'en traduit pas moins la crise très réelle que traverse la province depuis plusieurs années : le renversement de la conjoncture, autrefois décrit par Ernest Labrousse, touche profondément la Bretagne. Ainsi les années 1783-1785 ont-elles été marquées par trois années consécutives de mauvaises récoltes. En 1785 notamment, une grande sécheresse affecta la province : entre mars et septembre, il ne tombe pratiquement pas une goutte d'eau, sauf quelques orages en juin. Nombre de paysans, faute de pouvoir se procurer des fourrages, voient périr leurs bestiaux. Le

17 mars 1786, le procureur général du parlement de Rennes dressait un tableau particulièrement alarmiste de la situation bretonne :

« La Bretagne est malheureusement une des provinces du royaume où s'est manifestée le plus cruellement la désolation générale dont l'extrême sécheresse de l'année dernière a été la cause. Il n'est aucune des productions les plus nécessaires à la consommation ou au commerce qui n'ait été considérablement diminuée ou presque entièrement anéantie. L'agriculture a été frappée du coup le plus funeste, et tel est le sort du cultivateur dans presque toute l'étendue de la province qu'à peine ose-t-il articuler parmi ses pertes la disette des grains recueillis à la dernière moisson. Il serait inutile, Messieurs, de chercher à vous peindre les malheurs que le citoyen même le plus opulent a vivement sentis et dont le spectacle douloureux devient encore chaque jour plus effrayant et plus terrible³¹. »

En 1787, après de bonnes récoltes de froment, des pluies catastrophiques détruisent les autres cultures. L'année suivante, la récolte est moyenne alors qu'on constate une montée en flèche de tous les prix des grains. Dans le diocèse de Tréguier, l'entrepreneur de tabacs de cette ville, dans une lettre adressée au maréchal de Ségur, le 23 juin, fait part de la protestation de la population contre des achats de grains importants effectués par des marchands anglais : l'émotion est provoquée par la peur de manquer. Le 4 juillet, à Portrieux dans la même région, la « populace » empêche l'embarquement de grains pour Jersey. Entre le 3 et le 8 août, des « émotions populaires », de véritables émeutes locales, éclatent à Portrieux, à Paimpol, à Lézardrieux, à Roscoff. De Roscoff, toute une série de désordres populaires se propagent, par Saint-Pol-de-Léon et Lannion jusqu'à Saint-Brieuc et Lamballe. Dans cette dernière ville, une foule de plusieurs centaines de personnes, le 6 août, pille neuf magasins à blé et un entrepôt de vin. Des charrois sont arrêtés, des embarquements de grains empêchés, des cargaisons pillées. À la fin du mois d'août, les troubles se multiplient à Vannes, Auray, Hennebont, Baud, Plouay, Malestroit, partout dans le Vannetais...

Un rapport rédigé par Tuault, le subdélégué de la sénéchaussée de Ploërmel, à l'intendant, daté du 26 août 1788, nous aide à comprendre

les motivations des révoltés :

« Tous les greniers des gens aisés sont pleins de blés de l'année dernière ou même de deux ans ; c'est un grand mal dans notre constitution actuelle que le riche soit trop riche et le pauvre trop pauvre, et les soubresauts dans le prix des grains l'augmentent encore : le pauvre paysan, Monseigneur, vend nécessairement son superflu chaque année parce qu'il lui faut payer ses rentes et sa part des impôts, et parce qu'il n'y a pas de greniers pour ses réserves ; le riche attend pour vendre le moment de la plus grande cherté, ainsi chaque disette rompt un degré de l'échelle de communication entre les citoyens [...]. Le gouvernement qui paraît en tout vouloir alléger le sort des pauvres, pourrait trouver un moyen inaperçu de faire baisser le prix des grains aux deux époques de la mi-août, de la saint Gilles et de la saint Michel ; ce sont celles qui sont le plus communément fixées pour régler le prix en argent des rentes féodales en grains, les seigneurs ou plutôt leurs fermiers ou leurs receveurs au sou pour livre passent pour employer quelquefois de petits moyens pour arriver au but opposé³². »

Ce rapport, d'une modernité surprenante, dit, bien au-delà d'une spéculation sur la rareté, un antagonisme accru, un mécontentement capable de dresser le paysan pauvre à la fois contre le prélèvement seigneurial (« il lui faut payer sa rente »), le prélèvement royal (« et sa part des impôts ») et la liberté du commerce (« il n'y a pas de greniers pour ses richesses »). Une lettre adressée à l'intendant par le maire de Baud, dans la sénéchaussée de Ploërmel, le 1^{er} septembre, confirme la gravité de la crise : « Inutilement, écrit-il, Monsieur le recteur de cette paroisse a publié au prône d'hier votre circulaire tendant à apaiser les troubles et à faire rentrer le peuple dans le devoir ; ses exhortations publiques et particulières n'ont servi, ce semble, qu'à ranimer l'esprit de la révolte qui se manifeste jusque dans le temple... »

Cet « esprit de révolte », l'intendant Bertrand de Molleville en fait part à Necker dans une lettre datée du 3 octobre 1788 : « On a bientôt reconnu que le germe de la sédition existait dans le cœur des peuples non contre le gouvernement mais contre les nobles et les grands propriétaires auxquels on reproche de faire des amas de grains, en

sorte que les circonstances exigent la plus grande prudence pour calmer les mouvements qui se manifestent de tous côtés³³. »

Les villes également voient la multiplication des manifestations frumentaires : Brest, Concarneau, Hennebont, Port-Louis, Paimpol, Guingamp, Pontivy, Malestroit, Redon sont agitées en août. À Rennes, le 1^{er} septembre 1788, dans la ville basse, au sud de la Vilaine, là où vit la fraction la plus misérable du peuple rennais, la foule saccage les étals des boulangers aux halles pour protester contre l'augmentation du prix du pain et le non-respect du poids affiché³⁴. Le 21 novembre, l'intendant réclame des troupes mais n'en obtient pas...

Ainsi peut-on bien comprendre à quel point la crise politique à Paris, répercutée par Rennes et chargée désormais du poids des antagonismes divers en Bretagne, va mettre au jour des tensions bien plus profondes et plus fortes.

*

AU CROISEMENT DES STRUCTURES ÉCONOMIQUES et sociales et de la conjoncture d'une crise révolutionnaire, un document exceptionnel fait office de révélateur : les cahiers de doléances, véritable photographie, avec ses ombres et ses lumières, de l'opinion, à l'exemple de cette longue phrase inscrite dans le cahier de doléances de Fougerets, une paroisse de la sénéchaussée de Ploërmel. Cette phrase, difficile à déchiffrer, termine le cahier ; elle a été écrite par une main malhabile, dans une grosse écriture presque phonétique, ponctuée de fautes et de taches, différente aussi de celle du reste du cahier. Impossible de s'y tromper ; c'est bien un « rustre » qui a transcrit sa colère devant la fuite des grains, la plus précieuse des denrées :

« Nous demandont aussi que les grain reste en chaque endroit stable, en chaque endroit vers la tromperies que nous voyont tous les jours en chaque en droit surtout nos [sur nous tous ?] par des ambraction [embarcations] qui lon nayant personne qui si oppose nous demandont quil ait un bureau ficce pour savoir ou les grains iront³⁵... »

1. Cité par Jean Égret, *La Pré-Révolution française (1787-1788)*, Paris, Presses universitaires de France, 1962, p. 6.
2. *Ibid.*, p. 6-7.
3. *Ibid.*, p. 366.
4. Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne*, *op. cit.*, t. III, p. 299.
5. Cité par Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 451.
6. Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, *op. cit.*, p. 63.
7. Louis Geslin, comte (et nom marquis) de Trémargat, né en 1749, devait ce surnom, ainsi que sa croix de Saint-Louis, à une blessure reçue lors de son service dans la marine, comme lieutenant de vaisseau.
8. François de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, t. I, p. 294-295.
9. Pour un récit détaillé de ces événements : Barthélemy Pocquet, *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, Paris, 1885, 2 vol. ; Augustin Cochin, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789)*, Paris, 1925, 2 vol. Les perspectives de ces deux auteurs sont très différentes : pour Barthélemy Pocquet, ce qui compte avant tout, c'est la lutte de l'aristocratie contre le centralisme monarchique ; pour Augustin Cochin, il s'agit de montrer que l'agitation prérévolutionnaire en Bretagne est le résultat d'une machination philosophico-maçonnique. Voir aussi, Jean Égret, « Les origines de la Révolution en Bretagne (1788-1789) », *Revue historique*, 1955, p. 189-215.
10. Christian Kermoal, *Les Notables du Trégor*, *op. cit.*, p. 185.
11. *Ibid.*
12. On trouvera les références aux brochures de Jean-Denis Lanjuinais dans Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, *op. cit.*, p. 80-83.
13. Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux (1600-1789)*, *op. cit.*, t. II, p. 1091.
14. Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, *op. cit.*, p. 99.
15. François de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, *op. cit.*, t. I, p. 291-293.

16. *Ibid.*, p. 303.
17. Cité par Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, op. cit., p. 595.
18. Extrait des *Litanies du tiers état*, une des 30 brochures publiées à Rennes en janvier 1789, cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 109.
19. François de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, op. cit., t. I, p. 304.
20. *Ibid.*, p. 305.
21. Cité par Roger Dupuy, *Aux origines de la chouannerie en Bretagne*, Paris, Éditions Klincksieck, 1972, p. 55.
22. Dans la sénéchaussée de Ploërmel.
23. A.D. Morbihan, B. 3668.
24. *Ibid.*
25. *Ibid.*, B. 3667.
26. *Ibid.*
27. Christian Kermoal, *Les Notables du Trégor*, op. cit., p. 193.
28. Augustin Cochin, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789)*, op. cit., p. 361.
29. Voir l'étude de Joseph Letaconnoux, *Les Subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1909.
30. Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne*, op. cit., t. III, p. 148.
31. Cité par François Lebrun, « Mauvaises récoltes et misère en Bretagne à la veille de la Révolution : la sécheresse de 1785 et ses conséquences », dans *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, op. cit., p. 252.
32. A.D., Ille-et-Vilaine, C 1715.
33. Cité par Henri Fréville, *L'Intendance de Bretagne*, op. cit., t. III, p. 258.

34.

Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 72-73.

35.

A.D., Morbihan, B. 3668.

« Nous osons demander »

EN CE PRINTEMPS 1789, DANS TOUTES LES PAROISSES de Bretagne, comme dans toutes les paroisses du royaume, le rite est immuable : il commence par la lecture de la lettre du roi datée du 24 janvier faite au prône de la messe le dimanche précédant l'assemblée. Cette lettre appelle à résoudre la crise financière, à restaurer la prospérité de l'État, à réformer « les abus en tous genres », à « établir un ordre constant et invariable dans toutes les parties du gouvernement qui intéressent le bonheur des sujets ». Une affiche a été apposée, « à l'issue de la grand'messe », à la porte de l'église.

Le jour prévu, le dimanche 29 mars ou le dimanche 5 avril, le « son de la cloche » convie, « à la manière accoutumée », « au lieu ordinaire des délibérations », ceux qui sont invités — les hommes, à partir de vingt-cinq ans, inscrits sur le rôle de capitation — à élire des députés et à élaborer un « cahier de doléances ». Dans chaque paroisse rurale, il est prévu une assemblée des habitants et l'élection d'un député pour 100 feux fiscaux (2 députés pour 200 feux, 3 députés entre 200 et 300 feux, etc.), et de deux députés, au minimum, par paroisse¹. Le cadre électoral est celui de la sénéchaussée : une fois élus, les députés des campagnes iront rejoindre ceux des villes pour rédiger le cahier de la sénéchaussée et élire les députés qui se rendront à Versailles.

Il s'agit là d'une forme inédite d'assemblée générale, de démocratie au village, puisque, depuis 1691, un arrêt du parlement de Bretagne a limité pour chaque communauté paroissiale une représentation locale de douze personnes ayant « voix délibérative » et devant décider pour la totalité des paroissiens : le « général » de la paroisse, assemblée de fabrique, « la plus saine et mere part » du village, comme l'indiquent souvent les textes².

NOUS AVONS RÉALISÉ UNE ÉTUDE à partir des 168 cahiers subsistant sur les 173 paroisses que comptait la sénéchaussée de Ploërmel, assez représentative de la Bretagne intérieure : peu de grand commerce, peu d'industrie, sinon la fabrication des « toiles breagnes » autour de Loudéac, peu de villes. Ploërmel est un gros bourg de moins de 5 000 habitants, dont l'activité est liée à sa fonction administrative de centre de sénéchaussée et à sa fonction économique de gros marché rural. Les cahiers de cette sénéchaussée de la Bretagne « profonde » nous permettent une approche assez fine de cette immense « prise de parole » qui marque la naissance d'une culture politique aux dimensions du royaume³ : désormais, comme l'expriment les habitants de Coëtbugat, plus personne n'est « obligé de renfermer son mécontentement dans le sein de sa famille »⁴.

A-t-on assez mesuré la révolution que représente cet « exercice public » de la critique, demandé par le pouvoir royal, porteur d'espérance autant que de désarroi ? De peur aussi chez des paysans qui n'ont guère l'habitude de la revendication, encore moins de la décision : « Nous observons ici, écrivent les habitants de Pipriac, qu'il y a dans notre assemblée ni animosité, ni esprit de sédition, vainement aussi nous accuserait-on de vouloir attaquer les propriétés des seigneurs, détruire cette subordination qui fait la base de l'État ; ce n'est point là notre but. Honneur et respect aux seigneurs dont nous sommes les vassaux, telle est et sera toujours notre façon d'agir et de penser. » « Ce n'est qu'une simple esquisse, précisent de leur côté les habitants de Saint-Caradec-sur-Oust, seulement pour mettre sur la voie. Nous avouons que nous sommes bornés et qu'il doit y avoir bien des inconséquences dans cette induction. Cependant, nous osons demander⁵... »

Les réunions pour la rédaction d'un cahier et l'élection de deux députés par paroisse eurent donc lieu en général les dimanches 29 mars et 5 avril, le plus souvent dans ou devant l'église ou la sacristie, après la grand-messe. L'assemblée de Plumeliau s'est ainsi tenue « dans la nef de l'église paroissiale, vu que la chambre de la sacristie, lieu ordinaire des assemblées, n'est point assez spacieuse pour y tenir la présente délibération ». Elle est menée par un chef, un guide pour la conduire, la diriger, d'où le désarroi des habitants de Tréal quand ils ont appris que « les juges et procureur fiscal ont dit

être le même jour occupés à d'autres délibérations pareilles en d'autres paroisses : les habitants se trouvent donc sans conducteur, comme un troupeau sans berger ».

À partir des procès-verbaux, nous avons pu identifier 161 présidences d'assemblée : 87 % des réunions se sont déroulées dans les formes requises, c'est-à-dire, comme le précisent les procès-verbaux imprimés, « en présence d'un juge ou, en son absence, d'un procureur fiscal ». 23 cahiers, soit 13 %, ont été rédigés sans autre encadrement que celui des membres ordinaires de la communauté : trésoriers, fabriciens, propriétaires, curés⁶. On note que 85 % des présidents, sur le total des 145 assemblées, appartiennent au monde judiciaire : 56 avocats, 43 procureurs fiscaux, 18 notaires. En fait, en raison du cumul de fonction (avocat et sénéchal, avocat et procureur fiscal), on s'aperçoit que les agents seigneuriaux constituent l'essentiel du corps des présidents d'assemblée : 69 % des cahiers des paroisses de la sénéchaussée de Ploërmel ont ainsi été rédigés sous leur direction. Les procureurs fiscaux dominent ici (beaucoup d'avocats sont aussi procureurs fiscaux) : leur fonction habituelle est de représenter les intérêts du seigneur, notamment en matière fiscale puisque le procureur fiscal procède à la confection des rôles, poursuit le paiement des rentes et s'occupe, aidé d'un greffier, de tout ce qui concerne les successions et les mutations.

Il va de soi qu'une telle présidence a permis d'infléchir notablement le contenu et la forme du cahier de doléances : certains sont ainsi entièrement identiques ou ne diffèrent que par quelques articles. D'autres ne sont que la copie des *Charges d'un bon citoyen de campagne*, un modèle de cahier imprimé, d'origine rennais, qui a circulé en Bretagne : sur nos 168 cahiers, 81 ont adopté, plus ou moins fidèlement, tout ou partie de ses articles. De nombreux indices révèlent des tensions, des luttes, des contraintes. Parfois, les « comparants » (à savoir les membres de l'assemblée) ont refusé de souscrire aux vues des présidents : ainsi, à Saint-Vran, l'assemblée est présidée par Busson, ancien délibérant, « sur ce que Messieurs les juges et procureur fiscal viennent ensemble de se retirer après nous avoir proposé de signer un arrêté par eux rédigé et auquel ils ne voulaient pas que nous eussions fait aucun changement ». Méfiants, les comparants de Réminiach et de Tréal, une petite paroisse voisine, ont pris les devants et rédigé, aidés par le curé de Tréal, un « contre-

cahier » qui, dans un français moins stylé que celui des juristes, dénonce les pratiques du seigneur : « Recourir à leurs propres justiciers, ce n'est pas éviter Carribde pour tomber dans Sylla, car c'est éprouver les malheurs de Carribde et de Sylla tout ensemble et se livrer à un nouveau pillage. » Puis, plus vigoureusement encore, c'est au tour du procureur fiscal d'être dénoncé :

« Il y aurait 100 plaintes autres et très justes à faire au sujet de ces misérables rôles et tenues, jusque là que la malheureuse proie que font tous les jours les procureurs fiscaux des seigneurs et leurs autres gigots de justice par les frais qu'ils font. Ce sont journellement dans le fond des campagnes que significations, exécutions, que dépradations. Les procureurs fiscaux, ces oiseaux carnassiers qui suent le sang des peuples, tirent bien plus des fois par leur pillage à l'occasion des rôles et tenues que valent aux seigneurs ces mêmes rôles et tenues ; de là que d'enfants sans pain ! Que de mères éplorées ! Que de familles ruinées ! Que de veuves à la mendicité ! Que de pauvres réduits à coucher sur la paille !

On peut dire des procureurs fiscaux des seigneurs qu'ils ont toujours un pouvoir à l'insu de leur seigneur et du roi, plumer l'oie sans la laisser crier, mais que l'oie a enfin crié et s'est faite entendre jusqu'au pied du trône et que les désastres des procureurs fiscaux ont été en bonne partie la vraie cause de la plainte des peuples et de tout ce qui est arrivé à notre province. Un procureur fiscal, le rôle à la main, va faire trembler tous les gens de la seigneurie et les faire désobéir au roi. Le rôle des seigneurs est le fléau du canton. »

Ainsi, lorsque Bernardin Anne Bézier, « avocat à la cour et sénéchal du marquis de Guer », accompagné du procureur fiscal et de Jean Suzain, greffier, arrive à Réminiac pour présider la réunion, il ne trouve personne pour l'accueillir. Il fait sonner la cloche, attend patiemment et vainement deux heures... Alors, écrit-il dans son procès-verbal, « 20 à 30 personnes, presque tous yvres », se présentent devant lui. Pour autant, il ne désarme pas :

« Pour l'intérêt particulier de cette paroisse, toujours attaché à l'exercice de mes fonctions dont l'importance augmente en ce moment et que nous exerçons hier pour le même objet dans la paroisse de Loutehel, nous avons donné à ceux qui étaient en état de l'entendre, lecture de l'ordonnance de M. le sénéchal de Ploërmel, de la lettre du roi et de partie du règlement du 24 janvier, et donné toutes instructions relatives à l'assemblée, nous les avons interpellés plusieurs fois et sommés de délibérer tant sur la rédaction de leurs cahiers de doléances que sur la nomination des députés au terme de l'article 31 du règlement du 24 janvier, leur offrant de rédiger leur cahier s'ils ne l'avaient déjà fait. »

Les paroissiens restent intraitables, déclarent avoir délibéré, nommé leurs députés et même rédigé leur cahier. Ils s'entêtent et refusent de le présenter... On mesure à cet exemple la complexité des rapports de forces qui unissent ou désunissent une communauté autour de doléances qui révèlent la position parfois intenable des présidents, partagés entre leur statut d'officier seigneurial et leur appartenance au tiers : Bernardin Anne Bézier écrit avoir fait son possible pour « exciter » les habitants de Réminiac « à des sentiments patriotiques et d'union au nom du tiers », leur offrant même « d'insérer leur cahier avec les autres demandes qu'ils pourraient avoir à formuler⁷ ».

*

C'EST DANS UN AUTRE VILLAGE, À BEIGNON, que se révèlent le plus clairement les tensions, les enjeux, les clivages aussi, que la rédaction des cahiers a suscités.

Beignon est une « paroisse beaucoup petite » ; « il n'y a pas plus de mille à douze cents communiant ». Ici, le dimanche 5 avril 1789, tout, apparemment, se passe « à la manière accoutumée » : lecture du discours du roi, nomination de vingt-six comparants (les membres de l'assemblée), constitution d'un cahier. Un cahier d'une étonnante brièveté : quatre doléances, à peine des plaintes, sur une seule page ; pas un mot sur la seigneurie. Nous savons que le président de cette assemblée est Antoine Boisgoutier, « procureur fiscal de la juridiction de Saint Malo de Beignon ».

Le mardi 7 avril, à Beignon toujours, le cimetière a remplacé

l'église, un jour de travail a remplacé le jour du Seigneur : une centaine de personnes — aucune des 86 signatures comptabilisées ne correspond à celles du 5 avril — se réunissent pour rédiger un contre-cahier, un véritable manifeste⁸ :

« Le public de la paroisse de Beignon s'est rassemblé au pied de la croix du cimetière parce qu'il ne peut délibérer le jour de dimanche sur les ordres que notre roi nous a envoyé à cause que nous avons beaucoup de gens de justice qui ne nous laissent pas faire à notre tête et qui se prétendent les maîtres, nous ne pouvons dire une parole avec eux, et même ils ne nous écoutent pas. »

Commence alors une violente dénonciation des agents seigneuriaux : « Les membres de la justice de notre seigneur nous pillent et nous ruinent ; ils achètent des biens considérables, ils ont des très bons harnais avec bœufs et chevaux. Ils sont tous les maîtres. Nous ne pouvons dire une parole avec eux, et même, ils ne nous écoutent pas. »

Beignon n'est pas la seule paroisse à dénoncer ainsi cette aristocratie rurale profiteuse du système seigneurial, accapareuse de terres et de pouvoirs : à Lanrelas,

« le général observe que dans la plus grande partie des seigneuries de cette province, les seigneurs, soit par leur négligence personnelle ou celle de leurs procureurs fiscaux, négligent de pourvoir leurs rôles et laissent arréager leurs rentes féodales pendant 15 ou 20 années, et ensuite exigent dans une seule année le paiement de toutes ces rentes arréagées, ce qui ruine les vassaux et les oblige de vendre de leur terre pour acquitter lesdites rentes ; le général observe même qu'il se trouve dans la paroisse beaucoup de propriétaires qui convoitant le bien de leurs voisins, afferment leur terre à des particuliers qui ont des terres qui les avoisinent, laissent ces fermiers s'arréager jusqu'au moment où ils les voient dans l'impossibilité de payer sans vendre leurs biens, et par ce moyen deviennent propriétaires des biens de leurs voisins qu'ils convoitaient [...]. Les mêmes seigneurs se sont

emparés des landes et des communs, qu'ils ont afféagé aux gens les plus riches de la paroisse, ce qui oblige les pauvres gens qui avaient une vache ou deux en métairie à les vendre aux propriétaires. »

Faut-il pour autant opposer l'ensemble de la communauté à cette notabilité rurale de gros propriétaires qui cumule possession de la terre et pouvoir (de la fabrique à l'office seigneurial) ? Le « contre-cahier » de Beignon peut nous aider à répondre à la question :

« Nous vous demandons que les gens de justice logent de vos troupes [...] parce que les bourgeois de notre paroisse ont des logements à rien faire et du linge à coucher vos gens de troupes. [...] Ils ont de très bons harnais avec bœufs et chevaux. Nous, nous avons seulement de petits bœufs et chevaux qui ne valent guère au lieu qu'il y a dans notre paroisse des pauvres gens qui n'ont pas seulement de la paille pour les coucher. [...] Des pauvres gens qui n'ont pas de chevaux. »

Ainsi, les signataires du cahier rédigé ce mardi 7 mars 1789 se définissent à la fois par rapport aux « bourgeois qui ont de bons harnais, bœufs et chevaux » — peut-être une partie des vingt-six participants à l'assemblée du 5 mars — et aux « pauvres gens qui n'ont pas de chevaux », dont ils prennent en charge les doléances, se constituant en groupe intermédiaire entre notables de village et journaliers et petits tenanciers.

Les cahiers de doléances paraissent bien le fruit d'une minorité, « notables », « riches propriétaires », « bourgeois », « membres de la fabrique », comme l'indiquent nombre de procès-verbaux. À Sixt-sur-Aff, par exemple, « les propriétaires et habitants roturiers de la paroisse, après avoir délibéré entre eux et avec une multitude d'autres intéressés à la cause commune, et qui ne savent signer, ont arrêté que... ». À Béganne, une paroisse de « 1 500 communians », le greffier a eu la patience d'inscrire le nom de tous les membres présents à l'assemblée : 119 personnes. Nous avons confronté cette liste nominative avec le rôle de capitation de l'année 1788⁹. Les trois

premières tranches fiscales (moins de 6 livres), qui regroupent plus de la moitié des capités (132 sur 226), sont sous-représentées : 36 personnes sur 132, soit un taux de 27 %. Les tranches intermédiaires, entre 6 et 16 livres, voient leur pourcentage de représentation approcher ou dépasser la moyenne : 34 personnes sur 73, soit près de 50 %. Enfin, à partir de 16 livres de capitation, nous obtenons presque 100 % de représentation : 19 personnes sur 21 sont présentes. Ainsi, à Béganne, une société inversée se constitue le temps de l'assemblée : c'est bien entre « petits et gros chevaux » que tout s'est décidé... En fait, une étude plus systématique révèle que, dans les petites paroisses à faible hiérarchisation sociale, la représentation aux assemblées est relativement proportionnelle à la société réelle. Au contraire, dans les plus grosses paroisses, à forte hiérarchisation sociale, on constate une sous-représentation des petits contribuables et une surreprésentation des gros contribuables.

Une conclusion s'impose : tous les Bretons n'ont pas eu la parole en 1789. L'événement des cahiers de doléances crée bien un modèle, le premier, d'assemblée politique, un modèle quant à la répartition des rôles — ceux qui parlent, ceux qui se taisent, ceux qui revendiquent, ceux qui seront députés. Cette distribution accorde à chacun une place suivant sa richesse, son pouvoir à l'intérieur de la communauté, ce qui hypothèque l'avenir : à Augan, pas de cahier, mais un simple procès-verbal, qui indique que « les plaintes et remontrances de la ville de Ploërmel sont les mêmes que celles d'Augan ». Nous apprenons simplement que « la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de noble Maître Charles François Dumay, avocat à Ploërmel, gros propriétaire de biens sur cette paroisse ».

Et là, point de contre-cahier le mardi suivant au pied de la croix du cimetière...

*

RESTE LA QUESTION ESSENTIELLE : de quoi se plaint-on dans les cahiers ? Un comptage effectué sur l'ensemble des 168 cahiers de la sénéchaussée de Ploërmel révèle que plus de 50 % des revendications concernent la seigneurie et la fiscalité royale. C'est même parfois l'unique revendication, comme dans ce cahier de Guilliers :

Nous nous plaignons que le fouage de notre paroisse tant ordinaire qu'extraordinaire se monte à la somme de saize cent onze livres dix huit sous huit deniers, et aussi la capitation se monte à la somme de deux mille quatre cent deux livres un sou six deniers, et le vingtième se monte à la somme de dix neuf cent cinquante deux livres onze sous dix deniers dont le tout est à la charge de la roture à l'exception de deux cent quatre dix huit livres cinq sous de vingtième que la noblesse pais en décharge, quoi qu'ils possèdent beaucoup de revenus dans la paroisse et en biens fonds environ la somme de deux mille livres de revenus.

Et en nombre pour leurs rolles environ la somme de trois mille livres également que de leur rendre aveu quand il le juge à propos et d'en faire la collecte à tour de role, le tout aux frais du vassale. En outre pour lods et vents, quand un particulier peut acheter un petit morceau de terre, il faut payer au seigneur le huitième de la somme du contrat au seigneur et même six sous pour la parution.

Et autre abus, quand un père de famille vient à mourir, ses enfants quelque nombre il soit pour recueillir la succession, il faut que chaque enfans paye six sous dans autems de rolle ou le peuple peut se trouver posséder et autres droits exzorbiant qu'on ne peut apprécier. De plus les seigneurs décimateurs après que les laboureurs ont passé leur année entière à cultiver et ensemençer leur terre et travailler tant jour que de nuit la récolte étant venu et les grains prêts à enlever les laboureurs ne peuvent les enlever que le seigneur et décimateur ou ayant fait lever la douzaine de chaque pièce de grains et même dans les années contraires pour la récolte par la mauvaise saison, nous ne pouvons enlever notre petit restant que quand il plait à les dimeurs de venir pour leur douzaine ce qui nous cause un grand dommage à nos récoltes. Pour faire moudre notre grain aux moulins de notre seigneur, il leur appartient le seizième et au lieu de seize, ils prennent souvent le douze à cause de la cherté des fermes des moulins, les fermes des moulins de la paroisse dépendant des seigneurs se monte de fermage à la somme de dix sept cent livrés si nous était libre d'aller à notre volonté nous ne serions pas si souvent trompé. Plus les

établissements de fuyes et garennnes.

Quoique les seigneurs possèdent de revenu dans la paroisse environ la somme de six mille livres, et ne paye à notre décharge que celle de deux cent quatre vingt dix huit livres cinq sous de vingtième à notre décharge. »

Bien évidemment, le domaine congéable, cet « usement [règlement] dur et d'esclavage » (Laniscat), mélange subtil de rapports seigneurs-vassaux et de propriétaires-exploitants, fait l'objet de nombreuses doléances¹⁰ : 58 paroisses situées à l'ouest de la sénéchaussée, domaine de l'usement de Rohan, lui consacrent des plaintes souvent amères : une partie de la Bretagne vit « sous un joug odieux » (Guillac), « un reste odieux de la tyrannie féodale » (Crédin), « une loi injuste qui ne doit pas figurer dans le XVIII^e siècle » (Sainte-Brigitte). Ce dernier cahier, celui de la paroisse de Sainte-Brigitte, se révèle particulièrement éclairant sur le cœur de la revendication. En effet, les tenanciers se considèrent comme des « propriétaires » à qui la terre est interdite :

« La loi injuste partage inégalement les biens fonciers, ce qui ne peut se concilier avec la raison et l'équité (c'est la même chose) et la saine philosophie de nos jours.

Ainsi, demandons à Sa Majesté et aux États Généraux que le propriétaire de tout terrain quelconque puisse jouir sans être inquiété des bois qui existent sur sa terre, parce que ses ayeux l'ont planté et qu'il lui est nécessaire. Que les successions sous cet usement [de Rohan] soient également partagées et que l'aîné d'une famille ne soit point dans l'indigence parce que le plus jeune s'empare du meilleur et souvent de tout suivant le cas. »

Concernant les droits royaux, les doléances portant sur la milice sont particulièrement nombreuses : on les retrouve dans 105 cahiers (sur 168), traduction d'une opposition massive face à une charge jugée injustifiée, qui « enlève des enfants utiles et nécessaires » (Campénéac) et « les cultivateurs souvent les plus intelligents et les plus solides » (Croixanvec). Il est vrai que les années 1770-1780 ont été marquées

par des mouvements de foule et des échauffourées lors du tirage au sort : dans l'ensemble de la Bretagne, 23 émeutes ont été comptabilisées dans la période 1775-1788. À Vannes, en 1776, à l'issue d'un tirage particulièrement houleux, le subdélégué accusa « la mollesse et l'inaction des cavaliers » de la maréchaussée. « Nous pensâmes essuyer une révolte complète », ajoute-t-il, précisant que les hommes de la maréchaussée « se manioient comme des poux dans un baril de goudron. Je crois qu'il est bien permis d'estre vif quand on se voit au moment d'estre égorgé¹¹ ». Nombre de cahiers de la sénéchaussée de Ploërmel sollicitent le remplacement de cette milice honnie par « des enrôlements à prix d'argent », relayant ainsi une demande récurrente des états et du parlement qui ne cessaient de réclamer qu'on substitue à la levée une somme d'argent¹². Certains osent d'autres réformes, plus radicales encore : les habitants d'Hellean suggèrent que « le tirage au sort pour les milices, onéreux à l'habitant des campagnes, et nuisible à l'agriculture, soit remplacé par l'enrôlement des vagabonds et gens inutiles, et à la diligence des subdélégués sur le rapport que lui feront les généraux de paroisse ».

Beaucoup de doléances concernent la corvée royale, qui oblige bien des paysans à abandonner la culture des terres : les habitants d'Illifaut demandent « la fin de la corvée à notre charge ; que la dépense en soit supportée par tous les ordres puisque utile à tous ». En ce domaine, la Bretagne se singularise : ailleurs, en effet, la corvée avait été généralement remplacée par une prestation en argent. Au début du règne de Louis XVI, les états avaient bien été saisis de la proposition de Turgot qui désirait la supprimer. Mais il fallait accepter la mise en régie des devoirs et surtout l'augmentation des vingtièmes et de la capitation, augmentation que les ordres privilégiés refusèrent. Aussi, l'édit de juin 1787 qui supprimait la corvée dans tout le royaume ne fut pas appliqué en Bretagne. Quant aux impôts « directs » (fouage, capitation, vingtième), 109 cahiers réclament une fiscalité égale, pesant sur tous ; certains expriment plus clairement encore une critique fondamentale de la société d'ordres : « Nous demandons la suppression de tous les impôts et charges distinctifs d'ordre et le remplacement par un impôt réparti sur tous les ordres indistinctement et proportionnellement à la fortune de chacun » (cahier de Carentoir).

À CE STADE, IL SEMBLE IMPORTANT de pouvoir comparer ces doléances des paroisses, parfois radicales, à celles exprimées dans le cahier de la sénéchaussée, élaboré par les 410 députés commis par l'ensemble des assemblées : petits cultivateurs, laboureurs, coqs de village, avocats et notaires surtout.

La réunion se déroula du 9 au 15 avril dans l'église des Carmélites de Ploërmel afin de synthétiser dans un texte unique les principales plaintes des villages. Sur cette assemblée, nous disposons d'un témoignage exceptionnel, celui de Romain de La Touche, qui rédigea ses *Mémoires* en 1824. Il était, en 1788, correspondant de la commission intermédiaire des états de la province, contrôleur des actes au bureau de Saint-Méen et procureur fiscal de l'importante abbaye du lieu. Il fut désigné par sa paroisse comme député à l'assemblée de Ploërmel. Dans ses *Mémoires*, il rapporte les débats auxquels il participa, souvent à ses dépens.

Nous avons tenu à citer longuement ce texte car il s'agit là d'un document aussi rare que passionnant, puisqu'il restitue l'atmosphère d'une assemblée de sénéchaussée et qu'il permet de percevoir, sur le vif en quelque sorte, la radicalisation des opinions, leur antiféodalisme militant, la tension, les clivages, aussi, entre les députés. Quatre mois avant la nuit du 4-Août, à Ploërmel déjà, il était question de la suppression de l'abolition des privilèges.

« J'eus l'occasion de parler, quand il fut question de renoncer aux privilèges. Comme contrôleur et comme correspondant de la commission, j'étais exempt de corvée, de casernement, de logement des gens de guerre, etc. Je fus un des premiers à déclarer que j'y renonçais et de le souscrire.

Quoique sans habitude d'improviser, je parlai encore sur la suppression de la corvée, sur les chemins royaux, je fus d'avis de la suppression et j'établis mon opinion déjà émise dans la délibération de Saint-Méen, d'employer l'armée à des travaux utiles, ce qui fit plaisir à l'assemblée.

M. Tuault [il s'agit du subdélégué] me dit alors confidamment que plusieurs électeurs lui avaient demandé mon nom, l'avaient consulté pour me nommer aux États généraux et qu'il croyait que j'aurais beaucoup de suffrages.

Quelques jours après, on agita la question si on devait

demander la suppression des droits féodaux. Plusieurs parlèrent sur cette question. M. Le Deist de Botidoux parla avec violence sur l'origine de ces rentes, dit qu'elles devraient être supprimées sans nulle indemnité. Je me rappelle qu'il termina son discours révolutionnaire par cette phrase : "Il faut enfin qu'en France les propriétés soient libres comme les hommes."

Chevaliers et Desbois, plus adroits, plus prudents que moi, sachant que j'avais émis dans notre délibération (à Saint-Méen) une opinion contraire, m'engagèrent à la soutenir, on m'accorda la parole. Je combattis l'opinion de M. de Botidoux.

Il est inutile, dis-je, de chercher ici à connaître l'origine des rentes féodales ; beaucoup pensent qu'elles sont le prix convenu à la concession d'un fond de terre ; quelle que soit leur origine, il est évident que ceux qui les possèdent aujourd'hui ne les ont pas créées, ils en sont les propriétaires comme moi de mon champ, sur la foi des lois existantes. Les rentes féodales dont l'origine se perd dans la nuit des temps ont été vendues à ceux qui en jouissent à un prix plus élevé que tous les autres biens. Je n'en suis pas moins d'avis que les propriétés soient libres comme les personnes, mais cette indépendance des immeubles peut s'opérer sans ruiner les familles qui jouissent d'une rente féodale. Qu'il soit permis d'en libérer son héritage, franchissant le capital au denier 20.

J'allais continuer, mais des cris : à bas l'aristocrate et un bruit épouvantable dans l'assemblée, les poings fermés et des menaces qu'on me faisait, me forcèrent de quitter la tribune. M. Robin de Paimpoul, avocat de Josselin, qui voulut, après moi, parler dans le même sens, fut, comme moi, insulté.

Je vis, le soir, M. Tuault ; il me dit qu'il était au moins inutile de combattre l'opinion d'une assemblée ; que les cahiers de l'Assemblée de Ploërmel ne seraient pas la règle des décisions des États Généraux ; mais que mon opinion m'avait beaucoup nui près des électeurs Bas Bretons qui d'abord m'avaient affectionnés. Je m'en aperçus à leurs regards¹³... »

À l'issue de ces orageux débats, une commission fut élue pour rédiger le cahier général. Composée de quinze membres seulement, elle comptait le lieutenant général de la sénéchaussée, huit avocats, quatre

négociants, un agriculteur (Rozy l'aîné, député de Maure) et un maître de forge : on mesure là l'ampleur de la sous-représentation des habitants des campagnes. Les quatre députés finalement désignés pour se rendre à Versailles furent le sénéchal et subdélégué Tuaut de La Bouverie (1744-1822), « conseiller du roi » ; Jean-Pierre Boullé (1753-1816), avocat et député de la ville de Pontivy ; Louis-François-Anne Robin de Morhéry (1741-1829), agriculteur et négociant, fils d'un avocat à la cour, député de Quillio¹⁴ ; Rodolphe-Claude Perret de Trégadoret (1741-1798), avocat et député de Ploërmel. Et c'est ainsi qu'à Ploërmel, comme dans la quasi-totalité des bailliages et des sénéchaussées du royaume, la « robinocratie » l'a largement emporté sur le monde de la terre.

Le résultat écrit ne s'est pas fait attendre, marqué par une différence très nette de forme et de contenu : dans le cahier général, concernant la fiscalité royale, les doléances directes de la base, notamment l'abolition de la corvée, son remplacement par un impôt, n'ont pas été reprises, du moins directement. La doléance, en effet, se contente de généralités : les députés réclament « l'abonnement de tous les impôts en chaque province pour y être repris par elle et supportés par les trois ordres également et proportionnellement aux facultés de chaque individu ».

Ainsi, l'esprit du cahier général, prudent, mesuré, réduit aux principes et aux généralités, se révèle bien différent du ton des cahiers de paroisses. Le changement est tout aussi manifeste concernant la seigneurie, malgré la violence antiféodale des premiers débats. Sans doute y trouve-t-on une critique de la seigneurie, mais elle se révèle nuancée, en opposant de manière tranchée les droits et les pouvoirs qui appellent un jugement négatif et ceux qui ne font l'objet d'aucune appréciation péjorative.

Sont ainsi condamnés les banalités des moulins, fours, pressoirs, les fuies et garennes, « contraires à la liberté naturelle et au droit public », les corvées de construction et réparation de moulins, « effets funestes et odieux de la vexation féodale », le droit de fumage, « droit odieux » qu'on voudrait voir effacé de la mémoire des hommes, les droits de soulle, de saut à la carpe dans la rivière par ceux qui ont vendu du poisson, de battage des grenouilles dans les douves des châteaux « pour assurer un sommeil tranquille au seigneur », le droit de porter un œuf dans une charrette bien scellée, le droit de quintaine,

de saut des mariés par-dessus le mur du cimetière, de la drague, « et autres droits pareillement ridicules dont l'énumération serait trop longue », tous « effets absurdes de la tyrannie féodale ». Ces droits doivent être abolis dans la mesure où « ils ne servent que la tyrannie des seigneurs et la servitude des peuples ». Il en va autrement des dîmes, rentes foncières et censives : ces droits « respirent la propriété ». En conséquence, ils doivent être rachetés.

Les rédacteurs du cahier de la sénéchaussée maîtrisaient parfaitement, on le voit, la distinction entre droits « vexatoires » et ceux pesant sur la terre et liés à la propriété. Ils annonçaient, avec quelques mois d'avance, la très réaliste opposition entre « féodalité dominante » (supprimée) et « féodalité contractante » (rachetée), conséquence de la nuit du 4-Août.

La grande fracture sociale que la Révolution de 1789 va révéler est déjà bien lisible dans les doléances paysannes que les états généraux ont suscitées.

1.

Faute de volontaires, les paroisses ne désignèrent guère plus que 2 ou 3 députés. Les villes, de leur côté, peuvent avoir entre 6 et 50 représentants, en fonction de leur population et de l'importance de leur négoce.

2.

Christian Kermoal, *Les Notables du Trégor*, op. cit., p. 27.

3.

Pierre Goubert et Michel Denis, *1789, les Français ont la parole*, Paris, Éditions Gallimard, 1964. Pour la Bretagne, voir aussi le travail monumental d'Henri Sée et Al Lesort, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les États généraux de 1789*, Rennes, 1908-1912, 4 vol. ; *Cahiers des plaintes et doléances de Loire-Atlantique (1789)*, Nantes, 1989, 4 vol., à compléter (en particulier pour la publication du fac-similé de chaque cahier) par A. Croix et J. Garreau (dir.), *Cahiers de doléances du tiers état pour les États généraux de 1789, département de Loire-Atlantique*, Nantes, 1989, 217 fascicules ; Jean Savina et Daniel Bernard, *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les États généraux de 1789*, Rennes, 1927 ; François Roudaut, « Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven (1789) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 3, 1980, p. 492-531 ; Alain Croix, « Blancs, bleus et doléances », dans Alain Droguer (dir.), *Les Bleus de Bretagne de la Révolution à nos jours* (actes du colloque de Saint-Brieuc-Ploufragan, 3-5 octobre 1990), Saint-Brieuc, Fédération « Côtes-du-Nord », 1989, 1991, p. 23-43.

4. Nous reprenons ici un travail réalisé dans le cadre d'une maîtrise sous la direction d'Emmanuel Le Roy Ladurie et François Furet : Jean-Michel Bertrand et Joël Cornette, *Prendre la parole en 1789. Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Ploërmel*, Paris, université de Paris I-École des hautes études en sciences sociales, 1973. L'ensemble du corpus des cahiers de doléances est déposé aux Archives départementales de Vannes : B 3667 à B 3669 (cahiers des paroisses), B 3340 (*Cahier des charges et doléances du tiers état de la sénéchaussée de Ploërmel* — cahier général).
5. Les habitants de Bruc écrivent : « Nous avons tardé à parler des droits de péages dans l'idée que nos paroisses voisines en eussent fait mention, mais nous apprenons avec chagrin qu'une crainte révérencielle les a réduites au silence. »
6. Sur la structure de la paroisse, on peut se reporter *supra*, au chapitre 33.
7. Ce cas est loin d'être unique : à Rennes, lors de l'assemblée générale des députés des paroisses, les envoyés de la trêve de Saint-Péran ont montré du doigt l'un des représentants de la grosse paroisse voisine de Plélan-le-Grand, Charles-François Allaire. Ce dernier, en sa qualité de procureur fiscal de l'abbaye de Paimpont dont ils dépendent, a ouvert leur assemblée, mais a refusé « de porter sur son cahier leurs plaintes et leurs demandes dans toute leur étendue ». De sorte qu'ils ont organisé, eux aussi, une autre réunion dans une maison particulière du bourg... Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 128.
8. Ces 86 signatures, chiffre considérable, constituent une exception : il nous est difficile, en effet, de connaître l'assistance réelle à ces assemblées. L'analyse du nombre de signatures sur les procès-verbaux permet de penser que la rédaction des doléances dans le Trégor n'a mobilisé en moyenne que 27 personnes et 23 personnes pour 80 paroisses de la sénéchaussée de Rennes (Christian Kermoal, *Les Notables du Trégor*, op. cit., p. 229).
9. A.D. Morbihan, C. 79.
10. Rappelons que le domaine congéable constitue une originalité bretonne : un « seigneur » possède « les fonds et propriété de la terre », des « sujets » possèdent « les édifices et superficies desdites tenues » en versant au seigneur une rente convenancière régulière et fixe. Le domaine congéable ménage ainsi un étonnant partage de propriété et d'aliénation, de liberté et de soumission : liberté de culture, mais interdiction de modifier les structures agraires (arbres et haies appartiennent au seigneur et il est interdit au convenancier ou domanier de toucher aux bâtiments « sans permission du seigneur ») ; liberté de succession de père en fils — illusion de propriété permanente —, mais si un incident rompt la chaîne familiale, si le

tenancier n'a pas d'enfants (seul le dernier-né hérite dans l'usage de Rohan), le seigneur reprend la terre. Le seigneur conserve en outre tous les droits d'une seigneurie : réfection des rôles, banalité du moulin, droits de justice, corvées... Et il possède le « droit de congément » qui l'autorise à renvoyer, contre droits réparatoires, son convenant comme il l'entend.

11.

Stéphane Perréon, *L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle*, op. cit., t. II, p. 447.

12.

On ne peut exclure ici, bien évidemment, le rôle joué par les modèles, notamment *Les Charges d'un bon citoyen de campagne*, largement diffusé dans les villages : « Que tous les enrôlements forcés soient supprimés, sauf à les remplacer par les enrôlements à prix d'argent » (article 13). La fréquence de cette demande suggère toutefois une réelle sensibilisation des paroisses aux enrôlements forcés.

13.

Mémoires de Romain de La Touche, déposés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 3 F 73, fol. 21-22.

14.

Ce dernier, démissionnaire, fut remplacé par Le Deist de Botidoux (1762-1823).

À Versailles, les Bretons « grenadiers des états généraux »

L'EXPÉRIENCE RENNAISE A ÉTÉ UNE ÉCOLE de la politique : les députés du tiers, on l'a vu, avaient pris l'habitude de travailler ensemble au cours des derniers états de la province, en se réunissant tous les soirs pour fixer une position commune pour la séance du lendemain. La Bretagne a été tout le contraire d'un sanctuaire d'archaïsme : au printemps 1789, les députés élus pour participer aux états généraux à l'issue des assemblées de sénéchaussées sont, pour la plupart d'entre eux, à la pointe du courant patriote. Ainsi, pour Nantes, il s'agit de Jacques-Edme-Léger Cottin (1754-1823), un « Américain » qui avait fait fortune à Saint-Domingue et qui manifesta violemment contre la noblesse, René-Gaston Baco de La Chapelle (1751-1800), procureur du roi au siège présidial de la ville, Pierre-Guillaume-Henri Giraud-Duplessis (1754-1820), avocat du roi au présidial, François-Pierre Blin (1756-1834), un médecin. À Rennes furent désignés Isaac-René-Guy Le Chapelier (1754-1794), avocat au parlement, Jean-Denis Lanjuinais (1753-1827), juriste expert en droit canon, Joseph Defermon des Chapelières (1752-1831), juge au présidial, tous les trois remarquables pour leur action antinobiliaire. Au total, pour l'ensemble de la Bretagne, ce sont 17 avocats, 13 juges ou maires, 9 négociants, 1 médecin et 4 gros laboureurs qui ont été élus, dont deux véritables paysans¹. Le premier d'entre eux est Corentin Le Floch (1754-1794), un Bas-Breton de Lignol près de Guémené dans le Nord-Ouest de l'actuel Morbihan². Très effacé à Versailles et à Paris, il n'interviendra dans aucun débat de l'Assemblée (peut-être maîtrisait-il mal le français ?). Il ne connaîtra pas la petite gloire de Michel Gérard (1757-1815), élu à Rennes, qui fera dès l'ouverture des états généraux parler de lui en arborant fièrement à Versailles sa veste de paysan, ses guêtres et ses gros souliers : Louis XVI lui lança : « Bonjour mon

bonhomme³ ! »

La majorité des 44 députés bretons a joué un rôle moteur dans la chaîne des événements qui conduit à la fin de l'Ancien Régime. Bailly, qui le regrette, « ne doute pas que ce soit là que le désir de liberté a enfanté les premiers projets de république et a préparé cette funeste division avec ceux qui voulaient la monarchie [...]. Les Bretons étaient d'excellents patriotes, mais ardents, excessifs⁴ ». Les contemporains ont effectivement tous été impressionnés par ce précoce extrémisme venu d'Armorique, expression de la haine ardente et résolue envers les nobles et leurs privilèges, et du refus du moindre compromis avec le second ordre.

*

DÈS LEUR ARRIVÉE À VERSAILLES à la fin du mois d'avril 1789, les députés bretons décident de se concerter chaque jour pour répondre à la mission que le tiers état de la province leur a confiée. Le Club breton, à l'origine du Club des jacobins, fondé par l'avocat rennais Le Chapelier, est la transposition de l'assemblée de l'hôtel de ville de Rennes lors de la session des états provinciaux.

Une salle a été spécialement louée à l'entresol du marchand-limonadier Nicolas Amaury, avenue de Saint-Cloud, tout près de l'hôtel des Menus-Plaisirs. Dans une lettre datée du 1^{er} mai, Jean-Pierre Boullé, élu de Pontivy, magistrat et député du tiers de la sénéchaussée de Ploërmel, explique : « Hier au soir, arrivèrent les députés de Quimper, et ceux de Hennebont les avaient devancés d'un jour. On a loué en commun une salle où l'on pourra se réunir, parce qu'on a senti la nécessité de conférer loin de l'assemblée générale pour les affaires qui exigent un plan suivi et arrêté. Hier au soir, on s'y assembla pour la première fois, et il s'y rendit plusieurs députés des autres provinces, et entre autres, M. Mounier, secrétaire des états du Dauphiné, connu pour ses écrits⁵. » Effectivement, le Club breton ne refuse pas l'admission d'autres provinciaux : outre Mounier, le Grenoblois, Mirabeau, le Provençal, le rejoint fin mai. Dès le 5 mai, si l'on en croit Joseph-Michel Pellerin (1751-1794), qui écrit à son comité de correspondance, à Nantes, « les différentes conférences que nous avons eues jusqu'à ce jour avec nos députés de Bretagne et avec les députés des autres provinces nous ont appris qu'il règne un esprit public qui est le même partout et qui nous présage l'union la plus

heureuse dans le travail que nous devons faire en commun pour la régénération de la France et le rétablissement du bonheur de la nation ».

Le « bonheur de la nation » dépend d'abord du vote par tête, objet des premiers débats et, au fil des discussions, la discipline parlementaire est inventée par la décision « que l'opinion dominante serait portée par un membre de l'assemblée, secondé par les autres ». Laurent-François Le Gendre (1741-1802), député de Brest, déclare le 13 mai : « Cependant, nous hésitons encore à nous constituer en représentants de la nation. Il faut, à notre avis, accabler du poids de leurs torts les deux autres classes et, par notre modération, continuer de nous investir de l'opinion publique⁶. »

Cependant, une fraction des députés du tiers état, de jour en jour plus importante, notamment ceux qui sont affiliés au Club breton, est convaincue de la nécessité de rompre avec les deux autres ordres privilégiés, et de la manière la plus éclatante qui soit, en niant la division constitutionnelle et fondamentale de la monarchie en trois ordres : si la noblesse et le clergé refusent de se réunir avec le tiers, celui-ci doit poursuivre sa voie unilatéralement et, comme le magistrat breton Jean-Pierre Boullé l'indique, « se constituer sans [les deux autres ordres] en corps de nation et former seul les États généraux ».

La première étape vers la décision finale du 17 juin — les députés du tiers se constituent en Assemblée nationale — est franchie le 14 mai. Ce jour-là, Le Chapelier, député de Rennes, dont l'influence ne cesse de grandir au sein du Club breton, tant son éloquence et sa facilité d'improvisation emportent l'adhésion, propose la motion suivante : « Les Communes [le tiers] ne reconnaîtront jamais que les députés dont les pouvoirs auront été vérifiés en commun ; les deux autres ordres seront invités à la réunion. » Deux semaines plus tard, le 18 mai, Le Chapelier demande qu'on informe Louis XVI que, « sur le refus des deux autres ordres, les Communes [le tiers] allaient se constituer sans délai, vérifier les pouvoirs, et travailler de concert avec le roi à la régénération du royaume et du gouvernement monarchique, que de déplorables abus défigurent, laissant la liberté aux deux autres ordres de venir se réunir à lui, lorsqu'ils le jugeraient à propos⁷ ». C'est déjà l'idée d'une Assemblée nationale, proclamée finalement le 17 juin. Ce jour-là, Le Chapelier toujours, avec l'avocat Target, fait voter le consentement provisoire des impôts jusqu'au vote de la

Constitution : « L'Assemblée déclare, à l'unanimité des suffrages, consentir provisoirement pour la nation que les impôts et contributions, quoique illégalement établis et perçus, continuent d'être levés de la même manière qu'ils l'ont été précédemment, et ce jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette Assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir... »

Bailly, député qui préside alors les séances, écrit : « J'avais en face de moi tous ceux qui demandaient les voix, parmi lesquels étaient les braves Bretons, les plus courageux, les plus fermes, mais aussi les plus chauds des députés de commune. » La première intervention de Jean-Denis Lanjuinais, le professeur de droit canon de Rennes, un des animateurs les plus ardents du Club breton, l'a particulièrement marqué : « Il a fait une sortie contre le luxe des prêtres [...]. Il a dit que pour soulager les malheureux du royaume les évêques n'avaient qu'à vendre leurs carrosses, leur vaisselle d'argent et aller à pied comme nous. Il a parlé avec plus de véhémence que de pureté. »

À la veille de la séance royale du 23 juin, ce sont encore les mêmes du Club breton qui préparent l'audacieuse réplique du tiers état — le fameux refus de se séparer : « Le Club breton s'assembla au nombre de cent cinquante, rapporte Condorcet dans ses *Mémoires*. On y discuta de ce qu'il conviendrait de faire dans tous les cas. Il fut convenu à l'unanimité que les communes se tiendraient dans le plus profond silence avant, pendant et après la cérémonie. Les membres du Club convinrent aussi de se disperser dans les différentes parties de l'Assemblée, et que chacun d'eux contiendrait ou fortifierait ceux qui seraient tentés de se détacher. » Le Club breton a ainsi inventé, d'une certaine manière, la technique de la manipulation d'assemblée, afin de renverser les majorités virtuelles pour les transformer en minorités...

Audace encore le 13 juillet. Ce jour-là, invitée à concourir à la formation d'une garde bourgeoise parisienne, l'Assemblée hésite à armer Paris. C'est alors que Le Chapelier intervient : « Vous avez à délibérer d'abord sur les troupes ennemies et étrangères qui assiègent un peuple bon et fidèle ; le sang coule, les propriétés ne sont pas en sûreté ; enfin le scandale des Allemands ameutés est à son comble [allusion aux régiments allemands sur les Champs-Élysées et dans les jardins des Tuileries]. Il n'y a que la garde bourgeoise qui puisse remédier à ces malheurs. L'expérience nous l'a appris : c'est le peuple qui doit garder le peuple⁸. »

Après la prise de la Bastille, le député rennais Jacques-Marie Glezen juge timorées les opinions de Barnave, de Mounier et de Mirabeau et il propose de « dénoncer à la nation les ministres qui ont été la cause de tous les malheurs ». Au duc de Mortemart qui veut réserver aux nobles le droit de porter les armes, Le Chapelier oppose le premier la proposition « d'établir des milices bourgeoises dans les principales villes afin de donner aux citoyens le moyen de repousser les brigands et en même temps pour ôter au pouvoir exécutif les moyens d'opprimer les citoyens avec des troupes, sous le prétexte d'apaiser les troubles ».

*

LE CLUB BRETON A JOUÉ UN RÔLE CENTRAL dans la préparation et le déroulement de la nuit du 4-Août. Cette nuit, on le sait, est la conséquence de la « Grande Peur » : une série de révoltes paysannes qui embrasent les campagnes, marquées par un refus de payer les droits féodaux, de nombreuses attaques de châteaux, de destructions d'archives. À l'Assemblée, de multiples bruits circulent sur les menées contre-révolutionnaires de la noblesse, sur les « brigands » qu'elle entraîne, alors que toujours plus de courriers alarmistes parviennent aux députés, décrivant désordres, attaques de propriétés : « Je n'oublierai jamais, écrit Barère dans ses *Mémoires*, l'agitation générale que causa à Versailles la nouvelle de l'incendie des châteaux et les détails qui venaient de presque toutes les provinces [...]. Je n'ai jamais vu tant de concentration et d'abattement dans les membres des deux ordres [...]. La renommée grossissait encore les insurrections des campagnes contre les seigneurs ; et le tort majeur d'avoir refusé la contribution égale des impôts territoriaux causait, mais trop tard, des repentirs amers et amenait des résultats funestes aux propriétés et aux fortunes particulières »...

Dans l'après-midi du 3 août, Isaac Le Chapelier est élu nouveau président de l'Assemblée constituante, ayant recueilli la majorité des suffrages des 945 votants. Sa première décision est d'instaurer, face à l'urgence des événements, un nouveau rythme de travail, des séances de nuit : « Le président breton se fit une affaire capitale de réduire les aristocrates à l'inertie en faisant aller la sonnette soir et matin, écrit Camille Desmoulins dans ses *Révolutions de France et de Brabant*. Ce fut un trait de génie et c'est à cette conduite que nous devons les grands

événements de sa présidence et la nuit du 4-Août. »

Il semble bien en effet que cette séance de la nuit du 4-Août fut préméditée par les membres les plus offensifs du Club breton. Il appartenait à Le Chapelier, en ouvrant la séance, de respecter le scénario arrêté. Louis-Jacques-Hippolyte Coroller du Moustoir (1742-1807), membre du Club breton, a bien expliqué, dans une lettre du 5 août, le détail de la préparation :

« À l'Assemblée d'hier [3 août], il fut décidé qu'il serait fait une proclamation pour arrêter le pillage des campagnes, le feu qu'on mettait dans les villes et dans les châteaux de province, la proscription des grands et des nobles. On voulait que ce fût l'ouvrage des brigands. Les communes étaient persuadées que c'était l'effet du désir de la liberté, elles ne cessaient de le dire : ce décret avait été contre son vœu et il était de nature à enflammer plutôt que de calmer. Il est un terme à l'esclavage et à la tyrannie : le moment de secouer l'un et l'autre était venu, nous étions pénétrés de ces vérités. Plusieurs seigneurs très riches, de notre Assemblée, que nous avons convaincus que, pour que cette proclamation eût son effet, il fallait qu'elle fût précédée, de la part des privilégiés, d'un abandon complet de leurs exemptions pécuniaires et de tous leurs droits féodaux, étaient prêts à nous suivre. Nous attendions la lecture de la rédaction de cette proclamation, qui devait nous être faite à cette séance [4 août], pour la faire tomber, si ce préalable n'avait pas eu lieu⁹. »

Le mardi 4 août au soir, Le Chapelier respecte le scénario prémédité par les membres les plus offensifs du Club breton : au lieu de laisser reprendre le débat qui devait aboutir à la condamnation des « brigands », le président donne immédiatement la parole au vicomte de Noailles qui, au nom du peuple tout entier, demande l'abolition d'une partie des droits féodaux (« les corvées seigneuriales, les mainmortes et autres servitudes personnelles »), les autres étant rachetés. Puis, le duc d'Aiguillon, l'une des plus grandes fortunes du royaume, entre en scène pour proposer lui aussi le rachat des « droits féodaux et seigneuriaux [qui] sont une espèce de tribut onéreux qui nuit à l'agriculture et désole la campagne ». Un député du tiers

intervient ensuite, Jérôme Legrand, avocat du roi au bailliage de Châteauroux. Puis « le sieur Le Guen de Kerangal, propriétaire cultivateur et député de Bretagne, monta en habit de paysan à la tribune et lut, avec peine, un long discours composé pour la circonstance », explique le marquis de Ferrières dans ses *Mémoires*. En réalité, Guy-Gabriel-François-Marie Le Guen de Kerangal (1746-1817), « honorable marchand » de Landivisiau, est un commerçant en toiles et il fut l'un des quatorze commissaires rédacteurs du cahier de doléances de la sénéchaussée de Lesneven. Il fait partie d'un groupe social dont nous avons déjà souligné l'importance et l'originalité : les *juloded*, cette aristocratie paysanne enrichie grâce à la fabrication et à la commercialisation du textile, l'« or blanc » de la province, essentiellement concentrée dans un groupe de paroisses du Haut-Léon.

Son long discours fut « souvent interrompu par des applaudissements » (*Journal des débats et des décrets*).

« Soyons justes, messieurs, qu'on nous apporte ici les titres qui outragent non seulement la pudeur, mais l'humanité même. Qu'on nous apporte ces titres qui humilient l'espèce humaine en exigeant que des hommes soient attelés à une charrette comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs.

Qui de nous, messieurs, dans ce siècle de lumières, ne ferait pas un bûcher expiatoire de ces infâmes parchemins et ne porterait pas le flambeau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public ? Vous ne ramènerez, Messieurs, le calme dans la France agitée que quand vous aurez promis au peuple que vous allez convertir en prestation, en argent, rachetable à volonté, tous les droits féodaux quelconques ; que les lois que vous allez promulguer anéantiront jusqu'aux moindres traces de ce régime oppresseur dont il se plaint justement, dites-lui que vous reconnaissez l'injustice de ces droits acquis dans des temps d'ignorance et de ténèbres.

Pour le bien de la paix, hâtez-vous de donner ces promesses à la France ; un cri général se fait entendre ; vous n'avez pas un moment à perdre. Un jour de délai occasionne de nouveaux

embrasements. La chute des empires s'est annoncée avec moins de fracas ; ne voulez-vous donc donner des lois qu'à la France entièrement dévastée¹⁰ ? »

Lapoule, avocat à Besançon, prend alors la parole, dénonçant lui aussi les pires excès de la féodalité... D'autres discours suivront, mais tous les témoignages concordent pour noter la soudaineté avec laquelle les esprits s'enflammèrent : l'expression qui revient le plus souvent, dans les journaux et dans les mémoires, est que l'Assemblée fut « électrisée » ; de partout des députés se lèvent pour demander la parole et renoncer à leurs droits... Sans doute les décrets d'application qui vont suivre, du 6 au 11 août, nuancent-ils fortement la fièvre abolitionniste dont les députés ont été atteints, en distinguant une féodalité « dominante » (droits abolis) et une féodalité « contractante » (droits rachetables), mais il demeure pour nous l'essentiel : les députés bretons se sont trouvés aux avant-postes de ce que Rivarol devait appeler « la Saint-Barthélemy des propriétés ». Et du reste, c'est Le Chapelier en personne, le 13 août, qui présenta à Louis XVI les nouveaux décrets dans la galerie des Glaces du château de Versailles : « Les privilèges, les droits particuliers, les distinctions nuisibles au bien public ont disparu. Provinces, villes, ecclésiastiques, nobles, citoyens des communes, tous ont fait éclater, comme à l'envi, le dévouement le plus mémorable ; tous ont abandonné leurs antiques usages avec plus de joie que la vanité n'avait jamais mis d'ardeur à les réclamer [...]. Portez dans tous les âges le seul titre qui puisse ajouter à l'éclat de la Majesté royale, le titre que nos acclamations unanimes vous ont déferé, le titre de *Restaurateur de la liberté française*¹¹. »

Quelques jours plus tard, en cédant le fauteuil présidentiel, Le Chapelier déclarait à ses collègues : « Vous avez fait dans un jour ce qui semblait exiger un siècle [...]. Quel tableau plus digne de l'admiration de l'Europe entière que de voir le régime féodal anéanti, tous les systèmes oppresseurs distraits à jamais, les provinces unies par le même lien, un grand pacte de famille faire autant de frères de tous les Français ! Je suis trop heureux d'avoir été l'organe de ces audacieux décrets. »

*

COMMENT CETTE NUIT DU 4-AOÛT et ses conséquences ont-elles été perçues

en Bretagne ? Les privilèges de la province — le « traité » d'union de 1532 — furent, semble-t-il, abandonnés sans trop de regret par les « patriotes », dans la mesure où ils profitaient avant tout à la noblesse. Pourtant, il y eut débat, loin de toute unanimité : ainsi, lors de l'assemblée générale de la sénéchaussée de Nantes, consultée le 30 septembre 1789, 74 voix s'opposent à l'abolition des privilèges provinciaux, 136 l'approuvent, dont 20 excluent la gabelle (ce qui donne un rapport de deux tiers pour l'abolition et un tiers contre). Dans les assemblées primaires, 56 sur 146 refusèrent l'abolition. Corouge de Kersaux, maire de Paimpol, exprime un sentiment semble-t-il partagé, du moins au sein de la bourgeoisie, quand il déclare à propos des privilèges bretons : « Nous n'en avons plus, nous n'en voulons plus d'autres que ceux de citoyens français. Nous sommes fiers de ce titre que nos travaux ont tant anobli¹². »

Un oubli majeur, pourtant, assombrit quelque peu l'unanimité de façade de ceux qui se réjouissent de l'abolition des privilèges : le domaine congéable, une des cibles, on l'a vu, des cahiers de doléances, un des facteurs principaux de la politisation du monde paysan à la veille de la Révolution, a été conservé sur la proposition du député de Lannion et de Morlaix, l'avocat Baudouin de Maisonblanche. Ce dernier, en effet, a affirmé que le domaine congéable était un bon mode de tenure, s'apparentant au fermage et au métayage, et qu'il convenait même de l'étendre après quelques légères modifications, comme la libre disposition des bois¹³. En Bretagne même, nombre de propriétaires soutiennent cette interprétation : en mars 1790, Le Dissez adresse des « Réflexions d'un laboureur armoricain sur le domaine congéable de Tréguier » au Comité féodal. Il justifie lui aussi ce mode de tenure, l'apparentant au fermage : « Est-ce parce qu'à la fin de son bail [le tenancier] propose et paye ordinairement des deniers d'entrée pour obtenir un autre et que sans cela il risque à être remplacé ? Mais les fermiers sont dans le même usage partout en Basse-Bretagne et cependant on ne parle pas de les rendre propriétaires des biens afferchés. » La raison principale de cette défense du domaine congéable est expliquée quelques lignes plus loin : « Ce n'est pas seulement la Noblesse qui souffrirait en cas d'abolition ; le Tiers non seulement des villes, mais même les campagnes y perdrait infiniment plus, attendu qu'il possède à lui seul les trois quarts des fonds à domaine congéable. »

On peut comprendre le mécontentement paysan : les ruraux, notamment dans le Sud des Côtes-du-Nord, s'agitent, multiplient les pétitions pour demander la suppression du domaine congéable. Le 15 avril 1790, les députés de dix communes se réunissent à Plounévez-Moëdec où ils « jurent de défendre la Constitution jusqu'à leur dernier soupir et supplient l'Assemblée nationale de supprimer le domaine congéable ». Un peu plus tard, la municipalité de Lohuec se montre plus explicite encore : « Les trois quarts des pauvres de cette contrée ne doivent leur misère qu'à cet odieux droit. » L'exaspération est à son comble à la fin de l'année 1790 : « Les usements locaux des domaines congéables caractérisent la servitude la plus odieuse et le domanier est une espèce de serf captivé par la crainte et par la plus dure dépendance », peut-on lire dans une adresse des cantons de Tréguier et de Lézardrieux envoyée à l'Assemblée¹⁴.

Assurément, la nuit du 4-Août n'a nullement résolu la question paysanne, ni en Bretagne, ni ailleurs...

1.

La représentation bretonne se révèle ainsi tout à fait conforme à la représentation d'ensemble du tiers état dans le reste de la France : 355 avocats ou hommes de loi, 72 propriétaires, 57 négociants, 116 professions libérales, 6 laboureurs, 4 petits boutiquiers, 3 « curés », dont Sieyès. Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, p. 38.

2.

Détail révélateur : après être revenu de la capitale, il s'est fait réaliser un lit clos aux portes très décorées et il a fait inscrire « maire de Lignol » et non député aux états généraux... Il sera assassiné par les chouans en 1794. Sur ce sujet, voir Christian Bougeard et Philippe Jarnoux (dir.), *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1999.

3.

Roger Dupuy, *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire (1789-1815)*, Rennes, Ouest-France Université, 2004, p. 30. Michel Gérard était l'élu de la paroisse rurale de Saint-Martin-des-Vignes ; c'était un petit agriculteur, à la ferme du Tuel en Montgermont, au nord de Rennes. Dès son enfance, il s'était lié au monde de la boutique et de l'atelier en fréquentant quelque temps le collège des capucins, grâce à un oncle marchand ; puis il a tenu régulièrement sa place au marché hebdomadaire du Champ-Jacquet, à Rennes. Plusieurs brochures lui furent consacrées ; le peintre David dans son *Serment du Jeu de Paume* lui réserva une place de choix, au premier plan, entre Dubois-Crancé et Mirabeau : le « père Gérard » est représenté avec son air

« bonhomme », les mains jointes dans une attitude de recueillement tout religieux. Le journaliste Collot d'Herbois publia en 1792 le fameux *Almanach du père Gérard*, qu'il destinait aux paysans pour répandre les idées de la Constitution. Le directoire du Finistère envisagea même, en février 1792, d'en faire une édition en langue bretonne, afin de « propager l'esprit public et de répandre principalement dans les campagnes la connaissance des principes constitutionnels ». Il y eut aussi un jeu de l'oie révolutionnaire intitulé *Les Délassements du père Gérard ou la Poule d'Henri IV mise au pot en 1792, Jeu national*.

4. Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 148.
5. Cité par Patrick Kessel, *La Nuit du 4 août 1789*, Paris, Éditions Arthaud, 1969, p. 85. Voir aussi Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Éditions Albin Michel, 1997. Cette étude permet de mesurer la montée de la tonalité révolutionnaire, des états généraux à l'Assemblée constituante, à partir de l'analyse de la correspondance de 129 députés, soit environ un dixième du total des représentants des provinces.
6. Cité par Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, op. cit., p. 39.
7. Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 145.
8. *Ibid.*, p. 148.
9. Cité par Patrick Kessel, *La Nuit du 4 août 1789*, op. cit., p. 129. Patrick Kessel a multiplié les indices prouvant la préparation : Laurent-François Legendre, député de Brest, écrit le 5 août à la municipalité que « M. le vicomte de Noailles devait remplir le début, et nous y étions tous préparés ».
10. Après la dissolution de l'Assemblée constituante le 30 septembre 1791, Le Guen de Kerangal joua un rôle actif à Landivisiau : il fit partie du Comité de salut public constitué en juin 1793 ; arrêté en décembre 1793, il fut relâché un an plus tard et devint maire de sa commune en 1800.
11. Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 149.
12. Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, op. cit., p. 602-603.
13. *Rapport fait au Comité féodal sur les usements de Basse-Bretagne par M. Baudouin de Maisonblanche, député de Lannion et de Morlaix à l'Assemblée nationale*, Paris, Assemblée nationale, 1790.
14. *La Révolution dans le Trégor*, s.l., Association Trégor 89, p. 127-133.

1789, et ses suites...

EN BRETAGNE, LES RAPPORTS SE SONT ENCORE durcis entre la noblesse et le tiers¹. D'autant que les événements parisiens bénéficient d'un large écho dans la province, comme en témoigne l'effervescence éditoriale dans les trois villes principales, Rennes, Nantes, Brest. Ainsi, dès le mois d'avril 1789, un Bureau de correspondance se constitua à Rennes, avec pour double mission d'informer les députés bretons de la situation en Bretagne et de communiquer à la population leurs comptes rendus des séances des états généraux. Le 1^{er} mai paraissait le premier numéro des *États généraux, correspondance de Bretagne*, publié par René Vatar, principal éditeur de la capitale bretonne. Trihebdomadaire, le bulletin de celui qui se qualifiait d'« imprimeur de la correspondance de Rennes à l'Assemblée nationale » était disponible dans les principales librairies de la province, moyennant un abonnement mensuel de 2 livres 5 sols sur place et de 3 livres par la poste. De même, à Nantes, dès le 5 mai 1789, Augustin-Jean Malassis fit paraître le premier numéro d'un *Bulletin des états généraux*, trihebdomadaire, dont l'abonnement était fixé à 2 livres par mois : les esprits avaient atteint un tel degré d'excitation que le maire lieutenant général de police n'avait pu s'opposer à l'impression, de peur, s'il faut en croire une lettre de l'inspecteur de la Librairie au garde des Sceaux, de « se faire assommer »². Quant à Brest, c'est Laurent-François Legendre, avocat, député de la ville, qui écrivit très régulièrement, trois fois par semaine, de mai 1789 à septembre 1791, pour le *Bulletin de la correspondance de la députation du tiers état de la sénéchaussée de Brest*, contribuant ainsi à diffuser dans le Finistère les nouvelles de l'évolution des événements³.

À mesure que la tension montait, nombre de nobles se réfugiaient dans leurs châteaux au cœur de leurs seigneuries et certains émigraient à Jersey, Londres, Coblenze, alors que partout se

répandaient des rumeurs de complots, provoquant une inquiétude, incitant la bourgeoisie à multiplier les contrôles : pendant l'été, dans la crainte de voir Brest, Lorient et Saint-Malo livrées aux Anglais par les aristocrates, les bourgeois se joignirent aux marins et aux soldats — sauf à Saint-Malo — pour obtenir le contrôle des fortifications et la subordination des officiers aux autorités locales. À Brest, par exemple, après la prise de la Bastille, la milice patriote pénétra dans le port et son major général écrivit aussitôt à l'Assemblée nationale, s'enorgueillissant d'avoir empêché un « affreux complot » : « Nous nous emparâmes de la garde du port et de la ville, et, par cette démarche aussi périlleuse que décisive, nous conservâmes à la France son plus précieux arsenal⁴. » Une lettre du subdélégué de Lannion, Le Bricquir du Meshir, fait part des effets de cette crainte d'une intervention anglaise : « Les bruits courent que les Anglais vont débarquer, qu'il y a déjà une escadre en Manche. Nous craignons de voir l'ennemi et surtout les habitants de Jersey et Guernesey venir brûler et détruire nos maisons⁵. » Ce possible débarquement des Anglais sera une constante tout au long de la Révolution, il est vrai justifié, comme on le verra, par les agissements de nobles contre-révolutionnaires et les multiples rumeurs d'un « complot aristocratique ».

*

LES ONDES DE LA GRANDE PEUR ont peu touché la Bretagne : seules, semble-t-il, les marges orientales, pays de Retz, de Châteaubriant (le 22 juillet), de Vitré (le 27 juillet), ont connu des alertes sérieuses, marquées par la diffusion de faux bruits d'arrivée de bandes suspectes de plusieurs centaines d'hommes venus ravager les campagnes⁶... Le 6 août, une perquisition est menée par le comité de Dinan au manoir de la Touche Porée : le maître du manoir tire sur la troupe, croyant avoir affaire à des brigands ; la mort d'un garde national entraîne la mise à sac du château, malgré l'opposition des officiers, hostiles à tout excès populaire. Le 10 août, six paroisses rurales du cap Sizun éprouvent le besoin de se fédérer ; le 11 août, à Spézet, M^{me} de Roquefeuille est molestée par ses paysans et le recteur doit rédiger un billet déclarant que désormais les « vassaux » n'acquitteraient plus « la corvée, la dîme, les quatorze gerbes, les chapons et ne voulaient plus payer que les rentes en argent ». Dans tous les cas, ce sont des émeutes

sporadiques, sans prolongement politique. Et il y eut des manifestations, trop souvent ignorées, de fidélité « vassalique » : à la fin du mois de juillet, entre Quimperlé et Lorient, des paysans ont ainsi veillé sur la sécurité de quelques châteaux que l'on croyait menacés par des « brigands » ; aux abords de Rennes, le 19 juillet, les habitants de Châteaugiron ont constitué une milice et ils sont venus parader jusque dans la capitale provinciale, derrière un drapeau aux armes de leur seigneur⁷.

Ces exemples de « Grande Peur à l'envers » ne sauraient masquer un climat d'insécurité bien réel. Plus que les « brigands », c'est le problème des grains, rares et chers, qui apparaît alors le plus urgent, provoquant la psychose de la disette, d'autant que nombre de paysans, par crainte de manquer de pain, n'apportent plus leur récolte de céréales ou de fruits au marché, tandis que les gros propriétaires, qui spéculent à la hausse, gardent une grande part de leurs réserves dans leurs greniers. Or, c'est la délicate période de la soudure. À Fougères, le 4 juillet, le subdélégué réclame des troupes car « 700 à 800 ouvriers de toutes les professions se sont soulevés et atroupés, armés de haches et de batons pour s'opposer à la circulation des grains dans la province du Maine et de la Normandie ». Il explique qu'ils se sont divisés en « bandes » pour aller sur les différentes routes arrêter « à force ouverte » les voitures chargées de grains. Ils ont contraint, ajoute-t-il aussi, les gens de campagne de se joindre à eux « en les menaçant de mettre le feu chez eux s'ils refusaient ». Parallèlement, à Fougères même, « ils ont été chez différents propriétaires les menacer de brûler leurs maisons s'ils vendaient leurs grains aux Normands et aux Manceaux ». Quant à la brigade de maréchaussée de Fougères, elle a été « écrasée à coups de pierres⁸... »

À Bain (Ille-et-Vilaine), le 20 juillet, une foule de 200 individus « composée presque entièrement de personnes des paroisses voisines » se fait ouvrir les greniers des marchands de grain et propriétaires fonciers du bourg, met à sac le bureau du contrôleur des actes et s'en prend à deux commis des devoirs dont elle a envahi les appartements et brisé les meubles. Trois cavaliers de la maréchaussée, débordés et mis à mal par des jets de pierres, ne peuvent rien empêcher. Cette manifestation cumule la peur de la faim, la haine du gros propriétaire spéculateur et l'impatience face à des charges fiscales que l'on croit abolies...

Au fil des semaines, la situation se détériore, aggravée par la démission et la disparition des administrations provinciales, la paralysie de la justice, l'abandon des villes par une aristocratie qui s'est retirée sur ses terres, frappant de plein fouet l'artisanat et le commerce du luxe, aggravant le chômage. Le 20 juillet, le subdélégué de Fougères écrit cette lettre d'impuissance :

« Depuis trois jours, tout est à Fougères dans le trouble et la confusion ; le même esprit de vertige qui s'est emparé de tous les esprits bouleverse tous les nôtres : il n'est plus d'autorité reconnue, plus de police, ni même de discipline militaire ; toutes à la discrétion du plus fort ; il est à craindre qu'il ne résulte de cette anarchie les malheurs qui en sont les suites ordinaires [...]. Les troupes ne reconnaissent aucune subordination, se réunissent au peuple dont elles encouragent l'effervescence, se répandent jour et nuit dans les rues et troublent le repos public⁹. »

C'est dans ce contexte qu'éclatent les événements de Lannion à l'automne 1789, qui constituent un révélateur de l'ampleur des tensions accumulées.

Le Trégor garde la réputation de grenier à blé breton et, le 16 octobre, la ville de Brest, au bord de la famine, décide d'aller acheter du grain à Pontrieux, où elle fait charger treize charrettes. De retour vers Brest, le convoi chemine par Lannion où la municipalité lui a autorisé le passage. Le 17 octobre au soir, à la sortie de la ville, la caravane est bloquée par les ouvriers et artisans de Keramon, un des faubourgs de Lannion, inquiets des enlèvements de céréales qu'ils pensent responsables de la hausse des prix. La municipalité tente de s'interposer, mais ne parvient pas à calmer les émeutiers qui traitent les miliciens brestois de « gueux », de « coquins », de « fraudeurs ». Finalement, le blé est abandonné aux assaillants. À Brest, l'annonce de cette nouvelle provoque une explosion de colère : l'incident est interprété comme une manœuvre aristocratique insultant une ville patriote. En conséquence, décision est prise d'aller châtier les Lannionais : le 20 octobre, 1 500 hommes sont envoyés dans la ville du Trégor avec quatre canons. La cité est occupée ; les Brestois arrêtent les principaux émeutiers et font inscrire sur le registre de la

municipalité une déclaration de leurs députés accusant formellement le corps municipal de collusion avec les séditeux. Finalement, Lannion ne devra sa survie qu'à la médiation de députés de villes bretonnes présents sur place.

Le 15 janvier 1790, réunis à Pontivy, environ 150 « jeunes citoyens » de Bretagne et d'Anjou, sous la présidence du prévôt des étudiants de Rennes, Jean-Victor Moreau, le futur général, prêtent serment de ne former qu'une famille de frères « qui, toujours réunis sous l'étendard de la liberté, soit un rempart formidable où viennent se briser les efforts de l'aristocratie ». Toujours à Pontivy, quelques semaines plus tard, en février, 168 délégués des villes et bourgs de Bretagne et d'Anjou se lient par un serment semblable. À l'exemple de la Bretagne, de tous côtés on se fédère et, le 14 juillet 1790, la fameuse fête de la Fédération, qui rassemble à Paris, au Champ-de-Mars, 60 000 délégués de toutes les Fédérations de France, est en quelque sorte la réplique nationale du geste inaugural de Pontivy.

En Bretagne comme dans toutes les provinces, des milices nationales (qu'on commence bientôt à appeler les « bleus » en raison de la couleur de leur uniforme, vocable bientôt étendu à tous les « patriotes ») se forment pour assurer la défense des libertés et des acquis de la Révolution, la défense des propriétés, la sécurité des biens, la protection des récoltes, le maintien de l'ordre¹⁰. Et pas seulement en ville : nombre de localités rurales se sont aussi dotées d'unités armées pour maintenir l'ordre. Le 5 avril 1790, par exemple, à Trégastel, la municipalité s'est réunie afin de « nommer des jeunes gens de la paroisse pour veiller chacun en son canton, pour arrêter les étrangers et gens inconnus » ; six personnes sont désignées, prêtent serment et reçoivent pour mission de « veiller pour faire sortir hors de cette paroisse tous vagabonds, gens inconnus et sans aveu, même les arrêter¹¹ ». Contre les paysans révoltés, les gardes nationales interviennent, protégeant les propriétés menacées, et elles procèdent à l'arrestation des meneurs, allant jusqu'à tirer sur des attroupements, provoquant parfois des morts, comme ce sera le cas à Yvignac en janvier 1791.

*

LA BOURGEOISIE BRETONNE APPARAÎT au centre de la plupart des initiatives en 1789-1790 et c'est bien elle la principale bénéficiaire des

événements : la révolution de juillet-août 1789 lui a permis de s'affirmer, en s'imposant comme l'alternative unique au régime monarchique, prenant la place laissée vacante par une noblesse de plus en plus isolée. Son action a été facilitée par la création de bataillons de gardes nationales pour assurer l'ordre et de multiples clubs. À Brest, par exemple, la Société des amis de la Constitution est fondée le 14 juin 1790 sur le modèle du Club parisien des jacobins auquel elle s'affilie aussitôt. Elle se donne pour but d'« éclairer le peuple sur ses intérêts, de démasquer ceux qui le trompent et de mettre au plus grand jour les lois nouvelles en dénonçant courageusement et sans aucune considération les manquements à ses lois et les abus de tout genre ». Elle est, à l'origine, composée de 150 sociétaires cooptés parmi les « personnes reconnues de bonnes mœurs », âgées de vingt et un ans au moins et accomplissant un service dans la garde nationale.

Il y eut aussi et surtout la grande redistribution des pouvoirs créée par la suppression des institutions de ce qu'il convient d'appeler désormais « l'Ancien Régime » : le parlement et les états de Bretagne ont été abolis les 3 et 5 novembre 1789 et, parallèlement, l'Assemblée nationale impose une nouvelle organisation administrative du royaume, une organisation simple et hiérarchisée, de la commune au canton, du canton au district, du district au département. Le décret du 22 décembre 1789 établissant le nouveau cadre territorial et celui du 26 février 1790 créant les départements et précisant leur division en districts et en cantons forment les étapes de cette transformation. La loi du 14 décembre 1789 régit les municipalités : dans chaque commune — c'est le nouveau nom des paroisses —, les citoyens actifs élisent au suffrage direct, parmi les contribuables qui acquittent l'équivalent de dix journées de travail, les membres du conseil général de la commune.

Rares sont les députés qui, comme Robespierre, s'opposent à ce suffrage censitaire fondé sur « le modèle du citoyen propriétaire¹² ». Parmi eux, un Rennais, Joseph Defermon (1752-1831), se déclare fermement en faveur du suffrage universel dans un discours prononcé le 22 octobre 1789 : « La société ne doit pas être soumise aux propriétaires, ou bien on donnerait naissance à l'aristocratie des riches qui sont moins nombreux que les pauvres. Comment d'ailleurs ceux-ci pourraient-ils se soumettre à des lois auxquelles ils n'auraient pas

concourent¹³ ? » Le suffrage censitaire éloigne des urnes les « citoyens passifs », qui acquittent un impôt direct inférieur à trois journées de travail, ce qui écarte la masse des « gens très rustiques et dont la capacité est bornée aux travaux utiles de la culture des champs », comme l'explique, sans état d'âme, la municipalité de Brest¹⁴. Au plan national, le nombre des citoyens actifs pourrait être évalué à 4 300 000 et celui des citoyens passifs à 2 700 000, soit 10 à 11 % de la population. Il convient évidemment de nuancer suivant les régions : dans le district de Lannion, par exemple, les citoyens passifs représentent 14,5 % de la population, les citoyens actifs 9 % et 4 % seulement pour les éligibles. C'est bien un collège électoral de nantis qui s'exprime durant les années 1790-1791 et les six premiers mois de l'année 1792¹⁵.

Globalement, les modérés l'emportent dans toutes les assemblées électorales, et cette domination se prolonge bien au-delà de la Constituante, sous la Législative et encore sous la Convention girondine. On les rencontre non seulement dans les mairies mais aussi dans les directoires des départements. L'exemple de Rennes et de l'Ille-et-Vilaine est tout à fait représentatif de cette « robinocratie » qui triomphe : c'est Nicolas Borie, le dernier sénéchal de Rennes et le dernier président du tiers aux états de Bretagne, qui met en place le nouvel organisme, le directoire du département, qui siège au palais de l'ancien parlement. Il est assisté de Jacques Jan de La Hamelinais, ancien avocat au parlement, devenu maire de Montauban, comme premier vice-président, et d'Alexis Le Graverend, encore un avocat, comme secrétaire. Et c'est l'ancien bras droit de l'intendant Bertrand de Molleville, Claude Petiet, élu notable de la ville de Rennes, qui exerce au début les fonctions de procureur général syndic du département. Il sera remplacé en septembre 1791 par Joseph Malherbe, avocat. Sur les 62 administrateurs siégeant à Rennes, 41 sont des « robins »... Ce sont les mêmes qui, le 31 août 1791, gagnent les élections législatives. Ils imposent 5 des 10 députés de l'Ille-et-Vilaine à la Législative : l'avocat François Tardiveau, notable de la ville et membre influent du Club des jacobins ; l'avocat Louis-Jérôme Gohier (1746-1830) ; l'ancien avocat Sylvain Codet (1743-1837), « docteur agrégé aux facultés de droit », qui a fait partie du bureau de correspondance en 1789 et a été élu notable de la ville en 1790 ; l'évêque constitutionnel Claude Le Coz (1740-1815) ; et le colonel

Agathon Pinot du PetitBois (1742-1809), qui commande pratiquement la garnison de Rennes depuis juillet 1789¹⁶... Par les vertus du mode de scrutin, la bourgeoisie peut ainsi monopoliser facilement les honneurs politiques, du moins jusqu'au 11 août 1792 où, sous l'influence des robespierristes, la Convention votera le suffrage universel.

En 1790, la Bretagne disparaît en tant que province, remplacée par cinq départements distincts, jaloux de leur autonomie : le Finistère, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure. Cette départementalisation fut l'objet de multiples discussions, débats, intrigues : la ville de Saint-Malo, notamment, présenta et fut le défenseur acharné d'un projet à six départements, ce qui avantagerait la cité corsaire dans la mesure où elle pouvait espérer devenir le chef-lieu du sixième département qui regroupait les zones textiles alimentant son port. Le choix du chef-lieu fit l'objet aussi d'âpres controverses : dans le Finistère, par exemple, Landerneau était soutenu par Brest et l'ensemble du Léon, mais c'est Quimper qui finit par l'emporter, grâce aux manœuvres à la Constituante de son sénéchal, l'avocat Augustin de Kervélégan.

Le district (organisation administrative entre canton et département) est devenu le nouveau cadre institutionnel : c'est en son sein que s'élaborent les politiques locales, c'est là aussi que se cristallisent les passions. Le district est entièrement aux mains de la bourgeoisie urbaine, qui en fait le réceptacle de ses idées, le fermant aux ruraux bretonnants et illettrés. La politique des districts, reflet des volontés de la bourgeoisie et des robins, irrite très rapidement les paysans et les laissés-pour-compte de ce nouveau système, provoquant l'escalade du mécontentement populaire, bientôt attisé par la propagande nobiliaire et le repli de plus en plus net du clergé sur ses anciennes positions.

*

BILAN DE 1789 : LA BOURGEOISIE A ACCAPARÉ la majorité des postes et des fonctions nouvelles ; le domaine congéable a été maintenu¹⁷ ; les difficultés économiques se sont accrues ; un malaise persiste dans les campagnes et dans les villes. La récolte de 1789, on le sait, est médiocre ; celle de 1790 se révèle très modeste et les réserves se sont évanouies. Un peu partout la colère gronde contre ceux qu'on accuse

de spéculation...

Lors d'une émeute qui éclate à Rennes le 7 juin 1790, les 300 gardes nationaux qui rétablissent l'ordre sont traités d'« aristocrates » et de « bourgeois ». Dans une lettre écrite le 31 juillet 1790, le maire de Rennes dresse un bilan amer des conséquences des événements qui se sont succédé : « On va ruiner une ville qui a si efficacement contribué à la régénération de l'empire [...]. La fuite des habitants les plus riches et la disette de blés nous réduisent à la plus affreuse misère. Le commerce épuise toutes ses ressources ; l'argenterie des temples est fondue [...]. Aussi ses ennemis, qui sont ceux de la liberté, conçoivent de ces misères une joie cruelle¹⁸. »

D'autres villes, d'autres populations se sentent lésées par la grande redistribution des pouvoirs issue des décombres de l'Ancien Régime : le 28 juillet 1790, la commune de Saint-Pol-de-Léon faisait parvenir à l'Assemblée nationale un mémoire sur l'étendue de ses « malheurs », conséquence de la suppression du diocèse dont elle était le centre, le moteur.

« Saint-Pol fut naguère sinon florissante, du moins paisible et heureuse. Privée de tout commerce extérieur, elle tirait sa subsistance de ses nombreux établissements ecclésiastiques ou religieux. La suppression de son riche chapitre, de sa juridiction, de ses communautés, et la retraite des ci-devant nobles, augmentent à chaque instant ses malheurs. Mais une calamité plus désastreuse et plus irréparable pèse aujourd'hui sur cette cité. Elle n'avait plus qu'un coup à craindre, et ce coup a été porté par le funeste décret qui supprime l'évêché de Léon. Ainsi ont disparu les seuls moyens d'existence de Saint-Pol, et rien ne reste à leur place que le triste spectacle de la misère et du désespoir. Le souvenir du passé, les maux présents, les horreurs de l'avenir, tout l'afflige et l'épouvante. Ses édifices deviendront des ruines, ses établissements publics seront abandonnés. Plusieurs de ses habitants songent déjà à s'établir ailleurs. Quant au reste de sa population, elle expiera peut-être de faim, en arrachant l'herbe qui croîtra dans les rues désertes de la ville¹⁹... »

Dans les campagnes, les doléances paysannes ne semblent pas avoir

été entendues. En Haute-Bretagne, l'agitation rurale prend un caractère violent, nettement insurrectionnel, avec pillage des châteaux et des chartriers (archives) des abbayes (Beaulieu, Redon), accompagné du refus de paiement des redevances seigneuriales et des impôts : en janvier 1790 entre Rennes, Josselin et Redon ; en février 1790, une trentaine de châteaux sont visités et une dizaine incendiés plus ou moins accidentellement en brûlant les papiers féodaux. La garde nationale de Rennes, grossie de quelques unités de l'armée, intervient contre les bandes de paysans et en tue trois près de Sixt, non loin de Redon. Le banc seigneurial est brisé le 8 août 1790 dans l'église de Malestroit ; en octobre, les talus sont abattus sur les propriétés des gentilshommes de Sérent. Une seconde flambée de violences antiféodales éclate en février 1791, touchant une dizaine de paroisses entre Dinan et Broons, à la frontière de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord²⁰... Tout au long de l'année 1790, de nombreuses campagnes ou même des petites villes s'opposent à la circulation des grains vers les grands centres : Nantes et Brest surtout. Des convois de blé descendant la Loire moyenne sont interceptés, confisqués ou pillés. Les commissaires envoyés par la municipalité de Nantes pour effectuer de gros achats sont molestés...

-
1. Pour une analyse détaillée de la période révolutionnaire et impériale en Bretagne, voir l'étude de Roger Dupuy, *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire (1789-1815)*, Rennes, Ouest-France Université, 2004.
 2. Patricia Sorel, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne*, op. cit., p. 47-49.
 3. Laurent-François Legendre, « Correspondance, 1789-1791 », *La Révolution française*, 1900, t. XXXIX et XL, édité par A. Corre et Delourmel.
 4. Cité par Roger Dupuy, *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire*, op. cit., p. 33. Sur Brest pendant la Révolution, voir Philippe Henwood et Edmond Monange, *Brest, un port en Révolution (1789-1799)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989.
 5. *La Révolution dans le Trégor*, op. cit., t. I, p. 40.
 - 6.

Georges Lefebvre, *La Grande Peur de 1789*, Paris, Éditions Armand Colin, 1932.

7. Roger Dupuy, *Aux origines de la chouannerie en Bretagne (1788-1794). Société rurale et Contre-Révolution*, thèse de doctorat d'État sous la direction de Michel Vovelle, université de Paris I-Sorbonne, 1986, p. 122. On se reportera aussi au livre issu de sa thèse : Roger Dupuy, *De la Révolution à la chouannerie*, Paris, Éditions Flammarion, 1988.
8. Cité par Roger Dupuy, *La Garde nationale et les débuts de la Révolution en Ille-et-Vilaine (1789-1793)*, Paris, Éditions Klincksieck, 1972, p. 94.
9. *Ibid.*, p. 96.
10. Ferdinand Brunot, dans son *Histoire de la langue française* (Paris, t. IX, 1937), indique que le mot serait apparu en 1793 dans une lettre du chef d'état-major de l'armée de Granville qui, rapportant les péripéties de l'assaut manqué des Vendéens, affirmait que les assaillants comptaient sur la complicité des soldats. Au moment de l'attaque, les paysans vendéens auraient crié : « Aunis ! Aunis ! » et comme les coups de fusil et de canon ne cessaient de répondre, les assaillants répétaient : « Vous nous trahissez ! Rendez-vous ou l'on ne vous fera pas plus de grâce qu'aux Bleus ! » (p. 866).
11. Christian Kermoal, *Les Notables du Trégor*, *op. cit.*, p. 268.
12. Patrick Gueniffey, *Le Nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1993.
13. Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, *op. cit.*, p. 161.
14. Cité par Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 603.
15. À l'échelle de la France, en 1790, environ 1 200 000 fonctions éligibles sont proposées à un effectif de citoyens éligibles de 2 600 000 individus.
16. Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, *op. cit.*, p. 188-189.
17. Du moins jusqu'au 27 août 1792 : ce jour-là, une loi a été votée sur le rapport du député de Morlaix Alain Bohan. Les domaniers sont reconnus propriétaires de leurs tenues, obtenant le droit de racheter au denier vingt leurs rentes. Le colon se considère désormais comme le propriétaire unique de son exploitation, du moins interprète la loi ainsi, se refuse souvent à payer la rente et précipite une situation que la loi du 17 juillet 1793, abolissant sans indemnités les droits féodaux, ne fera qu'officialiser. Mais le domaine congéable sera rétabli ensuite par la loi... Sur ce sujet, Léon Dubreuil, *Les Vicissitudes du domaine congéable en Bretagne à l'époque de la Révolution*, Rennes,

Imprimerie Oberthur, 1915-1916, 2 vol. ; Hervé Le Lay, *Le Domaine congéable sous la Révolution*, Rennes, Imprimeries réunies, 1941.

18.

Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 178.

19.

Texte cité par Aristide Guilbert, *Histoire des villes de France*, Paris, t. I, 1844, p. 146. Pour l'auteur, la violence des événements survenus à Saint-Pol le 14 mars 1793 à la suite de la levée de 300 000 hommes s'explique par cette suppression du diocèse du Léon : « Excités par les instructions passionnées de leur évêque, Monseigneur de la Marche, par les prédications violentes de leurs curés », les paysans n'attendaient qu'une « occasion » pour se révolter ; c'est ainsi « qu'une multitude de paysans se portèrent tumultueusement aux Minimes, en expulsèrent la force armée et y arrêtaient les opérations de tirage ».

20.

Henri Sée, « Les troubles agraires en Haute-Bretagne (1790-1791) », *Bulletin d'histoire économique de la Révolution*, 1920-1921, p. 231-373.

La grande fracture

ET C'EST AINSI QU'AU FIL DES MOIS LES FRUSTRATIONS se sont accumulées : lors de la vente des biens du clergé en 1791, puis des nobles émigrés, les plus belles propriétés ont été achetées par ceux qui étaient déjà propriétaires et avant tout bourgeois des villes, principalement hommes de loi et marchands, le plus souvent détenteurs de fonctions publiques dans le nouvel État révolutionnaire. Le système choisi fut celui de la vente aux enchères, ce qui permit à beaucoup d'espérer, et aux plus riches d'acheter. En tout, à l'échelle nationale, de 500 000 à 700 000 personnes ont bénéficié du plus grand transfert de propriété de l'histoire de France, soit un foyer sur dix¹.

À Lannion, comme dans la plupart des villes, la concurrence fut vive et, dans la chaleur des enchères, les prix montèrent, dépassant la valeur des estimations : la veuve Riollay acheta la maison de l'hospice pour 6 500 livres, alors que la mise à prix après estimation avait été de 2 126 livres ; le négociant parisien Le Bouteux du Mousseaux emporta l'abbaye de Bégard contre 165 300 livres. Les acheteurs se confondent généralement avec le personnel administratif élu au début de la Révolution : à Lannion toujours, le commissaire du roi auprès du tribunal se porta acquéreur de deux maisons à Lannion et à Tréguier ; l'avoué et administrateur du district acheta une maison à Lannion et à Trébeurden. Le bilan du district fait ressortir que, sur 43 maisons vendues, la quasi-totalité a été achetée par des bourgeois citadins, qui se sont emparés des quatre cinquièmes des biens mis aux enchères. Quant aux terres, elles firent l'objet de luttes à la hausse entre hommes de loi, marchands, clercs, employés : une nouvelle fois, le monde des acheteurs se confond ici avec le personnel des administrateurs de la Révolution². Autre exemple : à Saint-Jean-Trolimon, dans le pays bigouden (Finistère-Sud), sur 24 propriétés déclarées « biens nationaux », la plupart furent rachetées par les

bourgeois mais aussi les anciens nobles qui, sous couvert d'une citoyenneté de fraîche date, sont rentrés en possession de leurs biens³ : le cadastre témoigne que la propriété reste essentiellement nobiliaire. Bref, les paysans n'ont que très rarement accédé à l'acquisition de terres. Ce qui n'a pu que provoquer frustration, dépit (beaucoup ont assisté aux ventes) et colère des plus pauvres, d'autant que désormais les abbayes et les chapitres ne leur accordent plus d'aumônes.

D'où une frustration, aussi, envers le clergé, lequel eut pourtant une attitude fort progressiste et reconnue comme telle. Ainsi, le clergé a fait partie intégrante des nouvelles structures administratives : dans le Morbihan, par exemple, on compte 42 prêtres sur les 232 nouveaux maires, soit 18 % de l'effectif total. Et dans tous les chefs-lieux de district, la grande fête de la Fédération du 14 juillet 1790 fut célébrée par une messe solennelle, sur un autel décoré de motifs patriotiques : religion et nation n'étaient alors en aucune façon ennemies...

C'est le vote, le 12 juillet 1790, de la Constitution civile du clergé qui a fait tout basculer.

*

IL S'AGIT, ON LE SAIT, DE LA RÉFORME de l'organisation de l'Église de France à laquelle les députés bretons ont beaucoup contribué, Jean-Denis Lanjuinais notamment. Ce dernier, membre, avec Joseph Defermon, du Comité ecclésiastique, invente la notion même d'état civil en proposant de ne plus confondre les sacrements de l'Église avec les actes essentiels de la vie humaine, la naissance, le mariage, le décès. Lanjuinais participa aussi activement à la rédaction de la Constitution civile du clergé : désormais, il n'y aura plus qu'un évêché par département, ce qui en supprime quatre parmi les plus emblématiques de la « nation » armorique (Dol, Saint-Malo, Tréguier, Saint-Pol-de-Léon) ; les curés sont dorénavant élus par les électeurs des départements, croyants ou non. Les prêtres deviennent des fonctionnaires, alors que l'Église catholique n'est pas pour autant reconnue Église officielle du royaume⁴.

La plupart des évêques rejettent cette Constitution élaborée dans un pur esprit gallican, sans que le pape ou un concile national aient été consultés : rappelons que la Bretagne ne vit pas sous le régime du concordat de Bologne (1516) et que Pie VI condamne les mesures révolutionnaires comme « schismatiques » et « hérétiques ».

Le plus résolu des opposants est l'évêque de Tréguier, Augustin Le Mintier de Saint-André (1728-1801). Dès le 14 septembre 1789, il fit paraître un pamphlet incendiaire, largement diffusé, véritable déclaration de guerre contre les entreprises révolutionnaires :

« Le plus illustre trône de l'univers est ébranlé jusque dans ses fondements [...], les lois sans force et sans vigueur, le nerf de l'autorité entre les mains de la multitude, les princes du sang royal fugitifs chez les nations étrangères, la discipline militaire énervée, le citoyen armé contre le citoyen, un système d'indépendance et d'insurrection présenté avec art, reçu avec enthousiasme. L'Église tombe dans l'avilissement et dans la servitude, ses ministres sont menacés d'être réduits à la condition de commis appointés ; les tribunaux suprêmes sont méconnus, humiliés [...]. Le vice du gouvernement français n'est pas dans les lois, elles sont sages, il est dans les mœurs publiques, qui sont dépravées ; conservons nos lois et réformons nos mœurs. »

En réponse à ce vibrant appel à la résistance, à Tréguier, quelques aristocrates tentèrent bien de mettre en place une « contre-garde » nationale, mais l'ardent libelle resta sans écho véritable. Le 2 novembre 1790, M^{gr} Le Mintier récidive en faisant distribuer une *Instruction pastorale aux fidèles de son diocèse* dans laquelle il demande à son clergé de refuser totalement la Constitution et de faire sécession : « Pourrait-on citer dans toute l'Antiquité l'exemple d'un évêque dépossédé de son vivant, sans cause, sans motif et par le seul acte d'une volonté arbitraire ? » Et il dénie à l'avance tout pouvoir aux prêtres élus par le nouveau système : « Cet étranger serait sans mission, sans autorité, sans juridiction, ce serait un intrus qui n'aurait point le pouvoir de lier et de délier, dont les absolutions données par lui-même ou par le ministère de ses envoyés seraient nulles. » Nombre de curés bretons commencent alors à tonner en chaire contre une réforme qu'ils estiment délibérément hostile aux intérêts véritables de la religion. Les patriotes des clubs dénoncent les sermons incendiaires de ces prêtres « fanatiques » et leur influence pernicieuse sur les habitants des campagnes. Finalement, le 4 janvier 1791, l'Assemblée nationale décide d'imposer aux prêtres en exercice un serment de

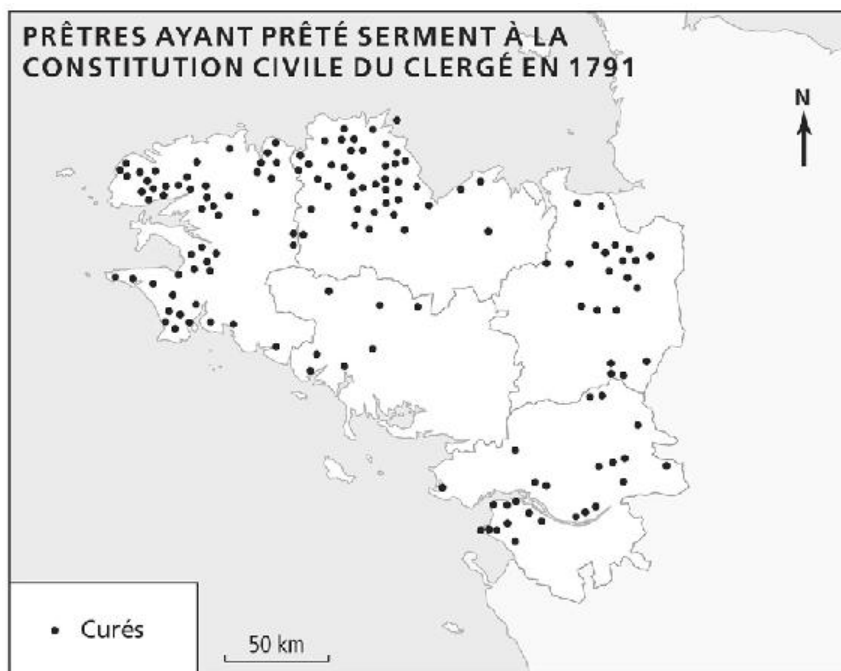
fidélité à la Constitution, donc à la Constitution civile du clergé.

La cérémonie publique du serment se déroula l'un des premiers dimanches de février 1791. Si, dans la totalité du royaume, 55 % des prêtres prêtent le serment, cette proportion s'inverse dans les paroisses de l'Ouest, qui se singularisent par un refus massif : 65 % et même jusqu'à 90 % dans certains districts, et presque 100 % dans le district de Redon⁵. Dans le Morbihan, le refus est choisi par 85,5 % du clergé séculier. Dans le Finistère, le « non » est moins écrasant, mais la répartition est très contrastée : plus de 90 % de refus dans le très traditionaliste Léon (24 seulement des quelque 400 prêtres du Léon acceptèrent le serment), 59 % autour de Quimper. Pour les Côtes-du-Nord, on peut parler de 75 % de prêtres hostiles au serment. Le recteur de Port-Louis (Morbihan) expliqua que la foi dans « l'Église catholique, apostolique et romaine [implique une] parfaite soumission aux supérieurs ecclésiastiques ». Quant au recteur de Saint-Pol-de-Léon (Finistère), il soutient que, sans autorité, il n'y a pas d'Église. Or l'autorité ne peut être détenue que par l'évêque. En conséquence, l'Assemblée nationale a outrepassé ses pouvoirs. Dans une pétition, plusieurs douzaines de recteurs des Côtes-du-Nord objectent que la Constitution civile détruit le principe d'autorité et de hiérarchie en instaurant l'élection des prêtres par les laïcs, alors que seuls les papes et les conciles sont habilités à traiter des questions spirituelles⁶.

Deux camps s'affrontent : les « jureurs », largement minoritaires, et les « non-jureurs », avec, dans les deux partis, des positions très tranchées, à l'exemple de François-Marie Derrien, curé jureur de Guingamp, membre fondateur de la Société des amis de la Constitution de la ville, dont il fut l'un des administrateurs les plus zélés⁷. Il y avait aussi ceux, nombreux, qui avaient été « patriotes », admirateurs sincères de la Révolution et qui, désormais, changent de camp, à l'exemple du sieur Conan, vicaire du Faouët, qui adresse une déclaration solennelle à la municipalité le 16 février 1791 :

« S'est présenté M. Conan, curé de cette paroisse, qui a dit : "Messieurs, lorsqu'aux assemblées primaires, pour acquiescer aux désirs des paroissiens, j'ai accepté une place dans le conseil général de la commune et ai promis de soutenir la nouvelle constitution, c'était dans l'intime persuasion que l'Assemblée Nationale n'avait d'autre intention que de faire, dans le

gouvernement et dans les lois civiles, certains changements que des abus criants et multipliés, dont il n'y a personne plus ennemi que moi, avaient rendu nécessaires. Je ne pouvais même alors croire que des représentants du peuple très chrétien dussent jamais penser à attaquer l'unité de la foi catholique, apostolique et romaine dans laquelle nous avons tous eu le bonheur de naître et dans laquelle je veux mourir ; mais aujourd'hui, instruit des décrets de l'Assemblée Nationale concernant la religion et la discipline de l'Église, en quoi elle est absolument incompétente, je rétracte entièrement autant qu'il est en moi, la promesse que j'ai faite, lors des assemblées primaires⁸... »



Cette défection d'une majorité du bas clergé se produit au moment même où la paysannerie s'interroge de plus en plus sur le bilan effectif des changements intervenus depuis deux ans. Et dans ce bilan, le passif leur apparaît, du coup, dominant. Quant aux autorités, elles attisent les tensions en remplaçant les curés qui avaient refusé le serment par des prêtres patriotes choisis par les assemblées électorales des départements. Ces curés imposés, ces « intrus » sont évidemment

très mal accueillis dans leur nouvelle paroisse, insultés, voire lapidés : un citoyen de la Loire-Inférieure explique que les populations locales étaient particulièrement insatisfaites des remplaçants des réfractaires parce que beaucoup d'entre eux étaient « des étrangers et peu connus » des paroissiens⁹.

Dans le diocèse de Tréguier, le curé de Langoat s'installa le 5 novembre 1791. Dès son arrivée, il fut accueilli par un groupe de femmes qui l'attend pour le lapider. Une d'elles, Pompée Le Meur, crie « que le nouveau curé était un hérétique, qu'il méritait un coup de fusil et qu'il fallait lui casser la tête sur le champ » ; « il y eut un murmure inquiétant » et une autre femme voulut se précipiter sur le curé « pour l'assassiner », mais on la retint ; une troisième, munie d'un gros caillou, se jeta sur le malheureux¹⁰... Dans beaucoup de paroisses, le nombre de fidèles des recteurs patriotes se réduit parfois à quelques conseillers municipaux et gardes nationaux. À Montauban, lorsque survenait un décès, le curé assermenté en était informé : à l'heure indiquée, le corps était déposé à l'entrée de l'église, puis les « assistants » se retiraient et revenaient le prendre à l'issue de la cérémonie pour le porter en terre¹¹...

Si cette résistance de tous les instants finit par décourager les plus résolus, certains s'obstinent, dénoncent les femmes les plus acharnées et le culte clandestin des prêtres « insermentés ». Car ces derniers s'efforcent de mobiliser toujours plus de fidèles en leur faveur, soutenus par des lettres pontificales qui circulent sous le manteau, condamnant la Constitution civile du clergé (le bref *Quod aliquantum* du 10 mars 1791, et *Caritas*, du 13 avril). En février 1791, aux abords de Vannes, une dizaine de paroisses se soulèvent pour porter secours à leur évêque, M^{gr} Amelot, que l'on dit menacé par les patriotes d'Hennebont et de Lorient venus lui imposer le serment. Les mutins, 1 500 environ, sont arrêtés par les dragons et la garde nationale de Vannes, qui en tuent trois et en blessent plusieurs autres.

Le 18 mai 1791, il fallut envoyer 400 hommes de troupe à Plabennec, au nord de Brest, pour prévenir un rassemblement de paysans qui visait à expulser le sieur Le Gaill, le « jureur », et à maltraiter les patriotes locaux. Face à la force armée, les paysans déposent les armes et, pour les convaincre de leurs « erreurs », les commissaires les rassemblent dans l'église pour leur expliquer, « dans les deux langues, avec une série chronologique assez suivie, les effets

de la Révolution ». Il est alors question de la « destruction favorable » du régime féodal, des corvées, des heureux effets de la justice nouvelle « qui ne tend qu'à la commodité du peuple ». Plus encore, « on a spécialement prouvé que la Religion, loin d'être un danger, vient d'être dégagée des laideurs et des horreurs dont l'avarice et l'esprit de domination du haut clergé, d'accord avec les ci-devant nobles, l'avaient hérissée ». Mais, au grand désespoir des patriotes brestois, ce sermon républicain reste sans effet sur les auditeurs. Tout au contraire, les Plabennecois répondent, « d'un cri général », qu'ils sont bien comme ils sont, qu'« ils ne font tort à personne ». Et de défendre « leur » messe, parce qu'elle est « aussi bonne qu'ailleurs¹² ». Il fallut, les semaines suivantes, multiplier les exercices militaires d'intimidation autour de Brest, car les paysans demeurent obstinément « perdus de fanatisme ».

Le 11 juin 1791, la femme de Defermon, député rennais, écrit à sa belle-sœur : « Je suis instruite des farces que font les réfractaires pour soulever les gens peu instruits ; et avec toutes les saintes bonnes sœurs, ils font l'office dans des chapelles particulières et là ils font les revenants, font parler les saints et essaient de faire des miracles¹³. » Un peu partout, dans les paroisses dissidentes, là où les recteurs réfractaires ont été remplacés, des processions sont organisées, souvent sans prêtres et sans bannières, conduites par des laïcs, chantant à pleins poumons le *Salve Regina* : les effectifs oscillent autour de 400 à 500 personnes pour les rassemblements locaux, mais les grandes processions nocturnes qui vont d'une paroisse à l'autre peuvent atteindre de 7 000 à 8 000 participants. De telles cérémonies témoignent d'une ferveur à la fois coupable (le départ des réfractaires est ressenti comme la manifestation du courroux divin) et de la volonté punitive, grosse d'une violence expiatoire pouvant déboucher sur le martyre ou le meurtre rituel de celui par qui le scandale est arrivé¹⁴.

Tout au long de l'année 1792, les positions se radicalisent de part et d'autre et celle des « jureurs » devient vite intenable : à Tréguier, par exemple, le curé Hamon est « insulté et bafoué tous les jours » ; de ce fait, écrit-il, « plusieurs trouvent le ministère trop dur et plusieurs abandonnent leur troupeau comme vient de le faire le curé de Pluzunet¹⁵ ». Le 26 août 1792, l'Assemblée décrétait que tous les ecclésiastiques qui n'auraient pas encore prêté serment seraient

« tenus de sortir sous huit jours hors des limites de la commune et du département de leur résidence, et dans la quinzaine hors du royaume ». Nombre de prêtres s'embarquent alors pour un exil qui, pour certains, va durer dix ans. En outre, l'administration du Finistère n'avait pas attendu le décret de l'Assemblée pour décider des déportations : dès le 12 août, elle ordonne l'exil vers l'Espagne d'un grand nombre de prêtres détenus à l'hôpital maritime de Brest...

*

À PARIS, LES ÉVÉNEMENTS SE SONT PRÉCIPITÉS : fuite du roi et arrestation à Varennes en juin 1791, achèvement des travaux de l'Assemblée constituante (30 septembre 1791), élections à l'Assemblée législative avec renouvellement complet des élus, guerre déclarée « contre le roi de Hongrie et de Bohême » le 20 avril 1792, alors que le roi refuse de jouer le jeu des institutions, imposant son veto aux décisions prises par l'Assemblée législative. C'est ainsi qu'il s'opposa aux décrets du 27 mai concernant la déportation des prêtres réfractaires et la constitution d'un camp de 20 000 fédérés sous les murs de Paris. Le peuple des faubourgs, par ailleurs irrité par la cherté croissante de la vie, réagit avec violence, le 20 juin, en envahissant le Manège et les Tuileries.

Aux nouvelles de ces événements parisiens, nombre de patriotes bretons s'émurent, notamment à Brest. Le 22 juin, une *Lettre circulaire des citoyens de Brest à leurs frères des 83 départements* déclarait : « La patrie est en danger. Nous voulons la défendre. Si vous l'aimez comme nous, suivez notre exemple. Rendez-vous sous les murs de Paris. » Le 25 juin, reprenant cet appel et anticipant les décisions de la Législative, la municipalité proclame la patrie en danger et autorise la constitution à Morlaix d'une « division du Finistère ». Et c'est ainsi que 154 fédérés finistériens, au nombre desquels 93 Brestois, quittent Morlaix le 3 juillet. Parvenus à Dreux, ils sollicitent et obtiennent de la Législative l'autorisation de pénétrer dans la capitale où ils font leur entrée le 25 juillet : précédant de cinq jours les Marseillais, ils étaient les premiers fédérés à défier ouvertement la volonté royale.

Connu à Paris le 1^{er} août, le manifeste de Brunswick, qui place la famille royale sous la protection des armées étrangères, accélère le processus révolutionnaire, qui aboutit à la journée du 10 août. Bras armés des sans-culottes de la capitale, les fédérés finistériens jouent un rôle prépondérant dans la prise des Tuileries et ses conséquences, la

fin de la monarchie. Au lendemain de l'insurrection, les sectionnaires des Gobelins aux côtés desquels ils avaient combattu décidèrent de rebaptiser en leur honneur leur section « Section du Finistère ».

Devant cette situation nouvelle à l'intérieur et la guerre étrangère, les députés constatent la faillite de la Constitution de 1791 et, sous la pression de la Commune, « le peuple français est invité à former une Convention nationale ». Le suffrage universel est décrété, mais aussi de graves mesures contre les émigrés, les prêtres réfractaires, la religion en général. Arrivent les massacres de Septembre. Dans cette conjoncture explosive, la France vote. Les électeurs désignés par les assemblées primaires choisissent leurs 749 représentants, bourgeois pour la plupart, et hommes de loi en majorité. Ce sont tous des « révolutionnaires », mais avec toutes les différences qui vont se manifester entre les « montagnards » (140), les « girondins » (160), les modérés, en passant par les gens de la Plaine ou du Marais, les fluctuants qui, en définitive, donneront la majorité aux uns et aux autres.

Dès le premier jour de ses travaux, le 21 septembre 1792, la Convention proclame la République, au lendemain de la victoire de Valmy.

C'est alors le procès puis l'exécution du roi, le 21 janvier 1793. À la Convention, Duval et Sevestre, deux députés rennais, se sont prononcés, sans hésiter, pour la mort de « Louis Capet¹⁶ ». L'opinion exprimée par le second est même l'une des plus violentes de toute l'assemblée : « Hâtez-vous de délivrer la République de ce dernier excrément de la royauté [...]. Il souille l'air que nous respirons du souffle infect du crime [...]. Frappez le tyran¹⁷ ! »

*

UN PEU PARTOUT EN BRETAGNE, LA BOURGEOISIE doit faire face à un danger supplémentaire : la montée de l'agitation dans le petit peuple urbain des artisans et des ouvriers. C'est ainsi qu'à Nantes une émeute éclate en septembre 1792 à cause de la cherté du pain ; à Lorient, où la Compagnie des Indes disparaît, les ouvriers du port se soulèvent. Jusqu'au début de l'année 1793, la bourgeoisie patriote modérée reste cependant maîtresse de la situation, parce que les mouvements de contestation — peuple des villes, paysans, noblesse — interviennent en ordre séparé et n'ont pas de liens entre eux.

À Paris, le contrôle progressif des montagnards jacobins provoque une rupture avec la bourgeoisie bretonne, modérée, girondine, restée fidèle aux principes de 1789. Le 16 octobre 1792, le directoire du département du Finistère envoie une adresse solennelle aux 48 sections de Paris :

« Des hommes de sang ont osé en votre nom provoquer la violation de toutes les lois et jusqu'à l'assassinat ; ils ont, au nom de votre Commune dont ils faisaient partie, poussé l'audace jusqu'à menacer les départements, comme si la 83^e partie de la République pouvait inspirer un sentiment de crainte à une nation entière qui veut la liberté mais abhorre l'anarchie. Citoyens, nous vous le répétons, avec toute la fermeté républicaine, nous sommes lassés de voir que des hommes généreux, qui ont fait tant de sacrifices pour la liberté, deviennent sans cesse le jouet d'une poignée d'ambitieux qui n'ont que le masque du patriotisme. Nous voulons que nos représentants jouissent d'une pleine indépendance, et nous sommes tous prêts à marcher pour la leur assurer. »

En décembre 1792, le département, appuyé par Brest et Quimper, envoie, pour protéger la Convention des « factieux », une force de 600 gardes nationaux, « pour maintenir l'ordre dans ses séances et déconcerter les projets perfides des monstres qui la déshonorent ». Cette division des fédérés du Finistère, qui ne comptait en définitive que 370 volontaires, en majorité brestois, quitta Quimper le 24 janvier 1793. Les 25 et 26 février, elle participa à la répression des troubles suscités par les « Enragés » de Jacques Roux. Dans la nuit du 10 mars, avec l'aide d'un contingent nantais, elle expulsa les sans-culottes des faubourgs qui tentaient d'envahir la Convention où les Girondins s'opposaient à l'institution d'un Tribunal révolutionnaire.

Sursis de courte durée pour la Gironde : l'arrestation des conventionnels girondins, le 31 mai, fait basculer une grande partie de la Bretagne dans la rébellion ouverte contre la Montagne. La Gironde ayant définitivement perdu la maîtrise de la Convention, nombre de bourgeois bretons jugent insupportable l'idée d'une République une et indivisible, centralisée et autoritaire, avec le risque de la mise en place d'un régime égalitaire sous la pression des sans-culottes. À l'instigation

du Finistère, un des départements les plus hostiles à la Montagne, un comité central se réunit à Rennes et des troupes fédérées sont levées dans les départements bretons, sauf en Loire-Inférieure où les patriotes sont trop occupés par le siège de Nantes par les Vendéens. La Bretagne participe ainsi pleinement à la révolte dite « fédéraliste » de l'été 1793. Mais il convient de préciser que, contrairement à tout un courant historiographique qui a longtemps classé cette révolte dans la catégorie des « contre-révolutions », le mouvement ne se dressa nullement contre la République, mais contre le coup de force des sections de Paris qui avaient destitué les députés girondins par une Convention sous la menace des canons : l'idée d'un projet « fédéraliste » (une Gironde « décentralisatrice », face à des jacobins centralisateurs) attribué aux instigateurs de cette révolte d'une partie des départements contre le pouvoir de la Convention devenue montagnarde n'est plus aujourd'hui retenue par aucun historien¹⁸.

Le 13 juillet, l'échec des fédérés normands et bretons à Pacy-sur-Eure marque le début d'une répression violente. Le 19 juillet, Barère, membre du Comité de salut public, obtient un décret d'accusation contre les administrateurs et leur remplacement par une commission administrative de neuf membres qui siège désormais à Landerneau pour sanctionner Quimper. Pour la même raison, dans le Morbihan, le tribunal criminel est transféré de Vannes à Lorient. De multiples représentants en mission, qui s'appuient sur des troupes et des sans-culottes parisiens, peuvent désormais « régénérer » administrations et sociétés populaires et appliquer la Terreur en Bretagne, à l'exemple de Bréard et Tréhouart, désignés par la Convention sur proposition du Comité de salut public, pour « purger les ateliers de Brest des mauvais sujets qui y mettent l'indiscipline, empêcher l'incendie de nos magasins, exciter le courage de nos marins et les éclairer¹⁹ ». Jusqu'à sa suppression le 11 août 1794, le tribunal révolutionnaire mis en place à Brest jugea 180 accusés, prononça 70 condamnations à mort, 65 acquittements, 13 peines de déportation. Le principal procès eut lieu le 22 mai 1794 : 30 administrateurs du Finistère furent jugés pour « conspiration contre le peuple français pour allumer la guerre civile ». 4 furent acquittés, mais 26 autres subirent la peine capitale.

Il paraissait d'autant plus urgent aux montagnards de juguler toute trace de fédéralisme breton que la Convention devait en même temps faire face à un autre « front » en Armorique : celui des paysans

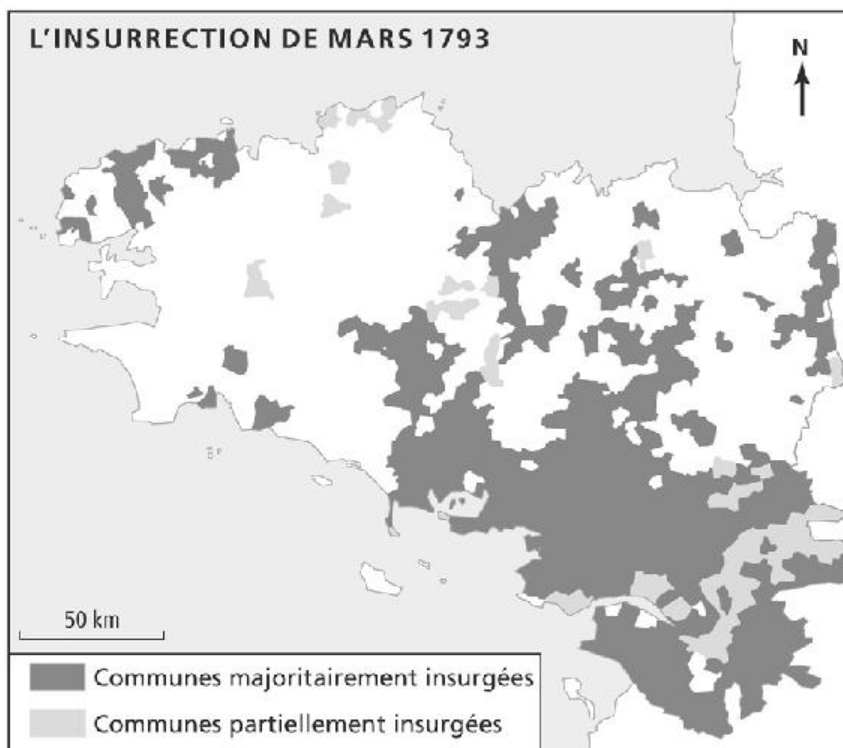
révoltés, ceux que bientôt on appellera les « chouans »...

*

POUR COMPRENDRE L'IMPORTANCE et le moteur de ce mouvement surgi des campagnes, il faut remonter au 24 février 1793, quand la Convention décida, pour stabiliser les effectifs de ses armées amputées par le départ massif des volontaires, une levée de 300 000 hommes, en laissant aux autorités locales le choix du mode de recrutement (volontaires, tirage au sort). La loi prévoyait que, pour éviter la désorganisation des administrations, les juges, les membres des municipalités, des districts et des départements ne partiraient pas. Ce favoritisme affiché, qui s'ajoutait à tant d'espérances déçues, provoqua la colère des paysans : « Tous, tous, ou personne ! » crient les émeutiers en s'opposant au tirage au sort des jeunes gens qui rappelait la milice royale. L'urgence des besoins militaires imposa de précipiter la levée qui commença le dimanche 10 mars dans la plupart des chefs-lieux de district. Mais le contexte était explosif : réfractaires traqués attisant la haine pour la Révolution, assignats imposés, rappel des arriérés d'impôt, vente des biens de l'Église, propagande contre-révolutionnaire...

Le soulèvement, qui débute à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, au sud de la Loire, le 10 mars 1793, est presque général en Haute-Bretagne, de Savenay à Saint-Brieuc. Et le sang commence à couler dès le 11 mars à Machecoul : 44 patriotes (gardes nationaux, gendarmes, curé constitutionnel, juge de paix) sont tués par les insurgés. Le 14 mars, 25 hommes de l'escorte d'un commissaire envoyé pour la levée sont tués par les paysans de Plumeliau, près de Pontivy, et, le lendemain, cette même ville doit subir cinq heures de fusillade de la part de milliers d'insurgés venus d'une dizaine de paroisses voisines. Ce même jour, le 15 mars, Loudéac est attaquée et La Roche-Bernard est envahie par 5 000 à 6 000 personnes attroupées : des patriotes sont fusillés à bout portant ; les locaux administratifs sont saccagés, les papiers publics brûlés. Le 16, Rochefort-en-Terre tombe aux mains des insurgés : des patriotes sont assassinés après les combats. Le 17 mars, à Pacé, aux portes de Rennes, la garde nationale, trompée par le port de rubans tricolores, se laisse attaquer par une bande de 500 à 600 paysans armés de fusils, de bâtons, de fourches et de faux, et laisse derrière elle trois blessés, que les insurgés achèvent. Le lendemain, un

rassemblement est signalé à Bruz, « pour faire sonner les cloches en manière de tocsin pour soulever les paroissiens, pour se réunir avec d'autres brigands et se battre contre les gardes nationaux qui voulaient faire tirer le billet ». Au cours de ces événements, un Rennais, Joseph Sauveur, receveur de l'enregistrement, devenu président du district de La Roche-Bernard, est molesté puis massacré sur les landes du Morbihan par des paysans qui voulaient lui faire crier « Vive Louis XVII ! » et auxquels il répondit « Vive la nation ! ».



Du 19 au 24 mars, c'est une partie du Léon qui s'embrase : le 19 mars, de violents combats ensanglantent Saint-Pol, dont les défenseurs demandent à Brest des secours. L'engagement décisif se déroula le 24 mars, au sud-ouest de la ville, mais l'insurrection fut finalement brisée. Les pertes ont été lourdes, surtout du côté des paysans, qui, d'après des estimations peu contrôlables, déploraient 400 tués et 300 blessés.

Du 21 au 23 mars, des attroupements ont lieu dans les Côtes-du-Nord, dans les districts de Saint-Brieuc, de Lamballe, de Broons. Le 23 mars, de Rennes, les représentants en mission, dont Billaud-

Varenne, écrivent à la Convention : « Presque tous les habitants des campagnes marchent en ordre contre les villes et les dévastent [...]. Il est cinq départements couverts d'hommes armés ; le drapeau blanc souille encore la terre de la liberté ; la cocarde blanche est arborée ; les routes sont interceptées, vos commissaires sont arrêtés dans leurs missions [...]. Les principaux agents de la conspiration sont les prêtres et les émigrés²⁰. »

À partir du 25 mars, les renforts républicains affluent : 900 volontaires de la Manche, 600 de la Seine-et-Marne, 1 300 des bataillons de la Charente et de la Seine-Inférieure, sans compter les milliers de gardes nationaux patriotes bretons. Dans les premiers jours d'avril, la répression semble l'emporter définitivement au nord de la Loire : la plupart des communes qui ont participé à l'insurrection sont désarmées, les cloches de leurs églises déposées, les principaux coupables jugés. Dans le Léon, plusieurs condamnations à mort sont prononcées, dont celles des maires de Ploudalmézeau et de Plouzévédé, exécutés l'un le 17, l'autre le 23 avril.

En signe d'apaisement, les « réquisitionnaires » (nom donné aux recrues militaires) ne sont pas poursuivis et peuvent retarder leur départ en arguant de leur présence nécessaire aux travaux des champs. Et la levée en masse du mois d'août est reportée dans les cinq départements. Mais le feu continue à couvrir sous la cendre : le 14 avril 1793, Rubin, procureur syndic du district de Vitré, écrit, quinze jours après le retour au calme, qu'« on y est assez tranquille, quoiqu'on murmure toujours, quoique les gens de la campagne fassent encore des rassemblements, quoiqu'ils n'aient pas encore remis leurs armes, quoique plusieurs ne couchent pas chez eux, quoiqu'ils ne craignent pas de dire qu'on a encore vu que les fiances, qu'on verra bientôt les noces²¹ »...

*

LA SIMULTANÉITÉ RELATIVE DES SOULÈVEMENTS, la similitude des comportements ont souvent fait croire, notamment à Paris, à un complot, la « conjuration de Bretagne », suite logique des agissements du marquis de La Rouërie (1750-1793) dont les plans furent découverts en juin 1792. C'est du moins cette version que la Convention montagnarde, en 1793, diffusa, à travers un rapport du Comité de sûreté générale lu par Claude Basire :

« Lorsque vous jetiez ici les fondements de la République, les royalistes préparaient à l'occident des moyens de l'étouffer dans son berceau [...]. Des Sables-d'Olonne aux rochers du Calvados, l'aristocratie devait nous couper toute communication [...]. La Bretagne, isolée et travaillée dans tous les sens, n'eût pas manqué de se joindre aux rebelles. Bientôt les ennemis de la liberté établissaient la contre-révolution dans quinze de nos départements. Ils y formaient dès lors une puissance redoutable, levaient des armées, ouvraient nos ports à des légions d'émigrés et s'avançaient avec elles sur Paris... »

Et c'est à La Rouërie, véritable chef d'orchestre clandestin, que Basire attribue ce plan, « un personnage véritablement extraordinaire, qui joignait à des passions fortes un esprit souple, au machiavélisme de l'aristocratie le talent des négociations, et à l'intrépidité du soldat les vues d'un grand général²² ».

Qui est donc cet aristocrate breton, accusé de tous les maux contre-révolutionnaires ? Armand de La Rouërie, dont le château et les terres se trouvaient près de Fougères, fut l'un des premiers, avant La Fayette, à offrir ses services à George Washington. Il fut aux avant-postes de la protestation nobiliaire bretonne en 1788 : c'était l'un des douze gentilshommes venus à Versailles porter au roi les doléances de la noblesse. Il avait émigré en mai 1791 à Coblençe et il proposa effectivement au frère du roi, le comte d'Artois, de soulever la Bretagne. Avant de partir, il avait mis en place, avec le comte Louis-René de Ranconnet de Noyan, un gentilhomme des environs de Dol, une « association bretonne » qui visait à noyauter les villes et leur garnison, pour ensuite provoquer l'insurrection des campagnes : il s'agissait de restaurer une monarchie « tempérée » par l'antique « Constitution de France », respectueuse des vieilles libertés bretonnes et de la « religion de nos pères ». Il obtint les pleins pouvoirs des princes, les deux frères du roi (le comte d'Artois, le comte de Provence), un subside de Calonne (mais en billets dévalués de la Caisse d'escompte et en faux assignats...) et mit en place un vaste réseau reposant sur toute une série de comités organisés dans chaque ville où il y avait, avant la Révolution, un évêché. Au début du printemps de l'année 1792, le marquis paraissait prêt à l'action,

disposant de 6 600 fusils, de poudre et de quatre canons montés sur affût²³...

Mais la trahison d'un ami compromit la conjuration : à la fin du mois de mai 1792, le château de La Rouërie, près d'Antrain en Ille-et-Vilaine, était cerné par les gardes nationaux de Rennes et de Saint-Malo. Si les conjurés, avertis, avaient eu le temps de fuir, les événements du 10 août ramenèrent bien des indécis à la cause de la Révolution et les dénonciations se multiplièrent. À Rennes, un procès fut intenté à une trentaine de conspirateurs liés à l'« Association bretonne » : les interrogatoires révèlent que les comploteurs voulaient s'emparer de la ville. À la fin d'octobre 1792, après une semaine de procès, le tribunal criminel prononça deux condamnations à mort : la guillotine fonctionna pour la première fois devant le palais, devenu « temple de la Loi », sur la place désormais nommée « place de l'Égalité ». Douze autres condamnés furent exécutés à Paris le 18 juin 1793. Quant au marquis de La Rouërie, il mourut d'une fièvre maligne le 30 janvier 1793, au château de La Guyomarais, dans les Côtes-du-Nord, à mi-chemin entre Plancoët et Lamballe.

En fait, très peu de nobles participèrent aux débuts du soulèvement du printemps 1793 : Picquet de Boisguy dans le Fougerais, Amateur Le Bras de Forges de Boishardy dans les Côtes-du-Nord, Kerbannalec dans le Finistère. Nous sommes donc loin d'un encadrement systématique avec un plan stratégique d'ensemble, d'autant que beaucoup de jeunes gentilshommes étaient partis en émigration. Quant à ceux qui restèrent, ils ne se déclarèrent pas ouvertement, jugeant plus prudent d'attendre l'évolution de la situation : rien à voir avec le royalisme généreux et impatient que toute une littérature hagiographique a célébré au XIX^e siècle²⁴ ! De même, il y eut très peu de prêtres réfractaires dans cette phase initiale du mouvement : Roger Dupuy n'en repère que deux exemples, dans les districts de Châteaubriant et de Redon (un attroupement de villageois marchant contre Plélan-le-Grand).

Ainsi, l'insurrection apparaît avant tout comme une explosion paysanne en grande partie autonome, une manifestation de colère collective, une excitation contagieuse, qui tient, au début du moins, beaucoup de la fête, du règlement de comptes, du meurtre expiatoire du curé constitutionnel, du massacre collectif de patriotes après une

nuît de beuverie pour célébrer la victoire. Cette thèse d'une « révolution paysanne », déjà soutenue par Georges Lefebvre à propos des paysans du Nord²⁵, a été défendue pour la Bretagne, dès le début du ^{xx}e siècle, par François Cadic (1864-1929). Ce dernier, dont on reparlera au chapitre 53, onzième enfant d'une famille de cultivateurs du Morbihan, devenu prêtre « déraciné » dans la capitale, fonda en 1899 un mensuel, *La Paroisse bretonne de Paris*. Dans cette revue, il publia de 1908 à 1918 une imposante « Histoire populaire de la chouannerie » centrée sur sa genèse et son déroulement, principalement dans le Morbihan, qui sera, on le verra, le dernier département à déposer les armes. Très influencé par *Les Origines de la France contemporaine* de Taine, Cadic offre de la Révolution une image souvent sans nuances, décrivant des foules urbaines « avinées », fustigeant « l'hystérie » des « terroristes » de 1793 et la politique des jacobins « assoiffés de sang »...

Il convient pourtant de dépasser ces clichés et ces partis pris d'une autre époque pour apprécier l'ampleur de la documentation assemblée, qui fait revivre les multiples éclats d'une « micro-histoire » avant la lettre, capable de restituer les réalités locales oubliées. Et surtout, François Cadic défend tout au long de son œuvre la thèse d'une révolution paysanne bretonne autonome, située aux avant-postes de la contestation, dès 1788, réticente ensuite à suivre les « blancs » extrémistes qui luttaient pour un retour à l'Ancien Régime, c'est-à-dire aux droits féodaux exécrés par les travailleurs de la terre. Ainsi, ce texte longtemps négligé entre en correspondance avec les débats les plus actuels sur les mécanismes des soulèvements révolutionnaires, l'importance de l'opposition villes-campagnes, la fonction de l'Église dans la communauté et son rôle dans l'éclatement puis dans la résistance paysanne à la Révolution²⁶. Voici, par exemple, comment François Cadic rend compte de la violence de l'insurrection de mars 1793 dans la région de Pontivy. Dans cette cité riveraine du Blavet, les Le Bare, les Puillon, les Ruinet du Tailly, les Jan, les Guépin, toute cette « bourgeoisie de légistes remuants », « après avoir vécu dans le sillage des Rohan et amassé les premiers éléments de leur fortune dans la poussière de leurs greffes », se sont ralliés avec enthousiasme aux principes nouveaux et « personne n'a plus largement profité de la manne féconde des biens nationaux », ce qui explique « l'inimitié très grande que les campagnards, qui déjà, d'une

façon générale, sont très mal disposés envers les gens des villes, nourrissent contre les habitants de Pontivy ». Aussi, dès que la révolte est lancée à partir de Plumeliau, les cloches de toutes les paroisses se mettent à sonner dans la nuit du 14 mars : « À Noyal, où l'on semble hésiter, quatre gars de Bieuzy viennent mettre les cloches en branle. À Neuillac, on menace de deux pistolets le sacristain qui a voulu résister. À Croixanvec, les femmes s'en mêlent : "Le tocsin sonne, dit le procès-verbal, à la prière des servantes des ci-devant recteurs de Croixanvec et de Saint-Gérand." Et voilà la foule en route pour Pontivy, paysans de Malguénac, de Silfiac, de Guern et de Séglien confondus, le maire et le procureur de la commune avec eux, les uns entraînant les autres... »²⁷

Cette insurrection paysanne, que Roger Dupuy qualifie de « jacquerie politisée », exprime bien la somme des frustrations longtemps contenues, l'ampleur des déceptions que la Révolution a provoquées depuis les enthousiasmes et les espoirs vite envolés de 1789. Dix ans après les événements, un contemporain, ancien administrateur de Nantes, Huet de Coetlisan, a bien expliqué les motifs du soulèvement de mars 1793 :

« Tout ce que l'on détruisait de l'Ancien Régime n'excitait que de faibles regrets, mais tout ce qui composait le nouvel ordre des choses excitait le mécontentement. Les paysans s'étaient réjouis de la suppression des subdélégations, des sénéchaussées, de toutes les justices fiscales et de la féodalité ; mais ils retrouvèrent dans les municipalités, dans les administrations, dans les tribunaux de district, les mêmes hommes. Les paysans avaient vu avec plaisir l'abolition de l'ordre de la noblesse, mais ils ne purent supporter les propriétaires bourgeois, ces nouveaux affranchis qui prenaient le ton des seigneurs. Ils se révoltèrent quand les villes s'armèrent pour imposer militairement les nouveaux curés. Enfin, exempts d'impôts et de milice, ils détestèrent un régime où ils devaient payer des contributions et fournir des soldats. Ainsi, les causes de l'insurrection sont locales ; ainsi les nobles et les prêtres ne peuvent en être regardés comme les auteurs ; ainsi la religion n'en fut point le motif. Les chefs ne voulaient pas, pour la plupart, le retour de la noblesse et de la féodalité.

Ainsi c'est moins l'amour de la royauté que la haine de la Révolution qui produisit l'insurrection²⁸. »

Cette « haine de la Révolution » est aussi, on l'a vu, une haine de la ville, où vivent le bourgeois, le grand propriétaire, le garde national, l'administrateur du district. Avec la Révolution, la ville est devenue de plus en plus inquisitrice, du moins aux yeux des paysans, imposant jureurs, réquisitions, chasse aux « suspects », nouvelle manière de dire et de penser : dans son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* (16 prairial, an II), l'abbé Grégoire voulait substituer aux almanachs, remplis de « sottises astrologiques », des « opuscules patriotiques » renfermant « des notions simples et lumineuses », facilement assimilables par des hommes « à conception lente » et aux idées « obtuses ».

La ville républicaine était bel et bien chargée de ce grand œuvre salvateur : républicaniser les campagnes, remplacer les croyances religieuses par des dogmes philosophiques, « régénérer » le bas peuple. Ainsi, Joseph-Marie Le Quinio de Kerblay (1755-1814), élu député du Morbihan à l'Assemblée législative en 1791, était convaincu que « les patois ont pour résultat d'entretenir les peuples des campagnes dans l'isolement, l'ignorance et la défiance des citadins²⁹ ». De là à assimiler la langue bretonne à la Contre-Révolution, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi le 27 janvier 1794 par Barère, quand il identifia « le féodalisme et la superstition » au Bas-Breton³⁰.

1.

Bernard Bodinier et Éric Teyssier, *L'Événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2000. On trouvera dans ce volume un bilan quantitatif de la vente des biens nationaux et une synthèse de plus d'un siècle de recherches. Voir aussi les articles sur les biens nationaux de Louis Bergeron dans François Furet et Mona Ozouf (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Éditions Flammarion, 1988.

2.

La Révolution dans le Trégor, op. cit., p. 219-221.

3.

Martine Segalen, *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden-sud (1720-1980)*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 213-214.

4. Six députés du clergé breton protestèrent contre l'abandon, dans le projet de Constitution, de la reconnaissance de la religion catholique comme religion d'État (13 avril 1790) : Vanneau, recteur d'Orgères, député de Rennes ; Allain, recteur de Notre-Dame de Josselin, député du clergé de Saint-Malo ; Loëdon de Keromen, recteur de Gourin, député du clergé de Quimper ; Simon, recteur de La Boussac, député de Dol ; Guégan, « curé de Bretagne » (Pontivy) ; Garnier, curé, « député de Bretagne ». Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, op. cit., p. 41.
5. Voir l'analyse de Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, Paris, Éditions du Cerf, 1986.
6. Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 80-81.
7. Hervé Le Goff, « Le clergé séculier trégorrois (1789-1801) », dans *La Révolution dans le Trégor*, op. cit., p. 112.
8. Cité par Roger Dupuy, *Aux origines de la chouannerie en Bretagne*, op. cit., p. 391-392.
9. Cité par Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France*, op. cit., p. 265.
10. *La Révolution dans le Trégor*, op. cit., p. 170-171.
11. Michel Lagrée, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX^e siècle. Le diocèse de Rennes (1815-1848)*, Rennes, Institut armoricain de recherches économiques et humaines, 1977, p. 241.
12. Cité par Roger Dupuy, *Aux origines de la chouannerie en Bretagne*, op. cit., p. 531.
13. Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 160.
14. Roger Dupuy, *Aux origines de la chouannerie en Bretagne*, op. cit., p. 536.
15. *La Révolution dans le Trégor*, op. cit., p. 86.
16. Sur les 40 députés bretons, en majorité des modérés, 28 se sont prononcés pour la détention et le bannissement, 2 pour la mort avec sursis, 12 pour la mort sans sursis. Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, op. cit., p. 72.
17. Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, op. cit., p. 214.
18. *Existe-t-il un fédéralisme jacobin ? Études sur la Révolution* (collectif),

actes du 111^e Congrès des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1986 ; Bernard Cousin (dir.), *Les Fédéralismes. Réalités et représentations*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1995 ; Roger Dupuy, *Pouvoir local et Révolution. La frontière intérieure* (actes du colloque de Rennes, 1993), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.

19.

Cité par Yves Le Gallo (dir.), *Histoire de Brest*, Toulouse, Éditions Privat, 1976, p. 172.

20.

Cité par Albert Soboul, *Les Soldats de l'an II*, Paris, 1959, p. 110.

21.

Cité par Roger Dupuy, *Aux origines de la chouannerie en Bretagne*, *op. cit.*, p. 891.

22.

Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, *op. cit.*, p. 193-194.

23.

Jacques Godechot, *La Contre-Révolution (1789-1804)*, Paris, Presses universitaires de France, 1961, p. 228.

24.

Roger Dupuy, *Aux origines de la chouannerie en Bretagne*, *op. cit.*, p. 725.

25.

Georges Lefebvre, *Les Paysans du Nord pendant la Révolution française*, Lille, 1924, rééd., Paris, Éditions Armand Colin, 1972 ; « La Révolution française et les paysans », *Annales historiques de la Révolution française*, 1933, p. 97-128.

26.

Hubert Delpont, *La Victoire des croquants. Les révoltes paysannes du grand Sud-Ouest pendant la Révolution (1789-1799)*, Nairac, Éditions des Amis du Vieux Nairac, 2002 ; Jean-Jacques Clère, *Les Paysans de la Haute-Marne et la Révolution française*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1988.

27.

François Cadic, *Histoire populaire de la chouannerie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 2003, 2 vol. Pour le passage cité, t. I, p. 301-302.

28.

Cité par Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 625.

29.

Cité par Patricia Sorel, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne*, *op. cit.*, p. 75.

30.

Ibid.

Bretagne blanche, Bretagne bleue

C'EST UNE FOIS LE FLOT DE L'INSURRECTION de mars 1793 endigué que l'action royaliste réapparut, pour organiser et coordonner ceux qu'on commença à nommer les « chouans », sans doute par allusion au cri de reconnaissance utilisé par les insurgés qui imitaient le cri de la hulotte ou du chat-huant : le 6 novembre 1793, en décrivant la prise de Vitré par les insurgés locaux agissant de concert avec les Vendéens, les administrateurs utilisent — c'est une des toutes premières fois — l'expression « brigands de la troupe des chouans¹ »...

La chouannerie, cette forme d'agitation endémique qui parcourt les campagnes bretonnes à partir de l'automne 1793, est le résultat du double échec des paysans à déloger les patriotes des villes et des patriotes à maintenir dans le calme les villages du plat pays, des forêts et du bocage. À la faible poignée d'aristocrates présents dès mars 1793, se joint désormais un nombre croissant d'émigrés rentrés au pays : les projets politiques des factions royalistes, les combinaisons du cabinet britannique vont bientôt se superposer aux revendications initiales des paysans...

Pourtant, toute la Bretagne est loin d'être « chouannée » : il y a des bocages « bleus » comme le Trégorrois, le Centre et le Sud du Finistère. L'adhésion à la Révolution a été, semble-t-il, soit apparente et imposée par la présence de garnisons imposantes — c'est le cas du Finistère avec Brest —, soit réelle et spontanée, sous l'influence de noyaux bourgeois acquis aux idées nouvelles : en particulier, là où les villes, notamment par la médiation des gardes nationales et le combat contre le domaine congéable, ont prouvé leur solidarité avec les paroisses rurales — dans les districts de Morlaix et de Guingamp, par exemple —, ces dernières sont restées fidèles à la Révolution. Il est possible aussi que l'abolition du domaine congéable dans l'été 1792 ait apaisé une grande partie des paysans des Côtes-du-Nord et du

Finistère².

Dans certains cas, l'existence de curés influents, même constitutionnels, a pu conserver quelques cantons à la cause révolutionnaire : l'inscription gravée sur la tombe de Lancelot du Bourg, curé de Retiers, dans l'Ille-et-Vilaine, mort dans la vénération de ses fidèles en 1806, offre un raccourci aussi saisissant qu'émouvant du prêtre constitutionnel parvenu envers et contre tout à maintenir la foi républicaine de ses paroissiens. « Ci-git Messire Jos. Lancelot, membre de l'Assemblée Constituante, vicaire général du diocèse, père de plusieurs conciles, président de ce canton³. »

Il en est de même pour Colin, recteur de la minuscule paroisse de Lohéac. Son successeur rapporte qu'« il continua d'y demeurer et y mourut de la mort des justes, quoiqu'il demeurât toujours attaché aux nouvelles doctrines qu'il avait embrassées. C'était un homme d'un caractère doux et affable, aimant instruire la jeunesse, et en outre charitable. Il mourut en 1820, emportant l'estime et les regrets de tous ses amis, c'est-à-dire de tous ceux qui pensaient comme lui. Mais il faut bien remarquer que si M. Colin a été canonisé comme saint à Lohéac, il ne l'a point été à Rome et ne le sera jamais⁴ »...

*

POUR COMPRENDRE LA DYNAMIQUE CHOUANNE, il faut savoir que le calme n'a pas été totalement rétabli au printemps 1793 : le 15 mai, les responsables du district de Vitré avertissent Rennes qu'il se faisait encore des rassemblements de paysans armés et, en août, ils évaluaient le nombre de « brigands » assemblés à 600, rapportant « qu'ils espèrent bientôt être trois mille et qu'il paraît que cette bande a des relations avec celle de Vendée ». Il y eut en effet un déclencheur à la chouannerie bretonne : le passage des Vendéens au nord de la Loire dans la seconde quinzaine d'octobre 1793. Cette fameuse « virée de Galerne » provoqua tout au long du trajet suivi par l'armée « catholique et royale » la reprise des armes par les aristocrates les plus décidés.

En effet, le 23 octobre, les Vendéens entrent dans Laval et les autorités de Fougères et de Vitré constatent aussitôt une recrudescence des rassemblements armés. Les 1^{er} et 2 novembre, les villes d'Ernée et de Mayenne tombent aux mains des Vendéens. Puis l'armée vendéenne se porte vers Fougères, prise au soir du 3 novembre, avant

d'alarmer Rennes à trois reprises dans le courant de l'automne 1793 : de sa propre autorité, Stofflet, un des chefs de l'insurrection, a envoyé des éclaireurs jusqu'aux faubourgs de la capitale bretonne, où ils sèment l'épouvante. Les chouans visaient particulièrement les prêtres « jureurs » et, après des coups de main nocturnes sur les presbytères, les habitants retrouvaient souvent leurs curés assassinés et affreusement mutilés.

Durant ce second semestre 1793, alors que la Terreur, plus que jamais, est à l'ordre du jour, la poigne de fer des représentants en mission (Le Carpentier, Prieur de La Marne, Bréard, Laignelot...), l'activité inlassable des agents nationaux parviennent à juguler le danger. Mais à quel prix ! C'est ainsi que, de décembre 1793 à mars 1794, la répression l'emporte au nord comme au sud de la Loire, alors que la Montagne impose à toutes les administrations sa politique terroriste de salut public : épuration, réquisition, déchristianisation... À Quimper, le 22 décembre 1793, pour la Saint-Corentin, la grande fête annuelle du patron de la ville et jour de la foire où les domestiques viennent louer leurs bras pour l'année suivante, devant des milliers de paysans rassemblés, l'un des envoyés du représentant en mission Bréard, resté à Brest, après avoir saccagé et brûlé sur un bûcher le mobilier de la cathédrale, urina publiquement dans un ciboire...

Alexandre Lédan (1777-1855), libraire-imprimeur à Morlaix, consigna ses souvenirs de jeune témoin des événements, quand la collégiale de sa ville natale fut transformée en temple de la Raison : « Lors de la destruction des monuments religieux, on envoya à Morlaix les trop fameux B. et Yn. Ils firent abattre et briser sur le pavé les deux belles statues en pierre de saint Jacques et de saint Christophe, placées à chaque côté de l'ancienne église de Saint-Jacques, première église de Morlaix. » Et de décrire, avec une minutie non dénuée d'ironie, les cérémonies qui désormais se déroulent le jour de la décade, qui remplaçait le dimanche :

« On partait à 10 heures pour se rendre au Temple. Un peuple immense suivait la musique de la garde nationale qui jouait des airs patriotiques. Quatre urnes énormes, en porcelaine de la Chine, censées contenir les cendres de Bara, de Viala, de J.-J. Rousseau et de Voltaire, étaient portées sur des brancards,

comme on porte la Vierge aux processions religieuses. Les vétérans de la garde nationale, suivis de deux compagnies. En tête était la musique, la garde nationale, puis des jeunes gens en uniforme suivaient, puis des jeunes filles, des patriotes de la campagne, habillées de blanc, avec de larges ceintures tricolores, suite les autorités et le peuple. Pour la fête de l'agriculture, deux bœufs, attachés à une charrue, suivaient le cortège jusqu'en face des escaliers du temple.

Sur le fronton du portail du temple (ancienne église du Mur) était une grande enseigne, où on lisait : "Le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme."

Le cortège rendu dans le temple, la municipalité allait se placer dans sa tribune. En face était l'ancienne chaire à prêcher, où l'on prononçait les discours. Le grand autel ayant été démoli, en place du beau tableau de l'Ascension, on avait collé un énorme papier, fond azur clair, où on lisait les droits de l'homme et du citoyen. Les belles colonnes en marbre servaient à soutenir un grand jubé où se rendaient les musiciens et les chanteurs d'hymnes patriotiques. Au bas de la nef, on avait élevé une tribune pour les petits gardes nationaux (l'espoir de la nation) et qui, à leur tour, chantaient le dernier couplet de la *Marseillaise* : "Nous entrerons dans la carrière."

Les maisons des rues par où passait le cortège étaient pavoisées de pavillons tricolores, de branches de chênes, et de grands médaillons en papier bronzé, où on lisait "Unité et indivisibilité de la République".

[...] Après la fête, on avait ordinairement la farandole dans la ville, flûte et tambour en tête.

Un jour de décade, l'abbé Saigné, prêtre non soumis, caché dans la maison vis-à-vis le temple, eut l'imprudence de se faire remarquer à travers les carreaux. On courut pour s'en emparer, mais il fut assez heureux pour se fourrer dans un trou qui le sauva⁵... »

Le plus terrible des représentants en mission fut Jean-Baptiste Carrier, envoyé par la Convention à Nantes : d'octobre 1793 à janvier 1794, il appliqua la Terreur réclamée par Robespierre avec une violence peu commune, organisant des exécutions en masse, notamment les

sinistres noyades dans la Loire, une vingtaine en tout, qui auraient fait 4 000 victimes. Les condamnés, jeunes et vieux, femmes et enfants, étaient attachés les uns aux autres et entassés dans des bateaux plats, coulés au milieu du fleuve... Cet épisode tragique de la vie des Nantais est évoqué par Victor Mangin, imprimeur-libraire, dans la *Feuille nantaise* datée du 1^{er} nivôse de l'an III (21 décembre 1794) :

« La terreur glaçoit toutes les âmes, on osoit à peine regarder la lumière commune à tous, parce qu'elle avoit éclairé tant de massacres, ni respirer l'air, de peur qu'il ne fût infecté de l'odeur putride des cadavres qu'on avoit amoncelés autour de nous. On n'envisageoit qu'avec chagrin les meilleurs amis lorsqu'on les rencontroit, parce qu'on croyoit toujours les voir pour la dernière fois. On trembloit sans cesse pour soi-même, entouré d'espions le jour, qui pouvoient interpréter à leur gré vos actions, vos paroles, vos regards mêmes et empoisonner les intentions les plus innocentes ; on ne trouvoit pas la nuit, destinée par la nature au délassement des travaux du jour ; le moindre bruit étoit pris pour celui d'une voiture qui venoit vous recevoir pour vous conduire sous les verroux⁶... »

Ces excès et notamment ceux de la déchristianisation, marqués par le vandalisme systématique des bataillons de volontaires ou les mascarades anticléricales, ont entretenu un terrain favorable à la protestation, d'autant qu'avec la Terreur la persécution religieuse avait redoublé, non seulement contre les prêtres insermentés, mais aussi contre tout signe visible de religion : interdiction des pèlerinages, suppression des cloches, profanation d'églises, destruction de statues, « brûlement » de reliques de saints, institution du culte de la Raison, changement du nom des localités vouées à un saint. Saint-Malo devint ainsi Port-Malo, Saint-Hervé dans les Côtes-du-Nord, Hervé-le-Loup...

En réaction, des centaines de Bretons rejoignent bientôt l'armée vendéenne. Début 1794, des bandes insaisissables apparaissent sous le couvert protecteur des massifs forestiers, s'évanouissant après chaque coup de main. C'est alors que commence vraiment cette « petite guerre » des talus, des fossés et des chemins creux qui singularise si fortement la chouannerie. Dans *Les Chouans ou la Bretagne en 1799*, paru en 1829, Balzac a bien expliqué la nature très particulière de

cette guérilla qui se fond désormais dans le paysage breton, transformé en meilleur allié des « blancs » :

« Les haies si fleuries de ces belles vallées cachaient alors d'invisibles agresseurs. Chaque champ était alors une forteresse, chaque arbre méditait un piège, chaque vieux tronc de saule creux gardait un stratagème. Le lieu du combat était partout. Les fusils attendaient au coin des routes les Bleus que des jeunes filles attiraient en riant sous le feu des canons, sans croire être perfides ; elles allaient en pèlerinage avec leurs pères et leurs frères demander des ruses et des absolutions à des vierges de bois vermoulu [...]. Aussi une fois cette lutte engagée, tout dans le pays devenait-il dangereux : le bruit comme le silence, la grâce comme la terreur, le foyer domestique comme le grand chemin » (chapitre 1 : « L'embuscade »).

« On ne sait si le besoin d'éviter les contestations a, plus que l'usage si favorable à la paresse d'enfermer les bestiaux sans les garder, conseillé de construire ces clôtures formidables dont les permanents obstacles rendent le pays imprenable, et la guerre des masses impossible. Quand on a, pas à pas, analysé cette disposition du terrain, alors se révèle l'insuccès nécessaire d'une lutte entre des troupes régulières et des partisans ; car cinq cents hommes peuvent défier les troupes d'un royaume. Là était tout le secret de la guerre des Chouans » (chapitre 3 : « Un jour sans lendemain »)⁷.

Les meneurs et les insoumis de mars et de l'été 1793, les fugitifs de Vendée, des suspects en tout genre, se sont alors regroupés autour de chefs spontanément reconnus : en Ille-et-Vilaine, Picquet du Boisguy dans la forêt de Fougères ; Boulainvilliers dans la forêt de Paimpont et dans les bois de Montfort. Dans les Côtes-du-Nord, il y a toujours Amateur Le Bras de Forges de Boishardy, un jeune aristocrate, né près de Moncontour en 1762, qui fut un familier de La Rouërie. L'ensemble du Morbihan reconnaît de Silz, mais Pierre Guillemot s'impose dans le pays de Bignan (on l'appelle « le roi de Bignan ») et Georges Cadoudal

autour d'Auray. Ces deux derniers meneurs se singularisent parmi les chefs chouans par leur origine paysanne : Guillemot, né en 1759, était un cultivateur de Kerdel, un hameau près de Bignan ; le père de Cadoudal cultivait la terre au village de Kerléano près d'Auray.

Georges Cadoudal, le plus célèbre sans doute des chefs chouans, né en 1771, fut élève au collège jésuite Saint-Yves de Vannes, avant de participer avec les étudiants en droit de Rennes aux mouvements prérévolutionnaires de 1788-1789. Quand le pays de Vannes se dresse contre la Constitution civile du clergé, il se bat avec les paysans pour défendre les prêtres réfractaires. En mars 1793, il participe au rassemblement des paysans d'Auray contre le tirage au sort. Interné à Brest, il s'évade, et « Monsieur Georges », comme beaucoup l'appellent, prend la tête du mouvement chouan dans la région d'Auray.

Un aristocrate va tenter de fédérer tous ces mouvements : le comte de Puisaye, né en 1755, rallié à la Révolution, mais compromis dans l'insurrection « fédéraliste » normande contre Paris. Il s'est réfugié en Bretagne où il réussit bientôt à se faire reconnaître la qualité de « général en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne ». À ce titre, il lance le 26 juillet et le 20 août 1794 deux proclamations pour appeler tous les Bretons à se réunir sous les drapeaux de la religion et du roi. Puis il passe en Angleterre pour persuader le gouvernement anglais de William Pitt qu'il peut soulever la Bretagne. Il obtient la promesse d'un débarquement dans la baie de Saint-Brieuc, avec pour objectif la prise de Rennes, « clé de toute la péninsule ».

En mars 1795, les administrateurs de la commune de Rennes présentent la ville comme totalement isolée face au danger chouan : « Des troupes de chouans continuent le pillage et l'assassinat, infestant les routes et les campagnes, au point qu'il n'y a plus de sûreté pour les voyageurs, les communications sont interceptées [...]. Les chouans font trembler les fermiers qui voudraient fournir leurs contingents aux réquisitions, brisent les charrettes, enlèvent les essieux, finissent par égorger ceux dont la soumission leur est suspecte. La commune de Rennes, cernée de toutes parts, doit être rangée dans la classe des villes en état de guerre [...]. Elle est presque réduite à ses seuls habitants pour la défendre^s. »

POURTANT, L'HEURE EST À LA NÉGOCIATION : à la fin de l'année 1794, alors que le comte de Puisaye est à Londres pour préparer un débarquement anglais en France, son second, le baron de Cormatin, négocie avec des représentants de la Convention thermidorienne. Après la mort de Robespierre, en juillet 1794, les patriotes modérés ont choisi en effet de tolérer le culte des « réfractaires ». Le 1^{er} décembre, Lazare Carnot fait voter par la Convention un décret qui accorde l'amnistie pleine et entière à tous les rebelles qui se soumettront dans un délai d'un mois. Alors, de nombreux chouans déposent les armes ; la paix de La Mabilais, près de Rennes, est signée le 21 avril 1795⁹ : elle assure la liberté des cultes et laisse en paix, chez eux, les insoumis, en échange de la reddition des chouans. Moins d'une semaine plus tard, la loi du 8 floréal an III (27 avril 1795) accorde aux anciens insurgés une pleine amnistie.

Mais cette pacification n'engage qu'une poignée d'officiers : nombre de chouans en profitent pour recruter et se procurer des munitions ; pendant tout le printemps 1795, on dénonce des attentats et, dans ses rapports, le général Hoche, chargé de contrôler les territoires encore insoumis, signale que Cormatin domine toute une partie de la Bretagne et distribue des passeports au nom de Louis XVII¹⁰. Du 12 au 19 juin 1795, 500 hommes de Locminé, commandés par Lantivy, marchent sur Pont-de-Buis, près de Châteaulin, pour s'emparer de la poudre qui y est fabriquée. Ils parviennent effectivement à s'emparer de huit barriques de poudre, un exploit vite effacé par leur échec dramatique et sanglant de Quiberon.

En effet, le 25 juin, une importante flotte anglaise a jeté l'ancre à Quiberon : 4 500 hommes débarquent à Carnac avec, parmi eux, un millier d'émigrés. Et des soldats républicains prisonniers en Angleterre auxquels la liberté était offerte en échange d'un enrôlement dans l'armée royaliste : environ 1 500 acceptèrent. On débarque aussi 30 000 fusils et les uniformes rouges de l'infanterie anglaise pour équiper militairement les chouans. Mais la discorde règne dans le corps expéditionnaire : le comte de Puisaye veut commander, le comte d'Hervilly aussi, au nom des princes. Il faut en appeler à Londres. Ces attermoissements permettent à Hoche de reprendre l'avantage et de s'emparer d'Auray, que les émigrés et les chouans venus les rejoindre étaient parvenus à contrôler. Bientôt, émigrés et chouans sont refoulés dans la presqu'île de Quiberon dont Hoche entreprend aussitôt un

siège méthodique. Le 20 juillet, les troupes républicaines s'emparent du fort Penthièvre. La presqu'île se transforme alors en piège, les flots démontés interdisant tout rembarquement. Bilan : 8 000 hommes capturés et une répression sanglante. 751 émigrés sont passés par les armes, parmi lesquels beaucoup d'anciens officiers de la marine royale réfugiés en Angleterre. Charette fait exécuter en représailles tous les républicains qu'il a faits prisonniers...

La guérilla continue, mais chacun désormais se replie sur son territoire : en Ille-et-Vilaine, on « chouanne » toujours dans les landes de Fougères, de Vitré et dans les forêts de Rennes et de Paimpont. Le plus actif est Cadoudal, qui impose son autorité à une grande partie du Morbihan.

Hoche, qui commande l'armée des côtes de l'Océan, impose la paix en Vendée, puis applique sa tactique au nord de la Loire : tolérance du culte réfractaire, poursuite contre les noyaux de chouans qu'il faut traquer et isoler de la population paysanne. Les royalistes perdent en la personne de Charette l'un de leurs chefs les plus énergiques : arrêté, il est fusillé à Nantes le 29 mars 1796. Au même moment, la politique de tolérance commence à porter ses fruits, d'autant qu'avec la saison des grands travaux agricoles qui s'annonce les paysans supportent de plus en plus mal de voir continuer les hostilités. En mai-juin 1796, la plupart des bandes chouannes déposent les armes aux conditions imposées par les vainqueurs : les émigrés quittent le territoire de la République, les réfractaires peuvent officier en public, les insoumis ont l'autorisation de rester chez eux, les armes et les munitions sont livrées. Une certaine cohabitation s'instaure, dans la perspective des élections législatives de 1797. On les prépare en incitant tous les citoyens actifs à voter. En germinal an V (avril 1797), les royalistes modérés l'emportent.

En fait, ce succès électoral des monarchistes provoque une vive inquiétude des patriotes. À Paris, le Directoire est épuré, une douzaine de députés royalistes arrêtés, les élections cassées dans 49 départements, notamment ceux de l'Ouest (4 septembre 1797). Et la loi du 19 fructidor (5 septembre 1797) condamne à la déportation les prêtres réfractaires réapparus publiquement un an plus tôt. Ce retour brutal de la persécution religieuse exaspère les paysans. Le « chouannage » renaît, mais faiblement : la Bretagne bouge assez peu. La situation s'enlise jusqu'à l'été 1799 au moment où la guerre oblige

le Directoire à lever des conscrits dans les départements de l'Ouest, qui avaient été exemptés lors de la mise en application de la loi Jourdan instaurant le service militaire obligatoire pour tous les jeunes Français (12 juin 1798).

Les hostilités reprennent à cette occasion, dirigées notamment par Cadoudal, nommé, par le comte d'Artois, général en chef des troupes royalistes dans les trois départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan. « Tout porte à croire », comme l'écrit le 6 août 1799 Élie, commissaire du Directoire à Josselin (Morbihan), « que les habitants des campagnes sont fermement décidés à recommencer sous peu la guerre civile. Leur motif est la religion ; ils veulent, disent-ils, vaincre ou mourir. Depuis quinze jours, les émigrés et les chefs des brigands rôdent dans les campagnes et exaltent les têtes des cultivateurs en leur parlant de leurs prêtres. Les femmes que le fanatisme aveugle sont plus décidées que les hommes qu'elles excitent à la révolte et au carnage¹¹ ». D'audacieuses expéditions sont menées à Nantes même (dans la nuit du 19 au 20 octobre 1799) et à Saint-Brieuc (dans la nuit du 27 au 28 octobre 1799). Mais la lassitude semble l'emporter dans tous les camps après plus de dix années de bouleversements multiples. Le citoyen Féburier, commissaire du gouvernement auprès de l'administration de Rennes, décrit, avec une belle lucidité critique, l'état de l'opinion des populations d'Ille-et-Vilaine à la veille du coup d'État du 18 Brumaire :

« Les citoyens étaient furieux contre le gouvernement, qui renouvelait à chaque instant les banqueroutes les plus frauduleuses, qui leur prenait leurs denrées de première nécessité, leur remettait en paiement des bons qui devaient être payés comptant, et qu'on ne recevait même pas en paiement des impositions, le tout suivant les instructions des ministres et de la trésorerie, fort souvent contraires aux lois, quoiqu'on exigeât les contributions avec la plus grande rigueur. Les grands fournisseurs venaient de suspendre leurs paiements, qui pouvaient monter à plusieurs millions dans ce département, et exposaient à une ruine entière des milliers de familles. [...] La loi relative aux Compagnies-Franches n'était exécutée que dans les cantons patriotes, et l'était encore de la manière la plus impolitique. Au lieu de les former sur les lieux, on obligeait les

jeunes gens à se porter dans les communes urbaines, où ils restaient sans pain, sans solde, et beaucoup sans armes, pendant que leur absence livrait leurs cantons aux rebelles. Cette conduite détermina la plus grande partie à s'enfuir, soit pour défendre leurs communes menacées par les chouans, soit même pour se réunir à ces rebelles qui promettaient un paiement très avantageux. Tels étaient les motifs qui dégoûtaient les bons citoyens d'un gouvernement fait pour protéger leurs droits et leurs propriétés, et qui semblait vouloir leur perte¹². »

Le coup d'État de Bonaparte du 18 Brumaire (9 novembre 1799) et le régime consulaire qui en est issu contribuèrent à satisfaire une part notable de l'opinion. D'abord parce qu'ils signifient, comme le déclare le Premier consul le 15 décembre, que « la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie ». Ensuite, parce que Bonaparte et les deux autres consuls, Ducos et Sieyès, imposent une politique de pacification autoritaire : liberté religieuse, suspension des levées d'hommes, mais aussi soumission immédiate des insurgés. Traquées, la plupart des bandes du Maine, de l'Anjou et de la Haute-Bretagne capitulent en janvier 1800 et Cadoudal dépose les armes : la paix est signée au château de Beauregard, près de Vannes, le 25 pluviôse an VIII (14 février 1800). Le 2 mars, le Premier consul accorde une amnistie générale.

La création de Napoléonville (Pontivy) est conçue comme une citadelle de l'État central, au cœur du Morbihan rebelle, comparable à Napoléon-Vendée, à La Roche-sur-Yon : deux arrêtés consulaires de l'an X (1802) prévoient des casernes, un hôpital, un pavillon pour le commandant de la place et deux bâtiments civils, tribunal et prison, d'une part, mairie et sous-préfecture d'autre part. En 1804, les ingénieurs dessinent la ville en îlots rectangulaires, autour d'une place Napoléon-le-Grand, à la fois centre architectural et champ de manœuvres pour le régiment de cavalerie.

Après la victoire de Marengo, le Concordat du 16 juillet 1801, signé avec le pape Pie VII, consacra la victoire du catholicisme romain, donc des prêtres réfractaires.

Cette victoire est aussi celle des campagnes « insurgées » qui retrouvent enfin leurs « bons prêtres » : le premier pointage, effectué

en fructidor an IX (août 1801) dans le département de l'Ille-et-Vilaine, montre qu'il existait 322 prêtres, dont 237 réfractaires et 95 assermentés seulement¹³. Cet acte décisif de reconnaissance de l'Église catholique assure au nouveau gouvernement une faveur d'autant plus grande que la Bretagne, on l'a vu, s'est soulevée avant tout pour défendre sa foi menacée. Comme l'explique le conseiller d'État Fourcroy lors de sa tournée dans la 12^e division militaire, « les ministres de la religion ne sont jamais indifférents dans la marche des empires ; si les lois ne les favorisent pas, ils travaillent à renverser les lois et ceux qui les font, en arrachant les hommes qu'ils dirigent à leur joug salutaire ». Puisque la force des choses nous entraîne, conclut-il, « il vaut mieux mettre les prêtres catholiques dans la dépendance du gouvernement, par les bienfaits et la protection, que de les laisser agir, par leur levier isolé, sur l'esprit du peuple¹⁴ ».

Ce retour à la tradition coïncide avec la parution, en 1802, du *Génie du christianisme*. Aristocrate émigré aux États-Unis, à Bruxelles, à Jersey, à Londres, Chateaubriand est rentré en France après le coup d'État du 18 Brumaire. Le succès immédiat, immense du *Génie du christianisme* marque bien l'avènement d'une nouvelle ère : « J'ai pleuré et j'ai cru », écrit-il dans sa préface. Et d'ajouter, unissant de manière indissociable le retour à la foi et Bonaparte : « Je suis loin de prétendre à aucun succès ; mais je sais aussi que tout homme qui peut espérer quelques lecteurs rend service à la société en tâchant de rallier les esprits à la cause religieuse ; et dût-il perdre sa réputation comme écrivain, il est obligé en conscience de joindre sa force, toute petite qu'elle est, à celle de cet homme puissant qui nous a retirés de l'abîme. » La seconde édition, en 1803, est dédiée au « Citoyen Premier Consul » ; Chateaubriand ne peut dissimuler son zèle à la cause bonapartiste, ses mots traduisent un sentiment alors assez largement partagé : « On ne peut s'empêcher de reconnaître dans vos destinées la main de cette Providence qui vous avait marqué de loin pour l'accomplissement de ses desseins prodigieux. Les peuples vous regardent ; la France, agrandie par vos victoires, a placé en vous ses espérances depuis que vous appuyez sur la religion les bases de l'État et de vos prospérités¹⁵... »

Pendant trois ans encore, Georges Cadoudal tente de faire renaître la chouannerie : d'Angleterre en Bretagne, organisant réseaux et

filiales, il cherche à convaincre le comte d'Artois de prendre le commandement des troupes. Après l'explosion à Paris, rue Saint-Nicaise, le 24 décembre 1800, de la « machine infernale » (l'organisateur de l'attentat, Saint-Régent, est un lieutenant de Cadoudal), il complotait en vue du « plan essentiel » : enlever le Premier consul. Pisté, piégé, dénoncé, il est arrêté le 9 mars 1804. Dédaignant la grâce que lui offre Napoléon devenu empereur, il meurt guillotiné en place de Grève, le 25 juin 1804, en criant « Vive le roi ! ». Il a trente-trois ans.

Et c'est ainsi que, par un étrange paradoxe, Cadoudal contribua à l'irrésistible ascension de Bonaparte, qui mit à profit l'émotion suscitée par la découverte du complot pour imposer l'Empire : le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804) fit de Napoléon Bonaparte, Premier consul de la République, l'empereur des Français. Le 2 août étaient proclamés les résultats du plébiscite sur l'établissement de l'Empire : 3 521 675 « oui », contre 2 579 « non ». Dans les cinq départements bretons, où les abstentions furent nombreuses, il n'y eut que 35 votes négatifs, 19 dans les Côtes-du-Nord, 11 en Ille-et-Vilaine, 3 dans la Loire-Inférieure et 1 seulement dans le Finistère et dans le Morbihan...

*

BRETAGNE BLEUE, BRETAGNE BLANCHE : la guerre civile et l'exacerbation des positions ont contribué à marquer durablement les mémoires, la psychologie collective et l'identité de nombreuses communautés, bien au-delà de la décennie révolutionnaire, comme en témoigne cette lettre du préfet de l'Ille-et-Vilaine au ministre de l'Intérieur, une lettre datée du 16 juillet 1816 : ayant interrogé des particuliers sur « l'éloignement de certaines communes pour le gouvernement royal », de celles dont on nomme les habitants « patauds », le préfet s'entendit répondre que « ce n'est pas la haine du roi, c'est la haine des Chouans [...]. En effet, j'avais déjà eu plus d'une fois l'occasion d'observer que, dans les inimitiés politiques de ce pays, le roi et Buonaparte étaient très souvent hors de question, surtout dans les campagnes. Les guerres révolutionnaires et les excès dont elles se sont toujours accompagnées ont rendu des familles et des communes entières ennemies les unes des autres¹⁶ ».

Plus profondément encore, des dévotions intenses, nées du

traumatisme révolutionnaire, ont perpétué de génération en génération le souvenir et la douleur de l'affrontement Révolution / Contre-Révolution. Nombre de « persécutés » sont ainsi, de part et d'autre, érigés en martyrs. Michel Lagrée a relevé l'invocation, toujours vivace à la fin du ^{xx}e siècle, d'une jeune fille massacrée par les bleus à la fin de 1792 dans la forêt de La Guerche : l'endroit où se dresse, au milieu d'une clairière, le « chêne de la Vierge », couvert de petites niches abritant des statuettes de la Vierge, atteste un évident syncrétisme. En forêt d'Araize, au sud de Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine), la tombe d'un chouan, Houillot, entretenue et parée de petites croisettes de bois, passait pour guérir la fièvre. Mêmes pouvoirs thaumaturges chez la « sœur Nativité », une religieuse de Fougères morte en 1798, célèbre pour ses prédictions sur la Révolution.

Il existe aussi des saints « bleus » : à Boistrudant, par exemple, dans la paroisse du Theil (Ille-et-Vilaine), tout au long du ^{xix}e siècle de nombreux malades vinrent pieusement prélever un peu de terre, portée ensuite dans un sachet sur la poitrine, au tombeau de François-Marie Leroux, curé constitutionnel tué par les chouans en avril 1796.

Au sud du département, une « sainte Pataude » est honorée dans la forêt de Teillac. Dans son numéro du 11 décembre 1833, le périodique *L'Auxiliaire breton* explique ainsi l'origine du culte :

« Une pauvre fille, Marguerite Martin, qui n'avait pu retenir un cri d'indignation au récit de tant d'atrocités, est enlevée de chez son oncle, entraînée dans la forêt de Teillac. Les chouans la violèrent ; liée à un arbre, elle eut les yeux arrachés, les seins coupés ; la mort ne mit fin à ses souffrances que trois jours après. La piété publique avait élevé une croix à cet endroit fatal, et posé une pierre funéraire sur le lieu de sa sépulture. Les habitants ont mis en complainte le martyr de la Vierge de Teillac. »

S'ajoutant aux multiples sanctuaires thérapeutes, la « tombe à la Fille » est devenue célèbre pour la guérison des fièvres et la stérilité des enfants chétifs¹⁷.

Ce phénomène se rencontre dans tout l'Ouest chouanné. Il illustre la puissance créative et créatrice d'une irrésistible hagiographie « sauvage », qui s'ordonne autour de cultes à la limite du « spontané »,

imposés par la base. Comme l'écrit Alphonse Dupront, « le besoin religieux de masse se donne par le culte, selon le génie même du mot, fixation, nourriture, devoir et vertu de célébrer¹⁸ ». Cette soif du religieux s'exprime par des signes de croix, des génuflexions, des pratiques d'attouchement, de baisement ou d'appropriation de la terre du lieu sanctifié (comme pour François-Marie Leroux, curé constitutionnel), des circambulations (autour de la « tombe à la Fille »), des offrandes aussi (fleurs artificielles, vêtements d'enfants suspendus aux buissons attestent la vivacité de l'étrange pèlerinage à la « sainte Pataude » de Teillac).

Et c'est ainsi que, de la grande fracture révolutionnaire, a jailli une énergie spirituelle capable de la réintégrer dans le grand espace-temps de l'imaginaire populaire, à la croisée de l'histoire et des structures mentales de longue durée où fourmille tout un monde d'intercesseurs proches et familiers, qui n'ont nul besoin d'une quelconque autorité consacrateur...

1.

Cité par Roger Dupuy, *Aux origines de la chouannerie en Bretagne*, op. cit., p. 888.

2.

Abolition provisoire : le domaine congéable sera rétabli par la loi du 9 brumaire an VI. Les députés bretons, on l'a vu, en majorité issus du monde des propriétaires, étaient partagés sur cette question et beaucoup avaient condamné la loi de 1792 qui s'explique en grande partie par l'importance de cette question pour les ruraux, que les propriétaires ne voulaient pas heurter de front dans une conjoncture de rapports de forces aléatoire...

3.

Cité par Michel Lagrée, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX^e siècle*, op. cit., p. 252.

4.

Ibid., p. 252.

5.

Cité par Hervé Peaudecerf, *Alexandre Louis Marie Lédan (1777-1855), un imprimeur breton au XIX^e siècle (1805-1855)*, thèse de doctorat sous la direction de M. Gwenaél Le Duc, université de Rennes II, t. I, 2002, p. 9-10.

6.

Cité par Patricia Sorel, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne*, op. cit., p. 67.

7.

Honoré de Balzac, *Les Chouans*, Paris, 1829.

8. Cité par Michel Denis, *Rennes, berceau de la liberté*, *op. cit.*, p. 199.
9. Parallèlement, le traité de La Jaunais, signé avec Charette le 26 février, établissait la paix en Vendée.
10. Cormatin et quelques-uns de ses compagnons furent arrêtés par les troupes de Hoche le 25 mai.
11. Evan Erlannig, *La Résistance bretonne à Napoléon Bonaparte*, s.l., Éditions Albatros, 1986, p. 9-10.
12. *Résumé des États de Mois du Citoyen Féburier*, Rennes, an VIII, p. 10-11. Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 385-386.
13. Michel Lagrée, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 243.
14. Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 397-398.
15. Cité par Michel Winock, *Les Voix de la liberté. Les écrivains engagés au XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 35.
16. Michel Lagrée, *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 79, note 26.
17. *Ibid.*, p. 141-146.
18. Alphonse Dupront, article « Religion populaire », dans le *Dictionnaire des religions*, sous la direction de Paul Poupard, Paris, Presses universitaires de France, 1984. Voir aussi Alphonse Dupront, *Du sacré. Croisade et pèlerinages. Images et langages*, Paris, Éditions Gallimard, 1987 (en particulier p. 419-465, « De la religion populaire »).

Jean Conan (1765-1834), un Breton en Révolution

UNE TRAJECTOIRE SINGULIÈRE NOUS PERMET D'ÉCLAIRER d'une lueur particulièrement vive l'événement révolutionnaire à partir non plus des mouvements collectifs ou de catégories générales (la bourgeoisie, la noblesse, les paysans), mais des conduites, des actions, des choix d'une seule personne. Pour mener à bien cette tentative de « micro-histoire », nous avons la chance de disposer d'une source exceptionnelle, un « ego-document » d'une étonnante richesse : en 7054 vers bretons, qu'aucune ponctuation n'interrompt — « encore n'y ai-je mis qu'un résumé de peur d'ennuyer celui qui me lirait » (v. 7-8) —, voici les aventures du « Citoyen Jean Conan » (1765-1834), *alias* « Guingamp » — son nom de guerre —, un fils du peuple confronté aux vents et aux tempêtes de la nature et de l'histoire. À travers le récit de sa vie, une vie « pleine de tribulations » (v. 7053), c'est tout un pan de la mémoire de Bretons oubliés qui ressurgit. Découvert un peu par hasard au début du ^{xx}e siècle dans la bibliothèque du château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, près de Morlaix, le manuscrit des *Avanturio* était relié dans une peau de vache qui semble provenir de la reconversion d'un havresac, celui-là même, peut-être, que le soldat Jean Conan portait lors de ses campagnes militaires dans la France assiégée de l'an II¹.

C'est au soir de sa vie, sans doute en 1826, que le vieux Jean Conan, installé comme tisserand dans le bourg de Trédrez, décida de prendre la plume et qu'après ses longues journées de travail, à la lueur d'une chandelle de suif, il se mit à retracer en vers bretons, sur les pages d'un grossier papier bleuté, des événements distants de trente ou quarante ans. Bien sûr, avec les années, les fils de sa mémoire se sont quelque peu embrouillés et, face à l'accumulation d'aventures toutes plus extraordinaires les unes que les autres, l'« ami lecteur » ne

peut s'empêcher, à maintes reprises, de douter et de s'interroger sur la crédibilité d'une histoire saturée de péripéties ahurissantes, au point que Jean Conan lui-même éprouve le besoin de rappeler régulièrement le statut d'authenticité de ce qu'il écrit : « Crois-moi, ami lecteur, car je te dis la vérité » (v. 1723).

Pourtant, malgré les failles de la mémoire, malgré la complaisance à parler de soi, le récit du vieux tisserand se révèle d'une rare richesse par la multiplicité des expériences qu'il nous transmet : Jean Conan fut en effet tour à tour petit tambour dans la milice, pêcheur de morue au large de Terre-Neuve et du Canada, calfat dans le port de Brest, soldat de la République placé en première ligne de combats décisifs, défenseur de la Révolution contre les chouans infiltrés dans le Trégor. Il est ainsi sans doute le premier à témoigner de l'aventure de Bretons du terroir, « ballottés de-ci de-là » et jetés, bien malgré eux, aux quatre vents d'une aventure et d'une histoire qu'ils n'avaient pas nécessairement choisies.

*

JEAN CONAN EST ISSU D'UNE HUMBLE FAMILLE de la paroisse Sainte-Croix, un « bourg » situé au bord du Trieux, à un quart de lieue au sud de Guingamp, une cité moyenne du Trégor peuplée d'environ 5 000 habitants, siège d'un tribunal seigneurial dont le principal juge porte le titre de sénéchal. C'est une ville-marché, mais aussi une ville-étape sur la grande route royale et pavée qui relie Paris à Brest. Les Conan ont-ils franchi les barrières de la lecture et de l'écriture ? Médiateur culturel, c'est le recteur qui répond à la lettre que Jean Conan envoie au foyer natal en décembre 1787, dès son retour de son expédition maritime. L'examen des actes de baptême et de mariage confirme l'analphabétisme familial : en 1759, aucun des témoins du mariage de Guillaume Conan et de Marie Moalou (les deux mères, les frères, oncles, parents et amis présents) ne sait signer. C'est également le cas pour les cérémonies de baptême qui voient fileuses, cardeurs, tisserands du voisinage se succéder pour parrainer les enfants Conan. La famille de Jean, comme beaucoup en ce siècle des Lumières version bretonne, fait partie d'une main-d'œuvre artisanale, récemment urbanisée, particulièrement nombreuse dans la paroisse : à la veille de la Révolution, il y a six « fabriquants » à Sainte-Croix, mais un seul possède un cheval, et 43 tisserands sont réputés « pauvres » sur le rôle

de la contribution mobilière. Lors du recensement de l'an IV, sur les 125 foyers de Sainte-Croix, 23 seulement ne sont pas concernés par une activité liée au textile.

Pourtant, dès son enfance, Jean Conan a eu la chance de bénéficier d'un premier avantage : à l'âge de douze ans, en 1777, il fut pris en charge comme domestique par les chanoines réguliers de Beauport, une abbaye dressée face à la mer au nord-ouest de Paimpol. Période décisive et heureuse, par comparaison au reste : elle lui permet d'apprendre la « civilité » et surtout les premiers rudiments de lecture et d'écriture : « J'avais un goût considérable pour les lectures » (v. 51). Voici le temps de l'évasion — « nuit et jour, on me trouvait occupé à lire des histoires » (v. 52) — et de la religion apprise dans les livres : à l'en croire, il connaît par cœur « l'Ancien Testament et le Nouveau, [...] l'Apocalypse, les Actes des apôtres, les épîtres de saint Paul, l'histoire de l'Église » (v. 55-58). Son enthousiasme pour la chose imprimée — « nuit et jour, et même en marchant, j'avais toujours un livre ouvert avec moi » (v. 61-62) — conduit même les moines à le contraindre à porter des lunettes ! Témoignage supplémentaire de son goût immodéré pour les livres, quelque temps après la sécularisation des biens du clergé, se trouvant caserné à « Saint-Malo, dans le couvent de Saint-Benoît », sa première pensée est de se précipiter dans « l'endroit où les moines avaient caché les livres » pour faire parvenir chez lui « les Saintes Écritures et les histoires les plus remarquables » (v. 2769).

Devenu un jeune homme, Jean Conan est confronté aux difficultés du monde artisanal car la société de Sainte-Croix est fragile : sa mono-activité textile la soumet aux moindres caprices du marché et des marchands. Aussi quand, au début du règne de Louis XVI, il y a trop de bouches à nourrir dans la maison basse et humide, mal aérée et à une seule cheminée de Guillaume Conan, le tisserand — sur huit enfants, cinq sont morts avant d'atteindre l'âge d'homme —, il se décide à l'exil. Jean Conan — sur un « coup de folie », explique-t-il — embarque pour Terre-Neuve un matin de Pâques 1787, sur le *Sauvage*.

Dès lors, Jean Conan ne connaît plus que des situations extrêmes : océan déchaîné — « le ciel et la mer nous avaient déclaré la guerre » (v. 292) —, naufrage au milieu des « montagnes de glace » (v. 537) en juin 1787, attaque des « sauvages » du Canada, souffrances multiples, de la faim, du froid, nouvelles tempêtes. Ces épreuves accumulées

permettent de mesurer la force mais aussi la singularité de la foi qui l'anime et semble le fortifier dans les pires épreuves. L'intérêt de son récit est ici redoublé par son statut de jeune marin emporté vers des terres lointaines : il multiplie les détails sur les pratiques, les rites, les croyances partagés par ses compagnons d'aventure, sur ce que racontent les « anciens ». Il relate avec une certaine précision les conversations entendues sur le navire. Bref, il nous offre un témoignage sans doute unique de la manière « d'être chrétien » de ces hommes sans paroisse que sont les marins.

*

CE QUI FRAPPE DANS SON RÉCIT, c'est l'attention portée aux gestes consolateurs, aux paroles protectrices, aux objets de dévotion, aux pensées pieuses, aux cérémonies, aux promesses et à l'accomplissement scrupuleux d'un vœu, à l'irruption toujours possible d'un message divin, d'un signe venu du ciel, ou d'un miracle. Ainsi, au moment où le navire se trouve prisonnier des glaces :

« À ce moment, l'un d'entre nous releva la tête,
Et vit un miracle, signe évident de la puissance de Dieu :
La glace s'était écartée et dégageait un passage
Pour nous permettre d'embarquer sur notre canot.
Il hurla ces paroles :
“Levez-vous, mes frères ! Dieu nous accorde la grâce
d'un miracle prodigieux” » (v. 884-889).

De même, les marins, non loin de Terre-Neuve, ont aperçu, « à environ une lieue à l'avant du bateau », le « feu de saint Orvez » (v. 305), immédiatement interprété comme un « avertissement envoyé par Dieu » (v. 307), annonciateur d'un naufrage qui ne manquera pas d'avoir lieu. Il s'agit d'une manifestation depuis longtemps connue par les navigateurs : le feu Saint-Elme, ou feu grégeois, toujours interprété comme une manifestation céleste. Pour les Armoricains, explique Alain Cabantous, « ce feu — *fanal ar goal amzer* — annonçait mort et tempêtes² ». « C'est un signe de naufrage, c'est prouvé », renchérissent les marins du *Sauvage* (v. 301). Et du reste Jean Conan a bien pris soin de signaler les multiples indices et signes prédisant l'imminence du péril : les angoisses du propriétaire avant même le départ, les

conversations inquiètes des marins, et surtout la présence de deux criminels à bord, dont un certain Erwan Le Chafotec, qui « a tué un pauvre qui ramassait un peu de bois en gardant sa vache » (v. 201). Ce dernier a déjà été condamné par le tribunal des hommes et été « pendu en effigie dans la ville de Tréguier » (v. 208). Comme le confirme Alain Cabantous, « en Bretagne, à la fin du XVIII^e siècle, puis au XIX^e siècle, les matelots pensaient que la mer se mettait en furie lorsque Lucifer partait à la recherche d'un personnage important ou d'un criminel³ ». Jean Conan adhère à toutes ces « superstitions » dénoncées par les clercs :

« Maintenant je crois au malheur qu'on nous a prédit ;
Nous pouvons nous préparer à un naufrage certain ;
Nous sommes sûrs d'y rester » (v. 246-248).

C'est pourquoi, l'équipage alterne prières (individuelles et collectives) et manœuvres :

« Je dis : “Eh bien mes camarades, redoublons nos prières,
Puisque nous sommes convaincus que la mort est proche.”
Effectivement, nous faisons nos prières
À genoux, le soir et le matin » (v. 322-325).

Après plusieurs jours d'une tempête féroce, la mer déchaînée lance le *Sauvage* contre les « montagnes de glace » qui le brisent au large de Terre-Neuve ; Conan se retrouve dans l'océan au milieu des icebergs, saisi de panique :

« Je dois être précipité vivant au fond de l'abîme [...] Mon corps ira au fond d'une mer si horrible à voir,
Encore vivant pour être déchiqueté par les monstres marins. [...] Personne ne dira pour moi de *Pater* ni d'*Ave* » (v. 499-502, 513).

Jean Conan nous dit ici tout à la fois les peurs ancestrales du marin face à la mer peuplée d'êtres maléfiques, et l'effroi du croyant loin de toute terre chrétienne, des gestes consolateurs du prêtre à l'instant du trépas. Finalement, le jeune homme sera sauvé : il ne fait nul doute pour lui que c'est grâce à la force de ses prières...

« [...] Il me sembla voir
Notre-Dame du Bon Secours tout habillée de jaune ;
Elle était debout au bord du bloc de glace.
Je recouvrai mes esprits et poussai un cri :
“Ô Reine des Cieux, ô Notre-Dame de Bon Secours
Tendez votre sainte main pour me porter secours.”
Je me voyais allongé sur la mer
Alors arriva une lame qui me jeta
Sur le bloc où j'avais cru
Voir l'image de la Vierge Marie » (v. 615-624).

Et il évoque quelques lignes plus loin l'autre « miracle indiscutable » qui le sauva ainsi que nombre de ses compagnons. Abandonnés sur leur bloc de glace à la dérive, les marins chantent les litanies de la Vierge en français :

« Notre cœur se brisait de douleur en les chantant.
Nous étions tous agenouillés, agrippés à notre canot
Les yeux tristement tournés vers les cieux » (v.
784-786).

À son retour à Guingamp, avant même de retrouver ses parents :

« J'allai au porche allumer un cierge
Et rendre hommage à Notre-Dame de Bon Secours. »

Un peu plus tard, par des gestes familiers et symboliques plus que par l'oraison, il ne manque pas de s'acquitter scrupuleusement des vœux :

« Je fis faire des bras au Christ et repeindre entièrement
la croix

Comme je l'avais promis quand j'étais sur la banquise.
Ensuite j'allai, vêtu de blanc, en grande dévotion
Suivre la procession au pardon de Bon Secours.
J'allais aussi avec dévotion à Bulat,
Nu-tête et pieds nus le jour du pardon » (v. 2673-2678).

Cette dévotion si intense à « Madame Marie de Bon Secours » et, dans une moindre mesure, à sainte Anne, sa mère, semble tout à fait caractéristique de la culture des gens de mer. La carte dressée par Alain Cabantous du culte de la Vierge sur les côtes françaises révèle l'importance toute particulière du chapelet des sanctuaires mariaux sur le littoral entre Morlaix et Granville.

Redevenu terrien et soldat au service de la République, Jean Conan emporte avec lui ses croyances et ses visions, sans que le grand œuvre de déchristianisation entrepris par les hommes du gouvernement de l'an II ait, semble-t-il, altéré le moins du monde les convictions de notre fier héros breton : « Dieu, par sa grâce, nous donnait la force et nous encourageait », écrit-il, évoquant les jours sombres de l'année 1794. Blessé à l'estomac par le sabre d'un cavalier allemand lors des sanglants combats de l'entrée de Spire le 30 septembre 1793, et conduit à l'hôpital de Nancy, il se croit entré « triomphalement au paradis » en récompense de ses glorieux mérites sur le champ de bataille...

*

ET POURTANT, PLUS ENCORE QUE LES TEMPÊTES atlantiques, les événements révolutionnaires, la guerre au premier chef, vont provoquer des bouleversements majeurs, au point de transformer notre Breton catholique et dévot en un « bleu », défenseur acharné de la cause patriote sur les champs de bataille de l'an II, comme dans les bocages, les bourgs et les villes des Côtes-du-Nord dans la guérilla d'escarmouches contre les chouans. Sans doute, parmi les « exploits » bien terrestres rapportés par le soldat Jean Conan, devenu « Guingamp », incorporé en 1792 dans le régiment d'Anjou, un élément de l'armée du Rhin avant son retour comme sergent à Guingamp en 1795, il convient de faire la part de l'autoglorification d'un vieux Breton vantard qui se donne le plus souvent, et à plus de trente ans de distance, le beau rôle dans les pires situations. Pourtant,

à chaque instant décisif, sur les champs de bataille comme dans la grange où il fut fait prisonnier par trahison lors de la guérilla chouanne, il prend bien soin de rappeler ses sentiments d'ardent citoyen, sa fidélité sans faille à la cause nationale. Dès son adolescence, il se prête des ardeurs précocement patriotes :

« Pour moi, il vaut mieux mourir si Dieu l'a décidé,
Aux frontières de France plutôt qu'à Terre-Neuve » (v.
317-318).

Quand, au printemps 1793, après la défaite de Neerwinden, Dumouriez trahit, il « réalisa son erreur quand il nous vit combattre comme des citoyens » (v. 3826-3827). Le rappel de l'adresse que lança à cette occasion Custine à la troupe, reconstruite dans un style proche des histoires saintes que le vieux tisserand retranscrit parallèlement à l'élaboration de ses *Avanturio*, va dans le même sens : l'armée est bien devenue une école de civisme en action.

« Nous te montrerons que nous sommes tous des
citoyens.
Je prête serment, Français, comme autrefois les fils
Aymon :
Je n'accepterai jamais de mourir comme un lâche ;
Même si je voyais mes deux jambes et un bras coupés,
Jamais je n'accepterais de me rendre
Je mourrai quand il le faudra, mais courageusement,
Si je vois mon sang se mêler à celui d'un tyran !
[...] Jurez-moi, sur mon épée,
Que nous nous défendrons tous jusqu'au dernier !
Alors nous nous dûmes tous : "Nous jurons tous, au nom
de la Nation,
Qu'aucun d'entre nous ne mourra comme un lâche" » (v.
3871-3877, 3882-3884).

Pour évaluer le degré de patriotisme de Jean Conan — chacune de ses actions de bravoure est saluée d'un vibrant « Vive la République ! » —, pour départager la récitation apprise et la véritable conscience

politique acquise au fil des rencontres et des événements, il conviendrait de confronter son témoignage avec d'autres souvenirs ou lettres écrites par des soldats de l'an II. Yves Le Pennec fut lui aussi un soldat trégorrois qui écrivit à son père de 1794 à 1801. Comme Conan, il ponctue régulièrement ses lettres du rappel de la volonté du maître tutélaire du destin de tous les hommes : « Il faut prendre courage et patience toujours jusqu'à ce que le très haut nous ait délivré de l'affreuse guerre par le mérite de la mort s'il y requiert puisqu'il est le seul qui peut nous accorder une aide et la tranquillité » (Metz, 11 juillet 1794). Mais il fait preuve, lui aussi, d'un vif sentiment de devoir envers la République :

« Le tout puissant a disposé de moi comme il a fait d'une infinité d'autres. Je suis soldat au service de la République, que faire que de remplir le devoir de mon état : Dieu le veut ainsi je lui demande tous les jours la grace de m'y conformer et j'espère que mon cher pere qu'après avoir servi la République en homme d'honneur j'aurais celui de retrouver un père, une mère avec ce qui nous reste de notre famille plain de vie, au retour des long et penible travaux que j'ai esuié depuis mon départ, j'aurais le bonheur après une paix que peut etre le tout puissant voudra bien nous accorder dont il n'y a que lui qui sçais, quand elle sera mais quand il lui plaira » (Chaumont, 27 octobre 1795)⁴.

Le soldat-citoyen dévoué corps et âme au drapeau de son régiment et à sa patrie n'est pas pour autant dépourvu de lucidité. Le texte de Jean Conan témoigne des terribles conditions imposées aux soldats de 1793 : marches forcées, logement « à l'enseigne des étoiles » (v. 3474), harassantes et dangereuses factions par un « froid atroce » (v. 3656), longue suite d'escarmouches et de combats sanglants, charges furieuses à l'arme blanche, assauts de cruauté dans les deux camps. Blessé en septembre 1793, sa description des conditions de transport dans les « charrettes de la mort » — « c'était pitié de nous voir douze par véhicule » — et des « soins » dans l'hôpital de Meaux apporte un témoignage confirmé par de nombreuses sources.

Le texte illustre aussi l'extraordinaire esprit de débrouillardise et d'entraide de soldats, qui leur permet de survivre dans les pires

conditions, toujours en marge de la morale et des règlements. Bien qu'il s'en défende à la fin de ses *Avanturio* — « dans l'armée, je n'ai fait aucun commerce pour mon compte personnel » (v. 7039) —, Jean Conan nous montre que les régiments de l'an II furent aussi une armée de voleurs de poules et de détrousseurs de cadavres ! Ainsi, en juin 1793, « Guingamp » fait les poches d'un cavalier qu'il vient de décapiter : « J'y trouvai, tout de même, deux pièces de deux écus français et une somme d'argent dont je ne connaissais pas la valeur » (v. 3334-3335). À Menin,

« J'entrai quant à moi seul dans une grande et belle
maison [...]

En pénétrant dans la chambre je trouvai un volontaire
s'emparant d'assignats,

Et je lui dis de les partager avec moi s'il voulait rester
en vie » (v. 4930, 4936-4937).

Le désordre apparent du récit, la difficulté de reconstituer l'exact déroulement chronologique et géographique des différentes séquences qui s'enchaînent avec rapidité, ne tiennent pas seulement à la distance de temps qui sépare l'événement de sa narration. Le tisserand écrivain nous restitue ce qui fut une des originalités et des nouveautés des armées et des combats révolutionnaires : une série d'actions isolées, de chocs sans durée ni logique apparente, pendant lesquels l'initiative individuelle fut prépondérante. Il est vrai que Jean Conan, simple soldat, ne peut dresser un tableau d'ensemble des opérations. Il rapporte simplement ce qu'il a vu ou cru voir dans son coin : son champ de vision n'est pas plus étendu que celui de Fabrice Del Dongo à Waterloo dans *La Chartreuse de Parme*. Ainsi, de Fleurus, le 26 juin 1794, une victoire contre les Autrichiens qui inaugure la seconde conquête de la Belgique, il ne retient qu'une image : l'horrible vision d'une vivandière mourant au bord de l'eau en mettant au monde un « fort beau garçon », près de son mari tué au combat...

Le texte de Conan met en valeur « la force brute et quelque peu rude » des « lions » (v. 3343) dont parle Clausewitz, mais aussi la souplesse d'adaptation de l'armée. Faut-il voir ici la transposition narrative de ce que la Révolution a bouleversé dans la condition du soldat ? Jean Conan n'est plus un fantassin enrégimenté à l'image du

Candide-soldat de Voltaire. Il est un citoyen-combattant responsable, dressé contre les « tyrans ». Ainsi, pendant les premiers mois de la guerre, dans les prises et reprises de villes et de villages de Belgique et d'Allemagne, dans les coups de main aventureux, l'enthousiasme patriotique paraît dans tous les cas l'emporter. À l'en croire, notre vaillant Breton est toujours en première ligne, se singularisant par des actions de bravoure qui le voient triompher de tous les obstacles et de tous les dangers, foudroyant ici les adversaires à coups de canon, décapitant là un cavalier, s'exposant partout sans plainte et sans crainte au tir ennemi comme pendant l'hiver 1792-1793, près de Mayence, quand il est placé seul face à l'ennemi, « en sentinelle perdue dans un bois, à portée de fusil du Rhin » (v. 3582-3583).

Pourtant, les échecs répétés du printemps de 1793 rendent plus cruelle et précaire encore la vie des combattants patriotes. Alors que la guerre se prolonge, le dévouement civique et la fierté nationale, le « courage et l'allégresse » (v. 3301) commencent à s'émousser. Le récit se teinte alors de couleurs sombres. Rarement aura été dessiné un portrait plus noir et plus pathétique des soldats de l'an II :

« Nous n'avions rien à manger, nous ne pouvions pas
voler,
Et nous n'avions que des navets crus et des morceaux de
pommes de terre
Que nous trouvions dans la terre, qui avait été
nouvellement ensemencée,
Et nous étions si épuisés que nous avions du mal à
marcher.
[...] Nous avons l'air d'être des barbares ;
Nous ne ressemblions pas du tout à des soldats.
Nos vêtements étaient en mauvais état et noirs, nous
étions
Sans chaussures, les mains et le visage noirs,
Et une bonne partie d'entre nous était tête nue,
Nos chemises étaient noires et dures,
Cela faisait vingt-deux jours que nous ne nous étions pas
déshabillés,
Et pendant ce temps, nous combattons nuit et jour,
Et nous n'avions rien à boire et à manger » (v.

Pendant le terrible hiver 1793-1794 — « nous étions tous à bout de force, faibles et mal en point » (v. 5682) —, le temps des misères acceptées fait place à celui du malaise exprimé, de la contestation assumée, de l'insubordination et de la révolte ouverte, enfin. À lire le témoignage de Jean Conan, pour nombre de combattants mais aussi de représentants du peuple envoyés en mission, qui discutent de la « chose publique » et se rangent à l'avis des soldats, Robespierre cristallise toutes les rancœurs, au point de passer pour le principal responsable de l'infortune de l'armée. Alors que la coupure entre l'armée et le pays est de plus en plus forte, le maître provisoire de la Convention est bientôt identifié à un « tyran », le « diable incarné » (v. 4503).

« Cela faisait trois hivers que nous n'avions pas dormi
dans un lit
Ni eu de quartiers d'hiver dans aucune région.
Robespierre et ses disciples commandaient alors
Et ils avaient grande envie de nous anéantir de cette
façon.
Finalement nous fîmes part au général de notre
résolution
De rentrer en France au mépris des tyrans.
Nous étions résolus, en effet, avant de périr,
À massacrer nos despotes qui étaient les premiers à nous
tenir captifs.
Nos ennemis étaient tranquilles en France, logés à l'abri,
Et nous étions nous dans des camps, terrés comme des
bêtes.
Il est temps pour nous d'aller nous mesurer aux Chouans
Et nous en aurons fini sans tarder avec nos oppresseurs.
Voilà donc les développements de notre résolution :
Nous nous moquons de vous et de votre Convention.
Robespierre et ses despotes font à Paris bonne chère
Et c'est nous qui sommes détenus et en situation de
misère.
Allons, rentrons en France tout de suite, aux armes

citoyens !

Et la mort sans appel pour tous ceux qui s'y
opposeront » (v. 5733-5750).

Il s'agit là d'une vraie révolution intérieure pour Jean Conan : le rejet des politiques. La foi patriote n'a pas besoin de médiateur. Et notre soldat-citoyen rentre au pays pour chasser le chouan : en effet, après l'échec du débarquement de Quiberon en juillet 1795, suivi de l'exécution de 751 émigrés, l'action chouanne s'est déplacée vers le nord. Guingamp, réputée ville patriote, a été choisie pour servir de dépôt de vivres et de fourrages. C'est alors que les coups de main des chouans infiltrés dans le Trégor se multiplient : la stratégie des insurgés est de se disperser dans les campagnes en petites bandes très mobiles, pour faire régner l'insécurité et la terreur. Le sergent Jean Conan est chargé de pourchasser ces bandes insaisissables et son récit constitue un témoignage précieux sur cette « terreur blanche » qui affecta le Sud du Trégor en 1796, puis de 1798 à 1800. Dans cette dernière phase, la chouannerie comprenait huit divisions, placées sous les ordres de Georges Cadoudal. Le Sud du Trégor, là où exerce Jean Conan, faisait partie de la zone d'action de la 7^e division, commandée par Debarre.

« Quatre jours plus tard, nous les vîmes dans une lande.
Près du bourg de Carnoët, où ils s'étaient embusqués.
Et là se trouvent de gros et grands rochers tout à fait
impressionnants.

Cachés derrière eux, ils étaient en parfaite sécurité.
Quand nous leur tirions dessus, nos projectiles ne
frappaient que les rochers,

Et ces gredins nous faisaient tout perdre [...]

Mais la colonne mobile de Rostrenen entendit les
détonations

Et fit aussitôt diligence pour se joindre à nous.

Nous étions alors deux cent quarante Républicains

Et nous n'avions plus à nous soucier des Chouans.

Fidèles et courageux jusqu'au bout, ceux-ci se
défendirent jusqu'à la mort,

Mais nous les avons massacrés d'une manière

épouvantable

Quand, pensant pouvoir se sauver, ils ont essayé de
s'enfuir,

La terre était toute rouge de leur sang... » (v.
6666-6681)

Ainsi Jean Conan sera-t-il resté jusqu'au bout « bleu », « républicain » et fier de le proclamer tout au long de ses « aventures ». Nous sommes loin, on le voit, de l'image convenue d'une Bretagne contre-révolutionnaire.

Jean Conan dément spectaculairement l'idée, développée par Barère devant les membres de la Convention, que « le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton⁵ ». « Je voyais clair malgré mon peu d'instruction » (v. 2685). Notre homme du Trégor conserve une foi intacte malgré le séisme révolutionnaire, mais une foi sans l'institution ecclésiastique — « je n'ai plus beaucoup d'estime pour les prêtres » (v. 2161)⁶ —, et nous apporte un témoignage unique, irremplaçable, sur la brusque accélération de l'histoire provoquée par la chute de l'Ancien Régime. Il retrace les étapes d'une progressive conscience de soi, qui a transformé le sujet d'une monarchie en citoyen d'une République : le « Citoyen Jean Conan, de Guingamp ».

Cette conscience de soi conquise s'achève par-delà les temps et les événements sur un émouvant pacte entre écriture et lecture : lui, qui dit ne plus accorder sa confiance aux prêtres, a transformé ses *Mémoires* en confession afin que chaque lecteur se charge d'une prière pour le « pauvre homme » qui vient d'offrir l'aveu de sa vie en expiation de ses péchés...

« Mais le fait d'être un pauvre homme ne me tracasse
pas.

Après moi, mon nom me survivra sur le papier.

[...] Le salaire que je réclame, lecteur, n'est pas
considérable.

Une simple parole suffira à me payer.

Dis un « pater » pour moi. Si tu trouves que je demande
trop,

Demande au moins à Dieu de pardonner à l'âme

Du pauvre Conan. Sa vie a été pleine de tribulations,

« MON PÈRE NE DORMAIT PAS. » C'est ce qu'expliqua son fils, François Conan, à François-Marie Luzel quand ce dernier, au début des années 1860, est venu le rencontrer lors de sa recherche de manuscrits de poèmes, de légendes et de mystères détenus par des paysans ou des artisans bretonnants. Effectivement, à soixante-seize ans, « les cheveux blancs comme le lin et la main tremblante », Jean Conan écrivait encore, en se jurant toutefois qu'il accomplissait là sa dernière tâche, et qu'il « n'emploierait plus ni encre ni papier ». D'abord, il retranscrivit des mystères en langue bretonne, notamment la *Vie de Louis Ennius*, la *Vie de sainte Geneviève de Brabant*.

Même dans ces histoires de « vieux saints », le vieux tisserand ne peut s'empêcher d'interrompre son travail de traducteur pour se livrer à des réflexions personnelles, mélange de souvenirs et de désenchantement mélancolique, ponctué de détails du quotidien : « Je ne fais rien de bon en écrivant ce passage, tellement les mouches et les puces me tracassent [...]. Conan est content de céder son métier, car il se fait trop vieux désormais pour être rimeur [...]. Après ta mort, ces paperasses, je te le dis, Conan, seront jetées au rancart par tes enfants [...]. Conan aurait rimé nombre d'histoires, s'il voyait ses enfants lire dans les livres ; mais ce n'est pas à lire qu'ils emploient leur temps ; ils sont en train de chercher par quelle voie entrer dans la misère [...]. Il est étrange que moi, si vieux, ce ne soit qu'en écrivant que je prenne du repos [...] Ce tyran, ce traître, cet homme impudique, pire que Robespierre au temps de la République [à propos de Golo, un des personnages de *Sainte Geneviève de Brabant*] [...]. Conan ne veut nul commerce avec la mort ; pourtant j'ai bien peur qu'il n'ait bientôt affaire à elle... »

Il mit aussi en vers bretons *Le Bouquet sacré* du père Boucher, une traduction à laquelle il estimait qu'en sept ans il avait donné un nombre d'heures équivalant à dix mois de travail ininterrompu⁷. Son poème s'étendait sur 414 pages et comportait, suivant le témoignage d'un correspondant de Luzel, un total de 8 280 vers. Et c'est avec angoisse qu'il se séparait de ce qui fut sa dernière œuvre : « Mon Dieu ! Mon Dieu ! Que ferai-je maintenant ? Comme je vais m'ennuyer

quand je ne pourrai plus écrire ! L'âge m'a si affaibli que mes doigts ne m'obéissent plus. J'en ai le cœur navré de regret... » Et d'exprimer une fois encore son souci naïf d'une gloire posthume : « Beaucoup prétendent que je suis fou, mais je ne les crois point ; car c'est Dieu qui, par sa grâce, m'a inspiré de renouveler les vieilles histoires de ses serviteurs. S'il n'y avait des fous de mon espèce, on ne parlerait jamais de ces vieux saints, et moi j'ai toujours été jalousement épris de l'Écriture, des patriarches, des prophètes, gens savants et sages. Libre à chacun d'agir à sa guise... Tant que Dieu m'accordera vie et santé, je continuerai comme j'ai commencé. J'aurai la consolation, en quittant ce monde, que mon nom me survivra plus de cent ans ! »

Jean Conan mourut à Ploumilliau, peu après, « pauvre toujours, mais sans avoir connu le besoin, Dieu merci », comme il l'explique dans sa traduction de *Sainte Geneviève de Brabant*. Pour héritage, il laissa à ses quatre enfants, outre son métier à tisser, un bahut rempli de manuscrits, avec la recommandation de ne jamais se défaire de ces papiers. Ils étaient le témoignage de toute son « étude », mais aussi de toute sa vie.

1.

Nous avons eu la chance de participer à la première publication intégrale de ce texte exceptionnel : *Avanturio Ar Citoen Jean Conan a Voegamp / Les Aventures du citoyen Jean Conan de Guingamp*, texte original en breton, traduction française de Bernard Cabon, Paolig Combout, Francis Favereau, Yanne-Ber Kemener, Fanch Peru, Yann-Ber Piriou, Pierre Salaun, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1990. Voir aussi la transposition en prose proposée par Paolig Combout, *Les Aventures extraordinaires du citoyen Conan*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2001. Et notre propre analyse : Joël Cornette, « Fils de mémoire. L'autobiographie de Jean Conan, 1765-1834 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXIX, juillet-septembre 1992, p. 353-402.

2.

Alain Cabantous, *Le Ciel dans la mer. Christianisme et civilisation maritime (xvie-xixe siècle)*, Paris, Éditions Fayard, 1990, p. 47.

3.

Ibid., p. 43-44.

4.

Lettres citées par Jean Guerniou, « Les campagnes d'un conscrit trégorrois durant la Révolution », dans *La Révolution dans le Trégor. Les bleus, les blancs et les autres*, Saint-Brieuc, Association Trégor 89, 1990, p. 41-122.

5. « Nous avons révolutionné le gouvernement, les mœurs, la pensée, révolutionnons aussi la langue ! Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien ; le fanatisme parle basque : brisons ces instruments de dommage et d'erreurs ! » Cité par Paul Sérant, *La Bretagne et la France*, Paris, Éditions Fayard, 1971, p. 61.
6. À la fin de son récit, Jean Conan évoque les prêtres réfractaires amnistiés par Bonaparte, sortant « de la paille, du foin et des greniers des paysans » (v. 7014) : il les qualifie alors de « monstres d'enfer » (v. 7011).
7. Cette œuvre du révérend père Boucher s'intitule *Le Bouquet sacré, composé des roses du Calvaire, des lys de Bethleem, des jacinthes d'Olivet et de plusieurs autres rares et belles pensées de la Terre Sainte*, Rouen, 1675.
8. Feuillet manuscrit de Jean Conan, extrait de la collection Luzel, cité par Anatole Le Braz dans sa thèse *Le Théâtre celtique* (1904) : Anatole Le Braz, *Magies de la Bretagne*, Paris, Éditions Robert Laffont, « Bouquins », t. II, 1997, p. 857.

CINQUIÈME PARTIE

MISÈRES ET ÉCLATS
DU XIX^E SIÈCLE

Portrait au noir

LE BILAN DE LA DÉCENNIE RÉVOLUTIONNAIRE est contrasté. Sans doute, malgré la violence, malgré la cruauté de la guerre civile des « blancs » contre les « bleus », les pertes en vies humaines paraissent moindres que dans la Vendée voisine, et elles ont été rapidement comblées en raison, notamment, du taux élevé de la natalité. Il faut pourtant attendre les années 1840 pour voir la plupart des villes retrouver leur population de 1789. Les différentes enquêtes menées dans les départements par les instances de la Constituante (Comité de division, Comité de mendicité...), puis de la Convention jusqu'au Consulat et l'Empire, permettent d'évaluer la population bretonne à 2 341 000 en 1791, à 2 234 450 (– 106 550) en 1801, à 2 296 600 (+ 62 150) en 1806¹.

Sur le front économique, le passif se révèle particulièrement lourd, à l'image de Lorient, l'un des fleurons de la Bretagne des Lumières, subissant de plein fouet le choc révolutionnaire : le 2 mai 1790, le monopole de la Compagnie des Indes a été aboli et, si l'activité de la Compagnie, désormais entreprise commerciale comme les autres, se maintient jusqu'en 1793, la guerre et ses conséquences, en particulier le blocus, lui ont été fatales, même si le Premier Empire dota le port d'un bassin à flot qui permit à la ville de survivre par le cabotage, l'importation du charbon et la pêche.

Parallèlement, le commerce de Nantes pâtit, lui aussi, des événements. C'est ainsi que la révolte des Noirs de Saint-Domingue paralysa le commerce du « bois d'ébène » et mit en péril la prospérité de la ville. Pourtant, la cité a cherché jusqu'au bout à défendre son activité principale : alors que la Révolution naissante proclamait les droits de l'homme, Nantes, on l'a vu, expédiait encore un grand nombre d'esclaves et, dans les années qui suivirent, ses négociants s'acharnèrent contre la « prétendue philanthropie » de la « secte » des

« Amis des Noirs » et contre tous ceux qui mettaient en cause l'existence des colonies. En vain : la guerre contre l'Angleterre affaiblit encore fortement le trafic et l'esclavage fut aboli en 1794. En 1795, la chambre de commerce se désolait des conséquences de la révolte de Saint-Domingue et de sa perte pour la France : « une véritable ruine pour Nantes ». Pourtant, peu de temps avant la relégislation de l'esclavage sous le Consulat, Bonaparte assurait un représentant nantais à Paris « que les négociants de Nantes pourront se livrer au même commerce qu'ils faisaient autrefois ». Le message fut bien reçu et, jusqu'à la rupture de la paix d'Amiens en mai 1803, Nantes arma 14 expéditions négrières. La paix revenue en 1814, le fructueux trafic reprit : en 1824-1825, Nantes expédiait 95 navires, mieux qu'en 1789. Comme insensible aux changements²... Il fallut attendre l'abolition définitive de l'esclavage en 1848 pour voir mettre un point final à la traite.

Les armateurs ont cherché à compenser le déclin puis la perte du commerce antillais par le développement du cabotage. Il représenta jusqu'à 60 % du trafic du port, avant d'être concurrencé par les moyens de transport terrestres, notamment le chemin de fer. Au total, en 1825, le port atteignait un mouvement de 236 000 tonnes (contre 226 000 en 1789) et la traite négrière connut un dernier sursaut jusqu'en 1827. Les importations de canne à sucre de l'île Bourbon (la Réunion) donnèrent cependant à la ville un second souffle en faisant jouer un rôle de premier plan aux raffineries (15 raffineries produisent 6 000 tonnes de sucre dans les années 1830), qui assument le rôle de moteur de l'industrialisation jusque sous le Second Empire : la crise s'amorce dès 1866 en raison de la concurrence du sucre de betterave, bien moins cher. Par cette série de reconversions spasmodiques, quelques familles, comme les Dobrée, réussirent à augmenter leur fortune. Mais nombre de fils de négociants se replièrent sur l'administration et la justice : l'heure n'était décidément plus au capitalisme conquérant et au commerce lointain. Indice de cette mutation « balzacienne » des classes dirigeantes nantaises, à la fin du Second Empire la composition du conseil général de la Loire-Inférieure comporte seulement 10 représentants du monde des affaires (3 manufacturiers et 7 armateurs) contre 6 notaires, 5 médecins, 5 avoués, 2 magistrats³.

Face à la guerre, face au blocus, Saint-Malo, de son côté, a bien

tené, comme au temps de Louis XIV, une reconversion sous forme de guerre de course : les exploits de Robert Surcouf ne sont pas sans rappeler ceux de Duguay-Trouin, mais avec un bilan mitigé : sur 157 expéditions de course armées par Saint-Malo entre 1803 et 1813, 65 navires furent perdus, même s'il y eut au total 170 prises. Et sur les 9 400 officiers et matelots embarqués à bord des corsaires, 3 400 moururent ou furent faits prisonniers. Indice d'un incontestable déclin : la population malouine passa de 12 000 habitants en 1789 à 9 000 vers 1800.

Quant à Brest, la ville fut la victime directe du blocus anglais : Napoléon, jugeant que le port du Ponant était trop éloigné du théâtre de la guerre, le vida de sa substance au profit d'Anvers, devenu le principal port de construction et d'armement de l'Empire, ce qui entraîna le licenciement de 3 480 ouvriers du port en 1810. Dans ses *Souvenirs*, l'amiral de La Gravière évoque l'effet de l'apparition de son escadre dans la rade en 1812 : « L'arrivée de notre division fut un grand événement pour ce port, condamné depuis plusieurs années à la solitude. La population de Brest n'a point d'autre industrie que le service de l'État ; c'est pour ainsi dire son unique moyen d'existence. Aussi l'absence de nos forces navales était-elle pour cette ville une calamité véritable⁴. » La léthargie portuaire de l'époque impériale se poursuivit pendant les premières années du règne de Louis XVIII : il fallut attendre la mise en application en 1821 du programme du baron Portal, fondé sur une dotation annuelle de 65 millions à la marine, pour que le port de Brest recommençât à vivre. L'essentiel du trafic est alors le cabotage sur le littoral français : en 1846, il représente 73 % du tonnage de jauge des navires entrés et sortis et 95 % de leur nombre. Les espoirs placés dans l'ouverture d'une ligne vers New York sont vite déçus : c'est Le Havre qui fut désigné comme port d'attache, relié, dès 1847, à la capitale par le chemin de fer.

*

PLUS PROFONDEMENT ENCORE, cette fois à l'intérieur de la péninsule, le conflit maritime presque ininterrompu jusqu'en 1815 a entraîné de terribles répercussions, affectant la plupart des secteurs de l'économie, notamment le textile : la Bretagne paya très cher les guerres de la Révolution puis de Napoléon, comme elle avait payé très cher les guerres de Louis XIV. Dans une lettre adressée au ministre de

l'Intérieur datée du 8 ventôse an IX (27 février 1801), le préfet des Côtes-du-Nord décrivait sous des couleurs fort sombres l'état de son département, en dressant, en quelque sorte, un tableau-bilan d'une décennie marquée par la guerre :

« Il n'est point de partie de la République où les effets de la guerre se soient fait ressentir d'une manière plus cruelle. D'un côté, les nombreux marins que les parties voisines de la mer avaient fournis sont en grande partie périés dans les combats et les prisons d'Angleterre, une autre portion considérable est encore détenue chez les Insulaires, le reste enfin sert la République sur ses vaisseaux et s'y trouve la plupart du temps sans solde et toujours avec un arriéré considérable. Cependant les uns et les autres étaient chargés de familles qui subsistaient entièrement du produit de leurs voyages. Le commerce procurait à tous une honnête aisance ; maintenant elle est détruite de fond en comble, et la situation la plus déplorable y a succédé.

La guerre continentale a aussi enlevé à l'agriculture une foule de bras qui n'est pas près de se trouver remplacée dans les campagnes, désolées d'ailleurs par d'autres fléaux.

D'un autre côté, les habitants de l'intérieur, surtout vers Loudéac et Rostrenen, ne trouvaient d'existence que par le commerce de toiles qui se faisait avec l'Espagne. Son interruption à peu près totale par les dangers actuels de la navigation réduit au dénuement le plus absolu soixante mille familles au moins [...].

En outre, la modicité de la récolte dernière, jointe aux enlèvements considérables de grains, faits par la marine nationale et peut-être aussi pour les Anglais, occasionne une disette générale qui a fait porter le prix des subsistances au taux le plus exorbitant, et privé la totalité des malheureux des moyens de sustenter leur famille et eux-mêmes. Les effets de cette disette s'aggravent encore d'une manière affreuse par la manifestation d'une épidémie dans un canton considérable.

Enfin la guerre civile, dont les ravages se sont étendus sur la totalité des Côtes-du-Nord, a rendu pendant longtemps les communications infiniment pénibles et a détruit toutes les

relations commerciales qui pouvaient alléger la misère publique. De plus, les exactions et les assassinats commis par les brigands ont réduit une foule de familles dans l'état le plus déplorable, soit en les privant des personnes qui leur procuraient des ressources, soit en les forçant à se réfugier dans les villes⁶. »

Ce très noir bilan dressé à la fin de la Révolution sera, treize ans plus tard, éclairci par une embellie de l'industrie toilière, notamment dans les Côtes-du-Nord, grâce au système protectionniste voté sous la Restauration, le 17 décembre 1814.

Mais, dès 1824, l'industrie du lin s'effondre à nouveau : avec 5 millions de francs, la valeur des exportations des toiles « bretagne » atteint en 1825 la moitié de la moyenne annuelle des années 1750-1775, les meilleures de l'Ancien Régime. En 1835, la valeur des exportations ne se monte plus qu'à 1,5 million de francs⁷. Dans les années 1840, la mécanisation immédiatement adoptée par le Nord (machine à filer le lin mise au point par Philippe de Girard) et l'écroulement du prix du coton ruinent à jamais la manufacture textile bretonne, qui manifeste alors une singulière incapacité d'adaptation en raison, notamment, de la frilosité de la bourgeoisie locale face aux progrès techniques : à partir de 1850, le coton, désormais à bon marché, est devenu l'étoffe populaire par excellence. De passage à Loudéac dans l'été 1839, le voyageur anglais Adolphus Trollope ne peut que constater l'ampleur de la crise :

« Avant, ce district possédait un excellent commerce et une bonne industrie de tissus en lin, dont Loudéac était le centre. Avant la Révolution, six millions de rouleaux de tissus étaient exportés annuellement de cette ville et de Uzel, dans la partie occidentale de l'arrondissement, vers Cadix, d'où ils étaient envoyés en Amérique du Sud. Cette branche de l'industrie a été, dans les dernières années, presque complètement anéantie par les progrès de la fabrication du coton, avec lesquels les pauvres tisserands de Bretagne furent incapables de rivaliser. Le commerce est maintenant limité à quelques exportations vers le Mexique, la consommation intérieure et un petit trafic entretenu avec quelques régions de France, en particulier le

Sud et les Pyrénées, par des colporteurs bretons qui, pour un petit profit, vont chercher ces marchés lointains pour l'activité de leur région. [...] La Bretagne ne pourra plus jamais être une région de manufacture comme elle l'a été⁸. »

En 1850, le sous-préfet de Loudéac confirme que « la décadence du commerce des toiles dites de Bretagne est la cause principale de la misère du pays. Aussi est-ce dans la partie qui était le siège de la fabrication de ces tissus que la misère sévit avec le plus d'intensité. Comme les fileuses et les tisserands ne retirent de leur travail qu'un salaire insuffisant, ils sont obligés de demander l'aumône des moyens d'existence⁹ ». Une statistique départementale de 1855 révèle que, dans certaines villes, presque tous les tisserands sont devenus des indigents : 408 sur 494 à Saint-Brieuc, 221 sur 254 à Lannion, 779 sur 889 à Loudéac... Face à cette crise, les autorités se montrent impuissantes à opérer une « reconversion » : la commission d'enquête de 1841 se déclare « fort embarrassée » pour proposer un remède. « La majeure partie des mendiants valides, précise le rapport, ne pouvaient être employés qu'à la préparation et à la filature du lin, seule profession que surtout les femmes peuvent exercer, et la perte de cette industrie, si malheureusement constante, ne laisse presque aucun espoir de procurer du travail à cette partie de la population¹⁰. »

Sans doute existe-t-il quelques brillantes exceptions, comme la création, à Landerneau, d'un ensemble textile moderne et mécanisé. En effet, quelques négociants de Landerneau, de Morlaix et de Landivisiau (René Poisson, Joseph et Charles Goury, Jean-Isidore Radiguet, François et Gustave Heuzé, Guillaume et Albert Le Roux) s'allient pour créer, en 1845, la Société linière du Finistère, qui s'équipa de machines modernes achetées notamment outre-Manche. C'est ainsi que 1 500 ouvriers (dont 70 % de femmes) furent employés à l'usine de Traorn-Élorn qui vit sa production croître encore avec l'arrivée de la voie ferrée à Landerneau en 1865 : la Société linière du Finistère est alors forte de près de 5 000 salariés en comptant la sous-traitance des campagnes. Cette année-là, Max Radiguet, actionnaire de l'usine, décrit la « rumeur d'ouragan » qui parcourt l'enceinte de la filature : « À travers le retentissement sonore des immenses roues de métal, le tonnerre des rouets, le fracas des métiers, les détonations des taquets qui se renvoient à qui mieux mieux les navettes, on entend

l'Élorn [la rivière qui coule à Landerneau] mugir à son entrée dans la turbine et siffler farouche en sortant en vapeur des chaudières¹¹. » Mais cet exemple d'une usine en pleine expansion — elle connut pourtant bien des aléas, avant de disparaître en 1891 — ne saurait masquer le drame vécu par des dizaines de milliers de familles rurales touchées de plein fouet par la crise du textile breton.

Tous les secteurs d'activité industrielle ne furent pas aussi durement frappés : les forges ont quelque peu profité des commandes de la marine pendant la Révolution et l'Empire, mais l'effondrement a suivi les défaites de Napoléon. Un renouveau, pourtant, s'amorce sous la Restauration et quelques usines nouvelles apparaissent : à leur apogée, en 1835, les forges bretonnes sont au nombre de 22 et produisent 21 000 tonnes de fonte. Mais la fonte est le plus souvent produite au charbon de bois, alors que se développe ailleurs la fonte au coke. Cette inadaptation, conjuguée à l'abaissement des droits de douane, se révèle fatale à la métallurgie bretonne : malgré un sursis sous le Second Empire dû à la forte demande des chemins de fer et au développement de la mécanisation agricole, ce secteur ne peut résister à la concurrence de la Lorraine, de l'acier, et au traité de libre-échange de 1862 avec l'Angleterre. En 1869, il ne restait en Bretagne que 6 forges en activité produisant seulement 7 500 tonnes de fonte¹².

Autre faillite, celle de l'exploitation du plomb argentifère des mines de la montagne d'Arrée à Poullaouen et à Huelgoat (Finistère) : elle cesse en 1868. Cette activité fournissait du travail à un millier de personnes au XVIII^e siècle et à environ 350 en 1842, entre les mines et la fonderie-métallurgie. Un long article illustré fut même consacré à la « machine à colonne d'eau de Huelgoat » par *L'Illustration* du 14 juin 1845, mettant en valeur la puissance et la qualité technique d'un mécanisme représentant une « puissance de 250 chevaux, qui se trouve confiné dans un espace souterrain n'ayant que 15 mètres carrés de section horizontale¹³ ». En Ille-et-Vilaine, les mines de Paimpont (fer) et de Pont-Péan (plomb argentifère) fermeront au début du XX^e siècle, et la seule mine de charbon bretonne, à Montrelais, en Loire-Inférieure, s'arrêtera en 1911. Quant aux forges rurales, elles disparaissent les unes après les autres tout au long du XIX^e siècle.

Pourtant, le travail du métal n'est pas mort en Bretagne : on assiste à un transfert géographique au profit des villes et des ports, notamment dans la Basse-Loire, qui offre l'exemple rare d'un véritable

décollage économique moderne. À Indret, spécialisée dans la fabrication de canons puis des machines à vapeur nécessaires à la Royale, en 1846, les Forges et Usines de Basse-Indre sont fondées. La société prospéra grâce à la guerre de Crimée (1854-1856¹⁴) qui fait d'elle l'un des plus gros établissements industriels de l'Ouest, avec plus de 1 000 ouvriers. Et la région bénéficie de la création du nouveau port de Saint-Nazaire (le premier bassin est ouvert en 1856), puis de l'aménagement de l'estuaire, permettant la remontée jusqu'à Nantes de navires de tonnage plus important. C'est tout un monde usinier qui se développe dans la seconde moitié du siècle, avec une métallurgie littorale et une zone de construction navale et, au-delà, des fabrications mécaniques diverses. La région nantaise devient bientôt un actif pôle d'immigration pour le Sud de la péninsule.

À ce monde usinier de la Basse-Loire, on pourrait ajouter quelques exemples ponctuels d'industries modernes comme la fabrication de la chaussure à Fougères, la métallurgie à Saint-Brieuc et peut-être, surtout, dans la région d'Hennebont. C'est le 30 avril 1860 que deux ingénieurs d'origine angevine, Émile et Henri Trottier, sollicitent l'autorisation de Napoléon III pour ouvrir au lieu-dit Kerglaw, en Inzinzac, une usine destinée à produire « tôles, fer-blanc, fer, fonte et tuyaux en bois et coaltar ». L'établissement, en position centrale sur la côte sud de la Bretagne, est conçu pour fournir des boîtes de fer-blanc aux conserveries de poisson, alors en pleine expansion. Des forges furent construites et se développèrent rapidement : 250 ouvriers en 1860, 650 en 1880, 1 700 en 1900. Les « Forges d'Hennebont » ne cessent de s'étendre pour atteindre plus de 2 kilomètres de long, alors que les ateliers occupent 21 hectares. Kerglaw est devenue la « vallée noire », avec ses ateliers de fonderie, de laminage, d'ajustage...

Ces exceptions industrielles ne sauraient dissimuler l'essentiel : le bilan général reste largement négatif, aggravé par un réel archaïsme technique, une concurrence toujours plus vive de l'Angleterre et des grandes régions industrielles françaises, l'absence d'une bourgeoisie entreprenante, l'insuffisance de capitaux, la médiocrité de l'appareil bancaire (le mouvement des caisses d'escompte lancées par Jacques Laffitte sous la monarchie de Juillet n'eut aucun succès en Bretagne), la situation géographique excentrée d'une Armorique plus que jamais « finistère » de la France et de l'Europe : autant de facteurs, non exclusifs, d'explications du malaise économique breton du XIX^e siècle...

En dressant un tableau de la Basse-Bretagne, le géographe Camille Vallaux a bien défini, au début du ^{xx}^e siècle, le sens des mutations qui ont transformé et profondément altéré le paysage économique de l'Armorique : « Les industries maintenant mortes de l'Armorique continentale, écrit-il, ont été resserrées et finalement étouffées dans d'étroites bandelettes qu'imposaient les lois physiques et l'état social du pays. » En conséquence, toutes les industries « végètent », à l'exception de celles qui sont soutenues par l'État, notamment dans le cadre des arsenaux. Il est vrai que l'État a pris la relève d'une initiative privée défaillante : la marine de guerre fait vivre Brest et Lorient grâce aux arsenaux, aux chantiers navals (sans oublier le bagne de Brest). À la fin de la monarchie de Juillet, l'arsenal de la ville du Ponant emploie 6 365 ouvriers qui nourrissent plus de 20 000 personnes ; le 17 février 1855, les chantiers brestois lancent la *Bretagne*, un vaisseau entièrement à vapeur, le plus grand bâtiment du temps avec ses 81 mètres de longueur, ses 18 mètres de largeur, son hélice au diamètre de 6,30 mètres, son moteur de 1 300 chevaux réalisé à Indret et ses 130 canons. En 1855, l'arsenal compte 8 000 ouvriers et une école de mécaniciens y est fondée en 1861, alors que se développent de nouveaux métiers liés au travail du fer : serruriers, chaudronniers, ajusteurs...

Quant à l'arsenal de Lorient, il produit pendant la première moitié du siècle plus de 130 navires de guerre, offrant du travail à 4 500 ouvriers. La Bretagne, du moins dans ces îlots protégés de développement côtier, participe ainsi à la grande aventure technique du siècle des ingénieurs dont le symbole est sans doute le lancement, le 24 novembre 1859, du premier cuirassé à vapeur, le *Gloire*, fort de ses 6 000 tonnes, conçu par un Breton, l'ingénieur Stanislas-Charles-Henri-Laurent Dupuy de Lôme, né en 1816 à Ploemeur dans le Morbihan.

Mais, pour le reste, comme le souligne Camille Vallaux, « la grande industrie a avorté dans l'œuf malgré ses appels à la main-d'œuvre étrangère ». Quant à la petite industrie, elle ne « tient qu'un rang bien modeste dans un pays demeuré presque exclusivement rural¹⁵ ».

*

CET EFFONDREMENT ÉCONOMIQUE QUASI GÉNÉRALISÉ engendre une montée de la misère, notamment dans les campagnes. Les « gens sans aveu » que

dénonce en 1818 le maire de Brains (Loire-Inférieure) sont « des familles entières de Basse-Bretagne [qui] assiègent nos portes avec leurs enfants que de jeunes femmes traînent avec elles ou portent sur leur dos ». Émile Souvestre rapporte qu'en 1816 on voyait des populations venues du centre de la Bretagne « déborder dans nos campagnes et nos villes ». Ce défilement d'hommes, de femmes, d'enfants « tous pâles de faim et chantant », avec des besaces ou des chapelets en main, « fut quelque chose d'impossible à dépeindre. C'était à faire dresser les cheveux et à mouiller les yeux de pitié. À voir ces bandes déguenillées courir toutes les routes, priant et demandant l'aumône, on eût dit quelque tribu dispersée par la conquête et cherchant en un coin du monde une place au soleil¹⁶ ».

L'importance de la mendicité est signalée dans tous les départements bretons : l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* recense, en 1836, 37 000 mendiants et 43 000 indigents, pour une population estimée à 598 872 habitants. Dans ses *Recherches statistiques sur le Finistère*, Armand Duchâtellier évalue pour l'année 1830, d'après des sources préfectorales, le nombre des mendiants à 32 041, sur une population totale de 503 256 habitants ; en Ille-et-Vilaine, 30 000 mendiants auraient été recensés en 1847, année de troubles frumentaires¹⁷.

Les témoignages décrivant la pauvreté extrême qui règne dans la péninsule abondent. Lors de son voyage dans l'été 1839, alors qu'il assiste au pardon de Saint-Jean-du-Doigt, l'Anglais Adolphus Trollope est frappé par « une rangée de mendiants dont l'apparence générale constituait quelque chose de beaucoup plus horrible que ce que je pourrais espérer décrire au lecteur ». Il évoque alors les « déformations et mutilations les plus hideuses et effrayantes, mêlant saleté répugnante et corruption sordide aux plaies purulentes et lépreuses », avant de s'attarder sur une scène qui l'a particulièrement marqué :

« Un groupe de mendiants attira notre attention, aussi parce qu'on pouvait les regarder avec moins de dégoût que les autres. C'était une femme et cinq enfants. Beaucoup avaient des enfants défigurés de diverses manières, mais cette femme semblait réclamer la charité seulement à cause du nombre, de sa saleté et de celle de ses enfants [...]. Tous les cinq étaient assez jeunes et il ne semblait pas possible que les cinq furent les siens. Ils étaient tous allongés ensemble sur de la paille,

près du chemin des pèlerins près de l'église, au risque d'être piétinés par la foule. Elle était près d'eux et mendiait, il me semblait, avec plus de succès que les autres ; presque tous lui donnaient à manger ou de l'argent. Elle avait déjà un énorme tas de pain près des enfants¹⁸... »

De son côté, Gustave Flaubert ne manque pas de noter, lors de son voyage breton de 1847, la misère endémique qu'il rencontre au fil de ses étapes :

« Dès que vous arrivez quelque part, les mendiants se ruent sur vous et s'y cramponnent avec l'obstination de la faim. Vous leur donnez, ils restent ; vous leur donnez encore, leur nombre s'accroît, bientôt c'est une foule qui vous assiège. Vous aurez beau vider votre poche jusqu'au dernier liard, ils n'en demeurent pas moins acharnés à vos flancs, occupés à réciter leurs prières, lesquelles sont malheureusement fort longues et heureusement inintelligibles. Si vous stationnez, ils ne bougent ; si vous vous en allez, ils vous suivent ; rien n'y remédie, ni discours, ni pantomime. On dirait un parti pris pour vous mettre en rage, leur ténacité est irritante, implacable [...]. Ils sont si pauvres ! La viande est pour eux un luxe rare. [...] Pour le pain, on n'en mange pas non plus tous les jours¹⁹. »

Au siècle précédent, les mendiants pouvaient espérer l'assistance de l'Église. Mais les ordres religieux, détruits par la Révolution, ne purent retrouver leurs ressources antérieures quand ils furent autorisés à se reconstituer et il fallut du temps avant que l'Assistance publique puisse les remplacer. Les hôpitaux et les établissements de bienfaisance des villes étaient surchargés et les campagnes en étaient dépourvues. Un rapport du préfet des Côtes-du-Nord, daté du 16 juillet 1849, explique que « trois petites sociétés de secours mutuel existent seulement dans le pays. Il n'y a que peu d'hospices et encore sont-ils dans les villes. De cet état de misère, il résulte une émigration effrayante vers les villes qui deviennent impuissantes à secourir les malheureux qui les inondent. Les commissions d'enquête ne voient

d'autres moyens de la combattre que l'établissement dans les campagnes d'hospices susceptibles de recevoir les indigents atteints de graves maladies, et qu'en occupant les bras sans travail²⁰ ».

La principale sinon la seule possibilité de survie est de chercher un emploi précaire comme journalier ou domestique : le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan comptent à eux seuls, en 1882, 15 % des domestiques françaises... Nous disposons de nombreux témoignages sur l'effervescence de ces « foires aux domestiques » qui se tiennent habituellement dans les chefs-lieux des départements. Jean-François Brousmiche, employé à la recette des contributions de Brest, parcourt le Finistère dans les années 1830 pour évaluer les biens et leur base d'imposition. Il décrit la foire de Quimper, qui a lieu chaque année à la Saint-Corentin, le 12 décembre :

« Ce jour-là, vous voyez les nombreux troupeaux mâle et femelle se destinant à la domesticité se ranger sur la place elle-même : là, les hommes, la pipe à la bouche, appuyés sur leurs Penne-bas [bâtons], les femmes, les mains jointes et relevées sur leur giron, attendent avec un air de gravité tout particulier les propositions qui peuvent leur être adressées [...]. Si tous les renseignements sont satisfaisants, on débat ensuite sur les conditions du marché, le prix en argent, la nourriture qui sera donnée, le nombre de jours qui seront accordés par le futur maître au domestique pour assister aux fêtes, aux pardons, aux foires renommées ; on débat encore souvent pour l'argent du tabac, objet de première nécessité pour un Breton. À chaque fois que l'on tombe d'accord, les mains fortement frappées indiquent une conclusion, mais pour qu'elle devienne définitive, des arrhes sont données, puis au cabaret voisin l'accord se sanctionne, sans qu'il soit question d'écrit, et toujours sans cette formalité, il ressort son plein et entier effet²¹. »

Malgré cette hausse spectaculaire de l'indigence qui marque la première moitié du XIX^e siècle, la mendicité n'est pas une nouveauté en Bretagne : dès le XV^e siècle, les rôles des fouages ducaux faisaient apparaître, en lieu et place de l'indication professionnelle, celle de « mendiant », et tout au long de l'Ancien Régime, les mendiants ont

été importants, par leur nombre — jusqu'à 9 % de la population au XVIII^e siècle —, mais aussi par le rôle social et culturel que l'ensemble de la communauté leur fait jouer : intercesseurs entre le monde d'ici-bas et le monde de l'au-delà, accueillis avec chaleur dans les noces, invités aux funérailles, choisis comme parrain...

Au XIX^e siècle, cette fonction multiple continue, surtout en Basse-Bretagne : Jean-Marie Déguignet (1834-1905), qui fut lui-même « mendiant professionnel » à l'âge de neuf ans, explique que les aumônes « avaient toujours un but intéressé et égoïste ; elles n'étaient jamais données au nom de l'humanité, chose inconnue chez les Bretons, mais seulement au nom de Dieu. Quand ces femmes me donnaient pour deux liards de farine d'avoine ou de blé noir, l'aumône ordinaire d'alors, c'est qu'elles étaient convaincues de recevoir en retour le centuple comme il est dit dans l'Évangile, car elles savaient qu'une prière, dite par moi, enfant chétif et humble, valait pour elles cent prières radotées machinalement par les vieilles mendiante²² ».

Émile Souvestre, dans *Les Derniers Bretons* (Paris, 1836), rapporte que, dans le Léon, le mendiant « commence à payer l'hospitalité de son hôte en lui racontant ce qu'il a appris dans ses dernières courses. C'est le porte-nouvelles, le commis-voyageur de cette civilisation toute patriarcale ». Vers 1830, Brousmiche décrit lui aussi la générosité apparente de l'habitant du Finistère : « Il est rare qu'un mendiant ne soit pas secouru par lui [...]. L'hospitalité est offerte ou accordée à tout voyageur : il partage le repas de la famille, qui lui est proposé sans condition de paiement. » La seule contrepartie requise est le nécessaire colportage des nouvelles : « Il dîne mêlé aux gens de la maison, avec lesquels il fume ensuite et dont il se fait écouter avec intérêt, parce qu'il reedit dans une ferme ce qu'il a appris dans une autre, et qu'il a presque toujours soin de recueillir dans sa course vagabonde quelque nouvelle politique dont le cultivateur est devenu singulièrement avide²³. » « Ce sont les nouvellistes, les gazetiers de l'Armorique », écrit de son côté Alexandre Bouët, l'un des fils de Jean-Michel Bouët, maire de Lambézellec, commune près de Brest²⁴.

Un autre rôle, plus important encore, est celui d'intercesseur joué par le mendiant sur les lieux de culte. Dans le Morbihan, par exemple, on dénombre une centaine de fontaines guérisseuses. Charles Le Goffic, dans *L'Âme bretonne* (Paris, 1902), note que, « dans toutes les fontaines, il est d'usage d'avaler une bolée d'eau ; les mendiante le

puisent elles-mêmes et la débitent contre un sou le bol. Infime loyer mais où l'on reconnaît une survivance des importants privilèges qui s'attachaient, chez les premiers Celtes, à la garde des fontaines divinatoires ». Lors de pardons, les mendiants attirent un grand nombre de fidèles en jouant leur rôle de « pauvres de Dieu ». Émile Souvestre, dans *Le Finistère en 1836* (Brest, 1838), décrit ainsi le pardon de Rumengol, « remarquable par le nombre de mendiants qu'il attire ». En effet, de 300 à 500 « de ces gens à besace » s'y rendent chaque année. « On dirait un campement de bohémiens du Moyen Âge. Ils sont là accroupis sur leurs longs bâtons blancs, leurs besaces à leurs pieds comme des âmes en peine qui seraient venues s'asseoir un instant autour de brasiers délaissés. » En 1829, un voyageur avait noté l'une de leurs fonctions lors de ce pardon de Rumengol : « Ceux des pèlerins qui ont le moyen de les payer trouvent à Rumengol des mendiants qui se chargent d'effectuer leurs pénitences ou leurs vœux indiscrets²⁵. »

Les mendiants jouent aussi un rôle important dans la transmission de la culture orale, notamment les contes et les chansons : Théodore Hersart de La Villemarqué a constitué son *Barzaz Breiz*, publié en 1839, à partir d'une collecte de chants dans la campagne cornouaillaise et il a recherché « de préférence les mendiants, les *pillaouers* ou chiffonniers ambulants, les tisserands, les meuniers, les tailleurs, les sabotiers, toute la population nomade et chanteuse du pays » (préface)²⁶. Voici, par exemple, Marc'harit Fulup, née en 1837 à Pluzunet près de Lannion, l'informatrice principale d'Anatole Le Braz. Qualifiée dans les documents de « journalière » ou de « filandière », elle est infirme de naissance, survivant difficilement en filant à la quenouille, en gardant les truies qui venaient d'avoir leur portée pour les empêcher de dévorer leurs petits. Elle faisait des pèlerinages aussi, par procuration, à la place de ceux qui avaient fait vœu de se rendre à tel ou tel lieu sacré mais se trouvaient empêchés de le faire. Ou encore elle allait demander des grâces pour un tiers contre rétribution à quelque saint de bois ou de pierre qu'elle n'hésitait pas à fouetter avec des orties quand il n'avait pas exaucé sa prière : « Je savais y faire avec lui » (« *Me ouie ober gantan* »), disait-elle. Et surtout, elle possédait le plus inestimable trésor de contes et de complaints qu'il fût possible d'espérer : 259 chansons²⁷...

Ainsi, le mendiant bas-breton, maître d'un monde dans le secret

duquel nous ne pourrions jamais entrer complètement malgré tous nos efforts pour le comprendre, continue-t-il à exercer sa fonction séculaire d'intercesseur entre la population et Dieu et son rôle culturel — porteur de nouvelles, chanteur, conteur, transmetteur de la culture populaire orale —, démentant tous les textes des autorités préfectorales sur l'oisiveté néfaste et le danger représenté par ces inquiétants et incontrôlables vagabonds et marginaux.

En fait, il convient de bien distinguer les mendiants connus, légitimes en quelque sorte, depuis longtemps intégrés à la communauté — la « misère honnête », comme la définit le préfet du Morbihan en 1855²⁸ —, des pauvres et des errants que les malheureuses conjonctures économiques du « sombre XIX^e siècle » ont multipliés. Ceux-là, toujours plus nombreux, jugés de plus en plus dangereux, sont le plus souvent violemment rejetés. Jean-Marie Déguignet en fut le témoin dans son enfance à Quimper, dans les années 1830 :

« Si nos fermiers et propriétaires de l'intérieur étaient si durs et si méchants envers les gueux, c'est qu'ils en étaient alors littéralement inondés, non seulement de mendiants ordinaires, mais de pillards, de voleurs, et de véritables bandits. À chaque instant, ces fermiers perdaient quelque chose : du grain de leurs greniers, des instruments aratoires, du foin et de la paille des meules, des bœufs et des chevaux, des champs ou des écuries, sans jamais pouvoir saisir les voleurs. [...] En ce temps là, la mendicité prenait de multiples formes : il y en avait qui parcouraient les campagnes avec des bidets cherchant de la vieille ferraille, d'autres cherchant des chiffons, des pilloiers [chiffonniers], d'autres cherchant des étoupes, d'autres encore voyageant avec des peaux de loups remplies de paille. Ceux-ci ne demandaient pas l'aumône, ils réclamaient une rétribution pour avoir délivré le pays d'un loup, et pour avoir risqué leur vie en le capturant²⁹. »

*

CETTE DURETÉ ENVERS LES INDIGENTS s'explique par l'extrême âpreté de la vie : précarité des récoltes et flambée des épidémies ; la Bretagne

connaît en effet des crises frumentaires récurrentes et de grande ampleur : 1817-1818, 1829-1833, 1839-1841, et surtout 1847-1848, dont la très mauvaise récolte de 1847 entraîna la mort de près de 20 000 miséreux. Le préfet du Morbihan écrit, en 1855, que « la cherté des subsistances est telle qu'il n'existe plus de proportion entre le prix de la nourriture et le chiffre du salaire journalier, de sorte que même en travaillant de toutes ses forces, le père de famille ne peut parvenir à gagner le pain de sa femme et de ses enfants³⁰ ».

Dans ce contexte de famine, la maladie épidémique exerce ses funestes ravages : d'abord, le choléra (le seul Finistère en est victime en 1832, en 1834-1835, en 1849-1850, en 1854-1855, en 1865-1866). Sur ses 3 500 habitants environ, Douarnenez en perd 256 en 1849 ; Tréboul, Ploaré, Pouldavid, villages des alentours, enregistrent 507 décès en l'espace de huit semaines³¹... Il faut aussi compter avec la typhoïde, la variole, la dysenterie, la tuberculose. Et le typhus. En 1822, Lymon de Belle Issue diffuse un *Mémoire sur l'épidémie observée dans l'arrondissement de Loudéac en 1820 et 1821*, rédigé par le Dr Lavergne, sur les conditions de propagation de la maladie :

« L'épidémie qui vient de désoler Loudéac et les villages environnants n'est point une maladie nouvelle dans cet arrondissement ; elle y est en quelque sorte endémique. Je l'ai observé et observe fréquemment à Lamballe, Uzel, Moncontour, Merdrignac, Broons, Jugon, Plancoët, Matignon, ainsi que dans les campagnes voisines de ces villes [...]. J'ai toujours remarqué que cette maladie attaquait plus particulièrement les personnes qui manquaient des choses nécessaires à la vie, qui habitent des maisons basses et humides, peu aérées, entourées de cloaques, qui sont peu soigneuses sur l'article de la propreté, soit dans leurs vêtements, soit dans leurs habitations. Le typhus, souvent sporadique, devient quelquefois épidémique dans les temps de disette, dans les années humides, et quand la récolte a été faite dans un temps pluvieux³². »

Plusieurs épidémies de typhus sévissent encore vers 1872-1874 dans les arrondissements de Brest, de Quimper, de Morlaix, avec une moyenne de 20 % de décès. Le docteur Gestin écrit en 1875 que le

typhus « reste fixé dans le Finistère, dans le Morbihan et peut-être dans toute la Bretagne, comme il l'est en Irlande, parce qu'il trouve dans nos campagnes des conditions favorables à sa permanence³³ ». Le typhus est bien alors un indice du sous-développement matériel, sanitaire et socioculturel des campagnes bretonnes. En 1893, les Côtes-du-Nord comptent 16 médecins et 8 sages-femmes pour 100 000 habitants, contre respectivement 39 et 37 pour la France entière...

Malgré ces maladies endémiques, malgré la persistance des crises de subsistances, la Bretagne reste une région rurale à très forte densité de peuplement : elle atteint 96 habitants au kilomètre carré en 1911 (contre 75 pour la France), au moment de son apogée démographique. La raison principale tient, on l'a dit, à une natalité particulièrement élevée ; le mariage est plus tardif et moins fréquent que dans bien d'autres provinces, mais les ménages bretons ont en moyenne davantage d'enfants que partout ailleurs : 31 % des familles bretonnes ont plus de quatre enfants en 1891, contre 21 % dans la France entière. De 1872 à 1911, le bilan naturel demeure largement positif, puisque les naissances excèdent les décès de 657 000.

Étudiant le Sud du pays bigouden (Finistère-Sud), Martine Segalen confirme cet archaïsme démographique breton : une augmentation rapide de la population (12 270 habitants en 1821, 31 096 en 1901) marquée par un taux de mortalité qui reste bien supérieur à celui de la France et ne décline qu'après 1900, avec deux décennies particulièrement meurtrières, celle de 1861-1870 (variole) et celle de 1881-1890 (grippe). La mortalité infantile, surtout, est élevée tout au long du XIX^e siècle : le véritable décrochement ne s'observe que tardivement, après 1931. C'est bien la fécondité « galopante » qui explique l'augmentation globale de la population, avec un taux de natalité de 45 ‰ et un taux de fécondité de 200 ‰³⁴, en raison à la fois du jeune âge au mariage (25-26 ans pour les hommes, 22-23 ans pour les femmes) — c'est ici une singularité par rapport au reste de la Bretagne —, d'une absence de limitation des naissances et de la fréquence du remariage à la suite de la mort d'un époux. L'étude des âges au mariage corrélée avec l'analyse sociale montre que le mariage est un peu plus tardif pour les journaliers et les petits fermiers. Les plus aisés marient leurs filles dès 18-20 ans ; les moins aisés deux ans plus tard. Il semblerait que les fermiers les moins riches gardent leurs enfants plus longtemps auprès d'eux pour leur servir de main-d'œuvre,

alors qu'en même temps la difficulté de trouver une ferme impose un délai d'attente supplémentaire aux postulants au mariage. Les plus aisés sont à la fois capables de remplacer la main-d'œuvre familiale par une domesticité rémunérée et possèdent suffisamment de biens sur lesquels peuvent s'établir, plus jeunes, leurs enfants³⁵.

Quant à l'analphabétisme, autre marqueur de sous-développement, il continue à singulariser la province armorique : les auteurs du XIX^e siècle jugent la situation affligeante. Ainsi, en 1832, Habasque, tout en soulignant les progrès accomplis depuis la Révolution, déplore l'absence de « lumières » des habitants des Côtes-du-Nord : « Les campagnes sont plongées dans des ténèbres épaisses, mais, aussi, sous la République, il n'existait que 15 écoles élémentaires dans les Côtes-du-Nord, où il y a près de 600 000 habitants, et aujourd'hui, l'on y compte à peine un instituteur primaire pour trois communes, c'est-à-dire 125 en tout³⁶. » Brousmiche brosse un tableau tout aussi sombre du Finistère des années 1830, en déplorant le peu d'enthousiasme des conseils municipaux à appliquer la loi Guizot qui impose en 1833 à chaque commune l'entretien d'une école primaire, et il insiste sur l'absence de qualification du corps enseignant. En 1832, 952 communes bretonnes sur 1 475, soit près de 65 %, sont encore privées d'école, ce qui place l'académie de Rennes à l'avant-dernier rang du royaume. Autre indice : le taux d'analphabétisme des recrues morbihannaises des classes 1830-1833 est de 80 %, contre 49 % pour l'ensemble de la France. Les événements révolutionnaires ont bien été synonymes de régression culturelle en raison de la fermeture de séminaires, des écoles presbytérales, entraînant la ruine des collèges et des petites écoles. À Clédén-Cap-Sizun (Finistère), par exemple, les églises paroissiales du XVIII^e siècle, où étaient scolarisés les garçons, disparaissent de 1798 à 1830. Et Martine Segalen est frappée par le reflux culturel lisible sur les actes de mariage du pays bigouden : le nombre de conjoints qui savent signer leur nom est plus élevé au XVIII^e siècle qu'au XIX^e siècle. Tel grand-père savait écrire, alors que son petit-fils est analphabète³⁷.

Les progrès de la scolarisation seront très lents : en 1860, Nicolas Bodénès, instituteur à Roscanvel, dans le Finistère, décrit les paysans travaillant du matin au soir, sans prononcer un seul mot, en relevant que, « dans quelques ménages, on lit, après le souper, un chapitre de la vie des saints ou bien la grand-mère raconte une histoire de

revenants, voilà tout. Pas un journal, pas un livre français, autre que ceux dont on s'est servi en classe³⁸ ». La même année, Alain-Marie Raujouan explique qu'à Uzel, dans les Côtes-du-Nord, sur une population de 673 habitants, l'école n'a que 5 enfants des villages et des hameaux qui entourent la commune, « le reste ne reçoit aucune instruction ou bien est instruit par ces régents-ambulants, pour la plupart sans ombre de connaissances. La cause de la préférence qu'ils obtiennent sur l'instituteur, c'est que les habitants des campagnes se servent toute la journée de leurs enfants et sacrifient ainsi leur avantage intellectuel à un intérêt mal compris³⁹ ». Armand Duchâtellier écrit en 1863, dans *L'Agriculture et les classes agricoles en Bretagne*, que, « sur cent éleveurs de nos campagnes, il n'y en a certainement pas dix qui sachent lire, peut-être pas cinq ». Et selon Malte-Brun, en 1878, le Finistère se classait au 87^e rang des 89 départements français, concernant le taux des enfants de 6 à 13 ans inscrits à l'école, le Morbihan au 85^e rang, les Côtes-du-Nord au 82^e, la Loire-Inférieure au 77^e et l'Ille-et-Vilaine au 67^e⁴⁰.

Le cadre de vie reflète assez bien cette fragilité sociale, car c'est la précarité qui domine pour nombre d'habitants des campagnes : faiblesse des revenus, médiocrité des habitations, de l'hygiène, de l'alimentation ; les rapports officiels, les témoignages des voyageurs, de multiples notations attestent la pauvreté générale. « Les enfants de nos villageois sont souvent malpropres et mal vêtus, écrit Yves-Julien Roger, instituteur dans le Sud de l'Ille-et-Vilaine, en 1860 ; ils nous viennent quelquefois de fort loin, les habits mouillés et couverts de boue. Quand ils sont pressés sur les bancs de la classe, il en résulte des exhalaisons très gênantes, surtout dans notre Bretagne, où les enfants de la campagne sont presque tous habillés de peaux de chèvres pendant une grande partie de l'année⁴¹. » Maintes familles logent dans de simples « huttes », des « loges » misérables, voire de « méchantes cabanes ». Les habitations rurales sont en majorité de petites maisons basses, au sol de terre battue, sans étage, si ce n'est, parfois, un grenier, à peine éclairées par d'étroites fenêtres, où étables et habitation humaine ne forment souvent qu'un seul corps de logis. Conséquence et traduction de cette fragilité sociale, l'alcoolisme s'aggrave : dans les années 1860, le nombre des débits du Finistère passe de 4 700 à 6 500, avec de graves conséquences, puisqu'on enregistre 10,8 suicides d'alcooliques en moyenne par an dans la

décennie 1867-1876, contre 7 dans les années 1837-1846, pour 100 000 habitants.

*

AFIN D'ÉCHAPPER À CE CADRE MISÉRABLE, pour beaucoup, la seule issue est l'émigration, d'abord vers les villes qui servent d'exutoire aux campagnes appauvries et surpeuplées. Lors des recensements du XIX^e siècle, certaines communes fournissent quelques brèves indications sur le chiffre de leur population en indiquant les motifs des départs. En voici quelques exemples, concernant les Côtes-du-Nord :

1851. Saint-Bihy, « tendance qu'ont les familles sans travail d'aller en chercher dans les villes » ; Saint-Caradec, « plusieurs ouvriers, manquant d'ouvrage, ont émigré ».

1856. Senven-Léhart, « départ d'un certain nombre de familles pauvres qui n'y trouvaient pas de travail » ; Saint-Conan, « quelques familles ont quitté la commune pour soutenir plus facilement leur existence » ; Peumerit-Quintin, « plusieurs familles indigentes ont émigré pour chercher de l'ouvrage⁴² ».

On observe un double glissement de la population vers les villes et les côtes sud de la Bretagne. Quant à l'émigration plus lointaine, hors de la province, « c'est la nécessité qui le demande », reconnaît l'évêque de Saint-Brieuc dans sa lettre de carême du 17 février 1899.

Cette émigration est bientôt facilitée et accélérée par le chemin de fer : les Côtes-du-Nord amorcent leur déclin démographique dès la fin du Second Empire, au profit des villes des autres départements bretons, mais aussi vers Paris. Le départ vers la capitale a été stimulé par une demande de main-d'œuvre non spécialisée et à bon marché, dans l'industrie et le bâtiment, dès que les grands travaux de Paris, à partir de la monarchie de Juillet, ont réclamé toujours plus de bras. Dans le domaine des services, en particulier pour l'emploi des domestiques, on enregistre une très forte demande de la part des classes supérieures, voire moyennes, de la société, au point de créer à la fin du siècle une sorte d'identification entre Bretonne et bonne à tout faire⁴³. La pénétration des chemins de fer a transformé progressivement la Bretagne en réservoir de main-d'œuvre pour la capitale, un véritable « château d'hommes » (et de femmes) en quête

d'un possible mieux-être, ailleurs⁴⁴.

Vers 1900, les Bretons émigrés dans les autres régions de France dépassent le chiffre de 200 000 personnes. Comme répondent, en vannetais, les émigrants aux enquêteurs, au début du ^{xx}e siècle : « *Skueh omb é strepat lann* » (« Nous en avons assez de couper les ajoncs⁴⁵ »).

-
1. Roger Dupuy, *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire (1789-1815)*, Rennes, Ouest-France Université, 2004, p. 251.
 2. Catalogue de l'exposition *Les Anneaux de la mémoire* (au château des Ducs de Bretagne, du 5 décembre 1992 au 4 février 1994), Nantes, 1992, p. 52.
 3. Jean Meyer, « Une mutation manquée », dans Jean Delumeau (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Éditions Privat, 1969, p. 408.
 4. Cité par Yves Le Gallo, *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*, Paris, Presses universitaires de France, t. I, 1968, p. 13, note 30.
 5. Sur la crise du textile, voir l'étude de Jean Martin, *Toiles de Bretagne. La manufacture de Quintin, Uzel et Loudéac (1670-1830)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
 6. Cité par l'abbé Élie Gautier, *Un siècle d'indigence. Pourquoi les Bretons s'en vont*, Paris, Éditions Ouvrières, 1950, p. 30.
 7. Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus (1815-1880)*, Rennes, Ouest-France Université, 2003, p. 349.
 8. Adolphus Trollope, *Un été en Bretagne. Journal de voyage d'un Anglais en Bretagne pendant l'été 1839*, Paris, Éditions du Layeur, 2002, p. 119-120. Les informations de Trollope proviennent d'un ami, le « juge du pays ; le reste fut fourni par des tableaux et des statistiques qu'il nous conseilla. C'était un homme astucieux et intelligent et j'aurais aimé avoir sa compagnie pendant le reste du voyage dans le district qu'il semblait si bien connaître » (p. 122). Sur le récit de Trollope, voir l'analyse proposée par Jean-Yves Le Dizez, *Étrange Bretagne. Récits de voyageurs britanniques en Bretagne (1830-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 57-105.
 9. Cité par Paul Sérant, *La Bretagne et la France*, Paris, Éditions Fayard, 1971, p. 125.

10. *Ibid.*, p. 125.
11. Max Radiguet, *À travers la Bretagne*, Paris, 1865, p. 245. Voir l'étude d'Yves Blavier, *La Société linière du Finistère. Ouvriers et entrepreneurs à Landerneau au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
12. Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, *op. cit.*, p. 367-370.
13. « Machine à colonne d'eau de Huelgoat », *L'Illustration, journal universel*, n° 120, samedi 14 juin 1845, p. 247-249.
14. Cette guerre oppose la Russie à une coalition comprenant la Turquie, la France, la Grande-Bretagne et le Piémont.
15. Cité par Guy Haudebourg, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 87.
16. Émile Souvestre, *Les Derniers Bretons*, cité par l'abbé Élie Gautier, *Un siècle d'indigence*, *op. cit.*, p. 33.
17. Chiffres proposés par Annick Tillier, *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 164.
18. Adolphus Trollope, *Un été en Bretagne*, *op. cit.*, p. 322-323.
19. Gustave Flaubert, *Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1989, p. 199.
20. Cité par l'abbé Élie Gautier, *Un siècle d'indigence*, *op. cit.*, p. 43.
21. Jean-François Brousmiche, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830, 1831*, Quimper, t. II, 1977, p. 273.
22. Jean-Marie Déguignet, *Mémoires d'un paysan bas-breton*, Le Relecq-Kerhuon, Éditions An Here, 2000, p. 41.
23. Jean-François Brousmiche, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830, 1831*, *op. cit.*, t. II, p. 302.
24. Cité par Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, *op. cit.*, p. 66.
25. Cité par Guy Haudebourg, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 56.

26. Le *pillauer* (ou *pilloyeur*, selon Jean-Marie Déguignet) dans le pays bretonnant et *pillotou* dans le pays gallo est « une sorte de bohémien modifié », explique Émile Souvestre dans *Les Derniers Bretons* (1836), un chiffonnier qui parcourt les villages pour recueillir des vieux vêtements usagés qu'il va ensuite vendre aux papeteries : « Là où on l'arrête pour lui vendre quelques guenilles souillées, c'est avec une sorte de mépris soupçonneux. On lui permet rarement d'avancer jusqu'au foyer. La marchandise lui est apportée sur le seuil où l'on traite avec lui » (p. 79).
27. Pierre-Jakez Hélias, *Le Quêteur de mémoire. Quarante ans de recherche sur les mythes et la civilisation bretonne*, Paris, Éditions Plon, 1990, p. 218.
28. « Il faut donner, de manière à soulager la misère honnête, sans accorder une prime d'encouragement à la paresse ou à l'inconduite. L'aumône qu'on accorde à des individus inconnus est presque toujours mal placée. Que chacun ne secoure que les pauvres placés autour de lui et résidant dans la même commune, ou du moins dans le même canton ». Cité par Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 34.
29. Jean-Marie Déguignet, *Mémoires d'un paysan bas-breton*, op. cit., p. 41.
30. *Ibid.*, p. 32.
31. Jean-Marie Le Boulanger, *Douarnenez de 1800 à nos jours. Essai de géographie historique sur l'identité d'une ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 75.
32. Cité par Jean-Pierre Goubert, *Malades et médecins en Bretagne (1770-1790)*, Paris, Éditions Klincksieck, 1974, p. 345-346.
33. *Ibid.*, p. 348.
34. Le calcul du taux de fécondité repose sur la population des femmes en âge de procréer, et rapporte, pour une période donnée, le nombre de naissances au nombre de femmes âgées de 15 à 44 ans.
35. Martine Segalen, *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden sud (1720-1980)*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 47-69.
36. Cité par Annick Tillier, *Des criminelles au village*, op. cit., p. 168.
37. Martine Segalen, *Quinze générations de Bas-Bretons*, op. cit., p. 218.
38. Cité par Gilbert Nicolas, *Le Grand Débat de l'école au XIX^e siècle. Les*

instituteurs du Second Empire, Paris, Éditions Belin, 2004, p. 146.

39.

Ibid., p. 149.

40.

Cité par Guy Haudebourg, *Mendiants et vagabonds en Bretagne*, *op. cit.*, p. 37.

41.

Cité par Gilbert Nicolas, *Le Grand Débat de l'école au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 130.

42.

Cité par l'abbé Élie Gautier, *Un siècle d'indigence. Pourquoi les Bretons s'en vont*, Paris, Éditions Ouvrières, 1950, p. 24-25.

43.

Anne Martin-Fugier, *La Place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Éditions Grasset, 1979.

44.

Sur ce sujet, voir les études très documentées de l'abbé Élie Gautier, *Un siècle d'indigence*, *op. cit.* ; *La Dure Existence des paysans bretons*, Paris, 1950 ; *L'Émigration bretonne. Où vont les Bretons émigrants ? Leurs conditions de vie*, Paris, 1953.

45.

Cité par Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Éditions Fayard, 1992, p. 335.

Le salut par l'agriculture

AU XIX^e SIÈCLE, LA BRETAGNE APPARAÎT comme l'une des régions les plus pauvres et l'une de celles où plus des deux tiers de la population vivent encore du travail de la terre : en 1876, l'agriculture emploie 71,2 % de bras, l'industrie 16,4 % et le commerce 12,4 %¹.

Mais quelle agriculture ? Landes, jachères, terres incultes permanentes ou temporaires : ces dernières occupent encore 44 % de la surface agricole en 1840². La plupart des témoignages concordent pour présenter une province arriérée, sous-exploitée et fragile, toujours en proie aux disettes récurrentes. En 1818, le curé de Pleyben rapporte que « bien des gens n'ont vécu une bonne partie de l'année que de légumes, d'oseille, de feuilles de pommes de terre ». Quand, en 1820, des émeutes éclatent à Auray et à Morlaix, les journaliers agricoles attaquent un chargement de pommes de terre germées pour les manger³... À l'issue d'un séjour en Bretagne, l'agronome suisse Lullin de Chateaufieux dessine un tableau bien sombre de l'état de l'agriculture dans ses *Voyages agronomiques* parus en 1843 :

« On y récolte plus de seigle que de blé, plus de sarrasin que de seigle. On y manque de prairies et, comme on n'y a pas suppléé par les fourrages artificiels, les bestiaux y sont rares et chétifs. Malgré une situation géographique favorable, c'est la région la plus pauvre, la moins fertile, et où l'industrie a fait le moins de progrès.

La population champêtre a conservé une apparence pauvre et sauvage ; son langage n'est connu que d'elle ; ses habitations sont sales et de construction grossière ; ses moyens de communication incomplets et peu praticables. Mais cette population est fortement constituée et douée d'un caractère énergique qui la dispose à supporter les fatigues de la terre et

de la mer, comme à rester invariablement fidèle à ses habitudes et à ses croyances, c'est-à-dire aux mœurs dont elle a hérité.

Le sol manque partout de l'élément calcaire qui serait nécessaire à sa fertilité. Le chaulage donnerait en Bretagne des effets surprenants⁴. »

En 1834, la Bretagne comptait plus de 900 000 hectares de landes, soit 27 % de sa superficie, alors que la moyenne française est inférieure à 15 %. « Au sortir de Nantes, par la route de Vannes, écrit Stendhal dans ses *Mémoires d'un touriste* (1838), on se trouve comme perdu au milieu d'une vaste bruyère parfaitement stérile. C'est ainsi que nous avons fait les seize lieues les plus tristes du monde jusqu'à La Roche-Bernard. Je désespérais du paysage, et ne me donnais plus la peine de le regarder⁵... » Dix ans plus tard, répondant à une circulaire du 10 mars 1848 adressée aux sociétés d'agriculture, la Société d'agriculture de Quimper expliquait que « la moitié de nos terres est encore en friches. Le Finistère pourrait nourrir 1 million d'habitants au lieu de 600 000⁶ ». Le Finistère et le Morbihan sont couverts de 40 % de landes, les Côtes-du-Nord et la Loire-Inférieure de 19 %, l'Ille-et-Vilaine de 15 %.

Ces terres « vaines et vagues » assument pourtant une fonction vitale dans l'économie rurale. Elles constituent en effet un utile écosystème : ajoncs, fougères, bruyères et herbes sauvages autorisent le pacage du bétail, assurent du fumier et, en définitive, représentent la survie des plus pauvres⁷. En 1815, le conseil municipal de Plémet, dans les Côtes-du-Nord, explique les raisons de son opposition à toute aliénation, « considérant que les landes sont d'une nécessité indispensable à la dépaissance des bestiaux des indigents » et que « la privation des landes causerait presque l'anéantissement de ce pays de petite cultures⁸ ». Or, pour beaucoup de contemporains, le défrichement de ces terres permettrait au contraire d'offrir du travail à tous ceux qui sont condamnés à l'errance et à la mendicité. La commission cantonale de Grand-Champ, dans le Morbihan, commente ainsi les résultats de l'enquête sur les mendiants en 1841 :

« La commune de Grand-Champ possède des terrains en landes d'une immense étendue, d'un défrichement facile, ce sont les landes de Lanvaux. On n'a point à craindre une dépense sans

résultat car déjà des essais assez nombreux ont été faits par des gens pour ainsi dire sans moyens et ces malheureux ont parfaitement réussi. Les céréales, les prairies, les légumes, les bois, tout prospère à Lanvaux. C'est là qu'on pourrait former un établissement dans le genre de celui que notre compatriote Henri Jollivet conseille avec raison dans son exposé sur l'extinction de la mendicité⁹. »

La crise des années 1846-1847 révéla, notamment en Basse-Bretagne, l'ampleur des difficultés.

D'abord, il y eut, à partir de 1844, le mildiou, une maladie cryptogamique s'attaquant aux pommes de terre. Faute de connaissances scientifiques suffisantes, on attribua le mal à « des courants d'air viciés produits surtout par les vents d'ouest et qui planent sur le sol¹⁰ ». Il y eut ensuite l'hiver 1845, particulièrement rigoureux : les céréales gelèrent en terre. Aussi, la récolte de 1846 de blé, de seigle, de méteil, de sarrasin fut-elle presque nulle ; les prix montèrent, la disette s'installa et, au cours de l'hiver 1846-1847, la faim et la dénutrition produisirent, comme aux heures les plus sombres du XVIII^e siècle, de multiples décès.

Des émeutes frumentaires, comparables à celles de l'Ancien Régime, se multiplièrent contre la cherté, les accaparements et la spéculation : le 20 janvier 1847, le journal de Brest, *L'Océan*, rend compte de « troubles » qui venaient d'avoir lieu à Saint-Pol-de-Léon, rapportant qu'un « attroupement », composé d'hommes et de femmes qui craignaient la sortie des grains de la ville, « s'est porté vers la maison d'un négociant faisant le commerce des blés. Là, cette foule a essayé d'entourer la maison de ce commerçant, mais ses efforts ont été vains. La police est survenue, le rassemblement s'est aussitôt dissipé¹¹ ». « La misère est à son comble dans nos environs, peut-on lire le 22 janvier, et il n'est pas rare d'entendre les malheureux dire qu'ils n'ont pas mangé depuis trois ou quatre jours. Quelques choux et navets volés dans les champs font presque leur unique nourriture¹². » Ce même jour, le 22 janvier 1847, une émeute éclate à Pont-l'Abbé (Finistère), à l'occasion d'un chargement de pommes de terre à destination de Plymouth. Et le 23 janvier, des troubles, « à cause de la cherté des grains », se déroulent non loin de Brest, à Saint-Renan : « La personne du premier magistrat aurait eu quelques dangers à courir,

sans l'intervention de la gendarmerie¹³. » Des détachements d'infanterie sont envoyés pour maintenir l'ordre à Carhaix, Landerneau, Landivisiau, Saint-Pol-de-Léon, Plouescat, Morlaix...

Il faudra attendre les années 1860 pour voir la peur de manquer de vivres s'atténuer, puis disparaître.

*

POURTANT CE TABLEAU GRIS DOIT ÊTRE NUANCÉ de touches plus lumineuses car, au-delà de conjonctures dramatiques, de multiples indices révèlent tout à la fois la vitalité et les métamorphoses progressives du monde rural.

La construction de routes, on y reviendra, est un premier indicateur, à l'exemple de la route Morlaix-Quimper inaugurée en 1844, ou celui des chemins vicinaux qui facilitent les relations et les échanges. Il faut relever aussi l'achèvement, au début des années 1840, du canal de Nantes à Brest, l'essor de l'élevage des bovins (achat du taureau Métellus, de la race durham en 1840¹⁴), des porcs et du cheval (avec, comme corollaire, un fort développement des manifestations hippiques : La Martyre, centre d'une importante foire aux chevaux, dispose de son hippodrome en 1841, Quimper en 1842, Pont-l'Abbé en 1854, Morlaix en 1862¹⁵). Souvent organisés par des sociétés agricoles de département ou d'arrondissement, les concours agricoles se multiplient, notamment les concours de labour, occasions de célébrations et de réjouissances collectives. Quant aux comices, ils se développent sous l'impulsion du maire de Rennes de 1823 à 1830, Louis de Lorgeril (1778-1843). Né à Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine), en digne héritier de la philosophie de la Société d'agriculture de 1757, ce dernier s'applique à améliorer son domaine du canton de Tinténiauc, en Ille-et-Vilaine, par l'utilisation d'engrais marins, la transformation de landes en bois pour la construction navale, le croisement de races animales, la diversification des fourrages... Dès 1815, il crée à Plesder, dont il est le maire, le premier comice agricole de la région, et peut-être même de France. Député en 1828, maire de Rennes, il quitte sa mairie en 1830 au profit de la seule agriculture et il multiplie les comices dans la région de Saint-Malo.

L'exemple de Louis de Lorgeril souligne l'originalité d'une transformation du monde rural le plus souvent imposée de l'extérieur de la société paysanne : il s'agit de grands propriétaires citadins

soucieux de rentabilité, de notables éclairés, d'entrepreneurs désireux de vendre leurs produits ou leurs outils pour la terre, de membres de sociétés savantes ou d'encouragement. En 1842, paraît le premier numéro d'une revue intitulée *Le Laboureur breton*, « Journal d'agriculture et de science hippique », publié par l'Alliance bretonne, « fondée par des propriétaires de la province pour les progrès de l'agriculture et de l'industrie agricole ». La revue est publiée à Lorient, chez Gousset, imprimeur-libraire.

L'Alliance bretonne voit le jour en 1841, à l'initiative de propriétaires, « au nombre desquels se trouvent des noms remarquables et faisant autorité en Bretagne ». On y relève Bourel-Roncière, agronome à Saint-Brieuc ; le colonel de Francheville, membre du conseil d'administration du Morbihan, à Sarzeau ; Duchâtellier, directeur du *Quimpérois* ; Geslin de Bourgogne, rédacteur en chef du *Français de l'Ouest* ; Jules Rieffel¹⁶. *L'Alliance* se propose de tenir chaque année, et successivement dans chaque chef-lieu d'arrondissement de la province, une session ; une enquête est lancée sur la localité et des récompenses sont décernées. La revue touche surtout le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord. Le rédacteur en chef gérant est Auguste Lozivy, « naturaliste agriculteur, ancien élève de l'Institut agricole de Coëtlo, membre de diverses sociétés savantes, auteur d'ouvrages ». Le numéro 5, du 30 juin 1842, publie une lettre de Caumont à Lozivy :

« Je me reproche chaque jour d'avoir attendu si longtemps à vous écrire pour vous féliciter de votre projet d'Association bretonne. Vous avez été mus par une grande pensée, et le succès viendra tôt ou tard couronner vos efforts et votre dévouement. La Bretagne avait besoin d'une vaste société comme celle que vous fondez, elle accueillera votre beau projet. [...] M. Jules Rieffel vous aura sans doute dit ce que nous avons fait au ministère, pendant la session, pour recommander votre utile entreprise ; je désire que le ministre fasse droit à notre demande, mais il sera peut-être utile de le lui rappeler. »

Dans le numéro 18 d'avril 1843, la revue annonce que « le but que s'était proposé *Le Laboureur breton* est atteint. L'Association bretonne

s'est constituée et M. Rieffel, directeur de l'Association, a été chargé de la publication du journal de la société ». La revue invite ses collaborateurs « à prendre part à la grande institution qui formera une nouvelle ère dans les Annales de la Bretagne », car « la province de Bretagne, confinée à une extrémité de la France, a ses besoins spéciaux souvent peu connus des hommes qui dirigent la marche de la société » (préambule de la charte de l'Association). Suit le règlement de l'Association bretonne qui se réfère à la Société fondée par les états de Bretagne en 1757 et précise qu'elle s'occupera uniquement d'agriculture. Une réunion est annoncée pour le 3 mai 1843 à Vannes, afin de préparer un congrès qui aura lieu le 20 septembre dans la même ville. En moins d'une année, l'Association compte 400 adhérents, avec une forte implantation dans le Morbihan. Et elle est reconnue par le ministère de l'Agriculture et du Commerce, qui lui alloue une subvention importante de 5 000 francs pour l'organisation des concours.

L'action et la personnalité de Jules Rieffel, on le voit, dominent dans cette création. Ce dernier apparaît en effet tout à fait représentatif de ces notables « améliorateurs » qui ne sont pas issus du monde de la terre mais jouent un rôle moteur dans ce renouveau agricole breton. Il est né en 1806 à Barr, dans le Bas-Rhin, d'une famille de petite bourgeoisie : son père, notaire, était maire de Barr à la fin du Premier Empire et il meurt en 1816. Après des études agronomiques à l'institut de Roville, petit bourg de Lorraine¹⁷, Jules Rieffel rendit visite en 1829 à un neveu de son professeur d'agronomie installé à Nantes. C'est là qu'il fit la connaissance de l'armateur Charles Haentjens (1790-1836) qui avait acheté à Nozay, près de Nantes, au lieu-dit Grand-Jouan, un grand domaine de 490 hectares en majorité constitué de landes.

En 1830, les deux hommes fondent en commun une société, lancent une souscription sous la forme de 400 actions de 1 000 francs pour mettre le domaine en valeur. En décembre 1831, Rieffel épouse Henriette Ducoudray-Bourgault, qui appartient à la haute bourgeoisie nantaise enrichie par le commerce et la traite des esclaves¹⁸. Le clan Ducoudray-Rieffel prend bientôt le contrôle du domaine de Nozay, peu à peu transformé en vitrine et laboratoire de l'innovation agronomique : enseignement, institut d'agronomie, fabrique d'instruments (notamment pour développer la charrue Dombasle dans

l'Ouest). Dans une brochure de 43 pages au titre explicite, les promoteurs ont expliqué les buts de l'entreprise : *Établissement agricole de Grand-Jouan. École d'agriculture et fabrique d'instruments aratoires perfectionnés*¹⁹. À partir de 1831, de véritables ateliers avec forgerons et charrons fabriquent tout le matériel agricole courant. Plus tard, Rieffel embauche un certain Berg, formé chez le grand mécanicien nantais Gâche, qu'il nomme contremaître de la fabrique de Grand-Jouan. L'usine ne se contente pas de copier des modèles qu'on fait venir de Rville et d'Angleterre, elle adapte ces modèles à la région et aux habitudes des paysans pour mieux pouvoir les vendre. Un catalogue est bientôt édité : en 1840, il présente une vingtaine d'instruments, dont la « charrue Dombasle » vendue 72 francs.

Ouverte en 1833, avec le soutien du conseil général du département, « l'école primaire d'agriculture », « clé de voûte de l'édifice social que nous construisons aujourd'hui », selon Rieffel, accueille d'abord une vingtaine d'élèves, pour la plupart jeunes fils de paysans pauvres. L'enseignement est théorique et pratique, l'exercice favori étant de conduire la charrue. La formation vise à être complète : « On les pènère bien de cette idée que partout il faut que l'homme travaille, et que l'amélioration de leur sort sera toujours en raison de leur conduite dans la vie. » Une grande attention est portée à la lutte contre l'ivrognerie, à l'amélioration de la nourriture (lait, légumes, galettes de sarrasin, « l'aliment national en Bretagne ») et à l'hygiène, « l'état sanitaire de l'individu », Rieffel *dixit*, qui les exhorte à des « exercices d'agilité, d'adresse, de tenue : vous redresserez avec fierté ces corps lourds, courbés, à l'air stupide²⁰ ».

Conscient d'être porteur d'un modèle de développement fondé sur une expérience en grandeur réelle, Rieffel s'assigne pour mission de le diffuser dans toute la Bretagne. Pour y parvenir, il lance en 1840 une revue trimestrielle, *Agriculture de l'Ouest de la France*²¹. Un des premiers articles qu'il signe, consacré aux « Institutions agricoles de l'Ouest », permet de prendre la mesure du rôle idéologique et politique assigné aux institutions qu'il a contribué à créer : « La démocratie ne reculera pas devant les bourgeois et les capitalistes [...]. Alors la propriété, qui ne cessera jamais d'être une des bases fondamentales de l'ordre social, deviendra la récompense du travail. Ainsi, en définitive, de quelque manière que cette révolution s'accomplisse, la propriété passera aux mains des plus capables, et

l'avenir appartiendra aux travailleurs. » Et il fait de « l'émancipation intellectuelle » l'outil de cette libération par le travail : « Avec l'instruction accordée à tous, personne ne peut se plaindre de ne pas arriver à la jouissance des choses [...], à chacun de les faire valoir. Les oisifs seuls dans toutes les classes ont à trembler devant l'avenir, car les temps approchent où la terre n'appartiendra plus qu'à ceux qui sauront la féconder²². »

En 1841, Rieffel entre au Conseil général de l'agriculture, organisme créé en 1831 par le gouvernement, Conseil qui ne cesse de se développer au cours de la décennie. Le domaine de Grand-Jouan est alors doté de subventions nationales de plus en plus importantes et l'État devient partie prenante dans son fonctionnement. En mars 1842, Grand-Jouan est transformé en Institut agricole, destiné à la formation professionnelle des fils de propriétaires et de fermiers aisés, et l'enseignement supérieur y occupe une place prépondérante : l'effectif des élèves atteint 47 en 1846²³. En 1848, la II^e République nationalise l'institut, qui devient « l'École régionale d'agriculture », à laquelle est annexée l'école primaire qui prend le statut nouveau de « ferme-école » : l'arrêté du 20 octobre 1849, signé de Victor Lanjuinais, ministre de l'Agriculture breton, fixe définitivement l'organisation de la nouvelle école, dont la « circonscription » est limitée aux cinq départements de l'ancienne Bretagne. En 1854, l'entreprise s'honore du titre d'« École impériale d'agriculture » et bénéficie de la sollicitude active et bienveillante du gouvernement. Lors de l'Exposition universelle de 1856, Rieffel est membre du jury du concours d'animaux. En 1872, l'école a formé, depuis sa création, 444 élèves, sans compter les apprentis de la ferme-école. Lorsqu'en 1881 Rieffel prend sa retraite, la vocation d'établissement supérieur de Grand-Jouan s'est imposée. Jules Rieffel meurt en 1886. En 1895, l'école est transférée à Rennes dans de plus vastes bâtiments, où le buste du fondateur accueille les visiteurs à l'entrée²⁴...

*

LES RÉSULTATS DE CETTE « RÉVOLUTION AGRICOLE » imposée par le haut se lisent notamment dans le singulier écart qui sépare le désir de réforme de la réalité effective de la transformation du paysage rural.

L'écart, d'abord, est celui qui oppose l'enthousiasme réformateur de Rieffel à la pratique de la plupart des propriétaires-exploitants. Dès

1844, un an après la fondation de l'Association bretonne, le zélé prosélyte de la métamorphose agraire exprime son désappointement : « Nous espérions un grand et sublime élan des populations vers les destinées agricoles nouvelles, mais, une fois la plainte formulée, qu'il faille faire le plus petit sacrifice, personne ne bouge. Je me trompe : l'Association bretonne compte aujourd'hui 400 membres. Mais qu'est-ce que 400 membres pour une population d'environ 3 millions d'habitants ? Il y a dans l'agriculture quelque chose d'antipathique aux Français, et surtout aux Françaises. Entrez dans la première commune venue. 10 propriétaires : 50 fois sur une, tous les dix refuseront la cotisation (5 francs), et voilà l'esprit public de la France et de la Bretagne²⁵... »

L'écart, ensuite, est celui qui sépare Rieffel de la majorité des paysans-exploitants. Jean-Marie Déguignet a bien expliqué la réaction des agriculteurs bretons, en l'occurrence ceux de la région de Quimper, face à un « professeur d'agriculture ». Clément-François Olive enseignait alors les choses de la terre à l'école confessionnelle du Likès à Quimper. Nous sommes au début des années 1850 et le jeune Jean-Marie, qui a dix-sept ans, va être employé comme vacher dans la ferme modèle du professeur, à Kermahonec :

« En ce temps-là, il était venu un Monsieur à Kerfeunteun comme professeur d'agriculture pour apprendre aux Bretons l'art de cultiver la terre. Mais les paysans se souciaient peu alors d'apprendre quoi que ce soit en agriculture ni ailleurs. La vieille routine, pas autre chose. Quelques-uns des vieux cultivateurs passaient par la ferme du professeur quelquefois pour regarder les instruments nouveaux, qu'ils n'avaient jamais vus, et regarder les ouvriers travailler. Mais ils s'en allaient en haussant les épaules, et en disant qu'ils auraient à en donner des leçons à ce professeur. Ils voyaient bien qu'il y avait là de belles prairies, bien égouttées et irriguées, des champs de trèfle, de gros choux et des rutabagas, mais tout ça coûtait plus qu'il ne valait, et d'abord les bêtes bretonnes n'avaient pas besoin de ces choses-là pour vivre, pas plus que les hommes n'avaient besoin du pain blanc, de la viande et des légumes, toutes choses alors inconnues dans nos campagnes. Bref, les paysans n'en voulurent pas du tout des enseignements agricoles

de ce monsieur. Si c'eût été un paysan encore ! Mais un monsieur à chapeau haut et qui ne savait pas parler breton pouvait-il être cultivateur ? Allons donc ! Les paysans ne pouvaient admettre qu'un monsieur de la ville pût savoir couper la lande, retourner une motte de terre, faucher, moissonner, charger du fumier dans la charrette, râtelier les fossés, tracer un sillon avec la charrue en bois à avant-train, modèle Triptolème²⁶, les seules choses nécessaires selon eux pour être bon cultivateur. De la science agricole, ils n'en avaient cure. Ce n'était pas avec des livres qu'on pouvait faire de l'agriculture²⁷. »

Il faut tenir compte, on le mesure bien ici, d'une autre logique que celle d'un capitalisme agraire, entreprenant et moderniste. Car la société paysanne n'est pas une société à finalité productiviste. Du reste, elle est analysée par les étrangers au monde paysan comme un univers de « routine » et de « paresse » : l'ignorance paysanne est sans cesse stigmatisée. Villermé, par exemple, fait remarquer « comme ici tout s'enchaîne et comme les effets naissent directement de leurs causes. Le manque d'engrais diminue les produits ; le manque de produits ne permet d'entretenir qu'un petit nombre d'animaux, car on n'en saurait nourrir beaucoup sans beaucoup de fourrages. Peu d'animaux donne à son tour peu d'engrais, et peu d'engrais donne peu de produits²⁸ ». En fait, le paysan breton paraît plutôt imperméable à cette logique du « cercle vicieux ». Les observateurs ne cessent de réclamer la mise en culture de la lande après défrichement, sans comprendre que ces terres, souvent définies comme « vaines et vagues », constituent un complément vital de l'activité agricole dans un écosystème traditionnel marqué par un équilibre dans le cycle élevage-culture. À côté des terres chaudes qui sont cultivées régulièrement, les landes sont écobuées tous les sept ou dix ans et mises en pâture entre-temps. Elles sont aussiensemencées en ajoncs épineux et en genêts. Pendant l'hiver, le paysan coupe les jeunes pousses à l'aide d'une faucille et d'une petite fourche de bois, puis il les pile pour en nourrir ses chevaux et ses vaches. Quant aux tiges des ajoncs, elles servent de bois de chauffage. Après dépaissance²⁹ des troupeaux, la lande engraisnée peut servir de fumure aux champs. Nous sommes bien loin, on le voit, de la « sauvagerie » décrite par les

observateurs extérieurs : la lande remplit des fonctions essentielles dans le cycle économique.

Et il y a plus encore. Nul sans doute mieux que Pierre Vidal de La Blache, dans son *Tableau de la géographie de la France*, n'a exprimé la force des obstacles élevés par les communautés rurales au « progrès » agricole : « Isolées dans leurs fermes perdues entre les sentiers fangeux et sous les arbres, les populations bretonnes de l'intérieur forment une masse de pénétration lente et difficile. » Cette nature particulière « où se combinent la lande, les bois, les champs de culture, les espaces vides, se fixe dans un ensemble inséparable dont l'homme emporte le souvenir avec lui ». Et les landes, « ses » landes, font bien partie de son identité, de sa raison de vivre : « Pâtre autant qu'agriculteur, le paysan breton n'a pas pour ces landes incultes le dédain mêlé d'aversion qu'éprouve ailleurs notre cultivateur pour les "mauvaises terres" ». Car ces landes « sont comprises dans l'image qu'il se fait de son pays. Nulle part plus qu'en ces endroits sauvages il n'a édifié de chapelles de saints, dressé de Christ en granit. Ce ne sont pas les parties riantes, mais les sources des hauts lieux, les rocs, les blocs isolés dans les landes, qu'il recherche pour les assemblées où il semble périodiquement se retremper dans la conscience de son pays. Dans ces contrées où l'horloge du temps retarde, c'est encore pour lui une manière inconsciente de pratiquer les vieux cultes, et de revenir aux anciens dieux³⁰ ».

Pourtant, la lande, vivant ferment de l'identité culturelle de la communauté paysanne, cède peu à peu le pas : les défrichements progressent lentement et très inégalement. En 1855, la situation est encore identique à celle de 1834, et ce n'est qu'à la fin du siècle que le rythme s'accroît. Encore faut-il bien distinguer Basse et Haute-Bretagne puisqu'en 1913 les landes n'occupent plus que 1 % de la Loire-Inférieure et 5 % de l'Ille-et-Vilaine, mais recouvrent encore 25 % du territoire du Finistère et du Morbihan. Parallèlement, la technique, malgré bien des résistances, paraît elle aussi pénétrer au plus profond des campagnes bretonnes.

Ces progrès touchent d'abord la charrue : le savant nantais Pierre Athénas adapte en 1823 un versoir hélicoïdal à un soc plat coupant la terre et les racines ; à la fin des années 1830, on découvre les avantages de la charrue mise au point par Mathieu de Dombasle, le professeur de Rieffel à Roville en Lorraine. Jean-Jules Bodin en

devient à Rennes le plus grand fabriquant pour l'Ouest : à l'exposition de Saint-Brieuc de 1857, il présente vingt-quatre types de matériel, dont six charrues et six araires. La traction animale facilite la diversification des herse, des scarificateurs, des extirpateurs, des butoirs... Autre innovation majeure, la machine à battre. Cette dernière fait peu à peu disparaître l'usage du fléau et du rouleau de bois ou de pierre tiré par des chevaux tournant sur l'aire. Certes, dès 1840, quelques grands domaines se sont déjà procuré des machines anglaises à manivelles actionnées par des hommes ; il y a aussi la batteuse à manège animal et la batteuse à vapeur qui apparaît vers 1860. Ces deux dernières machines sont fabriquées principalement par l'industriel nantais François Lotz qui, en vingt ans, entre 1848 et 1868, produit 3 500 exemplaires de la première catégorie et un millier de la seconde. En 1882, il n'y a plus aucune machine à bras en Loire-Inférieure, et le Finistère se place au 4^e rang des départements français pour le nombre total des batteuses, les Côtes-du-Nord au 9^e et l'Ille-et-Vilaine au 11^e. Seul le Morbihan apparaît à la traîne³¹. En 1882, la Loire-Inférieure compte 6 472 « houes à cheval », soit autant que d'exploitations, ce qui marque ainsi la fin de la pratique du travail de la terre à la bêche.

Travail des hommes, travail des machines : une comparaison régionale³¹

	<i>Rg parisienne</i>	<i>Nord-Est</i>	<i>Limousin</i>	<i>Bretagne</i>
Travailleurs pour 100 ha (1862)	11,1	8,9	17,8	28,5
Diminution des travailleurs (1862-1882)	35 %	32 %	15 %	22 %
Faucheuses, moissonneuses pour 1 000 ha (1882)	2,49	2,90	0,16	0,16

31. Georges Duby et Armand Wallon (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. III : *Apogée et crise de la civilisation paysanne (1789-1914)*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 225.

Pourtant, la mécanisation (faucheuses, moissonneuses, batteuses) pénètre avec retard la Bretagne. En fait, à l'échelle de la France, l'utilisation de ces machines n'a réellement démarré qu'au cours des

années 1870 et leur zone d'expansion est limitée à la région située au nord d'une ligne qui passerait par Le Havre, Orléans et Belfort : chaque département compte 500 machines au moins, et l'ensemble possède 61 % du parc national. Le développement de la mécanisation est ici une nécessité en raison de l'importance des cultures céréalières, d'une main-d'œuvre moins dense et en constante diminution. Au contraire, en Bretagne, les céréales sont relativement moins importantes et la mécanisation est d'autant moins nécessaire que les salaires sont moins élevés : en 1852, le salaire d'été du journalier non nourri s'élevait à 2,38 francs dans le bassin parisien et le Nord-Est, à 1,48 franc en Bretagne³².

Prairies artificielles, emploi des engrais naturels et artificiels, amélioration des sols siliceux par le chaulage, début du machinisme agricole même si la mécanisation n'intervient qu'avec retard, la Bretagne donne néanmoins des signes d'une mutation majeure, amplifiée encore par le chemin de fer qui permet l'arrivée de produits à meilleur marché, débloque la province, améliore les rendements, entraîne un accroissement des cultures spécialisées spéculatives.

Vers 1880, on peut commencer à parler de « ceinture dorée » pour définir la spécialisation légumière de la côte nord de la péninsule. Tout ici a commencé en 1828, quand un jeune agriculteur de Roscoff, Henry Ollivier, affrète une gabarre, la charge d'oignons rosés du pays et met le cap sur Plymouth. Il déclenche un phénomène qui ne cesse alors de s'amplifier au point de concerner 200 émigrants saisonniers en 1860. En 1839, Édouard Corbière crée un service maritime régulier entre Morlaix et Le Havre destiné à la commercialisation du surplus d'oignons, d'artichauts et de choux-fleurs. En 1838, les cultures maraîchères rapportent jusqu'à 3 000 francs par hectare, alors que la même surface cultivée en froment produisait moins de 300 francs³³. Lors de son voyage en Bretagne en 1839, l'Anglais Adolphus Trollope ne manque pas de s'enthousiasmer devant l'effervescence toute particulière qu'il découvre à Roscoff :

« La totalité de la terre aux environs de Roscoff est cultivée en jardins, particulièrement favorables aux artichauts et aux oignons, dont nous vîmes des champs entiers. Les Roscovites, actifs et entrepreneurs, transportent ceux-ci — chaque homme voyageant avec la production de son champ, ou peut-être deux

ou trois propriétaires s'unissant pour l'expédition — à Rennes, dans de petites charrettes, tirées par un ou deux de leurs petits chevaux. On m'a dit aussi que l'année dernière, quelques-uns des plus inspirés voyagèrent avec les produits de leurs champs jusqu'à Paris et avaient ainsi tiré un très joli profit de l'aventure³⁴. »

Mais surtout, la région connaît une véritable révolution alimentaire entre 1840 et 1880, avec la diffusion de la pomme de terre. Elle n'était pas encore répandue au XVIII^e siècle, malgré les efforts de certains notables éclairés (La Chalotais notamment) et surtout du clergé : ainsi M^{gr} de La Marche (1729-1806), évêque de Léon, surnommé « *Eskop ar patatez* » (« l'évêque aux patates »). En parfait administrateur de son diocèse, ce dernier s'était attaché durant son épiscopat, entre 1772 et 1792, à améliorer le sort de ses fidèles : il planta le tubercule dans son domaine de Château-Gaillardin et ne cessa d'inciter les paysans à l'imiter³⁵. Les agronomes tenteront sans relâche de propager la culture de la nouvelle plante : la période révolutionnaire verra la multiplication des circulaires et adresses pour convertir tous les Français, et notamment les Bretons, à la cause du tubercule. Ainsi, Jean Bon Saint-André, le représentant du peuple dans les départements maritimes de la République, écrivait de Brest aux agents des districts le 10 floréal an II : « Je vous ai envoyé 50 exemplaires du décret de la Convention Nationale relatif à la culture de la pomme de terre des “défenseurs” de la Patrie. Les dispositions qu'il renferme doivent vous faire sentir la nécessité de sa prompte exécution. Pour cet effet, vous la ferez traduire sur le champ dans l'idiome de vos campagnes, vous l'y répandrez avec profusion et vous veillerez à ce qu'il soit strictement exécuté et vous m'en rendrez compte³⁶. » Les Archives de Quimper conservent le fragment d'une affiche éditée à Brest, portant en français bretonnisé le fameux décret de la Convention du 23 nivôse an II, inspiré de Parmentier et ordonnant une série de mesures pour assurer la propagation de la pomme de terre...

Mais le décret se heurta à bien des obstacles. La commune de Lagrée, par exemple, dans le district de Josselin, répondit : « Nous voyons que nous ne pourrions cultiver ni ensemer des pommes de terre, vu que nos terres produiront beaucoup plus abondamment en les ensemençant en seigle, en froment rouge, en avoine et en blés

noirs³⁷. » En outre, la période guerrière, jusqu'à la fin du règne de Napoléon, compromit fortement l'implantation du tubercule. C'est dans les temps plus paisibles de la Restauration qu'il commence à se développer, encouragé par des primes de culture : dans le *Journal des Côtes-du-Nord* du 1^{er} mars 1817, le comte de Saint-Luc, préfet du département, informe que Louis XVIII vient de destiner à l'encouragement de la culture de la pomme de terre un fonds particulier dans lequel le département est compris pour 2 400 francs³⁸. On commença ainsi à la cultiver, d'abord dans les *liorzous*, courtils autour de la maison où poussent les légumes. Puis elle se répandit plus rapidement, aux alentours des années 1820-1830, pour devenir commune, notamment dans le Finistère, même si les paysans se sont longtemps méfiés de cet étrange tubercule, d'abord réservé aux bestiaux dans la mesure où il semblait incompatible avec un régime alimentaire fondé sur les bouillies de céréales, les crêpes, une association céréale-beurre-lait. Le sous-préfet d'Ancenis témoigne bien, dans un courrier adressé au préfet le 8 août 1828, d'un progrès mesuré mais incontestable : « Les pommes de terre promettent une récolte très abondante. Ce farineux entre, pour un vingtième peut-être, dans le pain d'une partie des gens de la campagne et le reste sert pour la nourriture de leurs bestiaux. La classe indigente de la ville d'Ancenis en mange au lieu de pain. Mais cette consommation ne peut compenser la perte des céréales que relativement aux besoins des indigents³⁹. »

Dans la première phase de l'expansion de sa culture, la pomme de terre a été vendue aux « féculeries » locales qui se développent rapidement aux alentours de 1830. Comme la plupart des innovations, la commercialisation des pommes de terre est d'abord prise en charge par les notables, les paysans se contentant de les produire : Pont-l'Abbé connut alors une période d'intense activité, expédiant les pommes de terre à destination de l'Angleterre. En 1829, elle exporte 400 tonnes, 1 200 tonnes en 1859, 4 000 tonnes en 1870.

Et c'est ainsi que, petit à petit, l'évolution des goûts aidant, la pomme de terre fut intégrée dans le régime alimentaire des familles paysannes, au point de devenir, une fois acceptée, un produit de base, pour les humains comme pour les bestiaux⁴⁰. En évoquant son enfance à Quimper (Finistère), Jean-Marie Déguignet (1834-1905) explique que « nous avions un peu de terrain où l'on semait des pommes de

terre, de ces pommes de terre rouges, grosses et très productives, qui étaient alors la principale nourriture des pauvres et des pourceaux⁴¹ ». Synonyme de sécurité alimentaire, de disparition des famines et des disettes, la pomme de terre est bien devenue l'aliment miracle des années 1840-1880 et, consécration suprême, l'héroïne de chansons en breton colportées de village en village par des « coureurs de pays » comme on les appelle alors, telle cette *Chanson composée nouvellement au sujet des patates*, écrite au milieu des années 1840 par un certain Yann ar Gwenn. Il se dit natif de Plouguviel dans le canton de Kerotret, où il a édifié une cabane dans la vallée de Crec'h-Sulhiet :

« Si je pouvais savoir la façon, j'aurais composé
Une chanson à l'éloge de la bonne chose bénie
Nommée Patate, nourriture la plus commune du pays,
Dont, trois fois par jour, dans les maisons, on fait des
repas.

Elle est immanquable, et grandes sont ses qualités ;
Tous, pauvres et riches, en font usage ;
Les nobles, les bourgeois, dans tous les ragoûts,
Lui donnent toujours la première place.

Quand on porte la viande au four, on dit à la servante
Qu'elle épluche quelques patates pour l'entourer ;
La fermière ajoutera ensuite oignon, ail et poivre
Et, quand ce fricot est cuit... Ô le plus délicat des mets !
[...]

Et, par la grâce de Dieu, elles sont partout enracinées,
En Trégor, en Léon, en Cornouaille, dans le Vannetais,
Et le grand nombre de pays qui étaient ravagés
Par des calamités, elle les a secourus.

Nombreuses sont les vertus des patates ;
Elles défient la famine dans les villes et les campagnes
Et tant qu'elles seront si fournies qu'elles l'ont été
jusqu'ici
Jamais nous n'endurerons les effets des disettes de blé.

[...]

Je ne crois pas être menteur lorsque je viens déclarer
Que là où l'on en fait dix-huit repas dans la semaine
On allonge le blé noir, l'avoine, le seigle ;
Les patates bénies gardent le blé au grenier⁴². »

*

LE RÉSULTAT COMPTABLE DE CETTE SOMME D'INNOVATIONS est qu'en Bretagne le produit global agricole croît plus fortement que dans la région parisienne et le Nord-Est, alors qu'auparavant la situation était inverse (voir tableau ci-contre).

Au total, les surfaces emblavées n'ont cessé d'augmenter : sur 2,7 millions d'hectares de surface agricole utile pour les cinq départements, elles dépassent 1,2 million d'hectares lors de l'enquête de 1882 (contre 984 000 en 1840), tandis que les landes reculent et passent de 976 000 à 515 000 hectares. Parallèlement, les jachères tombent de 430 000 à 124 000 hectares⁴³. Le seigle est en recul : entre 1840 et 1862, il perd un tiers des espaces qui lui étaient réservés, puis il se maintient autour de 140 000 hectares, mais avec de fortes variations régionales : il est très peu présent à l'est. Le sarrasin gagne du terrain et se maintient autour de 270 000 hectares, au point d'assurer la moitié de la production nationale. L'avoine, qui donne de bons résultats cultivée à la suite du blé, indispensable à l'élevage, progresse surtout au nord et à l'ouest, pour occuper 270 000 hectares. Le progrès le plus spectaculaire est celui du froment, cultivé sur 270 000 hectares en 1840, sur 430 000 en 1882 : la production de blé passe ainsi de 2 millions de quintaux en 1840 à 4 millions en 1892. Dans le Finistère, où on ne le cultivait pratiquement pas avant 1850, il dépasse le sarrasin à partir de 1860. En Loire-Inférieure, l'augmentation des surfaces (de 40 000 à 100 000 hectares), combinée avec l'augmentation des rendements (9 hectolitres à l'hectare en 1815, 15-18 en 1880), fait passer la production de 570 000 hectolitres en 1815 à plus de 2,5 millions en 1875. La Bretagne est alors en passe de devenir l'une des grandes terres à blé de France. Vers 1880, au terme de cette évolution, on peut estimer que triomphe partout le système de polyculture-élevage, au sein duquel aucune unité de production n'est totalement spécialisée.

	<i>Augmentation en % (1686-1691)</i>	<i>Revenu à l'hectare en 1879 (en francs)</i>
France médiane	73,2	50,1
Bretagne	60,9	49,3
Pays de la Garonne	59,1	63,6
Midi méditerranéen	56	58,3
Département du Nord	45,7	114,5
Massif Central	41,4	33
Centre-Bassin parisien	23,8	77
Est-Nord-Est	18	42,4

45. Georges Duby et Armand Vallon (dir.), *Histoire de la France rurale*, op. cit., p. 249.

L'ensemble formé par les cinq départements paraît, à partir de 1862, se stabiliser autour de 260 000 unités de production, avec sans doute un sommet en 1882, soit une moyenne de 7 à 8 hectares par exploitation (la moyenne française se situe autour de 10 hectares). Une statistique de 1862 révèle que 45 % des exploitations font de 1 à 5 hectares, 26 % de 5 à 10 hectares. Les petits exploitants dépassent 70 % du total et ils sont en nombre grandissant entre 1852 et 1882, alors que le nombre des journaliers diminue. Le statut de petit paysan indépendant tend à se généraliser.

Les grandes unités, qui dépassent 50 hectares, avec salariés permanents, sont très peu nombreuses (0,7 % de l'ensemble en 1882). Au niveau intermédiaire, les unités de 10 à 20 hectares représentent 16 % du total, celles de 20 à 50 hectares 10 %. Ces exploitations occupent en superficie nettement plus de la moitié des terres mises en valeur dans tous les départements.

La propriété rurale tend à s'émietter en raison du jeu des successions : le partage est théoriquement égalitaire, mais il est fréquent que l'exploitation aille à l'un des enfants, à charge pour lui de verser une compensation (une soulte) à ses frères et sœurs. Le faire-valoir direct concerne 24 % des exploitants en 1862 et va ensuite croissant. En 1882, en nombre, les fermiers et les propriétaires tendent vers l'égalité. Le paysan breton aspire fortement à devenir

propriétaire, et il consacre toutes ses économies à l'achat de terre.

L'évolution de l'habitat est le signe le plus manifeste d'un mieux-être peu à peu conquis : l'ardoise remplace lentement le chaume ; la brique tend à supplanter le bois pour les encadrements ; les dimensions des portes et des fenêtres s'accroissent, et l'utilisation des vitres se généralise. Dès qu'on a les moyens, on réunit un mobilier coûteux : construite à l'occasion du mariage des filles, l'imposante armoire, installée dans la demeure de l'épousée, fait l'objet de rites prénuptiaux, solennels et collectifs. L'usage du lit clos se développe encore et les bancs qui entourent la table-huche prennent de l'élégance et du confort, avec des accoudoirs et des dossiers sculptés. La vraie nouveauté est le buffet-vaisselier, chargé d'afficher fièrement, notamment par l'exubérance de ses ornements et de ses sculptures, l'aisance de son propriétaire. L'horloge apparaît au début du XIX^e siècle. L'exposition de plusieurs armoires permet de faire étalage de sa richesse et de montrer au visiteur, lorsque la ménagère les ouvre, d'opulentes piles de linge et de vêtements...

Quant au costume, il se déploie avec une infinie diversité sociale et locale. Les costumes de fête et de parade s'imposent dans la moyenne et riche paysannerie, avec des robes aux lourdes broderies à multiples rangs. Pas pour tous cependant : « Dans ma famille de pauvres diables bigoudens, explique Pierre-Jakez Hélias, on ne se souvient pas d'avoir jamais porté d'habit brodé⁴⁴... » La coiffe met le visage de la femme en valeur : c'est l'époque où commencent « l'ascension » de la coiffe du pays de Pont-l'Abbé et la démesure des collerettes du pays de Fouesnant-Rosporden : « Cent pays, cent modes, cent paroisses, cent églises », dit le dicton ; au milieu du XX^e siècle, l'ethnographe René-Yves Creston discerne 66 modes, avec 1 200 variantes⁴⁵ !...

Mais il ne faut pas pour autant imaginer une montée de l'individualisme, tant l'importance des solidarités reste forte, notamment face aux travaux tels l'écobuage d'un champ, le défrichement d'une lande, le relevage d'un talus, le curage d'un étang, la réfection d'une aire de battage (« l'aire neuve » où l'on bat les céréales au fléau), la moisson et le battage, la réparation d'un bâtiment... Pour marquer le début de l'année, dans nombre de pays bretons, les familles qui font équipe lors des travaux agricoles se rendent visite : c'est une occasion de resserrer les liens entre gens d'un ou de plusieurs villages proches, solidaires dans la peine du travail qui

les attend. Ainsi que dans le plaisir, car les « grandes journées », où l'on a besoin de « fort de monde », annoncées par le crieur public ou le valet de la ferme concerné à la sortie de la messe du dimanche, s'achèvent toujours par des repas bien arrosés, des chants et des danses endiablées au son de la bombarde, du biniou et du tambour⁴⁶.

La saison des « aires neuves » — la « fête de l'agriculture » par excellence, selon La Villemarqué — court de mai à juillet ; elle est synonyme de travail harassant car la surface d'une aire à battre doit être bien plane, facile à nettoyer, à la fois dure et élastique. Sa réfection comprend deux étapes. La première consiste à recomposer le terrain. On commence par le défoncer, enlever les cailloux, puis on y charrie de la terre glaise, que l'on ratisse, détrempe et étend sur une grande épaisseur. Les hommes peinent à malaxer la glaise. Lorsque la couche de boue de 30 à 60 centimètres d'épaisseur a été nivelée et lissée, on laisse sécher d'une semaine à un mois. Quand le mélange a fini de durcir, pour tasser le terrain, rien ne vaut une foule de danseurs pendant plusieurs heures. Voici la manière dont Jean-Michel Alexandre Bouët (1798-1857) décrit, en 1835, cette coutume, texte qui illustre l'un des 120 dessins de l'artiste Olivier Perrin, qui évoquent, de la naissance au mariage, les étapes essentielles de la vie d'un paysan cornouaillais⁴⁷ :

« La danse est un exercice que le paysan armoricain aime avec passion, avec fureur. Ni la longueur du chemin, ni les chaleurs les plus dévorantes de l'été ne sont à ses yeux un obstacle, dès qu'il s'agit d'aller danser : il fait deux, trois, quatre lieues et davantage pour se rendre à l'aire neuve où le biniou l'appelle. À peine y arrive-t-il, baigné de sueur et haletant de fatigue, qu'il figure déjà parmi les danseurs, et hurlant, bondissant, s'agitant comme un possédé qu'on exorcise, il y reste jusqu'à la nuit close en proie à une sorte de fièvre qui peut seule soutenir ses forces, et en faire ainsi un véritable danseur athlétique.

Les femmes partagent avec les hommes ce goût si vif pour la danse, si même elles ne le portent encore plus loin, cependant à les voir on ne s'en douterait guère : elles sont sérieuses, réservées, tristes même en dansant, et quoiqu'elles s'y laissent entraîner le plus volontiers du monde, conservent un air de décence et de scrupule au milieu de leurs plus violentes

évolutions chorégraphiques. Cette attitude à demi religieuse de nos lourdes bayadères, ces yeux presque toujours baissés, qui semblent chercher une fosse plutôt que le plaisir, sont peut-être un souvenir de l'origine sacrée de la danse⁴⁸. »

Partout dans le monde rural, la profonde originalité des danses bretonnes est d'être des danses de travail, exécutées lors des grands travaux collectifs. Elles servent à la fois de délassement aux corps fatigués, de récompense pour l'ensemble du groupe et d'affirmation d'une identité locale par la diversification des pas, sur le modèle de la diversité des modes de « guises » dans le costume. Danses en rond et répétitives⁴⁹...

Le ^{xix}e siècle singularise fortement l'Armorique : nous sommes bien alors à l'apogée de la civilisation paysanne, popularisée par le folklore, le costume, même si cette culture populaire apparaît comme le privilège partagé par la frange la plus aisée de la paysannerie. Cette « matière bretonne » tend à séduire et à fasciner de plus en plus les milieux cultivés et bientôt des touristes curieux de ce conservatoire de traditions et de manières d'être, au risque d'une perverse dérive vers le folklorisme et la « bretonnerie »⁵⁰...

1.

Chiffres cités par Guy Haudebourg, *Mendiants et vagabonds en Bretagne*, op. cit., p. 85, note 40.

2.

Nous disposons des chiffres issus de l'enquête agricole de 1840, suivie, pour la période couvrant le ^{xix}e siècle, par les enquêtes décennales de 1852, 1862, 1882, 1892.

3.

Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 103.

4.

Lullin de Chateaufieux, *Les Voyages agronomiques*, 1843. Cité par Louis Ogès, *L'Agriculture dans le Finistère au milieu du ^{xix}e siècle*, s.l., 1949, p. 12.

5.

Voyage en Bretagne. Jules Michelet, Honoré de Balzac, Victor Hugo, Prosper Mérimée, Stendhal, Hippolyte Taine, Guy de Maupassant, Octave Mirbeau, Alphonse Daudet, Urugne, Éditions Pimientos, 2004, p. 102. À Auray, Stendhal note « l'aspect général du pays, morne et triste ; tout est pauvre et fait songer à l'extrême misère ; c'est une plaine

dont quelques parties sont en culture : celles-là sont entourées de petits murs en pierres sèches » (*ibid.*, p. 107-108).

6. Louis Ogès, *L'Agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 30.
7. En 1733, l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour se heurtait déjà à l'obstination des paysans, rétifs à toute idée de défrichement des landes : « Il serait facile de les rendre labourables, mais les habitants prétendent que les landes leur sont plus utiles dans l'état où elles sont que si elles étaient emblavées, les pâtis et les communaux leur étant absolument nécessaires pour la nourriture de leurs bestiaux. » Cité par Jean-Marc Moriceau, *Histoire et géographie de l'élevage français, du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Éditions Fayard, 2005, p. 211.
8. Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, *op. cit.*, p. 106.
9. Guy Haudebourg, *Mendiants et vagabonds en Bretagne*, *op. cit.*, p. 85.
10. Cité par Louis Ogès, *L'Agriculture dans le Finistère*, *op. cit.*, p. 101.
11. *L'Océan, journal des intérêts maritimes et constitutionnels*, n° 100, mercredi 20 janvier 1847, p. 2.
12. *Ibid.*, n° 101, vendredi 22 janvier 1847, p. 3.
13. *Ibid.*, n° 102, lundi 25 janvier 1847, p. 3.
14. Annie Antoine, « La sélection des bovins de l'Ouest au début du XIX^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, CVI, 1, janvier-mars 1999, p. 63-86.
15. Louis Ogès, *L'Agriculture dans le Finistère*, *op. cit.*, p. 42.
16. Jean-Yves Guiomar, *Le Bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*, Mayenne, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987, p. 118.
17. Ouverte en 1826, il s'agit de la première école d'agriculture française, dirigée par le déjà célèbre Mathieu de Dombasle, qui impressionna fortement le jeune Jules Rieffel. Dombasle publia à partir de 1824 les *Annales agricoles de Roville*, une des premières revues françaises d'agriculture et d'agronomie ; mais c'est surtout par ses travaux d'amélioration de la charrue, qu'il poursuit pendant plusieurs d'années, qu'il a construit sa réputation : la charrue Dombasle symbolise à elle seule les transformations de l'agriculture du XIX^e siècle...

18. La dot, considérable, de 60 000 francs, est investie dans la société.
19. Selon l'article 1er de la société, il s'agit de « fonder sur le domaine de Grand-Jouan, un établissement agricole exemplaire, semblable à ceux existants à Roville, à Grignon et au Verneuil. La société prend la dénomination de ses deux directeurs-gérants, "Haentjens, Rieffel et compagnie" ».
20. Jean-Yves Guiomar, *Le Bretonisme*, *op. cit.*, p. 121-122.
21. Rieffel a présumé de ses forces : à la fin de l'année 1840, il annonce à son public qu'il ne peut assumer la publication régulière. Deux ans s'écouleront avant la reprise de la publication.
22. Cité par Jean-Yves Guiomar, *Le Bretonisme*, *op. cit.*, p. 122.
23. Les matières enseignées sont l'économie rurale (Jules Rieffel), l'agriculture, la zoologie agricole, les constructions rurales (G. Heuzé), l'art vétérinaire, la physique et la chimie agricoles, la minéralogie (J. Allibert), la comptabilité, la mécanique, l'arpentage et le nivellement (Richard), la botanique, l'économie forestière, l'arboriculture (Decorce), l'équitation et les haras (de Vaublanc). D'après une brochure intitulée *Institut agricole et école primaire d'agriculture de Grand-Jouan sous la direction de M. Jules Rieffel*, 1847-1848.
24. On trouvera une analyse très détaillée des expériences agronomiques de Jules Rieffel dans la thèse de René Bourrigaud, *Le Développement agricole au XIXe siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994. Voir en particulier p. 249-369. Il y eut d'autres fermes-écoles, notamment à Saint-Martin-des-Champs (1831) et à Trévarez (1848) dans le Finistère. Il faut mentionner aussi l'Institut des Frères de Ploërmel (1845) dans le Morbihan.
25. Jules Rieffel, « L'agriculture de l'Ouest », 1845, p. i-iv.
26. Triptolème : prêtre original de la déesse Déméter, dans la mythologie grecque. Déméter donna à Triptolème une charrue en bois et des grains de blé pour aller enseigner l'agriculture aux mortels.
27. Jean-Marie Déguignet, *Mémoires d'un paysan bas-breton*, *op. cit.*, p. 87-88.
28. Villermé, cité par Martine Segalen, *Quinze générations de Bas-Bretons*, *op. cit.*, p. 198.
29. Action de paître. Lieu où les bestiaux vont paître.
- 30.

Paul Vidal de La Blache, *Tableau de la géographie de la France*, dans Ernest Lavisse, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, Paris, Éditions Hachette, t. I, 1911, p. 333. Sur cette relation forte nouée entre le paysage et l'identité paysanne, voir la thèse d'Alain Corbin, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Rivière, 1975, et Eugen Weber, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, Éditions Fayard, 1983.

31.

Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, *op. cit.*, p. 116.

32.

3 francs représentent un peu plus de 10 euros de 2005.

33.

Louis Ogès, *L'Agriculture dans le Finistère*, *op. cit.*, p. 14. La valeur des terres était passée de 1 500 francs l'hectare en 1820 à 3 500 francs l'hectare en 1845. Elles se louaient 250 francs l'hectare. On comptait alors à Roscoff de 900 à 1 000 maraîchers et on estimait qu'il fallait un homme par hectare pour que la terre soit bien cultivée.

34.

Adolphus Trollope, *Un été en Bretagne*, *op. cit.*, p. 339.

35.

Goulven Mazéas, *Petite histoire bretonne de la pomme de terre*, Brest, Imprimerie Commerciale et Administrative, 1940, p. 114-115.

36.

Cité par Goulven Mazéas, *ibid.*, p. 157.

37.

Ibid., p. 162.

38.

Ibid., p. 182.

39.

Ibid., p. 194. En octobre 1829, le sous-préfet de Paimbeuf confirmait que « les pommes de terre sont une grande ressource pour les gens de la campagne », expliquant que la culture en a été étendue « à raison de la cherté des grains ».

40.

Martine Segalen, *Quinze générations de Bas-Bretons*, *op. cit.*, p. 219.

41.

Jean-Marie Déguignet, *Mémoires d'un paysan bas-breton*, *op. cit.*, p. 27.

42.

Goulven Mazéas, *Petite histoire bretonne de la pomme de terre*, *op. cit.*, p. 206. Cette chanson fut écrite vers 1840 dans le contexte de la maladie cryptogamique qui attaqua la pomme de terre ; le barde attribuait le fléau à l'impiété des hommes qui avaient attiré sur eux la colère de Dieu...

43.

Elles seront réduites à 21 000 hectares en 1929.

44.

Pierre-Jakez Hélias, *Le Quêteur de mémoire*, *op. cit.*, p. 312.

45. Pour une mise en perspective de cette évolution identitaire, voir l'analyse d'Eric Hobsbawm et Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
46. La meilleure synthèse, à l'apogée de ce monde agricole, est celle de Maurice Le Lannou, *Géographie de la Bretagne*, Rennes, Éditions Plihon, t. II, 1952.
47. Denise Delouche, « Olivier Perrin (1761-1832), premier peintre du paysan breton », *Ar Men*, n° 24, décembre 1989, p. 60-75 ; *Les Peintres et le paysan breton*, Douarnenez, Éditions du Chasse-Marée, 1988.
48. Olivier Perrin et Alexandre Bouët, *La Galerie bretonne. La vie des Bretons de l'Armorique. Breiz-Izel* [1808], Strasbourg, Éditions Jean-Pierre Gyss, 2001, p. 196.
49. Jean-Michel Guilcher, *La Tradition populaire de danse en Basse-Bretagne*, rééd., Spézet, Éditions du Chasse-Marée, 1995.
50. Sur cette « matière bretonne » dont l'apogée se situe dans la seconde moitié du XIX^e siècle, voir *Toutes les cultures de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2004, notamment dans la première partie, « Le mode de vie traditionnel », p. 27-60.

Une religion populaire à son zénith

« **L**AS ! VOYAGEUR ENTHOUSIASTE, QUE RESTERA-T-IL en Bretagne pour t'y attirer lorsque le peuple aura abjuré sa foi, ses coutumes et son costume national ? » s'inquiète Philip de Quetteville, un Anglais qui a parcouru la province à quatre reprises entre 1859 et 1869. Son récit de voyage, paru à Londres en 1870, est révélateur du statut particulier de l'Armorique dans l'Europe du XIX^e siècle. En effet, elle passe pour un conservatoire de traditions ethnographiques. Son « âme » singulière, d'un mysticisme authentique, surgie du fond des âges, frappe et émeut tous ceux, fidèles ou voyageurs, qui assistent aux pardons, ces grands rassemblements à la gloire des saints :

« Le spectacle, ce matin-là, était empreint d'une poésie des plus exquises : un soleil radieux ; de pittoresques collines formant comme un écrin autour du hameau ; dans le cimetière, un bouquet de chênes ; devant l'église, la foule des paysans assistant à l'office, et tombant à genoux comme un seul homme au moment de la bénédiction. C'est une scène digne, par son harmonie, des jours d'été de jadis.

Dans la procession, les *miraclou*, ou guéris, ne sont pas les moins remarquables, qui vont pieds nus et vêtus de blanc, avec à la main un long cierge. Parfois, l'on voit passer un petit enfant tenant en laisse un agneau, symbole d'innocence ou encore, dans les bras de leurs mères, des nourrissons transformés en anges, qui portent dans le dos des ailes colorées¹. »

Il est vrai que le XIX^e siècle est marqué en Bretagne, plus qu'ailleurs

sans doute, par une vitalité de l'expression collective de la croyance, notamment dans ses pardons spectaculaires, surtout en Basse-Bretagne : Michel Lagrée propose même d'appliquer l'expression de « christianitude », forgée par le sociologue Émile Poulat, pour qualifier la vivacité toute particulière de l'élan religieux dans ce bastion du catholicisme, « terre de prêtres », de religieuses et de paysans dévots². Dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Ernest Renan nous a transmis un témoignage éloquent de son éducation reçue à Tréguier au début de la monarchie de Juillet, par de « dignes ecclésiastiques, les hommes les plus respectables du monde » :

« Je reçus mon éducation dans un petit collège d'excellents prêtres, qui m'apprirent le latin à l'ancienne manière (c'était la bonne), c'est-à-dire avec des livres élémentaires détestables, sans méthode, presque sans grammaire [...]. L'éducation historique qu'ils me donnèrent consista uniquement à me faire lire Rollin. De critique, de sciences naturelles, de philosophie, il ne pouvait naturellement être question encore. Quant au XIX^e siècle, à ces idées neuves en histoire et en littérature, déjà professées par tant de bouches éloquentes, c'était ce que mes excellents maîtres ignoraient le plus. On ne vit jamais un isolement plus complet de l'air ambiant. Un légitimisme implacable écartait jusqu'à la possibilité de nommer sans horreur la Révolution et Napoléon [...].

Ainsi, au lendemain de la révolution de 1830, l'éducation que je reçus fut celle qui se donnait, il y a deux cents ans, dans les sociétés religieuses les plus austères. Elle n'en était pas plus mauvaise pour cela ; c'était la forte et sobre éducation, très pieuse, mais très peu jésuitique, qui forma les générations de l'ancienne France, et d'où l'on sortait à la fois si sérieux et si chrétien³. »

Mais tout n'est pas qu'archaïsme dans cette Bretagne marquée du sceau de la foi, comme le démontre l'audacieux projet des frères Lamennais (ou de La Mennais, mais ils voulurent démocratiser leur patronyme), deux frères d'origine malouine qui conçurent un ambitieux programme de régénération de l'Église.

Jean-Marie de Lamennais (1780-1860), le plus sage, et son frère

cadet Hugues-Félicité-Robert (1782-1854), le plus exalté, le plus tourmenté aussi, ordonné prêtre à Vannes en 1816 seulement, partagent la volonté de voler au secours de la religion malmenée. En 1817, Félicité publie le premier des 4 volumes de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, aussitôt accueilli avec enthousiasme par les catholiques (40 000 exemplaires vendus en 1817-1818) car, à l'encontre des Lumières, il prétend obliger la raison individuelle à se prosterner devant Dieu. Lamartine écrit, enthousiaste : « Je suis enfin tombé sur du bon, même du beau, même du sublime [...]. C'est magnifique, pensé comme par M. de Maistre, écrit comme Rousseau, fort, vrai, élevé, pittoresque, concluant, neuf, enfin tout⁴. » De son côté, Victor Hugo dit son admiration dans le *Conservateur littéraire* de 1819, puis encore dans *La Muse française*, de 1823 (article repris dans *Littérature et philosophie mêlées*) : « L'Essai sera une des dates de ce siècle. Il faut qu'il y ait un mystère bien étrange dans ce livre que nul ne peut lire sans espérance et sans terreur, comme s'il cachait quelque haute révélation de notre destinée. »

En 1825, les deux frères profitent de l'amitié du nouvel évêque de Rennes, M^{gr} de Lesquen, pour constituer à Saint-Méen, avec les missionnaires diocésains, une association qui se transforme bientôt en Congrégation de Saint-Pierre, et ils créent un noviciat qui passe de Rennes à Malestroit en 1828. En même temps, Félicité groupe autour de lui, dans le manoir familial de La Chesnaie, près de Dinan, converti en une sorte de Port-Royal breton, quelques jeunes gens ardents venus de toutes parts pour se vouer au service de l'Église universelle. Parmi eux, on relève les noms de Lacordaire et de Montalembert. En 1830, Félicité lance, avec Lacordaire et Montalembert, le journal *L'Avenir* (17 octobre 1830-15 novembre 1831). Fier de son épigraphe « Dieu et la liberté », il soutient avec flamme les nationalités opprimées en Europe : polonaise, belge, irlandaise... Et il réclame aussi la liberté de religion et de conscience, la séparation de l'Église et de l'État, les libertés d'enseignement, de presse, d'association, l'élargissement du système électoral et la décentralisation : « Il n'y a de vie désormais que dans la liberté. »

Ce mouvement catholique démocratique naissant, qui prêche la Révolution au nom de la religion, est brisé par la condamnation romaine de 1832 : Grégoire XVI reçoit Lamennais le 13 mars, mais, le 15 août, l'encyclique *Mirari vos* réprouve les doctrines contenues dans

L'Avenir, notamment sur la liberté des cultes et la liberté de la presse. Félicité de Lamennais exprime son amertume, sa révolte, par la publication en 1834 des *Paroles d'un croyant*, écrit en quelques jours dans sa propriété de La Chesnaie, vibrante profession de foi démocrate, appel pressant et passionné à la liberté, à toutes les libertés : « Encore quelques jours, et ceux qui combattaient pour les oppresseurs combattront pour les opprimés ; ceux qui combattaient pour retenir dans les fers leurs pères, leurs mères, leurs frères et leurs sœurs, combattront pour les affranchir. Et Satan fuira dans ses cavernes avec les dominateurs des nations... » Cette fois, la rupture est totale avec l'Église, qui le condamne de nouveau par l'encyclique *Singulari nos*. Parallèlement, une rétractation sans équivoque est réclamée à l'abbé Coëdro, le supérieur des missionnaires, qui prêche la retraite et le retrait face aux turbulences du siècle devant 440 prêtres. La Congrégation de Saint-Pierre est dissoute et le noviciat de Malestroit est fermé dès 1834.

L'échec final de ce mouvement, sans doute trop en avance sur son temps, en tout cas source de nombre d'idées modernes, scelle pour longtemps l'enfermement de la majorité du clergé breton dans un carcan qui fait du désengagement, du respect de la tradition, de l'autorité et des hiérarchies, autant de valeurs fondatrices.

*

CES « DIGNES ECCLÉSIASTIQUES », fermés à toute modernité, ceux-là mêmes qui enseignèrent au jeune Renan « la vérité du christianisme », sont des singularités de la Bretagne : par leur nombre, par leurs privilèges (une exemption du service militaire, une réduction des contributions, un traitement fixe de 300 à 400 francs par trimestre pour les curés — un ouvrier gagne en moyenne 160 francs en 1848) et par leur jeunesse (dans le diocèse de Rennes, par exemple, 70 % des prêtres ont moins de quarante ans). Sans doute, au temps de la monarchie de Juillet, un certain fléchissement des ordinations se fait sentir, mais entre 1850 et 1880 le recrutement du clergé connaît son essor le plus spectaculaire, avec des dizaines d'ordinations par diocèse chaque année : dans le Finistère, on compte un prêtre pour 800 habitants, dans le Morbihan un pour 630.

Les prêtres bretons du XIX^e siècle se recrutent principalement dans les campagnes, plus particulièrement parmi les couches paysannes

situées au-dessus du seuil de la pauvreté, capables de se priver de la force de travail de leurs enfants afin qu'ils deviennent des *cloarecs*, comme on désigne ces jeunes clercs issus d'un milieu populaire.

« Mon rouet et ma coiffe de paille
Et mon justaucorps de berlinge blanc,
Je donne tout à mon fils cloarec,
Pour qu'il puisse devenir prêtre.
Et mes écuelles, et mes cuillères,
Il emportera le tout en une fois,
Et ma petite pécelle, et ma tillotte,
Et mes vieux peignes, après. »

Voilà ce que chante, en breton, Nann Boênz, une vieille fileuse de Lézardrieux. Et elle poursuit :

« Prenez de l'argent, mon cher fils,
Et allez à l'école à Tréguier,
Et allez à l'école à Tréguier,
Et soyez prêtre avant de nous revenir.

Et quand il sera prêtre
Je serai d'une robe vêtue
Et mes chaussures seront enrubannées
Et ma collerette frisée
Et j'aurai sur la tête une coiffure
Qui me donnera l'air de quelque vieille demoiselle⁵... »

Lors de son voyage en Bretagne pendant l'été 1839, l'Anglais Adolphus Trollope remarque que « c'est la plus grande fierté d'un paysan que d'élever un fils pour l'Église et sans doute l'ambition du jeune prêtre reçoit d'amples — beaucoup trop — gratifications. Il est considéré par ceux qui étaient ses amis comme quelqu'un de supérieur. Parmi eux, chaque prêtre de village est regardé comme l'intermédiaire de Dieu sur terre. Lorsque le jeune paysan reçoit la bénédiction de prêtrise, il peut retourner à la maison de son père ; mais il ne retourne pas à la maison comme un fils pour ses parents. Son père se découvre devant

lui, ses frères lui demandent sa bénédiction de manière soumise et sa mère le sert à une table à part du reste de la famille⁶ ».

Ces séminaristes issus de milieux populaires, notamment en Basse-Bretagne, ont un tel effort intellectuel à fournir pour acquérir les instruments obligés de leur sacerdoce — le français, le latin — qu'ils s'intéressent sans doute moins que les francophones aux controverses théologiques et aux grands débats du siècle. Ils paraissent ainsi davantage portés à s'en tenir aux traditions, synonymes, en ces terres bretonnes, de piétés populaires et de cultes des saints, alimentés par les ouvrages en breton. Jean-Baptiste Le Fournier, le principal imprimeur du Finistère, publie ainsi à Brest 13 livres de dévotion en langue bretonne en 1820 : *Canticou, Taulennou, Soungit ar-vad*, tirés à plusieurs milliers d'exemplaires. Quimper, ville d'évêché, se cantonne aux ouvrages de religion et d'éducation : sur 18 titres enregistrés au dépôt légal dans les années 1820, 15 sont des ouvrages de dévotion en langue bretonne déjà publiés au siècle précédent⁷. Quand il rencontra vers Saint-Pol-de-Léon un jeune *cloarec*, Adolphus Trollope releva, non sans surprise, qu'« il se laissa aller à nous conter diverses légendes en relation avec la vie de saint Pol et des fortunes de l'église fondée par lui. J'étais heureux de la naïveté et de la foi avec lesquelles il racontait les miracles les plus énormes — l'absence incroyable de doute dans son esprit sur ce qu'il disait — et du manque total de soupçon quant à la crédulité de ses auditeurs. J'ai déjà dit dans un chapitre précédent que le clergé de Bretagne est presque invariablement issu de la classe paysanne ; et il était curieux de voir comment les études que ce jeune avait faites avaient peu ouvert son esprit ; ses idées et ses sentiments étaient entièrement ceux d'un paysan, inchangés par l'addition de sentiments et d'idées ecclésiastiques qui lui avaient été inculqués au cours de sa carrière au séminaire⁸ ».

À partir de la loi Falloux de 1850, qui assure la liberté de l'enseignement secondaire, les petits séminaires deviennent les lieux de formation quasi exclusifs des futurs prêtres. Les grands séminaires, quant à eux, reconstitués dans chacun des diocèses bretons dès le début du siècle, préparent directement au sacerdoce des jeunes gens dont les trois quarts environ persévèrent jusqu'à l'ordination. La formation, assurée au départ par les eudistes à Rennes, par les sulpiciens à Nantes, par les lazaristes à Vannes, par les séculiers à Quimper et à Saint-Brieuc, s'étend sur trois ou quatre ans, auxquels

s'ajoute bientôt une année supplémentaire consacrée à l'enseignement de philosophie scolastique, de droit canonique, d'histoire de l'Église et parfois de sciences. Le but avoué est un véritable domptage du corps et de l'esprit : en 1817, le curé de Saint-Malo estime qu'il faut former ces jeunes « à l'obéissance et à l'humilité, et leur bien persuader qu'ils ne sont jamais plus faibles et plus dignes de pitié que quand ils s'imaginent être de grands Messieurs⁹ ».

Une fois formés, les jeunes prêtres sortis du séminaire sont affectés dans une paroisse, d'abord comme simples vicaires pendant une période qui peut dépasser une dizaine d'années, puis comme desservants et, pour un petit nombre, curés inamovibles. Le dimanche est entièrement occupé par les messes, les vêpres, le catéchisme et d'éventuelles processions. Dans les villes, l'encadrement des œuvres sociales qui naissent au XIX^e siècle peut devenir très prenant : à Nantes, par exemple, l'abbé Peigné crée l'œuvre dite de « Notre-Dame-de-Toutes-Joies » ; dès 1851, il prêche une retraite pascalle d'ouvriers à 300 participants, puis il multiplie les institutions de bienfaisance et d'entraide (caisse de secours, hôtellerie pour les pèlerins, cercle d'études, chorales, cours de dessin et de comptabilité, etc.). L'action des prêtres est vigoureusement soutenue par leurs évêques, qui visent avant tout à la défense et à l'illustration d'une chrétienté qui doit rester fidèle à ses traditions. Ils utilisent les temps forts que sont les jubilés et multiplient les missions paroissiales pour provoquer une fructueuse « commotion » grâce aux actes de piété et aux actions caritatives. Les chantiers de construction d'églises et la mise en place d'un dense réseau d'établissements d'enseignement catholique sont l'objet de tous leurs soins.

Parallèlement, le clergé régulier développe avec vigueur deux préoccupations majeures : l'enseignement et l'assistance. Dans le diocèse de Rennes, les eudistes, reconstitués en congrégation en 1826 à l'initiative du père Blanchard, parviennent, sous son successeur Louis de La Morinière, à obtenir dès 1845 le privilège de plein exercice pour leur collège Saint-Sauveur de Redon, acquis en 1839, qu'ils transforment en « vitrine » à l'usage des milieux traditionalistes. Les jésuites, quant à eux, multiplient dans les villes bretonnes les « résidences » constituées de quelques pères chargés d'entretenir l'esprit tridentin par la prédication : installés à Vannes, ils doivent souvent, à partir de 1832, prêcher les stations de carême dans le

Morbihan ou se mêler aux séculiers pour les missions rurales.

Les initiatives cléricales s'intensifient et se diversifient : c'est ainsi que le curé d'Auray, Gabriel Deshayes, recrute de jeunes ruraux pour secondar les Frères des écoles chrétiennes de Jean-Baptiste de La Salle, appelés les Frères d'Auray ; ces derniers animent en 1820 six petites écoles dans le Morbihan et quatre en Ile-et-Vilaine. Jean-Marie de Lamennais, alors vicaire capitulaire du diocèse de Saint-Brieuc, se fait lui aussi aider par de jeunes ruraux. Les Frères des écoles chrétiennes ayant décliné toute forme d'association, les deux prêtres bretons décident en 1820 de fusionner leurs groupes sous le nom de Frères de l'instruction chrétienne, avec un habit, une soutane et une devise : « Dieu seul ! » Dès l'année suivante, ces frères sont autorisés à exercer dans les cinq départements où ils tiennent alors dix-sept écoles. Cette même année, Gabriel Deshayes quitte la Bretagne. Ce départ laisse la direction des Frères de l'instruction chrétienne au seul Jean-Marie de Lamennais, jusqu'à sa mort en 1860. La réussite est spectaculaire : élaboration d'une règle en 1823, installation d'un noviciat à Ploërmel en 1824, multiplication des recrues puisqu'on compte 287 frères en 1835, 850 en 1860. Quant aux élèves, ils sont 32 000 en 1860, y compris hors de Bretagne. Soutenus par le clergé séculier, plébiscités par nombre de municipalités rurales, libres de leurs recrutements, les frères développent progressivement les disciplines enseignées : à la fin du Second Empire, ils introduisent au cours supérieur les mathématiques, les sciences, l'histoire et la géographie, ainsi qu'une formation agricole, maritime et industrielle.

En ces années d'effervescence religieuse, on assiste aussi à une multiplication de fondations de nouvelles congrégations de femmes. Jusqu'aux années 1880, les religieuses assument l'essentiel du service social. Ce sont elles également qui instruisent la grande majorité des filles, du moins en Haute-Bretagne. Ainsi, par l'association du dispensaire et de l'école, contribuent-elles au quadrillage d'une grande partie de la société rurale, en même temps qu'elles font reculer l'ignorance et combattent la contre-culture des « panseurs » et des sorciers. Le processus initial de formation d'une nouvelle congrégation est le plus souvent le même : à la demande d'une ou de quelques pieuses et dévouées jeunes filles, peut-être membres d'un tiers ordre, désirant officialiser leurs activités charitables et souhaitant étendre leur groupe, un prêtre rédige une règle de vie en commun qu'il soumet

à l'évêque avant d'envisager d'autres démarches. Ainsi, une domestique, Jeanne Jugan. Cette dernière, née en 1792 au hameau des Petites-Croix près de Cancale, fille d'un terre-neuvas qui périt en mer, accéda en quelques décennies à une renommée internationale. En effet, à partir de 1837, à Saint-Servan, elle accueille des vieillards indigents à son domicile, puis dans un ancien couvent, et renoue avec la tradition médiévale de la mendicité pour les nourrir et les reconforter. L'Académie française salue son œuvre de salubrité sociale en lui décernant le prix Monthyon en 1845. Son « Œuvre des servantes des pauvres » est reconnue congrégation religieuse en 1854 par l'évêque de Rennes et Léon XIII en approuve définitivement les constitutions en 1879, l'année même de la mort de Jeanne. Les Petites Sœurs des pauvres connaissent ainsi un succès foudroyant : en 1879, la congrégation compte 2 400 religieuses.

Parallèlement, touchant un nombre important de laïcs, les retraites, par leurs participants, assurent une sorte de quadrillage de l'espace diocésain. Dans le diocèse de Rennes, ce maillage, dont la densité paraît inégalée ailleurs en Bretagne, se met en place dans les quelques années qui suivent la chute du Premier Empire : Bécherel (1814), Vitré (1819), Rennes, Saint-Servan, Montfort, Fougères (1825), Redon (1827). Vers le milieu du XIX^e siècle, le phénomène mobilise encore d'importants effectifs : 4 000 personnes par an à Bécherel en 1831, mais c'est là une sorte d'acmé. L'originalité du recrutement tient à son caractère très populaire car la retraite s'adresse avant tout aux ruraux, pour lesquels elle constitue la seule échappée prolongée hors du cadre habituel de leur ferme et de leur paroisse : en 1847, le public de la retraite de Rennes est formé à 99 % des habitants de la campagne. La modicité du prix de pension et la possibilité d'apporter ses provisions mettent l'expérience à la portée de tous. Un fléchissement se produit dans le dernier tiers du XIX^e siècle : à Fougères, par exemple, après 1870, on observe, outre une baisse de la fréquentation, le retour régulier des mêmes personnes, et la retraite tend à devenir une antichambre de la vocation religieuse, alors que d'autres formules, jubilés, pèlerinages, cérémonial des Quarante Heures dans les paroisses, retraite à domicile, retiennent les paroissiens ordinaires.

LA RÉHABILITATION DU LÉGENDAIRE ET DU MERVEILLEUX par le romantisme au détriment du rationalisme des Lumières eut pour effet, en Bretagne, de provoquer un regain d'intérêt pour le culte des saints que la dévotion populaire célèbre, on le sait, sous des formes plus ou moins extravagantes, culte souvent associé à des pulsions bien moins chrétiennes encore, près des pierres levées, des dolmens, des sources et des fontaines miraculeuses, à l'exemple de la fontaine Saint-Laurent du Pouldu, à l'est de Morlaix : les hommes (avant minuit) et les femmes (à l'aube) se baignaient nus, à tour de rôle, en prononçant une phrase rituelle : « Saint Laurent nous préservera et nous ôtera les maladies des membres », et, selon la coutume, en jetant dans la source un petit couteau ouvert, afin de couper le mal¹⁰. Quant aux pouvoirs des menhirs, il perdure, comme le constate Adolphus Trollope lors de son étape à Plouarzel :

« En ce qui concerne le menhir de Plouarzel, une idée très singulière domine, qui a donné naissance à une pratique aussi extraordinaire que ridicule. Les paysans de ce pays croient fermement que cette pierre a le pouvoir de rendre la fécondité, par simple contact. Souvent, on peut voir des paysannes s'approcher de la pierre avec confiance et frotter leurs seins nus contre la pierre miraculeuse. Dans d'autres parties du pays, il existe aussi des fontaines auxquelles on prête des qualités similaires. Nombreuses sont celles, situées dans des villages, où se tiennent des pardons. Ces jours-là, on peut voir des femmes se ruer vers la fontaine, exposant la totalité de leur corps de la manière la plus incroyable afin d'y verser de l'eau. Celles qui pratiquent cela, ou les spectateurs, n'ont pas le moins du monde le sentiment de faire quelque chose d'indécent. Au contraire l'absurde scène est regardée par la foule avec gravité et tenue, avec la plus grande foi en l'efficacité de la chose¹¹. »

Le XIX^e siècle voit le triomphe des saints bretons, avec la bénédiction de l'institution ecclésiale : en 1835, M^{gr} de Poulpiquet, évêque de Quimper, confie à dom Guéranger, dominicain, la rédaction d'un bréviaire diocésain accordant la part belle aux saints locaux (confortés depuis le concile de Trente) ; l'année suivante, l'abbé Tresvaux reprend et complète la *Vie des saints de Bretagne* de dom Lobineau ; en

1839, le chanoine Garaby de Saint-Brieuc fait paraître une *Vie des bienheureux saints de Bretagne*, accompagnée d'un *Calendrier armoricain*. Ce culte réactivé, officialisé, permet aux prêtres de se placer à l'unisson des fidèles, de mieux encadrer les formes et les expressions d'une piété indéracinable, et de détourner les populations des séductions de la magie rurale : un saint thaumaturge valait tout de même mieux qu'un rebouteux plus ou moins jeteur de sorts...

L'encadrement se fit d'abord par la réactivation des « missions », surtout en Basse-Bretagne. C'est ainsi que Plonévez-Porzay, missionnée par Julien Maunoir dès 1659, est réveillée au ^{xix}^e siècle à intervalles réguliers : 1817, 1826 (un grand jubilé), 1837 (retraite paroissiale de quinze jours), 1841, 1871, 1901. Guipavas, près de Brest, est citée, sous la ^{III}^e République, comme détenant une manière de record dans le diocèse de Quimper, puisque les missions s'y succèdent en 1883, en 1890, en 1901, en 1911, en 1920. Lors de ces missions, les *taolennous* font partie du bagage du missionnaire bas-breton, des tableaux plus grands que ceux utilisés au ^{xvii}^e siècle par Michel Le Nobletz et Julien Maunoir. Ils atteignent désormais le format de 1,4 sur 1 mètre, permettant à une assemblée entière de distinguer les scènes. L'iconographie se modernisera au ^{xx}^e siècle, mettant en valeur le danger de l'émigration à la ville et les formes modernes de la tentation : femmes en robe et cheveux courts, politiciens impies, rébellion prolétarienne. Pierre-Jakez Hélias en a donné une saisissante évocation lors de la mission, en 1923, de « deux ou trois moines à la robe de bure encordée » dans son village de Pouldreuzic en pays bigouden. L'auteur du *Cheval d'orgueil* avait alors onze ans :

« Au travers du chœur, attachées à une corde comme des linges raides et bariolés, se balancent doucement devant nous les douze Tables du père Maunoir [...]. On a beau fermer fort les yeux, les paupières à peine jointes se repoussent et les images successives de notre destin nous frappent comme autant de coups de poing [...]. Cette nuit, et pendant bien d'autres nuits encore après les nuits suivantes, elles seront multipliées en riches cauchemars grouillants dont il ne restera, au petit matin, que l'odeur de la sueur et le désir de contrition [...]. Ses Tables sont de grandes plaques de carton, nous semble-t-il (aucun de nous n'a l'audace d'aller les voir de près), dont

chacun porte le dessin d'un grand cœur sommé d'une tête aux longs cheveux bouclés, la tête d'un mousquetaire ou d'un roi du jeu de cartes. La tête revêt diverses expressions selon le contenu du cœur. Sur le premier tableau, celui-ci est occupé par le paon de l'orgueil, le bouc de la luxure (qu'est-ce que c'est donc, la luxure ?), le cochon de la gourmandise, la tortue de la paresse, le tigre de la colère, la vipère de l'envie et le crapaud de l'avarice, les sept bêtes entourant un diable ailé, cornu, barbu, griffu, penaud, avec une fourche pour sceptre. Le spectacle est navrant. Mais une étoile et un œil signalent que le seigneur Dieu surveille le tout. Les tableaux suivants montrent l'homme repentant qui chasse de son cœur les valets du diable pour accueillir la colombe du Saint-Esprit. Et puis les luttes, les pénitences, les instruments de la Passion, les tentations du monde, les sièges gagnés et perdus, les fers et les feux, l'Ankou et l'Ange gardien. [...]

Les enfants auront été si secoués d'émotion qu'il leur faudra se recueillir pendant un long moment dans le champ du recteur pour retrouver un semblant d'appétit¹². »

Le XIX^e siècle est aussi marqué par de grandes missions urbaines, avec deux périodes qui se distinguent particulièrement : la Restauration (avec une crise de résistance anticléricale à Brest en 1819) et à la fin du siècle (1887, Rennes, Saint-Malo, Nantes en 1890, Brest en 1891, Saint-Brieuc en 1893, Rennes, Nantes, Saint-Brieuc en 1911, Lorient 1913). Ces missions manifestent la volonté pour le catholicisme breton de retrouver une visibilité dans les villes pour combattre la politique anticléricale. La Première Guerre mondiale n'entame pas cet élan missionnaire puisque les missions générales reprennent aussitôt après avec une singulière vigueur : Nantes et Brest en 1921, Rennes en 1922, Lorient en 1923, Saint-Brieuc en 1927, Laval en 1931, Rennes en 1932. Ces entreprises revêtent alors un caractère quasi industriel dans leur logistique : à Nantes en 1931, environ 25 000 images sont distribuées aux femmes et de 12 000 à 15 000 crucifix aux hommes. Et les capucins recourent à des méthodes percutantes lors de la mission du Pilier rouge à Brest en 1932, avec la visite systématique de toutes les maisons, l'envoi de cartes d'invitation avec cette formule choc « La dernière pelletée de terre qu'on jette sur le cercueil marque-

t-elle le point final de la destinée humaine ? », la convocation aux réunions par voie postale, ce qui permet d'étendre aux villes les comptes rendus dithyrambiques naguère réservés aux missions rurales¹³.

*

LE CHRIST ET MARIE SONT LES PREMIERS BÉNÉFICIAIRES de cette dévotion affective et démonstrative vivement encouragée par Rome.

L'agrandissement du calvaire de Pontchâteau, béni en 1856, avec tout un environnement de statues évoquant la scène du Golgotha, est sans doute l'expression la plus ostentatoire du pullulement de croix érigées un peu partout dans les campagnes, en granit, en bois ou en métal. À l'intérieur des églises, les chemins de croix en quatorze tableaux incitent les fidèles qui cheminent d'une station à l'autre, agenouillés, à méditer sur l'amour de Dieu. La dévotion au Sacré-Cœur, soutenue par des statues de plâtre coloriées, renforce encore cette orientation christocentrique : l'évêque de Vannes l'introduit dès 1840 ; à Nantes, M^{gr} Fournier consacre son diocèse au Sacré-Cœur aussitôt après son intronisation en 1870. Le culte eucharistique atteint alors des sommets, avec les saluts du Saint-Sacrement, l'Adoration perpétuelle et son couronnement, la fête sans doute la plus populaire entre toutes, la Fête-Dieu, la seconde semaine après la Pentecôte, expression spectaculaire d'un catholicisme véritablement populaire et triomphal : à cette occasion, toutes les maisons du bourg sont décorées par des draps dépliés, immaculés, piqués de roses. En 1893, *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* rappelle que dans la procession « prendront rang ce qu'il y a de plus aimable et de plus pur ici-bas, les petits enfants, les pieuses associations, les confréries, escortés des hommes qui savent encore honorer leur foi, terminés par le clergé ». Tous s'avanceront « au chant des hymnes de reconnaissance et de louanges, au milieu des rues jonchées de fleurs, parfumées d'encens, et présenteront une fois encore le spectacle de l'union des fidèles en Jésus-Christ¹⁴ ».

Le culte de la Vierge connaît alors son essor maximal, accompagné par une multitude de fêtes. « Quant à moi, je m'y perds », explique Pierre-Jakez Hélias en évoquant son enfance, « surtout dans les célébrations de la Vierge : *Marie de décembre* (Immaculée Conception), *Marie des lumières* (Chandeleur), *Marie de mars* (Annonciation), *Marie*

de juillet (Visitation), *Marie mi-août* (Assomption), *Marie du mois noir* (Présentation), etc. Mais ma mère s'y retrouve très bien¹⁵ ». Le mois de Marie (mai), introduit à Nantes dès 1839 et préconisé à Rennes, est officialisé dans le diocèse de Quimper par M^{gr} Sargent dès son arrivée en 1855 : on invite les fidèles à se réunir pour prier Marie chaque soir de mai. C'est le même évêque qui lance le mouvement en faveur du couronnement de statues particulièrement vénérées de la Vierge. Marie, depuis la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854, bénéficie d'une dévotion de plus en plus intense, que la popularité du pèlerinage à Lourdes (1858) démultiplie encore. Comme autant de marques d'un « extraordinaire » nécessaire et palpable, de nombreuses imitations de la grotte de Lourdes sont construites dans la province. La réussite la plus spectaculaire de grotte-simulacre, qui aboutit à un authentique pardon breton, se produit à Leuhan, bourgade des Montagnes noires, à partir de 1889. Un recteur, dévot de la Vierge, a placé à quelque distance du bourg une statuette de Lourdes, qu'il vient quotidiennement vénérer. De pieux imitateurs l'accompagnent, bientôt jusque des paroisses voisines, et un abri est édifié pour la statue. Son successeur fait construire une chapelle dont la première pierre vient de Lourdes même. La bénédiction de la chapelle, le 1^{er} mai 1889, attire une énorme foule. Et le pardon commémoratif, devenu annuel, accueille dix ans plus tard 15 000 pèlerins, dans un rituel synchrétique associant Lourdes et la tradition du pardon breton¹⁶.

Le culte de la Vierge et celui des saints insufflent aux pèlerins et aux pardons un extraordinaire regain de vitalité. Un exemple parmi bien d'autres : M^{gr} Sargent s'attache à donner de l'ampleur à Notre-Dame de Rumengol dont la statue est couronnée le 30 mai 1857 au nom du pape. À Sainte-Anne-d'Auray, il faut se résoudre en 1865 à remplacer la chapelle édifiée jadis par Nicolazic en 1628 par une église vaste et grandiose, financée par souscription : il y eut 900 donateurs dans la seule paroisse d'Arzon. La basilique est consacrée en 1877. Auray tend alors à devenir le sanctuaire national de la Bretagne. Pour conserver le sens doctrinal du pèlerinage, le clergé inaugure une procession eucharistique en 1892. Au lieu d'un retour libre après la grande procession traditionnelle des reliques et de la statue, le Saint-Sacrement revient à la basilique sous un dais, précédé par une procession d'hommes en rangs par deux. Un congrès eucharistique a

lieu à Sainte-Anne en 1911 : il s'agit de faire voir d'une manière sensible que la dévotion aux saints n'est complète et même permise qu'à la condition d'aboutir à la glorification de Notre-Seigneur¹⁷.

D'autres grands sanctuaires attirent les foules, comme Sainte-Anne-la-Palud (non loin de Rumengol), Notre-Dame du Folgoët, dans le Léon. Et un peu partout, les multiples pardons, plus nombreux en Basse qu'en Haute-Bretagne (où ils prennent le nom d'assemblées), bénéficient d'un succès croissant : de 6 000 à 8 000 personnes à Notre-Dame-des-Portes à Châteauneuf-du-Faou vers 1890, de 15 000 à 20 000 à Sainte-Barbe-du-Faouët en 1874, 20 000 à Rumengol, 6 000 à Kernitron près de Lanmeur en 1912, jusqu'à 50 000 à Sainte-Anne-la-Palud en 1920. Sans compter la kyrielle de « petits » pardons et pèlerinages de paroisses et de chapelles.

Parallèlement, la vénération des saints explose après 1880 ; les saints bretons du haut Moyen Âge se trouvent réhabilités. Le premier exemple est celui de saint Conwoïon, à Redon, rétabli solennellement en janvier 1868 par les évêques de Rennes et de Vannes. Le cas le plus spectaculaire est sans doute celui de saint Brieuc, sous l'épiscopat de M^{gr} Fallières : l'oratoire du saint est restauré, une souscription dans les écoles est lancée pour une verrière de « saint Brieuc écolier », et l'abbé Dubois de La Villerabel publie la « Vie » du saint. Le but est clairement affiché : il s'agit d'introduire dans la ville oublieuse quelque chose de la « dévotion forte et naïve » des paysans aux pèlerinages immémoriaux.

La procession des bœufs à saint Cornély, à La Chapelle-des-Marais, date seulement de la fin des années 1870. *L'Illustration* consacra dans son numéro du 26 septembre 1891 un article à l'étrange cérémonial qui se renouvelle alors tous les 13 septembre et attire « une foule énorme venue de tous les coins de la Bretagne pour baiser dévotement le chef de saint Cornély renfermé dans un reliquaire d'or en forme de tête et tout brillant de pierreries ». Après ce baiser, le chapeau sous le bras et le chapelet à la main, les pèlerins se rendent en procession à la fontaine près de l'église. Là, agenouillés, ils goûtent l'eau que des mendiants leur présentent dans une cruche, en mouillent leur visage et leurs mains, qu'ils élèvent ensuite au-dessus de leur tête. Puis ils vont à l'église porter leur offrande au saint protecteur des bestiaux. On répand aussi l'eau de la fontaine sur la tête des bœufs qui seront protégés par l'intercession du saint. Cornély est « si favorable aux

animaux », ajoute le chroniqueur, « qu'on lui amène parfois la nuit, aux flambeaux, des bœufs qui sont vendus au profit de l'église¹⁸ ». En 1883, les paroissiens de Plougrescant financent la réalisation d'une châsse pour abriter les restes de Gonéri, saint du ^{VI}^e siècle. Les 11, 12, 13 décembre 1886, la cathédrale de Quimper connaît de splendides cérémonies pour célébrer la réouverture aux fidèles du culte du bras de saint Corentin...

En 1887, *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* accorde une importance inédite à la Grande Troménie de Locronan, « le grand acte de piété, ce qu'on pourrait appeler la dévotion officielle envers saint Ronan », qui connut alors une affluence exceptionnelle¹⁹. En se référant à dom Plaine, l'auteur de l'étude rappelle qu'il s'agit d'une « immense procession, composée de 15 000 à 20 000 personnes » qui doivent parcourir successivement le territoire de cinq paroisses — soit 12 kilomètres — et faire douze stations à différentes chapelles, avec sermon, chant d'hymnes, de cantiques, d'évangiles, à chacune de ces stations. Ce parcours processionnel est « celui que saint Ronan s'était condamné à faire pieds nus, chaque septième jour, avant de prendre aucune nourriture ». En conséquence, « rien ne saurait empêcher les fidèles, dans la circonstance, d'accomplir le parcours traditionnel » afin qu'ils puissent mettre leurs pas dans les pas du saint. « Toute défense de l'autorité supérieure, toute prohibition à cet égard, de quelque part qu'elle vint, serait regardée comme non avenue. On craindrait, en s'y conformant, d'encourir la disgrâce du saint et de mériter sa colère²⁰. »

En 1893, *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* consacra de nouvelles pages à la Grande Troménie, qui eut lieu du 8 au 16 juillet, une procession « qui n'a rien de comparable peut-être dans toute la France ». Selon l'auteur de l'article, « les pèlerins étaient bien plus nombreux ; ils étaient de toutes les classes de la société, plusieurs familles qui occupent les premiers rangs à Quimper, à Douarnenez, etc., étaient largement représentées²¹ ».

Les 4, 5, 6 septembre 1897, à Saint-Pol-de-Léon, une cérémonie du même type que celle de Quimper est motivée par la translation, dans une châsse en forme d'église gothique, des restes de saint Paul-Aurélien. Quelques parcelles de reliques du saint furent distribuées, dont une en 1898 à l'église de Plouvien qui honorait saint Jaoua, neveu, disciple et auxiliaire de saint Paul. C'est cette cérémonie qui vit

la reprise à grande échelle du culte de ce saint. Comme à Redon en 1868, à Auray très souvent, à Tréguier en 1890, à Quimper en 1886, la participation de centaines de prêtres donnait à ces fêtes un éclat retentissant. L'arrière-plan politique et les batailles autour de l'école et des relations de l'Église et de l'État jouaient évidemment un rôle moteur.

Le 10 juin 1896, l'abbé Daniel adressait à l'évêque de Saint-Brieuc un long rapport technique sur les offices des saints. Il concluait ainsi : « En Bretagne, plus que nulle part dans le reste du monde catholique, le culte de ces vieux saints à qui nous devons notre foi antique, est intimement lié à la conservation de la foi. Le RP Brichet — breton pur sang — vous dira avec quelle dévotion enthousiaste se célèbrent les fêtes annuelles de tous ces saints et de tant d'autres non cités dans ce Propre ; quels sont les pèlerinages qui fréquentent leurs sanctuaires ! Et cela depuis des siècles et des siècles. Il a fallu la mauvaise influence du jansénisme pour éliminer ces saints de nos calendriers. Encore cela ne s'est-il fait qu'au commencement de notre siècle. Jusqu'à la Révolution ou peu s'en faut, tous nos diocèses bretons étaient restés fidèles à la sainte Liturgie romaine et à leurs vieux saints²². »

*

IL EST UN AUTRE VIVANT TÉMOIGNAGE de l'engouement pour le culte des saints à la mode de Bretagne : la renaissance des « mystères » consacrés à cette histoire « christo-païenne ». Malgré les multiples interdits de l'Église et des autorités civiles, ce théâtre populaire a toujours bénéficié d'un vif succès en Bretagne, notamment dans le Trégorrois et le Vannetais. Au XIX^e siècle, ces spectacles villageois éveillèrent l'intérêt des érudits bretonnants et « celtomanes » qui furent à l'origine de la reconnaissance de cette forme très particulière et très ancienne de foi populaire théâtralisée²³. C'est ainsi que, dans son numéro du 21 avril 1888, *L'Illustration* consacre un article à la représentation du *Mystère de sainte Tryphine*, qui avait eu lieu au théâtre de Morlaix une semaine auparavant, le 14 avril²⁴.

Sainte Tryphine est la femme du roi Arthur, « seigneur et souverain de *Breiz-Izel* ». Dans ses *Vies des saints de la Bretagne armorique*, Albert Le Grand rapporte dans quelles circonstances saint Gildas l'aurait ressuscitée avec « l'enfant dont elle étoit grosse²⁵ ». « Pièce naïve, acteurs naïfs », rapporte le journaliste de *L'Illustration*

qui décrit la représentation et d'abord l'intrigue, très complexe et pleine de rebondissements, qui mêle des anges, des démons, une reine faussement accusée, un roi crédule, un chevalier valeureux, une duchesse bienfaisante — « le miroir des femmes de Bretagne » — et un traître plein de noirceur, qui n'est autre que le propre frère de Tryphine, dénommé Kervoura²⁶... Le mystère devait être joué en plein air, sur des tréteaux. Le mauvais temps força la troupe à se réfugier dans le théâtre.

La « troupe » en question était constituée des paysans de Pluzunet, « dont la plupart ne savent pas lire ». À leur arrivée sur scène, leur costume déconcerta bien des spectateurs : le roi Arthur était habillé en garde national, avec un pantalon de toile blanche et un manteau blanc « orné de soleils en papier doré ». Le rôle de Tryphine était joué par « un jeune Breton vêtu d'une robe et d'un caraco rouge à pois blancs, le front ceint d'une couronne en papier dentelé d'où pendait un voile blanc²⁷ ». Kervoura, le traître, portait une grande robe faite d'échantillons de cotonnades à ramages et coiffé d'une sorte de chapeau d'Arlequin. Les autres acteurs à l'avenant... L'incohérence des costumes fit que « le public s'est demandé s'il n'était point victime d'une mystification ». En fait, dès que la représentation commença, « le sérieux de comédiens qui débitaient d'un ton de mélopée, en langue bretonne, les récits du mystère, l'ardeur farouche de Kervoura, l'ont rassuré, et il a mis à s'intéresser à la pièce toute la bonne volonté dont il était capable²⁸ ».

Dans son numéro du 20 août 1898, *L'Illustration* consacra un autre article au Mystère de saint Guénolé, joué en plein air le 14 août devant l'église de Ploujean, un bourg près de Morlaix. Il s'agit, écrit le journaliste, « d'une affabulation grossière de l'antique légende du roi Gradlon, sauvé par saint Guénolé, lors de l'engloutissement la ville d'Ys ». Les acteurs ici sont aussi des hommes de la terre, « certains de ces paysans, avec la tête de chien empaillé qui les coiffe, évoquent vraiment la physionomie des vieux aïeux barbares ». S'agit-il pour autant de culture populaire ? Le journaliste précise que la représentation a été suscitée par l'action de « deux écrivains d'élite », Charles Le Goffic et Anatole Le Braz, « très bien secondés d'ailleurs par M. Cloarec, maire de Ploujean ». Il s'agit donc bien ici d'une renaissance provoquée, ce qui n'altère en rien le succès réellement populaire de cette expérience de « théâtre vivant », qui tente de faire

coïncider le « bretonnisme » de certains notables avec la foi et l'imaginaire paysans²⁹. Lors du « souper » qui suivit la représentation, donné dans une cour d'école où les hôtes de marque avaient accepté de prendre place avec les acteurs, Gaston Paris salua les interprètes de la pièce, tout en dénonçant ce qu'il qualifiait de « religion d'un autre âge ». Mais d'ajouter : « Puisque la capacité de sentir et de rendre les formes dramatiques des idées religieuses est dans l'âme du peuple breton, pourquoi ne l'emploierait-elle pas à interpréter des œuvres inspirées par ce qui est la religion de notre temps³⁰ ? »

Cette effervescence populaire dévote se manifeste encore par une fièvre bâtitresse qui toucha alors nombre de paroisses, notamment en Haute-Bretagne : un peu partout, les recteurs lancent d'ambitieux chantiers où ils rivalisent d'ostentation et de magnificence. Dans la seconde moitié du siècle, ce mouvement de reconstruction concerne 47 % des communes en Ille-et-Vilaine, un tiers dans le Finistère et le Morbihan. Sous le seul épiscopat de M^{gr} Jaquemet (1849-1869), évêque de Nantes, on dénombre 79 chantiers en Loire-Inférieure. Le poids financier des opérations est assumé par les fabriques, avec le concours des municipalités, l'aide de l'État et le soutien souvent généreux des habitants, sous la forme de dons ou de prestations en nature.

Quant à la participation religieuse, on sait que la pratique pascalle rassemble de 80 à 95 % des paroissiens, hommes et femmes étant aussi assidus. Et, autre surprise de taille, la fréquentation de la messe dominicale est égale, et même très souvent supérieure à la pratique pascalle : l'office est alors un véritable rite de sociabilité se confondant avec l'expression de la communauté villageoise³¹. En juin 1898, quand le commissaire spécial de police de Brest se rend à Lanrivoaré, un village de 750 habitants dans le Bas-Léon, pour mener une enquête, et comme c'est dimanche et l'heure de la messe, il peut observer la mobilisation spirituelle d'un peuple chrétien apparemment unanime dans sa vie de foi : « Il n'y avait pas un habitant dans le bourg, tout le monde était à l'église, y compris le maire et l'instituteur. Il n'y a d'excuses pour personne. On n'a pas le droit de manquer la messe. Devant la porte de l'église, il y avait dehors un groupe de femmes à genoux, suivant l'office. À une autre porte, des hommes debout, tête nue, priaient avec des chapelets. Les uns et les autres étaient arrivés

en retard et ils ne se seraient pas risqués à ouvrir la porte³². » Et Pierre-Jakez Hélias se souvient, enfant, parcourant le bourg de Plozévet, le dimanche, entre 10 heures et midi : « Une image de désert sans doute. » Car il n'est pas question pour les hommes d'aller boire un coup au comptoir, « la plupart des débits de boissons n'oseraient pas servir de tels anarchistes, de peur d'encourir les foudres du recteur et de se faire citer en chaire pour leur plus grande vergogne [...]. Malheur à ceux par qui le scandale arrive !³³ »

Dans cette Armorique rurale de la fin du XIX^e siècle, rien décidément ne semble pouvoir faire obstacle à cette apparente unanimité paroissiale, mélange de conformisme et de foi, qui fait voisiner le Christ, la Vierge et sa mère sainte Anne, devenue bretonne par adoption, les saints « officiels » et les autres, les 800 saints de la Bretagne, thaumaturges et familiers. Foi tellement triomphante, « nationale » devrait-on dire, source d'identité vive, comme un irrésistible et débordant besoin de croire et de partager collectivement l'expérience du mystère et de la transcendance. À l'image de ces moutonnements de bannières et de coiffes qui parcourent au son des fifres et des tambours les landes et les chemins bordés d'ajoncs les jours de grands pardons.

-
1. Philip de Quetteville, *The Pardon of Guingamp ; or Poetry and Romance in Modern Brittany*, Londres, 1870. Cité par Jean-Yves Le Dizez, *Étrange Bretagne. Récits de voyageurs britanniques en Bretagne (1830-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 454.
 2. Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Éditions Fayard, 1992. Émile Poulat, *Modernistica : horizons, physionomies, débats*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1982.
 3. Ernest Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Paris, 1883, p. 130-131.
 4. Cité par Charles Le Quintrec, *Les Grandes Heures littéraires de Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1978, p. 62.
 5. Cité par Anatole Le Braz, « Le cloarec breton d'après la poésie populaire », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1889, dans Anatole Le Braz, *Magies de Bretagne*, Paris, Éditions Robert Laffont,

« Bouquins », t. II, 1997, p. 1268-1269.

6. Adolphus Trollope, *Un été en Bretagne*, op. cit., p. 342.
7. *L'Imitation hor Salver...* (*Imitation de Jésus-Christ*, 1824, 3 000 exemplaires) et la *Buez ar Saent* (*La Vie des saints*, 1829, 2 500 exemplaires) du recteur de Beuzec-Conq dom Claude Marigo (1693-1759), les *Collocou ar C'halvar* (*Colloque du Calvaire*, 1824, 2 500 exemplaires), ou les *Heuriou Brezounec ha latin* (*Heures bretonnes et latines*, 1829, 4 000 exemplaires) du recteur léonard Charles Le Bris (1660-1737). Patricia Sorel, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 191-192.
8. Adolphus Trollope, *Un été en Bretagne*, op. cit., p. 341.
9. Cité par Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 605.
10. Les autorités religieuses intervinrent à plusieurs reprises pour tenter de mettre fin à des coutumes jugées trop païennes. La chapelle fut même interdite, sans succès. Le 10 août 1855, le maire de Plouégat-Moysan promulgua un arrêt : « [...] vu que les luttes nocturnes [...] de la nuit du 11 au 12 août sont devenues l'occasion des plus hideux désordres [...], vu l'habitude de se mettre tout nu sous le jet de la fontaine [...] » Mais cette tentative fut, comme les autres, tout à fait inefficace... Pierre Audin, *Guides des fontaines guérisseuses du Finistère*, Paris, Éditions Maisonneuve et Larose, 1983, p. 60-61.
11. Adolphus Trollope, *Un été en Bretagne*, op. cit., p. 350-351.
12. Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton du pays bigouden*, Paris, Éditions Plon, 1975, p. 160-161.
13. Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 321.
14. *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, 26 mai 1893, p. 342.
15. Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*, op. cit., p. 169.
16. Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 309.
17. *Ibid.*, p. 311.
18. *L'Illustration*, n° 2535, 26 septembre 1891, p. 256.
19. *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, 23 avril 1887, p. 522.

20. *Ibid.*, p. 522-523.
21. *Ibid.*, 14 juillet 1893.
22. *Ibid.*, 10 juin 1896.
23. Dans sa thèse sur le théâtre celtique (1904), Anatole Le Braz consacre de fortes pages aux « cahiers de tragédie » copiés par des paysans ou artisans bretons qui ont eu le privilège de l'accès à l'écriture et ont consacré de longues soirées à transcrire le texte de ces « mystères » : Jean Conan, par exemple (chapitre 48), fut, au soir de sa vie, un copieur acharné, transcrivant ainsi le texte de *Louis Ennius*, ou du mystère de *Sainte Geneviève*. Anatole Le Braz, *Magies de la Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 716-734 (chap. 5 : « Les manuscrits et les copistes », de sa thèse *Le Théâtre celtique*).
24. Le *Mystère de sainte Tryphine* fut publié en 1863 par François-Marie Luzel : *Sainte Tryphine et le roi Arthur*, mystère breton en 2 journées et 8 actes, traduit, publié et précédé d'une introduction par F.-M. Luzel, texte revu et corrigé d'après d'anciens manuscrits par M. l'abbé Henry, Quimperlé, 1863.
25. Albert Le Grand, *Les Vies des saints de la Bretagne armorique* [1636], Rennes, 1680, p. 18-19.
26. Dans sa thèse sur le théâtre celtique (1904), Anatole Le Braz a démontré que le *Mystère de sainte Tryphine* résulte d'une adaptation bretonne d'un texte du père René Ceriziers paru en 1640, *Les Trois Estats de l'Innocence*, comportant le récit légendaire « Hirlande ou l'innocence couronnée », Hirlande devenant Tryphine dans la transcription bretonne...
27. Dans le théâtre populaire breton, il est de tradition que tous les rôles soient joués par des hommes.
28. *L'Illustration*, n° 2356, 21 avril 1888, p. 292.
29. On trouvera le texte du *Théâtre celtique*, travail de recherche mené par Anatole Le Braz, dans Anatole Le Braz, *Magies de la Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 608-904.
30. Cité par Anatole Le Braz, *Le Théâtre celtique*, dans *Magies de la Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 894.
31. Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, *op. cit.*, p. 63-65.
32. Jean Balcou, Yves Le Gallo et Louis Le Guillou (dir.), *L'Invasion profane. De la III^e à la V^e République*, t. III de l'*Histoire littéraire et*

culturelle de la Bretagne, dir. par Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris, Éditions Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987, p. 36.

33.

Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*, *op. cit.*, p. 136.

La « révolution culturelle » de la Bretagne

SI L'ON EN CROIT GEORGE SAND, le « génie épique, dramatique, amoureux, guerrier, tendre, triste, sombre, moqueur, naïf » de l'Armorique devint à la mode¹. Cette mode résultait de la sensibilité romantique, inspirée de Herder et des frères Grimm, qui furent parmi les premiers à revendiquer, contre la domination tyrannique de la civilisation gréco-latine, la quête passionnée des origines, à vanter les vertus des langues nationales ou régionales, à mesurer la richesse d'un patrimoine oral, à valoriser une culture vivante. Partout en Europe, à la suite des préromantiques, de Walter Scott, des romantiques allemands, le passé des peuples fait l'objet de recherches et de débats passionnés. Mme de Staël, qui propage en France les idées venues d'outre-Rhin, explique, dans son ouvrage *De l'Allemagne* publié en 1810, que « le mot de "romantique" a été introduit nouvellement en Allemagne pour désigner la poésie dont les chants des troubadours ont été l'origine ». Et d'ajouter que « Herder a publié un recueil intitulé *Chansons populaires* ; ce recueil contient les romances et les poésies détachées où sont empreints le caractère national et l'imagination des peuples. On peut y étudier la poésie naturelle, celle qui précède les Lumières. La littérature cultivée devient si promptement factice qu'il est bon de retourner quelquefois à l'origine de toute peine, c'est-à-dire à l'impression de la nature sur l'homme avant qu'il eût analysé l'univers de lui-même² ».

La Bretagne et les Bretons se mettent ainsi à exister autrement, à attirer, sous l'influence notamment de Chateaubriand : en 1847, à Combourg, Flaubert et Maxime du Camp relisent *René* avec ferveur, ce héros mélancolique qui, la nuit, voyait « la lune sillonner les nuages amoncelés, comme un pâle vaisseau qui laboure les vagues ». Après les funérailles solennelles en 1848 du plus célèbre, sans doute, des

Bretons sur l'îlot du Grand-Bé, Saint-Malo devint un lieu de pèlerinage, inspirant peintres, poètes et littérateurs nourris des mots d'Eudore décrivant le paysage de Bretagne dans *Les Martyrs* (1809) : « L'Armorique ne m'offrit que des bruyères, des bois, enveloppée de brouillards, retentissante du bruit des vents et dont les côtes hérissées de rochers sont battues d'un océan sauvage. » En 1849, dans les chemins creux du Morbihan, le sculpteur David d'Angers croit deviner « des processions de druides vêtus de blanc et portant leurs lyres, suivis d'un peuple fanatique conduisant vers un dolmen des victimes humaines ». Charles Nodier (1780-1844) apporte une autre pierre à cette reconstruction mythique du grand monument de la Bretagne rêvée : c'est lui en effet qui promeut l'idée selon laquelle la langue française a été abâtardie par les réformes académiques du Grand Siècle et l'usage qu'en a ensuite fait Voltaire. Il exalte la précision, l'élégance, la richesse de divers patois romans et voit dans le bas-breton (comme dans le basque) une véritable langue nationale. La langue est pour lui un sceau imprimé par Dieu à l'espèce « pour la tirer de l'ordre des brutes ». Certains, à sa suite, iront même jusqu'à faire remonter le breton à l'époque de la tour de Babel et de la confusion des langues. Dès lors, l'idée de la parenté du breton avec l'hébreu sera régulièrement réactivée³...

Renaissance de la Bretagne, « révolution culturelle » même ? Oui sans doute, d'autant mieux et d'autant plus que cette renaissance peut se transformer en une arme dans le combat politique et idéologique qui parcourt le XIX^e siècle : cette Armorique redécouverte, reconstruite, idéalisée jusque dans ses tréfonds, peut être érigée en rempart contre la modernité, une riposte aristocratique, en somme, contre la France post-révolutionnaire, bourgeoise et irréligieuse.

Mais cette « invention » d'une Bretagne en grande partie imaginaire se propage dans tous les milieux cultivés : archéologues, « antiquaires », érudits, historiens, curieux qui se lancent dans de multiples initiatives, de la sauvegarde des alignements de Carnac jusqu'à la collecte maniaque des chants et des contes de veillée : « En vérité, écrit George Sand en 1856, aucun de ceux qui tiennent une plume ne devrait rencontrer un Breton sans lui ôter son chapeau. »

Et c'est ainsi que tout se conjugue, dès les années 1850, pour fortifier les clichés forgés par les découvreurs romantiques : à partir du Second Empire, les pardons offrent aux peintres un sujet de

prédilection pour de grandes toiles associant le pittoresque de paysans endimanchés et l'idéalisation d'une foi vive et comme inaltérée. En 1858, Eugène Boudin, voyageant autour de Quimper et de Douarnenez, assiste au « petit pardon » de Sainte-Anne-la-Palud, qui l'impressionne : « J'ai découvert trop tard ce pays, c'était l'objet de mes rêves. J'y reviendrai. » D'après ses croquis de voyage, notamment ceux consacrés aux « beaux costumes », il peint dans son atelier *Le Pardon de Sainte-Anne*, qui fit un grand effet au Salon de 1859⁴. Cette même année, le succès d'un opéra-comique de Meyerbeer, *Le Pardon de Ploërmel*, sacralise en quelque sorte les stéréotypes bretons, à l'image du décor du second acte : « Une lande déserte s'étendant à perte de vue jusqu'à la mer, avec çà et là de grandes pierres druidiques⁵. » Quant au village de Pont-Aven, son nom reste attaché à un extraordinaire foyer d'innovation artistique : dès les années 1865, une colonie internationale d'artistes y travaille, fascinée par la lumière, le pittoresque de ce bourg au fin fond de la Cornouaille.

C'est là qu'en 1888 Émile Bernard réalise un tableau stupéfiant d'audace dans les couleurs et la composition, *Les Bretonnes à la prairie verte* (encore appelé *Le Pardon de Pont-Aven*). Paul Gauguin réside lui aussi à Pont-Aven, à l'auberge de Marie-Jeanne Gloanec : « Nous payons 65 francs par mois, logés et nourris. Une nourriture à engraisser sur place. Il y a aussi une maison pour 800 francs avec écurie, remise, atelier et jardin. Je suis sûr qu'avec 300 francs par mois une famille vivrait très heureuse. » « Tu te figures qu'on est isolé », écrit-il à sa femme. « Pas du tout. Il y a des peintres hiver comme été, des Anglais, des Américains, etc. Si plus tard j'arrive à avoir un petit écoulement certain et continu de mes tableaux, je viendrai m'y installer toute l'année⁶. » À Pont-Aven, il peint *La Vision d'après le sermon* (ou *La Lutte de Jacob et de l'ange*) : herbe rouge, tronc oblique barrant le tableau, personnages coupés en buste, coiffes vues de l'arrière, formes simplifiées, lutte reléguée dans un angle. Pont-Aven vient d'entrer dans l'histoire des révolutions picturales. « L'art est une abstraction, écrit Gauguin le 14 août 1888, tirez-la de la nature en rêvant devant et pensez plus à la création qui résultera, c'est le seul moyen de monter vers Dieu en faisant comme notre Divin Maître, créer⁷. » Le peintre veut offrir son tableau à l'église de Nizon, petit village près de Pont-Aven ; mais le curé, effrayé, persuadé que ses paroissiens ne comprendraient pas une telle œuvre, refuse le don...

L'année suivante, en 1889, le poète rennais Louis Tiercelin fonde le « Parnasse breton contemporain », sur le modèle du groupe animé à Paris par son ami Leconte de Lisle. C'est un complet retournement de l'image de ce finistère prétendument arriéré de l'Europe, une révolution culturelle au sens propre : il peut exister en Bretagne, et en breton, une école littéraire. Comme l'écrit Donatien Laurent, une langue de paysans et de gueux, si longtemps méprisée, dédaignée, vient de conquérir dignités et honneurs⁸.

Le tourisme contribue à propager l'image de cette Bretagne mythique, désormais en voie de folklorisation : les premiers « guides et itinéraires » apparaissent dès 1845 ; en 1865, le journaliste Léonce de Roumais publie *Les Parisiens en Bretagne, promenades dans le département de l'Ille-et-Vilaine*. En 1867, la jonction Landerneau-Châteaulin permet de faire le tour de la péninsule en chemin de fer. En 1878, les faïenceries de Quimper, sous l'impulsion d'Alfred Beau (1829-1907), sortent la première assiette à sujet « breton ». Désormais, le bibelot-souvenir permet à chaque voyageur de s'approprier, sur le mode de la consommation marchande, un petit morceau du pays visité.

Un légendaire inquiétant, mêlant sauvagerie et barbarie, ajoute à la fascination, avec les mythiques pilleurs d'épaves écumant les côtes de l'extrême Finistère : l'île de Sein, mais aussi Kerlouan, Guissény ou Landéda sur le littoral nord, et entre Audierne et Penmarc'h sur le littoral sud⁹. En effet, poèmes, *gwerz*, récits de voyages, articles de journaux locaux, romans et même « grande » histoire reprennent à loisir ce thème des terribles naufrageurs. C'est Michelet, d'une certaine manière, qui a accrédité ce légendaire dans son *Tableau de la France*, oubliant un instant l'objectivité de l'historien (« on assure », « dit-on ») pour transformer une part de la Bretagne littorale en territoire de pure primitivité, un territoire où l'homme et la nature sauvage ne semblent plus faire qu'un.

« Il y a pis que les écueils, pis que la tempête. La nature est atroce, l'homme est atroce, et ils semblent s'entendre. Dès que la mer leur jette un pauvre vaisseau, ils courent à la côte, hommes, femmes et enfants, ils tombent sur cette curée. N'espérez pas arrêter ces loups, ils pilleraient tranquillement sous le feu de la gendarmerie. Encore, s'ils attendaient toujours

le naufrage, mais on assure qu'ils l'ont souvent préparé. Souvent, dit-on, une vache promenant à ses cornes un fanal mouvant, a mené les vaisseaux sur les écueils. Dieu sait alors quelles scènes de nuit ! On en a vu qui, pour arracher une bague au doigt d'une femme qui se noyait, lui coupaient le doigt avec les dents. L'homme est dur sur cette côte¹⁰. »

*

TOUT A COMMENCÉ, D'UNE CERTAINE MANIÈRE, à Paris, le 9 germinal de l'an XIII (30 mars 1805), quand quelques érudits fondèrent l'Académie celtique, qui compte en ses rangs de nombreux Bretons. Éloi Johanneau, le secrétaire perpétuel, explique que le double but que se propose l'Académie est « la recherche de la langue et des antiquités celtiques ». Il faut se hâter de les inventorier, ajoute-t-il, « avant leur destruction totale ». Aussi convient-il, de toute urgence, de recueillir, de décrire, de comparer et d'« expliquer toutes les antiquités, tous les monuments, tous les usages, toutes les traditions ; en un mot de faire la statistique antique des Gaules et d'expliquer les temps anciens par les temps nouveaux¹¹ ».

De la fin du XVIII^e siècle au début du XIX^e paraissent nombre d'ouvrages de petit format consacrés à l'histoire bretonne, à l'exemple du *Précis de l'histoire de Bretagne* d'Édouard Richer (1821), de l'*Histoire de Bretagne* de Daru (1826), ou de l'*Histoire des rois et des ducs de Bretagne* du baron de Roujoux (1828-1829). Mais ce sont souvent des résumés des impressionnants in-folio publiés par les bénédictins de Saint-Maur au siècle des Lumières : l'*Histoire de Bretagne* de dom Alexis Lobineau (1707), suivie de celle de dom Hyacinthe Morice parue de 1742 à 1750, une commande des états provinciaux, orientée par les ducs de Rohan qui prétendaient descendre de Conan Mériadec, le mythique roi breton du IV^e siècle.

On relève, dans les antiquaires bretons du début du XIX^e siècle, un souci d'érudition influencé par la celtomanie naissante dans le sillage de l'Académie celtique de 1805 : le chanoine Mahé (1760-1831) lance à Vannes, en 1826, la Société polymathique, qui privilégie l'étude et la sauvegarde des monuments « druidiques¹² ». Ainsi les mégalithes de Carnac sont-ils sauvés de la démolition. À Brest, le chevalier de Fréminville (1787-1848) occupe, à partir de 1830, sa retraite d'officier

de marine à valoriser les antiquités de Bretagne et à contester l'importance de la présence romaine dans la péninsule¹³. Un tournant décisif s'effectue avec l'adjonction en 1844 d'une classe d'archéologie à la classe d'agriculture de l'Association bretonne, fondée un an plus tôt. Dans la foulée, une série de sociétés savantes voient le jour dans les départements : la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (1845) ; l'éphémère Société archéologique du Finistère est relancée en 1873 après la renaissance de l'Association bretonne ; la très active Société archéologique de Nantes ; la Société d'émulation des Côtes-du-Nord (1861).

Aurélien de Courson (1811-1889), dans son *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, publié en 1840, puis remanié à deux reprises, affirme « l'identité d'origine des Bretons insulaires et des anciens Armoricains », et il ne cache pas sa volonté de réveiller des « souvenirs nationaux » face à une « France aujourd'hui remplie d'unitaires ». Par une attention aux questions institutionnelles et structurelles inscrites dans la longue durée, ce travail se révèle tout à fait original et il tranche nettement sur tout ce qui s'était jusqu'alors publié sur l'histoire de la Bretagne dans la première moitié du XIX^e siècle. Même si l'ensemble est altéré par une volonté apologétique qui domine toute l'entreprise, il est démontré que la société bretonne armoricaine repose tout entière sur l'apport législatif et christianisateur des insulaires. Pour mieux défendre cette thèse, Aurélien de Courson publie le *Cartulaire* de Redon, un important recueil de chartes d'époque carolingienne, révélant « les analogies incontestables qui existent entre le droit des Bretons insulaires et celui des Bretons armoricains¹⁴ ».

Auteur et coordonnateur, à la fin de sa vie, d'une monumentale *Histoire de la Bretagne* en 6 volumes parus à Rennes entre 1899 et 1906, Arthur Le Moyne de La Borderie (1827-1901), le plus célèbre historien de la Bretagne au XIX^e siècle, est natif de Vitré. Le « Lavis breton » est issu d'une vieille famille bourgeoise suffisamment riche pour l'affranchir de la nécessité de gagner sa vie. Formé à la méthode érudite de l'École des chartes, il s'impose comme l'organisateur de la recherche en Bretagne à partir du milieu du siècle en animant la plupart des sociétés savantes : dès 1847, il s'est signalé par quatre interventions remarquées, traitant de la Cornouaille, de « la colonisation du Léon », de la féodalité en Bretagne et de Conan

Mériadec, des thèmes qui le poursuivront toute sa vie. Dans la conférence consacrée à Conan Mériadec, il critique l'existence du mythique fondateur de la monarchie bretonne, mettant ainsi en question la scientificité de l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice. Fasciné par la Bretagne d'avant 1789, la seule à ses yeux car, après la Révolution, il n'y a plus que la France, il se montre soucieux de consolider les valeurs des blancs au sein de la France moderne : aussi privilégie-t-il l'étude érudite de la formation de la Bretagne, même s'il défend l'idée que la Bretagne est une nation à part, notamment parce qu'elle a su résister à l'uniformisation centralisatrice de la monarchie. « Les anciens Bretons seuls ont résisté aux barbares germaniques. La Gaule elle-même ne résista pas [...]. Et vous voudriez que nous, Bretons, nous portions, dans notre nom, le titre même de cette origine, que nous renoncions à cette prérogative d'être les fils de cette race qui a seule lutté intrépide quand tout pliait autour d'elle, qui a livré son sang et sa vie plutôt que sa patrie et sa nationalité, sa liberté¹⁵. »

Les travaux de La Borderie contribuent ainsi à justifier un actif « bretonnisme », fondé sur la conception d'une Armorique échappant en grande partie au monde latin et à ses héritiers grâce à ses origines celtiques. Le mouvement breton, qui naît à l'orée du ^{xx}e siècle avec l'Union régionaliste bretonne créée en 1898, le *Bleun-Brug* (« Fleur de bruyère ») en 1905, la Fédération régionaliste bretonne et le Parti nationaliste breton en 1911, se nourrira de ces thèses¹⁶.

*

CETTE « NOUVELLE HISTOIRE » n'est pas le seul révélateur de la renaissance identitaire de la Bretagne : c'est la société traditionnelle qui est l'objet de la plus grande attention des érudits et des chercheurs d'une culture « authentique ».

La publication en 1815 des *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine* de l'abbé Gervais de La Rue marque une étape importante dans l'intérêt nouveau porté à des formes de culture qui n'étaient pas encore reconnues comme telles. Édouard Richer (1792-1834) fait aussi un peu figure de pionnier, notamment par son *Voyage pittoresque*, sept « lettres » fictives écrites de 1820 à 1823, et ses quinze *Lettres d'un Armorique*, qui exaltent les origines celtiques de la Bretagne. C'est à partir de ces années 1820, à l'initiative des milieux cultivés épris de romantisme, que la forêt de Paimpont devient

« Brocéliande », le théâtre enchanté des exploits mythiques du roi Arthur et de ses preux chevaliers de la Table ronde, personnages fabuleux qui ne cesseront, dès lors, de fasciner¹⁷. En 1823, Camille Mellinet, un éditeur nantais, crée la première revue cherchant à définir la place de la Bretagne dans le mouvement romantique. Il s'agit de faire naître dans la province un mouvement littéraire suffisamment puissant pour rayonner dans l'ensemble du pays et remettre en cause le « monopole » exercé par Paris. *Le Lycée armoricain*, dans son premier numéro paru le 1^{er} janvier 1823, sonne la mobilisation par un long et vibrant « Appel aux Bretons » en alexandrins : « Levez-vous à ma voix, enfants de l'Armorique ! Rassemblez les débris de votre gloire antique. » La revue mensuelle, composée de 50 à 80 pages in-octavo, vise notamment à offrir aux Bretons, « jaloux de conserver le souvenir de leurs contemporains, le seul ouvrage de littérature auquel tous les amis des lettres de leur province aient contribué ». Elle publie les écrits de jeunes talents d'origine bretonne, comme le bibliothécaire nantais Ludovic Chapplain, le poète Émile Souvestre, le médecin Ange Guépin, la poétesse Élisabeth Mercœur. Il s'agit de « rivaliser » avec les journaux littéraires des autres départements et, surtout, de « combattre cette injuste prévention qui discrédite tout ce qui s'écrit ou s'imprime en province ». En 1826, la revue compte des abonnés « dans toutes les villes de Bretagne, dans la capitale, dans les principales cités du royaume et dans plusieurs pays étrangers ». Ce combat pour un régionalisme fièrement assumé se poursuit avec la *Revue de Bretagne*, créée à Rennes en 1833 par l'imprimeur Marteville.

Cette fierté renaissante passe par une redécouverte de la langue bretonne : un petit noble originaire du Conquet, Jean-François Le Gonidec (1775-1838), membre de l'Académie celtique sous l'Empire, se dévoue à la double tâche d'élaborer dictionnaires et grammaires (la *Grammaire celto-bretonne* publiée en 1807, le *Dictionnaire celto-breton* — breton-français — publié en 1821, le *Dictionnaire français-breton* publié après sa mort) et de traduire la Bible. Il sera considéré comme le pilier de la rénovation linguistique en proposant notamment une unification de l'orthographe.

Le lien avec la langue sera surtout entretenu par la religion : en 1844, M^{gr} Graveran lance une édition bretonne des *Annales de la propagation de la foi* (*Lizeriou Breuriez ar Feiz*). Un peu plus tard sera

créé à Quimper, en 1865, le *Feiz ha Breiz* (« Foi et Bretagne »). Mais seuls les plus riches — un millier de personnes environ — peuvent s'offrir l'abonnement, qui coûte 6 francs, ce qui représente 24 journées de travail pour un domestique agricole bien payé des environs de Morlaix¹⁸. La littérature sacrée domine alors de manière écrasante la production imprimée en langue bretonne, avec des « Vies de saints » lues à la veillée dans de nombreux foyers ruraux¹⁹, des catéchismes, des ouvrages de liturgie et de dévotion, comme l'*Ar guir Gristen Cunduet hac Enchet en oll Circonstançou eus e Vuez* (« Le Vrai Chrétien conduit et guidé dans toutes les circonstances de sa vie ») publié en 1818 et réédité en 1838, 1847 et 1890.



La littérature profane est aussi traduite en breton et adaptée dans un souci de normalisation sociale et culturelle. Voici par exemple trois versions de la conclusion de la fable de La Fontaine *Le Rat des villes et le rat des champs* :

« J'aime mieux avoir la sécurité

Et me contenter de ma pauvreté
Que d'être ainsi tracassé.
Ton luxe ne me vaut rien,
Dans le péril et les soucis » (Guillaume Ricou, 1828).

« Venez dîner chez moi demain ;
Je ne vous promets pas si bonne chère,
Mais rien ne vient troubler mes repas ;
Je mange chaque jour sans alertes.
Et je méprise les festins
Que la peur et l'angoisse rendent amers » (Goësbriant,
1836).

« Eh bien ! dit le bonhomme, hors d'haleine,
La peste soit de toi et de ton souper !
J'aime mieux manger en paix mes herbes sauvages
Que dans la terreur la viande des villes » (Prosper
Proux, 1866)²⁰.

Dans cette constitution d'une « matière bretonne » revivifiée, l'année 1839 marque un moment essentiel avec la parution, à Paris, chez Charpentier, du *Barzaz Breiz* (le *Bardit de Bretagne*) par le vicomte Théodore Hersart de La Villemarqué, un jeune chartiste alors âgé de vingt-quatre ans²¹. Ce dernier, né à Quimperlé en 1815, après être passé par le collège jésuite de Sainte-Anne-d'Auray, a été formé dans divers séminaires de la région, à Guérande puis à Nantes. En 1834, pourvu d'un baccalauréat de philosophie obtenu à Rennes, il part pour Paris où son frère aîné a commencé des études de droit. Lui-même s'inscrit comme élève libre à l'École des chartes. Parallèlement, il fréquente des Bretons de Paris, réunis notamment autour de Jean-François Le Gonidec, grammairien émérite de la langue bretonne. Il effectue aussi un voyage au pays de Galles où il est fait barde. Sa passion pour son pays d'origine, qu'il perçoit comme un berceau du monde celte et de ses druides, ne cesse de grandir et le conduit dès 1833 à recueillir les poésies chantées par les paysans de la campagne de Nizon, à une quinzaine de kilomètres de Quimperlé, où ses parents possèdent un manoir, notamment auprès de la vieille Annaïg Huon, une mendicante de Kerigasul en Nizon née en 1759²².

Car la Bretagne, particulièrement la Basse-Bretagne, se singularise par l'importance d'une transmission orale d'une richesse insoupçonnée : une foule de conteurs et de conteuses connaissent par cœur un immense répertoire capable de tenir en haleine un public captivé. « Entraient en scène Bilz et ses finesses, Jean l'Idiot et ses bêtises, Jean Dix-Sept, Jean au Bâton de fer, Jean Ceci, Jean Cela [...], des êtres humains frappés de métamorphoses, des hommes-loups, des ogres, des géants, des nains, des magiciens, des sorciers, des dragons à sept têtes, des princesses captives dans des châteaux tenus en l'air par des chaînes, de hardis compagnons dévalant dans des puits qui s'ouvrent par le fond sur d'autres mondes ; et toute la population de l'Au-Delà, l'Ankou, le Diable, les Revenants du Purgatoire, les saints, la Vierge et sa mère, le Christ lui-même, en villégiature parmi nous. On n'en finirait pas de recenser tout le personnel commun, héroïque, diabolique ou divin engagé dans des aventures qui n'en finissaient pas de s'engager les unes les autres²³. » Version chantée de ces contes fantastiques, les *gwerzious* sont des complaintes à caractère historique, légendaire, fantastique ou anecdotique, qui mettent souvent un fait réel en relation avec des éléments de merveilleux et de surnaturel. Ils transmettent ainsi, de génération en génération, sur des airs connus, « gais » ou « tristes » (cantiques ou airs profanes familiers aux auditeurs), le souvenir d'événements marquants pour la communauté. Les *sonious*, chansons plus courtes et pourvues d'un refrain, sont plus joyeuses et plus légères ; elles concernent davantage la vie quotidienne.

Des centaines, des milliers peut-être de ces chansons ont été imprimées au XIX^e siècle sous forme de petits livrets de 6 ou 8 feuillets in-douze, tirés chacun à 1 000 ou 1 500 exemplaires, notamment par Alexandre-Louis-Marie Lédan (1777-1855), imprimeur à Morlaix, lui-même compositeur de nombreuses chansons²⁴. Thomas Price (1787-1848), un pasteur gallois à la recherche de manuscrits gallois et bretons, nous a laissé un précieux témoignage de l'activité en 1829 à la librairie et à l'imprimerie Lédan dont les magasins étaient « remplis de publications bretonnes » et les presses « toujours employées à composer du breton ». C'est surtout l'affluence dans la boutique qui impressionna notre visiteur : « Je vis de nombreux paysans parlant breton venir demander plusieurs *small tracts* en breton. Cette classe du peuple formait la masse de sa clientèle. M. Lédan m'assura que les

paysans bretons sont bien mieux disposés à développer le goût (*cultivate taste*) de la lecture que la même catégorie de personnes dans la France, et je puis ajouter, en confirmation de ce témoignage, que je ne crois pas à l'existence dans une autre partie de la France d'une imprimerie entièrement soutenue (*supported*) par la paysannerie et les classes populaires²⁵. »

Les *small tracts* évoqués par Thomas Price ne se trouvent pas qu'à la librairie. Ils sont distribués sur les marchés, dans les foires et les pardons par des chanteurs ambulants ou des colporteurs.

Parmi les auteurs ainsi diffusés, voici, par exemple, Jean-Marie Le Guen (Yann Ar Gwenn), né à Plougrescant en 1774, fils de modestes journaliers, aveugle à l'âge de sept mois, réduit à la mendicité. Devenu un poète ambulant, il chante les jours de marché et de foire dans le bourg du Tréguier. Il dictait ses chansons à quelqu'un de son entourage sachant écrire, avant d'aller les faire imprimer à Morlaix chez Lédan. Nombre des *gwerzious* qu'il composa en compagnie de sa femme Marharit (Marguerite) Petibon, une filandière de Plouguiel, se rapportent à l'actualité, intégrant au répertoire les faits divers les plus retentissants : crimes (*Recit composet a nevez voar eur c'hrim commetet gant potret an Herec, juget d'ar maro an 13 a vis ebrel 1840* / « Récit composé de nouveau au sujet d'un crime commis par les gars de Herec, condamnés à mort le 13 du mois d'avril 1840 »), naufrages, accidents, inondations²⁶... La chanson tient lieu ici de journal : pour la modique somme de 2 sous, prix habituel des feuilles volantes, l'acheteur avait connaissance des événements les plus saillants, à l'exemple de cette complainte mise en vers et en « air triste » par Louis Le Brun (1841-1911), un ancien meunier de Plouigneau devenu chanteur ambulant :

« Un crime a été commis en la paroisse de Poullaouen
Et qui fait tressaillir le cœur de bien des gens,
Tout homme qui l'écoute avec attention
Sent son cœur touché par la compassion.

En l'année mille huit cent quatre-vingt-neuf,
Le treize février, pour être précis,
Marie Le Bail a dû, hélas, souffrir la mort
Entre les mains de son époux ; écoutez, gens de mon

Dès la Restauration, des nobles bretons se penchent sur cette culture vive, dont Aymar de Blois de La Calande (1760-1852), « patriarche des études archéologiques en Bretagne », comme on le qualifia à sa mort.

Il habitait le manoir du Launay en Ploujean, près de Morlaix, et recueillit de la bouche de femmes de Ploujean plusieurs *gwerzious*, notamment une pièce touchante inspirée par un mariage malheureux du ^{xvi}e siècle : « Cette romance, composée sur une anecdote de famille qui a eu lieu il y a deux siècles et demi, était conservée dans la mémoire des bonnes femmes du village de Troudousten près de Morlaix, qui la chantent, ainsi que quelques autres chansons bretonnes, en faisant leur ouvrage. » Il transcrit soigneusement le texte — 30 quatrains d’octosyllabes —, le traduit, le publie, l’édite, accompagné d’une étude minutieuse en septembre 1823, en brochure d’une vingtaine de pages intitulée *L’Héritière de Kéroulas, romance bretonne du ^{xvi}e siècle*²⁸.

Une autre habitante de Ploujean, Barbe-Émilie de Saint-Prix (1789-1869), nous transmet, elle aussi dans les années 1820, la *gwerz* du *Siège de Guingam*, souvenir oral des sièges de 1489 et 1591 soutenus par Guingamp. Jean-Marie de Penguern, un jeune avocat de Lannion, également passionné d’antiquités et collectionneur acharné, réunit de multiples poésies bretonnes : à sa mort en 1856, ses cartons renfermaient quelque 600 chants bretons recueillis dans la partie nord de la Bretagne, du Trégor au Léon. En 1833-1834, Émile Souvestre publie dans la *Revue des Deux Mondes* une série d’articles sur la Bretagne, notamment consacrés aux « poésies populaires ». Pour beaucoup de lecteurs, il s’agissait là d’une révélation.

Au début de l’été 1837, le cahier de terrain du jeune La Villemarqué contient déjà près de 300 pages manuscrites de transcriptions et de notes diverses. En juillet 1835, il prend ainsi, à Loqueffret, sous la dictée d’une vieille femme de quatre-vingt-trois ans, habitante des bois du Rusquet, une version de la *gwerz* du « marquis de Guerrand ». Deux mois plus tard, il est en Léon, à Lesneven, chez l’érudit de Kerdanet : tous deux évoquent la « *gwerz* de la peste » (il s’agit de *La Peste d’Elliant*) et échangent les versions qu’ils en ont recueillies²⁹... Le *Barzaz Breiz* est le résultat de cette collecte

aussi passionnée qu'acharnée. Ces chants d'une grande qualité recueillis en Léon et Cornouaille sont distribués en trois parties inégales : « Chants historiques » (33), « Chants d'amour » (16), « Chants religieux » (5). La Villemarqué explique sa méthode de collecte dans la préface de son édition de 1839 :

« Pour avoir des textes aussi complets et aussi purs que possible, je me les suis fait répéter, souvent jusqu'à quinze et vingt fois par différentes personnes [...]. L'expérience prouve qu'on n'en saurait recueillir trop de versions. Tel morceau qui paraît complet au premier abord est reconnu tronqué lorsqu'on l'a entendu chanter plusieurs fois, ou présente des altérations évidentes de style et de rythme dont on ne se serait pas douté [...]. La seule licence que le collecteur puisse se permettre est de substituer à certaines expressions vicieuses, à certaines strophes moins poétiques de cette version, les stances, les vers ou les mots correspondants des autres leçons. Telle est la méthode de Walter Scott. Je l'ai suivie. »

Chaque chant est précédé d'une notice, accompagné d'une traduction et suivi de notes. La Villemarqué modifie et enrichit son texte en 1845 de 33 titres supplémentaires, dont 30 « ballades historiques » censées avoir été composées à des dates s'échelonnant du ^{IV}^e siècle à la chouannerie³⁰ et publie en 1847 une édition définitive qui connaît de multiples tirages et des traductions en langue étrangère, érigeant la « matière bretonne » en modèle pour l'Europe : en anglais en 1841 et 1865, en allemand en 1841 et 1859, en polonais en 1842, en néerlandais, en espagnol... En 1858, âgé seulement de quarante-trois ans, La Villemarqué entre triomphalement à l'Institut de France. Deux ans plus tôt, en 1856, George Sand, dans *La Filleule*, dresse un éloge enthousiaste de l'entreprise villemarquienne :

« Une seule province de France est à la hauteur, dans sa poésie, de ce que le génie des plus grands poètes et celui des nations les plus poétiques ont jamais produit : nous oserons dire qu'elle le surpasse. Nous voulons parler de la Bretagne. Mais la Bretagne, il n'y a pas longtemps que c'est la France. Quiconque

a lu les *Barzaz Breiz*, recueillis et traduits par M. de La Villemarqué, doit être persuadé, avec moi, c'est-à-dire intimement pénétré de ce que j'avance. *Le Tribut de Nominoé* est un poème de 140 vers, plus grand que l'*Iliade*, plus beau, plus parfait qu'aucun chef-d'œuvre de l'esprit humain. *La Peste d'Elliant*, *Lesbreiz* et vingt autres diamants de ce recueil breton attestent la richesse la plus complète à laquelle puisse prétendre une littérature lyrique. Il est même fort étrange que cette littérature, révélée à la nôtre par une publication qui est dans toutes les mains depuis plusieurs années, n'y ait pas fait une révolution. [...] Vraiment, nous n'avons pas assez fêté notre Bretagne, et il y a encore des lettrés qui n'ont pas lu les chants sublimes devant lesquels, convenons-en, nous sommes comme des nains devant des géants. »

Dans les années 1860, François-Marie Luzel (1821-1895), bretonnant accompli, fils d'un notable paysan et bleu du Trégor (Plouaret), conteste violemment l'authenticité du recueil³¹. En 1872, encouragé par Ernest Renan et d'Arbois de Jubainville, il publie à Saint-Brieuc une brochure, *De l'authenticité des chants du « Barzaz Breiz » de M. de La Villemarqué*, attaque frontale de celui qu'il appelle « l'Archibarde ». Si ce texte a peu été diffusé, il déclencha une longue polémique entre deux journaux : *L'Océan* (qui défend La Villemarqué) et *L'Électeur du Finistère* (qui défend Luzel). En août 1878, ce dernier écrit à La Villemarqué : « Je suis les principes de la nouvelle école critique qui veut que la poésie populaire soit traitée comme l'histoire — comme une science exacte, même, et qu'on les publie telles, absolument comme on les a recueillies, sans en modifier ni l'esprit, ni la lettre. » En 1890, dans son *Introduction aux chants populaires de la Basse-Bretagne*, Anatole Le Braz avoue ignorer comment La Villemarqué s'y est pris pour recueillir ces chants, mais d'ajouter : « Ce que j'affirme, c'est que le peuple — du moins dans les régions que j'ai parcourues —, non seulement ne les chante plus tels que M. de La Villemarqué les donne, mais même en a désappris les plus parfaits, en supposant qu'il les ait jamais connus³². » Sommé de rendre publics ses documents d'enquête, La Villemarqué refuse d'entrer dans le débat, s'enfermant, jusqu'à sa mort, en 1895, dans un silence blessé³³. Et il délaissa assez vite le colportage pour s'adonner à d'autres travaux sur la matière

celtique ancienne...

La découverte en 1964, par Donatien Laurent, de trois carnets manuscrits en grosse toile à petits carreaux beiges et bruns sur lesquels, de 1834 à 1892, l'auteur du *Barzaz Breiz* a noté ses collectes de chants bretons, prouve tout à la fois la qualité et l'authenticité de la composition du *Barzaz Breiz*³⁴. Mais il révèle aussi les aménagements littéraires que lui porta le vicomte, adepte passionné de Walter Scott, son modèle³⁵.

De son côté, Luzel publie ses propres *Gwerziou Breiz-Izel* (1868-1874), contes et légendes recueillis au terme d'une vingtaine d'années d'enquêtes dans les campagnes trégorroises. On a constamment vu M. Luzel, rappelle Anatole Le Braz, cheminant sur les routes bretonnes, s'attablant aux auberges les jours de pardon, fréquentant les meuniers, les tisserands, les tailleurs et les pâtres, les lavoirs pour recueillir les chants des femmes, les huttes des sabotiers, couchant même parfois à la belle étoile entre deux collectes de chansons, « au point que ses amis ont fini par le surnommer *Boudédéo Breiz-Izel*, le Juif errant de Basse-Bretagne »³⁶. Il est imité, à partir de 1880, pour la partie gallèse, par Paul Sébillot, originaire de Matignon : de 1880 à 1882, sont publiés à Paris 3 volumes, qui constituent l'un des plus importants ensembles de contes populaires du domaine français, les *Contes populaires de la Haute-Bretagne* (1880), les *Contes des paysans et des pêcheurs* (1881) et les *Contes de marins* (1882).

*

CETTE PROMOTION DE LA « MATIÈRE BRETONNE », victoire apparente de la langue orale, parlée, chantée, ne saurait masquer les entreprises d'un camp adverse, celui qui veut à tout prix l'extirper, au nom de l'unité jacobine, de la « nation France » : l'universitaire Dufilhol semble être l'inventeur du « symbole » dès 1833, en préconisant que dans les écoles les enfants se transmettent un signe d'infamie à qui prononce un mot de breton par inadvertance. Sa mise en œuvre n'est pas signalée avant 1862 et elle ne semble se généraliser qu'à la fin du siècle. Quant à ce rapport du sous-préfet de Quimperlé, écrit en 1831, il révèle assez bien l'opinion « éclairée » des administrateurs de villes. Il s'agit de tout faire pour lutter contre l'arriération spirituelle, mentale, sociale, des Bretons et notamment des Bas-Bretons assimilés aux chouans :

« Contre la Chouannerie ainsi que contre le reste des anomalies qui extraposent la Basse-Bretagne à l'égard du reste de la France, la meilleure arme est la propagation des Lumières. Tant que le vieux langage des Celtes confinerà les paysans dans le cercle féodal que l'ancien seigneur et le curé ne leur permettent pas de franchir, il vous sera impossible de la connaître ; et vous aurez la honte que j'ai subie, de chercher pendant trois mois un homme qui soit capable d'être le maire d'une commune de France. Cette commune dont je parle, et il est bon que ce soit connu, compte environ 2 000 habitants. Dans ce nombre, il n'y en a que neuf qui parlent français et cinq seulement qui sachent lire. [...] »

Cet isolement né de la langue, cette inféodation native aux coutumes perdues ailleurs dans la nuit des temps, réclament des soins spéciaux qui doivent précéder l'application générale des lois de la patrie. Ce sont des Bas-Bretons. Qu'on en fasse des Français avant d'exiger d'eux les devoirs communs qu'ils ne sauraient comprendre. Multiplions les écoles, créons pour l'amélioration morale de la race humaine quelques-unes de ces primes que nous réservons aux chevaux ; faisons que le clergé nous seconde en n'accordant la première communion qu'aux seuls enfants qui parleront le français, bientôt il n'y aura plus de Chouannerie possible, puisque la Charte de 1830 pourra être lue par tout le monde, même par les paysans bas-bretons³⁷. »

C'est bien l'école qui a été l'agent le plus actif de la « francisation » forcée d'une Bretagne encore considérée par beaucoup comme un pays peuplé de sauvages incultes et arriérés. Au milieu du XIX^e siècle, la Bretagne, globalement, fait partie de la France déficiente en matière d'alphabétisation et de scolarisation, au sud de la ligne Saint-Malo / Genève dessinée à la suite de l'enquête du recteur Maggiolo³⁸. L'école normale de Rennes a l'ambition, à partir de 1839, de répondre aux besoins de l'ensemble de la région académique, dans un cadre laïc. « Il faut habituer les enfants des campagnes à un langage juste et correct, à une expression précise qui soit le signe et la forme des idées », écrit Dalimier dans un ouvrage publié à Rennes en 1848. On attend des instituteurs normaliens qu'ils participent à la modernisation économique et sociale de la Bretagne : ils doivent éclairer les paysans,

les inciter à adopter de nouvelles règles d'hygiène, les aider à lutter contre la routine.

Mais la situation précaire des instituteurs, l'hostilité cléricale à laquelle ils se heurtent, les conditions défavorables créées par la loi Falloux de 1850 entraînent de nombreuses désertions : seul un tiers des communes bénéficient de leur présence en 1852, avec de fortes disparités géographiques ; dans le Finistère c'est le Léon et dans le Morbihan c'est la côte qui accaparent 70 % des instituteurs normaliens.

En fait, des générations d'écoliers bretons ont eu affaire à des frères et à des religieuses. Ils ont donc conservé de l'enseignant une image puissamment cléricale, même si les deux écoles participent au fond à un même univers, marqué par une francophonie normative et la vénération de l'écrit. En 1860, Jean-Marie Le Pape, instituteur à Châteaulin, dans le Finistère, explique qu'il procède par étapes pour « franciser » ses élèves : il utilise le breton conjointement avec le français pour accéder à un premier niveau d'expression écrite et orale. Ensuite, dès que les enfants parviennent à s'exprimer, tant bien que mal, en français, il leur interdit l'usage de leur langue maternelle. Il se dégage alors un petit noyau d'élèves parlant français, qui, en un mois, entraînent d'autres élèves³⁹.

Le principal clivage est politique, remontant à la vieille lutte des « blancs » contre les « bleus ». En 1860, Yves-Julien Roger, instituteur à La Guerche, dans le sud du département de l'Ille-et-Vilaine, rapporte la « guerre » qui oppose, depuis des générations, les deux camps : « Les deux écoles, en effet, sont comme deux camps dont les feux ne s'éteignent jamais ; et chose étrange, ce ne sont pas les intérêts religieux, ni même matériels qui divisent : ce sont les opinions politiques. De telle sorte que chaque école a son drapeau [...]. Les enfants des deux écoles se haïssent à tel point qu'ils ne peuvent se rencontrer sans se provoquer d'une façon quelconque. La haine qu'ils portent passe aux parents, qui, de leur côté s'attaquent au sujet de leurs enfants⁴⁰. » Et la contre-école des « bleus » se développe avec une obstination qui n'a d'égale que celle, enthousiaste ou résignée selon les cas, des maîtres de l'école publique. Bien des choses changeront, comme on le verra, après le ralliement de l'Église au régime républicain, à l'extrême fin du XIX^e siècle. C'est alors seulement que la Bretagne verra l'essor de l'enseignement primaire, secondaire et

même, dans une certaine mesure, supérieur. Il demeure que l'affrontement des deux écoles est, comme l'explique Michel Lagrée, la chouannerie continuée avec d'autres moyens. La géographie le montre bien : l'enseignement privé domine dans les bastions du catholicisme de combat et du conservatisme politique comme le Léon, le pays de Redon et celui de Vitré, là où les instituteurs publics sont aussi indésirables que les curés assermentés de 1791-1792.

En réalité, cette guerre politico-religieuse a peut-être contribué à favoriser, indirectement et du fait de la surenchère, la scolarisation. Et par un étrange paradoxe, c'est cet affrontement qui explique sans doute une autre, étonnante, « révolution culturelle » : la Bretagne, en retard au milieu du XIX^e siècle, apparaîtra surscolarisée à partir du milieu du XX^e siècle, pour devenir le plus abondant vivier de diplômés de la République.

1.

En 1836, dans la préface des *Derniers Bretons*, Émile Souvestre notait que la Bretagne « devenait à la mode, [que] l'on faisait à ses dépens des romans, des voyages, des statistiques, des études archéologiques, des activités littéraires et géographiques ».

2.

Cité dans *Musique bretonne, histoire des sonneurs de tradition*, Douarnenez, Éditions Ar Men, 1996, p. 126.

3.

Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 234-235.

4.

Louis Le Guillou et Donatien Laurent, *Romantisme et littératures populaires*, t. II de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., p. 226-227. Bien d'autres peintres affectionnèrent la représentation de pardons bretons : Jules Breton (*Le Grand Pardon breton*, 1869), Pascal-Adolphe Dagnan-Bouveret (en 1886, 1887, 1889, il peignit des *Pardons en Bretagne*), Léon Lhermitte (il présenta au Salon de 1879 *Le Grand Pardon de Ploumanach*), Jean Brunet (*La Prière des veuves*, 1895), etc.

5.

Plus tard, *Le Roi d'Ys* de Lalo, *La Cathédrale engloutie* des *Préludes* de Debussy, *l'Islandaise* de Guy Ropartz attesteront la pérennité de cette « bretonnerie » musicale...

6.

Lettres de Gauguin à sa femme et à ses amis, Paris, Éditions Grasset, 1946, p. 92. Lettre de fin juin 1886.

7.

Ibid., p. 134. Lettre écrite à Pont-Aven le 14 août 1888 à Émile

Schuffenecker.

8. Sur ce sujet, l'étude fondamentale est celle de Jean-Yves Guiomar, *Le Bretonisme. Les historiens bretons du XIX^e siècle*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987.
9. Dans son *Itinéraire de Bretagne*, en 1636, Dubuisson-Aubenay écrivait déjà, à propos de Sein : « L'isle est à présent habitée de gens sauvages qui courent sus aux naufrageurs, vivans de leurs débris et allumans des feux en leur isle et des lieux de péril pour faire faire naufrage aux passans de raz ainsi que Nauplius fit jadis aux Grecs en passans le Caphanée. » Sur la construction de cette étrangeté sauvage des îles, voir la très riche thèse de Karine Salomé, *Les Îles bretonnes (1750-1914). Une image en construction*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
10. Cité par Alain Cabantous, *Les Côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France (1680-1830)*, Paris, Éditions Fayard, 1993. Voir, en particulier, p. 244-254. Le texte de Michelet est cité page 237. Voir aussi l'étude d'Alain Corbin, *Le Territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Éditions Aubier, 1988.
11. *Mémoires de l'Académie celtique*, t. I, 1805, p. 63-64. Cité par Donatien Laurent, *Aux sources du « Barzaz Breiz »*. *La mémoire d'un peuple*, Douarnenez, Éditions Ar Men, 1989, p. 15. Voir aussi Bernard Tanguy, *Aux origines du nationalisme breton*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1977, 2 vol.
12. Dans son *Essai sur l'antiquité du département du Morbihan*, paru à Vannes en 1828, il soutient que le breton fut jadis parlé en Perse, qu'on parlait en Germanie une langue dont le fonds était le breton, que les Estions (les Prussiens) parlaient un dialecte du breton qui était aussi la langue d'une grande partie de l'Espagne et de l'Italie.
13. Le chevalier de Fréminville, *Antiquités de Bretagne*, 1832-1837, 4 vol.
14. Jean-Yves Guiomar, *Le Bretonisme*, op. cit., p. 104.
15. *Ibid.*, p. 188.
16. *Ibid.*, p. 412. Voir aussi le numéro spécial « Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie », *Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. CVI, 2002.
17. Jean Markale, *Brocéliande et l'énigme du Graal*, Paris, Éditions Pygmalion / Gérard Watelet, 1989.
18. Louis Le Guillou et Donatien Laurent, *Romantisme et littératures populaires*, t. II de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit.,

p. 256.

19.

Pierre-Jakez Hélias rappelle que « la veillée commençait par des prières et la lecture de la *Vie des saints* avant de poursuivre par des contes à relents païens ». Pierre-Jakez Hélias, *Le Quêteur de mémoire*, *op. cit.*, p. 236.

20.

Louis Le Guillou et Donatien Laurent, *Romantisme et littératures populaires*, t. II de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 258.

21.

Francis Gourvil, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le « Barzaz Breiz » (1839-1845-1867). Origines, éditions, sources, critique, influences*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1 960.

22.

Donatien Laurent, *Aux sources du « Barzaz Breiz »*, *op. cit.*, p. 21.

23.

Pierre-Jakez Hélias, *Le Quêteur de mémoire*, *op. cit.*, p. 252-253.

24.

On consultera le répertoire composé par Joseph Ollivier, *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes (Léon-Tréguier-Cornouaille)*, suivi de *notices sur les auteurs et les imprimeurs*, Quimper, Librairie Le Goaziou, 1942. Joseph Ollivier est ainsi parvenu à identifier 1 850 feuilles volantes. Sur Lédan, voir la thèse d'Hervé Peaudecerf, *Alexandre-Louis-Marie Lédan (1777-1855), un imprimeur breton au XIX^e siècle*, thèse sous la direction de M. Gwanaël Le Duc, université de Rennes II, 2002.

25.

Cité par Joseph Ollivier, *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, *op. cit.*, p. 413-414. Deux ans plus tard, dans l'été 1831, Jules Michelet, qui projetait d'écrire le *Tableau de la France*, fit en Bretagne un rapide voyage en vue de se documenter. Le 14 août, il était à Morlaix et alla voir Lédan qui lui fournit divers renseignements...

26.

Ibid., p. 302-313.

27.

Cité par Louis Le Guillou et Donatien Laurent, *Romantisme et littératures populaires*, t. II de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 281.

28.

Alain Tanguy, « Aymar de Blois (1760-1852), le discret précurseur des études bretonnes », *Ar Men*, n° 138, janvier-février 2004, p. 10-19.

29.

Donatien Laurent, « La Villemarqué et le *Barzaz Breiz*. Naissance de la littérature orale », *Ar Men*, n° 18, décembre 1988, p. 31-49. Voir aussi sa thèse, *La Villemarqué, collecteur de chants populaires. Étude des sources du premier « Barzaz Breiz » à partir des originaux de collecte (1833-1840)*, sous la direction d'André Leroi-Gourhan, Paris, université René-Descartes, 1974, 3 vol.

30. On y trouve ainsi un « dialogue » entre un druide et un enfant, en douze questions qui résument l'essentiel de l'enseignement druidique, un chant sur la submersion de la ville d'Ys vers 450, un hymne guerrier en l'honneur du soleil, un cycle de cinq chants à la gloire du chef breton Morvan...
31. Françoise Morvan, *François-Marie Luzel. Biographie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 1999.
32. Anatole Le Braz, *Chansons populaires de la Basse-Bretagne. Soniou Breiz-Izel* [1890], dans Anatole Le Braz, *Magies de la Bretagne*, op. cit., t. II, p. 317-318.
33. Dès 1867, au Congrès celtique de Saint-Brieuc, il déclara : « Je n'ai rien à dire, rien à ajouter, sinon que j'ai cherché loyalement, sincèrement la vérité historique et philologique en confrontant les divers textes. » Cité par Donatien Laurent, *La Villemarqué, collecteur de chants populaires*, op. cit., t. I, p. 7.
34. Donatien Laurent, *Aux sources du « Barzaz Breiz »*, op. cit.
35. « La seule licence que le collecteur puisse se permettre, explique-t-il, est de substituer à certaines expressions vicieuses, à certaines strophes moins poétiques de cette version, les stances, les vers ou les mots correspondants des autres leçons. Telle a été la méthode de Walter Scott. Je l'ai suivie. » Cité par Donatien Laurent, *La Villemarqué, collecteur de chants populaires*, op. cit., t. I, p. 8.
36. Anatole Le Braz, *Chansons populaires de la Basse-Bretagne* [1890], dans Anatole Le Braz, *Magies de la Bretagne*, op. cit., t. II, p. 323. Luzel passa aussi de longues années à recueillir auprès des paysans du Trégor des « cahiers de tragédie » comprenant le texte recopié de pièces de théâtre armoricaines. Il légua en tout 53 Mystères, fruit de sa quête acharnée, à la Bibliothèque nationale (Fonds celtique et basque, n° 12).
37. Auguste Romieu, « La Basse-Bretagne » (4^e article), *Revue de Paris*, t. XXX, 1831. Cité par Louis Le Guillou et Donatien Laurent, *Romantisme et littératures populaires*, t. II de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., p. 11-12.
38. François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français, de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éditions de Minuit, 1977, 2 vol.
39. Gilbert Nicolas, *Le Grand Débat de l'école au XIX^e siècle. Les instituteurs du Second Empire*, Paris, Éditions Belin, 2004, p. 251.
40. Cité par Gilbert Nicolas, *ibid.*, p. 152.

Le grand désenclavement

« Vous êtes priés d'assister au convoi funèbre des mœurs, coutumes, langage et traditions de la vieille Bretagne-Armorique, décédée aujourd'hui dans la 1900^e année de son âge. La cérémonie aura lieu demain, 7 décembre 1863, à la gare, vers 3 heures de l'après-midi. Une larme pour elle ! »

Ce faire-part singulier fut adressé aux notables quimpérois pour annoncer l'introduction du chemin de fer dans la capitale de la Cornouaille. L'arrivée spectaculaire de la voie ferrée en Basse-Bretagne n'est que la manifestation la plus visible d'un désenclavement progressif de la province qui s'opère durant le XIX^e siècle. Sans doute, ses effets ne sont pas aussi radicaux que ceux que le faire-part suggère, mais ils transforment bien des façons d'être et de penser.

Le désenclavement avait été amorcé par la route grâce au duc d'Aiguillon, commandant en chef de la province de 1753 à 1770, qui décida la création de deux grands axes stratégiques unissant Rennes à Brest (par le Nord) et Nantes à Quimper (par le Sud). Néanmoins, le réseau des routes secondaires se révélait tout à fait insuffisant et la période révolutionnaire n'améliora en rien la situation : les mésaventures du « chartier embourbé » étaient toujours d'actualité dans la première moitié du XIX^e siècle, et pas seulement dans « un certain canton » de Basse-Bretagne... Aussi la loi de 1836 qui obligea les communes à se doter de chemins vicinaux fut-elle décisive. Certes, une part importante de leur budget y fut sacrifiée, mais les comices agricoles contribuèrent à leur financement, ce qui souligne leur utilité. La réalisation spectaculaire de nombreux ouvrages d'art manifeste bien aussi cette volonté d'amélioration et plus encore le souci de se situer aux avant-postes des innovations techniques : à La Roche-Bernard, au-dessus de la Vilaine, un pont suspendu d'une portée de 200 mètres, une prouesse pour le temps, fut inauguré en 1838.

Pendant trente ans, il resta inégalé en France. De même, le viaduc de Dinan construit de 1845 à 1852 entre Lanvallay et Dinan, qui franchit la vallée de la Rance. Le Second Empire accentue l'effort en faveur du réseau routier, qui double alors en Bretagne : en Loire-Inférieure, il n'y avait que 83 kilomètres de routes bien entretenues en 1840, mais 5 111 en 1880.

Le désenclavement résulte aussi de l'amélioration de la navigation intérieure. Elle fut amorcée pour des raisons stratégiques, afin de faire face au blocus anglais de la rade de Brest : Napoléon I^{er} avait envisagé le creusement d'un canal de Nantes à Brest. Les travaux commencèrent en 1806 entre Port-Launay et Pont-Triffen et furent achevés, après de multiples difficultés, en 1842. Il fallut notamment recourir aux forçats du bagne de Brest pour les travaux les plus pénibles, lesquels se révoltèrent à l'annonce de la révolution de 1830 et n'acceptèrent de se soumettre qu'après la promesse d'une augmentation de leur maigre pécule².

Le canal eut une activité plus pacifique que prévue, aucune guerre ne bouleversant la péninsule armorique tout au long du XIX^e siècle. Il permit notamment d'acheminer lentement, par halage, parfois à bras d'hommes — à un rythme de 10 à 30 kilomètres par jour —, des amendements calcaires au cœur d'une partie de la Bretagne centrale, contribuant ainsi au progrès agricole : le recul des landes, grâce à la pratique du chaulage, s'accrut ainsi de l'est vers l'ouest à partir de 1850. Le trafic connut un important essor sous le Second Empire, notamment dans les années 1860-1866. Port-Launay, situé à 30 kilomètres de la mer, tira ainsi profit des échanges fluviaux, en devenant le troisième port finistérien, après Brest et Morlaix. Le trafic du canal déclinait ensuite assez vite, en raison de la concurrence du rail.

Car ce fut bien la « ligne de fer » (*hent hoarn*) qui changea tout³.

*

DÈS LE DÉBUT DES ANNÉES 1840, l'entourage de Guizot insistait sur la nécessité d'un chemin de fer vers la Bretagne. Là encore, l'objectif était d'abord stratégique : il s'agissait de joindre plus facilement les trois arsenaux bretons, Indret, Lorient et Brest⁴. Au-delà, comme l'écrit le secrétaire particulier de Guizot, Hamon, en 1841, au rédacteur de *L'Union*, de nombreux avantages commerciaux devaient naître : « Les voyageurs, les marchandises, les transports de céréales, de gibier, de

bestiaux, en général de toutes les denrées de consommation afflueront vers Paris. » Sans compter les « intérêts politiques » et les « intérêts de civilisation et d'unité nationale », car la Bretagne formait « pour ainsi dire une nation distincte : mœurs, coutumes, langage, tout y diffère du reste de la France ». En conséquence, « nous avons presque à civiliser cette province, si belle mais encore si sauvage ». Et d'expliquer que, dans cette Armorique à « l'entêtement si fier », le chemin de fer apprendra en dix ans plus de français aux Bretons que les plus habiles instituteurs primaires, « et avancera de plus d'un siècle la fusion de cette vieille province avec nos jeunes départements⁵ ».

La toute première ligne, reliant Paris à Rennes, fut déclarée d'intérêt général en 1844 et les travaux furent engagés par la Compagnie d'Orléans. Le train parvint d'abord à Nantes le 21 août 1851. La ligne Paris-Rennes fut finalement concédée à la Compagnie de Bretagne. La première locomotive n'arriva dans la capitale bretonne qu'en 1857. *L'Illustration* consacra un article à l'événement, en reprenant les arguments avancés quinze ans plus tôt par le secrétaire particulier de Guizot : « C'est de Laval qu'est parti le premier train à grande vitesse, dont le passage, dans cette contrée classique de la superstition et de la sainte ignorance, va introduire les usages et les habitudes qui doivent faire bientôt rentrer la Bretagne dans le concert de notre civilisation⁶. »

Après d'âpres débats, pour Brest deux lignes furent finalement décidées, nord et sud, ce qui donna satisfaction aux villes côtières et mécontenta fortement les villes du Centre breton : la concession de la ligne sud fut accordée à la Compagnie d'Orléans et la ligne nord à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, fondée en 1854 par les Compagnies de Normandie et de Saint-Germain qui avaient absorbé la Compagnie de Bretagne. Vannes et Lorient ont été atteintes en 1862, Quimper, on l'a vu, en 1863, Châteaulin en 1865. Au nord, la ligne Rennes-Guingamp fut inaugurée en 1863 et la portion Guingamp-Brest en 1865. Les deux réseaux se rejoignirent en 1867. Parallèlement, des bretelles ont été édifiées : Saint-Nazaire est atteinte en 1857, Redon en 1862, Saint-Malo en 1864, Dinan en 1879.

L'optimisme affiché par le secrétaire de Guizot en 1841 fut confirmé par les effets immédiats de l'arrivée de la « ligne de fer ». Elle provoqua d'abord une révolution de l'espace-temps : les diligences des Messageries royales mettaient Rennes à 4 jours de Paris en 1800 et

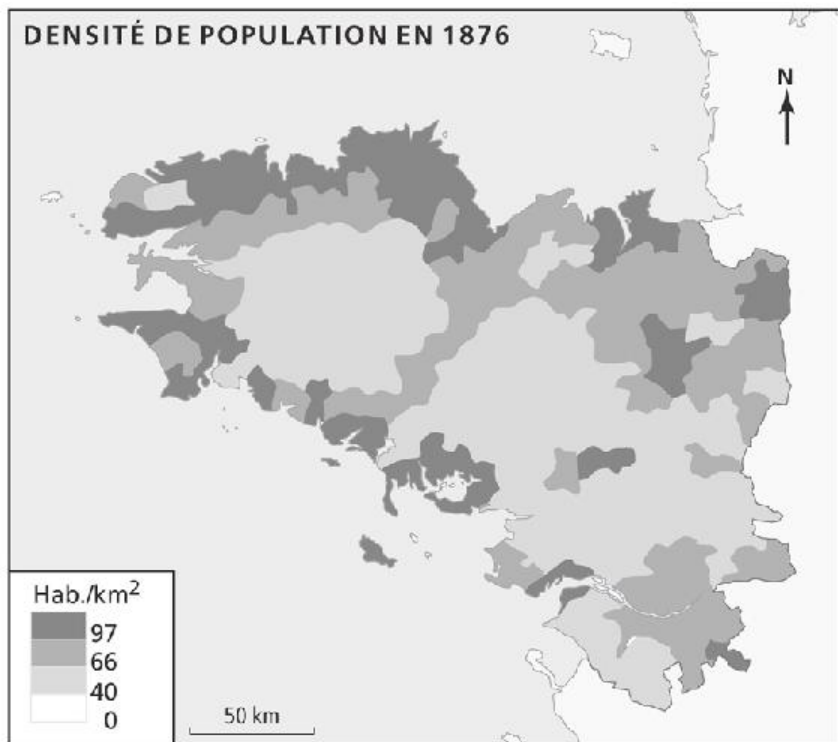
à 2 jours et demi en 1840. Avec le train, il ne fallait plus que 12 heures 45 minutes et seulement 7 heures et demie par train express. En 1851, Nantes n'était plus qu'à 13 heures de Paris (contre 4 jours de voiture à cheval au temps de la Révolution). En 1865, Brest est à 16 heures 40 minutes de Paris (contre 172 heures en 1782, 87 en 1814, 61 en 1834) : la diligence était irrémédiablement condamnée, de même que les transports de voyageurs par voie d'eau.

Et le train, bien évidemment, facilite le transport des marchandises : des gares de Rennes et de Vitré partent des porcs, des bœufs, des veaux, des chevaux ; les pommes du Morbihan parviennent jusqu'aux marchés d'Allemagne ; dès le printemps 1865, les campagnes des environs de Brest et de Plougastel expédient vers Rennes de grandes quantités de pois verts et de fraises. L'ensemble des productions peut désormais être expédié facilement et rapidement, notamment vers Paris qui reçoit des petits pois, des artichauts, des choux-fleurs, des fraises, les produits de la pêche. C'est aussi par cette voie qu'arrivent en grande quantité les engrais et les amendements divers, le matériel agricole contribuant à intégrer la Bretagne dans l'économie de marché.

Contre-épreuve de ce dynamisme provoqué par le chemin de fer : l'abandon du projet de la ligne centrale entre Rennes et Brest condamne l'intérieur de la péninsule à une désertification progressive.

*

VOIES FERRÉES ET ROUTES CONTRIBUENT aussi à rompre l'autarcie relative de la cellule paroissiale tout en aiguisant les difficultés des plus démunis, car la pression démographique est toujours aussi forte : en 1872, la population bretonne s'élève à 3 millions, soit 8 % de la population nationale. La population rurale y représente au minimum 70 %, 91 % dans les Côtes-du-Nord, contre 67 % au niveau national. Or nous savons l'exiguïté des exploitations agricoles, le manque de terres malgré les défrichements, le surnombre des journaliers agricoles, encore aggravé par la timide mécanisation qui réduit les besoins de main-d'œuvre, et l'effondrement des activités textiles. Une seule solution : partir.



Si la physionomie de l'émigration bretonne, temporaire ou définitive, s'avère difficile à dessiner avant 1850, son essor considérable ensuite ne fait aucun doute : on ne peut que constater la coïncidence chronologique entre la fin des grands travaux contribuant au désenclavement de la province, notamment les principales lignes de chemin de fer, et le développement du phénomène migratoire. On compte ainsi 116 000 départs de 1852 à 1872, 126 000 de 1872 à 1891, 201 000 de 1891 à 1911⁷. L'émigration se révèle multiple et très différenciée : l'émigration temporaire est liée pour l'essentiel à la demande nationale en travaux saisonniers, notamment dans l'agriculture. Et ce sont d'abord les plus pauvres qui partent, la Bretagne offrant un abondant réservoir de main-d'œuvre aussi appréciée pour sa qualité que peu coûteuse, connue dès le ^{xvi}e siècle pour sa robustesse et sa mobilité. Évoquant la région de Lamballe, le juriste et historien Bertrand d'Argentré (1519-1590) écrit que c'est le pays « où sont les bons pionniers et les hommes propres à remuer la terre, voire pour ne pas céder aux Turcs en ce métier, étant hommes forts pour faire tranchées, remparts, fossés, levées de terre et

abandonnant chacun an pour un temps leur pays pour travailler en un autres ».

Première destination : le Bassin parisien, les grandes plaines céréalières mais aussi les exploitations maraîchères des vallées, qui attirent moissonneurs et ouvriers agricoles à la belle saison. La paroisse de Trémuson (Côtes-du-Nord) est peu étendue, explique le recteur de cette commune en 1863, « ce qui force en quelque sorte plusieurs de nos laboureurs à se rendre dans les environs de Paris pour les travaux ». Quant au clergé du canton de Bourbriac (Côtes-du-Nord), il dénonce dans un rapport à l'évêché, en 1883, « la tendance de nos paroissiens à l'émigration. Ils partent, par bandes, au commencement du printemps, pour aller au travail plus payé (*d'ar gonnedou*) dans ce qu'ils appellent les *pays hauts* ». Et l'aumônier de la paroisse bretonne de Versailles confirme, en 1909, l'importance de ces flux d'Armoricains venus en masse offrir leurs bras : « Les foins et la moisson, après les fraises et les haricots, occupent une foule de Bretons ; ils ont été embauchés par lettre ou par intermédiaire au pays ; ils s'attirent les uns les autres. Le curé d'Igny m'écrivait dernièrement qu'il avait dans sa paroisse 350 Bretonnes accourues pour la saison des fraises et des haricots verts⁹. » Les îles anglo-normandes, Jersey surtout, attirent aussi nombre de Trégorrois et de Lannionnais, mais encore des habitants du Centre-Bretagne pour l'arrachage des pommes de terre de primeur, de mai à juillet, après quoi ils retournent au pays pour les grands travaux d'été.

L'émigration définitive se porte en premier lieu vers le pôle industriel de Nantes-Saint-Nazaire (2 397 habitants en 1856, 18 879 en 1876) : un fort contingent de Bretons bretonnants s'installe ainsi à Chantenay, dans la banlieue nantaise, autour des industries alimentaires, constituant « la colonie bretonne ». D'autres s'établissent dans le Maine-et-Loire, notamment autour des ardoisières de Trélazé : l'immigration a commencé là avec la fermeture des mines de Huelgoat et de Poullaouen au milieu du XIX^e siècle. À la fin du siècle, les chantiers du Havre suscitent un flux continu d'arrivées : 7 000 personnes en 1886, 10 000 en 1896, 15 000 en 1900, 25 000 en 1910... Vers 1900, des Bretons débarquent toutes les semaines du bateau qui arrive de Saint-Brieuc ou de Morlaix. Les Bretons du Havre sont surtout des navigateurs (ils composent une grande partie des équipages des paquebots et des cargos), mais aussi des dockers sur les

quais, des manœuvres dans les usines, des terrassiers dans la ville, sans compter les fonctionnaires (administration, douanes, contributions) et les commerçants¹⁰.

*

AVEC L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE, nous changeons d'échelle : si les Bretons originaires ne sont évalués qu'à environ une dizaine de milliers au temps de la monarchie de Juillet, ils seraient 150 000 en 1905, suivant les estimations de l'abbé Cadic¹¹. Les Bretons constituent alors un « sixième diocèse », avec une concentration particulière dans le quartier Montparnasse-Vaugirard, mais aussi dans le Marais, et dans le Nord de la capitale, dans une zone étendue des Batignolles à Clichy. En banlieue, Saint-Denis fixe, à partir des années 1860, un nombre de plus en plus important de Bretons : en 1862, les registres paroissiaux de Saint-Denis-de-l'Estrée comptent une kyrielle de Le Gal, Le Guilloux, Le Goff, Le Dantec, le plus souvent « journaliers », « journalières ». En 1896, la ville recense 5 115 Bretons¹².

Ces provinciaux transplantés sont d'abord, en majorité, des femmes. Comme l'explique en 1908 l'abbé Euzen, aumônier de la paroisse bretonne de Versailles, les jeunes filles bretonnes peuvent se placer facilement, « car la Bretagne reste aux yeux du monde la terre classique de la probité et de la foi. Aussi les maîtresses de maison préfèrent-elles encore les jeunes filles venues de là, jeunes filles qui n'ont pas encore été défraîchies par une ambiance délétère, et ne sont pas devenues ces Bretonnes déguisées et trop dégourdies que deux ou trois ans de la vie de la ville ont suffi à transformer en êtres hybrides, moitié bretonnes, moitié parisiennes, et qui trop souvent jettent leur coiffe par-dessus les moulins¹³ ». Cette identification à la « bonne bretonne » — dans les deux sens du terme — est d'autant plus forte qu'à partir du 2 février 1905 Bécassine, ronde silhouette aux couleurs vives, fait son apparition dans le premier numéro de *La Semaine de Suzette*.

	<i>En 1891</i>	<i>En 1896</i>	<i>En 1901</i>	<i>En 1911</i>
Côtes-du-Nord	25 873	30 044	36 089	42 965
Ille-et-Vilaine	18 866	20 948	25 809	33 068
Loire-Inférieure	16 282	17 683	21 185	27 463
Morbihan	13 628	15 750	19 549	30 707
Finistère	13 451	14 231	16 549	25 582
<i>Total</i>	<i>88 100</i>	<i>98 656</i>	<i>119 065</i>	<i>159 782</i>

13. Tableau réalisé à partir de l'enquête de l'abbé Cadic, dans Élie Gautier, *L'Émigration bretonne*, op. cit., p. 65.

Sous le crayon de Joseph-Porphyre Pinchon (1871-1953) naît le prototype de la domestique bretonne, aussi serviable que naïve, de son vrai nom Annaïck Labornez (la bornée !), originaire de Clocher-les-Bécasses, « montée » à Paris pour se placer, dans le faubourg Saint-Germain, au service de M^{me} la marquise de Grand-Air, sa « chère bonne maîtresse ». Le succès remporté par la petite Bretonne à la jupe verte et au corsage rouge, à la ronde figure agrémentée d'une coiffe aux ailes blanches, conduit la maison Gautier-Languereau à constituer une longue série d'aventures, en tout 25 albums, de 1913 (*L'Enfance de Bécassine*) à 1939 (*Les Méaventures de Bécassine, Bécassine en roulotte*)¹⁴.

Des destinations plus lointaines aimantent les Bretons. Dans son numéro de mai 1914, *La Paroisse bretonne de Paris* mettait en valeur, dans le vocabulaire propre à cette époque d'exaltation religieuse et colonialiste, la part éminente prise par la Bretagne dans l'évangélisation du monde et le développement des colonies françaises :

« Dans le mouvement d'apostolat généreux qui caractérise la vie chrétienne de la France à l'étranger, on sait quelle est la part prépondérante qui revient aux enfants de Bretagne. Ils forment bien le tiers des hommes dans la vaillante milice qui

porte au loin l'amour de Dieu et la gloire de notre patrie.

Ce qui est vrai de nos missionnaires l'est aussi de nos coloniaux. Si la France a acquis, en ces dernières années, un magnifique domaine exotique, elle doit surtout aux Bretons de l'avoir mis en valeur. Nulle province n'a fourni un contingent aussi nombreux que le nôtre en soldats, en colons, en trafiquants. »

Sans doute, ce bulletin de victoire traduit bien une réalité quand il évoque l'importance des missionnaires bretons d'outre-mer¹⁵. Mais il pêche aussi par excès, notamment à propos des « nombreux » colons : en Algérie par exemple, les tentatives d'implantation de Bretons échouèrent et, dans l'ensemble des territoires coloniaux, l'émigration a été peu importante¹⁶. En direction de l'étranger, le seul courant méritant d'être signalé concerne l'Amérique du Nord (Canada et États-Unis), et il est assez tardif. L'émigration étatsunienne avait pour centre la région de Gourin : à partir des années 1880, plusieurs milliers de Bretons quittèrent les Montagnes noires pour les mirifiques promesses de l'Amérique du Nord¹⁷. Mais, dans tous les cas, les chiffres concernés sont très faibles.

Ainsi les Bretons ont bien émigré mais c'est surtout, on l'a vu, à l'intérieur du territoire français. Et leur nombre, leur situation matérielle, leur condition sociale souvent difficile, notamment à Paris et dans la région parisienne, ont vite ému nombre de contemporains : en mai 1903, le *Bulletin de la Paroisse bretonne de Paris* évoque « nos malheureux compatriotes des deux sexes que guettent ici et dans les grandes villes la misère, la maladie, la mort souvent, et quelquefois pire encore : le vice¹⁸ »...

*

EN EFFET, DANS LA BANLIEUE PARISIENNE, les ouvriers bretons, faiblement qualifiés, du bâtiment, du chemin de fer, de l'industrie connaissent des conditions de vie souvent déplorables. Une thèse de médecine, réalisée à la fin du XIX^e siècle par le Dr Tréogat, révèle qu'« aucune des conditions indispensables à l'hygiène de l'habitation n'est réalisée » : le cubage d'air insuffisant, le logement souvent « infect » ; « l'odorat est d'abord impressionné par toutes sortes d'émanations, relents de cuisine, renvois de l'évier dont le tuyau n'a pas de siphon, odeur des

fosses d'aisances trop voisines et à système suranné et dangereux ». Après une enquête menée dans différents hôpitaux parisiens, le médecin évalue en 1900 que les Bretons d'origine sont deux fois plus touchés que la moyenne parisienne par la tuberculose, qui est « le grand fléau des immigrés bretons à Paris ». Et d'ajouter qu'à une échelle plus réduite, « la fièvre typhoïde leur est fatale aussi »¹⁹. Comme le craignait le clergé, l'émigration bretonne s'accompagne d'une désaffection religieuse : sur les 12 000 Bretons de Saint-Denis, seuls 600 à 700 sont pratiquants au tout début du ^{xx}e siècle²⁰.

Des institutions à la fois caritatives et religieuses tentent de les prendre en charge au tournant des ^{xix}e et ^{xx}e siècles : une « Œuvre des Bretons de Paris » est créée dès 1863 par deux jésuites, les pères Rivalain et Toulemont. En 1894 apparaît une nouvelle organisation, l'« Association catholique des Bretons de Paris », qui devient en 1895 « La Bretagne. Société de secours aux familles indigentes des Bretons résidant à Paris ». Son but, selon ses statuts, est « de soulager les misères des Bretons indigents, qui viennent chercher du travail à Paris ou dans la banlieue de Paris, de les assister dans leurs maladies, de secourir leurs femmes, leurs enfants, leurs veuves, de leur faciliter les moyens de pratiquer leurs devoirs religieux, et de procurer, dans la mesure du possible, à ceux qui voudraient retourner dans leur pays, les ressources nécessaires à leur rapatriement ». « La Bretagne » associe donc l'action pastorale à l'action sociale, dans la pure tradition paternaliste des classes dirigeantes. Elle est soutenue par un groupe de laïcs appartenant à la haute noblesse bretonne : le comte de Chateaubriand (président), le comte Albert de Mun (vice-président), le comte Alain de Guébriant (vice-président), la baronne de Kertanguy, la comtesse de Quélen, la comtesse de Kermaingant... Lors de l'assemblée du 28 mai 1900, le vice-président, Albert de Mun, expliqua le rôle de la Société :

« Les Bretons, vous le savez, sous leur rude écorce, sont souvent des timides et des renfermés. Jetés dans des milieux nouveaux, où Dieu est ignoré, la religion inconnue et bafouée, où la vie matérielle absorbe tout l'homme sans que rien, dans la continuité du travail, en détourne son esprit, exposés au bruit des blasphèmes, des outrages ou des railleries contre les prêtres et ceux qui les fréquentent, environnés d'exemples pervers ou

dissolus, circonvenus quelquefois par la propagande impie, comment s'affranchiraient-ils de la contagion qui les pénètre de toutes parts ? Ils se laissent aller, ils font comme les autres, et si la foi, dont leur enfance a reçu la première empreinte, reste encore au fond de leur cœur, du moins renoncent-ils bientôt à la pratique religieuse, et aux marques extérieures d'une croyance dont, peu à peu, le souvenir s'éteint dans leurs âmes. Certains vont plus loin. Le perfide attrait des sociétés secrètes les sollicite et les tente : la franc-maçonnerie les guette et réussit à les embaucher ; ceux-là rompent avec Dieu, et deviennent quelquefois, pour leurs frères demeurés chrétiens, presque des persécuteurs.

L'alcoolisme, ai-je besoin de le dire, est la grande plaie qui, en rongant, en détruisant les corps, corrompt et perd les âmes. Les Bretons sont, hélas, pour ce grand ennemi du peuple, une proie trop facile ! Enfin, les unions illégitimes, qu'excusent si souvent la pauvreté et la complication des formalités, sont une autre source de désordre qui s'ajoute aux habitudes vicieuses. À toutes ces causes de misère, physique et morale, les pauvres enfants des campagnes bretonnes sont livrés sans défense et sans appui.

La Société "La Bretagne" a été créée pour les prendre sous sa protection²¹. »

En 1897, l'abbé François Cadic (1864-1929), qui refusait tout « patronage » nobiliaire, fonda une œuvre plus « franchement sociale », comme on disait à l'époque, non sans un certain rigorisme religieux et moral. Dès son arrivée à Paris, vers 1890, lui aussi avait été frappé par la détresse morale et physique de ses compatriotes : « Ils sont les parias, écrit-il en 1900. Pour eux les grosses besognes, les fortes charges et les corvées supplémentaires. » Installés dans les immenses terrains vagues de Saint-Denis et de Saint-Ouen, ils vivent dans des « taudis de terre sèche et de planches de wagons [...]. Dans les jours sereins d'été, lorsque, sur le ciel d'azur, se détache le noir panache des cheminées des hauts fourneaux enveloppant Paris de miasmes pestilentiels, avez-vous songé parfois aux milliers d'êtres humains qui suffoquent et se consomment auprès des foyers infects²² ? »

Afin de leur venir en aide, François Cadic fonde la « Paroisse

bretonne », implantée à Notre-Dame-des-Champs et rue de Vaugirard. Pour y accéder, une authentique filiation bretonne était exigée et l'entrée était soumise à un système de parrainage et à un stage préparatoire destiné à tester les qualités morales et religieuses de l'impétrant²³. La Paroisse bretonne abritait une « Maison du peuple », à vocation caritative, avec une société d'épargne, une coopérative de consommation, une société de secours médical, une bibliothèque populaire. En 1899, l'abbé militant crée un mensuel, *La Paroisse bretonne à Paris* : à côté des informations d'ordre religieux ou social, il publie un grand nombre de chansons bretonnes, des contes et des légendes, ce qui fait de lui un des meilleurs collecteurs des traditions orales de Basse-Bretagne²⁴. En 1914, la société rassemble plus de 40 000 Bretons déracinés. Grand admirateur de l'abbé démocrate Lemire, François Cadic lance même des jardins ouvriers, rêvant d'implanter une ceinture de jardins bretons autour de la capitale... Bientôt d'autres paroisses bretonnes naissent dans la région parisienne, à l'imitation de celle fondée par le prêtre militant de Noyal-Pontivy : Neuilly (mai 1900), Versailles (janvier 1908), les Batignolles (janvier 1910), Chaville (novembre 1911).

Sans doute est-il difficile d'évaluer les résultats de ces organismes d'entraide et de charité. En faisant paraître en 1953 son étude sur l'émigration bretonne, et en comparant « autrefois » et « aujourd'hui », l'abbé Élie Gautier, tout en soulignant les multiples améliorations du sort des Bretons parisiens, insiste sur la différence entre les apparences et la réalité : à leur venue en congé en Bretagne, « bien habillés, parlant beau, ils encouragent la jeunesse à suivre leur exemple ». Ils affectent des airs d'aisance et de distinction. Mais, ajoute-t-il, « beaucoup d'entre eux portent la moitié de leur fortune sur leur dos. Ils épatent la galerie, mais il ne faut pas aller les voir à Paris. Au dire de ceux qui leur ont rendu visite là-bas, le plus grand nombre d'émigrés végètent dans le marasme²⁵ ».

1.

La Bretagne contemporaine, t. I, 1865, préface. Cité par Louis Le Guillou et Donatien Laurent (dir.), *Romantisme et littératures populaires*, t. II de *l'Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., p. 171.

2.

Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 322.

3. Sur cette révolution de l'espace-temps, voir l'analyse de Christophe Studeny, *L'Invention de la vitesse (France, XVIIIe-XIXe siècle)*, Paris, Éditions Gallimard, 1995.
4. Le rail existe depuis longtemps à Indret : on le signale dès 1 772 dans les forges où des voitures sont tirées par les bœufs...
5. R.A. Hamon, *Lettres sur le chemin de fer de Paris vers l'ouest et le nord-ouest à travers le Maine*, Le Mans, 1842. Voir aussi l'ouvrage collectif *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, t. IV : *La Bretagne au XIXe siècle (de 1789 à 1914)*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1980, p. 67.
6. *L'Illustration, journal universel*, n° 741, 9 mai 1857, p. 299.
7. *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, t. IV : *La Bretagne au XIXe siècle*, op. cit., p. 108.
8. Cité par l'abbé Élie Gautier, *L'Émigration bretonne. Où vont les Bretons émigrants. Leurs conditions de vie*, Paris, Bulletin de l'entraide bretonne de la région parisienne, 1953, p. 53. Le terme de « Lamballais » est devenu une dénomination générique pour tous les ouvriers du pays qui s'en allaient ailleurs édifier des constructions de pierre et même de terre.
9. Témoignages cités par l'abbé Élie Gautier, *ibid.*, p. 32-35.
10. Marie-Aude Arzur, « Le Havre, colonie bretonne », *Ar Men*, n° 75, mars 1996, p. 2-24. « La plupart de nos compatriotes — écrit en 1898 l'abbé Gallic, l'aumônier breton du Havre — sont employés à des travaux pénibles. À bord des navires, quelques-uns servent comme matelots de pont ; d'autres, et en plus grand nombre, travaillent dans les soutes et les chaufferies, où ils sont extrêmement exposés à compromettre leur santé et à s'user de bonne heure. On emploie aussi des Bretons dans les usines, les chantiers, les fonderies, les raffineries, aux docks, aux terrassements, sur les quais... » Cité par l'abbé Élie Gautier, *L'Émigration bretonne*, op. cit., p. 78-79.
11. Abbé François Cadic, *L'Émigration bretonne à Paris*, Paris, 1905.
12. Abbé Élie Gautier, *L'Émigration bretonne*, op. cit., p. 74.
13. Cité par l'abbé Élie Gautier, *ibid.*, p. 169.
14. Un album isolé est paru en 1950, le dernier dessiné par Pinchon : *Bécassine au studio*. Le cycle de Bécassine trouva sans doute son

expression la plus provocatrice dans un film caricatural, réalisé à la veille de la Seconde Guerre mondiale, sur un scénario de Jean Nohain. L'image des Bretons était si outrancière que le film ne put être projeté dans la province... Sur ce sujet, voir l'étude de Marie-Anne Couderc, *Bécassine inconnue*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

15.

Joseph Michel, *Missionnaires bretons d'outre-mer (XIXe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997. De 1800 à 1990, pas moins de 12 000 prêtres, religieux, religieuses sont partis outre-mer pour vivre l'engagement de leur foi.

16.

En 1845, le gouverneur général de l'Algérie fit venir quelques familles de pêcheurs du Finistère : ce fut la première de cinq autres tentatives, toutes vouées aux mêmes phases et se terminant par un échec complet : succès initial, régression de la pêche, stagnation, mal du pays, rapatriement. Abbé Élie Gautier, *L'Émigration bretonne*, op. cit., p. 116.

17.

Ibid., p. 144. Olivier Le Dour, « Les pionniers des Montagnes noires », *Ar Men*, n° 55, novembre 1993, p. 2-21.

18.

Allusion à peine voilée à la prostitution pratiquée par nombre de jeunes Bretonnes émigrées à Paris...

19.

Dr Tréogat, *L'Immigration bretonne à Paris*, Paris, 1901.

20.

Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 346-347.

21.

La Bretagne, société de secours aux familles indigentes des Bretons résidant à Paris. Compte rendu de l'assemblée générale des membres bienfaiteurs de la Société, tenue le 28 mai 1900, Paris, 1900, p. 14-15.

22.

Cité par Fanch Postic, « La Paroisse bretonne de Paris. L'œuvre de François Cadic », *Ar Men*, n° 103, mai 1999, p. 12-19.

23.

Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 350-351.

24.

Les contes et légendes seront d'abord réunis en 11 petits volumes (1904-1914), puis en 5 volumes plus importants qui se succédèrent de 1914 à 1925. Les Presses universitaires de Rennes et Terre de Brume ont entrepris la réédition de ces volumes devenus introuvables. L'abbé Cadic est aussi l'auteur d'une volumineuse *Histoire populaire de la chouannerie*, que nous avons évoquée au chapitre 47. La Première Guerre mondiale brisa l'élan de la Paroisse bretonne, qui ne s'en remettra jamais vraiment. L'abbé Cadic, usé par la tuberculose, est mort le 27 juillet 1929 à Saint-Jean-Brévalay. Il fut enterré au cimetière de Noyal-Pontivy, où il est né. En 1929, la Paroisse bretonne, privée de son directeur, avait cessé toute activité...

25.

Abbé Élie Gautier, *L'Émigration bretonne*, op. cit., p. 196.

Le tragique destin des *penn sardin*

LE DÉSENCLAVEMENT PROVOQUÉ PAR LA RÉVOLUTION des transports n'a pas été seulement synonyme de crise et de départs pour un grand nombre de Bretons. Il a fait naître, dans la péninsule, des dynamismes économiques inattendus, notamment dans le secteur de la pêche.

La pêche lointaine à la morue était alors concentrée exclusivement sur la côte nord, entre Cancale et Paimpol. Un milieu spécifique s'y est constitué, celui des terre-neuvas, des marins-paysans recrutés dans l'arrière-pays malouin et le long de la côte, qui, après plusieurs mois de campagne, retrouvent à l'automne leur lopin de terre entretenu par leurs femmes. L'armement pour l'Islande, qui atteint à Paimpol son apogée en 1895, devient une véritable mono-activité et contribue à créer une forte identité locale, entretenue littérairement par Pierre Loti. La pêche lointaine concerne aussi la pêche à la baleine, à partir de Nantes. Mais c'est la pêche côtière qui connaît alors un essor sans précédent ; elle est presque entièrement concentrée sur la côte sud où de nombreux petits ports se sont spécialisés dans la conserverie de la sardine¹.

La technique principale était celle de la sardine pressée, introduite pour la première fois vers 1620. La méthode de fabrication aurait été révélée aux pêcheurs locaux par des artisans provençaux mandés par les Gondi². Lors de cette opération, les poissons, préalablement salés dans un baril de hêtre, étaient pressés pendant une dizaine de jours, l'huile et la saumure s'écoulant par des trous percés à la base du baril. La sardine, accaparée par quelques familles de négociants, était alors vendue, notamment aux marchés du Sud-Ouest, de Bordeaux ou de La Rochelle. En 1849, à Douarnenez, on remplissait 90 000 barils de 80 kilogrammes, d'une contenance de 2 500 sardines chacun, soit en tout 222 millions de sardines.

Or la sardine bénéficie, au début du XIX^e siècle, d'une innovation

qui va révolutionner les pratiques et les marchés. Mise au point par Nicolas Appert (1749-1841), qui exerçait depuis 1780 le métier de confiseur à Paris, elle consiste en une stérilisation par la chaleur dans un récipient en verre hermétiquement clos. Dès 1796, il vend ses premières conserves dans des bouteilles de champagne et il vulgarise son invention en 1810 dans *Le Livre de tous les ménages ou l'Art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances animales ou végétales* (7 éditions sont publiées avant 1858³).

Nicolas Appert s'installe à Nantes sous la Restauration. C'est en 1822 que Joseph-Pierre Colin, confiseur, crée une conserverie industrielle à Nantes, rue des Salorges, première entreprise de ce type en France utilisant la boîte en fer-blanc mise au point par les Néerlandais et les Britanniques. La boîte révolutionnaire est fabriquée pour Colin par deux autres industriels nantais, les ferblantiers Sarrieu et Rion. Faisant travailler de 50 à 60 personnes et une trentaine de ferblantiers, l'établissement livre 300 000 boîtes en 1836, dont 100 000 de sardines⁴. Bientôt, d'autres conserveries apparaissent à Nantes, l'une des seules cités bretonnes fortes de négociants assez prospères pour dégager de tels investissements : Lemarchand en 1851, Amieux en 1856, Cassegrain en 1861, Saupiquet en 1878...

À partir des années 1820, des usines spécialisées dans la commercialisation de la sardine en boîte se développent, d'abord à Nantes, puis, progressivement, tout au long de la côte sud, entre Douarnenez et Le Croisic. Nombre de ces exploitations « appertisées » sont contrôlées par des capitaux nantais, mais certaines sont le fruit d'initiatives et de capitaux indépendants, notamment à Lorient où cinq conserveries sont créées entre 1836 et 1858.

Les Indes constituent dans un premier temps, jusqu'au début des années 1830, un débouché privilégié. Mais, dès 1834, les États-Unis constituent le marché principal, bientôt stimulé par la découverte des mines d'or de Californie (1848-1853). L'Angleterre offre aussi de beaux débouchés (notamment à partir du traité commercial de réciprocité douanière signé en 1860), suivie des colonies européennes (Martinique, Guadeloupe), de l'Amérique latine (Mexique, Cuba, Porto Rico) et de certains pays européens en voie d'industrialisation (Allemagne, Russie). En 1880, les conserveries bretonnes sont à leur apogée. La France possède alors le quasi-monopole mondial de l'exportation de la sardine à l'huile et 132 de ses 160 usines sont

installées sur le littoral breton.

L'un des centres les plus importants est Douarnenez, où la première conserverie a été mise en place en 1853 par Eugène Clairian quand ce dernier transforma ses ateliers de presse en usine de conserves alimentaires. Douarnenez compte 3 usines en 1860, 10 en 1870, 30 en 1880. Dans le même temps, le nombre des chaloupes sardinières est passé de 400 à 600. En 1878, on évalue à 230 millions le nombre de sardines livrées. D'autres villes prospèrent : en moins d'un demi-siècle, la conserverie de sardines s'est ainsi imposée comme l'activité la plus importante du littoral de la Bretagne-Sud : l'enquête de 1894 la situe au tout premier rang des activités industrielles régionales, représentant alors plus du tiers des établissements employant plus de 50 ouvriers. À Lorient, par exemple, les trois conserveries occupent 69 % du personnel du secteur industriel, arsenal exceptés.

L'arrivée du chemin de fer est évidemment un puissant stimulant : à partir de Quimper (1863), deux prolongements ont été effectués vers Pont-l'Abbé et Douarnenez en 1884, ce qui a permis de relier directement les ports du littoral au marché national : c'est alors que la pêche puis les conserveries connaissent véritablement, pour une génération, leur âge d'or, d'autant que la consommation des sardines en boîtes commence à se démocratiser. Parallèlement, les cultures légumières sont tirées vers le haut par cet essor conquérant de la conserverie. C'est toute une région qui connaît un développement économique inédit. Le résultat se traduit par un fourmillement de ports de pêche, petits et grands, sur la côte sud, s'activant autour de la sardine, mais aussi du maquereau, du thon (Groix puis Étel), de la langouste (Camaret)... Dans cette géographie nouvelle de la pêche armoricaine, les grands ports finistériens se détachent très vite : Douarnenez, Concarneau, Audierne (60 embarcations en 1850, 171 en 1870, 292 en 1880). Douarnenez compte 1 708 habitants en 1800, 3 952 en 1850, 9 000 en 1872 ; Penmarc'h 1 000 habitants en 1800, 2 000 en 1870, 3 400 en 1888, 5 098 en 1901, 6 100 en 1906, 7 000 en 1910...

*

UNE TELLE MÉTAMORPHOSE PRODUIT UNE MUTATION économique et sociale très originale. Bien des traits en effet évoquent l'industrialisation et la

prolétarianisation, à commencer par cet accroissement démographique parfois fulgurant. Une urbanisation accélérée transforme les ports de la Cornouaille maritime, stimulée par l'immigration de ruraux, notamment de femmes employées dans les usines de conserves. Dans ces agglomérations, le chemin de fer, les installations frigorifiques, la prolifération d'usines de conserves introduisent brutalement la modernité technique, ainsi que des rapports de production de type capitaliste. Au-dessus des mareyeurs, les industriels de la conserve tendent à devenir les personnalités dominantes de la bourgeoisie locale, face à un prolétariat nombreux, masculin pour les soudeurs (en leur sein, les soudeurs-boîtiers, souvent venus de Nantes, constituent une aristocratie ouvrière), féminin pour la préparation du poisson (des étêteuses aux emboîteuses, en passant par les friteuses).

Des milliers de filles (à partir de douze ans) et de femmes en effet ont accouru pour se faire embaucher à l'usine. Ce recrutement féminin correspond aux spécificités de l'industrie sardinière, qui réclame un personnel important, disponible, flexible, accomplissant des gestes répétitifs et soigneux : étêtage, éviscération, emboîtage... Les *penn sardin*, comme on commence à les nommer⁶, ont vite découvert, pour 20 à 30 sous par jour, amputés d'amendes en cas de poisson mal vidé ou de table de travail mal rangée, un monde du travail d'une grande dureté : elles sont payées à la tâche, par série de 1 000 sardines travaillées, dans l'odeur âcre de la friture, la chaleur poisseuse. Les chants maintiennent en éveil pour tenir les cadences éprouvantes : en saison, entre mai et novembre, les ouvrières, rentrées chez elles à minuit ou 1 heure, reviennent tôt le matin à l'usine pour reprendre le travail. Beaucoup de filles d'agriculteurs doivent se rendre chaque matin à pied à l'usine du bourg ou de la ville, parfois située à plus d'une dizaine de kilomètres. Certaines alignent 80 heures de labeur en une semaine⁷. En 1890, une sardinière non spécialisée doit travailler 6 heures pour pouvoir s'offrir une seule boîte. Au début du ^{xx}e siècle, Lucie Colliard, une syndicaliste, a décrit les conditions de travail, inchangées depuis l'installation des usines :

« Il faut avoir visité une usine pour se rendre compte du travail fourni par ces femmes, dont quelques-unes devraient se reposer depuis vingt ans. Il faut être debout, toujours debout. La sardine est versée sur les tables ; les femmes la rangent la tête

en bas dans des espèces de petits paniers en fil de fer qui seront trempés dans l'huile bouillante. Puis le poisson sera rangé et serré dans les boîtes qui seront remplies d'huile et soudées. Le sol est de terre battue. Comme il pleut beaucoup à Douarnenez, les sabots mouillés détrempent le sol, ce qui produit une boue épaisse qu'on est obligé de racler à tout moment. Aussi le niveau du sol de la salle de travail, qui est installée dans un vaste hangar, est actuellement bien en dessous du niveau de la rue. Et il se dégage de cette marée et de cette huile bouillante une odeur complexe qui vous écœure ; on sort de là avec la migraine et on se demande comment les malheureuses ouvrières peuvent travailler de si longues heures sans reprendre haleine. Et elles chantent ! Elles chantent pour tromper leur fatigue, et quelquefois leur sommeil⁸. »

Cette industrie sardinière occasionne une coupure sociologique entre les ruraux et le monde maritime : les ports du pays bigouden sont des agglomérations d'origine récente, peuplés d'éléments souvent venus de l'extérieur. Comme l'explique Michel Lagrée, « on entre ici dans un univers où un très puissant anticléricalisme ouvre la voie au marxisme et à un climat idéologique plus proche de la banlieue parisienne que du "saint Léon"⁹ ». Bien des ouvriers « boîtiers », très menacés par une évolution technique qui les disqualifie, se montrent en effet sensibles au syndicalisme révolutionnaire. Des mouvements de grève éclatent, notamment en septembre 1895 à Douarnenez pour obtenir des augmentations de salaire. Les ouvriers se syndiquent à la Chambre syndicale des ouvriers-ferblantiers-boîtiers créée à Douarnenez le 5 mars 1896. Il ne s'agit pas d'un mouvement spontané, mais de l'adhésion à un mot d'ordre venu de Nantes où siège le noyau syndicaliste de la profession. À l'exemple de Douarnenez, des syndicats se développent sur l'ensemble de la côte sud et, en avril 1896, est fondée à Chantenay (Nantes) la Fédération des ouvriers ferblantiers-boîtiers de France, qui regroupe 1 600 membres¹⁰.

Un conflit généralisé oppose syndicats de soudeurs et patrons au début du mois de juin 1896, en pleine saison de pêche, sous l'impulsion de Nantes qui veut imposer un mouvement de solidarité à la suite du renvoi de deux ouvriers syndiqués. La grève s'étend d'abord dans le Finistère, avant d'atteindre les centres sardiniers du

Morbihan à la fin du mois de juin : Ploemeur, Quiberon, Sauzon, Saint-Pierre, Port-Louis. Les revendications, très diverses, attestent l'ampleur du malaise social : augmentations de salaire, limitation du nombre des apprentis non syndiqués, refus de signer des engagements à l'année¹¹...

Avec une certaine aigreur, le recteur de Penmarc'h constate que les ouvriers veulent modifier non seulement les rapports avec leurs patrons mais avec Dieu. En 1893, il dénonce

« les principaux articles de la nouvelle religion que les marins-pêcheurs de Penmarc'h essaient de faire accepter à leurs prêtres :

1. Croyance vague en Dieu.
2. Respect pour les croix, l'eau bénite, les bannières et les statues des saints.
3. Assistance à la messe et cessation du travail les dimanches et fêtes qui suivent : Rameaux, Pâques, Ascension, Fête-Dieu, Fête patronale, Assomption, Toussaint, Noël. Recommandation d'une ou deux messes par l'équipage de chaque bateau chaque année.
4. Bénédiction du bateau.
5. Faire ses pâques, si on en a le temps, et si on le juge à propos¹² ».

Un nouveau monde est donc né sur les rivages armoricains, stimulé par la révolution des transports, une demande sans cesse croissante et un accès aux exigences inédites d'une « économie-monde ».

*

CE NOUVEAU MONDE SE RÉVÈLE FRAGILE car entièrement soumis au diktat du marché, à la concurrence et surtout aux flux aléatoires d'un poisson aux migrations imprévisibles et capricieuses. « La psychologie de la sardine est insondable », écrit l'auteur d'un article paru dans *Le Monde illustré* de janvier 1903. Déjà, en 1880, puis entre 1884 et 1890, la sardine s'est raréfiée sur les côtes bretonnes. Le début du ^{xx}e siècle est dramatique : la moyenne des apports, de 32 300 tonnes pour la période 1894-1901, tombe à 12 900 de 1902 à 1913, frappant directement les villes portuaires. Dans l'arrondissement de Lorient, par

exemple, les volumes pêchés ont chuté de 90 % en 1902. En six années de mauvaises pêches sur les côtes bretonnes, la moitié des usines ont disparu. En revanche, 123 usines dans la péninsule ibérique produisent des boîtes de conserve à un prix bien plus bas.

Le grand désenclavement breton est ici synonyme d'une terrible concurrence sur des marchés aux dimensions mondiales : dans tous les ports de pêche, l'heure est à la mécanisation (l'automatisation permet de sertir 400 boîtes en une heure contre 70 pour un soudeur-boîtier), à l'augmentation des cadences, à la transformation toujours plus rapide des méthodes de fabrication pour tenter de préserver les débouchés, de lutter contre la concurrence portugaise, espagnole, américaine, marocaine, le tout dans un climat de grèves et de manifestations entraînant l'intervention de la troupe, comme à Douarnenez en 1902 (l'usine Masson, qui devait inaugurer des machines pour le soudage des boîtes, fut mise à sac), 1905, 1909...

C'est au cours de cette période que la médiatisation de la crise prend une ampleur nationale. Les journaux et les revues surenchérissant en pittoresque et en misérabilisme : « La Bretagne malheureuse » ; « Au pays de la misère » ; « La famine sur les côtes bretonnes »... *L'Illustration* du 24 janvier 1903 titre « La misère bretonne » au-dessus d'un dessin particulièrement réaliste représentant une famille affamée dans « un logis de pêcheurs au Guilvinec », avec pour légende : « Gain moyen des pêcheurs du Guilvinec en 1902 : 35 francs dans toute la saison ; gain des femmes travaillant aux usines : 12 francs¹³. »

Pour constater l'ampleur de la crise, un journaliste arrivé à Douarnenez le 14 janvier 1903 remarque « des groupes d'hommes, par trente ou quarante, les mains dans les poches, les yeux perdus en je ne sais quelle vision de vide ». Il décrit aussi les femmes dans les rues, qui « vont, viennent, un peu frileuses, pâles, les traits tirés ». À l'Inscription maritime, il interroge M. Das, le commissaire, qui explique : « Le pêcheur et sa famille ne mendient pas. Ils crèvent de faim sans se plaindre, entre leurs quatre murs de chaux. » À Douarnenez, Audierne, Concarneau, Le Guilvinec, « ces malheureux n'ont plus le sou ». Et de rappeler que la saison de pêche de 1901 fut médiocre et que celle de 1902 fut « nulle » : au Guilvinec, en 1901 (une année en diminution de 50 % par rapport à une année normale), le nombre de sardines vendues aux usines se montait à 43 millions. Le

gain moyen pour chacune des 550 femmes travaillant aux usines était de 150 francs ; celui des 60 soudeurs était de 600 francs ; celui des pêcheurs de 300 francs. En 1902, le nombre des sardines vendues est tombé à 1 647 000. En conséquence, les salaires s'effondrent : 12 francs pour les femmes sur l'ensemble de la saison, 60 francs pour les soudeurs, 35 francs pour les pêcheurs. « Vous désirez d'autres chiffres ? » poursuit le commissaire à l'Inscription maritime : « Pour une population sardinière de 12 000 âmes environ, à Douarnenez, j'ai reçu à ce jour des demandes d'assistance de 1 200 familles indigentes. À 8 têtes par famille, en comptant pour chaque ménage une moyenne de 6 enfants, cela fait près de 10 000 indigents avoués. » Et il précise que, sur 29 usines, 5 seulement fonctionnent. En conséquence, « les hommes n'ayant point de travail en mer et répugnant à tout autre métier restent en ville, résignés, stoïques, regardant la brume ou le soleil, puis s'en vont, furtifs, le soir venu, par des chemins de détour, chercher sur les roches la bernique, le bigorneau, la moule, le "pousse-pied" qui, pour le repas de famille, complétera la soupe à l'eau, sans beurre, graisse, ni sel¹⁴ ».

À la suite de l'article, qui évoquait le dévouement particulier de Sophie Renot, « l'ange de la charité, l'intermédiaire intelligente et discrète du riche et du pauvre », la revue reçoit de multiples dons qui lui furent aussitôt envoyés. Elle écrivit à *L'Illustration* une lettre de remerciements dans laquelle elle décrit une situation plus dramatique que jamais :

« La maison, à l'heure des repas, est assiégée, et, dans les rues, je ne puis marcher. Mais il faudrait être riche à millions pour pouvoir les aider tous. Ils manquent de tout : bois, linge, habillement. Les enfants, souvent trois ou quatre ensemble, couchent dans le même lit, sur la paille, sans draps ni couvertures. Les vieux marins n'ont plus de quoi se vêtir.

Je m'occupe de placer les nourrissons, car ils sont les plus menacés dans cette crise de misère. Hier, j'en ai pris trois : le dixième d'une famille, le sixième d'une autre, le neuvième d'une autre maison. À l'instant, on me signale le cas d'un petit bébé de quelques jours que la mère, sans lait, nourrit avec de la soupe à la graisse et à l'oignon. Oh ! que de bien à faire si l'on était riche ! J'accepterais tout, aussi bien en espèces qu'en

vieux vêtements, coton, laine, etc. Ce qu'on réclame avant tout ici, ce sont des effets pour hommes et des objets de literie, l'argent de la souscription nationale étant principalement employé en bons de vivres¹⁵. »

En décembre 1910, émue par la situation tragique des pêcheurs et des *penn sardin*, l'actrice Sarah Bernhardt, qui possédait une résidence à Belle-Île, organisa à Paris un gala destiné à apporter de l'aide aux plus démunis...

*

NOMBRE DE BRETONS SE SONT INDIGNÉS de cette représentation très « parisienne » d'une misère bretonne conforme aux stéréotypes d'une « légende noire » que nous avons déjà maintes fois rencontrée. Du reste, la confrontation de trois articles sur la crise sardinière parus presque simultanément en 1903 dans *L'Illustration* (« Un logis de pêcheurs au Guilvinec »), *Le Petit Journal* (« La famine sur les côtes bretonnes ») et *Le Monde illustré* (« Douarnenez : intérieur d'une chaumière bretonne ») révèle la déclinaison de la même image associant cheminée, lit clos, banc et tabouret pour le cadre, et une famille type composée d'un grand-père résigné avec barbe et cheveux blancs, du chef de famille avec un béret de marin, les bras croisés ou l'air soucieux, d'une femme au visage sombre, tricotant ou portant un enfant, de cinq ou six enfants (prolifique Bretagne !), pleurant, prostrés, le dernier dormant dans un berceau...

« Les logis de nos marins sont certes bien pauvres, ripostent *Les Cahiers de la Quinzaine*, dans leur numéro paru en février 1903, mais ils ne sont pas tels qu'on nous le raconte. Si cela est, c'est que la plupart des maisons visitées avaient été préparées d'avance et que la leçon avait été faite préalablement aux habitants. » Et de porter un jugement plus modéré sur la situation « réelle » : « Donc, il y a une certaine misère, mais pas la détresse absolue qu'on se plaît à répéter sous tous les tons. Nous étions bien calmes, bien tranquilles au pays breton, avant que cet état de famine fût officiellement décrété¹⁶. »

Il n'empêche que le faire-part de Quimper évoquant, en décembre 1863, le « convoi funèbre » des coutumes bretonnes emportées par le « cheval de fer » ne croyait pas si bien dire. À Douarnenez et ailleurs, là où le rythme de l'histoire s'est brutalement

accélééré, là où la dépendance des marchés a imposé sa loi, nombre de sardiniers ont dû quitter la pêche pour rejoindre, par le rail, les mines du Nord et du Pas-de-Calais alors en pleine expansion. C'est alors aussi que des centaines de *penn sardin* au long sarrau noir et à la petite coiffe blanche aux ailes rognées pour la commodité du travail en usine, réduites au chômage, se sont reconverties en dentellières¹⁷...

Et à Paimpol, pour les pêcheurs embarqués sur les fameuses goélettes destinées à la grande pêche à la morue en Islande, les conditions de vie sont pires encore : racolés dans les villages terriens de l'arrière-pays, abandonnés aux mains de capitaines souvent ignorants, vivant dans la promiscuité et la crasse durant de longs mois, soumis à des conditions climatiques extrêmes, harassés de fatigue car le travail est intense à bord, les hommes ne tiennent qu'à grand renfort de rasades de rhum... Paimpol est aussi une ville nouvelle née de l'essor de la pêche, mais les armateurs sont républicains (pour André Siegfried, il s'agit du « port de pêche le plus républicain de la Bretagne ») et tiennent bien leur monde : en février 1904, ils promeuvent au départ de leurs navires un pardon « laïc », une « fête des Islandais et du commerce », boudé par le clergé, cultivant un anticléricalisme de façade qui les marque à gauche, alors qu'ils sont des exploiters de la misère¹⁸. Cette réalité n'entretient qu'un bien lointain rapport avec la célèbre *Paimpolaise* lancée par le « barde » Théodore Botrel...

1.

Xavier Dubois, *La Révolution sardinière. Pêcheurs et conservateurs en Bretagne-Sud au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. Voir aussi François Bertin, *Deux siècles de pêche à la sardine*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001.

2.

Xavier Dubois, *La Révolution sardinière*, op. cit., p. 19.

3.

« Pour bien conserver un aliment, il convient en premier d'enfermer dans des bouteilles ou bocaux les substances que l'on veut conserver, ensuite de boucher ces différents vases avec la plus grande attention, car c'est principalement du bouchage que dépend le succès. Il faut ensuite soumettre ces substances ainsi renfermées à l'action de l'eau bouillante d'un bain-marie pendant plus ou moins de temps, selon leur nature et de la manière que j'indiquerai pour chaque espèce de comestible. Puis, finalement, de retirer les bouteilles ou bocaux du bain-marie au temps prescrit. » Nicolas Appert, *Le Livre de tous les*

ménages, ou l'Art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances animales ou végétales, Paris, 1810.

4. Jean-Michel Le Boulanger, *Douarnenez, de 1800 à nos jours. Essai de géographie historique sur l'identité d'une ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 79.
5. Xavier Dubois, *La Révolution sardinière*, op. cit., p. 86.
6. « Tête de sardine », expression familière pour désigner les ouvrières des conserveries.
7. Jean-Michel Le Boulanger, *Douarnenez, de 1800 à nos jours*, op. cit., notamment p. 222.
8. Cité par François Bertin, *Penn Sardin. Deux siècles de pêche à la sardine*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001, p. 121.
9. Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 130.
10. Jean-Michel Le Boulanger, *Douarnenez, de 1800 à nos jours*, op. cit., p. 209.
11. Xavier Dubois, *La Révolution sardinière*, op. cit., p. 302-304.
12. Cité par Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 131. Pour replacer cette mutation dans l'ensemble des croyances religieuses des gens de mer, voir les études d'Alain Cabantous, notamment *Le Ciel dans la mer. Christianisme et civilisation maritime (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Éditions Fayard, 1990.
13. L'article nous apprend qu'en saison normale un « bon soudeur se faisait des journées de 12 francs ».
14. *L'Illustration*, n° 3126, samedi 24 janvier 1903, p. 54.
15. *L'Illustration*, n° 3129, samedi 14 février 1903, p. 106.
16. Cité par Xavier Dubois, *La Révolution sardinière*, op. cit., p. 320.
17. *De la crise de la sardine à l'âge d'or de la dentelle*, Rennes, « Mémoires » Ouest-France, 2003. Sur la coiffe très particulière portée par les sardinières : Jean-Pierre Gonidec, « La coiffe penn sardin », *Ar Men*, n° 101, mars 1999, p. 34-45.
18. François Chappé, *L'Épopée islandaise (1880-1914). Paimpol, la République et la mer*, Thonon-les-Bains, Éditions de l'Albaron, 1990. En 1904, *Le Réveil des Côtes-du-Nord* écrit : « La légende respectueuse

se dissipe. Comme Tréguier pour Renan, Paimpol en laïcisant son pardon donne le signal de l'affranchissement de l'esprit breton », cité par Alain Catantous, André Lespagnol et Françoise Péron (dir.), *Les Français, la terre et la mer (XIIIe-XXe siècle)*, Paris, Fayard, 2005, p. 605.

La revanche de l'église et du château

(1815-1848)

LORS DE SON PASSAGE À NANTES EN 1808 à son retour de Bayonne, Napoléon Bonaparte a pu croire que les départements de l'Ouest lui étaient fidèlement attachés : il y eut les louanges des notables pour « l'homme à qui dans les beaux jours de la Grèce et de Rome on eût élevé des autels », des arcs de triomphe célébrant le héros du monde, le « Pacificateur », la demande du conseil municipal d'obtenir l'autorisation de placer la statue de l'empereur sur une colonne destinée à recevoir la figure de Louis XVI... Mais l'enthousiasme était de façade. En réalité, la politique de Napoléon décevait nombre de Bretons.

D'abord parce qu'elle niait l'originalité de la province : uniformisation, centralisation étaient les maîtres mots d'une politique oublieuse des diversités régionales et locales, à l'image de ces préfets venus d'ailleurs, ignorant tout des spécificités armoricaines, ou de ces administrateurs, agents du gouvernement, tous nommés et révocables par l'État. Quant à la presse, elle était entièrement asservie au régime et convertie en instrument de propagande : la « direction de l'esprit public » était « l'affaire spéciale » des préfets, qui relisaient les feuilles avant leur impression, pour y supprimer tout ce qui pouvait donner lieu à de « fâcheuses allusions » et tout ce qui était « de nature à rester secret », comme le recommande dans une lettre du 15 novembre 1813 le ministre de la Police au préfet de Loire-Inférieure¹. Et le ministre de préciser qu'il incombait en outre aux préfets d'encourager des articles susceptibles de « flatter » leurs administrés « en leur rappelant les actions glorieuses et désintéressées qui ont illustré leur pays », de

recueillir tout ce qui était de nature à « exciter l'émulation, inspirer l'amour du Prince et de la Patrie ». D'autant qu'en cette conjoncture difficile — la situation militaire est alors désastreuse —, les journaux doivent avoir pour unique mission « de ranimer, de fortifier notre esprit public et d'opposer à cette aveugle rage des ennemis de la France, le langage de la raison, de la fermeté et du patriotisme ». Quant aux abonnements, ils étaient reçus aux bureaux de la préfecture, ou de la sous-préfecture, et les préfets devaient recommander aux maires l'abonnement au journal parisien qui avait la faveur du gouvernement : après le *Journal des campagnes* sous le Consulat, ce fut le *Bulletin des lois* sous l'Empire, avant le *Journal des maires* sous la Restauration...

Libre, la presse aurait eu pourtant beaucoup à dire. Ainsi, de la guerre terrestre et maritime qui imposait de multiples réquisitions, d'incessantes et épuisantes levées de soldats, des contributions toujours plus élevées. Napoléon ne pouvait maintenir son prestige que sur un fond de victoires, mais les hécatombes dont elles s'accompagnaient avaient fait naître peu à peu lassitude et impopularité, si bien qu'après les premières défaites de 1808, un nombre toujours plus important de jeunes conscrits refusaient le service militaire. Rien de comparable, toutefois, avec le rejet massif et violent provoqué par la levée des 300 000 hommes en mars 1793. Dans le département des Côtes-du-Nord, une colonne mobile, organisée en 1811, circula jusqu'en février 1812, arrêtant une centaine de déserteurs. En 1814, le général Canclaux déclarait au ministre de l'Intérieur : « Tout a été tiré de cette province. »

Une presse libre aurait eu beaucoup à dire aussi sur le malaise religieux, qui a persisté, amplifié encore par la politique brutale imposée par Napoléon à la papauté : occupation en 1808, puis confiscation des États pontificaux rattachés au royaume d'Italie dont l'empereur s'est fait couronner roi (décret de Vienne du 17 mai 1809), captivité du souverain pontife à Savone, une captivité qui dure jusqu'au 12 juin 1812. Jean et Félicité de Lamennais, dans leurs *Réflexions sur l'état de l'Église de France pendant le XVIII^e siècle et sur sa situation actuelle*, publiées sans nom d'auteur en 1809, flétrissent « l'horrible attentat commis contre le chef de l'Église, l'immortel Pie VII ». Quant au régime de rigueur imposé à l'Église de France, il mécontenta les catholiques, transformant Napoléon en persécuteur des

autels.

À la fin de 1813, un décret impérial décidait l'envoi de commissaires extraordinaires dans toute l'étendue du territoire français. Les rapports de Boissy d'Anglas concernant la Loire-Inférieure et la Vendée s'inquiétaient d'un fort courant d'hostilité contre le gouvernement impérial. Et des troubles étaient signalés : à Châteaubriant, par exemple, un parti de rebelles avait enlevé les armes de la gendarmerie et ouvert la prison.

Lasse de la guerre et du despotisme impérial, la France, et avec elle la Bretagne, ressent donc comme un soulagement la fin du régime napoléonien.

*

DÉBARQUÉ À BOULOGNE LE 24 AVRIL 1814, Louis XVIII lança le 2 mai la proclamation de Saint-Ouen dans laquelle il faisait connaître les garanties qu'il avait résolu de donner pour base de la « Constitution libérale » destinée à son peuple. Il s'engageait à instituer un gouvernement représentatif, promettait une amnistie générale, garantissait les intérêts privés, mais rappelait aussi que sa légitimité était de droit divin.

Dès cette annonce, le préfet des Côtes-du-Nord, Jean-Pierre Boullé, ancien constituant, adressait une circulaire à tous les maires de son département : « Il est facile de comprendre, en comparant le passé avec l'espérance d'un avenir fondé sur une constitution si sage, que la tranquillité et la liberté individuelles ne peuvent que gagner au changement amené par la force des événements. Il est donc du devoir de chaque fonctionnaire, comme de celui de chaque citoyen, de se soumettre au nouveau gouvernement [...]. Ce n'est point ici le triomphe d'un parti, c'est la restauration de l'édifice social, c'est le retour aux idées saines d'administration générale et à la pratique des moyens de rendre la paix à la France, la tranquillité aux familles et la liberté au commerce². » Pontivy, qui depuis dix ans avait porté le nom de « Napoléonville », par reconnaissance à l'empereur, n'hésite pas, le 1^{er} mai 1814, à faire parvenir au roi « le tribut de son amour et de son respectueux dévouement » et sollicite l'honneur de s'appeler désormais « Bourbonville ». En vain³.

Partout, des cérémonies officielles, civiles et religieuses, sont organisées pour célébrer le retour des Bourbons, à l'occasion de la

prestation de serment des fonctionnaires publics ou en mémoire de Louis XVI. À la différence du Midi où sévit une meurtrière Terreur blanche, la Bretagne ne connut pas de répression sanglante, mais les cadres administratifs subirent une épuration. Cette répression « légale » contre les bleus fut entreprise sous la direction des autorités les plus intransigeantes : Boullé, malgré ses manifestations d'allégeance au nouveau régime, fit ainsi l'objet d'une mesure de révocation, et vit son poste attribué au comte de Goyon.

Le retour de Napoléon en mars 1815 accentue les tensions : si les villes et leurs garnisons proclament leur fidélité à l'empereur et adhèrent à un nouveau mouvement de fédération bretonne, les campagnes redoutent la conscription et la reprise des mesures contre les prêtres. La conscription en effet est décidée en avril. Avec elle se profile le spectre de la guerre, climat propice à un soulèvement des royalistes. Une « petite chouannerie » se constitue dans le Morbihan et dans la Loire-Inférieure : le 20 juin 1815, le général Bigarré, un Breton de Belle-Île, bat à Auray les 5 000 chouans de « l'armée de Bretagne » commandés par de Sol de Grisolles. Mais deux jours auparavant, le 18 juin, le désastre de Waterloo venait de sceller la fin de l'Empire. La paix est conclue à Vannes, le 22 juillet, entre les chouans et les bleus.

Le 17 juillet 1815, l'abbé Jean-Marie de Lamennais écrit à son ami Bruté, depuis Saint-Brieuc, lui annonçant qu'on a, le matin même, déposé le drapeau tricolore et que la ville retentit des cris de « Vive le roi ». La Restauration monarchique amplifie la « réaction royaliste » : de nouveaux préfets arrivent dans les départements bretons et ils s'empressent de remplacer les fonctionnaires compromis, notamment les maires des grandes villes. C'est ainsi qu'à Rennes, Lorin est destitué sur-le-champ. Plus de 600 révocations marquent le passage du comte d'Allonville, nommé préfet en Ille-et-Vilaine. Il sanctionne ou dénonce tous les individus assez imprudents pour s'être réjouis des Cent-Jours ; il épure les conseils municipaux, fait mettre à la retraite ou muter les fonctionnaires les moins compromis. Armand de Marnière de Guer, qui a servi dans l'armée des princes pendant l'émigration, est placé à la tête du Morbihan en avril 1816 : il multiplie les mesures de surveillance avec l'aide des ultras. Mêmes tracasseries dans les Côtes-du-Nord et dans le Finistère où Constant Huchet de Cintré a été récompensé de son engagement chez les volontaires royaux pendant les Cent-Jours par un titre de préfet.

Quant aux non-fonctionnaires, ils subissent de multiples brimades : assignations à résidence, privations de passeport, perquisitions... Charles Toullier (1752-1835), un éminent juriste, est suspendu de ses fonctions de doyen de la faculté de Rennes en 1816 pour n'avoir pas combattu l'effervescence libérale chez ses étudiants à la fin de l'année 1815 : trois étudiants en droit (qui seront arrêtés) avaient diffusé dans les salles de cours un texte polémique critiquant le port de la cocarde blanche à l'École de droit ; des inscriptions injurieuses contre le gouvernement avaient été découvertes dans les salles de cours.

Du 14 au 22 août 1815 ont lieu les élections à la Chambre des députés : au niveau national, les ultras, hostiles à l'héritage révolutionnaire et impérial, obtiennent une écrasante majorité (370 députés), les opposants ne dépassant pas 7 à 8 % des élus (30 députés). Louis XVIII est si heureusement surpris lorsqu'il prend connaissance de ce résultat qu'il qualifie la nouvelle Chambre d'« introuvable ». Au niveau local, en Bretagne, les opposants atteignent 20 %. Les succès bleus sont remportés dans les Côtes-du-Nord, ce qui singularise ce département dès le début du XIX^e siècle. Mais ailleurs, dans le Morbihan, en Loire-Inférieure, dans le Finistère, en Ile-et-Vilaine, à part le baron de Barante (1782-1866), élu à Nantes où il a été préfet, et plutôt libéral, les ultras dominant, à l'image du comte de Sesmaisons (1777-1836), dans le pays nantais, qui réclame la peine de mort pour le simple déploiement du drapeau tricolore...

Entre l'Église et la monarchie se renouent les liens ancestraux. En 1816, Jean-Marie de Lamennais rapporte ce qu'il a vu dans le pays de Tréguier, alors que des processions avaient été ordonnées pour demander la cessation de la pluie : « Toutes les paroisses bretonnes se sont mises en mouvement et se sont transportées à de grandes distances, à jeun, pieds nus, sans le moindre désordre. Cela rappelle la ferveur des anciens temps... Chacun avait son chapelet à la main, on chantait les litanies des saints, le *Pace Domine* et trois ou quatre mille personnes faisaient ainsi sept ou huit lieues sans se dire un mot⁴. » C'est le grand retour des missions (Saint-Brieuc en 1816, Rennes en 1817) qui, selon Lamennais, « se soutiennent, produisent partout les mêmes fruits. C'est une aurore d'espérance pour l'avenir ». Les écoles ecclésiastiques connaissent un regain, au détriment de l'Université considérée comme suspecte. Sous la direction de Jean-Marie de Lamennais, la congrégation des Frères de l'instruction chrétienne

prend un grand essor, assurant à l'Église la haute main sur l'enseignement populaire.

Dès la dissolution de la Chambre introuvable en 1816, et lors des élections partielles de 1817, 1818, 1819, un rééquilibrage favorable aux libéraux est réalisé par les collèges électoraux renouvelés conformément à la Charte. Mais l'année 1820 est marquée par un virage ultra du pouvoir royal, précipité par l'assassinat du duc de Berry le 13 février : la Chambre des députés adopte en juin, par 154 « boules blanches » contre 95 « boules noires », la loi électorale dite du double vote qui vise à freiner les progrès des libéraux⁵. Parmi les Bretons, seuls 6 députés ont voté « pour » tandis que 14 ont voté « contre » : la Bretagne fait alors figure de région très libérale, affichant même un certain anticléricanisme, notamment à Brest : lors d'une mission en octobre 1819 organisée par M^{gr} de Crouseilhès, prêchée par les jésuites de Laval, assistés d'une cinquantaine de confesseurs, les missionnaires se font conspuer et un charivari se déchaîne, que les autorités, complices ou passives, ne peuvent empêcher : « À bas les prêtres ! Les calotins à la lanterne ! » crie la foule. L'évêque de Quimper se résout à suspendre la mission et les jésuites doivent s'enfuir⁶...

Mais l'exemple de Brest, cette ville si peu bretonne, fait bien figure d'exception, car, dans le « pays légal », la nouvelle loi électorale a produit, tout au long de la décennie 1820, les effets attendus, marqués par un complet retournement de situation : la députation bretonne, formée en majorité de grands propriétaires ou de hauts fonctionnaires ayant souvent servi dans l'émigration ou la chouannerie, est désormais nettement plus royaliste que la moyenne française. C'est ainsi qu'aux scrutins de 1820, 1821, 1822, 1823, les ultras obtiennent 28 des 41 sièges pourvus. Et lors du renouvellement intégral de 1824, tous les élus sont favorables au ministère Villèle. Il est vrai que les élections « préparées » par le gouvernement, avec l'aide des fonctionnaires et du clergé, ont laissé peu de chances à la gauche, mal organisée par ailleurs : elles consacrent un nouveau triomphe des ultras qui se retrouvent à 411 contre 19 opposants républicains ou bonapartistes. C'est la « Chambre retrouvée ».

Sur les 31 députés bretons élus après la dissolution de 1827, pas plus de 5 votent en mars 1830 la fameuse « Adresse des 221 » (majoritaire), hostile au ministère Polignac — autant qu'on puisse le

savoir, puisque la séance a eu lieu en comité secret, et il y en a certainement plus de 20 à être sans hésitation partisans de la politique extrémiste du gouvernement de Charles X. En 1827, les plus fidèles sont récompensés : 7 députés bretons politiquement sûrs aux yeux de Villèle font partie de la fournée des 76 pairs (dont 37 députés) nommés par Charles X pour compenser les diverses défections qui gênent le gouvernement. À la fin du règne des Bourbons, la Bretagne n'a plus à la Chambre que 4 députés bleus avérés (sur 31) : les deux frères Louis-Marie et Nicolas-Auguste de Saint-Aignan, Pierre-Claude-François Daunou, réélu par le Finistère en 1828, et le comte de La Riboisière, élu à Vitré-Fougères en 1828 en remplacement d'un démissionnaire malade, contre le candidat officiel Le Gonidec de Traissan.

De tels résultats ont été obtenus non seulement en raison du double vote des plus riches (les « éligibles » doivent payer plus de 1 000 francs d'impôts), mais aussi en raison du soin apporté à la révision des listes électorales, et des pressions incessantes exercées sur les électeurs : le serment des maires implique qu'ils influencent les électeurs (ils se voient menacés de remplacement en cas de passivité). Et l'Église s'en est mêlée : M^{gr} de Poulpiquet, évêque de Quimper de 1823 à 1840, ultraroyaliste fervent, multiplie les adresses à son clergé pour qu'il pèse sur le vote. Voici, par exemple, la lettre que chaque curé de l'arrondissement de Brest a reçue à la veille des élections de 1827 :

« Vous devez connaître les électeurs de votre commune dont les opinions sont propres à inspirer confiance. Je ne saurais, mon cher Pasteur, trop vous engager à vous mettre en rapport avec eux et à employer tous les moyens de persuasion pour les déterminer à remplir leur devoir d'électeur. Il vous sera bien facile de les convaincre que le sort de la royauté et de la monarchie dépend d'une bonne composition de la Chambre des députés, et que par conséquent leurs intérêts les plus chers commandent de venir concourir par leurs votes à de bons choix. Vous sentez, Monsieur et cher Pasteur, que cette lettre est toute confidentielle, et qu'il est nécessaire que vous ne paraissiez agir que de votre propre mouvement. La connaissance qu'auraient les libéraux de cette lettre ajouterait

encore à leur activité pour se réunir et pour chercher à séduire les cultivateurs⁷. »

Trois ans plus tard, en 1830, le très zélé évêque de Quimper adresse à son clergé une nouvelle invitation à combattre les « enfants du siècle », car « le trône et l'autel ont les mêmes ennemis ». Quant à la presse, elle fait toujours l'objet de la vigilance critique des autorités : les feuilles de l'opposition ne cessent d'être désignées comme responsables de la dégradation de la situation politique et morale dans les départements. C'est ainsi qu'au début de l'année 1826, le préfet de la Loire-Inférieure s'inquiète auprès du ministre de l'Intérieur des « fausses directions » données par ces journaux, de « l'aigreur » qu'ils communiquent aux esprits, des « espérances » ou des « craintes » qu'ils font naître⁸...

L'inauguration à Auray des monuments élevés à la mémoire des victimes de la désastreuse expédition anglo-royaliste de Quiberon de 1795 illustre de façon spectaculaire le visage politique qu'offre alors la Bretagne. La souscription lancée en 1824 présente le golfe du Morbihan et son décor de mégalithes comme le sanctuaire des antiquités nationales et la double source mystique des origines bretonnes et françaises, en associant les souvenirs de la défaite des Vénètes et la victoire des Montfort en 1364 à la célébration du sacrifice des combattants contre-révolutionnaires. En 1829, une petite chapelle expiatoire est inaugurée sur le champ des Martyrs et une autre, plus importante, près de la chartreuse d'Auray, avec un mausolée pour les ossements des émigrés qui furent exécutés : procession, messe et allocutions se succédèrent au milieu d'une forêt de bannières, à la gloire de Cadoudal et de ses fidèles.

*

LES « TROIS GLORIEUSES » NE FURENT PAS VÉCUES, en Bretagne, avec la même intensité que dans la capitale⁹. Quelques mouvements violents pourtant éclatèrent.

Ce fut le cas notamment à Nantes où la misère conduit des ouvriers à participer violemment à la révolution de 1830, marquée par de brutales échauffourées : 6 soldats sont tués et 18 blessés gravement alors que les manifestants laissent 40 blessés dont 10 mourront l'après-midi du 30 juillet. Dans la plus grande ville ouvrière de

Bretagne, les journées de Juillet ont été l'expression d'un profond malaise social. Peu avant les événements, les employés de la filature Guillemet avaient exprimé dans un manifeste leur mécontentement : « Nous sommes bien malheureux, ne pouvant retirer de notre travail qu'un misérable salaire, insuffisant et disproportionné aux travaux de la fabrication qui sortent de nos mains. Les prix des façons ont été, depuis 1815, toujours en diminuant. » De fait, sur 80 000 habitants, la ville comptait 14 000 indigents, plus ou moins secourus par le Bureau de bienfaisance et les œuvres de charité privées. Ces difficultés expliquent pourquoi de nombreux ouvriers ont suivi les appels à la manifestation d'Ange Guépin, un jeune médecin originaire de Pontivy, et de Michel Rocher, maître chaudronnier, manifestation qui fit plusieurs victimes, en particulier un ouvrier raffineur, un relieur, un cordonnier¹⁰.

Mais, en dehors de Nantes, à l'annonce des journées de juillet 1830, la passivité l'emporte. Les autorités les plus royalistes appellent au calme et les cinq évêques bretons, malgré leur attachement personnel aux Bourbons, prennent leurs distances vis-à-vis de Charles X. Lamennais peut ainsi écrire à l'un de ses amis, le marquis de Coriolis : « Ici tout s'est, grâce à Dieu, passé fort tranquillement et, sauf la couleur du drapeau, on ne dirait pas qu'il y eût rien de changé. » Le changement principal semble être en effet le retour du symbole tricolore : les outrages au drapeau furent nombreux en 1831 et 1832, et ils ne disparurent que lentement au cours de la monarchie de Juillet.

Cette querelle de drapeaux n'est en rien anecdotique car elle révèle les nouveaux rapports de force entre bleus et blancs : les libéraux, qui avaient triomphé aux journées de Juillet, étaient animés de sentiments profondément hostiles envers le catholicisme dont la cause leur semblait se confondre avec celle des Bourbons, d'autant que le régime de Louis-Philippe était marqué par la substitution d'une domination bourgeoise à une domination aristocratique : ceux qu'on appelle « carlistes » (partisans de Charles X) se réfugient alors dans une retraite boudeuse et abandonnent leurs responsabilités publiques pour une « émigration de l'intérieur » : l'été 1830 voit ainsi la démission de nombreux élus, maires, magistrats, militaires. 12 députés bretons (soit 40 % de la représentation de la province) refusent de prêter serment au nouveau souverain et envoient leur démission au président de la

Chambre, à peu près dans les mêmes termes que ceux du comte Jean-René Harscoët de Saint-Georges :

« Monsieur le président, revêtu pour la seconde fois des honorables fonctions de député sous l'empire de la Charte, je ne me croyais appelé à voter que sur des lois en harmonie avec cet acte fondamental de la monarchie constitutionnelle. Maintenant, cet ordre des choses a cessé d'exister, et dans ma manière de voir, je ne puis ni ne dois participer en rien du pouvoir exorbitant que la Chambre s'est attribué ; je vous prie donc de lui faire agréer ma démission... »

De Saint-Georges, député du Morbihan, 21 août 1830¹¹

En conséquence, nombre de bleus reviennent aux responsabilités administratives de premier plan, retour facilité par l'abaissement du cens : en passant de 300 à 200 francs, il étend le champ du pays légal ; il double en Armorique entre 1830 et 1848, alors qu'il triple pour l'ensemble du territoire français, nouveau signe du « retard breton ». Cet élargissement social du vote, très relatif il est vrai, a pour effet de diminuer la place de l'aristocratie foncière au sein des collèges électoraux face à la montée d'éléments issus des classes moyennes majoritairement libérales, mais aussi de faire naître une opposition républicaine, essentiellement urbaine, qui se développe sur leur gauche. Il demeure qu'à la suite de la révolution de juillet 1830, les vaincus de 1815 obtiennent une revanche inespérée, ce qui alarme avec raison les catholiques bretons : en Ille-et-Vilaine, un arrêté préfectoral en date du 28 mai 1831 prescrit la fermeture du petit séminaire établi à Vitré. Certains élus se montrent très rigides : ainsi, Maurice Duval, préfet de Nantes nommé en 1832, manifeste une telle raideur que son image de préfet à poigne entache son œuvre d'administrateur marquée par d'importants aménagements du territoire, et lui vaut l'opposition du conseil général, pourtant à majorité orléaniste, dans la mesure où il ne respecte pas le budget voté. Le tout nuit à la réputation du régime « bourgeois » qui ne se constitue ainsi aucune assise solide dans la population.

L'année 1832 voit une résurgence de la chouannerie : Athanase de Charette, neveu de l'illustre généralissime vendéen, imagine une

insurrection menée à partir du pays nantais où il revient clandestinement en juin 1832. La duchesse de Berry, belle-fille de Charles X, qui a tenté de susciter un soulèvement en Provence, ne doute pas un instant de la possibilité d'installer un gouvernement provisoire à Nantes. Lorsqu'elle arrive en Vendée en mai 1832, elle ordonne au comte de Bourmont, maréchal de France depuis la prise d'Alger, qui commande en chef, de faire prendre les armes. Mais le peuple ne répond pas à l'appel, refusant l'aventure d'une guerre civile. Une succession d'ordres et de contrordres compromet définitivement la cause légitimiste et les départements de l'Ouest sont placés en état de siège par le gouvernement. Quelques échauffourées se produisent en Loire-Inférieure. Et un vrai combat est mené en Ille-et-Vilaine, à Saint-Germain-du-Pinel, près de Vitré, où les gardes nationaux de Vitré et les fantassins défont une bande de chouans. Au final, le soulèvement général, ordonné pour le 4 juin 1832, ne se produit pas et l'encombrante duchesse de Berry est finalement arrêtée le 7 novembre à Nantes et incarcérée au fort de Blaye sous la garde du général Bugeaud. Une amnistie sans condition interviendra en 1840...

Face à cet échec d'une résistance insurrectionnelle, progressivement se met en place un nouveau mode de relation entre les populations blanches et les aristocrates restés fidèles à la branche aînée des Bourbons : une relation politique, notamment à l'occasion des élections locales organisées régulièrement en vertu de la loi municipale de 1831 et de la loi départementale de 1833. Le grand propriétaire, réfugié sur ses terres, apparaît plus que jamais comme le protecteur « naturel » de « ses » paysans, le mieux apte à défendre les intérêts de la communauté : ce « légitimisme populaire » permet à bien des notables, dont beaucoup sont maires de leur commune, de croire possible une Restauration « légale » et pacifique, par le suffrage. Dans nombre de régions bretonnes, l'influence politique du château devient désormais déterminante. En quelques pages fortes, André Siegfried a bien décrit cette pression exercée par les maîtres des grands domaines, à l'armature encore féodale, dans la Bretagne centrale, du côté de Ploërmel. Ces pages concernent le début de la III^e République. Elles sont d'autant plus vraies pour les périodes qui la précèdent :

« Pour le fermier, pas de doute, il n'est pas libre. C'est à

prendre ou à laisser, car le propriétaire se considère sur lui des droits politiques et moraux ; on lui impose son vote, on lui impose l'école libre pour ses enfants, et sa résistance lui ferait tout simplement perdre sa ferme. Les nobles, jusqu'aux moindres hobereaux, semblent ignorer ce qu'a de tyrannique une semblable attitude ; ils y voient un devoir de leur classe, d'après eux née pour diriger. Tout ce qui est fermier est donc étroitement dépendant du noble. Mais l'ascendant du château s'étend bien au-delà. Le boutiquier du village craint d'être boycotté ; le notaire, pour peu qu'il ne soit pas fier, craint de perdre un précieux client ; le petit propriétaire lui-même, qui cependant vit de sa terre, craint de s'aliéner un protecteur possible ; du reste, il est souvent endetté, il a besoin pour ses bestiaux d'un droit de passage, il profite de telle petite tolérance qu'on lui refusera s'il ne fait preuve de soumission. Ainsi l'indépendance n'est nulle part. L'impression est plutôt celle de la crainte : crainte du prêtre, crainte du noble [...]. Je retrouve ici le poids des siècles¹². »

*

UNE TIMIDE OPPOSITION RÉPUBLICAINE se fait pourtant entendre, encore limitée à quelques villes, notamment à Nantes, où le mouvement républicain est né au début des années 1830, autour de l'universitaire Paul-François Dubois, cofondateur du *Globe*, qui souhaite « accélérer la marche du pouvoir », et d'un grand propriétaire foncier, René Luminais, passionné d'éducation et de progrès agricole. On peut leur associer le Dr Ange Guépin et son ami le Dr Eugène Bonamy, qui rédigeant *Nantes au XIX^e siècle*, projet ambitieux de transformation des conditions matérielles de la vie du peuple, visant à forger une morale nouvelle pour la société future. Le mouvement s'affirme publiquement lors d'un banquet qui réunit 2 000 convives sur l'actuel cours Cambronne. On rencontre aussi des clubs républicains à Rennes (en 1833, l'avocat Provins a posé les bases d'une société qui prend le nom d'Association républicaine de l'Ouest), à Brest, à Morlaix, à Loudéac où le Dr Morhéry fonde en 1833 une Société des droits de l'homme. Il devient vite l'animateur des sociétés républicaines des Côtes-du-Nord qu'il souhaiterait fédérer en une association qui serait créée « dans le

but d'anéantir les domaines congéables ou plutôt de défendre les droits des colons contre leurs seigneurs », et par suite ne saurait manquer de gagner à l'idée républicaine des adeptes parmi les domaniers¹³.

La répression gouvernementale contre ces velléités libérales culmine en 1835 avec les lois de Septembre, visant notamment la presse (il est interdit aux journaux d'attaquer et même de discuter la personne du roi, la Charte et la forme du gouvernement). Ces lois contribuent à freiner le mouvement, mais les grèves de 1836 confortent l'activité clandestine des républicains nantais. Dans les années 1840, le conservatisme préconisé par le ministère Guizot entraîne la promotion en Bretagne de hauts fonctionnaires au comportement déroutant pour beaucoup : François-Marie Guillo du Bodan, nommé procureur général en 1845, pourtant le fils d'un des clubistes vannetais les plus en vue sous la Révolution, n'a de cesse de lutter contre la « liberté excessive » et contre « les déviations de l'égalité ».

Le régime de Louis-Philippe est d'autant moins populaire que les difficultés économiques s'amplifient : la misère dans les campagnes est aggravée par les mauvaises récoltes en 1845 et 1846 de blé, d'avoine, de seigle, bases de la nourriture populaire. Le Finistère est particulièrement touché par la maladie de la pomme de terre. Des émeutes éclatent à Rennes en 1847. L'ensemble de la crise favorise la montée des idées républicaines et l'émergence d'une presse d'opposition, à Rennes, avec *Le Progrès*, créé par Hamon en 1841, où la petite bourgeoisie exprime son mécontentement d'être exclue du suffrage censitaire (4,4 % seulement de la population du département peut participer aux élections).

Ainsi, le fossé ne cesse de se creuser entre l'opinion et le gouvernement de Guizot, couvert par un Louis-Philippe vieillissant, qui se complaît dans de longs monologues satisfaits. La monarchie semble sourde aux rumeurs qui montent du peuple victime de la crise, de la vie chère, du chômage...

*

L'ÉVOLUTION CONSERVATRICE de la monarchie de Juillet, jointe à l'ampleur de la crise des années 1845-1847, explique en grande partie la réaction bretonne face aux journées parisiennes de février 1848 : dans

l'ensemble, la Bretagne se montre assez favorable à l'acceptation de la République proclamée le soir du 24 février, à la demande de Lamartine. À Brest, par exemple, le journal *L'Océan* écrit, le 25 février, qu'il s'agit d'une « révolution ministérielle » et explique que « le cabinet du 29 octobre n'est plus. Il a poussé jusqu'à l'effusion de sang la défense inconstitutionnelle de ses principes. Il y a trois jours encore, il pouvait se retirer des affaires, n'emportant que la déconsidération et le mépris. Il tombe aujourd'hui sous la haine ; sous l'exécration qui suit, dans leur retraite, les hommes d'État traîtres à leur patrie¹⁴ ». Le numéro du 2 mars annonce que le « gouvernement républicain » a été reconnu par « les fonctionnaires des divers ordres », pendant que le maire officialise par un solennel discours à la garde nationale assemblée le passage de la monarchie à la République : « Nous sommes déliés de nos serments envers la royauté déchue. J'appelle la garde nationale à l'accomplissement de la noble mission qu'elle a reçue du peuple français, et j'invoque, à l'appui de l'esprit qui m'anime, la devise que nous avons tous acceptée : Liberté, ordre public [...]. Brestois, gardes nationaux, veillons au salut de la patrie et, en jurant de rester unis, promettons obéissance au gouvernement provisoire. Vive la République¹⁵ ! » L'enthousiasme est parfois manifeste, comme à Plounévez-Lochrist, où le maire attend de la République nouvelle « des institutions larges, libérales et avantageuses pour le bien général et surtout pour la classe industrielle et laborieuse ».

La neutralité bienveillante du clergé explique en partie la facilité avec laquelle la Bretagne semble avoir accepté le changement, d'autant que la Révolution de 1848 ne s'attaqua en aucune manière à l'Église et aux croyances. Jules Rieffel, depuis son domaine de Grand-Jouan (Loire-Inférieure), écrivit le 12 mars 1848 une lettre au ministre dans laquelle il explique que, « pour qui connaît nos campagnes de la Bretagne et de la Vendée, il est impolitique d'attaquer, sans nécessité aucune, les coutumes religieuses. À la première nouvelle de la République, nos paysans demandèrent aussitôt ce qu'allaient devenir les prêtres. Afin de faire aimer la Révolution de 1848, j'avais fait répondre immédiatement qu'on respecterait les églises et qu'on ne toucherait pas à la Religion¹⁶ ».

Ainsi, le clergé participa aux plantations d'arbres de la liberté qui se multiplient dans les villes et les villages et M^{gr} Graveran, évêque de

Quimper, conseille même à ses prêtres d'utiliser une formule type : « Bénissez cet arbre ; qu'à son ombre tutélaire germent et fleurissent la liberté chrétienne, l'égalité des droits des citoyens et règnent la charité et la fraternité ! Qu'il soit un souvenir vivant de cet arbre de salut sur lequel votre fils a répandu son sang pour nous conquérir la liberté et la fraternité et nous rendre à tous nos droits au bonheur éternel¹⁷. »

Quant aux légitimistes, ils ne sont pas mécontents de la déroute des orléanistes et ils attendent avec impatience la suite des événements, dans l'espoir d'une restauration monarchique au profit d'Henri V.

-
1. Cité par Patricia Sorel, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne*, *op. cit.*, p. 219.
 2. Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de la Bretagne des origines à nos jours*, Paris, Éditions Plon, t. II, 1936, p. 417-418.
 3. Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p. 120.
 4. Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de la Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 425-426.
 5. Les collèges des départements, composés des électeurs les plus imposés, en nombre égal au quart de la totalité des électeurs du département, nomment 172 députés. Les collèges des arrondissements électoraux nomment chacun un député, soit 258. Les conditions d'âge et de cens pour les électeurs d'arrondissement et les éligibles sont les mêmes qu'en 1816. Cette loi est dite du double vote, puisqu'elle permet aux électeurs les plus imposés de voter deux fois, à l'arrondissement et au département.
 6. En septembre 1826, une nouvelle mission provoqua des incidents comparables. Le 18, on clamait place Saint-Louis : « À bas les missionnaires ! À bas les jésuites ! » Le maire et le sous-préfet furent conspués. Il fallut faire intervenir la troupe. Yves Le Gallo, *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*, Paris, Presses universitaires de France, t. I, 1968, p. 347-350.
 7. Cité par Georges Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Éditions Fayard, 1992, p. 699.
 8. Patricia Sorel, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne*, *op. cit.*,

p. 220-221.

9. Paris réagit violemment aux ordonnances de Charles X qui suspendaient la liberté de la presse, dissolvaient la Chambre, modifiaient la loi électorale : à l'issue de trois journées d'une grande violence, les 27, 28 et 29 juillet 1830, Charles X abdique en faveur du duc de Bordeaux — Henri V — le 2 août. En fait, c'est Louis-Philippe d'Orléans qui est porté au pouvoir par la bourgeoisie libérale et prête serment, le 9 août, en qualité de « roi des Français ». C'est le début de la « monarchie de Juillet », qui va durer jusqu'en 1848.
10. Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 571.
11. Cité par Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, op. cit., p. 171.
12. André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest* [1913], Paris, Imprimerie Nationale, 1995, p. 179.
13. Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de la Bretagne*, op. cit., t. II, p. 436.
14. *L'Océan, journal des intérêts maritimes et constitutionnels*, n° 272, vendredi 25 février 1848, p. 1.
15. *L'Océan*, op. cit., n° 275, jeudi 2 mars 1848, p. 1.
16. Cité par René Bourrigaud, *Le Développement agricole au XIX^e siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994, p. 342.
17. Cité par Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 181.

L'Empire, entre deux Républiques

(1848-1870)

AUX LENDEMAINS DES JOURNÉES DE FÉVRIER 1848 et de la proclamation de la République, la question sociale est plus que jamais à l'ordre du jour, car le mécontentement populaire s'est amplifié, attisé par l'insuffisance des salaires, l'importance du chômage, la crise dans le monde rural après plusieurs années de mauvaises récoltes.

À Nantes, épiscentre des événements les plus violents, dès le 3 mars la mairie avoue son impuissance, écrivant au « citoyen commissaire » nommé par le gouvernement provisoire qu'il est impossible à l'administration municipale de délivrer des cartes de travail dans le cadre des ateliers nationaux décidés pour faire face, dans l'urgence, à la crise : « Les ateliers sont encombrés à ce point que samedi un nombre assez considérable de travailleurs a dû être renvoyé [...]. Plus de 300 cartes ont été délivrées, la dépense journalière excède 3 000 francs. Nos ressources sont épuisées, nous n'avons plus de travail à offrir ; le gouvernement ne nous vient aucunement en aide, la commune ne peut plus faire face à la situation¹. » Le lendemain, pourtant, le conseil municipal constitue une commission spéciale chargée de l'organisation des ateliers nationaux, composée de sept membres et de cinq adjoints : de nombreux ouvriers peuvent être employés dans différents quartiers nantais, mais la mesure se révèle vite insuffisante et des protestations parviennent aux autorités, au commissaire du gouvernement, sous forme de pétitions. Le 6 mars, les ouvriers charrons font état de leur misère : beaucoup sont sans ouvrage, certains ne peuvent même pas acheter de pain et même ceux qui travaillent disent ne pas réussir à nourrir leur famille, tant les salaires se révèlent insuffisants.

Comme partout en France, les départements bretons ont été très

vite dotés de commissaires du gouvernement provisoire en remplacement des anciens préfets. La plupart ont des attaches bretonnes très fortes et un long passé d'opposants, à l'exemple d'Ange Guépin, nommé en Loire-Inférieure. Il conduit depuis des années l'opposition républicaine nantaise aux côtés de Michel Rocher. Ce dernier a été nommé le 15 mars, par Ledru-Rollin, commissaire général pour les cinq départements bretons. Ce titre lui vaut le surnom de « duc de Bretagne », attribué ironiquement par la réaction légitimiste qui utilise aussi le terme de « Croquemitaine ».

Les commissaires nommés par la République entreprennent une épuration du personnel de la monarchie de Juillet, variable selon les départements, la personnalité des commissaires et la situation locale. Elle concerne surtout la justice et les municipalités : les maires partisans de Louis-Philippe, tel Kerguistel à Guérande, sont révoqués et remplacés par des républicains, mais le caractère finalement limité et sélectif de cette épuration contribue à ne pas trop effaroucher la grande bourgeoisie du département. Pourtant, les légitimistes s'agitent, d'autant que des régions entières leur sont entièrement acquises, surtout autour de Vitré et de Fougères, là où la propriété nobiliaire est particulièrement développée. La presque totalité du Morbihan et du Finistère, les campagnes de la Loire-Inférieure les soutiennent aussi. À Nantes, des placards « Dans l'intérêt d'Henri V » sont apposés sur les murs dans les nuits des 23-24 et 24-25 mars.

L'agitation sociale est renforcée par la crise économique et la pénurie monétaire : les rentiers se sont précipités sur les caisses d'épargne pour retirer l'argent des livrets ; les commerçants et les industriels en ont fait autant avec leurs banques. À Nantes, la Banque de France a suspendu provisoirement ses paiements en numéraire et le préfet doit proroger de deux mois l'échéance des effets de commerce. Les impôts ne rentrent plus et les nouveaux prélèvements sont contestés : à Rennes, au début du mois d'avril, des affiches incitent à ne pas les payer. La désorganisation économique touche de plein fouet les ouvriers de plus en plus menacés par le chômage : ceux de l'arsenal de Lorient manifestent le 23 mars, demandant des augmentations de salaire ou des modifications de leurs conditions de travail ; une grève paralyse l'arsenal de Brest le 3 avril.

Pour l'heure, la tâche principale des commissaires est la préparation des élections au suffrage universel direct pour former une

Assemblée constituante qui comptera un représentant pour 40 000 habitants, soit 884 députés pour la métropole : le nombre des électeurs passe de 250 000 à 9 395 000. D'abord fixées au 9 avril, les élections sont repoussées au 23, à la suite de la manifestation parisienne conduite par Blanqui le 17 mars. Le ministre de l'Intérieur invite les commissaires à « diriger » les élections en privilégiant les candidatures des « républicains de la veille », qui avaient le plus de chances d'être élus. Les protestations se multiplient devant cette intervention du pouvoir. Des comités électoraux sont mis en place, très souvent à l'initiative des commissaires et sous-commissaires, afin de désigner les candidats aux élections. Mais des listes rivales apparaissent aussi : les légitimistes et même les orléanistes se montrent très actifs, notamment à Saint-Malo, à Redon, à Morlaix. Le fait marquant est l'intervention directe de la hiérarchie religieuse au profit de listes, les plus modérées, qu'elle patronne elle-même.

Les élections du 23 avril se déroulent au chef-lieu de canton, sous la présidence du juge de paix, au suffrage universel et direct par scrutin de liste. Les hommes sont électeurs à partir de 21 ans, mais il faut avoir 25 ans pour être éligible. Le vote a lieu par commune et souvent les électeurs arrivent en groupes — parfois, le village vient au grand complet, curé en tête. Ainsi, l'évêque de Saint-Brieuc a tout prévu pour ce jour-là : il a souhaité en effet qu'après la messe basse dite de bonne heure, « les électeurs de chaque paroisse, prêtres et laïcs, se rendent ensemble au lieu des élections et qu'ils ne se séparent pas, s'il est possible, pendant tout le temps qu'ils seront obligés de demeurer au chef-lieu du canton. Après avoir déposé leur vote et aussitôt qu'ils seront libres, ils s'en retourneront jusqu'à leur église paroissiale, gardant pour le retour le même ordre qu'avant² ».

Dans certaines zones, les élections se prolongent jusqu'au 27 avril. La participation est très élevée : dans l'ensemble de la France, 7 385 327 électeurs ont voté (sur 9 395 035 inscrits, soit 78 %). En Bretagne, tout s'est passé calmement. Au total, la province a élu 70 représentants : c'est le chiffre le plus fort depuis 1789 et il correspond à un profond renouvellement de la classe politique puisque 59 des députés élus sont des hommes nouveaux.

Les professions libérales ou assimilées (avocats, notaires, médecins, professeurs) dominent largement, avec 37 représentants sur 70. Si l'on ajoute 12 militaires et 5 ecclésiastiques dont 2 évêques, on constate

que les agents de la vie économique font pâle figure : 8 négociants ou armateurs seulement, plus 4 propriétaires-agriculteurs, 3 propriétaires et 1 contremaître menuisier. Les tendances politiques révèlent que 42 élus se situent à droite. Il s'agit essentiellement de légitimistes déclarés et, parmi les 28 qualifiés de « républicains », dont 12 dans les Côtes-du-Nord, la plupart sont très modérés. Globalement, les listes du clergé l'ont emporté largement, à l'exception des Côtes-du-Nord, où 13 des 16 candidats de la liste du Comité républicain sont élus. La Bretagne se signale ainsi par cette inflexion droitière puisque, dans l'ensemble, les élections ont été marquées par une victoire écrasante de la République modérée : 500 sièges sur 880 pourvus, les légitimistes autour de 100, les orléanistes 200, les républicains de gauche et les socialistes moins de 100.

*

LES ÉLECTIONS N'ONT, BIEN SÛR, NULLEMENT RÉSOLU la crise économique et sociale. Ainsi, les conflits ouverts se multiplient : à Nantes, le 15 mai 1848, les manœuvres occupés au déchargement des sables se mettent en grève ; le 19 juin, les ouvriers des ateliers communaux refusent de travailler à la tâche, entraînant des désordres dans la ville. Des heurts violents se produisent la nuit avec la cavalerie qui charge sous des jets de pierres. Le travail reprend, mais le tribunal a prononcé des peines sévères de prison.

À Paris, les journées des 25 et 26 juin 1848 sont marquées par une violente et sanglante insurrection populaire des ouvriers licenciés à la suite du démantèlement des ateliers nationaux. La République a finalement vaincu la révolte, mais à quel prix ! Aux morts (4 000 insurgés, 1 600 soldats et gardes), il faut ajouter l'exécution de 1 500 insurgés raflés et abattus sans jugement, l'arrestation de 11 000 autres, entassés, dans l'attente d'un jugement...

La Bretagne condamne ce soulèvement de la misère qu'on lui présente comme une attaque contre la République, et l'appel du général Cavaignac, lancé le samedi 24 juin pour demander des gardes nationaux aux départements afin de porter secours à Paris menacé, a recueilli un écho favorable : à Nantes, un registre d'enrôlements volontaires a été ouvert pour l'envoi immédiat à Paris d'une colonne de 300 gardes nationaux, laquelle arrivera trop tard à Paris, le lendemain de la fin des combats... Toute la Bretagne se mobilise pour

faire barrage à ce que le conseil municipal de Vannes qualifie de « nouvel attentat contre l'ordre de la République ». Nombre de Bretons ont observé les conséquences des journées de Juin sous la forme de longues files de prisonniers dirigés vers le bagne de Brest, vers Lorient et surtout vers Belle-Île-en-Mer qui accueille, entre autres, Blanqui, Barbès, mais aussi Karl Marx, un peu plus tard, de juin à août 1850...

Les électeurs sont appelés aux urnes en juillet et août 1848 pour les élections municipales, mais la participation au scrutin est faible. On vote encore le 20 août 1848 pour des élections au conseil général, puis la semaine suivante pour des conseils d'arrondissement. À chaque fois, la droite légitimiste poursuit sa progression, grâce au soutien du clergé.

Le 10 décembre 1848 a lieu l'élection présidentielle au suffrage universel³ : les légitimistes, faute de candidat, se rallient dans l'ensemble, mais avec beaucoup de réticence, à Louis-Napoléon Bonaparte, qui jouit du prestige de son nom, trouve des sympathisants dans le patronat, mais aussi parmi les ouvriers et les paysans. Surtout, il n'a pas été mêlé aux événements depuis février et il représente l'ordre. Aussi, comme ailleurs, il remporte les élections en Bretagne, mais avec seulement 53,4 % des votants, beaucoup moins massivement que dans le reste de la France, où il obtient 74,2 %. Le général Cavaignac (qui a « pacifié » Paris en juin 1848) atteint le score honorable de 43,06 %, contre seulement 19,4 % sur le plan national. Les zones « bleues » d'Ille-et-Vilaine et la ville de Nantes ont voté majoritairement Cavaignac, ainsi que les deux départements du Finistère et du Morbihan. Mais Brest s'est largement prononcé en faveur de Louis-Napoléon Bonaparte.

Les élections législatives du 13 mai 1849 sont la dernière expression, avant longtemps, du suffrage universel. 37 députés sont nouveaux sur les 59 attribués à la Bretagne. Encore une fois, le clergé triomphe dans son soutien aux candidats de droite, et c'est à peine si l'on peut désormais compter parmi la représentation bretonne deux ou trois députés de tendance libérale. Même les Côtes-du-Nord, département qui s'était singularisé par son républicanisme en 1848, ont élu 9 nouveaux députés de droite. Au fil des votes, il apparaît manifeste que l'opinion catholique et légitimiste domine en Bretagne, à l'image de ses journaux les plus importants, tous légitimistes, comme *L'Hermine* et le *Journal de Rennes*. Pourtant, il convient de nuancer

géographiquement : dans le pays gallo, le parti républicain ne subsiste que très minoritairement dans les villes et il est presque insignifiant dans les campagnes. En pays bretonnant, les républicains sont plus nombreux, notamment autour de Pontivy où le parti républicain a su exploiter la question du domaine congéable, et se faire une clientèle dans les campagnes environnantes parmi les domaniers.

De nombreux députés bretons, en majorité légitimistes, s'opposent au coup d'État du 2 décembre 1851⁴ : 44 d'entre eux signifient leur hostilité, votant la déchéance du président, si bien que plusieurs sont emprisonnés pendant quelques jours. Seuls 12 députés bretons issus de la Législative de 1849 — dont 6 des Côtes-du-Nord — ont véritablement approuvé le coup d'État. Dans la rue, l'événement ne suscite guère de protestations, sauf peut-être à Rennes où des manifestants sont facilement dispersés par la gendarmerie, et à Nantes où un légitimiste, M. de Coislin, affiche le décret de déchéance porté contre Louis-Napoléon Bonaparte par l'Assemblée législative. Le 4 décembre, le préfet du Morbihan déclare que « le département continue à être très calme. Le parti légitimiste commence à revenir de l'étonnement que lui avait causé la nouvelle des événements politiques du 2 décembre et à comprendre que le président de la République peut seul sauver la société en péril, qu'aucun des anciens partis ne saurait lui donner la sécurité dont elle a besoin, qu'enfin il faut soutenir le pouvoir dans l'intérêt de tous. Les démagogues sont seuls concernés⁵ ».

Lors du plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte obtient un « oui » massif : de 91 % (Loire-Inférieure) à 97 % (Côtes-du-Nord). Néanmoins, le taux d'abstention est important (68 % de votants dans les Côtes-du-Nord, moins ailleurs), dû à un mélange d'indifférence, de mauvais temps et d'influence du clergé...

Lors des élections du 29 février 1852 au Corps législatif, les candidats officiels l'emportent et le résultat du plébiscite du 21 novembre 1852 ratifiant le rétablissement de la dignité impériale paraît plus favorable encore au pouvoir : 97,80 % de « oui » (mais toujours une participation de 67,47 %). Le clergé breton a décidé de jouer la carte du Prince-Président dont il a dû apprécier dès juin 1849 l'expédition de Rome pour rétablir la papauté dans ses droits face à la République romaine, ainsi que la loi Falloux sur l'enseignement.

AVEC L'EMPIRE AUTORITAIRE, le retour au suffrage universel ne compense pas l'absence de liberté, symbolisée par la pratique de la candidature officielle et les mesures répressives contre la presse. Ce n'est qu'avec l'Empire libéral, à partir de 1860, que progressivement une vie publique commence à renaître, timidement, en Bretagne comme ailleurs.

L'opposition républicaine s'est maintenue dans quelques bastions, mais sans espoir : en mars 1852, les ouvriers de l'arsenal de Brest se prononcent largement pour Joseph-Alexandre de Gasté contre le candidat officiel Amédée-Benoît Conseil, ce qui n'empêche pas ce dernier d'être élu. Mais en décembre 1852, ouvriers de l'arsenal et marins paraissent ralliés à l'Empire, gagnés par les premières mesures du ministre de la Marine, Ducos, en particulier en faveur de la suppression des bagnes. Cette adhésion perdure grâce à l'embellie économique dont la ville du Ponant bénéficie à partir de 1853. Parallèlement, en sollicitant l'électorat de droite, l'Empire réduit d'autant l'opposition royaliste. Nombre de légitimistes se sont retirés sur leurs terres, tout en restant en contact avec leur prétendant au trône, comme le baron de La Rochette, riche propriétaire de Loire-Inférieure, revenu à l'agriculture, mais correspondant officiel du comte de Chambord sous l'Empire.

Pourtant, pendant longtemps, la Bretagne reste tiède vis-à-vis du régime impérial. La République conserve des fidèles dans les villes ; elle en garde aussi dans les campagnes du pays bretonnant. Les légitimistes sont nombreux, dans toutes les classes de la société. Au début de l'Empire, une grande partie du clergé breton, dont nous savons l'influence si forte — « C'est lui, explique André Siegfried, qui tient entre ses mains les clefs du ciel ou la menace de l'enfer⁶ » —, manifestait une tendance nettement légitimiste. En conséquence, le gouvernement impérial, mesurant bien ce rôle décisif des prêtres, ne négligea rien pour les détacher de l'opposition légitimiste : pour donner confiance à l'opinion catholique, on prit bien soin de ne désigner comme candidats officiels que des amis de l'Église. Ainsi, l'évêque de Rennes, M^{gr} Brossays Saint-Marc, qui déjà, à la veille du plébiscite de 1852, avait publié une lettre pastorale dans laquelle il invitait ses diocésains à voter pour le rétablissement de l'Empire, aida le préfet d'Ille-et-Vilaine à créer, contre le légitimiste *Journal de*

Rennes, un journal catholique gouvernemental, *Le Messager de l'Ouest*.

Tous les députés bretons étant des candidats officiels dévoués à l'Empire, pour la masse des électeurs le vote ressemble plus à un acte administratif sans grande conséquence qu'à un véritable choix politique. Lors des élections de 1857, où les 22 élus bretons (19 députés et 3 remplaçants) sont tous des candidats officiels, 18 sont réélus, dont Joseph-Marie Desmars en Loire-Inférieure avec 21 733 voix sur 21 780 votants...

À Fougères, dans la 3^e circonscription d'Ille-et-Vilaine, l'élection de décembre 1859 pour remplacer le député décédé Le Harivel est minutieusement préparée lors de la session du conseil général du mois d'août : sur l'insistance du préfet, des aides financières sont accordées aux indigents et aux familles pauvres, et des subventions votées pour les constructions et réparations de mairies et d'écoles. Et le même préfet prend bien soin de rendre publiques ses libéralités dans les journaux locaux, *Le Messager de l'Ouest* et *L'Auxiliaire breton*. Au cours de la campagne électorale, le préfet fait attribuer des bustes de l'empereur à dix écoles de garçons, un buste de l'impératrice à une école de filles, un crucifix à cinq écoles de garçons ; et trois semaines avant l'élection, en compagnie du candidat officiel Pierre-Albert de Dalmas, il parcourt la circonscription, multipliant les discours. Puis, escorté du sous-préfet, il accompagne le candidat chez les curés et les principaux fonctionnaires du chef-lieu, en soulignant que ne pas voter pour le candidat officiel serait un acte d'hostilité à l'empereur. À chaque fois, les promesses de dons appuient les discours. Enfin, les jours précédant le vote, une circulaire est envoyée par le sous-préfet à tous les maires de la circonscription :

« J'ai l'honneur de vous rappeler [...] que vous avez sur le bureau un certain nombre de bulletins portant le nom de Dalmas et pas d'autres ; qu'il est important que des personnes intelligentes et sûres, munies de bulletins portant le nom de Dalmas, occupent les abords de la mairie et protègent les électeurs si bien intentionnés et votre commune contre l'erreur et le mensonge [...]. Faites voter en masse, Mr. le maire, pour Mr. de Dalmas, candidat du gouvernement, et, par votre conduite éclairée et patriotique, vous servirez à la fois le gouvernement de l'Empereur et l'intérêt général du pays⁷. »

Les jours de l'élection, les 18 et 19 décembre 1859, à la porte des mairies, les fonctionnaires se mobilisent pour convaincre les derniers réticents : « Comment s'expliquer cet acharnement contre moi de la part des facteurs ruraux, des instituteurs, des cantonniers ? » s'interroge Béchu de Champsavin, un des candidats malheureux. Car le résultat a été sans appel : sur 30 000 votants, le candidat officiel de Dalmas a obtenu 26 000 voix, et l'opposition 4 000⁸...

Des pressions identiques ayant été exercées sur toutes les élections locales, on comprendra mieux que les élus adoptent la totalité des projets présentés par le gouvernement, en particulier le 19 février 1858, à la suite de l'attentat d'Orsini, la « loi des suspects » particulièrement répressive et arbitraire. Et l'empereur sait récompenser ceux qui le servent.

Ponctuellement, dans le cadre d'élections locales, quelques personnalités de droite ont néanmoins réussi à s'imposer ou à se maintenir face aux candidats officiels, mais seulement quand elles ont pu se constituer un réseau suffisamment solide d'appuis pour faire barrage à la pression des favoris du gouvernement : c'est le cas des Guibert, père et fils, dans le canton de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine. Le chef de la famille Guibert domine le canton grâce à sa puissance économique : une assise terrienne considérable, des navires de commerce, une flottille de goélettes pour la pêche à Terre-Neuve et des industries (construction navale et préparation de la morue). Des centaines de marins et d'ouvriers sont ainsi dévoués à sa famille. Catholiques fervents, les Guibert soutiennent financièrement les œuvres du clergé, participant à la construction et à la reconstruction d'églises, ce qui lui vaut son appui inconditionnel lors des élections. Ainsi les Guibert, en parfaits notables, sont-ils élus et réélus conseillers généraux tout au long de l'Empire et contre la volonté du pouvoir : Mathurin Guibert père en 1852 et 1855, Mathurin Guibert fils en 1858 et 1864. Ce dernier siège jusqu'en 1888 et son fils de 1888 à 1895. Ce sont des légitimistes convaincus, même s'ils ne manifestent aucune hostilité à l'Empire.

L'opposition la plus active est républicaine. Elle tente de s'organiser, surtout à Nantes dans le cadre de « la Marianne », une société secrète au recrutement majoritairement ouvrier et aux multiples ramifications dans les villes du Grand Ouest : Orléans, Tours, Angers, Poitiers, Châtellerauld, jusqu'à Paris. Le gouvernement

sévit une première fois en octobre 1853, procédant à des perquisitions et à de nombreuses arrestations dans les milieux républicains. Mais l'organisation continue à prospérer sous l'influence de Michel Rocher, un patron métallurgiste. Sans abandonner l'idée d'exécuter le « tyran », on insiste désormais sur les notions de « fraternité », de « bonne entente » entre les ouvriers, de sauvegarde des « intérêts d'atelier », mais aussi sur une nécessaire organisation pour répondre à tout « événement ». Le gouvernement profite de l'intervention des membres de « la Marianne » dans les grèves nantaises de 1855 pour sévir une seconde fois : 65 personnes sont arrêtées, sanctionnées par des condamnations très sévères. C'est la fin de « la Marianne ». Le découragement de la classe ouvrière se manifeste lors des élections de 1857 par une abstention considérable à Nantes, Ancenis, Indret, Mouzeil.

La Bretagne a connu sa première grande crise sociale en 1855 : à l'origine, une aggravation soudaine de la condition ouvrière due à une augmentation générale du prix des denrées alimentaires dans l'ensemble de la France, accentuée en Bretagne par l'alignement de ces mêmes prix sur le niveau national plus élevé. Les salaires locaux étant très faibles, la situation des ouvriers devient alors intenable. Après quatre grèves mineures en Bretagne, dont deux à Nantes, de 1851 à 1854 (boulangers et menuisiers), les événements de 1855 raniment la prise de conscience des ouvriers bretons : des grèves éclatent à Nantes, touchant successivement les charpentiers en bâtiment au début avril, puis les maçons, les tailleurs de pierre, les serruriers, les tanneurs-corroyeurs en mai, enfin les métallurgistes, mécaniciens et chaudronniers en juin. À Rennes, le mouvement est un peu plus tardif : tanneurs, corroyeurs, mégissiers, la plupart des métiers du bâtiment en juin, les charpentiers en juillet. L'agitation gagne les carriers de Savenay, les couvreurs de Vitré, les cordonniers et serruriers de Saint-Malo. Partout, des augmentations de salaire sont exigées, parfois assorties de demandes de diminution du temps de travail (journée de 10 ou 11 heures au lieu de 12). Le patronat se contentant d'accorder quelques satisfactions salariales, le fossé entre patrons et ouvriers s'accroît. La grève tend à se banaliser dans les années suivantes, notamment à Nantes (22 grèves entre 1856 et 1867), Saint-Nazaire, Rennes, Brest⁹...

L'APOGÉE DU SECOND EMPIRE EN BRETAGNE se situe en 1858, lors de la visite triomphale de Napoléon III, habilement mise en scène par l'ensemble de la presse, afin de transmettre l'image d'un prince en contact direct avec la nation, attentif à son peuple, artisan du progrès, de la modernité, dans une société paisible et ordonnée où chacun doit savoir occuper la place qui lui est assignée¹⁰.

L'empereur, l'impératrice, le jeune prince impérial (né le 16 mars 1856) et leur entourage, dont les ministres de la Guerre et de la Marine, quittent Cherbourg le 8 août 1858 à bord du bien nommé vaisseau *Bretagne*. Ils arrivent dans la rade de Brest le lendemain. Pendant douze jours, du 9 au 20 août, le cortège impérial parcourt la province, de long en large, de Brest à Rennes, à l'exclusion de la Loire-Inférieure. Napoléon III est alors au sommet de sa puissance et de sa popularité (les succès de Crimée et du traité de Paris sont encore récents¹¹), et l'attentat d'Orsini du 14 janvier, auquel vient d'échapper l'empereur, auréole ce voyage d'une dimension émotionnelle particulière.

Napoléon III séjourne à Brest du 9 au 12 août. Il visite notamment les ateliers de l'arsenal, s'intéressant aux machines, promettant la construction prochaine d'un grand pont tournant enjambant la Penfeld afin de relier la ville à Recouvrance : « Brille enfin sur Brest le soleil de l'Empire ! » écrit, enthousiaste, le bibliothécaire Muriès dans un long poème publié par *L'Armoricain*¹². Puis l'empereur se rend, en chaise à porteurs, vers Quimper. Tout au long du parcours, villages et petites villes sont pavoisés et la population manifeste bruyamment un enthousiasme de commande. À Châteaulin, on offre un costume breton à l'impératrice ; à Quimper, le maire remercie l'empereur de l'intérêt qu'il portait par ce voyage « aux populations bretonnes, si longtemps oubliées ». Après un passage à Lorient le 14 août, la famille impériale s'arrête à Sainte-Anne-d'Auray le 15 août, jour de la fête mariale. Accueillis par le vieil évêque de Vannes, M^{gr} de La Motte-Vauvert, les visiteurs sont d'abord conduits dans la basilique. Ils s'agenouillent devant l'autel votif et récitent les litanies de sainte Anne pendant que le clergé chante le *Dominum salvum fac Imperatorem nostrum Napoleonem*, répété au-dehors par la foule. L'impératrice s'incline devant une relique donnée autrefois par Louis XIII et Anne d'Autriche à l'occasion de la naissance du futur Louis XIV. Puis c'est la messe

solennelle et la procession que les souverains suivent sous un dais.

Vannes reçoit avec faste le couple impérial en lui offrant une fête vénitienne. Le 17 août, après un arrêt à Napoléonville (Pontivy), le cortège impérial fait étape à Saint-Brieuc. Sur les dédicaces des arcs de triomphe, on pouvait lire : « À l'Empereur, les ouvriers de la Société de secours mutuel » ; « Les ouvriers de Saint-Brieuc au protecteur de l'agriculture » ; « À l'Empereur, le commerce des Côtes-du-Nord », etc. Puis c'est Rennes le 19 août. Sur le seuil de la cathédrale, l'évêque, M^{gr} Brossays Saint-Marc, salue les souverains en termes dithyrambiques. Après avoir rappelé le souvenir de Napoléon I^{er}, « restaurateur de notre sainte religion en France », et décerné à Napoléon III le titre de « soutien de la papauté au XIX^e siècle », il évoque Saint Louis : « Vous, de tous les monarques français, depuis Saint Louis, le plus dévoué à l'Église et à son œuvre de civilisation et de progrès véritables au milieu des enfants des hommes ». Quant à Eugénie, c'est Anne de Bretagne qu'elle rappelle : « Venez, un trône vous est élevé près de celui de votre époux, à cette place où pria jadis Anne de Bretagne, celle que nos paysans appellent encore la bonne Duchesse, qui fut l'épouse du Père du peuple, l'idole de ses sujets, avec laquelle Votre Majesté a tant de traits de ressemblance par la grâce et la bonté. » Ce zèle débordant reçut immédiatement sa récompense : Rennes est érigée en archevêché, nouvelle province ecclésiastique qui comprend la Bretagne, sauf le diocèse de Nantes, qui reste dans le ressort de Tours. Cet acte politique vise à attacher définitivement à l'Empire les catholiques bretons.

Le 20 août, un grand banquet est organisé, réunissant 360 notabilités bretonnes. L'empereur y prononce un discours important, aussitôt traduit et imprimé en breton pour l'Ouest de la péninsule : « Je suis venu en Bretagne par devoir comme par sympathie. Il était de mon devoir de connaître une partie de la France que je n'avais pas encore visitée. Il était dans mes sympathies de me trouver au milieu du peuple breton, qui est avant tout monarchique, catholique et soldat. » Et il conclut, en portant un toast à la Bretagne, par un vibrant appel au progrès, dans le maintien des traditions :

« Que bientôt son agriculture se développe, que ses voies de communication s'achèvent, que ses ports s'améliorent, que son industrie et son commerce prospèrent, que les sciences et les

arts y fleurissent, mon appui ne lui manquera pas ; mais que, tout en hâtant sa marche dans les voies de la civilisation, elle conserve intacte la tradition des nobles sentiments qui l'ont distinguée depuis des siècles ; qu'elle conserve cette simplicité de mœurs, cette franchise proverbiale, cette fidélité à la foi jurée, cette persévérance dans le devoir, cette soumission à la volonté de Dieu qui veille sur le plus humble foyer domestique comme sur les plus hautes destinées des empires¹³. »

Le lendemain, l'empereur regagnait Paris par le train...

*

AU DÉBUT DES ANNÉES 1860, l'intervention italienne, fortement condamnée par l'Église, provoque une forte inflexion dans la politique intérieure du régime¹⁴ : l'Empire autoritaire fait place à un Empire de plus en plus libéral¹⁵. La question romaine entraîne une virulence accrue de la presse d'opposition légitimiste contre la politique impériale, et un revirement de M^{gr} Godefroy Brossays Saint-Marc, archevêque de Rennes depuis 1859. En 1863, il est l'un des sept signataires de la *Réponse de plusieurs évêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines* : en Bretagne, l'opposition se réveille.

Lors des élections législatives des 31 mai et 1^{er} juin 1863, les opposants (souvent alliés) obtiennent près de 2 millions de voix sur le plan national (contre 665 000 en 1857), mais ils n'ont que 17 élus républicains et 15 catholiques et royalistes, surtout légitimistes, contre 250 bonapartistes. En Bretagne, l'opposition réussit à faire élire deux des siens : le républicain Alexandre-Olivier Glais-Bizoin à Saint-Brieuc et l'orléaniste Victor-Ambroise Lanjuinais à Nantes, le fils de Jean-Denis Lanjuinais, député de Rennes à la Constituante de 1789.

Le 25 mars 1868, le Corps législatif adopte, par 212 voix contre 22, le projet de loi relatif aux réunions publiques qui, dorénavant, peuvent se tenir sans autorisation préalable, sauf celles ayant pour objet de traiter de matières politiques ou religieuses ; il suffira d'une déclaration à la préfecture ; la même loi traite des réunions électorales auxquelles ne peuvent assister que les électeurs de la circonscription et les candidats. Toutes les familles politiques préparent activement les élections des 24 mai et 7 juin 1869 au Corps législatif. Les résultats

confirment la montée de l'opposition à l'Empire, même si le pouvoir réussit encore à faire élire 16 candidats sur 21 députés. Deux des cinq candidats d'opposition sont élus dans les deux circonscriptions brestoises : Émile, comte de Kératry, le plus actif, candidat de l'Union libérale dans la 2^e circonscription du Finistère, et François Montjaret de Kerjégu dans la 3^e. Les deux députés de Brest siègent dans le tiers parti, constitué depuis 1866. Deux autres députés libéraux bretons se retrouvent dans le même groupe : Ernest Carré-Kerisouët (modéré), élu dans la 5^e circonscription des Côtes-du-Nord, et Dalmas, candidat officiel en 1859 et 1869 mais désormais acquis au libéralisme, dans la 3^e circonscription d'Ille-et-Vilaine. Le cinquième élu non officiel est légitimiste : Charles-Ange comte de La Monneraye, dans la 1^{re} circonscription du Morbihan. Il se montre opposant irréductible à l'Empire, mêlant, sans réticence, ses votes à ceux de l'opposition républicaine.

Fils d'un gentilhomme libéral, Émile, comte de Kératry, né en 1832, a quitté l'armée après l'expédition du Mexique pour se lancer dans la politique. Il se retrouve parmi les républicains en 1869, aiguisant ses critiques contre le régime dans *L'Électeur du Finistère*, journal qu'il a fondé en décembre 1868. À l'occasion du remplacement du préfet du Finistère M. Body de La Chapelle par M. Salle, jusqu'alors préfet de l'Aube, il fait paraître un long article de Louis Hémon intitulé « Grandeur et décadence des préfets », qui se livre à une violente attaque contre les pratiques politiques et administratives de l'Empire :

« Sous ce régime, chaque département a dans son préfet un souverain en réduction. Il y règne, il y gouverne, il peut tout ; il est armé d'un engin irrésistible, la centralisation, et il lui suffit d'en presser le ressort pour faire plier toute résistance et faire taire toute conscience. Il y dit : MON département, et l'on peut penser parfois, à voir s'exercer son droit d'administration, que c'est en effet un droit de propriété.

Mais autant la position est éblouissante et enviable pour les populations qui vivent les yeux fixés sur la préfecture, autant, vis-à-vis de l'autorité supérieure, elle reste humiliée et précaire [...]. Un décret improvisé dans le secret d'un ministère suffit pour faire du vice-roi d'hier un simple fonctionnaire en

L'article se poursuit par une dénonciation de l'infériorité du Finistère dans la répartition du nombre des députés, notamment la 1^{re} circonscription, qui compte 42 000 électeurs et englobe deux arrondissements. En conséquence, « on a vu par l'épreuve des dernières élections l'avantage que retire le gouvernement de cette annexion contraire aux intérêts et à l'esprit politique de ceux qui y sont soumis ». Louis Hémon conclut sur la nécessité « d'imposer à l'administration » la création d'un député supplémentaire, « ce qui est obligatoire quand la fraction d'électeurs inscrits au-delà du nombre suffisant dans une circonscription atteint 25 000 ».

Les dernières années de la décennie 1860 sont marquées par la défection d'une grande partie de la bourgeoisie pourtant très réceptive au début de l'Empire : la bourgeoisie nantaise, notamment, bascule dans l'opposition, se ralliant souvent à l'idéologie républicaine. Si les candidats officiels l'emportent le plus souvent encore dans les élections générales, les résultats des élections locales laissent davantage de champ aux opposants.

À l'annonce du plébiscite du 8 mai 1870, l'administration et les partisans du pouvoir organisent partout une intense propagande en faveur du « oui »¹⁷. Pour le pouvoir, il s'agit de voter pour ou contre l'Empire. Le *Journal d'Ille-et-Vilaine* martèle la formule : « Oui, c'est la liberté avec l'Empire, Non, c'est la révolution. » Si l'opposition est unanime pour repousser fermement le « oui », elle reste divisée sur l'attitude à adopter : les légitimistes se déclarent plutôt pour l'abstention, les républicains résolument pour un « non » ferme et catégorique.

Contre toute attente, le vote du 8 mai est marqué par un véritable raz-de-marée impérial. La proportion de « oui » en Bretagne est de 90,6 % (soit plus que la moyenne nationale qui s'établit à 81,3 %), ainsi répartis : en Ille-et-Vilaine, le « oui » atteint 94 % (avec 17 % d'abstentions) ; 94 % dans le Morbihan (avec 22 % d'abstentions) ; les Côtes-du-Nord 93 % (avec 23 % d'abstentions), le Finistère 88 % (et 26 % d'abstentions), la Loire-Inférieure 84 % (et 28 % d'abstentions). L'idée républicaine apparaît balayée des campagnes.

L'espoir, même limité, pour les républicains, vient des villes, qui enregistrent dans l'ensemble une progression des votes négatifs par

rapport à 1852. Brest a répondu « non » très largement avec 5 599 votes, contre 2 437 « oui », sur 16 993 inscrits ; à Nantes, le « non » atteint 40,1 % des inscrits, contre 25,4 % de « oui » ; à Lorient, les « non » atteignent 27 % (contre 6 % seulement pour l'ensemble du département).

La déclaration de guerre de l'Empire à la Prusse, le 19 juillet 1870, rencontre apparemment l'adhésion des Bretons¹⁸. À Brest, on chante *La Marseillaise*, *Les Girondins*, *Le Départ*, en criant : « Vive l'Empereur, vive la France, à bas la Prusse ! » À Nantes, on crie : « À Berlin ! » L'activité économique est partout reconvertie au bénéfice de la guerre : Brest produit des canons, des munitions, de l'équipement... Et plus de 9 000 ouvriers — un chiffre record — sont employés à l'arsenal. Jusqu'au bout donc, l'Empire semble avoir été soutenu par la Bretagne.

Comment expliquer cet apparent paradoxe ? En fait, pour beaucoup, l'Empire est apparu comme une époque de prospérité, et la Bretagne en a eu sa large part. Le développement des chemins de fer fut un incontestable vecteur de progrès économique en la faisant sortir de son isolement. L'essor agricole de la province, on l'a vu, s'est poursuivi. De nouvelles industries ont été créées, apportant du travail à une population ouvrière émergente : sur la côte de l'Atlantique, l'appertisation de la sardine a dynamisé le développement de la pêche côtière, engendré une véritable industrie sardinière qui apparaît bientôt comme un puissant élément de richesse et de vie. Parallèlement, Saint-Nazaire est devenu un grand port transatlantique grâce à la création de chantiers navals. Le hameau s'est métamorphosé en ville, à tel point qu'en 1868 le transfert de la sous-préfecture y est décidé, au détriment de Savenay.

Toutes ces mutations, de plus en plus rapides, ont fait entrer la Bretagne, ou du moins certains territoires bretons, dans une incontestable modernité économique. Le Second Empire a bien été le vecteur de cette modernité.

1.

Cité par Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 576.

2. Cité par Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, op. cit., p. 215.
3. L'Assemblée a établi une Constitution, le 4 novembre, qui confie le pouvoir législatif à une Chambre unique de 750 membres, élus pour 3 ans, et le pouvoir exécutif à un président de la République, élu au suffrage universel pour 4 ans, non rééligible, et qui ne peut dissoudre, proroger l'Assemblée ou mettre obstacle à l'exercice de son mandat sans commettre « un crime de haute trahison ».
4. La Constitution n'autorisait pas la réélection à la présidence de la République ; l'Assemblée ayant rejeté la demande de Louis-Napoléon Bonaparte d'une révision du texte constitutionnel (juin 1851), il ne lui restait plus que la solution du coup d'État...
5. Cité par Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, op. cit., p. 245. D'autres rapports confirment le calme dans les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure et le Finistère.
6. André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, op. cit., p. 178.
7. Cité par Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 226-227.
8. Pour ce développement, voir Gilbert Nicolas, *Le Grand Débat de l'école au XIX^e siècle. Les instituteurs du Second Empire*, Paris, Éditions Belin, 2004, p. 96-98. Voir aussi Éric Anceau, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 228 ; Éric Anceau, *Les Députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Champion, 2000, p. 43. Pour Éric Anceau, cette élection partielle donna lieu à la première attaque en règle contre le système de la candidature officielle, ce qui n'empêcha pas le préfet, lors de l'élection de 1863, de renouveler et de perfectionner les pratiques d'intimidation : Audren de Kerdrel, opposant au candidat officiel, dénonça dans une brochure de 52 pages « l'organisation de l'armée électorale du préfet », comprenant les sous-préfets, les maires, les gardes champêtres, les commissaires de police, les sergents de ville, les agents voyers, les cantonniers, les gendarmes, les percepteurs, les juges de paix, les instituteurs, tous unis pour faire élire le « bon » candidat...
9. Michel Denis et Claude Geslin, *La Bretagne des blancs et des bleus*, op. cit., p. 580-582. Voir aussi la thèse de Claude Geslin, *Le Syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la Première Guerre mondiale*, Saint-Hippolyte-du-Port, Éditions Espace-Écrits, t. I, 1990, p. 40-42.
10. Bernard Ménager, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Éditions Aubier, 1992. Une série d'assiettes en faïence de Quimper illustra même l'événement, en une suite de scènes naïves consacrées aux principales

étapes du voyage...

11.

En Crimée, la France a fait échec aux Russes (prise de Sébastopol le 10 septembre 1855, après un an de siège). Couronnant le tout, le Congrès de Paris, en février 1856, a effacé les traités de 1815.

12.

Cité par Marie-Thérèse Cloître (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale, 2000, p. 174.

13.

Discours reproduit dans *L'Océan, journal du droit national* (édité à Brest), n° 2290, lundi 25 août 1858, p. 2.

14.

La « question romaine » oppose le pape Pie IX, désireux de conserver les États pontificaux dans leur intégralité, et Napoléon III. Les troupes françaises occupent Rome depuis 1849, capitale convoitée par l'Italie nouvelle et la papauté...

15.

Signe manifeste d'un changement politique d'importance : après une session parlementaire agitée, l'empereur, malgré la désapprobation quasi unanime de ses collaborateurs, a fait publier le 24 novembre 1860 des décrets accordant, entre autres, au Corps législatif et au Sénat, le droit de répondre au discours du trône par une adresse et la possibilité de proposer des amendements.

16.

L'Électeur du Finistère, journal des intérêts départementaux et locaux, n° 139, mercredi 3 novembre 1869, p. 1.

17.

Le texte du plébiscite est : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands corps de l'État et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. » Ce sénatus-consulte établit une Constitution nouvelle : le Sénat devient une Chambre législative. Le régime de l'Empire autoritaire fait place à un régime parlementaire : l'empereur gouverne « avec le concours » de ministres responsables devant les Assemblées, mais il conserve d'importants pouvoirs et n'est responsable que devant le peuple français.

18.

Cette déclaration de guerre fait suite à une série de provocations diplomatiques : querelle autour de la succession au trône d'Espagne (la France s'oppose au candidat prussien Léopold de Hohenzollern) ; Bismarck utilise la réponse tronquée du roi de Prusse pour envenimer la situation (dépêche d'Ems). Derrière ces motifs se cachent la volonté prussienne de conduire à terme l'unité allemande et la crainte de la France de voir ainsi naître une puissance rivale bouleversant l'équilibre issu du Congrès de Vienne.

Rebelles à la République

(1870-1880)

LA PROCLAMATION DE LA III^e RÉPUBLIQUE dans la salle du Trône des Tuileries, le 4 septembre 1870, dans une France envahie par les armées prussiennes, raviva le patriotisme en Bretagne : les républicains se mobilisèrent pour la défense de la patrie en danger, dans un sursaut analogue à celui de 1793, et, du reste, la comparaison 1793-1870 revient souvent dans la presse. Nombre de Bretons participèrent activement à la constitution de la nouvelle équipe dirigeante : son président, le général Trochu, de Belle-Île-en-Mer, était aussi gouverneur de Paris ; Adolphe Le Flô (de Lesneven), Jules Simon (de Lorient), Alexandre Glais-Bizoin (de Quintin) faisaient partie du gouvernement provisoire, alors que le comte Émile de Kératry, député du Finistère, était nommé préfet de police.

Des Bretons, notamment des marins, ont participé à la défense de la capitale assiégée par les Prussiens. On peut lire dans *L'Océan* de Brest, à la date du lundi 12 septembre, le récit d'un départ « patriotique » : « Les derniers mobiles qui avaient reçu l'ordre de se rendre à Paris, sont partis hier soir, à 10 heures, par un train spécial. Enthousiasme, chez eux, indescriptible, beaucoup ayant des bouquets de fleurs au canon de leurs fusils et chantant résolument des airs nationaux en français ou en breton. La musique des pompiers les conduisait à la gare, en jouant ses plus belles fanfares guerrières, au milieu des hourras d'une foule immense, les acclamant comme les vengeurs et les sauveurs de la Patrie, outragée par d'insolents envahisseurs, aux cris de : Vivent les Bretons ! Vive la Mobile ! Vive la France ! »

À Brest, la ville ouvrière, l'effervescence sociale est intense dès la chute de l'Empire : aux derniers jours de septembre 1870, diverses

réunions se tiennent dans les faubourgs de la ville sans susciter dans un premier temps de réaction hostile des autorités municipales. L'agitation s'amplifie à la suite d'une manifestation, le dimanche 2 octobre, qui voit les ouvriers de l'arsenal, menés par Constant Le Doré, fondateur de la seule section bretonne de l'Internationale, tenter de s'emparer de l'hôtel de ville. La garde nationale arrête les meneurs. Le 27 octobre, 12 « émeutiers » passent devant le Conseil de guerre, accusés de « complot tendant à changer la forme du gouvernement et à exciter les citoyens à s'armer pour renverser l'autorité ». Cette précoce « Commune » de Brest s'acheva par quelques peines de prison, notamment pour Constant Le Doré.

*

EN OCTOBRE, GAMBETTA ACCORDE LA FORMATION d'une « armée de Bretagne », autonome, afin de renforcer l'action des armées de la Loire et du Nord. Pour empêcher l'entrée des troupes ennemies en Bretagne, Émile de Kératry, promu « chef militaire provisoire » de cette armée de défense, choisit le plateau de Conlie, non loin du Mans, pour installer ses troupes. Plus de 70 000 hommes sont ainsi rassemblés. Mais ils se voient condamnés à l'inactivité pendant près de trois mois dans la boue et les pluies froides de l'automne puis de l'hiver, quasiment abandonnés à leur sort dans les conditions d'hygiène détestables d'un camp « inondé, défoncé au point que certaines tentes ont été envahies par l'eau » (Kératry).

Le 12 décembre 1870, *L'Océan* publie la lettre d'un médecin « de l'ambulance du Finistère et de la marine », lançant un « appel pressant à la charité brestoise et finistérienne ». Il dénonce l'« indigence matérielle » qu'il voit s'amplifier de jour en jour : « La privation se fait journellement sentir et d'autant plus vivement que le climat devient tous les jours plus rigoureux et augmente le nombre de nos malades [...]. Manquant de tout ce dont je viens de vous parler [les vêtements chauds et les aliments légers dont les malades ont journellement besoin], nous sommes dans la dure nécessité de nourrir nos malades avec le bouillon et le bouilli que fournit le bœuf de ration, qui est bon, mais parcimonieusement distribué (25 centilitres par jour et par homme) et il est question, me dit-on, de le supprimer très prochainement aux bien-portants²... »

Le maire de Rennes, se plaignant au préfet d'Ille-et-Vilaine, Ange

Blaize, qu'à Conlie les Bretons restent désœuvrés, sans armes, obtient pour seule réponse : « C'est vrai, mais aussi on a eu tort de faire une armée de Bretons. Que voulez-vous ? À Tours, ces messieurs craignent que ce soit une armée de chouans³. » Quelques contingents sont finalement engagés dans la bataille du Mans le 11 janvier 1871, mais, avec des armes presque inutilisables, ils sont bien incapables de se distinguer autrement, pour beaucoup d'entre deux, que par le repli... Le tout se solde par un recul de l'armée de la Loire, commandée par Chanzy, qui doit abandonner Le Mans pour Laval. Dans son numéro du 20 janvier, *L'Océan* fait paraître en première page la lettre indignée qu'Armand Fresneau, « ancien représentant d'Ille-et-Vilaine », vient d'écrire au général Chanzy :

« Savez-vous que, couchés ou plutôt ensevelis dans la neige, la boue, et sans autre vêtement qu'une blouse de serge brûlée, sans une chemise de rechange, nos mobilisés recevaient deux petites bottes de paille pour huit hommes, et que cette paille, bientôt réduite en fumier, servait sans être renouvelée pendant plusieurs semaines ?

Savez-vous que ces tortures se sont prolongées plus d'un mois dans ce camp de 50 000 à 60 000 hommes ; et que le quart des compagnies nombreuses qui les ont subies a péri ou gît sur un grabat ?

Savez-vous lorsque, par malheur, un bataillon changeait de campement, il restait quelquefois vingt-quatre, et même quarante-huit heures sans manger ?... »

De son côté, le *Journal de Rennes* parle d'« une immense bévue » et d'un « immense gaspillage » : « Vingt pour cent de déchet comme nombre par la maladie, et le reste dégoûté, désillusionné, froissé⁴... » Cette entrée des Bretons dans une République à la fois suspicieuse et ingrate laissera un goût amer, et la signature de l'armistice du 28 janvier 1871, à Versailles, est particulièrement mal accueillie⁵.

Le 8 février 1871, des élections ont lieu pour désigner les membres de l'Assemblée nationale. Préparées à la hâte, sans véritable campagne électorale, elles opposent partisans de la paix à tout prix et partisans de la guerre à outrance, ces derniers se recrutant parmi les républicains avancés, dont Gambetta est apparu comme le leader

national. Une fois encore la Bretagne élit, à une grande majorité, des listes de droite, un noyau impressionnant de représentants bretons se situant à l'extrême droite, même si, plus tard, des dissensions vont scinder le groupe se présentant comme catholique et monarchiste légitimiste. Composée de 400 députés d'esprit monarchiste, 250 républicains, une trentaine de bonapartistes, la nouvelle Assemblée se caractérise par un renouvellement considérable de personnel : sur les 54 députés bretons, 40 sont nouveaux. Une telle Assemblée ne pouvait qu'approuver, le 1^{er} mars 1871, le « projet relatif aux préliminaires de paix signé à Versailles le 26 février 1871 ». 48 députés Bretons font partie de la majorité des députés (540) qui, à Bordeaux, ont voté pour la paix.

La Commune parisienne (18 mars-fin mai 1871) alarme sans doute l'opinion : dès le 20 mars, tous les rapports des procureurs de la République parlent de « surprise » et d'« indignation » face aux événements parisiens. Et la Bretagne ne bouge pas : aucune ville ne s'engage sous une forme quelconque aux côtés des Parisiens insurgés, même Brest la radicale, et encore moins Nantes dont les édiles, républicains avancés, ne comprennent pas les revendications de la Commune car ils jouissent déjà de toutes les libertés réclamées par la capitale... Cette inertie s'explique sans doute par la lassitude de la population, la déception, aussi, du camp de Conlie. Le procureur de la République de Rennes note le 25 mars que les Rennais considèrent le problème comme spécifiquement parisien et qu'ils n'ont donc pas à intervenir dans cette affaire. À Landerneau, le 15 mai, la population, suivant un rapport du commissaire de police, semble apprécier les actes du gouvernement en dénonçant le « vandalisme sans nom » des communards et se déclare « heureuse » d'entrevoir la fin du conflit, c'est-à-dire la défaite de Paris⁶.

Les Bretons ne peuvent ignorer pourtant l'ampleur et la gravité des événements : quelques mois plus tard, en mai 1872, les pontons de Brest, de Lorient et de Belle-Île voient passer des milliers de condamnés en route pour la Nouvelle-Calédonie. Près de 4 000 communards sont déportés dans cette colonie pénitentiaire entre 1871 et 1878. Dix-sept convois maritimes partent de Brest où 13 000 prisonniers ont été incarcérés dans la rade, en attente de leur jugement. Au total, 3 000 d'entre eux sont condamnés à la déportation simple et assignés à résidence à l'île des Pins, 900 à la déportation en

enceinte fortifiée à Ducos, dont Louise Michel et la Bretoise Nathalie Le Mel, et 300 incarcérés au bagne sur l'île Nou. Les condamnés attendront l'amnistie jusqu'en 1880⁷...

*

L'HISTOIRE DE LA III^e RÉPUBLIQUE EN BRETAGNE, c'est un peu l'histoire de la naissance puis de l'enracinement de l'idée républicaine et « nationale » dans une province longtemps rétive. Une des explications de la difficulté d'implantation du républicanisme en Bretagne réside dans le fait qu'il s'agit d'un modèle conçu à l'extérieur, fonctionnant à partir de données économiques et politiques peu présentes dans l'Ouest : sur le plan idéologique, tout d'abord, le modèle républicain s'enracine dans la philosophie des Lumières et les acquis de la Révolution française. Or, nous l'avons vu, une partie de la région est toujours restée fidèle au roi. Sur le plan économique, ensuite, le fondement de la République est la petite propriété. Or, dans une Bretagne à majorité rurale, les grandes propriétés nobiliaires restent encore dominantes, du moins au début de la III^e République. Sur le plan politique, enfin, le modèle est géré par les républicains laïcs, opposés à la toute-puissance de l'Église. Or l'Église, nous le savons, est la force morale toujours prépondérante en Bretagne⁸.

La puissance de ces déterminismes a été mise en valeur dès 1913 dans une étude fondatrice déjà citée ici : celle d'André Siegfried (1875-1959). Il fut en effet le premier, dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest*, à proposer une explication rationnelle, scientifique du vote : « Selon une croyance largement répandue, les élections ne relèveraient que de l'incohérence et du caprice. En observant ce phénomène, de près et de loin, je suis arrivé à la conclusion opposée ; si, comme Goethe le disait, "l'enfer lui-même a ses lois", pourquoi la politique n'aurait-elle pas les siennes ? »

André Siegfried propose ainsi quatre séries d'études appliquées à quatorze départements du Grand Ouest (dont les cinq départements bretons) : étude géologique (zones granitiques et forestières, plaines calcaires, marais quaternaires) ; étude démographique (analyse des densités et de la répartition de la population opposant villages groupés et habitat dispersé) ; étude économique (la structure de la propriété) ; étude politique (nature du vote). Le croisement et la combinaison de ces quatre critères de différenciation permettent de mettre en valeur

des corrélations remarquables.

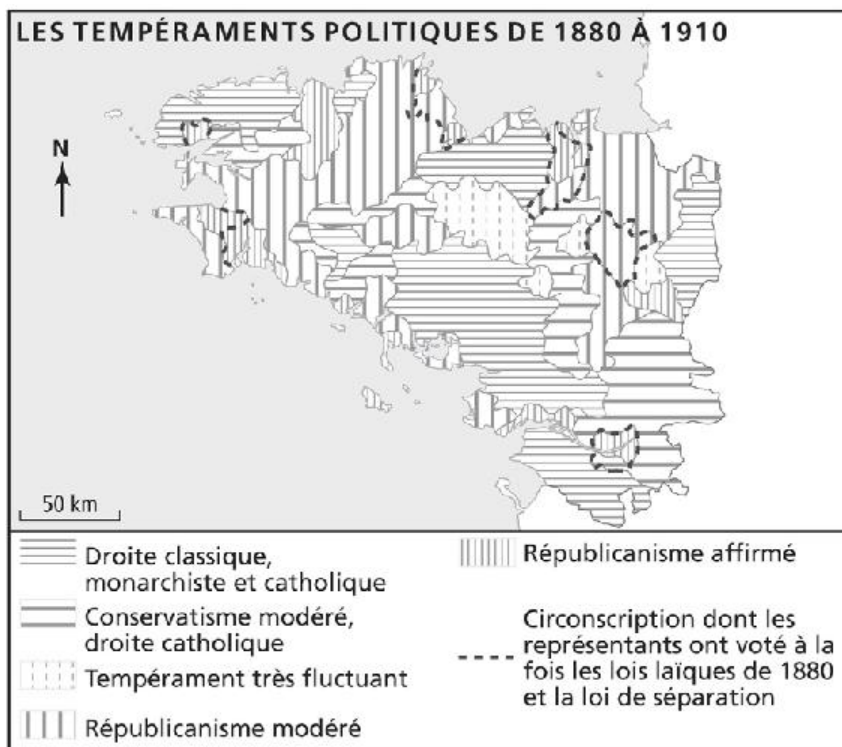
Tout d'abord, Siegfried observe que, dans les régions de grande propriété, les paysans qui dépendent directement du propriétaire pour leur fermage ou leur revenu votent comme lui, c'est-à-dire très majoritairement à droite. Parallèlement, l'habitat dispersé minimise la discussion politique et favorise l'influence de la noblesse et du clergé, c'est-à-dire le vote à droite. La région de Vitré constitue un peu le prototype de ce premier modèle : « Je ne pense même pas qu'en aucun autre arrondissement de l'Ouest intérieur, le poids social de la grande propriété, la domination de la noblesse, l'activité politique du clergé s'affirment avec plus de force. C'est l'atmosphère du Maine qui continue à régner dans ce milieu royaliste et catholique, dont les représentants, le comte Le Gonidec de Traissant (de 1876 à 1912), le marquis de Kernier (depuis 1912), sont des partisans avérés du roi⁹. » Et il explique qu'au temps de la Révolution et en 1832, Fougères et Vitré étaient des centres brûlants de rébellion contre-révolutionnaire.

Ensuite, par opposition, les régions de petite propriété rurale indépendante apparaissent comme les piliers de la démocratie : la vie politique y est beaucoup plus active parce que la population est plus dense et a donc tendance à voter à gauche. La Cornouaille (Finistère-Sud), là où la révolte des Bonnets rouges trouva dans l'été 1675 ses terroirs d'élection, là où dans l'ensemble le paysan possède la terre, pourrait offrir le modèle de cette démocratie précoce en action : « Dès 1789, la Cornouaille adhère à la Révolution ; jamais l'esprit chouan ne s'y développe. À travers les vicissitudes politiques du XIX^e siècle, elle reste bleue. Pendant toute la III^e République, par un contraste singulier avec le Léon (Finistère-Nord), elle constitue le domaine véritable de la gauche bretonne. La Cornouaille peut être appelée justement le berceau de la Bretagne républicaine¹⁰. »

En guise de contre-épreuve, André Siegfried note que, dans les villes du littoral breton, les électeurs votent plutôt pour la majorité parce que l'influence de l'État y est décisive, plus que celle des propriétaires. L'État, en effet, est déterminant pour les emplois publics dans les douanes, les phares, les arsenaux (Brest, Lorient). Aussi les électeurs trouvent-ils plus sage d'être aux côtés de l'État-patron dans la mesure où une partie de leur vie en dépend.

Cette étude, malgré ses insuffisances, ses schématismes (la fameuse distinction entre les pays de granit supposés acquis à la droite

monarchiste et cléricale, et ceux du calcaire, nourriciers de la fibre progressiste et républicaine), reste fondamentale parce qu'elle est la première à avoir tenté une explication globale, cohérente, d'une attitude politique, à la fois dans ses structures et ses évolutions¹¹.



*

BIEN ÉVIDEMMENT, LA BRETAGNE ÉVOLUE et, en raison de sa diversité, elle ne peut apparaître unanimement hostile au modèle républicain, qui dispose dès l'origine de bases et de relais : certaines régions de la Bretagne, on l'a vu, ont été précocement « bleues », révolutionnaires, notamment dans la « montagne » cornouaillaise, sur les côtes, dans les villes. De même, certaines couches sociales se montrent réceptives aux idées de 1789, en particulier les classes moyennes indépendantes, les juristes, les petits propriétaires urbains ou ruraux. Et puis il y a l'école, l'ouverture économique, le marché, les chemins de fer, les ports, les routes, autant de forces vives, agissantes, qui ouvrent peu à peu l'espace physique et mental de bien des Bretons. Quant à l'émigration, elle multiplie les liens entre la région et les grands centres urbanisés.

Ainsi, malgré le succès incontestable et massif de la droite, notamment royaliste, en 1871, l'analyse attentive du détail des votes et des comportements politiques permet de repérer l'émergence de ce républicanisme qui va finir par triompher.

Celui-ci se manifeste d'abord dans la presse : ainsi, à Quimper, Louis Hémon fonde *Le Finistère* en juin 1872, pour remplacer *La Vigie* disparue en mai 1871. Il se présente comme un « journal politique » paraissant le mercredi et le samedi, avec pour objectif de « faire pénétrer et progresser l'idée républicaine dans un milieu rural longtemps réfractaire et dont le tempérament exige les plus grands ménagements ». Les quatre députés finistériens à l'Assemblée nationale (Lebreton, Morvan, de Pompery, Rousseau) se félicitent, dans une lettre que publie le journal dans son numéro du 6 juillet 1872, de cette entreprise de conquête, par la presse, de l'opinion : « La République ne craint pas la lumière, et c'est en enseignant aux électeurs tous leurs devoirs que vous les confirmerez dans leurs tendances. Cette tâche vous incombe, Messieurs, et vous saurez la remplir ; elle a son importance dans un département où l'ignorance laisse trop souvent les masses sans défense contre les intrigues. École et propagande à la fois, le journal *Le Finistère* sera un guide sûr qui arrêtera les exagérations et les impatiences, tout en prémunissant contre l'indifférence ou la faiblesse. Vous repoussez également les excès révolutionnaires et les tentatives monarchiques et, acceptant franchement la politique de l'illustre Président de la République, vous vous proposez de l'appuyer en conservant la dignité de votre indépendance¹². »

En fait, les premières élections révèlent que les républicains confortent leurs positions surtout dans les villes, qui apparaissent de plus en plus comme des îlots bleus dans un océan rural resté blanc. D'abord Brest, Lorient, Nantes, mais aussi dans les villes moyennes (10 000 habitants et plus) comme Morlaix, Vitré, Dinan, Lannion, Guingamp, Pontivy. Ce progrès des républicains se fait au détriment des plus radicaux d'entre eux, que l'épisode de la Commune a contribué à marginaliser : leurs prises de position, pourtant nuancées, en faveur des « communeux », les ont isolés totalement du reste de la population. Les républicains modérés paraissent l'émanation d'une fraction importante de la bourgeoisie convertie dès lors à l'idée d'une République, à condition de lui imprimer ses propres objectifs, à leur

image, modérée et le moins possible sociale...

Cette montée d'un républicanisme urbain et mesuré est facilitée par la division de la droite bretonne¹³ : il y a, tout d'abord, des orléanistes qui restent très minoritaires, même si, localement, ils peuvent se montrer assez influents, en particulier en Ille-et-Vilaine et surtout à Rennes où deux d'entre eux ont été élus en février 1871. Le groupe légitimiste, ensuite, est marqué par une cassure, chez les tenants du comte de Chambord (Henri V), entre une droite légitimiste modérée, partisane d'une monarchie parlementaire (parmi eux, l'historien Arthur Le Moine de La Borderie), et une extrême droite intransigeante (elle veut le rétablissement de la monarchie dans toutes ses prérogatives), chacune d'entre elles étant dirigée sur le plan national par des parlementaires bretons : le Morbihannais Vincent Audren de Kerdrel pour la première, Ernest de La Rochette, député de Loire-Inférieure, pour la seconde.

Les élections complémentaires renforcent bientôt le petit groupe des républicains modérés élus en 1871 (4 sur 54 sièges) : progressivement, 9 républicains en 14 élections viennent s'ajouter au modeste mais solide noyau initial. Le Finistère s'est distingué en désignant 5 républicains pour les 5 sièges à pourvoir. Mais, tout au long de la législature, la majorité reste nettement dominée par la droite et l'extrême droite, qui se retrouvent pour s'opposer à l'amendement Wallon du 30 janvier 1875 : celui-ci établit la République en définissant l'élection du président à la majorité absolue des deux chambres réunies en Assemblée nationale. Ainsi, 42 Bretons sont dans le groupe des 352 « contre », qui doivent s'incliner de peu devant les 353 « pour » (dont 13 Bretons).

Les élections législatives des 20 février 1876 et 5 mars 1877 apparaissent comme les premiers scrutins de type « démocratique », d'autant qu'elles se déroulent dans une atmosphère plus apaisée que celles de 1871. Et les enjeux alors sont clairs : République ou monarchie. Pourtant, ces élections ne sont pas libres : jusqu'à l'instauration de l'isolement en 1914, un doute subsiste sur leur conformité, surtout en zone rurale. Car, quand vient le dimanche des élections, c'est par groupe, par ferme, par famille, que les hommes du village vont au bourg pour voter. La « tournée de gnôle », la pression des élites, le prône du prêtre sont autant d'éléments du folklore électoral mais aussi d'obstacles à l'indépendance du citoyen. Et, du

reste, comment les journaliers, les domestiques, les métayers ou les petits fermiers pourraient-ils voter selon leur vœu sous l'œil des agents électoraux ?

Les candidats sont représentatifs des deux classes sociales qui s'affrontent alors pour le pouvoir politique : les notables traditionnels, le plus souvent issus de la noblesse, propriétaires du sol, s'accrochent à leurs responsabilités politiques, alors que leur puissance économique décline ; en face, la bourgeoisie conquérante urbaine s'impose dans la direction des affaires comme dans la vie politique. L'origine sociale des candidats en présence illustre bien cet affrontement de deux classes sociales : pour 33 candidats, la droite traditionnelle composée des conservateurs et des bonapartistes aligne 17 propriétaires terriens, soit plus de la moitié, et un tiers de professions judiciaires. À gauche, on trouve les professions indépendantes et surtout les professions judiciaires¹⁴. Quant à la grande masse des paysans, qui forme l'essentiel de la population bretonne, elle se trouve exclue de la représentation parlementaire au profit des notables ou des professionnels de la politique. La droite parlementaire assoit son pouvoir sur la terre, alors que la gauche est plutôt issue de l'aristocratie du savoir ou des affaires.

Les régions de droite ont des caractéristiques communes : partout il s'agit de régions agricoles, où la domination de la grande propriété est générale, le plus souvent nobiliaire, les nobles ayant conservé un grand poids social et économique. Héritiers des immenses propriétés du XVII^e siècle, ils exercent toujours un réel ascendant sur « leurs » paysans : ils donnent le travail, aident les familles, servent souvent d'intercesseurs avec l'État républicain ; leurs chefs sont maires, souvent conseillers généraux ou députés ; on les retrouve dans les comices agricoles, dans les fermes modèles. Ils se montrent généreux au moment des élections et ils contribuent au désenclavement des campagnes. Dans plusieurs cas, comme dans le Léon, ils sont même à la pointe de la modernisation agricole, adoptant les nouvelles modes culturelles, développant l'élevage, les coopératives, la mécanisation. Au traditionnel *leadership* social et politique, la noblesse a substitué, là où c'était possible, une domination économique. Elle peut ainsi, sur de nouvelles bases, modernes, asseoir une représentation politique incontestée. Loin d'être bloquée sur ses privilèges, c'est plutôt une classe sociale qui s'adapte. Consciente que son poids politique diminue

puisqu'elle est dans l'opposition, elle cherche à lui substituer un pouvoir local multiforme et omniprésent : elle retrouve le goût des champs ; le développement de l'agrarisme, les tendances corporatistes ne sont que ses réponses à une nouvelle donne politique¹⁵.

Il demeure que les élections de 1876 ont confirmé la montée des idées républicaines auxquelles se rallient de plus en plus de modérés, même si la majorité reste à droite, avec 24 députés (dont 5 bonapartistes et 1 centre-droit) sur les 41 élus des cinq départements. Dans la période 1876-1885, la droite domine toujours dans une majorité de cantons : 35 cantons lui donnent plus de 60 % des inscrits dans toute cette période et 77 plus de 50 %. Ses bastions apparaissent nettement : le Vitréen et le Fougerais, les frontières de la Bretagne avec l'Anjou et la Vendée et la région de Lamballe-Plancoët, le Trégor central et le Léon. Seuls le bassin de Rennes et la côte finistérienne semblent la boudier.

Mais la gauche réalise un bon score avec l'élection de 17 députés dont 9 républicains confirmés et 8 centre-gauche. Joseph-Alexandre de Gasté (1811-1893), éternel candidat d'opposition sous l'Empire, l'emporte enfin le 5 mars 1876 au deuxième tour dans la 1^{re} circonscription de Brest. Et la tendance est accentuée lors des élections partielles : 3 républicains viennent renforcer leurs 9 collègues. À la fin de la législature, la gauche (19 députés dont 12 républicains) talonne la droite (22 députés). Le pas est franchi dans deux départements où la gauche l'emporte : le Finistère (7 sièges à gauche contre 3) et l'Ille-et-Vilaine (5 sièges contre 3). Plusieurs de ces députés vont jouer un rôle considérable pour la consolidation de la République dans leur département : Louis Armez dans les Côtes-du-Nord, député de la 1^{re} circonscription de Saint-Brieuc jusqu'à sa mort en 1917, et Louis Hémon dans le Finistère : député de 1876 à 1885 puis de 1889 à 1912, et sénateur de 1912 à sa mort en 1914.

Les élections des 14 et 28 octobre 1877, qui font suite à la dissolution de la Chambre par le pouvoir, semblent cependant arrêter quelque peu la progression républicaine : des pressions ont été multipliées pour favoriser outrancièrement les candidats de droite¹⁶. En conséquence, la droite emporte 27 sièges et les républicains en perdent 5 (les 4 des Côtes-du-Nord et 1 dans le Finistère), passant de 19 à 14. Toutefois, les nombreuses élections partielles (il y en a 14 dont 8 à la suite d'invalidations) vont donner pour la première fois la

majorité aux républicains en Bretagne en 1881, puisque 8 d'entre eux sont élus. Ils sont désormais 22 contre 19 conservateurs. Les villes ont joué un rôle primordial dans ce basculement progressif de la Bretagne vers la République, à l'exemple de Vannes, ville profondément conservatrice et marquée par les idées monarchistes et cléricales, qui se dote d'une municipalité républicaine en 1878, obtenant 22 des 27 sièges (contre 6 en 1874). Mais la municipalité républicaine ne va rester en place que pendant dix ans.

1. *L'Océan, journal du droit national*, n° 4163, lundi 12 septembre 1870, p. 3.
2. *L'Océan*, lundi 12 décembre 1879, p. 2. Comme pour atténuer l'audace de la publication de cette lettre pour le moins alarmante, le journal la fait suivre d'un communiqué plus apaisant sur la situation du camp : « Il y a en ce moment plus de 40 000 hommes au camp de Conlie et il en arrive tous les jours. Le moral des troupes est excellent. Les refrains bretons s'entendent de jour et de nuit. La nourriture est bonne, et, malgré le froid, tous les soldats et les officiers s'accordent à dire qu'ils ne s'en aperçoivent pas sous la tente... » Au lecteur, sans doute, de se faire une opinion sur la situation réelle du camp... La lettre du médecin eut peu d'effet puisque, dans un nouveau courrier publié le 21 décembre, il écrit que la souscription ouverte le 12 « pour des besoins urgents » n'a pu recueillir que « la modique somme de 434 francs »...
3. Cité par Edmond Durtelle de Saint-Sauveur, *Histoire de la Bretagne*, op. cit., t. II, p. 459.
4. Cité par *L'Océan*, vendredi 20 janvier 1871, p. 1-2. Voir l'étude de Philippe Le Moing-Kerrand, *Le Camp de Conlie. Les Bretons dans la guerre de 1870*, Saint-Herblain, 2000.
5. Pour une analyse d'ensemble des événements, voir l'étude de Stéphane Audouin-Rouzeau, *1870 : la France dans la guerre*, Paris, Éditions Armand Colin, 1989.
6. Sur la Bretagne et la Commune de Paris, voir la thèse de Claude Geslin, *Le Syndicalisme en Bretagne*, op. cit., t. I, p. 50-53.
7. *Billet de passage. Des émigrants bretons en Nouvelle-Calédonie*, catalogue de l'exposition de Brest en 2001, p. 14.
8. Patrick Pierre, *Les Bretons et la République. La construction de l'identité*

bretonne sous la III^e République, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 12.

9. André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, *op. cit.*, p. 161.
10. *Ibid.*, p. 230.
11. Cette thèse a été reprise et discutée, notamment par Jean-Jacques Monnier, *Le Comportement politique des Bretons*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994.
12. *Le Finistère*, n° 5, samedi 6 juillet 1872, p. 1.
13. Cette division concerne aussi l'Assemblée, en majorité monarchiste, mais divisée par un conflit entre les deux familles légitimiste (comte de Chambord) et orléaniste (comte de Paris). Malgré les concessions de ce dernier, l'intransigeance du comte de Chambord sur la question du drapeau blanc fait échouer tout accord et, du même coup, toute chance de restauration monarchiste.
14. Patrick Pierre, *Les Bretons et la République*, *op. cit.*, p. 125.
15. Toute cette analyse est fondée sur Patrick Pierre, *ibid.*
16. La gauche dénonce, lors de ces élections, la pression des préfets, les révocations de maires et de fonctionnaires, les interventions de gendarmes et de commissaires de police, la présentation des candidats officiels par les sous-préfets au cours de tournées, la fermeture arbitraire de débits de boissons, la neutralisation de la presse républicaine, les mandements des évêques et l'orientation des votes par le clergé, etc. Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, *op. cit.*, p. 314.

Et les Bretons redeviennent républicains

(1881-1914)

LA RÉPUBLIQUE EST DONC DEVENUE MAJORITAIRE en Bretagne en 1881. Et la participation aux élections, abondante, ne cesse de croître : 72,13 % pour la période 1876-1898, 75,63 % pour la période 1902-1914. Elle sera de 79,32 % pour la période 1919-1936. Le vote fait recette, témoignant d'un enracinement des institutions et de leur fonctionnement. Dans une France pacifiée par le suffrage universel, la province, rebelle à la République de 1871 jusqu'au début des années 1880, a adhéré à ses règles : avec le service militaire, les transports et la scolarisation obligatoire marquée par l'érection, au centre des villages et des bourgs, de nombreuses mairies-écoles, les élections apparaissent bien comme le quatrième pilier de la création d'un espace national, laïc et républicain.

La Bretagne se partage de plus en plus nettement en deux : les zones résolument républicaines sont cantonnées bien souvent aux villes et aux côtes (avec quelques points d'appui à la campagne), tandis que le centre de la Bretagne, la Haute-Bretagne, les marges angevines et la Vendée restent des fiefs conservateurs, soudés autour de l'Église ; dès que l'anticléricalisme apparaît comme l'un des articles essentiels du programme républicain, une part de la population bretonne se détourne de la République. Les élections de 1885 le démontrent clairement : la politique laïque de Jules Ferry est alors jugée anticléricale, notamment en raison des lois sur l'enseignement primaire (juin 1881, gratuité ; mars 1882, obligation et laïcité) faisant de l'instituteur le « roi de la République », comme le proclame *L'Univers* dans son numéro du 4 avril 1882. La Bretagne alors « vire »

encore une fois à droite : les candidats de droite sont élus dans la Loire-Inférieure, le Morbihan, le Finistère et les Côtes-du-Nord. Seule l'Ille-et-Vilaine accorde une légère majorité aux républicains. Mais dans l'ensemble du pays, qui au premier tour de scrutin avait nettement penché vers la droite, les résultats du second tour ont été en faveur des républicains, de telle sorte que ceux-ci gardent la majorité dans la Chambre nouvelle.

Phénomène inédit : le radicalisme, classé à l'époque à l'extrême gauche, s'implante en Bretagne en même temps que dans le reste du pays. Dès 1889, des candidats se présentent et ce sont une fois encore les villes et notamment les grandes villes (Nantes, Rennes, Lorient) qui les accueillent. Puis, peu à peu, leur influence s'étend sur les campagnes. En effet, partis de 6 % des inscrits en 1889, les radicaux monteront jusqu'à 21 % en 1928, avant de perdre des voix sur leur gauche avec l'arrivée des socialistes : ils plafonneront à 11 % des inscrits en 1936. Les radicaux sont le premier groupe parlementaire breton de 1906 à 1932 ; ils ont entre 16 et 17 élus à chaque consultation.

L'aventure boulangiste (1886-1888) et son programme à trois formules, « Dissolution, Constituante, Révision », suscita assez peu d'échos en Bretagne, sauf à Rennes, la ville natale de Boulanger. Consolidée par l'échec du boulangisme, la République opportuniste semble vouloir renoncer à la guerre religieuse et prône désormais la réconciliation et la concorde civile. D'autant que le pape Léon XIII (1878-1903), qui a compris que le régime républicain est désormais établi en France sur des bases solides, préconise la politique d'apaisement, notamment par l'encyclique *Inter sollicitudines* (« Au milieu des sollicitudes ») du 16 février 1892, exhortant les catholiques français à accepter la République, « une forme de gouvernement aussi légitime que les autres ». Il est largement écouté en Bretagne, d'où l'effondrement des monarchistes aux élections de 1893 : des catholiques, parmi les plus en vue, comme Albert de Mun, ont fait le pas quant à la forme du gouvernement, sans renier leurs convictions religieuses, et le président du Conseil, Jean Dupuy, parle avec bienveillance de « ces adversaires d'hier qui demandent place aujourd'hui dans nos rangs¹ ».

Lorsque Félix Faure visite Rennes en avril 1896, l'archevêque (fait cardinal en 1897) affirme le dévouement du clergé à la patrie.

L'alliance traditionnelle entre les représentants des partis dynastiques et le clergé s'en trouve rompue, les espoirs de restauration monarchique s'éloignent : les conservateurs les plus convaincus abandonnent le terrain politique pour se consacrer plus que jamais à leurs domaines, afin de mieux enraciner le reste de leur pouvoir dans les campagnes. La rivalité avec les républicains se situe désormais au niveau des écoles d'agriculture, des fermes modèles, des coopératives, des mutuelles, des routes... Les électeurs, laissés à l'abandon, suivent plusieurs chemins : certains s'abstiennent, surtout dans les régions de Centre-Bretagne, d'autres suivent la voie tracée par l'Église et soutiennent les républicains modérés ; d'autres enfin rejoignent les démocrates-chrétiens en gestation.

En 1899, la Bretagne se place au centre de l'affaire Dreyfus puisque le procès en révision se tient à Rennes, ville réputée pour son calme, siège du tribunal du 10^e corps d'armée. Le calme, à vrai dire, n'était qu'apparent puisque, pendant la durée du Conseil de guerre qui condamna Dreyfus à dix ans de réclusion, avec des « circonstances atténuantes », la ville est placée en état de siège et est le théâtre de bagarres quotidiennes, d'agressions aussi, notamment contre l'universitaire juif Victor Basch alors en poste à la faculté des lettres de Rennes, qui a laissé un témoignage précis de ces journées agitées. Car la Bretagne fut, elle aussi, divisée sur « l'Affaire ». Elle fut anti-dreyfusarde dans sa majorité : Rennes dès 1896, Saint-Malo, Dinan, Nantes surtout ont connu des manifestations anti-dreyfusardes. À la fin de l'année 1898, le dreyfusisme commença à s'organiser, d'abord chez des universitaires rennais (avec les débuts de la Ligue des droits de l'homme, fondée par Victor Basch et animée par l'historien Henri Sée, entre autres), puis dans le mouvement socialiste et ouvrier naissant².

*

VIENNENT ALORS DES ANNÉES-RUPTURES : la politique anticléricale du ministère Combes (1902-1905) bouleverse nombre de Bretons en ce qu'elle semble attaquer les racines mêmes de leur identité religieuse, cléricale, linguistique et, pour tout dire, existentielle.

En plus de l'expulsion des congrégations religieuses enseignantes³, le petit père Combes prétend interdire l'usage du breton à l'église : « Les prêtres bretons veulent tenir leurs ouailles dans l'ignorance en

s'opposant à la diffusion de l'enseignement et en n'utilisant que la langue bretonne dans les institutions religieuses et le catéchisme. Les Bretons ne seront républicains que lorsqu'ils parleront le français⁴. » La circulaire du 29 septembre 1902 adressée aux préfets des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère impose un certificat aux prêtres, ainsi libellé : « Nous, maire de la commune de..., certifions que M..., curé, desservant ou vicaire de la paroisse de ce nom, y réside présentement, est français ou naturalisé français, et a fait, au cours du trimestre qui vient de s'écouler, les instructions religieuses, y compris le catéchisme, en français. » Les ecclésiastiques convaincus d'usage « abusif » de la langue bretonne se voient donc, à titre d'exemple, frappés de suspension de traitement lorsqu'ils sont rémunérés par l'État, en vertu du Concordat de 1801. Le clergé de Basse-Bretagne refuse d'obtempérer à cette circulaire, qui soulève au sein des milieux bretonnants un tollé général : dans le diocèse de Quimper, 256 paroisses sur 310 parlent exclusivement breton⁵.

Le couronnement de la politique combiste est la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 : elle impose que les biens des églises soient inventoriés avant d'être confiés à des associations culturelles composées en majorité de laïcs...

Dès la première loi, du 27 juin 1902, sur la fermeture des établissements scolaires religieux, des journaux appellent à la résistance. Le 24 juillet, par exemple, dans *L'Indépendance bretonne*, on peut lire qu'à Rostrenen (Finistère), « chaque soir, cinq cents personnes promènent un drapeau tricolore voilé d'un crêpe noir, et font le tour de la ville en criant : Vivent les Sœurs ! Vive la Liberté ! À bas les sectaires ! » Et l'article de préciser que, dans les communes rurales, des veilleurs de nuit sont postés de distance en distance pour signaler l'arrivée des expulseurs : « Au premier signal, la corne d'alarme se fera entendre et, en un clin d'œil, la population sera sur place, faisant aux Sœurs un rempart de leurs corps. Dans ces conditions, l'expulsion sera difficile. Les Bretons, eux aussi, iront jusqu'au bout⁶. » En août, Rémy de Saint-Maurice, envoyé en reportage par *L'Illustration*, rend compte sur place de la situation, notamment dans le très catholique Léon.

En fait, ce qui le frappe, alors qu'il s'attend à un climat insurrectionnel, c'est le calme de la population : « Au Folgoët, le village semble endormi ou évacué. Quelques vieilles se tiennent en

prière à la chapelle miraculeuse. Des affiches de protestation violente sont placardées sur les murs de la grande place. Même calme et même silence à Lesneven, à Ploudaniel, où je devais trouver tout armé, même les femmes. » C'est à Landerneau qu'il a vu la seule action concrète : « Devant le pensionnat Saint-Julien, depuis douze jours, quelques dames de l'aristocratie ou de la bourgeoisie, mêlées à des femmes du peuple, sont en faction sur les bancs scolaires et manient l'aiguille et le crochet en attendant les expulseurs. Jour et nuit elles gardent ainsi l'accès du couvent, empêchant quiconque de pénétrer jusqu'aux religieuses devenues un peu leurs prisonnières⁷... » Finalement, entre l'appel à l'insurrection clamé par *L'Indépendance bretonne* et le calme rassurant décrit par *L'Illustration*, la réalité s'est sans doute située entre ces deux extrêmes : la police doit en effet intervenir pour faire appliquer le décret d'expulsion dans de nombreux bourgs et villages : à Crozon, à Ploudaniel, à Concarneau, au Folgoët... Mais nous sommes bien loin de la Vendée de 1793 : il n'y eut aucune effusion de sang, les manifestants se contentant, dans la majorité des cas, d'escorter les religieux et les religieuses expulsés...

Pourtant, le 13 septembre 1903, l'inauguration d'une statue élevée en hommage à Ernest Renan, à Tréguier, sa ville natale, est l'occasion d'une violente manifestation, soldée par plusieurs dizaines de blessés. Elle exprime l'incompréhension entre une majorité de Bretons et cette République devenue furieusement anticléricale : il est vrai que l'érection de la statue de Renan, couronné par Minerve, à deux pas du porche de la cathédrale Saint-Tugdual, s'apparentait à une provocation !

En 1906, à Saint-Brieuc, malgré l'intervention de l'armée, une quarantaine de femmes tentent de s'opposer à l'inventaire : elles sont tirées hors de l'église par les forces de police. Dans de nombreuses villes bretonnes, l'armée et la police doivent intervenir pour que les inventaires puissent avoir lieu.

Cette rupture des années 1902-1905 a été fortement ressentie : dès 1906, le petit séminaire de Sainte-Anne-d'Auray ne comptait plus que 247 élèves, alors qu'il avait connu des effectifs de 350-400 élèves. Les fermetures de petits séminaires, même si elles furent suivies de réouvertures en d'autres lieux, créent un hiatus et bousculent les habitudes. La confiscation des grands séminaires est sans doute l'événement le plus traumatisant et la loi de deux ans sur le service

militaire (1905) impose une épreuve supplémentaire à ces vocations perturbées.

Au total, cette « persécution » combiste contribua à renforcer les idées autonomistes, encore très marginales sans doute, mais alimentées par cette offensive d'un jacobinisme agressif s'attaquant aux deux piliers de l'identité bretonne, et notamment basse-bretonne : la foi et la langue. On pouvait lire dans une « Protestation des Bretons », en breton (*Eneb-lavar ar Vretoned*), imprimée à Saint-Brieuc en 1902, de lourdes menaces :

« Nous, qui sommes nés en Basse-Bretagne et y habitons, disons ceci : Vous dites qu'en pourchassant le breton, vous chassez de France une langue étrangère ! Si la langue que nous parlons est une langue étrangère, c'est donc que nous aussi, Bretons, nous sommes des étrangers par rapport aux Français et que les Français sont des étrangers par rapport à nous. Cela saute aux yeux, clair et net. Si nous sommes des étrangers à la France, nous, 3 millions d'individus, pourquoi devrions-nous payer des impôts en quantité et vous donner 70 000 soldats par an et les deux tiers de vos marins ? [...] Mais prenez garde que vienne un temps où nous cesserons de vous obéir. Vous serez cause par votre haine, votre déloyauté, votre ingratitude, vos lois, de tout ce qui pourrait survenir à ce sujet⁸. »

Pourtant, si les Bretons, dans leur ensemble profondément catholiques, profondément attachés à leur identité, notamment linguistique, se crispent, ils ne rejettent pas pour autant la République. Tout au contraire, la Bretagne semble même se fonder une nouvelle personnalité dans ces effervescentes années du début du siècle : des régions républicaines se tournent vers la droite, alors que le vieux fond anticlérical du Trégor bascule peu à peu vers le radicalisme. Et si la droite a récupéré une courte majorité au cours des « années Combes », elle la perd dès 1906.

La période 1902-1914 se révèle riche d'enseignements : c'est durant ces années que la gauche progresse le plus en Bretagne. Des régions entières rejoignent alors le camp des républicains et la participation aux votes monte considérablement : elle est de 5 % supérieure à la moyenne des années 1889-1898. En 1910, alors que la

Séparation est passée par là, ce sont vingt radicaux bretons qui siègent à la Chambre des députés : comment ne pas y voir l'expression politique d'une hostilité à la toute-puissance de l'Église catholique ? Si la participation a joué un rôle, cela veut dire que l'électrochoc de la politique anticléricale du gouvernement Combes a attiré des électeurs jusqu'ici abstentionnistes.

La côte du Finistère-Sud offre un bel exemple de conquête du radicalisme. Dans cette région, on l'a vu, la composition de la population a été profondément bouleversée : les marins sont devenus de plus en plus nombreux et ils ont imposé leurs conceptions politiques. En plein essor démographique, ce Finistère-Sud bénéficie aussi d'investissements nouveaux qui diversifient les activités : à l'agriculture traditionnelle se sont ajoutés les légumes de plein champ qui trouvent un débouché dans la conserverie, et l'activité maritime est à son plus haut niveau avec ce renforcement des conserveries et l'essor du chemin de fer. C'est l'une des régions les plus dynamiques de Bretagne, qui attire de la main-d'œuvre. Le progrès est encouragé par une classe politique locale soucieuse d'enraciner son influence face aux grands bourgeois républicains qui dominent à Quimper. Le radicalisme est un moyen de concilier le développement économique appuyé sur les classes moyennes salariées et les nouveaux propriétaires. Il permet aussi de créer une identité politique forte, face à une droite puissante et à un centre républicain dominant. Quant à l'anticléricisme, il fait office de ciment d'une coalition de petits paysans propriétaires et de marins jaloux de leur indépendance. Le modèle républicain fonctionne ici parfaitement, du moins tant que durera l'essor économique⁹. La représentation parlementaire des trois circonscriptions de la Basse-Cornouaille est républicaine dès 1876. Elle le restera pratiquement sans interruption jusqu'en 1936. Ainsi, de la côte du Goëlo à la côte de la Cornouaille, s'étire la « diagonale contestataire », la « Bretagne rouge ». Ce sont des régions bretonnantes qui ont la particularité d'avoir très tôt choisi un comportement politique diamétralement opposé à celui de la Bretagne catholique et conservatrice. Jusqu'à nos jours, elles sont restées les fiefs de la gauche et même, parfois, de l'extrême gauche, qui se nourrit aussi de la contestation ouvrière.

ABORDER LA QUESTION DU SYNDICALISME OUVRIER en Bretagne avant 1914 tient du paradoxe, dans une région à la fois catholique, de tradition conservatrice et peu industrialisée. Pourtant, c'est bien un syndicalisme breton « parti de rien », comme l'explique Claude Geslin, qui singularise l'Armorique de cette fin du XIX^e siècle¹⁰.

Il se développe d'abord dans les zones les plus industrialisées : au début des années 1880, en effet, sont apparues les premières chambres syndicales, celle des forgerons et aides-forgerons et, surtout, la chambre syndicale des travailleurs réunis de Saint-Nazaire, constituée en 1884, regroupant plusieurs professions (métallurgie, menuiserie, charpenterie, peinture, cordonnerie, chaudronnerie, ferblanterie). Elle s'assigne pour but de soutenir les droits des ouvriers et souhaite aussi développer l'enseignement professionnel ; l'organisation compte 200 membres en 1914. Des grèves sont conduites : 7 de 1880 à 1890.

Peu à peu, surtout à partir de 1889, les métiers de la métallurgie s'organisent en syndicats autonomes, dans le cadre d'une Union syndicale de la métallurgie : forgerons et aides-forgerons, ajusteurs, tourneurs sur métaux, métallurgistes de Trignac... Le mouvement s'accélère dans les années 1889-1891 avec la création de nouveaux syndicats (un à Saint-Nazaire en 1889, trois à Saint-Nazaire et un à Trignac en 1891). Des conflits éclatent : en août 1889, une grève de riveurs aux Chantiers de la Loire, pour une augmentation de salaire, s'étend aux chantiers de Penhoët, avec plusieurs milliers d'ouvriers participant au mouvement au début de septembre. Des heurts ont lieu avec la gendarmerie. Si le travail finalement reprend le 9 septembre, le ton est donné : désormais, Saint-Nazaire va connaître de nombreuses journées chaudes, à commencer par le 1^{er} mai 1891, célébré par plusieurs milliers de manifestants, qui réclament la journée de 8 heures.

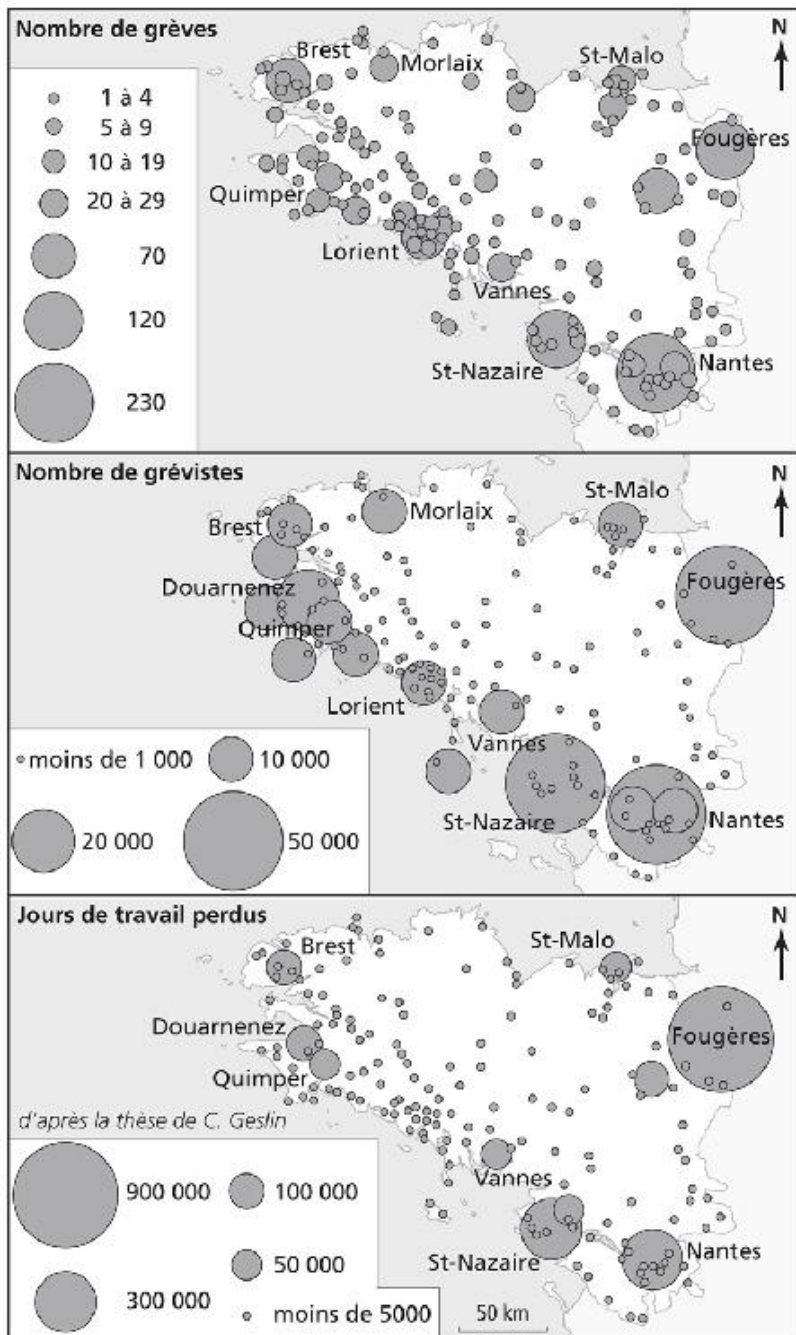
L'année 1887 a vu la création de la première bourse du travail à Paris. En 1892, les syndicats de Saint-Nazaire s'installent dans la première bourse du travail mise en place en Bretagne. Nantes et Rennes suivront en 1893, puis Fougères en 1900... *La Démocratie de l'Ouest*, dont Fernand Pelloutier assure la rédaction en chef et lui donne une orientation nettement socialiste, devient le bulletin officiel de la bourse du travail de Saint-Nazaire. En fait, toutes les tendances de la gauche s'expriment à la bourse : socialisme guesdiste, socialisme réformiste (« possibilisme »), anarchistes... Les guesdistes évoluent,

partagés sur la question de la grève générale : Fernand Pelloutier et Aristide Briand en sont, jusqu'en 1914, les plus ardents propagandistes, concevant un type nouveau de syndicalisme, le syndicalisme révolutionnaire ou syndicalisme d'action directe¹¹.

C'est dans ce contexte d'effervescence syndicale et politique qu'éclate la grève des Forges et Aciéries de Trignac en 1894. À l'origine : la décision de la direction de baisser le salaire des puddleurs, ouvriers métallurgistes parmi les mieux payés de l'usine. Les puddleurs cessent le travail, sur les conseils de la bourse de Saint-Nazaire, qui élargit bientôt le conflit en présentant des revendications concernant l'ensemble des ouvriers. Le conflit reste local et une entente est même trouvée le 11 avril. Mais les grévistes refusent l'accord et la grève se poursuit. Elle se durcit même, avec l'arrivée de députés socialistes dont la présence entretient la combativité des grévistes. La grève, marquée par de nombreux incidents et arrestations, cesse le 21 mai 1894, les ouvriers ayant accepté quelques concessions accordées par la direction.

Le mouvement ouvrier nazairien connaît une nouvelle flambée de revendications en 1899-1900 touchant la construction navale, les dockers et les industries du port. Mais la réaction vigoureuse du patronat stoppe le mouvement, d'autant que les Nazairiens ont vu avec angoisse une partie du trafic se détourner de leur port au bénéfice des ports concurrents ; dans le même temps, les syndiqués de la bourse sont menacés par l'apparition de « jaunes » hostiles aux grèves, qui se regroupent dans une organisation, l'Office du travail.

LES GRÈVES EN BRETAGNE DE 1892 À 1914



Sans doute, Saint-Nazaire constitue un pôle exceptionnel dans le mouvement ouvrier, et son exemple ne peut, bien évidemment, être généralisé. Pourtant, la Bretagne voit s'amplifier les protestations sociales, puisque, de 1892 à 1914, 1 297 conflits du travail ont

mobilisé 246 804 salariés, représentant 3 041 527 jours de travail perdus : arsenal de Brest en 1904, métallurgistes d'Hennebont en 1903 et 1906¹², ouvriers de la chaussure à Fougères pendant tout l'hiver 1906-1907, dockers de Nantes en 1907, ouvriers de la chaussure, de nouveau, à Fougères de janvier à mars 1914...

Ces conflits n'ont plus rien désormais de spécifiquement breton : les références obligées aux « libertés bretonnes » de l'Ancien Régime sont oubliées. La Bretagne est bien entrée dans le ^{XX}^e siècle...

*

LES ÉLÉMENTS DU MODÈLE RÉPUBLICAIN sont réunis dans un triptyque : l'école qui instruit, la propriété qui émancipe, la voie ferrée qui fait circuler. C'est ainsi que Patrick Pierre définit les composantes du grand bouleversement qui, à terme, intègre pleinement la Bretagne dans l'État républicain¹³.

L'école tout d'abord. La III^e République est effectivement marquée par une véritable révolution linguistique, conséquence de la multiplication des écoles primaires issues des lois Ferry : les enfants scolarisés à 7 ans en 1884 entrent dans la vie professionnelle avant 1894 (ils ont 17 ans) ; ils sont mariés en 1904 (27 ans), pères et mères de famille en 1914 (ils sont alors âgés de 37 ans). Et même si la fréquentation scolaire a été irrégulière, l'analphabétisme et le monolinguisme de la Basse-Bretagne ont pratiquement cessé à la veille de la Première Guerre mondiale ; dans la plupart des villages, l'influence du recteur a diminué au profit de celle de l'instituteur, « hussard noir » de la République¹⁴. Ce dernier est convaincu, par les vertus de l'enseignement de la langue française, de contribuer au progrès de la civilisation et du sentiment « national ». La politique officielle de l'État, en matière d'éducation, s'appuie sur les principes hérités de la Révolution qui érige la langue nationale (aussi une et indivisible que la République) en porte-drapeau de l'universalisme des Lumières¹⁵.

La propriété ensuite. Dans le monde agricole breton, le phénomène majeur est bien la montée progressive de la propriété. En 1862, alors que 33 % des exploitations étaient en faire-valoir direct en France, elles n'étaient que 18 % en Bretagne. En revanche, le fermage pur dominait, alors qu'il ne représentait que 7 % en France. Les baux étaient de courte durée et extrêmement durs, les propriétaires veillant

à garder le contrôle des prix de location. De 1862 à 1892, le mouvement d'accession à la propriété s'est amplifié au même rythme que l'ascension républicaine : au niveau national, les paysans disposent désormais de plus de la moitié de la surface cultivée et, en Bretagne, les propriétaires eux aussi ne cessent d'augmenter en nombre. En revanche, la part de la surface en propriété n'est encore que de 40 % : l'accession à la propriété s'est faite sur de petites superficies et le fermage conserve un rôle dominant, avec 36 % des exploitants, soit une légère baisse, mais il occupe toujours une grande partie des terres disponibles.

La voie ferrée, enfin : en 1914, pratiquement toute la Bretagne est reliée au réseau ferroviaire et rares sont les villages à plus de 10 kilomètres d'une gare. Le hameau n'est plus isolé mais inséré dans un ensemble beaucoup plus vaste. À ces facteurs, on pourrait encore ajouter le service militaire obligatoire et, surtout, les emplois dispensés par l'État, synonymes d'une carrière modeste mais assurée, puis d'une retraite paisible au pays...

Au terme de ces évolutions convergentes, la République, en somme, a gagné. Même si leurs opinions restent profondément monarchistes, les candidats de droite ne les affichent plus. À la veille de la Première Guerre mondiale, un seul, le marquis de Kernier, député de Vitré en 1912, se déclare « royaliste sincère » et met encore son espoir dans un changement de régime. Sa profession de foi se termine par : « En avant ! Pour Dieu ! Pour la France ! Pour le pays de Vitré ! » Quant à Albert de Mun, député de Morlaix, sans doute le plus grand orateur catholique au Parlement, il déclare défendre la religion, la patrie, le peuple, mais « sur le terrain républicain¹⁶ ». Dans *Ma vocation sociale*, paru en 1908, il explique que, « le 23 mai et le 6 juin 1892, je déclarai ma résolution de “placer désormais mon action politique sur le terrain constitutionnel pour conformer mon attitude à la direction du souverain pontife”¹⁷. Ce fut ma formule de ralliement ».

Dans les années 1870, la droite détenait tous les leviers de commande politiques, économiques, sociaux dans le Centre-Bretagne. En revanche, autour des grandes villes et sur les côtes, elle devait faire face à une bourgeoisie plus puissante. À la veille de la Première

Guerre mondiale, la physionomie de la Bretagne est transformée : les activités se sont diversifiées, l'agriculture a progressé, l'accession à la propriété s'est développée, le poids des élites traditionnelles n'est plus le même. L'émigration, les transports, la scolarisation — et le vote — ont fait pénétrer un peu partout un esprit différent, un esprit résolument « national ». Et pleinement républicain.

1. Cité par Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983, op. cit.*, p. 362.
2. Jean Guiffan, *La Bretagne et l'affaire Dreyfus*, Rennes, Éditions Terre de Brume, 1999.
3. Le 27 juin 1902, un décret ordonnait la fermeture immédiate de toutes les écoles tenues par les congréganistes, ouvertes sans autorisation spéciale postérieurement à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur le contrat d'association. Ce texte fut complété par un décret du 1^{er} août qui ordonnait la fermeture d'office des écoles congréganistes appartenant à des particuliers.
4. Cité par Ronan Dantec et James Éveillard, *Les Bretons dans la presse populaire illustrée*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001, p. 45.
5. Nous le savons notamment grâce à une enquête de l'évêque de Quimper, M^{gr} Dubillard, qui demanda aux curés et recteurs de lui fournir rapidement des renseignements très précis sur la langue, bretonne ou française, utilisée au prône et dans la prédication dominicale, ainsi que dans l'enseignement du catéchisme. Les résultats de cette enquête sont corroborés par un rapport officiel de l'inspection académique, qui déclarait, entre autres : « 80 % des écoles primaires du Finistère sont encore bretonnantes. Ces enfants arrivent à l'école sans savoir un mot de français. La tâche des maîtres ne serait pas plus difficile s'ils avaient été désignés pour diriger une école en pays de Galles. » Jean-Louis Le Floc'h, « L'enquête de 1902 sur l'usage de la langue bretonne dans le diocèse », *Quimper et Léon, bulletin diocésain*, 12 mai 1979, p. 200-204.
6. *Le Procès de l'indépendance bretonne*, Saint-Brieuc, 1902, p. 8-9. Le 27 juillet, *L'Électeur* écrivait : « On attend les commissaires et les gendarmes. Ils seront bien reçus ! Les habitants de Saint-Donan sont des braves. En attendant les expulseurs, on signe des protestations, mais quand ils se présenteront, on lâchera la plume pour prendre autre chose » (*ibid.*, p. 9).
7. *L'Illustration*, n° 3102, 9 août 1902, p. 103.

8. Jean Balcou, Yves Le Gallo et Louis Le Guillou (dir.), *L'Invasion profane*, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., p. 19-20.
9. Patrick Pierre, *Les Bretons et la République*, op. cit., p. 311-312.
10. Le développement qui va suivre doit l'essentiel de ses informations aux travaux de Claude Geslin, notamment sa thèse, *Le Syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la Première Guerre mondiale*, Saint-Hippolyte-du-Fort, Éditions Espace-Écrits, 1990, 3 vol.
11. Voir l'étude très documentée de Yannik Guin, *Le Mouvement ouvrier nantais. Essai sur le syndicalisme d'action directe à Nantes et à Saint-Nazaire*, Paris, Éditions Maspero, 1976.
12. En juin 1903, le patron des Forges d'Hennebont annonce la suppression des primes et refuse des augmentations de salaire : les ouvriers aussitôt cessent le travail. Les manifestations se succèdent et le conflit entraîne de violents affrontements avec la police et l'armée. La lutte s'étend à Lorient. Finalement, le 9 août, face à la pression, la direction cède. Une grève plus dure encore paralysa les Forges de mai à août 1906 sur la question du temps de travail : les ouvriers travaillaient alors jusqu'à 18 heures par jour...
13. Patrick Pierre, *Les Bretons et la République*, op. cit., p. 396.
14. Sur ce sujet, Jean Peneff, *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest (1880-1950)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1987.
15. *Revue pédagogique*, 15 mars 1888, p. 8.
16. Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, op. cit., p. 431.
17. Allusion à l'encyclique de Léon XIII « Au milieu des sollicitudes » (voir page 386).

SIXIÈME PARTIE

LES CHOCS DU XX^E SIÈCLE



La Grande Guerre

« **A** *R SON ALUM !* », « LE TOCSIN DU FEU ! »

En cette fin d'après-midi du samedi 1^{er} août 1914, les paysans se sont dressés dans les chaumes ; ils ont jeté faux et faucilles. Et ils écoutent, en silence. Est-ce le feu ? C'est effectivement le même branle : le tocsin ne s'obtient pas en tirant sur les cordes, mais en frappant le battant contre la cloche, ou, s'il est trop lourd, en tapant sur la cloche avec un marteau pour maintenir ce rythme, d'abord lent — comme un glas —, puis de plus en plus rapide, répétitif, obsédant. Mais pourquoi toutes les cloches du pays en même temps ?

Yeun ar Gow, le clerc de notaire de Pleyben (Finistère), préposé au tocsin, a passé de longues minutes dans le clocher. Et il se souvient : « Je grimpai sur la grosse poutre qui passait dessous et je saisis le lourd battant dont je mis la tête sur l'épaule pour frapper le disque de la cloche. La grande cloche vibra à coups précipités, appelant ceux qui étaient encore vivants et pleurant ceux qui devaient mourir. Placé sous elle, le bruit m'avait rendu sourd et une profonde émotion me perçait le cœur. » « Ah ! l'horreur sinistre de ces coups précipités, de cette sonnerie qui frappe comme un marteau fou sur l'enclume du ciel », écrit de son côté le poète et futur académicien Charles Le Goffic. « Et voilà qu'éveillés sur l'appel du bourdon cantonal d'autres cloches, là-bas, sur Saint-Quay, La Clarté, Pleumeur-Bodou, Trégastel, Trébeurden, dans toutes les églises paroissiales, les chapelles, les moindres oratoires de la côte, répondent au farouche trémolo, jettent à la volée sur la mer, les champs, les villages, leur martèlement fiévreux, désespéré. L'air n'est qu'un immense halètement¹. »

*

« LES PREMIERS JOURS DU MOIS D'AOÛT, écrit Pierre-Jakez Hélias dans son *Cheval d'orgueil*, répandent une chaleur à faire s'évanouir les vaches

dans les champs. » Il semble que la mobilisation, car c'est bien pour elle que le tocsin partout a retenti, a été accueillie sans enthousiasme, et sans révolte. Dans son numéro du 5 août, le journal *La Résistance* rapporte qu'« à cinq heures dix le tocsin commence de sonner dans toutes les églises de la ville, auxquelles répondent bientôt les cloches d'alentour. Et le paysan, promptement renseigné, ne se dérange même pas. Il se dépêche de terminer sa tâche. Ce sera autant de fait, pour ceux qui devront continuer l'incessant et nécessaire travail de la terre ». De son côté, *Le Courrier du Finistère*, dans son numéro du 7 août 1914, rapporte qu'à mesure que la nouvelle de la mobilisation se diffusait dans les villages de l'extrême Ouest armoricain, « chacun silencieusement, le cœur un peu oppressé sans doute, mais bravement, loyalement, se préparait à faire son devoir ». Et le journal de préciser que, dans de nombreuses paroisses, des messes de minuit ou des messes très matinales ont été dites, alors que « les prêtres se sont rendus avant même la fin de la nuit au confessionnal pour entendre ceux qui désiraient se mettre en règle avant de partir ». Dans ce même numéro, *Le Courrier du Finistère* rapporte aussi « une scène émouvante » (titre) qui se serait déroulée à Brest, version bretonne de l'Union sacrée : « Nos braves troupiers sont pleins de confiance en la puissance de la France, et en l'aide que leur apportent les nations alliées ou amies. Cela ne les empêche pas d'implorer le secours du Très-Haut. Et l'autre soir, à Brest, un socialiste, anticlérical à tous crins, appelé comme tout le monde, ne fut pas peu surpris de voir tous ses compagnons tomber à genoux, pour faire à haute voix et tous à l'unisson, leur prière comme ils le font chez eux. Et moi, a raconté le socialiste, qui n'avais pas dit une prière depuis des années, je priai avec les autres. »

Une ferveur particulière semble en effet avoir accompagné le climat exceptionnel créé par la mobilisation. On a ainsi vu à Vannes les jeunes soldats sur le départ portant ostensiblement sur la poitrine, à côté de leur plaque d'identité, une médaille miraculeuse et, le jeudi 5 août 1914, il fallut plus de vingt confesseurs à la cathédrale pour répondre à l'appel des soldats. À Nantes et à Saint-Nazaire, l'annonce de la guerre a multiplié les gestes pieux : confessionnaux assiégés, ciboires sans cesse renouvelés, prières ferventes, pèlerinages auprès des saints thaumaturges et des calvaires vénérés, assistance religieuse massive aux premiers blessés et aux réfugiés². Cette soif spirituelle de

l'été 1914 semble bien être la traduction religieuse de l'espoir d'une guerre courte et victorieuse, avec l'aide du Très-Haut. Les insoumis ont été beaucoup moins nombreux que ne le prévoyait l'état-major, et les troupes sont parties en bon ordre. C'est ce que rappelle *L'Union morbihannaise*, qui évoque dans son numéro du 18 juillet 1919 le souvenir d'un départ à la guerre que le temps a déjà idéalisé : « Il y a cinq ans, de longues files de wagons emmenaient vers la frontière nos beaux régiments d'infanterie, 116^e et 316^e. Tous nos concitoyens étaient allés les voir partir et les saluer. L'enthousiasme était grand³... » La Bretagne de l'été 14 semble ainsi se conformer à ce qui fut, dans la France entière, non pas un départ « la fleur au fusil », mais une détermination résignée sur fond de patriotisme assumé, accompagné, en ces terres dévotes, de manifestations de foi intenses⁴.

Mais la lassitude bientôt l'emporte sur « l'enthousiasme », malgré les nouvelles faussement sécurisantes d'une presse de plus en plus contrôlée. *Le Courrier du Finistère*, hebdomadaire bilingue paraissant le samedi, a tenté jusqu'au bout de maintenir l'illusion d'une victoire prochaine : « Les premiers engagements tournent à l'avantage des Français » (15 août) ; « Les Français refoulent les Allemands sur toute la ligne » (22 août 1914) ; « On se bat furieusement partout » (29 août) ; « Malgré la vaillance de nos troupes, les Allemands occupent le Nord-Est de la France » (5 septembre) ; « Nos armées se ressaissent » (12 septembre) ; « En France, les Allemands reculent de 100 kilomètres » (19 septembre) ; « En France, la bataille devient une guerre de siège » (26 septembre) ; « En France, les Allemands reculent, mais ce n'est que lentement » (3 octobre) ; « En France, aucun résultat décisif n'est encore acquis ; l'action principale, très violente, se développe sur un front montant de Compiègne à Lille » (10 octobre) ; « En France, l'interminable bataille continue, toujours meurtrière. Nos armées ont réalisé des progrès sensibles sur plusieurs points » (17 octobre) ; « L'armée belge ayant fait sa jonction avec les armées franco-anglaises, les Allemands sont arrêtés partout et refoulés sur plusieurs points » (24 octobre) ; « En Belgique et en France, les Allemands sont contenus partout et refoulés sur plusieurs points, avec des pertes énormes » (31 octobre) ; « Après des pertes énormes, les Allemands abandonnent les rives de l'Yser en Belgique. Sur le reste du front, leurs furieuses attaques se brisent contre la ténacité des Français » (7 novembre) ; « Dans les Flandres principalement, la

bataille se poursuit toujours acharnée, sans résultat positif » (14 novembre). À partir du 21 novembre, les gros titres ont disparu, pour laisser la place à un sobre « La guerre. La situation », titre qui se répétera désormais à l'identique toutes les semaines⁵...

Inutile de savoir lire entre les lignes pour comprendre que la guerre se prolonge et que l'hécatombe est devenue de plus de plus évidente et, avec elle, l'attente anxieuse des nouvelles, de l'heure du courrier, de l'arrivée des gendarmes ou du maire venant annoncer un décès au domicile de la victime, de l'affichage du communiqué fatal portant le nom d'un mari, d'un frère, d'un fiancé : la période la plus meurtrière du conflit se situe entre l'été et l'automne 1914, avec un peu plus de 60 000 morts français par mois⁶. Marie Lancou, née à Morlaix en 1889, a consigné ses souvenirs d'épouse et de mère restée seule avec quatre enfants : « Partout, en Bretagne, écrit-elle, la Toussaint est encore une fête commémorée avec ferveur. Mais cette année 1914, tout particulièrement, les coiffes en deuil, avec les brides rabattues, nous rappelaient combien l'*Ankou* avait déjà fauché parmi nous. Du clocher tombe lentement le glas dont l'écho désespéré allait se répercuter jusque dans les villages les plus éloignés et vers ceux qui dormaient, loin de là, enfouis au fond des tranchées ou en terre étrangère, signalés par leur croix de bois, marquée d'un numéro matricule⁷. » La mort désormais vécue au quotidien ne suscite cependant pas de protestations, sinon individuelles. Il est vrai qu'en ces temps de protection sociale quasi nulle, en accordant des « allocations militaires » aux familles de mobilisés sans ressources (1,25 franc par jour et par ménage, plus 0,50 franc par enfant à charge de moins de seize ans), le gouvernement a, dès août 1914, contribué à amortir les critiques de l'opinion. Et la guerre a offert l'occasion, sous la bannière de l'Union sacrée, de clore — provisoirement — la lutte intestine entre l'État laïc et l'Église.

Le clergé a encouragé la foi patriotique et payé de sa personne : dans le diocèse de Vannes, 625 prêtres ont été mobilisés, autant dans celui de Rennes, et plus de 500 à Quimper, souvent comme brancardiers ou infirmiers, mais aussi comme officiers et simples soldats, exposés, comme tous les autres « poilus », en première ligne. Le 21 juin 1916, l'abbé Conseil, vicaire à Morlaix, écrivait cette lettre :

« Il paraît que nous marchons avec les premiers. Ce qui me fait

plaisir et me donne confiance, c'est que cette perspective n'a, pour l'instant, rien de troublant pour mes compagnons d'armes. Moi, j'attends ces jours comme une fête, malgré les craintes que je devrais ressentir d'avoir si tôt à rendre compte à Dieu de ses dons. Mais une pensée d'apostolat stimule mon empressement. Il me semble que, comme prêtre, il ne peut m'échoir plus grand honneur, ni ministère plus fécond et plus facile que de courir avec les braves vers la mort. Et parce que je sais que Dieu bénira mon sacrifice, qu'il accepte ou non, je suis tranquille et plein de confiance en sa miséricorde. »

Quant au sergent L'Haridon, séminariste originaire de Plonévez-du-Faou, la veille de sa mort il envoya au supérieur de son séminaire ce mot :

« Demain matin, à 8 heures 30, nous sortons des tranchées pour monter à l'assaut. Je veux, par ce petit mot, vous dire combien je pense à vous et à mon Séminaire, dans ce dernier moment de demi-sécurité. Je me sens calme et plus décidé que jamais à faire "tout" mon devoir. Si vous recevez la nouvelle de ma mort, dites-vous que je serai tombé en faisant le sacrifice de ma vie. Notre-Seigneur s'est offert pour moi et pour le monde. Je m'offre à Lui et pour mon pays, et pour tous ceux qui me sont chers et qui resteront après moi. Uni au sacrifice de Jésus-Christ, le mien apportera quelque chose, je l'espère, dans la balance de la miséricorde divine. C'est ce que je désire et ai toujours désiré⁸... »

*

LA BRETAGNE EST LOIN DU FRONT, du moins au début du conflit, c'est-à-dire jusqu'à la guerre sous-marine déclenchée en septembre 1916 en Manche et en Atlantique. À partir de cette date, l'Armorique entre dans une guerre de blocus et ses habitants assistent en quelques mois à un déploiement de forces aéronavales qu'aucune autre région n'avait connu jusque-là, amplifié encore par l'intervention tardive mais massive des États-Unis.

Jean-Jacques Becker a utilisé les notices communales sur la guerre

redigées par les instituteurs de 68 communes après le conflit pour discerner trois types de comportements de la population d'un département rural — les Côtes-du-Nord — éloigné du front continental. Ces comportements vont d'une certaine indifférence — rare — vis-à-vis des événements, comme à Plourivo, à une attitude faite de confiance et de patriotisme constant, très répandue dans les villages. Mais à partir de 1916 et surtout de 1917, un sentiment croissant d'inquiétude et de démoralisation gagne, comme à Paimpol, à Bréhat ou à Plouenast⁹. Dans cette dernière commune, à la fin de l'année 1916, chez les parents d'élèves, l'instituteur note : « Partout découragement et désillusion. » En 1917 et 1918, le moral était bien bas, selon l'instituteur de l'île de Bréhat. Parfois même, comme à Quintin ou à Saint-Brieuc, au cours de l'été 1917 des incidents éclatent lors du départ des trains de permissionnaires, dont certains ne veulent pas retourner au front¹⁰.

En fait, la guerre a pesé d'un poids très lourd, tout de suite, sur l'ensemble de la province, en bouleversant les habitudes, en désorganisant les structures de la vie collective du village ou du bourg. Il y eut notamment les réquisitions incessantes de blé et de fourrage perturbant le monde rural, déjà destabilisé par le départ massif des hommes et des chevaux. Au manque de main-d'œuvre, on suppléa par un travail accru pour ceux qui sont restés, les femmes, les vieillards, les enfants : « Les rendements étaient plus faibles et les terres ensemencées diminuaient ; ça se sentait que toute la force du village était partie », se souvient M^{me} G., née à Teillé en 1899. Et d'ajouter : « Nos journées de travail étaient bien longues : se lever entre 5 et 6 heures, traire les vaches, couper l'herbe pour les bêtes, travailler dans les champs. Pour labourer, c'est mon frère, âgé de quatorze ans, qui conduisait la charrue. Moi, j'étais à côté des bœufs avec l'aiguillon¹¹. »

L'industrie subit deux pressions contradictoires : certaines activités voient leur avenir lourdement compromis, comme les constructions navales, la priorité étant l'armement de terre et l'équipement des poilus. En revanche, on assiste à une relance de l'industrie de l'habillement, occupant surtout les femmes, dont beaucoup travaillent à domicile à raison de 10 heures par jour. L'arsenal de Rennes double sa superficie et connaît son apogée en 1917 avec la production de 400 000 douilles pour canon de 75 ; les chantiers de Saint-Nazaire

tournent des obus, remontent des locomotives livrées en pièces détachées, réparent 4 400 wagons, montent ou réparent 20 000 véhicules automobiles ; les forges d'Hennebont et les hauts fourneaux de Trignac fonctionnent à plein régime. Et les conserveries tournent, elles aussi, au maximum de leurs possibilités, pour alimenter le front et les civils des grandes villes. L'État encourage pleinement cet effort, auquel contribuèrent même les départements peu industrialisés ; dans les Côtes-du-Nord, de nombreuses entreprises travaillent pour l'économie de guerre et bénéficient des commandes de l'État : une deuxième fabrique de sabots pour l'armée ouvre à Dinan ; les frères Chaffoteaux, deux industriels de Donchéry, dans les Ardennes, installent une fonderie au Légué pour fabriquer des obus de 220 (1 200 tonnes par an) et des pièces détachées pour les transports ferroviaires. Quant aux femmes, elles entrent à l'usine, à l'exemple des ajusteuses et des tourneuses d'obus de Saint-Nazaire, ou des « poudrières » de Pont-de-Buis. La guerre impose un rythme de productivité toujours plus soutenu, justifiant l'introduction de la taylorisation : les chantiers de Saint-Nazaire, qui produisaient de 1 100 à 1 200 obus de 75 par jour en décembre 1914, en livrent 6 500 en juillet 1917. En 1918, les actions de Penhoët ont un cours moyen supérieur de 50 % à celui de 1914 et leurs dividendes passent de 40 à 75 francs.

Avec un tel effort collectif, le chômage disparaît pratiquement et avec lui la misère la plus criante, bien que des pénuries chroniques d'aliments et de charbon entraînent une hausse des prix qui rogne les salaires ; le mouvement syndical renaissait en se restructurant : la première grève éclata le 20 octobre 1916, aux Chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire, et le directeur, le baron Guichard, doit céder 5 à 10 centimes de l'heure et s'engager à respecter la convention collective de la métallurgie. Durant le printemps et l'été 1917, les grèves se multiplient : dans les arsenaux de Rennes et de Brest, dans la poudrerie de Pont-de-Buis, dans les conserveries d'Audierne... Partout les autorités interviennent pour que rapidement le travail reprenne : des procédures d'arbitrage ont presque apaisé les conflits l'année suivante. Finalement, pas plus que les paysans, les ouvriers ne se sont dressés contre la guerre, malgré des périodes d'abattement et d'incertitude.

Pour financer le conflit, le Parlement choisit de recourir à

l'emprunt plus qu'à l'impôt : le public est sollicité pour souscrire des bons à court terme portant 5 % d'intérêts payables à l'avance et des emprunts à long terme. Des affiches en breton sont même apposées. Les Bretons se révèlent particulièrement patriotes : la Loire-Inférieure arrive au second rang national avec un versement volontaire moyen de 79,20 francs par habitant, immédiatement suivie par l'Ille-et-Vilaine avec 74,80 francs, tandis que le Finistère se place juste après la Seine.

À mesure que la guerre se prolonge, des prisonniers affluent en Bretagne, ainsi que des populations d'internés civils et de réfugiés : de jeunes Serbes finissent leurs études en Bretagne, encadrés par des maîtres français et serbes. 60 000 réfugiés résident ainsi en Loire-Inférieure ; ils forment en 1918 près de 7 % de la population du département, concentrés pour moitié à Nantes. Ces réfugiés jouent un rôle essentiel, dès l'été 1914, dans la transmission des rumeurs d'atrocités et dans la diffusion d'une « grande peur » de l'invasion allemande¹².

À ce flot exogène s'ajoutent bientôt les transports de troupes alliées : à partir de la fin de 1917 et jusqu'à l'armistice, une gigantesque rotation de convois s'est opérée entre les États-Unis et la France. Brest a vu le débarquement de 105 transports de troupes pour 784 000 hommes, dont, pour la seule année 1918, 101 transports pour 772 000 hommes. De mai à octobre, la ville du Ponant accueille 100 000 hommes par mois en moyenne. Renouant avec la guerre d'Indépendance américaine, Brest apparaît alors comme le seuil portuaire de l'Europe¹³.

*

QUANT AUX CENTAINES DE MILLIERS de jeunes Bretons engagés dans la guerre, ils ont été placés aux premières lignes et ont subi des pertes énormes¹⁴ : en avril 1917, par exemple, le 11^e corps breton et vendéen perd 1 650 hommes en vingt-quatre heures dans le cadre de l'offensive du chemin des Dames¹⁵. « Les Bretons dans une revue ne paient pas de mine, écrit le général de Castelnau, mais à la bataille on ne peut admirer plus de stoïcisme dans la souffrance, plus de résolution dans la mort¹⁶. » « D'une endurance splendide, je vous ai vus à Verdun barrer stoïquement la route aux formidables attaques allemandes de 1917 », déclare le général de Boissoudy en s'adressant à ses hommes

du 7^e d'artillerie¹⁷. Et du côté allemand même, lors de la bataille de Verdun, la *Gazette de Westphalie et du Rhin* écrit : « Le commandement français a opposé à nos courageux combattants des régiments bretons, les meilleurs de France¹⁸. »

Certes, durant les premières années du conflit, on monta volontiers en épingle des traits distinctifs des soldats venus de l'Armorique. Ainsi, Marc Bloch, dans ses *Souvenirs de guerre (1914-1915)*, évoque les « territoriaux venus des dépôts de Bretagne ». Ces hommes « de l'intérieur des terres » lui parurent « de bien médiocres guerriers ». Et il les décrit « vieillis avant l'âge ; ils semblaient déprimés par la misère et par l'alcool. Leur ignorance de la langue ajoutait encore à leur abrutissement ». Parmi eux, il distingue « un territorial breton, nommé G [...] Doux et résigné comme ils l'étaient presque tous, mais incapable de comprendre et de se faire comprendre, on eût dit qu'il vivait en dehors de notre monde. Il était d'apparence chétive, petit, maigre et très pâle¹⁹. »

Les bretonnants, souvent regroupés dans les mêmes unités, effectivement surprennent : sur le front d'Artois, durant les offices, les Bretons entonnent à pleins poumons — et en breton — *Eun Doue hepken adori* et *Jezuz pegen braz e* (« Adorer un seul Dieu » et « Combien Jésus est grand²⁰ »). Évoquant Jean-Marie Le Gall, né à Lezou-Destin (paroisse de Plabennec, dans le Finistère) en 1892, qui mourut dès les premières semaines de la guerre, le 29 août 1914, un séminariste-soldat écrit à son propos : « C'est en chrétien fervent qu'il s'est toujours conduit à la caserne. Je sais que, dès le soir de son arrivée au régiment, il n'a pas craint de faire sa prière, au pied de son lit. On a fait quelques réflexions, près de lui ; il ne s'en est pas occupé. Il a continué ; et, quelques jours après, il avait gagné le respect de ses camarades de chambrée [...]. Associé au Rosaire vivant des Soldats chrétiens, il était bien fidèle à dire, au moins, une dizaine de son chapelet, chaque jour. Souvent même, il récitait son chapelet en entier²¹. » Quant au 262^e régiment d'infanterie de Lorient, il construisit en novembre 1916 une chapelle troglodyte à Confrécourt (dans l'Aisne), qui fut décorée par une représentation du Sacré-Cœur, avec cette devise en breton : *Doue hag er vro* (« Dieu et le pays »)²².

« Les gens cultivés qui ont écrit des livres sur la Grande Guerre — je ne parle naturellement que de ceux qui l'ont vécue — l'ont-ils vue, l'ont-ils sentie comme nous ? » C'est sur cette interrogation que

débutent les *Mémoires* d'Ambroise Harel, un « poilu breton », comme il se qualifie lui-même. Et il ajoute avoir beaucoup de peine à se reconnaître dans cette « mise en scène » de la guerre qui ne touche « qu'à nos manières extérieures, à nos réflexions plus ou moins pittoresques ». Car « nous parlons peu nous autres ; surtout, nous livrons peu nos sentiments intimes. Sans doute parce que notre vocabulaire est pauvre. Mais aussi parce que notre contact permanent et solitaire avec la terre nous a façonnés, dès notre jeune âge, en hommes silencieux²³ ».

L'un d'entre eux, pourtant, a brisé ce silence. Certes, il n'appartient pas tout à fait à la catégorie des hommes de la terre, mais sa « bretonnité » et ses racines populaires sont incontestables. Il s'agit de Jean-Pierre Calloc'h, fils d'un marin-pêcheur, poète bretonnant (en dialecte vannetais), né le 21 juillet 1888 à Groix, un de ces milliers de Bretons bretonnants devenus « poilus ». Sous-lieutenant sur le front, il rédige un carnet de guerre en prose, *Ar henteu er Brezél* (« Sur les chemins de la guerre ») :

« Mes hommes sont tous des Cornouaillais. Gens de cœur, travailleurs solides. C'est une joie pour moi de me trouver au milieu de mes frères de Basse-Bretagne, à qui je puis parler breton tous les jours. [...] »

La guerre a fait du bien aux Bretons. Au lieu d'avoir honte de leur origine, ils lèvent fièrement la tête aujourd'hui. La fierté de la race, qui s'était endormie il y a cent vingt ans dans la tombe du dernier Chouan, s'est réveillée à la voix du canon. Maintenant, ils savent combien beau est le nom de Breton, combien noble est leur race. Ô sang de ceux qui sont tombés au son du clairon de la Victoire, sur les rives du fleuve historique : sang des loups de mer de Dixmude ; sang des géants des batailles d'Arras, de l'Yser, de Champagne, de l'Orient, sang géant, sang celtique, soit béni, béni, béni²⁴ ! »

Deux jours avant sa mort, il écrivit cette dernière carte postale en breton à son ami Yves Le Diberder (1887-1959), le fondateur, en 1912, de la revue *Brittia*, « mensuel d'études et d'action nationales bretonnes » : « La semaine la plus dure que j'ai passée à la guerre est cette Semaine sainte. Ni maison, ni toit, sous un temps si rude. Au

cours de soixante heures, j'ai dormi une heure, et encore nous avons été réveillés par le froid, toute l'armée couverte de neige. Nous sommes fatigués à en mourir. Quand finira cette vie ? Je vous écris du fond d'un bois, sur lequel tombent les obus serrés comme pluie. Peut-être y a-t-il là-bas, loin, oh ! si loin, des villages, des foyers. Ici nous ne savons pas, nous ne pensons plus... Dieu merci, nous avons toujours la force de nous traîner et de rire de notre misère. Au revoir, Yves, la guerre est laide, voyez-vous²⁵. »

Il mourut le mardi de Pâques 1917, le 10 avril, devant Urvilliers, près de Saint-Quentin, la tête fracassée par un obus. À sa mort, il laissait un recueil d'une trentaine de poèmes en breton, en partie inspirés de l'hécatombe et par l'héroïsme des poilus, comme en témoigne cette « prière du guetteur » aux aguets dans la tranchée...

*« Koust, o bro, koust é peuh. Me hrei kartér eidous.
Ha mar da de foenuen, henoah, er mor german,
Breuder om d'er herreg e ziuenn aod Breiz dous,
Kousk, o Frans, ne vi ket soliet hoah en taol-man.*

Dors, ô patrie, dors en paix. Je veillerai pour toi,
Et si vient à s'enfler, ce soir, la mer germanique,
Nous sommes frères des rochers qui défendent le rivage
de la Bretagne douce,
Dors, ô France, tu ne seras pas submergée encore cette
fois-ci²⁶. »

La foi toujours, une foi patriotique. Envers et contre tout. La guerre est pour le soldat Calloc'h, fervent catholique, formé par les Frères des écoles chrétiennes, comme un châtiment de Dieu : il faut accepter l'expiation des péchés, même au prix d'un bain de sang, car la guerre, écrit-il, est « le fouet de Dieu sur les épaules de l'humanité ». Tout dans son recueil de poèmes écrits sur le front n'est que prière, sentiment de la faute, demande de pardon.

*« Ô pauvre Europe, tu étais endormie dans ton péché...
Tu fus chrétienne dans le passé,
Vieille Europe couverte de plaies ;
Mais tu avais oublié le chemin,*

Le chemin qui mène aux églises...
La France, balançant un berceau sans enfant,
Chantait une chanson païenne à la Volupté...
Tu te moquais du Sauveur et de Sa grâce :
Et voici venue la Grande Guerre !
Voici l'enquête sanglante sur le Droit et le Tort ;
Voici dix peuples jetés au milieu des tueries...
Voici la chrétienté dépeuplée !
Ô les cadavres des jeunes hommes sur la prairie !
Reconnaîtras-tu, maintenant, Dieu et son Verbe saint,
Europe, laveras-tu tes péchés dans ton sang²⁷ ? »

Guerrier de Dieu, le très mystique poète de Groix, mort à vingt-huit ans, apparaît bien comme un authentique dévot, fils spirituel de Michel Le Nobletz et de Julien Maunoir, les missionnaires du Grand Siècle²⁸...

*

« Une plaine. Des cadavres sur la plaine, ils sont des milliers et des milliers. Et debout au milieu des cadavres, comme Ézéchiël en exil autrefois, le pauvre barde, Esprit, vous appelle... »

Jean-Pierre Calloc'h²⁹

COMBIEN DE BRETONS « MORTS POUR LA FRANCE » ? C'est ici que commence la controverse.

« La Bretagne a perdu 240 000 de ses fils, le septième du nombre total des héros de la Grande Guerre. Ce chiffre est particulièrement élevé parce que, chez nous, la population est dense et essentiellement agricole. » C'est ainsi que, le 30 novembre 1927, Joseph Cadic (1886-1971), député du Morbihan, défendait la cause des « pauvres ouvriers bretons » à la Chambre des députés lors d'un débat consacré à la main-d'œuvre agricole, dans le cadre de la discussion sur le budget du ministère de l'Agriculture³⁰. En mars 1934, l'hebdomadaire *La Bretagne à Paris, en province et aux colonies* et les anciens combattants bretons de la région parisienne lançaient une souscription publique

pour faire apposer sur un mur des Invalides une plaque commémorant les « 240 000 » Bretons tués pendant la Grande Guerre.

Ce chiffre est devenu depuis l'étendard des militants du mouvement breton, la preuve d'un épouvantable impôt du sang, de l'asservissement de la province par une France vampirisante : dans son numéro du 18 décembre 1938, en s'indignant de la condamnation par le tribunal de Rennes de deux militants régionalistes, François Debauvais et Olier Mordrel, *Breiz Atao !*, « organe bimensuel du Parti national breton », rappelle « aux hommes de l'Armorique, ceux de leurs frères qui, au nombre de 240 000, sont tombés pour la France dans la Grande Guerre³¹ ». En 1970, Morvan Lebesque écrit encore que « la Bretagne sortait de la guerre saignée à blanc ; deux fois française en effet, 240 000 morts, le double, proportionnellement, du reste de la France. Sacrifiée parce que rurale, et rurale parce que sacrifiée³² ». En 1971, dans un recueil bilingue de poèmes militants, Yann-Ber Piriou augmente le bilan en évoquant « ces 300 000 hommes qu'on nous a tués au cours de la première grande boucherie, ces pauvres diables que l'on affolait de gnôle et de refrains odieux avant de les lancer contre les batteries allemandes³³ ». En 1986, Michel Nicolas dédie son ouvrage sur le séparatisme en Bretagne à son grand-père « assassiné à Verdun par la bourgeoisie française³⁴ ». En 2000, le chanteur Gilles Servat, dans son album *Comme je voudrais !*, reprend une célèbre chanson du répertoire traditionnel intitulée *Er soudarded zo guisket E ru* (« Les soldats sont vêtus de rouge »). Dans le livret accompagnant le disque, il la présente ainsi : « Je ne peux chanter cette chanson sans avoir à l'esprit le très long mur à Sainte-Anne-d'Auray sur lequel sont inscrits les 240 000 Bretons tués pendant cette guerre », allusion au mémorial inauguré en 1927 pour commémorer le sacrifice de tous ces « morts pour la patrie ».

En fait, l'argument peut être interprété différemment : de si nombreuses victimes sur l'autel de la patrie sont peut-être la preuve de l'attachement des Bretons à la « nation France³⁵ ». Comme le proclame bien fort M^{gr} Duparc, lors d'un discours aux associations de chefs de famille prononcé le 19 mars 1920, le breton « n'a jamais été la langue de la séparation et de la désertion. Il a été la langue de l'héroïsme, dans la dernière guerre comme dans les âges précédents de notre histoire. Il sera toujours la langue de la fidélité³⁶ ». Et lors du retour des soldats, au moment de la démobilisation, on assista dans bien des

villes et des villages à une mise en scène d'une unanimité française fortifiée par l'héroïsme des combattants. Ainsi, le maire de Vitré reçut à l'hôtel de ville les hommes du 70^e RI, le 14 septembre 1919. Et il prononça un vibrant discours prolongeant, au-delà de la guerre, la mystique de l'Union sacrée : « L'union la plus étroite s'est établie d'elle-même, sans effort, entre les citoyens, autour de notre régiment, comme elle s'est établie au front entre tous les combattants autour de la Patrie menacée. C'est à elle que nous devons la victoire, ne l'oublions pas [...]. Je bois à la victoire qui, grâce à vous tous, officiers et soldats, nous vaudra de vivre dans une France nouvelle, plus grande, plus belle, plus unie, à l'union et à la réconciliation de tous les bons citoyens pour l'amour de la Patrie³⁷. » Le député rappela que le 70^e RI s'était porté au secours de la patrie « si sauvagement assaillie et si hideusement souillée par la criminelle et barbare Allemagne ». Quant au sous-préfet, il esquaissa un parallèle avec « Tolbiac, Poitiers et Bouvines », trois batailles qui symbolisent dans l'imaginaire de la construction de la nation « l'arrêt du barbare au seuil de la patrie » et, pour la dernière, l'émergence d'un sentiment national³⁸. Et dans le *Journal de Vitré* du 14 septembre 1919, on pouvait lire : « Chacun de nos morts, entrouvrant sa tombe en montrant ses blessures qui l'ont conduit là, pourra dire à tout Français de l'avenir heureux et tranquille : c'est à moi que tu le dois³⁹ ! »

Peut-on, au-delà de la polémique, proposer un chiffre crédible ? Un décompte a été réalisé à partir des monuments aux morts des cinq départements de la Bretagne historique⁴⁰. Le bilan s'élève à 118 966 morts. Il ne peut s'agir là que d'une estimation, car certains noms figurent sur deux communes, et certaines victimes identifiées n'y figurent pas. Les historiens tendent aujourd'hui à retenir le chiffre de 150 000 morts bretons (sur près de 1 400 000 hommes tués en tout, morts au combat, de leurs blessures ou de maladies, décédés en captivité ou disparus). Même révisé à la baisse, ce chiffre, qui représente 22 % de l'ensemble des Bretons mobilisés, excède de beaucoup la moyenne française (entre 16 et 17 %). Mais, de fait, la Bretagne peu industrialisée a été fortement sollicitée, plus que l'ensemble du territoire national, en raison du poids et des caractéristiques de sa démographie : la population était nombreuse et jeune (40 % de moins de vingt ans), contrairement à d'autres régions déjà touchées par la dénatalité⁴¹. Elle a ainsi pu fournir en abondance

des fantassins. En conséquence, la guerre a accentué la dépopulation : les Côtes-du-Nord, par exemple, passent de 605 523 habitants au recensement de 1911 à 557 824 à celui de 1921. En dix ans, le département a perdu 47 600 habitants, soit 7,8 % de sa population, dont la moitié à cause de la guerre, l'autre moitié en raison d'un exode rural qui s'est accéléré par rapport à la fin du XIX^e siècle⁴².

*

CELLE QU'ON APPELLE DÉSORMAIS LA « GRANDE GUERRE » eut ici comme ailleurs des conséquences multiples, immédiatement visibles : ces cohortes désolantes d'hommes en complet Abrami taillé dans le drap militaire que portent les anciens combattants, dont beaucoup sont mutilés, défigurés ; ces cohortes de femmes en deuil décrites dans le roman d'Octave-Louis Aubert (1870-1950), paru à Saint-Brieuc en 1918, intitulé *Veuve de guerre*, où il note que pour surmonter son chagrin son héroïne « était retournée à l'Église, cherchant aux pieds des autels la tranquillité et le repos. Elle avait retrem pé son âme dans les ondes bienfaisantes de la foi, acquérant par elle, comme autrefois les vierges et les martyres de *La Légende dorée*, l'énergie voulue pour endurer la solitude, supporter son cortège d'afflictions morales et physiques. Devant le tabernacle, elle était redevenue la croyante du temps de sa jeunesse⁴³ ».

Pourtant, en dehors des apparences immédiates, cruelles et traumatiques, 14-18 n'a entraîné qu'une transformation somme toute limitée. L'agriculture en est sans doute le révélateur le plus évident : loin de conduire à la conversion d'une économie rurale saturée d'hommes et réputée archaïque, le conflit meurtrier, ajouté à l'émigration, en diminuant la surcharge, contribue à accentuer la conservation d'un système agraire traditionnel, d'autant que, grâce au travail des femmes, des hommes âgés et des enfants, la baisse des terres cultivées fut minime : de 1914 à 1918, 4 035 hectares seulement, soit 0,9 % des terres, n'ont pas été mis en culture dans les Côtes-du-Nord. En conséquence, 14-18 n'a nullement modifié les structures agricoles⁴⁴.

En dépit de l'inflation (à Saint-Connec, dans les Côtes-du-Nord, à la limite du Morbihan, les prix à la consommation ont quadruplé ou quintuplé), en dépit d'une certaine pénurie, la guerre semble avoir permis à une majorité d'hommes et de femmes d'acquérir un pouvoir

d'achat inespéré et elle eut ainsi un effet paradoxalement bénéfique sur la vie quotidienne. La hausse des prix fut particulièrement favorable aux cultivateurs et aux commerçants. Bon nombre d'instituteurs, dont les traitements n'ont pas suivi, jugent les prix « excessifs » ou « exorbitants » et insistent sur l'enrichissement des paysans ; il est vrai que le prix moyen du quintal de blé a quintuplé entre 1914 et 1918. L'instituteur de Saint-Étienne-du-Gué-de-Lisle, dans le canton de Plémet (Côtes-du-Nord), écrit que « la plupart des cultivateurs (ils forment 85 % de la population) sont devenus riches ; ils achètent leurs fermes ». Mais il faut reconnaître, ajoute-t-il, qu'« ils ont, par leur travail et le sacrifice de leurs enfants, contribué au salut de la Patrie⁴⁵ ». Une certaine prospérité est visible en 1918, comme en témoigne cet instituteur de Saint-Lormel décrivant en avril la sortie de la messe : « Le coup d'œil n'est plus le même qu'en 1914. Moins de simplicité dans la toilette, un souci plus grand de la mode et de ses exagérations. Tout comme à la ville, on voit les jupes écourtées, des bottes à haute tige, des chapeaux copiés sur le récent journal de mode. La coiffe n'est plus portée que par de très vieilles dames. Toute jeune fille a sa bicyclette. L'argent abonde et les jeunes paysannes tiennent à ce qu'on le sache. » Ce tableau, bien sûr, ne peut être généralisé, car tous les paysans n'ont pas fait fortune. Jean-Jacques Becker estime cependant que, dans les Côtes-du-Nord, les conditions matérielles plutôt positives ont été un puissant encouragement à « tenir » malgré l'ampleur, la longueur, la cruauté du conflit⁴⁶.

Le changement est flagrant dans les mœurs : les Bretons ont découvert dans les tranchées des façons de vivre différentes. « Ceux qui ont eu le bonheur de rentrer vivants à la maison, explique Jules-Marcel Gros (1890-1992), ont vu et entendu beaucoup de choses là-bas dans d'autres contrées, et ils ont eu tout le loisir d'observer ce qu'ils pouvaient voir et entendre⁴⁷. » Tous ont compris qu'on travaillait moins dur et qu'on gagnait plus dans les villes. Le rapport à la croyance, lui aussi, a été modifié. Sans doute assiste-t-on, en Bretagne comme ailleurs, à une ferveur redoublée au sortir du conflit (soldats et prêtres ont été proches dans les tranchées et le sentiment est fort pour les survivants de « s'en être sortis » comme par miracle), mais, dans l'ensemble, la pratique religieuse diminue. À Vannes et à Saint-Brieuc, les évêques soulignent que les combattants ont perdu l'habitude d'aller régulièrement à la messe et, plongés dans les régions

peu pratiquantes du Nord-Est du bassin parisien, ils ont été, en quelque sorte, « contaminés par le mal dans les pays défendus par eux » (M^{gr} Gouraud à Vannes) et « d'autant plus impressionnés que ces populations jouissaient d'une civilisation matérielle supérieure à celle dont ils jouissaient chez eux » (M^{gr} Serrand à Saint-Brieuc⁴⁸). Sans compter que, dans les campagnes, les populations, surchargées de travail, souvent livrées à elles-mêmes dans des paroisses où l'encadrement clérical a fait défaut (nombre de prêtres, on l'a dit, sont allés au front), connaissent, elles aussi, une certaine indiscipline dans leur vie de foi.

*

PRENANT LE RELAIS DES CALVAIRES, les monuments aux morts surgirent partout⁴⁹. Dans bien des communes bretonnes, comme sur l'ensemble de l'Hexagone, on planta des coqs gaulois, des scènes d'héroïsme figé, des poilus grandiloquents (celui de Strignac fut, jusqu'à son plasticage en 1982, un des plus représentatifs de ce style « pompier »). La singularité bretonne fut non pas d'exalter les héros tombés au combat mais de manifester la désolation, le recueillement, le deuil des parents et des amis, d'unir chaque mort, en quelque sorte, à la communauté des vivants : la mort est ainsi suggérée par la douleur d'une mère, l'accablement d'un frère, la tristesse d'une veuve, la mélancolie d'un enfant. Le sculpteur choisit souvent pour modèles des paysans en costume de travail ou des femmes en habit de deuil, comme cette grande femme en pleurs, enveloppée d'une immense cape, que Francis Renaud tailla pour Tréguier.

René Quillivic (1879-1969) est le plus fécond de ces « imagiers de la douleur ». Fils d'un maçon qui fut aussi marin-pêcheur de Plouhinec, dans le Finistère, il a d'abord été mousse sur un sardinier ; puis les charpentiers du bourg lui enseignent le travail du bois. Avec eux, il décore des bahuts, avec des figures, des rosaces, des étoiles... Il n'apprend le français qu'au service militaire. Une bourse du conseil général du Finistère le conduit à Paris où il passe trois ans à l'École des beaux-arts, avant d'entamer une carrière de sculpteur. Après la guerre, les commandes affluent : en 1919, à Saint-Pol-de-Léon, il réalise, en collaboration avec l'architecte finistérien Charles Chaussepied, son premier monument. En 1922, il a déjà réalisé treize monuments en Bretagne. Il prend ses modèles chez les humbles : sa

mère pour le monument de Plouhinec où elle a les traits d'une femme affligée, l'épaule appuyée contre le monument portant la longue liste des disparus du village ; pour Plozévet (1922), un vieil homme, le regard perdu vers l'infini, serrant sur la poitrine une croix de guerre, celle de l'un de ses quatre fils disparus ; une mère de trois soldats également disparus, accolée au mur du cimetière de Fouesnant ; des hommes résignés, des femmes usées, des enfants affligés à Saint-Pol-de-Léon, à Bannalec, à Carhaix et ailleurs. Un de ses plus célèbres monuments est celui de la pointe Saint-Mathieu, face à la mer à la pointe du Finistère, dédié aux marins morts pendant la guerre, inauguré en juin 1927 : une énorme stèle sculptée sur ses quatre faces, surmontée du buste d'une femme aux mains jointes, le regard triste⁵⁰...

C'est ainsi que le grand traumatisme provoqué par l'hécatombe a paradoxalement renforcé les liens de la Bretagne avec la « nation France », comme l'illustre désormais chaque année la commémoration de l'armistice⁵¹ : cette commémoration, en effet, avec la lecture du nom des héros disparus, les dépôts de gerbes, la minute de silence, substitut laïc de la prière pour les défunts, s'intègre dans la grande liturgie bretonne de l'outre-tombe, cette liturgie sombre dont nous avons à maintes reprises souligné l'importance culturelle, inscrite dans une durée de plusieurs millénaires. Si le 14 juillet, fête de la République, n'entra jamais tout à fait dans les mœurs des paysans, notamment bas-bretons, le 11 novembre, au contraire, avec ses drapeaux-bannières inclinés devant les nouveaux calvaires laïcs dédiés aux martyrs paroissiaux, s'intègre pleinement à la Toussaint, au jour des Morts, pour compléter en un « mois noir » la grande chaîne du deuil qui fortifie l'identité, la mémoire longue de la communauté, une mémoire revivifiée dans l'espace sacré des ancêtres. Dans leur grande majorité en effet, les monuments aux morts sont érigés dans l'enceinte d'une église ou d'un cimetière : 235 des 292 monuments aux morts de Loire-Inférieure sont ainsi édifiés dans un espace religieux.

C'est par le 11 novembre et le culte des morts des « crucifiés » de la Grande Guerre que le patriotisme français pénètre pleinement la conscience collective des pieux Bretons...

1. Tous ces témoignages cités par Roger Laouenan, *Le Tocsin de la moisson. Août 1914 en Bretagne*, Paris, Éditions France-Empire, 1980, p. 199-202.
2. Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Éditions Fayard, 1992, p. 75.
3. Cité par Bruno Cabanes, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, p. 458.
4. Jean-Jacques Becker, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.
5. Nous avons consulté la collection complète du *Courrier du Finistère*.
6. Bruno Cabanes, *La Victoire endeuillée*, op. cit., p. 56.
7. Cité dans Daniel Lachkar et Serge Delamarre (dir.), *Le Mémorial des Bretons*, t. V : 1870-1940, Rennes, Breiz Éditions, 1979, p. 76.
8. Ces deux témoignages cités par l'abbé G. Pondaven, *Le Livre d'or du clergé pendant la guerre (1914-1919)*, Quimper, 1919, p. 26.
9. Jean-Jacques Becker, *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1980, chap. 1 : « Les Côtes-du-Nord dans la guerre ».
10. Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton : les Côtes-du-Nord, des années 1920 aux années 1950*, thèse d'État, université de Rennes II, 1986, p. 55.
11. *Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, ouvrage collectif, t. V : *D'une guerre à l'autre (1914-1945)*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1983, p. 9.
12. Sur ce sujet, voir John Horne et Alan Kramer, *German Atrocities 1914. A History of Denial*, Yale, Yale University Press, 2001, et Philippe Nivet, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920). Les « boches du Nord »*, Paris, Éditions Economica, 2004 ; Annette Becker, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre (1914-1918). Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Éditions Noësis, 1998.
13. Marie-Thérèse Cloître (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale, 2000, p. 205-206.
- 14.

Nous ne disposons que de peu de témoignages écrits de poilus bretons. Citons notamment celui d'Ambroise Harel, de Langon (Ille-et-Vilaine), qui écrit *Mémoire d'un poilu breton avec les 243^e et 233^e régiments d'infanterie. Souvenirs de guerre et de captivité*. Cet ouvrage, « en vente chez l'auteur », sorti des presses de l'Imprimerie Durassié et Cie, au 162 route de Châtillon à Malakoff (Seine), est quasiment introuvable. Nous disposons aussi du témoignage en breton de Loeiz Herrieu, barde-laboureur de Caudan : *Kammdroi an Ankou / Le Tournant de la mort*, Brest, Éditions Ar Liamm, 1995 : « J'ai fait toute la guerre sans avoir tiré un coup de feu sur mon prochain, bien que l'on m'ait appris à le haïr et à en faire mon ennemi. » Sur ce sujet, voir « L'immense silence du peuple des tranchées », *Ar Men*, n° 71, octobre 1995, p. 23-31.

15.

Roger Laouénan, « Les soldats bretons dans la Grande Guerre », *Ar Men*, n° 71, octobre 1995, p. 21.

16.

Histoire de la Bretagne et des pays celtiques, t. V : *D'une guerre à l'autre (1914-1945)*, op. cit., p. 20.

17.

Cité par Bruno Cabanes, *La Victoire endeuillée*, op. cit., p. 476.

18.

Cité par Roger Laouénan, « Les soldats bretons dans la Grande Guerre », *Ar Men*, n° 71, octobre 1995, p. 22.

19.

Marc Bloch, *Souvenirs de guerre (1914-1915)*, « Cahiers des Annales », 26, Paris, Éditions Armand Colin, 1969, p. 45. Cette dépréciation des Bretons peut être mise en parallèle avec le discours sur les soldats du Midi. L'élément commun est ici sans doute la marginalité de régions éloignées du front et donc le soupçon d'un moindre investissement dans la défense du sol national : Jean-Yves Le Naour, « La faute aux "midi" : la légende de la lâcheté des Méridionaux au feu », *Annales du Midi*, octobre-décembre 2000, p. 499-515.

20.

Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 75.

21.

Plabennek e'r Vrezel / Livret-souvenir de la Grande Guerre, presbytère de Plabennec, 1928, p. 90-91. Olivier Le Dall, *Nous prions, vous souffrez, on les aura ! Le patronage de Ploudalmézeau dans la Grande Guerre*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2005.

22.

Sur ce sujet, voir l'étude d'Annette Becker, *La Guerre et la foi*, Paris, Éditions Armand Colin, 1994.

23.

Ambroise Harel, *Mémoire d'un poilu breton*, cité par Roger Laouénan, dans « L'immense silence du peuple des tranchées », art. cit., p. 23.

24.

Francis Favereau, *Anthologie de la littérature de langue bretonne au XX^e siècle*, 1^{re} partie : « 1900-1918 », Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2001, p. 154.

25. Yan Ber Calloc'h, *Ar en deulin / À genoux*, Spézet, Éditions Kendalc'h, 1986, p. 247.
26. Jean Balcou, Yves Le Gallo et Louis Le Guillou (dir.), *L'Invasion profane. De la III^e à la V^e République*, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, dir. par Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris, Éditions Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987, p. 179.
27. *Ibid.*, p. 187.
28. Pour une biographie informée de Calloc'h, voir Léon Palaux, *Un barde breton. Jean-Pierre Calloc'h (Bleimor). Sa vie et ses œuvres inédites*, Quimper, 1926. Voir aussi Jean Balcou, Yves Le Gallo et Louis Le Guillou (dir.), *L'Invasion profane*, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 179-188. Il convient de préciser que ce courant doloriste et expiatoire est minoritaire dans l'Église catholique en 1914.
29. Yan Ber Calloc'h, *Ar en deulin / À genoux*, *op. cit.*, p. 193.
30. Joseph Cadic, *Sur quelques problèmes agricoles en Bretagne. Interpellations au parlement*, s.l., 1967, p. 35.
31. Breiz Atao !, n° 318, 18 décembre 1938, p. 3.
32. Morvan Lebesque, *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Paris, Éditions du Seuil, 1970, p. 33.
33. Yann-Ber Piriou, *Défense de cracher par terre et de parler breton. Poèmes de combat (1950-1970). Anthologie bilingue*, Paris, Éditions Pierre-Jean Oswald, 1971, p. 24. Et il cite le cas des soldats « à pompon rouge de Ronarc'h, ceux du 64^e d'Ancenis ou du 116^e de Vannes réduit à 40 % de son effectif en un après-midi » et celui de François Laurent, « que l'on fusilla parce qu'il ignorait le français et disait Ya comme les boches ».
34. L'envoi est en breton : « *Díam zad-kozh Urban Ar Goffic, drouklazhet e Verdun gant ar vourc'hizelezh Gall* » (Michel Nicolas, *Le Séparatisme en Bretagne*, Brasparts, Éditions Beltan, 1986).
35. Didier Guyvarc'h, « Guerre de 14 », dans Alain Croix et Jean-Yves Veillard (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Éditions Apogée, 2000, p. 459-460. Voir aussi Sébastien Carney, *Résurrection. La Grande Guerre de Breiz Atao (1919-1939)*, mémoire de DEA, Brest, université de Bretagne occidentale, 2002.
36. Cité par Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, *op. cit.*, p. 286.
- 37.

Cité par Bruno Cabanes, *La Victoire endeuillée*, op. cit., p. 440.

38.

Ibid., p. 475. De même, le sénateur d'Ille-et-Vilaine assura que le 41^e RI de Rennes a fait « des efforts inouïs pendant cinq années pour bouter l'étranger hors de France ».

39.

Ibid., p. 480.

40.

Michel Perchet, *L'Armée de terre dans l'Ouest*, Rennes, Éditions Sirpa, 1978.

41.

Christian Bougeard, *La Bretagne d'une guerre à l'autre (1914-1939)*, s.l., Éditions Jean-Paul Gisserot, 1999, p. 23-24.

42.

Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton : les Côtes-du-Nord, des années 1920 aux années 1950*, op. cit., p. 56.

43.

Ibid., p. 78-79.

44.

Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, op. cit., p. 57.

45.

Jean-Jacques Becker, *Les Français dans la Grande Guerre*, op. cit., p. 115.

46.

Ibid., p. 116.

47.

Article paru en breton dans la revue *Mouez Ar Vro*, n° 14, octobre 1919. Cité par Francis Favereau, *Anthologie de la littérature bretonne au xx^e siècle*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, t. II, 2003, p. 37. « N'avez-vous pas remarqué, explique-t-il encore, que les Bretons se font traiter, non pas aussi mal, mais plus mal encore que les indigènes, que les noirs, que les jaunes et les Peaux-Rouges, et que les hommes de toutes couleurs qui habitent sur terre ? [...] Des actes ? J'ai beau regarder autour de moi, je ne vois rien venir. Je ne vois que pertes et pas de profit. Pourtant, en partant à la guerre, on nous avait bien dit que nous allions nous battre pour la justice et la liberté du monde... »

48.

Cité par Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 76.

49.

Annette Becker, *Les Monuments aux morts. Mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Éditions Errance, 1988.

50.

René Quillivic, dans *Les Peintres de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1924, p. 81-93. Sylvie Blottière-Derrien, « René Quillivic, un symbole de la création en Bretagne », *Ar Men*, n° 50, avril 1993, p. 62-74. Voir aussi, de Sylvie Blottière-Derrien, un article consacré à René Quillivic dans la *Revue historique bretonne*, n° 16, janvier 1986, p. 15-24.

51.

L'Invasion profane, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*,
op. cit., p. 37.

Révolutions silencieuses : « Tout bouge partout, en même temps »

L' HÉCATOMBE LÉGITIME L'APPEL de la *Semaine religieuse* du diocèse de Saint-Brieuc, dans son numéro du 20 février 1920, à exhorter les paroissiens à croître et à multiplier : « La France demande à ses foyers des berceaux. Donnez-les-lui nombreux. C'est la loi de la nature, c'est la loi de l'Évangile [...]. Que l'égoïsme fasse place au devoir, au patriotisme, à l'honneur, et que le préjugé se dissipe qui regarde le berceau comme une charge¹. » Des lettres pastorales (Vannes, 1919 ; Quimper, 1924) invitent les prêtres à prêcher sur le thème de ce grand élan procréateur. De fait, la pyramide des âges a été terriblement ébréchée par la guerre : des dizaines de milliers de couples sont brisés ; autant n'ont pu se former ; 30 % de femmes sont condamnées au veuvage ou au célibat.

L'Église prêche en vain : en Bretagne, comme dans de nombreuses régions françaises, le phénomène de l'enfant unique s'observe de plus en plus souvent, notamment dans les villes et sur le littoral. Et les démographes notent que les années 1920-1925 ont vu le taux de fécondité des femmes bretonnes diminuer, en dépit d'une élévation du taux de nuptialité, de près de 20 % par rapport à 1890. Le pourcentage des naissances, qui était de 3,4 % avant guerre, tombe à 2,1 % vers 1925-1927. Plus inquiétant encore, les contrées traditionnellement les plus prolifiques de la province, le Finistère en tête, sont les plus touchées par cette régression qui apparaît comme le résultat d'un mouvement d'émancipation des jeunes filles et des jeunes épouses : en 1929, au journaliste Ludovic Naudeau qui s'en inquiète, de jeunes Léonardes répondent qu'elles n'entendent plus « faire comme leurs mères² ».

La Bretagne voit ainsi sa population stagner, aux environs de 3 millions d'habitants, sans que les mouvements migratoires ne soient

interrompus, à l'intérieur vers Rennes et Nantes-Saint-Nazaire, à l'extérieur vers la région parisienne, notamment Saint-Denis.

*

DES LÉZARDES SE FONT JOUR et des solidarités ancestrales se dégradent. Pierre-Jakez Hélias, né en 1914 au bourg de Pouldreuzic, sur la baie d'Audierne (Finistère), a bien décrit cette érosion quand il évoque les grands valets de labour progressivement dépossédés de leur travail par « les moteurs, les moissonneuses, les lieuses » : les liens communautaires se relâchent, les « compagnies » se distendent, les anciennes hiérarchies s'estompent, « qui mettaient chacun à sa place dans notre société paroissiale ». Et, on l'a vu, le recteur « n'est déjà plus le maître ». S'il stigmatise encore du haut de sa chaire « les Franks-maçons (personne n'a jamais très bien su ce qu'ils étaient ceux-là), c'est dans l'indifférence à peu près générale³ ».

La Grande Guerre a bien contribué à accélérer, voire à provoquer, une « révolution silencieuse » qui fait que « tout bouge partout en même temps » (Pierre-Jakez Hélias). Une mentalité nouvelle tend à se développer, à s'imposer, instaurant, jusque dans la ferme la plus reculée de Basse-Bretagne, progressisme, modernisme, liberté individuelle et goût d'une vie plus facile. L'attitude à l'égard de la langue bretonne est sans doute un autre indicateur, particulièrement éclairant, de cette mutation culturelle de grande ampleur : nombre de foyers ruraux en effet tendent à abandonner la langue ancestrale. Le breton se voit de plus en plus traiter de « langue de curés » parce que l'église est la principale et, bientôt, la seule tribune où on l'emploie encore. Et puis ceux qui ont « réussi » dédaignent la langue de leur père, comme si le passé leur faisait honte, identifiant la langue de la ville au progrès, au mieux-être. Désormais, la population presque entière, même en Basse-Bretagne, sait plus ou moins le français. Cette francisation en accule certains au chômage. En effet, selon Pierre-Jakez Hélias, « parmi les tenants du breton, les conteurs occupaient la première ligne avec les prêtres. Mais ils étaient de plus en plus atteints de découragement. D'ailleurs, on ne venait plus guère les chercher, ce qui ne les encourageait pas à travailler leur répertoire. Ils étaient bien meilleurs avant la guerre, disaient mes grands-pères. Ils avaient sûrement raison⁴ ». Et il se souvient avec émotion d'une conteuse, « que nous appelions la Boédenn » au cours des années 1920, alors

que, jeune garçon, il était employé à l'usine Hénaff : « Avec nous, elle effilochait les haricots verts. » Elle chantait des complaintes interminables, « et nous régalaient de contes merveilleux, surtout vers le soir. C'était une sorte de récitatif grave, presque psalmodié, avec, de temps en temps, des éclats de voix suivis de silences. Si mes souvenirs sont exacts, elle ne variait jamais le ton ni les paroles, sauf quand elle avait des absences de mémoire et alors elle se mettait en colère contre elle-même et contre nous. Cela veut dire qu'elle continuait la tradition de la fin du siècle précédent », vivant témoignage de la voix, du débit, des attitudes, du jeu, des procédés utilisés des siècles durant pour capter l'attention de tous⁵.

Les performances publiques des conteurs appartiennent bien à un autre temps, celui où « toute la Basse-Bretagne bourdonnait de littérature orale ». L'alphabétisation, explique Pierre-Jakez Hélias, a porté de rudes coups aux conteurs : ils étaient les maîtres de la parole, porteuse de tous les savoirs. Mais que faire face à la concurrence de l'écrit, du journal, en français, qui pénètre dans le moindre des hameaux et impose sa « vérité » imprimée ? Alors ils se sont tus, progressivement, « ils ont cessé de susciter des disciples dès que leur public a changé de mentalité, s'est désintéressé de leur répertoire au point de les considérer comme des radoteurs, des rabâcheurs de vieilles histoires tout juste bonnes à endormir les enfants⁶ ». Et les enfants eux-mêmes ont su lire et écrire, et ont acquis des diplômes à encadrer au-dessus des armoires. « Au cours de mes recherches, quand je faisais semblant de m'étonner qu'il n'y eût plus de conteurs dans tel ou tel canton, je me suis entendu répondre à peu près ceci : "Ils s'en sont allés avec la misère. Maintenant, nous avons autre chose à la place." De fait, il est indéniable que les contes ont constitué pendant longtemps l'une des meilleures défenses des misérables contre le dénuement, les coups du sort, tous les malheurs qui s'acharnaient sur eux. Et ces contes représentaient l'expression même des petites communautés serrées, solidaires et désormais condamnées à plus ou moins long terme. Les conteurs (peut-on dire les comptables ?) ont fait les frais de ce relâchement des liens, de cette dérive des consciences, de cet abandon du quant-à-soi, de cet orgueil forgé dans l'humilité⁷. »

« Autre chose à la place ». Il faut entendre par là « l'audiovisuel désincarné » (Pierre-Jakez Hélias), le cinéma, bientôt suivi par la radio permise par la « fée Lumière, avec un commutateur pour baguette » :

grâce à l'invention de Marconi, les chansons de Maurice Chevalier et de Mistinguett, relayées par les chanteurs ambulants des foires et des marchés, sont diffusées partout. Progrès, confort, modernité, mais « une ampoule immobile ne vaudra jamais, pour qu'opère la magie du conte, un feu de bois aux flammes dansantes, un feu vivant, odorant, sonore, caressant pour la peau, un feu dans lequel on peut deviner toutes les figures du monde et tous les sentiments du fils de l'homme⁸ ».

Yann Sohier (1901-1935), le fondateur du mouvement des instituteurs laïcs bretonnants *Ar Falz* (« La Faucille »), écrivit au début des années 1930 un poème intitulé *E-tal ar Groaz* (« Devant la Croix ») : dans le village de Kernevez, sept cercueils de sapin ont passé par le sentier balayé par les vents glacés de l'hiver. Sept vieilles femmes sont mortes, emportant avec elles l'esprit, la beauté, la langue de leurs ancêtres : « À Kernevez, sur les rives vertes de l'étang, au long des bosquets de coudrier, on n'entendra plus désormais que la langue de l'Étranger⁹... »

Foires et marchés véhiculent aussi la mode nouvelle : on s'y procure à bas prix les vêtements de la ville — coupe sport, prêt-à-porter bon marché : le costume breton devient pour nombre de jeunes un signe d'archaïsme, de pauvreté, d'infériorité. Pierre-Jakez Hélias encore se souvient que « les combattants de quatorze », à de très rares exceptions, ont abandonné le gilet double de velours pour le chandail de laine ou le gilet ouvert sous le col et la cravate « avec lesquels ils se débattent tous les dimanches matin ». Et le chapeau à guides a laissé la place à la casquette jockey que le béret basque commence à détrôner. Pour habiller le petit Pierre-Jakez : « À Quimper, nous hésitons entre *Charles Leduc habille bien et pas cher* et *Saint-Rémy habille mieux et meilleur marché*. Finalement, je me trouve pourvu d'un habillement de petit-bourgeois en drap marron, choisi trop grand en prévision de ma croissance. Depuis la guerre, on n'habille plus les petits Bretons dans une réduction du costume de leurs pères¹⁰. »

L'usage du prénom local se voit lui aussi concurrencé par les prénoms français, alors que binious et gavottes sont détrônés par l'accordéon, la java, le tango, le fox-trot et d'autres danses « immodestes », comme disent les recteurs, « ventre à ventre »... En 1918, il reste à peine une centaine de sonneurs vivants. Dans les noces et les fêtes locales, vers 1925-1930, il faut paraître moderne et donc

rejeter le « veuzou », le joueur de veuze (vielle bretonne), qui représente la culture des vieux, jugée arriérée¹¹.

L'Église tente bien sûr de faire barrage aux nouveautés : si les jeunes filles, explique Pierre-Jakez Hélias, s'avisent de suivre timidement la mode « en décolletant leur gilet de velours par-derrière ou en tirant des accroche-cœurs sous la coiffe, aussitôt elles entendent tomber du haut de la chaire des menaces de déchéances dont elles n'ont pas encore idée, les pauvrettes¹² ». Et l'institution ecclésiale multiplie les mises en garde, à l'exemple de cette lettre circulaire de l'évêque de Quimper et Léon adressée à tous les fidèles de son diocèse en janvier 1920 :

« Depuis la mobilisation, un désordre qui, jusqu'ici, n'avait pas atteint des proportions si graves, tend à se répandre dans nos campagnes aussi bien que dans nos villes. Je veux parler des danses. Dieu sait combien elles font de mal à nos populations urbaines. Et ce mal s'est aggravé par l'introduction dans les mœurs de modes plus indécentes que jamais, et de danses d'origine étrangère, que la condamnation unanime de l'épiscopat aurait dû suffire à écarter pour toujours des milieux honnêtes [...].

Voici que les campagnes subissent à leur tour l'entraînement fatal, et j'entends répéter que les jeunes filles, même pieuses, n'y résistent pas¹³... »

Cette lettre circulaire eut sans doute peu d'effet puisqu'en 1932 M^{gr} Duparc, évêque de Quimper et de Léon, dans une communication officielle, s'offusque parce que, « depuis quelques années, les salles de danse se sont multipliées dans toutes les parties du diocèse, et sont devenues des occasions de désordres abominables, de véritables écoles de corruptions. Non seulement le genre de danses qui y est adopté est absolument immodeste, mais encore les jeunes gens et les jeunes filles s'y habituent à une familiarité et à une promiscuité révoltantes¹⁴ ».

Bien évidemment, au-delà de cette évolution générale, les nuances régionales et locales sont multiples : dans le canton rural de Plabennec, pourtant proche de Brest, la mécréante, 90 % de la population parle encore breton, les femmes demeurent toujours fidèles à leur costume et toute la population assiste à la messe dominicale. À

quelques dizaines de kilomètres de là, à Crozon, sur le littoral du Finistère-Sud, les pourcentages respectifs tombent à 48 % pour la langue, à 50 % pour le costume, à moins de 50 % pour la messe¹⁵... Et si, à Plozévet, nul homme ne s'avise encore d'aller boire un coup au comptoir pendant la messe, dans la commune voisine des hommes jouent aux quilles si près des portes ouvertes de l'église « que le bruit des coups s'entend par-dessus les respirations du *Credo*¹⁶ ».

*

EN MATIÈRE POLITIQUE, DANS CES ANNÉES 1920, la guerre aussi est passée par là, plaçant le problème social au centre des débats et des élections ; il est désormais question des assurances ouvrières, de la répartition de la fortune, des impôts, des lois sociales, et parfois même de révolution, comme l'indique ce rapport de police du commissariat de Brest, rédigé le 22 février 1920, quelques mois avant le congrès de Tours qui verra la scission de la SFIO et la fondation du PCF :

« Réunion à Brest à l'occasion de la venue de Monatte, secrétaire de la CGT. 1 200 personnes, dont quelques femmes, assistent à la réunion. Citons quelques extraits du discours de Monatte : "Les syndicats sont de véritables soviets. Il faut préparer la révolution. Pour cela il faut faire de la propagande dans l'armée, car la classe ouvrière aura besoin de l'armée le jour où elle prendra le pouvoir. Pour cela, développer la propagande dans l'armée et faire des comités de soldats. Les résultats de la guerre nous placent dans la situation de 1789"¹⁷...»

Mais, sauf exception, le rouge fait peur, notamment dans le monde rural. D'autant plus que la Bretagne paysanne a plutôt, on l'a vu, bénéficié des effets du conflit : la propriété s'est étendue, les routes et les voies ferrées ont désenclavé les régions isolées, la guerre et la saignée humaine ont diminué la pression sur la terre, les allocations de l'État, la hausse des prix, la forte demande des villes ont stimulé la production. Aussi les rapports des préfets décrivent-ils une classe paysanne animée « du meilleur état d'esprit », peu encline à la révolte, regardant avec méfiance les événements urbains, favorable « au maintien de l'ordre, loin de la propagande révolutionnaire¹⁸ ». La

République séduit de plus en plus les Bretons, mais une République modérée, laïque et surtout pas anticléricale : la République sociale, réclamée par les « partageux », ne fait pas l'affaire de la classe moyenne rurale et urbaine en voie de constitution.

Tous ces éléments additionnés expliquent que la droite reste stable, rassemblant tout au long de la période environ le tiers des électeurs bretons. À côté d'elle, un électorat du centre, modéré, se constitue peu à peu : il est républicain, attaché au libéralisme et soucieux d'éviter le retour de la querelle religieuse. Un troisième électorat, fidèle aux radicaux, conquis dans les années chaudes de la lutte anticléricale du début du siècle, se maintient, malgré la concurrence des socialistes. Tenant de la République laïque et sociale, il représente bien les artisans, les petits propriétaires, les classes moyennes salariées. Un nouveau pôle se distingue dans cette Bretagne de l'après-guerre : le bloc des partis socialiste et communiste dont la croissance n'est en rien négligeable. Ce sont ainsi finalement quatre Breagnes politiques qui se profilent et cohabitent tant bien que mal dans l'espace armoricain.

Résultat des quatre grandes forces politiques entre 1919 et 1936
(en % par rapport aux inscrits¹⁹)

	1919	1924	1928	1932	1936
Droite	27	35	35	30	32
Centre	28	26	7	17	17
Gauche	1	21	17	11	11
Socialistes	7	11	13	14	17

19. Patrick Pierre, *Les Bretons et la République*, op. cit., p. 181.

Au-delà de ces chiffres généraux, il faut remarquer que le balancier politique s'arrête à droite lors des deux « grandes peurs » qui marquent ce premier xx^e siècle : le « Cartel des gauches » en 1924, qui rassemble électoralement radicaux et socialistes sur le thème de la laïcité et l'application stricte des lois de 1903-1905¹⁹ ; et le Front populaire. En 1936, en effet, alors que la crise, on le verra, touche aussi la Bretagne, l'élection de mai, qui marque la victoire du Front populaire avec plus de trois cinquièmes des sièges, se traduit en

Bretagne par une nette victoire des conservateurs. Une véritable « sainte alliance » unit alors les catholiques et ceux qui craignent pour leurs biens, si maigres soient-ils²⁰.

Aussi, la vieille guerre des « blancs » contre les « bleus » ne cesse de ressurgir et de rejouer dans le cadre de réseaux qui tendent à encadrer de manière toujours plus étroite la population : le réseau catholique est constitué par les paroisses, les écoles, de multiples activités de patronage (sport, théâtre, cinéma) et, à partir des années 1930, de l'Action catholique, le tout soutenu par une presse d'obédience catholique avec *Le Nouvelliste de Bretagne*, résolument à droite, et *L'Ouest-Éclair*, beaucoup plus libéral, principal quotidien breton²¹ : en tirant à 300 000 exemplaires, ce dernier touche, avec les 100 000 exemplaires de ses hebdomadaires, plus du tiers des Bretons.

Le réseau laïc, quant à lui, s'appuie aussi sur les écoles, les activités sportives (le football notamment), le cinéma, les bibliothèques, des « cercles », des « amicales », des « associations », avec de multiples ramifications dans le monde syndical²² : dans le seul département d'Ille-et-Vilaine, en 1922, 17 cercles ou associations étaient reconnus et demandaient des subventions. Ils étaient 25 en 1924, 42 en 1938. Le nombre d'adhérents était très variable, allant de 15 ou 20 à 1 300 pour le Cercle Paul-Bert de Rennes en 1924 dont l'activité se divisait en trois branches : sportive, artistique (orchestre, théâtre) et sociale²³.

L'analyse régionalisée des votes révèle des mutations en profondeur de la géographie électorale²⁴ : la carte politique de la droite tend à se rétracter au point de se trouver bientôt limitée aux bastions fidèles et aux régions gagnées pendant la vague anticléricale. Elle se maintient, difficilement, dans les cantons du Ploërmelais, le pays vannetais de l'intérieur, les pays de la Vilaine. Elle résiste mieux dans les bordures angevines et mayennaises, l'Ouest du bassin de Rennes et le toujours fidèle Léon. La droite catholique perd d'autant plus de terrain que le centre-gauche comme le centre-droit ne contestent plus l'Église : l'ordre social est devenu une vertu partagée, des radicaux à la droite la plus dure.

De 1919 à 1936, le vote radical s'étend à l'ensemble de la Bretagne. Il occupe de plus en plus la place du vote républicain et se confond avec lui dans la majeure partie des régions de tradition républicaine. Être radical, c'est défendre les valeurs de 1789, les lois

scolaires, les lois laïques et une certaine forme de justice sociale. C'est un vote de gauche selon les critères de l'époque. Ce choix s'oppose à la droite traditionnelle et aux républicains modérés. Phénomène remarquable : nombre de campagnes sont touchées par le radicalisme, les Côtes-du-Nord notamment.

Quant au socialisme, il n'est encore qu'une force politique minoritaire, même s'il commence à occuper une place importante dans les régions les plus avancées politiquement. Il se développe en effet dans les villes, les ports et les cantons ruraux les plus engagés à gauche. En 1902, les différents candidats socialistes n'obtenaient que 8 000 voix ; en 1936, la SFIO et le PCF totalisent 158 000 voix et la progression a été à la fois fulgurante et régulière : en 1936, ils représentent 17,83 % des voix. La rupture de la guerre, puis une vague de conflits du travail porteuse d'une politisation intense, profitent amplement à la SFIO et, dans une moindre mesure, au PCF. Dans les cantons qui accordent plus de 20 % aux différents partis marxistes, on trouve toutes les villes ouvrières de Bretagne : Hennebont, Brest, Saint-Nazaire (on compte 7 conseillers municipaux élus en 1919), Lorient, Saint-Herblain, Fougères. La SFIO a 3 élus en 1928, 5 en 1932, 8 en 1936. Et Concarneau et Douarnenez nomment même des maires communistes !

Phénomène tout à fait nouveau : le socialisme a su séduire une partie des campagnes²⁵. Trois circonscriptions rurales en effet élisent des députés SFIO : Châteaulin, Lannion, Morlaix. Il s'agit là du cœur du socialisme rural breton. En 1936, les électeurs de Lannion et Guingamp votent communiste. L'une des raisons fortes de ce résultat inattendu est l'importance de l'immigration : plus de 1 000 personnes originaires des cantons de Plestin-les-Grèves, Plouaret, Belle-Isle-en-Terre, Guingamp, Callac étaient domiciliées dans la Seine en 1943 et 600 des cantons de Plestin, Plouaret, Callac, Guingamp, Bourbriac, Saint-Nicolas-du Pélem, Rostrenen, Gouarec dans la Seine-et-Oise. Ces immigrants, devenus employés du gaz, journaliers, terrassiers à Paris ou manœuvres à Saint-Denis, habitent les « banlieues rouges », les bastions révolutionnaires. Ils adoptent les idéaux révolutionnaires et prolétariens qu'ils répercutent ensuite dans leurs villages d'origine : de nombreux électeurs inscrits à Saint-Denis, le fief de Jacques Doriot, sont originaires de cette région. À cette influence s'ajoute celle des militants sur place qui tissent des liens avec les milieux populaires des

petites villes, des bourgs et des villages pour les convaincre de l'intérêt, pour eux, d'un vote protestataire²⁶.

Quant à l'arrondissement de Morlaix, le « Petit Trégor » finistérien (Lanmeur, Morlaix, Plouigneau, Saint-Thégonnec, Taulé), le vote à gauche contraste fortement avec celui du Léon voisin, la « terre des prêtres », traditionnellement droitiste. Cette attitude politique singulière s'explique par l'âpreté de la lutte pour la terre, la violence des conflits autour du fermage, alors que la ville a été pénétrée très tôt par les idées socialistes venues de Brest (le premier et seul député socialiste de Bretagne, Émile Goude, y est élu en 1910), la Manufacture des tabacs étant un lieu habituel de propagande : un groupe socialiste de Morlaix adhère à la fédération socialiste de Bretagne dès sa création à Nantes en mars 1900. Les liens avec la campagne proche, la nature des forces politiques à gauche ont certainement favorisé la pénétration des idées socialistes dans le monde rural. Résultat : les 9 députés de la circonscription de Morlaix, de 1876 à 1936, sont tous de gauche²⁷. Ce sont des républicains quand la Bretagne est conservatrice, des radicaux au moment de la séparation de l'Église et de l'État : en 1902, Yves Le Febvre, avocat socialiste morlaisien, obtient 22 % des voix dans le pays de Morlaix.

Dans ce Trégor rouge, un militant se distingue particulièrement par la précocité de son action politique : Tanguy Prigent (1909-1970), un authentique paysan²⁸. Profitant de la dynamique politique issue de la victoire électorale du Cartel des gauches de 1924, il crée une section socialiste à Saint-Jean-du-Doigt. Alors âgé de moins de seize ans, il convoque, en 1925, vingt personnes chez Annette Isidore, la tenancière d'un des cafés du bourg, épisode qu'il raconte dans l'autobiographie qu'il écrit à la fin de sa vie :

« À 21 heures, tout le monde était là. Je fis d'abord un long discours puis lançai un appel aux cotisations (la cotisation était de 20 francs). Un silence total me répondit et des regards se détournèrent. Alors l'adjoint au maire, Jean Coat, le meunier, qui se trouvait là bien qu'il fût élu radical, se leva et vint déposer son billet de 20 francs sur la table. Le meunier était aimé et respecté de tous. Nous eûmes ce soir-là dix-neuf adhérents sur vingt présents. La section socialiste de Saint-Jean-du-Doigt était née²⁹. »

Maire de Saint-Jean-du-Doigt en mai 1935 (à vingt-cinq ans), il sera parmi les premiers à être élu en Bretagne : député du Finistère (à moins de vingt-sept ans, il est le plus jeune député de France) dans le sillage du Front populaire, le 3 mai 1936³⁰...

Plus au sud, Huelgoat est aussi le centre d'un vote contestataire ancien, qui s'explique par l'âpreté des conflits très violents entre propriétaires traditionnels et paysans. Une aspiration à l'égalité marque profondément la région. Dans ce contexte, avec la polarisation brestoise (les socialistes se sont emparés du pouvoir municipal dans la ville du Ponant en 1904), réservoir d'idées mais aussi ville d'accueil des migrants, Huelgoat donne des pourcentages significatifs aux socialistes.

*

AU TOTAL, LA COMPARAISON DES MOYENNES de la période 1876-1898 et de celles de la période 1919-1936 révèle une quasi-inversion des opinions politiques des Bretons. Rares en effet sont les régions de droite qui le restent en totalité. Seul le Léon ne change pas et demeure ancré à droite ; tous les autres bastions de la droite connaissent une érosion de voix. En revanche, la droite se renforce dans les régions républicaines du bassin de Rennes, dans le Finistère et particulièrement dans le pays bigouden et sur la pointe de la Bretagne. Elle se maintient ou se renforce également sur les côtes et dans le vignoble nantais. Son recul est particulièrement net dans tout le centre de la Bretagne. Le Trégor, le Guingampais voient la droite perdre plus de 10 % des inscrits sur l'ensemble de la période.

Au-delà de toutes ces nuances régionales, il faut insister sur un phénomène massif, généralisé : la très forte mobilisation de l'ensemble de l'électorat à la fin de la III^e République. Tous les cantons, sauf quelques exceptions, dépassent les 75 % de participation : l'œuvre scolaire de Jules Ferry est passée par là, transformant les élèves des « hussards noirs » de la République en citoyens conscients de leurs devoirs et de leurs droits. Les choix politiques sont aussi plus ouverts. Et les débats, en cette période éminemment politique, sont particulièrement vifs, attisés par les difficultés économiques et sociales des années 1930.

Car, ici comme ailleurs, c'est bien la crise des années 1930 qui fait office de formidable révélateur.

1. Cité par Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 40.
2. *L'Invasion profane*, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., p. 132.
3. Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton au pays bigouden*, Paris, Éditions Plon, 1975, p. 487-488.
4. Pierre-Jakez Hélias, *Le Quêteur de mémoire. Quarante ans de recherche sur les mythes et la civilisation bretonne*, Paris, Éditions Plon, 1990, p. 266.
5. *Ibid.*, p. 207.
6. *Ibid.*, p. 264.
7. *Ibid.*, p. 266.
8. *Ibid.*, p. 267.
9. Cité dans *L'Invasion profane*, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., p. 385.
10. Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*, op. cit., p. 487, 69.
11. *Musique bretonne. Histoire des sonneurs de tradition*, Douarnenez, Éditions Le Chasse-Marée / Ar Men, 1996, p. 168.
12. Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*, op. cit., p. 137.
13. *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, n° 2, vendredi 9 janvier 1920, p. 19-20.
14. Cité dans *Musique bretonne*, op. cit., p. 309.
15. Yann Poupinot, *La Bretagne contemporaine depuis 1914*, Paris, Éditions Ker Vreiz, 1955, p. 48-51.
16. Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*, op. cit., p. 136-137.
17. Cité par Patrick Pierre, *Les Bretons et la République. La construction de l'identité bretonne sous la III^e République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 168.
18. Rapport du préfet des Côtes-du-Nord, cité par Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, op. cit., p. 64.

19.

Le début de l'année 1924 a été marqué par une grave crise financière et un effondrement du franc. Aussi Poincaré décide-t-il des mesures draconiennes, notamment l'augmentation des impôts de 20 % (double décime), la réduction des fonctionnaires. Et il doit agir par décrets-lois. Aussi, radicaux et socialistes se soudent dans l'opposition du « Cartel des gauches ». Au moment des élections, se trouvent face à face le Bloc national et le Cartel des gauches, qui combat le cléricalisme, les puissances d'argent, le « double décime », la Rhur, et se déclare partisan de la paix, des « petits », de l'égalité fiscale, de la laïcité intégrale.

20.

Jacqueline Sainclivier, « La légitimité des députés bretons de l'entre-deux-guerres : approche prosopographique », dans Michel Lagrée et Jacqueline Sainclivier (dir.), *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 149.

21.

L'Ouest-Éclair a été fondé en 1899 par l'abbé Trochu, un « abbé démocrate » qui voulait qu'à côté de journaux très conservateurs soit représenté le courant des catholiques républicains. Voir l'étude de Michel Lagrée, Patrick Harismendy et Michel Denis, « *L'Ouest-Éclair* ». *Naissance et essor d'un grand quotidien régional*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

22.

Michel Lagrée a remarquablement mis en valeur l'importance et la diversité de ces deux réseaux associatifs : Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, op. cit., p. 420 sq.

23.

Jacqueline Sainclivier, *Permanences et ruptures en Ille-et-Vilaine (1918-1958). Aspects politiques et sociaux*, thèse de doctorat d'État, université de Rennes II, 1990, p. 265 sq.

24.

Patrick Pierre, *Les Bretons et la République*, op. cit., p. 315 sq.

25.

Ronan Le Coadic, *Les Campagnes rouges de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1991.

26.

Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, op. cit., p. 412.

27.

Patrick Pierre, *Les Bretons et la République*, op. cit., p. 356. Sur le cas particulier de Morlaix, voir l'étude de Vincent Rogard, *Les Catholiques et la question sociale, Morlaix (1840-1914). L'avènement des militants*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.

28.

Christian Bougeard, *Tanguy Prigent, paysan ministre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

29.

Ibid., p. 24.

30.

Il réussira à faire passer à l'Assemblée nationale un projet qui lui tenait particulièrement à cœur : l'Office du blé, faisant de l'État le régulateur des flux de cette matière vitale.

La crise des années 1930

LA GRANDE CRISE DES ANNÉES 30 N'A PAS ÉPARGNÉ la Bretagne. Mais son ampleur et sa gravité furent moindres que dans d'autres régions. Et cela, paradoxalement, à cause de ses archaïsmes maintenus.

Dans le monde rural, notamment : les conditions de vie de la majorité des paysans sont rudes, à l'image de leur habitat (souvent une pièce unique au sol en terre battue), de leurs chemins d'accès toujours impraticables en hiver, de l'adduction d'eau (inexistante), de l'électricité (en progrès mais encore incomplète, touchant les bourgs, mais rarement les hameaux)¹... Le paysan reste prisonnier d'une armature bocagère très stricte et d'un dispositif agraire très émietté, que les petites conquêtes d'un machinisme agricole encore marginal n'ont guère corrigés. L'exploitation est mesurée à la capacité de travail de la famille, c'est-à-dire à son nombre de bras : on l'augmente de quelques parcelles prises en location quand la famille s'agrandit, on cède au contraire une partie des terres quand le chef d'exploitation vieillit et que ses fils échappent au noyau familial. Les enfants, les filles surtout, doivent souvent quitter l'école à moins de douze ans (avant le certificat d'études) pour être placés comme domestique ou servante dans une ferme ou au bourg voisin.

Une grande stabilité des structures de production caractérise donc cette Bretagne rurale de l'après-guerre : jusqu'aux années 1930, le nombre d'exploitations reste assez constant et leur surface moyenne ne connaît qu'une très légère croissance, autour de 9 à 10 hectares (la moyenne française s'établit alors à 12 hectares). Plus précisément, la moyenne exploitation, supérieure à 10 hectares, progresse aux dépens de la petite (qui a connu son effectif maximal en 1882) et de la grande superficie, supérieure à 50 hectares. En revanche, la propriété paysanne continue à se renforcer grâce à l'épargne et au relèvement des prix agricoles : les surfaces en faire-valoir direct passent de 34 %

en 1882 à 52 % en 1929. La crise des années 1930 brisera cette tendance puisqu'en 1955 la part du faire-valoir direct est retombée à 39 %.

L'agriculture bretonne se révèle ainsi solide dans son archaïsme, par son archaïsme même : elle est toujours fondée sur une étroite association de culture et d'élevage qui produit des rendements élevés en retenant à la terre un maximum de bras. L'herbe n'y a pas conquis, comme dans la plupart des pays de l'Ouest français, le plus clair de la surface arable. Les troupeaux, dont la densité est grande, sont nourris des produits des cultures, les choux, les raves, les fourrages artificiels, l'orge et l'avoine, cependant que le blé conserve une place importante. Ce système de polyculture, acharné à produire en suffisance la nourriture des animaux comme celle des hommes, porte à l'accumulation du travail et a pour effet de maintenir dans la province une population dense et bien répartie.

Des évolutions sont perceptibles cependant : le sarrasin et le seigle régressent au profit du blé, qui connaît son extension maximale en 1929, de même que l'avoine et l'orge. On observe aussi une croissance continue des surfaces en pommes de terre : la pomme de terre de semence, introduite à partir de 1923-1924 dans le bassin de Châteaulin et le Porzay (par le Pr Dubois de l'École nationale d'agriculture de Rennes), gagne ensuite le Léon, le bassin de Pontivy et la Cornouaille. Cette intensification végétale accompagne l'essor de l'élevage, en quantité et en qualité : des races améliorées sont introduites, l'armoricaine dans le Centre-Bretagne, la normande à l'Est. Le cheptel porcin augmente, lui aussi, notablement, alors que les chevaux connaissent leur effectif maximal en 1919. Contrairement à la situation à la fin du XIX^e siècle, on observe un progrès en matière de mécanisation : de 1892 à 1929, le nombre de semoirs est passé de 5 000 à 47 000, celui de faucheuses de 200 à 86 000, celui des moissonneuses-lieuses de 100 à 8 000. Mais le nombre des tracteurs reste très faible : ils sont 840 en 1929².

*

LA CRISE ÉCONOMIQUE DE 1930-1935 atteint d'abord les primeuristes de la côte septentrionale, touchés de plein fouet par le décret Gilmour de 1931 qui leur ferme le marché britannique³. Pourtant, le 2 décembre 1931, le sous-préfet de Guingamp note qu'« aucune question ne

passionne présentement l'opinion. Malgré la crise économique qui touche cultivateurs et commerçants, le chômage dont on commence à sentir les effets dans les villes et les bourgs, l'application des tarifs douaniers anglais dont on parle beaucoup sans se rendre compte des causes véritables qui sont à l'origine de leur mise en vigueur⁴ ». En 1934, Hervé Budes de Guébriant, le président de l'Union centrale des syndicats agricoles, sénateur de son état et membre de l'Académie d'agriculture, se félicite de voir « la Bretagne demeurée, grâce à Dieu, un pays de polyculture paysannes⁵ ». Il faut modérer cet optimisme, car l'agriculture s'enfonce bel et bien dans la crise, comme le révèle l'effondrement régulier du prix des céréales.

Dans son numéro du 24 juin 1934, *La Croix des Côtes-du-Nord* s'alarme : « Les moissons poussent ferme, les épis se montrent sur les blés, la récolte se prépare et les grains de 1933 sont encore, pour la plupart, en réserve, attendant leur emploi⁶. » Le 16 décembre 1934, l'éditorial s'intitule « Le blé qui lève » et il se fait l'écho de l'inquiétude paysanne : « Pour la première fois dans sa vie déjà longue de cultivateur laborieux, il en est arrivé à craindre que ses greniers ne craquent sous le poids des récoltes qu'il ne trouve plus à vendre. Ses étables sont trop pleines d'animaux, qui se déprécient un peu plus chaque jour. Et le laboureur songe à son propriétaire qui attend son fermage, au percepteur qui réclame les impôts, à ses enfants qui manquent de vêtements⁷... » Les prix baissent ainsi jusqu'en 1935, tandis que les frais (machines, engrais, main-d'œuvre, charges sociales) continuent d'augmenter. Ce « ciseau des prix » met de nombreux fermiers dans l'incapacité de payer leurs loyers à partir de 1932.

En conséquence, beaucoup sont contraints de revendre tout ou partie de leurs acquisitions récentes et le faire-valoir direct (la terre exploitée par son propriétaire) régresse, notamment en Ile-et-Vilaine et dans les Côtes-du-Nord. En avril 1933, dans un article sur « Les causes de la baisse du blé et comment y remédier », un militant paysan socialiste de Plurien (Côtes-du-Nord) constate que les cours se sont effondrés de 110 à 85 francs depuis l'été de 1932, alors que les producteurs ont suivi les conseils de l'État et des associations agricoles d'attendre, pour vendre, des jours meilleurs. Selon lui, les paysans « ont été bernés par leurs dirigeants » et sont victimes de « l'anarchie économique ». Seul le socialisme, conclut-il, « apportera un

soulagement à leurs maux⁸ ». Louis Guilloux fait état dans ses *Carnets* de la misère paysanne qui ne cesse de s'accroître en 1933. Le 21 octobre, il note que « la situation des paysans est devenue très misérable ; les caisses de Crédit agricole ne peuvent presque plus avancer d'argent. Dans le cas de saisie, le mobilier et le cheptel ne suffisent pas à payer les dettes⁹ ». Et d'expliquer le mécanisme de la crise : pendant la guerre, et jusqu'aux environs de 1926, le paysan a été favorisé par la situation économique : il avait de l'argent, il a acheté de la terre, souvent en recourant à des prêts consentis par des caisses publiques, prêts à long terme et à faible intérêt ; or, « aujourd'hui, et de plus en plus, les caisses de Crédit agricole, dont les ressources diminuent, sont obligées de se montrer rigoureuses. Elles menacent de saisir ». Parfois, le cultivateur s'est adressé à un notaire pour se procurer des capitaux privés. Ce dernier a consenti un prêt hypothécaire, mais la terre, comme tout le reste, s'est dépréciée. Louis Guilloux cite l'exemple d'une ferme de Loudéac : payée 120 000 francs dix ans plus tôt, à présent, elle ne trouve plus preneur à 65 000 francs. Aussi, la terre qui, autrefois, couvrait largement le prêt hypothécaire, ne suffit plus à assurer le remboursement. En conséquence, « le prêteur menace ; on assiste alors à la saisie mobilière d'abord, immobilière ensuite¹⁰ ».

Dans les bourgs et les villages de Basse-Bretagne, les jours de marché, des chansonniers populaires diffusent des plaintes sur feuilles volantes qui se font l'écho de l'inquiétude des populations, tel ce « Nouveau chant au sujet de l'actualité » écrit en 1932 — « car l'année trente-deux est porteuse de gros problèmes » — par Jean Leclech, « un laboureur de la terre habitant Maël-Pestivin, qui va se louer à la journée afin d'assurer son pain » :

« La récolte est quasiment partout déjà consommée
et nous n'en sommes encore qu'en milieu d'année.
Si nous ne récoltons pas davantage de pain d'ici là,
Le maître tout comme le fermier peuvent être inquiets.
Vivre avec peu d'argent, ce n'est certainement pas aisé
Mais c'est encore pis de survivre avec trop peu de pain.
[...] C'est le pauvre en tout premier qui souffre du
malheur
Et jusqu'au dernier, il faut stoïque supporter la

Un peu partout dans les campagnes bretonnes, les ventes-saisies se multiplient : 19 dans les Côtes-du-Nord pour la seule année 1934. Au total, dans les Côtes-du-Nord, les agriculteurs, surtout les petits propriétaires-exploitants et les petits fermiers, ont connu une chute de revenu qui peut être évaluée à environ 60 % de 1930 à 1935¹². En octobre 1934, plusieurs milliers de paysans manifestent à Rennes pour se plaindre de la mévente de leurs produits. « Une vague de découragement monte, écrit l'éditorialiste de *La Croix des Côtes-du-Nord* le 18 décembre 1934, et le laboureur se surprend à murmurer cette imprécation : "C'est trop dur ! Mes enfants ne resteront pas à la terre ; ils iront travailler en ville ! — Travailler en ville ? ! Mon pauvre ami, il y a longtemps qu'on ne trouve plus de travail en ville : la crise y est encore plus aiguë qu'à la campagne et la misère plus grande. En ville, tes enfants iraient se perdre dans l'armée des chômeurs." »¹³

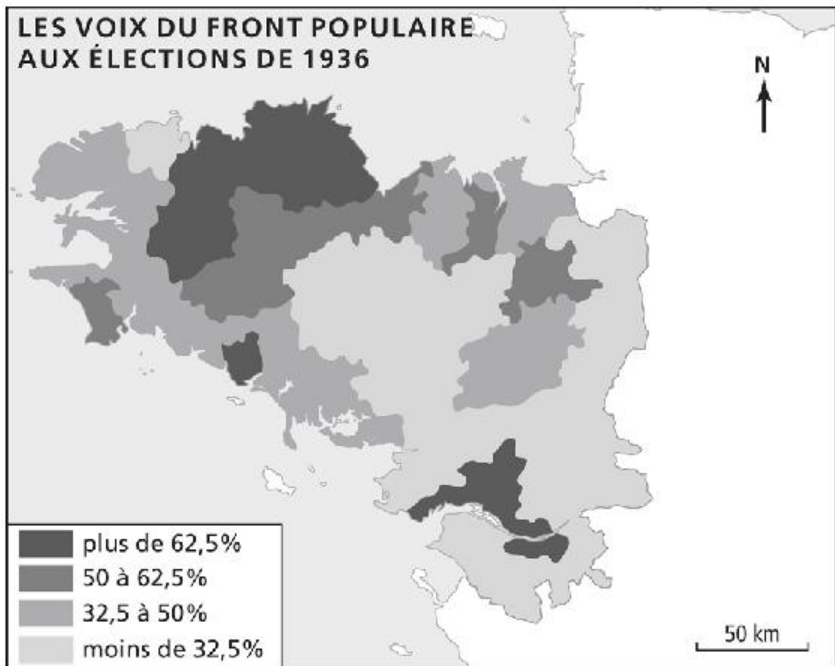
À la ville en effet, les industries ont subi à leur tour les effets de la crise, notamment les industries de consommation, comme la biscuiterie à Nantes, la chaussure à Fougères (le chômage, en 1935, est dû en partie à l'installation en Lorraine des usines du tchèque Bata), la conserverie à Douarnenez, d'autant que la sardine est débarquée en quantités trop importantes. Les industries qui travaillent directement pour l'agriculture (métallurgie, matériel agricole) sont directement affectées par l'effondrement du marché agricole à partir de 1932 : l'entreprise Tanvez de Guingamp, par exemple, dépose son bilan le 4 janvier 1935. Quant au pôle industriel et commercial de la Basse-Loire, il est particulièrement touché : les forges de Trignac ferment en 1932, au moment où fait faillite la Compagnie générale transatlantique (la ligne des Antilles a été fermée dès 1930 au profit du Havre), menaçant les chantiers prévus ou en cours, dont celui du *Normandie*. Tous ces phénomènes entraînent le chômage de 5 000 personnes en 1933 dans l'arrondissement de Saint-Nazaire. Les ouvriers nazairiens réagissent par une spectaculaire « marche de la faim » sur Nantes le 27 juin 1933 : 1 200 chômeurs, le maire de Saint-Nazaire à leur tête, vont jusqu'à Nantes où ils sont accueillis par des milliers de Nantais qui les soutiennent. La manifestation se termine devant la préfecture, où ils demandent du travail.

En juillet 1935, le gouvernement Laval, qui a obtenu les pleins

pouvoirs, décide de baisser autoritairement salaires, traitements, loyers de 10 % tout en augmentant les impôts. À Brest, les ouvriers de l'arsenal, en grève contre les décrets-lois du 16 juillet, demandent le retrait des forces de l'ordre présentes sur leur lieu de travail. Du 6 au 8 août, des affrontements violents ont lieu et la prise d'assaut de la préfecture maritime fait un mort.

Dans la période agitée après les élections des 26 avril et 3 mai 1936 qui voient le triomphe du Front populaire¹⁴, la Bretagne participe assez peu aux mouvements de grève, à l'exception notable de la Basse-Loire, son principal pôle industriel. À Nantes et à Saint-Nazaire, en effet, les grèves commencent le 3 juin et touchent jusqu'à 14 000 salariés dans 226 entreprises jusqu'au début du mois de juillet. La prévision d'un conflit international a pour effet d'atténuer la crise : la reprise est nette justement à partir de 1936, grâce en particulier aux commandes militaires pour les arsenaux. Le marasme, qui sévissait depuis la sortie du *Normandie* des chantiers navals, a fait place à une activité fiévreuse : sur les 765 000 tonnes de bâtiments de combat français mis à flot de 1936 à 1939, la Bretagne en a fourni 485 000, dont 205 000 tonnes lancées à Brest, 137 000 à Saint-Nazaire, 74 000 à Nantes et 66 000 à Lorient. Du cuirassé au sous-marin, y sont nés notamment le *Richelieu*, le *Jean-Bart*, le *Strasbourg*, le *Casabianca*...

En 1936, l'industrie aéronautique de Saint-Nazaire et de Bouguenais, près de l'aérodrome de Nantes (usines Louis Bréguet), nationalisée (loi du 11 août), occupe 3 000 ouvriers¹⁵. En 1938, une nouvelle cale est inaugurée à Saint-Nazaire. Et la crainte du péril aérien allemand conduit à développer les raffineries de pétrole de Donges qui passent de 13 200 tonnes en 1932 à 320 000 tonnes en 1939, employant alors 700 personnes.



Quant au spectaculaire essor des « congés payés », il fait affluer, notamment sur les côtes bretonnes, un demi-million de touristes pendant l'été 1939. 150 stations balnéaires reçoivent une impulsion dont les effets s'étendent à l'arrière-pays : les 86 hôtels de Dinard ont dépassé la centaine à la veille de la guerre, ceux de La Baule sont passés de 50 à 85. 12 casinos, 7 terrains de golf, 17 ports de yachting, des régates et une multitude de circuits routiers contribuent à mettre la Bretagne à la mode¹⁶. Ce qui ne va pas sans un certain malaise quand les heureux bénéficiaires côtoient, en vacances, les paysans toujours soumis à leurs dures conditions de vie...

*

LES EFFETS POLITIQUES DE LA CRISE ne furent pas pour autant négligeables, notamment dans le monde rural, on l'a vu, le plus profondément, le plus durablement affecté : ils se manifestent par le succès des organisations conservatrices qui en profitent pour développer un antiparlementarisme de plus en plus affirmé et dénoncer les initiatives de l'État républicain : « La France va mourir, étouffée sous la paperasserie et ruinée par les professions malsaines », peut-on lire dans *Le Progrès agricole de l'Ouest* en octobre 1928. Lors des élections

législatives de 1936, la Bretagne, en raison notamment du poids particulier du monde rural, vote dans l'ensemble contre le Front populaire, la majorité des voix et des sièges revenant à la droite conservatrice et modérée. Les scrutins de confiance aux gouvernements du Front populaire marquent bien le partage politique des élus bretons : 14 « pour », 30 « contre » ou absents du vote. Et dans les scrutins sur les grandes lois sociales de juin 1936, si l'on observe une quasi-unanimité pour les congés payés, seule la gauche vote la semaine de 40 heures¹⁷.

Le monde rural est alors fortement syndiqué, mais c'est un syndicalisme qui refuse la lutte de classe et rassemble grands propriétaires, notables et exploitants : « syndicalisme des ducs », disent certains... La plus importante de ces organisations — il s'agit du plus puissant syndicat agricole de France — est l'Office central des associations agricoles de Landerneau, créé en 1906. L'idéal du « dévouement des classes supérieures aux classes inférieures », suivant l'expression d'Albert de Mun, s'y affirme par le contrôle qu'exercent les hobereaux, notamment dès 1920, la forte personnalité d'Hervé Budes de Guébriant (1880-1972), un « grand seigneur » issu de la vieille noblesse, qui dirigera l'organisation pendant trente-sept ans. De 10 syndicats en 1906, l'Office passe à 66 en 1920, 180 en 1926, 292 l'année suivante, marquée par une extension aux Côtes-du-Nord. En 1939, l'Office regroupe 569 syndicats locaux et 45 000 membres. Avec des ramifications dans tous les départements bretons, l'Office de Landerneau développe des mutuelles (contre l'incendie, la mortalité du bétail, les accidents du travail), des caisses d'assurances sociales, des coopératives fournissant matériels et engrais, un enseignement agricole et ménager par correspondance pour des jeunes ruraux dont la formation s'est arrêtée au primaire¹⁸...

Un syndicalisme paysan plus républicain s'est aussi constitué autour de « l'abbé démocrate » Henri Mancel (1878-1954). Ordonné prêtre en 1902, ce dernier, fortement influencé par l'encyclique de Léon XIII *Rerum Novarum* (15 mai 1891), adhère au mouvement « Le Sillon » de Marc Sangnier, qui rassemble les catholiques ralliés à la République. Après avoir été muté de paroisse en paroisse en raison de ses opinions, il se voit interdit de ministère par l'archevêché. Retiré à Bain-de-Bretagne, sa commune natale, c'est en 1920 qu'il fonde l'Union de la Mée, élargie peu à peu au département : il comporte 50

syndicats locaux et 2 000 membres en 1925. L'année suivante, Henri Mancel crée la Fédération des syndicats paysans de l'Ouest, qui défend les intérêts des « cultivateurs cultivants » appelés à s'émanciper contre la « tutelle humiliante » des grands propriétaires, « châtelains, comtes, marquis ». Il entend enlever la direction des syndicats aux notables en dénonçant l'union des classes : « L'union que l'on vous prône est toujours la même, c'est-à-dire que ce sont toujours les mêmes qui vont dans la voiture et toujours les mêmes qui sont dans les brancards¹⁹. » Il faisait ainsi voler en éclats l'idée que le monde agricole était un monde socialement homogène, uni par les mêmes intérêts, les mêmes buts, le même idéal. Le mouvement se déclare partisan de la République et fonctionne sur des principes démocratiques : pour la première fois, des agriculteurs modestes entrent dans des conseils d'administration, deviennent présidents, secrétaires, trésoriers de société. L'organisation, baptisée la « Ligue des paysans de l'Ouest » en 1927, compte 242 syndicats en 1930 et environ 15 000 membres, avec une forte implantation en Ille-et-Vilaine et au Sud des Côtes-du-Nord où elle participe notamment aux manifestations de lutte contre les ventes-saisies.

Le mancellisme, qui a contribué à l'éclatement de la société rurale bretonne et à une évolution profonde des mentalités, provoque de vives réactions de la droite conservatrice : au congrès de 1927 de l'Union régionale des syndicats agricoles d'Ille-et-Vilaine — un syndicat de notables —, le cardinal Charost, archevêque de Rennes de 1921 à 1930, un proche de l'Action française, lance un avertissement : « Méfiez-vous de ces ligues paysannes qui, ne pouvant mordre sur vos syndicats, cherchent à les enlacer dans des replis qui ressemblent à ceux du serpent. Ce que l'Église veut, c'est la doctrine de Jésus-Christ qui recommande l'union des classes²⁰. » Pour faire barrage à ceux qui sont qualifiés de « bolcheviques », le cardinal Charost a fait appel à un publiciste venu du Nord, Henri d'Halluin. Ce dernier s'est installé à Rennes en 1922 et a trouvé son pseudonyme : Dorgères. Il utilise aussitôt ses qualités de journaliste pour diffuser ses idées dans la presse conservatrice catholique et agricole : *Le Nouvelliste* de Rennes, journal d'Action française, puis *Le Progrès agricole de l'Ouest*, propriété d'une grande société dont le principal actionnaire est le duc d'Harcourt, qu'il transforme bientôt en vecteur de propagande. Ainsi, la loi de 1928 sur les assurances sociales obligatoires pour les ouvriers

agricoles est présentée comme « un nouvel essai d'étatisation de la charité et de la prévoyance », qui va provoquer « la prolifération des fricoteurs et des malades et la création d'une armée de fonctionnaires nouveaux ; cette mirifique libéralité oriente les masses vers le moindre effort, la paresse et le désordre. La France va mourir, étouffée sous la paperasserie et ruinée par les professions malsaines²¹ ».

En 1929, opposé à la loi sur les assurances sociales, Dorgères crée avec une trentaine de paysans un Comité de défense paysanne pour combattre cette « loi inique » dans la région de Rennes. Le mouvement s'étend bientôt largement dans l'Ouest de la France et particulièrement en Bretagne dans les années 1930, alors que *Le Progrès agricole de l'Ouest* est passé de quelques centaines d'abonnés à près de 35 000. Or, parallèlement, le mancélisme fait face à une grave crise d'identité : Mancel lui-même est mis en minorité et les dissensions de personnes — certaines sont séduites par le dorgérisme — provoquent un éclatement. *Le Progrès rural*, le journal du mouvement, disparaît en 1935, après avoir mené une violente campagne d'autodestruction : le 13 mai 1934, dans la rubrique « L'histoire véridique de notre Fédération », signée du comité de rédaction, on peut lire que « le grand reproche que nous adressons à l'abbé Mancel est de nous avoir poussés, nous cultivateurs, foncièrement hommes d'ordre, à une sorte de lutte de classes qui ne pouvait qu'entraîner les mécontents séduits par la folle démagogie à s'orienter vers le socialisme révolutionnaire [...]. Cette tendance démagogique de l'abbé Mancel fut à maintes reprises relevée par les autorités religieuses [...]. Ses familiers connaissaient sa grande admiration pour certains philosophes et encyclopédistes du XVIII^e siècle ».

Opposé à la République, soutenu par les milieux les plus conservateurs, Dorgères est parvenu à instrumentaliser le mécontentement qui a gagné les campagnes avec la crise économique : nombre de paysans victimes virent en lui la « seule force saine de la nation », capable de dénoncer les responsables de la misère des campagnes, « l'État pourri », « l'impuissance du régime parlementaire vendu à l'industrie et à la finance juive », « les fonctionnaires parasites, omnipotents et incompetents », « les citoyens décadents et fainéants », les « ouvriers cégéteux », « le cancer collectiviste »...

Son action prend bientôt une ampleur nationale. Tribun, Dorgères mobilise des foules de droite lors de grands rassemblements urbains.

En 1935, il met sur pied les Jeunesses paysannes, encore appelées Chemises vertes, qui tiennent leur premier congrès national à Bannalec (Finistère) en 1935. Dans son numéro du 29 décembre 1935, *Le Progrès agricole de l'Ouest* publie le rapport du congrès de Bannalec.

« Les devoirs des Jeunesses paysannes : il est indispensable que les chefs de section soient rigoureusement obéis, sans discussion et sans curiosité nuisible.

Services commandés : les Jeunesses paysannes doivent toujours être prêtes à se rendre à un service commandé ; c'est là l'illustration de leur profession de foi : Croire, Obéir, Servir la cause paysanne. Les services commandés sont de natures différentes. En voici quelques exemples :

— Faire le service d'ordre dans les réunions.

— Répondre aux convocations lancées pour empêcher une vente ou une saisie.

— Participer aux cortèges et manifestations de propagande que nos chefs jugeraient nécessaires.

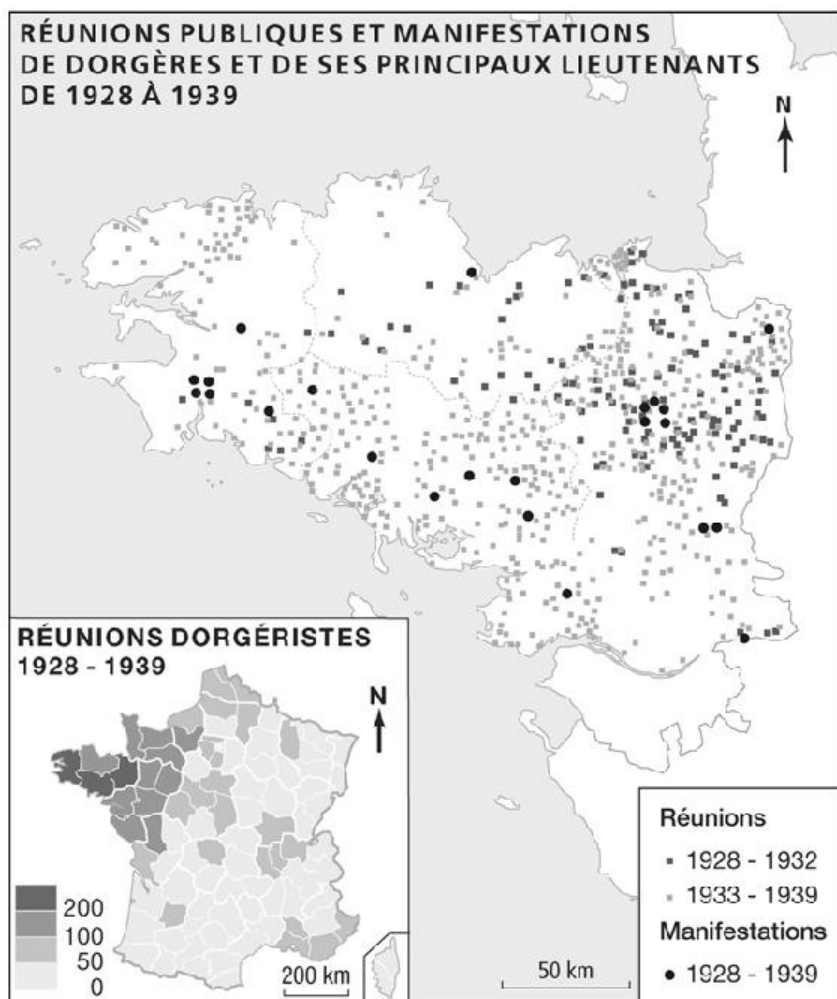
— Exercer des représailles vis-à-vis des responsables de blessures, arrestations ou vexations éprouvées par nos camarades. »

Leur uniforme, leur devise « Croire, obéir, servir », leur emblème (une fourche et une faucille croisées), leurs méthodes d'action violente (commandos) permettent de considérer le dorgérisme et ses « chemises vertes » comme un véritable fascisme français, même si de nombreux militants ne se reconnaissent pas dans cette doctrine totalitaire²².

Rapidement, la lutte antisocialiste et anticomuniste prend le pas sur tout le reste : les dorgéristes perturbent des réunions socialistes ou communistes. Le 19 janvier 1936, par exemple, le *Progrès agricole de l'Ouest*, relatant un affrontement particulièrement violent entre dorgéristes et militants de gauche, proclame que « la vaillance de nos chemises vertes » a déjoué « un guet-apens socialo-communiste » et a infligé « un cruel échec » à Tanguy Prigent, le dirigeant socialiste de la Confédération nationale paysanne (CNP), accusé d'être « grassement payé par Moscou ». Désormais, il « ne peut plus parler dans son pays ». Il s'agit là d'une exagération manifeste : Tanguy Prigent fut, on l'a vu,

élu député dans le sillage du Front populaire au printemps 1936...

La carte d'implantation du dorgérisme montre que deux régions ont contribué d'une manière active au mouvement : l'Ille-et-Vilaine, foyer originel, et le Sud-Finistère. Dans la seconde phase, à partir de 1936, le Morbihan et le Nord de la Loire-Inférieure ont été le théâtre de nombreuses réunions publiques. Inversement, les régions républicaines et de gauche (les Côtes-du-Nord, le Trégor finistérien, la Montagne) n'ont pas adhéré à son idéologie : les militants socialistes de la Confédération nationale paysanne (CNP) de Tanguy Prigent mais aussi les communistes et socialistes de la Confédération générale des paysans travailleurs (CGPT) des Côtes-du-Nord n'ont pas hésité à faire le coup de poing contre Dorgères dans les années 1934-1938.



L'influence du dorgérisme demeura profonde dans les esprits après la guerre : il connut une résurgence éphémère sous la forme du « poujadisme » en 1956 (Dorgères sera député en Ille-et-Vilaine). Son influence se mesure aussi dans les modes d'action du mouvement paysan : les actions directes, violentes, ont en effet été inaugurées dès 1937-1938 par les Comités de défense paysanne du Finistère (pétrolage de petits pois dans le Sud, commandos de destruction d'artichauts dans le Nord). Cette violence paysanne ressurgira, on le verra, dans un tout autre contexte économique et politique, au cours des années 1960.

-
1. L'électrification a assez progressé sous l'impulsion d'une forte volonté gouvernementale : en 1939, seules 139 communes, sur les 1 500 environ que compte la Bretagne, n'étaient pas équipées. Jacqueline Sainclivier, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989, p. 12.
 2. Corentin Canevet, *Le Modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agroalimentaire*, thèse de doctorat d'État, université de Rennes II, 1992, p. 154.
 3. En réponse au contingentement de l'importation de charbon gallois décidé par l'État français en 1931 (la Bretagne importait jusqu'alors les neuf dixièmes de ses besoins en charbon), le décret Gilmour interdit l'importation de légumes par la Grande-Bretagne après le 1^{er} mars.
 4. Cité par Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 303.
 5. *L'Invasion profane*, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 132.
 6. *La Croix des Côtes-du-Nord*, n° 2164, dimanche 24 juin 1934, p. 1.
 7. *La Croix des Côtes-du-Nord*, n° 2189, dimanche 16 décembre 1934, p. 1.
 8. Cité par Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 305.
 9. Louis Guilloux, *Carnets (1921-1944)*, Paris, Éditions Gallimard, 1978, p. 103.

10. *Ibid.*, p. 104. Louis Guilloux cite l'exemple de Joseph Prigent, père de sept enfants, cultivateur à Caurel : « Il a été saisi l'an dernier, par l'intermédiaire d'un huissier de Gouarec. Ce malheureux, victime de la crise, digne en tout point d'intérêt et devenu depuis simple journalier agricole (il doit encore 11 000 francs à son propriétaire), vient d'être en outre condamné par le tribunal de Loudéac à huit jours de prison (sans sursis) pour faits concernant la saisie » (*ibid.*, p. 105).
11. Cité par Francis Favereau, *Anthologie de la littérature bretonne au XIX^e siècle*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, t. II, 2003, p. 546-547.
12. Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 314.
13. *La Croix des Côtes-du-Nord*, n° 2189, dimanche 16 décembre 1934, p. 1. Quant à *L'Ouest-Éclair*, dans son dernier numéro de 1934, il écrit que « la crise économique, loin de s'atténuer, s'est amplifiée ; il y a plus de misère au 31 décembre qu'il n'y en avait au 1^{er} janvier ».
14. Le Parti socialiste a obtenu 149 sièges et 27 apparentés, les radicaux 111 et les communistes 72. Au total : 359. Les modérés et la droite n'ont que 222 élus. Mais si l'ensemble de la France a donné une forte majorité au Front populaire, la Bretagne a réagi différemment, en élisant 30 députés (sur 44) opposés à la politique des radicaux-socialistes et des socialistes. Grandes victimes du scrutin, les radicaux-socialistes, qui formaient un groupe imposant de 13 représentants à la fin de la législature précédente, se retrouvent seulement à 6. 7 ont été battus par des modérés.
15. Thierry Le Roy, *Les Bretons et l'aéronautique, des origines à 1939*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, notamment p. 464-469.
16. Yann Poupinot, *La Bretagne contemporaine. Contribution à l'étude de son évolution historique, économique et sociale depuis 1914*, Paris, Éditions Ker Vreizh, 1955, p. 120. Voir aussi Alain Corbin, *Le Territoire du vide*, Paris, Éditions Aubier, 1988, et Alain Corbin (dir.), *L'Avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Éditions Aubier, 1995 (notamment le chapitre 5 : « Les vacances et la nature revisitées »).
17. Jean Pascal, *Les Députés bretons de 1789 à 1983*, *op. cit.*, p. 510.
18. Jérôme Cucarull, *Histoire économique et sociale de la Bretagne*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2002, p. 66.
19. Cité par Michel Lagrée, *Religion et cultures en Bretagne*, *op. cit.*, p. 464.

20. Cité par Corentin Canevet, *Le Modèle agricole breton*, op. cit., p. 164.
21. *Le Progrès agricole de l'Ouest*, octobre 1928.
22. Robert Paxton, *Le Temps des chemises vertes*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.

Les fourvoiements de l'*Emsav*

LA PÉRIODE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES A ÉTÉ MARQUÉE par la réaffirmation, la politisation, la dérive aussi, d'un mouvement breton aussi actif que minoritaire dans la Bretagne « réelle ». Ce mouvement répond au nom générique d'*Emsav*, qui signifie « le relèvement », mais également « le soulèvement¹ ».

Les historiens distinguent trois *Emsav* : le premier, d'avant 1914, marqué par la création en août 1898 à Morlaix de l'Union régionaliste bretonne (URB), est conservateur, aristocratique et clérical, opposé à la République et aux idéaux de 1789. Un personnage haut en couleur symbolise ce régionalisme militant et fondateur : le marquis de L'Estourbeillon (1858-1946), originaire du pays de Redon, député « catholique libéral indépendant » de Vannes de 1898 à 1919. Il se consacra tout entier à la défense de la langue et des libertés bretonnes : combattant de la guerre de 1914 — malgré un âge déjà avancé —, il intervint auprès des délégués à la Conférence de la paix pour réclamer, en s'appuyant sur les « Propositions » du président Wilson, « le droit imprescriptible des peuples de parler et d'enseigner librement leur langue, de voir respecter à jamais sans entraves leurs traditions et leurs croyances ».

C'est le second *Emsav* qui nous intéresse ici parce qu'il est né, lui aussi, du traumatisme de la Grande Guerre². C'est ce qu'explique Jules-Marcel Gros (1890-1992), né à Paris mais élevé à Trédrez, quand il relate, en breton, son expérience de soldat au front, notamment à Verdun, dans la revue *Buhez Breiz*, en 1919 : « L'Esprit du Pays s'est positivement réveillé chez de nombreux Bretons, qui n'avaient pas eu l'occasion précédemment de voir une telle concentration de peuples, si différents les uns des autres, et qui n'avaient guère réfléchi aux droits des nations et à ceux de leur patrie bretonne. J'ai vu l'étincelle patriotique rougir dans les cœurs de mes compatriotes, au point de

former une flamme vive des plus ardentes. Maintenant que le feu sacré a commencé de se propager parmi nous, il ne cessera de gagner du terrain³. »

*

TOUT COMMENCE, D'UNE CERTAINE MANIÈRE, EN 1918, quand trois jeunes gens, Maurice Marchal (1900-1963), qui deviendra « Morvan » Marchal, Henri Prado et Joseph de Roince (ce dernier sous les drapeaux), fondent le « Groupe régionaliste breton ». Tous trois sont marqués politiquement par l'extrême droite. Prado bientôt décédé, c'est avec « Job » de Roince seul que Marchal fait paraître en janvier 1919 le premier numéro de *Breiz Atao !* (« Bretagne toujours ! »), « organe mensuel du Groupe régionaliste breton ». Dans l'article-manifeste inaugural, « Ce que nous sommes », Maurice Marchal, « secrétaire du Groupe régionaliste breton », explique la philosophie du mouvement :

« Nous sommes avant tout un groupe de jeunes [...]. Nous saurons répandre parmi nos camarades étudiants, commerçants, ouvriers, paysans, l'amour de la Patrie Bretonne, et le désir du régionalisme, gage de sa prospérité. [...] Car nous sommes Bretons et fiers de l'être. Nous aimons tous le legs de nos ancêtres, tout ce qui fait de nous une race : la langue, les traditions, les costumes. Nous y tenons passionnément, comme le montre l'article I des Statuts du Groupe : "Le Groupe Régionaliste Breton se propose de travailler activement au relèvement de la Patrie Bretonne [...]. Il a pour but de veiller à la conservation de la langue, des costumes et des traditions bretonnes ; d'unir plus fortement la Haute et la Basse-Bretagne ; de développer les liens d'amitié entre tous les peuples celtes."

Voilà nos buts. Or, qui nous promet la conservation de tout ce qui nous est cher ? Qui nous assure la grandeur de notre chère Bretagne ? Le Régionalisme, l'autonomie administrative.

Je sais qu'on viendra agiter le spectre du séparatisme. Deux mots à ce sujet : c'est justement parce que nous sommes bons Français que nous sommes régionalistes ; parce que nous craignons que l'excès, l'abus de centralisation ne cause, comme

l'a démontré et le démontre aujourd'hui l'expérience historique, la dissociation de cet ensemble merveilleux que forme notre patrie Française. Et nous le sommes si bien, Français, que 95 % des nôtres sont encore soldats, et au front, plusieurs fois cités et décorés, quelques-uns blessés et mutilés⁴. »

La première réunion d'adhérents de Breiz Atao s'est tenue le 27 juillet 1919, à Saint-Brieuc, dans les locaux de la section locale de l'Action française, sous la présidence du grammairien François Vallée. Une deuxième réunion des adhérents briochins eut lieu le 11 août 1919 et il y fut décidé la fondation d'une section du Groupe régionaliste breton à Saint-Brieuc.

Olivier Mordrelle (1901-1985), fils d'un général de l'armée française, étudiant en architecture, qui se baptisera « Olier Mordrel », vient bientôt se joindre au noyau des fondateurs, ainsi que François Debauvais (1902-1944), un jeune préparateur en pharmacie qui deviendra « Fanch » (ou « Fransez ») Debauvais. Dans un article paru dans *Breiz Atao !*, en 1936, « Souvenirs d'enfance d'un Breton », ce dernier a expliqué, en forme de confession, les circonstances et les raisons de son éveil politique. Il le situe au printemps 1916, au moment de la révolte des nationalistes irlandais du Sinn Féin :

« J'avais treize ans. J'habitais Rennes où je suis né. Breton d'instinct, j'avais appris ailleurs qu'à l'école primaire et laïque, au hasard des lectures, que les Bretons avaient des frères de race dans les îles Britanniques, en Galles, en Écosse, en Irlande. J'avais lu un livre ou deux sur l'Irlande, et c'était déjà à mes yeux d'enfant un modèle de résistance à la domination étrangère. Tout comme un Irlandais de pure souche, j'avais senti la vérité politique de la formule : *England's difficulty is Ireland's opportunity*.

C'était la guerre. Mes sentiments de Breton séparatiste étaient à rude épreuve. Dans une âme d'enfant, je sentais que la Bretagne était en train de perdre une grande occasion. J'attendais de l'Irlande un geste que mon pays ne pouvait faire. Sans réfléchir, je sentais que l'Irlande, elle, ne manquerait pas l'occasion. Je guettais dans les journaux la moindre nouvelle la

concernant. Un jour, je lus qu'un bateau allemand chargé d'armes avait été déposé par les Anglais. C'était trois jours avant Pâques. Alors je fus certain, l'Irlande allait se soulever. Je le dis à mon père qui n'y attacha pas d'importance. Mais moi, chaque jour j'attendais la nouvelle du soulèvement.

Le jour vint. Le mardi de Pâques, les journaux apprirent au monde qu'une révolte avait éclaté à Dublin. J'étais heureux. J'aurais voulu crier ma fraternité pour les Irlandais et partir avec eux. La guerre, elle n'était plus à Reims ni à Arras, mais à Dublin.

Manifester mon sentiment ! J'écrivis alors sur quelques papiers blancs, avec une machine d'enfant, ces simples mots : "Vive l'Irlande !" que je collai ensuite sur un mur de la ville. Quelques jours après, le rêve était brisé, les insurgés battus ; mais il y avait au moins un jeune Breton qui avait compris la leçon⁵. »

Sa femme raconte que son premier éveil nationaliste est survenu en fait quatre ans auparavant, en 1912, à partir d'une phrase lue dans un livre de géographie, « qui le fit réfléchir » : « Et l'on parla breton jusqu'aux rives de la Vilaine. » Cette année-là, explique-t-elle, fut, de ce fait, celle qui marqua le plus son existence : « Le jour où il vit une carte de Bretagne fut celui de l'illumination, et il sentit qu'il était marqué du signe. Depuis lors, la Bretagne prit entièrement possession de son âme et sa pensée ne le quitta jamais plus⁶. »

Mordrel et Debeauvais, parfois amis, souvent ennemis, vont jouer un rôle de plus en plus décisif dans le mouvement naissant, lui imprimant une marque nationale, nationaliste même, voire raciale : « Qu'est la Bretagne ? Rien. Que doit-elle devenir ? Un État », affirme dès avril 1920 François Debeauvais, en reprenant le célèbre pamphlet de l'abbé Sieyès en 1789. En juillet 1922, Olier Mordrel écrit qu'« on doit croire en la Bretagne, non point parce que le génie de la race bretonne est supérieur aux autres, mais parce que la Bretagne, à l'encontre de la France moderne, offre un milieu propice à la réalisation de grandes choses. Ailleurs, les peuples sont fatigués, blasés, aveulés. Ici, la race contient en elle des énergies comprimées depuis des siècles et qui ne demandent qu'à donner. Dans quel pays trouve-t-on ce potentiel d'âme et de cœur, qui caractérise notre

Bretagne ? »

La plupart des premiers adhérents du mouvement viennent des milieux catholiques travaillés par la revue *Feiz ha Breiz* (« Foi et Bretagne »), dirigée depuis 1911 par l'abbé Jean-Marie Perrot : Jeanne Malivel (1895-1926), illustratrice, avec Jeanne Coroller (1882-1944), dite « Cécile Danio », d'une très nationaliste *Histoire de notre Bretagne* parue en 1922⁷. Youenn Drezen (Yves Le Drézen, 1899-1972), Jakez Riou (Jacques Riou, 1899-1937), Fanch Elies, dit « Abeozen » (Jean Elies, 1896-1963), sont d'anciens séminaristes. Un jeune instituteur, Yann Sohier (1901-1935), est lui aussi tôt converti à la cause bretonne, alors qu'il était à l'école normale d'instituteurs de Saint-Brieuc ; mais il va lui donner, comme on le verra, une tout autre coloration politique⁸.

Voilà pour le rappel des origines et de quelques-uns des fondateurs. Reste l'interprétation du mouvement.

*

TOUT ICI DEVIENT POLÉMIQUE, PASSIONNEL, SUBJECTIF, tout simplement parce que nous touchons à l'imaginaire de la Bretagne et que les histoires du mouvement breton ont été le plus souvent écrites par des militants ou des sympathisants de la cause, juges et parties, désireux avant tout d'imposer leur vérité, leur interprétation⁹.

Ainsi, en 1970, Morvan Lebesque (1911-1970) a présenté dans un essai aux allures de pamphlet, *Comment peut-on être breton ?*, sous-titré *Essai sur la démocratie française*, une vision plutôt irénique des débuts du mouvement : les revendications, explique-t-il, ne dépassèrent pas le cadre breton ; il s'agissait de faire reconnaître la spécificité bretonne, d'enseigner l'histoire, la langue, d'imaginer un statut spécial, un hymne breton, le *Bro Goz*, un slogan, « *Na ru na gwenn* » (« Ni rouge ni blanc »), le costume breton : effectivement, en novembre 1924, Olier Mordrel conclut que le costume était nécessaire pour le « réveil du sentiment national breton ». Et c'est Morvan Marchal qui conçut, en 1923, le drapeau *gwenn ha du* (blanc et noir), emblème du mouvement, en décalque du drapeau des États-Unis : il comporte neuf bandes égales, alternativement noires et blanches, avec au coin gauche un quartier d'hermines. Les cinq bandes noires symbolisent les cinq anciens évêchés de Haute-Bretagne de langue romane (Dol, Nantes, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Rennes), les quatre bandes

blanches symbolisent les quatre anciens évêchés de Basse-Bretagne de langue celtique (Cornouaille, Léon, Vannetais, Trégor). Morvan Lebesque évoque aussi, non sans nostalgie, cette période héroïque des premiers combats électoraux : « Les militants de ces années se souviennent de réunions de village improvisées sur le marchepied de quelque vieille Ford, devant des auditoires qu'il fallait surprendre, cueillir à la porte du bistrot ou de la messe et qui, les yeux ronds, considéraient les "autonomistes" à peu près comme des Martiens, hésitant à leur lancer des lazzis ou des pierres. Parfois, on appelait le curé, les gendarmes ; l'ivrogne local y allait de son numéro ; des mères outragées reprochaient curieusement aux orateurs de "faire ça devant les enfants", et il y avait avantage à ne pas tenir le meeting trop près d'une rivière »... Françoise Morvan, dans un contre-pamphlet, *Le Monde comme si. Nationalisme et dérive identitaire en Bretagne*, pointe, quant à elle, sous les apparences d'un discours consensuel, un langage explicitement raciste, lisible dès le premier numéro, en janvier 1919, du journal *Breiz Atao !* ; elle y voit le noyau dur d'un mouvement qui se révélera en apparence, mais en apparence seulement, extraordinairement flexible, car il se dit indifféremment autonomiste, fédéraliste, indépendantiste ou séparatiste, de gauche ou de droite, suivant les conjonctures, les personnes, les groupuscules¹⁰.

Au-delà de toute polémique, un fait demeure objectivement établi : les Bretons accueillent très mal cette cause bretonne, revendiquée par une élite considérant que le pays ne pouvait être sauvé que « par le haut ». François Debauvais l'a lui-même explicité clairement dès les premiers numéros de *Breiz Atao !* : « Nous ne pouvons prétendre créer, pour le moment, un vaste mouvement populaire. Notre tâche doit se borner à la conquête de la partie pensante, capable de devenir agissante, de la nation : l'élite bretonne. C'est seulement lorsque nous en aurons groupé toutes les forces vives, les intelligences et les capitaux, que nous pourrons atteindre la masse ouvrière et paysanne¹¹. » En 1921, *Breiz Atao !* a 250 abonnés et les militants se heurtent au scepticisme d'une population qui ne goûte plus guère, en ce ^{xx}e siècle, au mot « autonomie ». D'autant que le mouvement n'a pas de véritable contenu social : comme l'explique Morvan Lebesque, c'est une sorte d'auberge espagnole (ou bretonne) qui fait côtoyer un hobereau, un curé, un communiste, un maurrassien, un passéiste et un novateur. Dans ses *Mémoires*, Anna Youenou évoque Maurice Planiol,

un des membres actifs du mouvement : « Venu à Breiz Atao des rangs de l'Action française, il transpose sur le plan breton ses sentiments royalistes », et elle insiste sur ses « préjugés bourgeois », qui font du peuple breton le grand absent de ses préoccupations, « sinon à la manière ancienne, faite de dévotion envers le monarque, plutôt que de confraternité ethnique¹² ». Quant aux résultats électoraux, ils parlent d'eux-mêmes : lors d'une élection législative partielle en avril 1930 à Guingamp, Goulven Mazéas, ancien combattant de la Grande Guerre, négociant en pommes de terre, pourtant estimé dans la région, ne recueille que 2 % des suffrages exprimés (376 voix sur 16 777). À Rennes, un autre candidat autonomiste estimé, Ronan Arot, ouvrier mécanicien, fait pire encore : 94 voix sur 16 084 au second tour...

Cependant, le mouvement se développe, du moins si l'on suit l'évolution et la floraison des publications¹³. *Breiz Atao !* se dote en 1925 d'un supplément littéraire trimestriel intitulé *Gwalarn* (qui signifie « Noroît », terme apparenté au mot « galerie », au sens précis de vent de nord-ouest), sous l'impulsion de Louis Némou, un jeune Brestois professeur d'anglais, connu sous le pseudonyme anagrammatique de « Roparz Hémon » (1900-1978).

Dans son numéro inaugural, *Gwalarn* comporte un « premier et dernier manifeste en langue française », signé par Roparz Hémon et Olivier Mordrel. Proclamant qu'« il n'est pas de renaissance nationale sans renaissance linguistique », il annonce les ambitions et le programme de la nouvelle publication : « Une revue littéraire, destinée à l'élite du public bretonnant, et dont l'ambition n'est rien de moins que d'engager la littérature bretonne sur la voie que suit depuis longtemps la littérature de mainte petite nation : la Bohême, la Flandre, la Catalogne entre autres. » Il s'agit de recréer un « art national » en sauvant une langue littéraire (« aussi distante du langage du paysan breton que la langue de M. Anatole France l'est de celle du paysan français ») ; il s'agit aussi de rompre avec les milieux et les traditions qui la paralysent, d'ouvrir la culture bretonne au monde. « C'est dire que l'avènement de *Gwalarn* marquera en Bretagne dans le domaine littéraire ce que l'avènement de *Breiz Atao !* a marqué dans le domaine politique : réaction violente et raisonnée de la jeunesse cultivée contre les modes surannées et la fausse paysannerie mise en honneur par le régionalisme, contre le clinquant, les clichés, les fadaises, le plat et naïf propagandisme dont a vécu jusqu'ici ce qu'on

veut bien appeler notre littérature. »

Gwalarn paraît comme une revue indépendante de 1926 à 1944 et devient mensuelle en 1930, ce qui fait un total de 165 numéros publiés. Vivant uniquement de souscriptions privées et d'abonnements, elle est diffusée en vase clos — le nombre de lettrés bretonnants est très limité —, mais prend en charge une maison d'édition et des publications annexes. Sous l'impulsion de Roparz Hémon, infatigable « passeur », on assiste alors à un flot de traductions, d'Eschyle à Tchekhov, sans oublier Edgar Poe, Cervantès ou les frères Grimm. Sont aussi traduits des traités scientifiques, des lexiques, des manuels de physique, de chimie, de géométrie, des ouvrages de littérature générale... Et les intellectuels bretonnants sont invités à créer une « matière bretonne ». Pour comprendre cette époque, confie l'un des participants à cette audacieuse entreprise, « imaginez notre stupeur lorsque Jakez Riou (1899-1937) nous récita un soir, à Nantes, son *Navire Famine* : c'était la première fois qu'un écrivain breton chantait les pêcheurs grévistes de Douarnenez¹⁴ ». J'avais vingt-six ans, rapporte un autre, « et jusqu'alors j'avais fait deux parts de mes sujets : les premiers, les sujets adultes, le sexe, l'athéisme, la révolte, je les traduais instinctivement en français ; pour le breton, je gardais les autres, les douceâtres, les “poétiques”, les avouables... Et soudain, je compris que je pouvais tout dire dans la langue, et je m'y aventurai, étonné et craignant à chaque instant de perdre l'équilibre, comme un enfant qui apprend à marcher ». Bref, *Gwalarn* fait du breton une langue qui n'est plus celle des cantiques et des contes, mais une langue moderne, modernisée et unifiée à partir du « KLT », le parler de Cornouaille, Léon, Trégor, au détriment du Vannetais¹⁵. Et parallèlement, *Gwalarn* refuse tout « folklorisme », toute nostalgie passéiste, prône la modernité et l'avenir contre tout provincialisme rance¹⁶.

Après guerre, la revue *Al Liamm* (« Le Lien »), dirigée par Ronan Huon, reprendra le flambeau d'une littérature bretonne vivante et créative...

*

UN PARTI AUTONOMISTE BRETON (PAB) est né en 1927 lors d'un congrès à Rosporden, qui devint en novembre 1931 le Parti national breton (PNB), sous l'impulsion de Debauvais et Mordrel, alors que se

succédaient les scissions, les démissions, les départs. Une coupure, en effet, s'est vite opérée entre les fédéralistes pour lesquels la question bretonne s'insérait dans un ensemble mondial et les nationalistes de la « Bretagne seule ». C'est ainsi que Morvan Marchal et Goulven Mazéas fondent avec quelques autres la Ligue fédéraliste de Bretagne (LFB), dotée d'un nouvel organe de presse, *La Bretagne fédérale*, qui se dit de « gauche », mais une gauche étrange quand on lit l'éditorial du premier numéro, daté de novembre 1931 :

« La vérité, c'est que nos maîtres de l'heure nous arrachent morceau par morceau le sentiment de ce que nous sommes afin de nous remplir d'un ardent amour pour une prétendue patrie, patrie marâtre déjà adoptée par ceux qui ignorent leur mère patrie [...]. Le sang qu'on nous a fait verser ne témoigne rien, si ce n'est qu'on nous a déjà fait faire fausse route, que nous avons peut-être renié une nationalité effective pour adopter une nationalité fictive à laquelle notre sang, notre race sont complètement étrangers... »

Dans la nuit du 6 au 7 août 1932, au moment même où Édouard Herriot, le président du Conseil, célèbre à Vannes le quatrième centenaire de l'union de la Bretagne à la France (« honteuse commémoration », selon les nationalistes), des membres de la société secrète Gwenn ha Du (« Blanc et Noir », les couleurs du drapeau breton) font sauter devant l'hôtel de ville de Rennes le monument qui rappelait cet événement depuis 1911¹⁷ : il représentait Anne de Bretagne, devant une douzaine de Bretons, dont un mendiant en *bragoubraz*, implorant, à genoux, le roi de France Charles VIII assis sur son trône. L'association secrète revendiquait ainsi son action auprès de la presse :

« Les Français célèbrent aujourd'hui le quatrième centenaire de leur victoire et de l'annexion de la Bretagne.

Toujours Bretons, non conquis malgré quatre siècles d'occupation française, nous avons décidé de remettre entre les mains des Bretons les destinées de leur patrie pour le plus grand bien de la patrie bretonne.

Nous ouvrons la lutte pour la délivrance de notre pays en ce jour anniversaire de notre annexion par la destruction du symbole de notre asservissement qui trône au centre de notre capitale. »

Gwenn ha Du

L'affaire fit grand bruit : c'était le premier attentat « indépendantiste » en Bretagne. Il mettait pleinement en lumière le Parti autonomiste breton. Un peu plus tard, au petit matin du 20 novembre 1932, la voie ferrée était sabotée à Ingrandes (Maine-et-Loire), sur la « frontière » franco-bretonne, alors que devait passer le train du président Herriot, venu célébrer, cette fois à Nantes, l'anniversaire de l'union.

Pierre-Jakez Helias était alors étudiant à Rennes. Sa réaction à l'attentat de Rennes résume assez bien, semble-t-il, l'état d'esprit d'une grande majorité par rapport à la question bretonne : « La destruction par explosifs du monument de l'union de la Bretagne à la France nous était apparue, à mes camarades et à moi, comme un attentat symbolique, commis par quelques exaltés, mais sans grand rapport avec la situation actuelle de la Bretagne. Trop vieille affaire. Nous avons d'autres chats à fouetter. Quant à moi, j'ignorais tout du mouvement Breiz Atao et la revue de Roparz Hémon, *Gwalarn*, n'était pas encore arrivée entre mes mains¹⁸. » Dans *L'Humanité* daté du 15 août 1932, au lendemain de l'attentat de Rennes, on pouvait lire un article signé de Daniel Renoult, futur maire de Montreuil-sous-Bois, appelant à la défense du mouvement autonomiste breton, un mouvement qui « n'est stupide que pour les thuriféraires à tout prix de l'impérialisme français. Le peuple breton a sa particularité ethnique indiscutable ». Et il concluait par cette profession de foi : « Fidèle aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, notre parti défendra les revendications des masses populaires. »

Car il existe bien en effet, on l'oublie trop souvent, une conscience de gauche du mouvement breton, déjà esquissée par Émile Masson (1869-1923), socialiste libertaire, et sa revue *Brug / Bruyères* qui parut en 1913 et eut 19 numéros jusqu'à la Grande Guerre : il tenta de concilier internationalisme prolétarien et revendication identitaire, notamment en faveur du breton, langue de la masse paysanne, véritable « peuple paysan ». Masson, comme les anarchistes russes,

idéalisait la paysannerie, considérée comme une classe opprimée : il s'agissait, à ses yeux, de l'arracher au cléricalisme hégémonique. Chaque mois, *Brug* publiait des textes en forme d'*exempla* destinés à forger l'esprit « prolétarien ». Ainsi, dans le numéro 6 (1913), on peut lire ce texte centré sur un dialogue entre deux paysans, intitulé « Mauvais esprit » :

« Un homme sans appartenance partisane dans ce pays n'a aucune existence. Et me voilà, courbant la tête et découragé, qui me rends à la campagne. J'y trouvai, dans une lande, un paysan qui retournait la terre à la bêche : "N'êtes-vous pas chrétien, vous ? lui dis-je. — Oh, si fait, me répondit-il, davantage que les prêtres et les bonnes sœurs qui passent leur temps à l'église à faire les grenouilles de bénitier et qui ne travaillent jamais ! — Vous n'êtes pas républicain, vous toujours, car vous n'aimez pas le gouvernement ? — Oh, si, je suis républicain, et même assez rouge, dit-il, et j'aimerais que le peuple dirige le pays, au lieu des hommes politiques qui nous commandent actuellement, et font prospérer leurs affaires avant celles du pays ! Il n'y a aucun paysan, aucun travailleur à la Chambre, alors comment se soucieraient-ils de nous ? — Êtes-vous aussi patriote ? — Oh, oui, oui, dit-il avec force et véhémence. Tenez, ajouta-t-il, en donnant un bon coup de pied dans sa bêche et en continuant son travail : Dites aux porteurs de médailles de faire comme moi et le pays sera riche. Et tous les gens seront plus heureux en Bretagne et en France, et on ne les en aimera que mieux. Alors, on ne trouvera plus d'anti-patriotes !" ¹⁹»

Après la guerre, cette conscience de gauche du mouvement breton fut pleinement incarnée par un nom : Yann Sohier (1901-1935). Cet instituteur laïc, lié au syndicat de la CGTU, fonda, à la fin des années 1920, dans son école de Plourivo (Côtes-d'Armor), un enseignement en breton, débarrassant ses élèves de tout sentiment de culpabilité : il reste ainsi, aux yeux de tous, le précurseur des écoles Diwan. « Il faut que le socialisme et la langue bretonne ne fassent en Bretagne qu'un corps et qu'une âme », écrit-il²⁰. En 1932, des enseignants convertis à sa doctrine fondent avec lui la revue *Ar Falz* (« La Faucille »),

« bulletin mensuel des instituteurs laïcs partisans de l'enseignement du breton ». Son premier numéro paraît en janvier 1933 et s'ouvre sur un vigoureux éditorial intitulé « La langue bretonne et le socialisme » :

« L'usage de la langue bretonne dans la propagande révolutionnaire doit se répandre en Bretagne, d'autant plus qu'elle est, cette langue, la bonne vieille clef d'or, la clef magique qui *seule* nous ouvre les chaumières et les cœurs [...]. La propagande socialiste, qui n'atteint que les ouvriers de nos villes et néglige d'aller aux paysans, et surtout à la paysanne, se voue d'avance à un échec presque absolu.

[...] Si le Socialisme est autre chose pour nous qu'une pure doctrine économique, s'il est ce qu'il doit être : une poussée du cœur, une volonté de justice, il doit aller à ces simples, frapper aux portes des fermes, s'asseoir sur les bancs clos, devenir à son tour l'ami, la confiance et l'espoir de nos paysannes. Qu'il soit enseigné par elles aux gars et aux filles en sabots, qu'il ne se distingue du parler breton pas plus que le catholicisme ne s'en est distingué jusqu'ici ; et qu'il devienne leur religion.

Il faut que le Socialisme et la langue bretonne ne fassent en Bretagne qu'un corps et qu'une âme. Leur sort est lié, et celui de la race. Le Socialisme ne vaincra que s'il se propage par la langue du pays, et elle aura par lui un avenir plus radieux qu'elle eut jamais²¹. »

Marcel Cachin, de Paimpol, directeur de *L'Humanité*, leur apporte aussitôt son appui pour la reconnaissance du breton, « langue de notre paysannerie et de notre prolétariat ». Les événements internationaux et nationaux, notamment la crise de l'autonomisme alsacien, fortement soutenu par le PCF, auront raison de cette relation entre autonomisme et communisme, et Sohier, épuisé par un militantisme de tous les instants, meurt en mars 1935 d'une septicémie contractée à la suite d'une plaie mal soignée. Une pétition en faveur de l'introduction du breton dans l'enseignement primaire, largement diffusée de 1934 à 1938 par Yann Fouéré, un juriste plutôt à droite, rencontra un certain succès : 305 communes sur 634 se prononcèrent pour, 50 seulement contre.

Ar Falz, qui n'eut qu'une diffusion confidentielle, survivra à la

guerre et, sous l'impulsion d'Armand Keravel (1910-1999), passé par la Résistance, ne cessera de recruter parmi les enseignants de gauche, les plus critiques à l'égard des héritiers de Breiz Atao.

*

CAR, EN CES ANNÉES 1930, BREIZ ATAÔ OSCILLE d'un courant à l'autre, avant de s'abandonner à d'inquiétants démons : avec l'accession d'Hitler au pouvoir, comme l'écrit Mordrel en 1973, « Breiz Atao joue gagnant ». Et d'expliquer que, « dans la lutte que nous avons entreprise, tout seuls dans notre coin, contre la domination du latinisme, nous avons besoin de coéquipiers. Le pays qui était le berceau du réveil de la conscience nordique et qui, contrairement à la France, avait reconnu la valeur et la mission des bases ethniques pour une renaissance culturelle, pouvait en être un d'une exceptionnelle efficacité. Plusieurs de nos étudiants allèrent suivre des cours dans les universités allemandes et nous en revinrent les tempes rases et bottés jusqu'au genou²² ». Dans ses *Mémoires*, Anna Youenou précise que « nous devions tenter notre chance ainsi que l'histoire nous l'avait appris ». Et de rappeler qu'en 1487 déjà « notre suzerain François II nous en montra le chemin en mariant sa fille Anne à Maximilien d'Autriche, afin de s'en faire un allié puissant pour parer aux menaces d'encerclement de la France, dont la volonté d'annexer la Bretagne ne faisait plus aucun doute ». Elle rappelle aussi l'année 1718 quand « les Frères bretons conduits par Pontcallec s'appuyèrent sur l'Espagne pour obtenir le respect du traité de 1532 si souvent malmené par nos voisins ». En conséquence, explique-t-elle, il était du « devoir » des militants de la cause bretonne « de couper l'amarre en recherchant une alliance qui forcerait les spoliateurs à nous rendre nos franchises²³ ».

À partir de 1934, on voit surgir dans *Stur* (« Le Gouvernail »), « revue d'étude théorique » fondée par Mordrel, tirée à 200 exemplaires, une propagande ouvertement raciste et fasciste, clairement inspirée de l'Allemagne nazie. Dans le numéro 3-4 de janvier-avril 1935 paraît une série d'articles intitulée « Le fascisme » :

« Le fascisme a tout le prestige, à nos yeux, de l'enthousiasme révolutionnaire allié à la sagesse expérimentale. Il est jeunesse, force et renouveau [...]. Pourquoi dissimuler l'attraction

qu'exerce sur nous la nouvelle vie allemande, remplie à la fois de poésie de la communion avec la nature et de l'enivrement des aventures collectives ?

Nous envions leurs jeunesses à l'idéal élevé, au patriotisme magnifique, qui ont su durcir leurs muscles et apprendre à souffrir. Leur spectacle nous délivre de celui d'une autre jeunesse moins saine, moins belle, avilie par l'obsession sexuelle.

Nous admirons l'élan avec lequel les jeunes, là-bas, engagent tout leur être dans les associations et les camps de travail, où paysans, ouvriers, étudiants, bourgeois sont mêlés comme des frères devant une maigre soupe. Nous voudrions voir les jeunes Bretons engager comme eux leur vie privée au service de leur nationalité²⁴. »

Cette année-là, 1935, Célestin Lainé, l'auteur des attentats de 1932, organise une petite formation clandestine de combat nommée Kader-venn (« Sillon de combat ») : les quelques hommes qui la composent subissent un entraînement paramilitaire et certains vont faire un stage dans une Allemagne plus que jamais considérée comme un modèle : il s'agit, explique Célestin Lainé dans le numéro 9 de *Stur*, en avril 1937, de « cultiver en nous l'esprit héroïque du celtisme. Regardons le matin vers l'Irlande. Cultiver les vertus germaniques de continuité et de discipline : regardons le soir vers la Prusse²⁵ ». Parallèlement, des *bagadou-stourm* sont mis en place, « groupes de combat » vêtus d'uniformes noir et blanc qui défilent au pas cadencé en tête de cortège lors du pèlerinage annuel de Saint-Aubin-du-Cormier²⁶.

En juillet 1937, *Stur* publie une « étude » intitulée « Racisme breton ». On peut y lire ces lignes :

« Nous considérons comme très important d'éviter les métissages en Bretagne et de rechercher systématiquement l'extension du type nordique, non pas comme meilleur véhicule d'un génie national, qui est devenu la chose de tous les Bretons, mais comme symbole du celtisme et comme idéal esthétique [...].

On peut faire évoluer la race humaine vers un type idéal par des mesures d'eugénisme, en réfrénant la reproduction des

individus dégradés ou indésirables, et en encourageant le pullulement des sujets nobles et sains. Un État breton, soucieux de la pureté et de la beauté de la race, déciderait sans doute un certain nombre de mesures, telles que la neutralisation des alcooliques et des dégénérés [...].

Mais ceci n'est pas tout. Il n'est pas impossible que la volonté ait aussi sa part dans la reproduction plus fréquente d'un type physique préféré [...]. Il n'est pas insensé d'imaginer que le parti pris des couples en faveur d'enfants de type nordique breton ne puisse à la longue avoir pour conséquence une sorte de sélection préliminaire... »

En 1937, au retour d'un séjour en Allemagne, Debauvais rédige une note : « Les premiers actes d'un gouvernement breton », nourrie du national-socialisme du III^e Reich. En marge de cette note, il a écrit : « À garder en réserve. »

« Un gouvernement breton sera nécessairement dictatorial pour permettre au peuple breton de reprendre pied et de retrouver la tradition nationale. Le gouvernement breton organisera le peuple breton en corporations, qui seront les représentants autorisés de la nation [...].

Doctrines : nous sommes des nationalistes bretons. Notre programme est le seul qui satisfasse la Bretagne. Deux moteurs psychologiques des peuples au XX^e siècle : le national et le social. Le national rejoint le social puisqu'il considère la nation dans son ensemble sans distinction de classe. Mais il est des classes déshéritées, d'où injustice sociale. Le nationalisme, dans l'impossibilité où est l'internationalisme de le résoudre, doit y remédier.

Nécessité de poser le principe que l'État breton est au-dessus des classes, mais qu'il est le défenseur naturel et vigilant des classes défavorisées. »

Sa femme commente, quarante ans après : « Ce projet fut écrit au début de 1937, après avoir reçu des assurances des services allemands qu'un État breton autonome était du domaine du possible. Toutefois,

comme il fallait attendre la victoire de nos armes, il était encore trop tôt pour dévoiler un tel document²⁷. »

En 1938, l'année de l'Anschluss et de la crise tchécoslovaque, une grande campagne de « barbouillages » est décidée. Elle consiste à peindre en lettres immenses au goudron sur les murs, les routes, les ponts, les menhirs même, des slogans comme « La France est foutue », « Vive la Bretagne libre », « Les Juifs dehors », « La Bretagne aux Bretons », « Breiz Atao vaincra ». Le gouvernement aussitôt réagit par l'arrestation des « barbouilleurs » et un décret-loi, le 25 mai, qui réprime « quiconque aura entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou de soustraire à l'autorité de la France une partie du territoire où cette autorité s'exerce ». Debauvais est parvenu à se réfugier en Belgique.

Le 25 juin s'ouvre à Rennes le procès des inculpés. Célestin Lainé fait forte impression en refusant de s'exprimer en français et l'abbé Jean-Marie Perrot (1877-1943), fondateur du Bleun Brug (1905), mouvement breton à l'intérieur de l'Église, incarnation sacerdotale de la défense de la langue, cité comme témoin, soutient les accusés²⁸. Finalement, Lainé est condamné à trois mois de prison ferme, les autres accusés à deux mois ou à des peines de sursis. Le 29 juin, Debauvais, jugé par contumace, est condamné à six mois de prison. Fin octobre, estimant que sa condamnation « servira la Bretagne », il décide de se livrer à la police. Deux procès successifs ont alors lieu les 4 novembre et 17 décembre (Debauvais doit répondre aux magistrats de Rennes de la publication d'une affiche « Pas de guerre pour les Tchèques »). Il est condamné à un an de prison ferme et Olier Mordrel à la même peine, mais avec sursis, après avoir transformé la salle de tribunal en chambre d'écho d'un nationalisme plus que jamais revendiqué : « C'est l'amour de notre patrie, la Bretagne, qui nous guide, nous repoussons comme une infâme calomnie l'idée d'être au service d'intérêts étrangers. Suivant la tradition nationale bretonne incarnée par tous les héros de nos guerres d'indépendance et de nos rébellions, notre vie est vouée au service de notre Patrie. » Le numéro de *Breiz Atao !* du 18 décembre 1938 titre « Révoltante condamnation de Patriotes Bretons », et l'éditorial explique : « Nous avons compris toute la mesquinerie de ceux qui nous gouvernent quand nous nous sommes trouvés traduits devant le tribunal des ivrognes et des rôdeurs, pour crime de nationalité bretonne [...]. Par sa politique

brutale de répression, la France s'est abaissée au niveau de la Roumanie balkanique. C'est devenu entre elle et nous une question de force. Mais nous serons bientôt les plus forts et nous vaincrons²⁹. » Ce même jour, le monument de la Fédération élevé à Pontivy pour commémorer l'Assemblée de 1790 sautait. Dans un communiqué de presse, Gwenn ha Du revendiquait l'attentat :

« Le gouvernement français persiste à refuser à la Bretagne la reconnaissance de ses droits nationaux. Le peuple breton est aujourd'hui le seul peuple en Europe auquel on continue d'interdire l'enseignement de sa langue dans ses propres écoles. Au cours de cette seule année 1938, le gouvernement français a infligé plus de vingt-deux mois de prison à neuf nationalistes bretons. Pour s'être élevés durant le mois de septembre dernier contre la guerre néfaste à la Bretagne, deux patriotes bretons sont traînés devant les tribunaux ; ils vont être condamnés pour la simple expression de leurs idées.

Le gouvernement se trompe s'il croit, par ses méthodes de répression, détruire le patriotisme breton. Notre action d'aujourd'hui contre le monument de Pontivy, outrage permanent à la nation bretonne en ce qu'il affirme qu'il n'y a désormais plus de Bretons, est une réponse à ces provocations et contribuera à préparer le peuple breton à sa libération prochaine³⁰. »

Par ordre, Gwenn ha Du³¹

Le 8 mai 1940 « restera dans mon souvenir, écrit Olivier Mordrel en 1973, une des plus grandes dates de ma vie. Le matin la radio nous informe que les troupes ont passé les frontières belge et hollandaise : elles ouvrent pour nous la route du retour³² ». Il se trouvait alors, avec Debauvais, en Allemagne, protégé par des membres de l'Abwehr³³. Quant à Debauvais, sa femme raconte qu'à cette nouvelle de l'offensive allemande il s'en trouva « tout ragaillardi. Il voyait déjà la légion bretonne faire son entrée en Bretagne, drapeaux en tête et hisser notre *Gwenn-ha-Du* sur l'hôtel de ville de Rennes, à côté des affiches proclamant la république bretonne³⁴ ».

Avec la défaite de mai-juin 1940, les ultras de l'*Emsav* crurent leurs vœux de libération bretonne enfin exaucés...

POUR COMPRENDRE LES ERRANCES DE L'« EMSAV », sans doute convient-il de les replacer dans le contexte historique et idéologique du temps, en évitant toute téléologie ou bonne conscience rétrospective, car il faudra attendre 1945 pour voir mots et postures changer de sens : dans les années 1930, racisme, eugénisme, antisémitisme, colonialisme étaient des thèmes porteurs, largement diffusés en France, avec la bénédiction de bien des autorités officielles... Rappeler qu'à l'époque Hitler était encore « Monsieur Hitler », que rares alors étaient les opposants sincères, n'excuse évidemment rien mais permet de mieux recadrer les débats. Et du reste, plus tard, l'*Emsav*, continuant à s'adapter à l'air du temps, sera gauchiste, maoïste, etc.

-
1. Plus globalement, le terme *Emsav* s'identifie au « mouvement breton », dans toutes ses composantes culturelles et politiques, qu'elles soient régionalistes, autonomistes ou indépendantistes.
 2. Pour une vision d'ensemble du mouvement breton, voir les analyses proposées par Michel Nicolas, *Le Séparatisme en Bretagne*, Braspars, Éditions Beltan, 1986 ; *Histoire du mouvement breton*, Paris, Éditions Syros, 1982, et Alain Déniel, *Le Mouvement breton de 1919 à 1945*, Paris, Éditions Maspéro, 1976.
 3. Cité par Francis Favereau, *Anthologie de la littérature bretonne au ^{xx}e siècle*, t. II : 1919-1944, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2004, p. 36.
 4. « Ce que nous sommes », *Breiz Atao ! / La Bretagne toujours !*, n° 1, janvier 1919, p. 1.
 5. Cité par Anna Youenou, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens. Mémoires du chef breton commentés par sa femme*, t. I : *Fondation et essor de Breiz Atao*, 1974, publication à compte d'auteur, p. 45.
 6. *Ibid.*, p. 40-41.
 7. Jeanne Malivel fonda dans les années 1920, avec René-Yves Creston et sa femme Suzanne, le groupe « Ar Seiz Breur » (« Les Sept Frères »), dont l'ambition était de renouveler l'art populaire breton. Sur ce sujet, voir Daniel Le Couédic et Jean-Yves Veillard, *Ar Seiz Breur (1923-1947). La création bretonne entre tradition et modernité*, Rennes, Éditions Terre de Brume et Musée de Bretagne, 2000.
 - 8.

Paolig Combot, « Yann Sohier, un instituteur laïc en Bretagne dans les années trente », *Ar Falz*, n° 42-43, 1983, p. 30-36.

9.

Ainsi, par exemple, le livre-pamphlet d'Olier Mordrel, *Breiz Atao ou Histoire et actualité du nationalisme breton*, Paris, Éditions Alain Moreau, 1973 (« La lecture de ce livre m'a donné l'impression que son auteur avait tout fait et tout écrit à *Breiz Atao* !, ne laissant à Debauvais que la responsabilité des épineuses questions d'argent », écrit Anna Youenou, épouse de Debauvais). On pourra confronter la version Mordrel avec celle proposée dans les 6 volumes publiés, à compte d'auteur, de 1974 à 1984, par la femme de Debauvais : Anna Youenou, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens*, t. I : *Fondation et essor de Breiz Atao* ; t. II : *Les Bagarres de l'avant-guerre* ; t. III : *Vicissitudes du nationalisme breton* ; t. IV : *Le Temps des épreuves* ; t. V : *Le Destin des fidèles* ; t. VI : *Mémoires de sa femme*. L'intérêt de cette publication est de proposer de multiples documents, notamment des lettres, provenant des archives personnelles de Debauvais.

10.

Françoise Morvan, *Le Monde comme si. Nationalisme et dérive identitaire en Bretagne*, Arles, Éditions Actes Sud, 2002.

11.

Cité par Michel Nicolas, *Le Séparatisme en Bretagne*, *op. cit.*, p. 22.

12.

Anna Youenou, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens*, t. II : *Les Bagarres de l'avant-guerre*, *op. cit.*, p. 85.

13.

Sur cette éclosion de publications en breton qui marque l'entre-deux-guerres, voir Francis Favereau, *Anthologie de la littérature bretonne au ^{xx}e siècle*, 2e partie : 1919-1944, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2004.

14.

Cité par Morvan Lebesque, *Comment peut-on être breton ?*, *op. cit.*, p. 176.

15.

C'est le 8 juillet 1941 qu'un groupe d'écrivains bretons décida de mettre fin, en principe, à l'existence de deux langues écrites. Les dialectes KLT (*Kernew*, *Leon*, *Treger* : Cornouaille, Léon, Trégor) étaient déjà unifiés depuis 1908, mais le vannetais (G) continuait d'avoir sa graphie particulière. La nouvelle graphie s'appela KLTH ou *yezh peurunvan* (langue parfaitement unifiée). Le mot signifiait « chat » et qui s'écrivait *kaz* en KLT et *kah* en vannetais, s'écrirait désormais *kazh*, sous une forme unique. Roparz Hémon poursuivit ses activités sous l'Occupation, ce qui lui valut d'être poursuivi à la Libération. Condamné à l'indignité nationale, il s'exila à Dublin, où il entra à l'Institute for Advanced Studies. Il y publia des ouvrages de philologie, parallèlement à des œuvres en breton et à un dictionnaire historique et étymologique. Par choix, il ne revint jamais en Bretagne. Le mouvement breton, qui reprit de plus belle à partir des années 1950, hérita du mouvement *Gwalarn*, continué dans la revue *Al Liamm* et ses éditions.

16.

Les écrivains de *Gwalarn* (Roparz Hémon, Jacques Kerrien, Fanch

Elies-Abeozen, Jakez Riou, Yves Le Drezen / Youenn Drezen...) sont aujourd'hui devenus des « classiques » bretonnants, surtout à partir de la mise en place progressive d'un enseignement de langue bretonne. Le programme du Capes de breton, depuis sa création en 1986, puise largement dans les œuvres de ces écrivains.

17.

Ingénieur chimiste, Célestin Lainé, le futur fondateur de la « division Perrot », a fabriqué la bombe et c'est André Geffroy, de Locquirec, qui déposa l'engin explosif derrière la statue. Kristian Hamon, *Le Bezen Perrot. 1944 : des nationalistes bretons sous l'uniforme allemand*, Fouesnant, Éditions Yoran Embanner, 2004, p. 28.

18.

Francis Favereau, « L'évolution du discours bretonnant de Pierre-Jakez Hélias », dans Michel Lagrée et Jacqueline Sainclivier (dir.), *L'Ouest et le politique*, op. cit., p. 168. Dans ses *Mémoires*, Anna Youenou confirme les difficultés de *Breiz Atao !*, le journal vitrine du mouvement : « L'année 1933 sera pour nous l'une des plus dures, au point de vue financier [...]. Après l'exaltation de l'été dernier, le journal piétine... » Anna Youenou, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens*, t. II : *Les Bagarres de l'avant-guerre*, op. cit., p. 31.

19.

Cité par Francis Favereau, *Anthologie de la littérature de langue bretonne au xxe siècle*, t. I : 1900-1918, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2001, p. 402-403.

20.

Cité par Morvan Lebesque, *Comment peut-on être breton ?*, op. cit., p. 170.

21.

Ar Falz, n° 1, janvier 1933, « La langue bretonne et le socialisme », p. 2.

22.

Cité par Françoise Morvan, *Le Monde comme si*, op. cit., p. 209.

23.

Anna Youenou, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens*, t. II : *Les Bagarres de l'avant-guerre*, op. cit., p. 124-125.

24.

Cité par Georges Cadiou, *L'Hermine et la croix gammée. Le mouvement breton et la collaboration*, Paris, Éditions Mango, 2001, p. 41.

25.

Cité par Kristian Hamon, *Le Bezen Perrot*, op. cit., p. 29.

26.

Sébastien Carney, « Le mouvement breton dans l'entre-deux-guerres », dans Jean-Jacques Monnier et Jean-Christophe Cassard (dir.), *Toute l'Histoire de la Bretagne, des origines à la fin du xxe siècle*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2003, p. 694.

27.

Anna Youenou, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens*, t. II : *Les Bagarres de l'avant-guerre*, op. cit., p. 232-234.

28.

Jean-Marie Perrot fut notamment l'animateur de la revue *Feiz ha Breiz*.

29.

Breiz Atao !, n° 318, 18 décembre 1938, p. 1.

30.

Sur le socle de la colonne de Pontivy, on pouvait lire : « Nous Français et citoyens de Bretagne et d'Anjou, assemblés en congrès patriotique à Pontivy, arrêtons que : N'étant pas Bretons ni Angevins, mais citoyens du même empire, nous renonçons à nos privilèges locaux et particuliers. Le 2-12-1790. »

31.

Cité par Anna Youenou, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens*, t. II : *Les Bagarres de l'avant-guerre*, op. cit., p. 332-333.

32.

Olier Mordrel, *Breiz Atao, histoire et actualité du nationalisme breton*, op. cit., p. 260.

33.

Debauvais, pour cause de maladie (tuberculose), avait été libéré le 25 juillet 1939.

34.

Anna Youenou, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens*, t. III : *Vicissitudes du nationalisme breton*, op. cit., p. 77.

Les années noires (1) : 1939-1942. De la « drôle de guerre » à l'Occupation

« LES PASSIONS, EN BRETAGNE, SONT FORTES, rappelle Pierre-Jakez Hélias. Il a fallu des années pour cicatriser, vaille que vaille, les blessures de l'Occupation¹. » L'ampleur et la qualité des travaux aujourd'hui menés à bien sur « ce passé qui ne passe pas² » autorisent une approche moins polémique, moins passionnelle aussi, car pendant longtemps, pour rendre compte de cette période à forte charge émotionnelle, mémoire et histoire ont été confondues, et le récit du vécu, un vécu souvent reconstruit *a posteriori*, tenait lieu de vérité. Une nouvelle génération de chercheurs, formés par l'Université depuis les années 1970, nous permet de proposer, par la confrontation et le croisement des sources devenues accessibles, une étude moins partiiale et plus sereine de ces six « années noires »³.

Ce fut le basculement du monde. Il y eut d'abord l'inquiétude, avec la mobilisation, une mobilisation résignée, qui contraste avec celle de 1914. Au soir du 1^{er} septembre 1939, Louis Guilloux note dans ses *Carnets* : « Je ne veux pas m'abandonner au désespoir, bien que tout soit joué. J'ai assisté, tout à l'heure, au départ des mobilisés, sur le quai de la gare. Je ne sais que dire, à peine si je sais quoi penser. [...] Cette gare, les femmes, le petit enfant qui disait : "Je ne veux pas qu'il part." Ce soir, tout est dans la nuit et quelle nuit, et pour combien de temps⁴ ? » Il y eut aussi l'arrivée d'une première vague de déplacés en septembre 1939 (125 000 personnes, au moins, se répandirent dans les seules Côtes-du-Nord). Il y eut ensuite la torpeur de la « drôle de guerre », parfois troublée par quelques exercices d'alerte, comme à Rennes en février 1940 ; le « matraquage » de l'opinion, et les difficultés de la vie quotidienne : « La guerre, c'est la nuit, écrit Louis

Guilloux. Les journaux : rien d'autre qu'une "propagande" d'une incroyable lourdeur. C'est répugnant, à proprement parler dégoûtant [...]. Les mêmes "bobards" qu'en 14-18 reparaissent. Le prix de la vie augmente dans des proportions et avec une vitesse records⁵. »

Puis ce fut la stupéfaction et la « Grande Peur » face à la ruée de la Wehrmacht à partir du 10 mai 1940, qui déclencha un gigantesque exode. La population civile et militaire se réfugie en masse dans le Sud de la France et l'Ouest, dans l'espoir d'un bien hypothétique « réduit breton ». Le 10 juin, depuis Saint-Brieuc, Louis Guilloux note que « tous les jours, les réfugiés continuent d'affluer, par centaines, par milliers, tant par le train que par la route. C'est un spectacle incessant et déchirant. Ils viennent maintenant de Rouen, de la région parisienne, de Paris même. Au centre d'accueil, c'est un défilé ininterrompu. Hier, cet aveugle de soixante-deux ans, ancien combattant⁶ ». Le général de Gaulle, alors sous-secrétaire d'État à la Guerre, vint à Rennes le 12 juin 1940, où il présida une conférence visant à l'organisation éventuelle d'une ligne de défense armoricaine. Mais on prévoyait trois mois de travail et la mobilisation de 25 000 ouvriers...

Le choc direct, frontal, avec la guerre eut lieu avec l'arrivée presque simultanée de cette masse énorme de population apeurée, qu'il fallait nourrir (au moins 140 000 personnes pour l'Ille-et-Vilaine, soit 25 % de la population habituelle du département), et l'avance foudroyante des troupes allemandes entre le 17 et le 19 juin 1940, date de leur entrée dans Brest. Victor Le Gorgeu (1881-1963) était alors sénateur maire de la ville. Il fera partie avec 6 autres élus bretons, dont Tanguy Prigent (tous du Finistère), des 80 parlementaires qui refusent, « par un mouvement instinctif », comme il l'explique lui-même, de voter, le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, et par là même de participer à la mise à mort de la République et de la démocratie⁷. Il raconte :

« Il était 19 heures, un agent cycliste était venu me prévenir à mon domicile de l'approche des troupes. Je me rendis à la mairie : pas une âme dans les rues ; toutes les portes étaient closes, les persiennes fermées, on eût dit une ville morte. Sur le trottoir de l'Hôtel de Ville, un feldwebel, descendu d'un sidecar. Le concierge de la mairie, le brave Guierry, sur l'ordre qui

lui avait été donné, descendait le drapeau français et le remplaçait par le drapeau allemand. Le feldwebel claqua des talons, me salua, prononça ces seuls mots : “Je regrette, mais c’est la guerre”, et partit. Je restai quelques secondes sur le trottoir, très ému, avec le seul Guierry, et je montai dans mon cabinet pour attendre les autorités allemandes. Désormais, il me fallait faire de mon mieux pour épargner à mes concitoyens ennuis et souffrances⁸. »

Au moment de la plus grande affluence de réfugiés, près de 300 000 personnes se seraient trouvées dans les seules Côtes-du-Nord, la plupart provenant du Nord et de l’Est de la France. C’est le temps de l’angoisse, de la peur, du désespoir. De la honte, de la douleur avec les morts de la bataille de France et les milliers de prisonniers : on recense 137 000 prisonniers bretons en 1940 dans les oflags et les stalags d’Allemagne. L’agriculture, comme en 1914, a été la plus touchée : femmes, enfants, vieillards suppléaient au manque de bras... Le 22 juin, l’armistice est signé dans le wagon de Rethondes, scellant la revanche du Führer et l’écrasement de la France.

Dès lors, partout, l’administration militaire allemande installe ses *Fedlkommandanturen* et ses *Kreiskommandanturen* ; l’administration française, passée sous la tutelle allemande, insiste sur la « correction » des premiers occupants. Mais cette apparence aimable ne doit pas masquer la réalité : pour décourager toute opposition, les autorités d’occupation ont d’emblée annoncé, par voie de presse et d’affiches, des condamnations à mort de résistants et des exécutions d’otages : Marcel Brossier, mécanicien, fut le premier fusillé en Ille-et-Vilaine, le 17 septembre, pour « sabotage⁹ ». Les habitants sont frappés par la haute densité des troupes allemandes : de fait, par sa position privilégiée, la Bretagne constitue un enjeu stratégique de première grandeur en raison de ses ports militaires, notamment Brest et Lorient, indispensables pour la bataille de l’Atlantique, en raison aussi de sa proximité géographique pour l’attaque de la Grande-Bretagne, objectif avoué du Reich. La zone côtière, sur une profondeur de 10 à 15 kilomètres, est rapidement classée zone interdite : une autorisation spéciale est requise pour y circuler¹⁰.

Dès la deuxième quinzaine de juillet 1940, Werner Best (1903-1989), haut fonctionnaire de la SS, mais aussi membre de la

Société allemande d'études celtiques, très lié aux dirigeants du Parti national breton (PNB), rédige à Berlin un rapport intitulé « La Bretagne, pierre angulaire de la garde atlantique ». Selon lui, il s'agit de « tenir en permanence le glacis anglo-irlandais » sous l'influence politique et militaire du Reich : « Pour la garde atlantique de l'Allemagne, il ne se présente que deux positions dont le rayon d'action militaire et le rayon d'influence politique puissent suffire à cette tâche : la Norvège et la Bretagne. » Il propose d'utiliser les velléités d'indépendance des nationalistes bretons, auxquels il est favorable depuis longtemps : « Politiquement, la Bretagne convient en tous points — à la différence de la Norvège — à l'édification d'une position de force pour l'Allemagne. Le pays est habité par un peuple qui aspire à se détacher de la France et qui aura besoin, à l'avenir, de s'appuyer sur une autre puissance pour pouvoir vivre et se sentir à l'abri d'intentions françaises de reconquête [...]. Les nationalistes bretons seront les tout premiers à voir dans les forces allemandes d'occupation, qui ne pourront, ni ne voudront, développer en Bretagne des tentatives de mélange racial ou d'assimilation, leurs libérateurs et les garants de l'indépendance de leur peuple¹¹. »

La Bretagne concrétise sa position de tête de pont d'une offensive contre l'Angleterre : dans la nuit du 14 au 15 novembre 1940, ce sont les bombardiers Heinkel 111, partis de Vannes, qui pilonnent les premiers la ville de Coventry...

*

LES BRETONS FIRENT-ILS PARTIE de ces « 40 millions de pétainistes », selon une formule d'Henri Amouroux ? « Jamais il n'y eut autant de Français prêts à accepter la discipline et l'autorité », écrit de son côté l'historien Robert Paxton¹². Il est vrai que, dans les Côtes-du-Nord, le préfet Jacques Feschotte, par une affiche datée du 17 juin 1940, se rallie chaleureusement au gouvernement du maréchal Pétain en appelant la population à l'union derrière le sauveur ; plus tard, à travers ses rapports mensuels ou bimestriels, il se manifeste comme un soutien résolu de la Révolution nationale, fidèle au Maréchal, essayant de régler au mieux les problèmes des relations avec les autorités allemandes. En janvier 1941, il écrit que « le prestige et l'autorité du Maréchal, chef de l'État (qui n'ont jamais été discutés dans ma région), ont certainement été constamment croissant au cours de ces

dernières semaines ». En février 1942, il va prêter serment au maréchal Pétain au cours d'une grande cérémonie qu'il qualifie « d'événement capital, source puissante de réconfort¹³ ».

Et il est vrai que le Maréchal semble disposer d'atouts considérables dans cette province catholique, qui a voté massivement, en 1936, pour les partis de droite (Fédération républicaine, PDP, Alliance républicaine et radicaux indépendants), une région qui a été séduite aussi, avant la guerre, par la doctrine corporatiste conçue comme une alternative au système parlementaire de la III^e République : les élites rurales traditionnelles ne pouvaient qu'adhérer à des mouvements proclamant que la société devait se fonder sur la famille, la profession et un État patriarcal. Et pourtant, les partis collaborationnistes français, soutiens de l'« Ordre nouveau », ont été immédiatement rejetés par la population dans son ensemble, et ils sont restés à l'état groupusculaire en Bretagne, même s'ils ont fait preuve d'activisme militant et bénéficié de l'appui des Allemands¹⁴. En effet, les deux principaux partis, rivaux entre eux, le Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot et le Rassemblement national populaire (RNP) de Marcel Déat, ne rassemblent que quelques dizaines de militants dans chaque département, tout comme le MSR ou le Francisme, parti fondé par Marcel Bucard en septembre 1933 : en 1942, le préfet des Côtes-du-Nord constate que « l'immense majorité de la population continue à se désintéresser des nouveaux partis, bien que ceux-ci s'efforcent d'intensifier leur propagande¹⁵ ».

Le groupe Collaboration et les Amis de la LVF (quelques dizaines d'engagements dans la Légion des volontaires français), soutenus par Vichy, attirent davantage les milieux pétainistes¹⁶, mais leurs effectifs cumulés atteignent moins de 0,15 % de la population totale, soit 3 collaborateurs affichés pour 2 000 habitants. Et, du reste, à partir de 1942, les locaux des partis collaborationnistes deviennent la cible de la Résistance, qui commence à s'organiser.

*

LE PARTI LE PLUS DYNAMIQUE ET LE PLUS NOMBREUX, fort notamment d'une assise rurale, est le Parti national breton (PNB), dissous par décret à la veille de la guerre, puis reconstitué par Olier Mordrel et François Debauvais au début de l'Occupation. Il relève de la fraction radicalisée et d'extrême droite du mouvement breton : lors de sa renaissance à la

fin de 1940, il aurait compté de 200 à 300 militants, pour atteindre entre 1 200 et 2 000 adhérents en septembre 1941¹⁷.

En 1940, de retour d'Allemagne, Debauvais et Mordrel ont imaginé, on l'a vu, pouvoir proclamer l'indépendance de la Bretagne. Quelques dizaines d'autonomistes se retrouvèrent ainsi au château des ducs de Rohan, à Pontivy, le 3 juillet 1940. *L'Heure bretonne*, hebdomadaire du PNB, dans son numéro du 14 juillet 1940, publia un compte rendu de cette journée :

« Mordrel lit la déclaration du Conseil national breton, au milieu d'un silence absolu. Chacun sent la solennité de l'instant qui s'écoule. L'ombre de l'État breton qui se lève plane sur la cour du vieux château de Pontivy, et les mains qui se lèvent pour acclamer la déclaration expriment autant de serments réfléchis de lutter jusqu'au bout pour la Bretagne libre.

Et Debauvais prend la parole. Il s'explique d'abord en breton. Il trouve, avec un bel élan oratoire, des phrases simples et nettes qui associent les puissances obscures de la race, à la pensée politique qui domine cette journée. Il continue en français, développant les divers aspects de ce que sera la Bretagne de demain, son esprit et sa charpente, avec la vigueur, la force d'émotion et le talent d'orateur de combat qui lui est propre.

Lainé clôt la série des discours par une allusion sobre, mais tranchante comme le fil d'une épée. L'homme qui n'a jamais cédé et qui ne cédera jamais rien, chacun le sait, prononce des paroles de confiance dans l'avenir, dit ce qu'il pense de la puissance française ou plutôt de ce qu'il en reste et indique avec un humour glacé quelle sorte de respect les Bretons peuvent avoir pour elle... »

Une déclaration dite du Conseil national breton fut adoptée, ainsi qu'un programme de gouvernement en 18 points « pour doter la Bretagne d'un État national », programme qui s'apparente aux « idées maîtresses du national-socialisme », suivant son maître d'œuvre, Olier Mordrel.

- « 1. Le peuple breton forme une communauté ethnique, spirituelle, politique, sociale et économique.
2. La souveraineté réside dans la communauté du peuple. Les devoirs de chaque Breton sont définis par l'intérêt de la communauté.
3. L'établissement de l'État breton et le relèvement de la Bretagne exigent la direction d'un chef responsable. Assisté d'un conseil, le chef exécute la volonté du peuple en liaison avec des assemblées représentant les forces vivantes de la nation [...].
11. La terre et les immeubles sis en Bretagne ne peuvent appartenir qu'à des Bretons.
12. Les richesses bretonnes accaparées par les Français feront retour à l'État breton¹⁸... »

Le 29 juillet, au chant de *La Marseillaise*, des membres du patronage de La Garde-Saint-Ivy et de milliers de Pontivyens font le siège du château, faisant comprendre aux autonomistes et aux Allemands que les Bretons restaient fidèles à la France¹⁹.

Les propositions du noyau dur des nationalistes bretons furent rejetées par von Ribbentrop. Ce dernier, après l'entrevue de Montoire du 24 octobre, a préféré la prudence, c'est-à-dire jouer la carte de Vichy et conserver le contrôle total et direct de la Bretagne : le 14 décembre 1940, une « note officielle », publiée dans *L'Heure bretonne*, annonce à la fois la démission d'Olier Mordrel de la direction du parti et du journal (les Allemands l'assignent à résidence dans le Jura souabe) et son remplacement par Raymond Delaporte, un militant plus modéré et pragmatique, un catholique de surcroît alors que Mordrel tendait vers un paganisme aryen celtisé... Dans son éditorial de *L'Heure bretonne* du 4 janvier 1941, Delaporte exprimait clairement la nouvelle ligne politique du PNB : « En faisant comprendre que je n'étais pas hostile à une entente avec la France, j'ai précisé qu'il fallait que le gouvernement de Vichy montre par des actes sans équivoques qu'il a compris la situation de la Bretagne, qu'il entend la résoudre d'une manière loyale et réaliste et qu'il veut réparer les injustices de ses prédécesseurs. »

Ce changement de direction et de cap n'empêcha pas le pronazisme de s'exprimer au cœur du mouvement breton. D'abord par

une publication : *Nemeton*, « revue d'études druidiques » dirigée par Morvan Marchal, qui témoigne, à partir d'avril 1942, de son adhésion totale « à la Révolution européenne qui se déroule sous nos yeux » (éditorial du premier numéro) ; il s'agit de réaliser un « monde nouveau » autour « des peuples du Nord » qui construisent « un monde blanc enfin uni. Ce monde neuf devra beaucoup, par le peuple qui le construit et par son chef, à l'esprit nordique. À nouveau, la dure et sensible pensée de ceux que les Gréco-Romains appelaient les "Barbares" va rayonner, balayant les académismes désuets, les cartésianismes affectés, les insuffisants positivismes [...]. Deux millénaires de judaïsation se terminent²⁰. » Le numéro 2 est plus explicite encore :

« Maintenant que, sous les coups de la Force nordique, s'écroule le temple du dernier dieu juif, de l'Or, avec tout ce qu'il contenait de cosmopolitisme grégaire pour ses esclaves aryens, plus qu'à tout autre moment de l'histoire, que nous, Celtes de l'Occident européens, avons été frustrés, au cours des âges, d'un héritage magnifique. L'orientalisation de nos peuples, par la Rome de la décadence et les théologies judéo-chrétiennes dont elle se faisait le champion, nous a arraché presque jusqu'au souvenir de notre philosophie ancestrale, et, pour le remplacer par des concepts étrangers, nous a enlevé le meilleur de notre patrimoine de pensée. Contre ce préjudice, *Nemeton* est la clameur, le *dispad uwchannwyn*, le Cri plus haut que l'Abîme²¹. »

Quant à François Debauvais, au nom d'une « conception celto-germanique, où le héros tient la première place dans l'État et met au pas le marchand et le financier », il n'a cessé de revendiquer son adhésion et celle des « patriotes bretons » à l'Allemagne d'Hitler. Avant de mourir, le 20 mars 1944, dans un sanatorium alsacien, à Colmar, toujours convaincu de la victoire allemande, il écrivit un dernier texte pour la revue *Breiz Atao !*, qu'elle publia dans son numéro de mai 1944. On peut y lire : « Disons encore que nous combattons aux côtés de l'Allemagne parce qu'elle défend des valeurs de civilisation qui sont les nôtres, contre la liquéfaction individualiste française et le matérialisme communiste et anglo-américain²². » Ce

texte était destiné aux « camarades de la Formation Perrot », salués comme « la première formation bretonne armée depuis la dispersion de l'armée chouanne ».

Unissant l'action à la doctrine, une poignée d'ultras, des jeunes fanatiques de la « foi celtique », ont suivi jusqu'au bout Célestin Lainé. Ce dernier, né à Nantes en 1908, élevé à Ploudalmézeau (Finistère), convaincu de mener une « guerre libératrice » en faveur de sa « patrie » annexée, s'était déjà illustré, on l'a vu, par son extrémisme au début des années 1930. Il fonda en décembre 1943 le sinistre Bezen Perrot, la « Formation Perrot », du nom de l'abbé de Scrignac assassiné par le maquis, qui désapprouvait pourtant tout recours à la force des armes. Cette unité militaire, composée, aux dires de Célestin Lainé, « de vrais Celtes », avait pour mission de préparer la future armée de la Bretagne indépendante au sein de l'Europe nazie. Lainé déclara à l'un des très jeunes membres de la formation, né en 1926 à Auray, surnommé Cadoudal, qu'il ne fallait pas « avoir peur de braver la haine du peuple », qu'il devait « n'avoir pour les masses que du dédain », et qu'ils verraient, « après une victoire allemande, le peuple à leurs pieds comme un chien battu et tremblant²³ ». Vêtu, à partir de mars 1944, de la tenue des Waffen SS, le Bezen Perrot ira jusqu'au bout d'un collaborationnisme militaire avec le III^e Reich, notamment contre les maquis bretons (en particulier au nord de l'Ille-et-Vilaine), en se livrant aux pires exactions, y compris lors de sa fuite vers l'est dans l'été 1944²⁴. En 1944, « Marcel », un des *gour* — nom que se donnent les membres du Bezen Perrot —, né à Lézardrieux en 1921, étudiant en lettres à Rennes au début de l'Occupation, écrivit d'Allemagne à son fils de deux ans : « Un mot de papa que tu liras quand tu seras grand. Deviens un homme, grand et fort. Seule ici la force compte. Je te serre sur mon cœur en te disant de voir toujours plus grand et haut, en te rappelant que si l'idéal n'a point brûlé ton cœur, tu n'auras pas vécu. Bons baisers. Heil Hitler ! Papa²⁵. »

Malgré leur visibilité, l'importance et la portée de ces extrémismes sont limitées : moins d'une centaine de « jeunes Bretons nationalistes », comme ils se nomment, suivirent Célestin Lainé²⁶. Et si *L'Heure bretonne* connaît un tirage de 23 000 à 37 000 exemplaires en 1940, dès mai 1941 le nouveau rédacteur en chef Jaffré, constatant le très grand nombre d'invendus, abaisse le tirage à 8 000, plus conforme à la vente réelle. En outre, les incidents sont nombreux entre les

vendeurs à la criée du journal et la population²⁷.

Les Allemands se rendent vite compte que la propagande des nationalistes bretons ne recueille presque pas d'écho auprès d'une population dont ils prétendaient pourtant exprimer les aspirations, d'autant moins que l'Église a condamné le mouvement : M^{gr} Roques, le nouvel archevêque de Rennes, avait proclamé le 9 juillet 1940, le jour de son installation solennelle dans la cathédrale Saint-Pierre, être « heureux d'avoir été désigné [...] pour maintenir, dans les âmes bretonnes, la foi chrétienne et la fierté française ». Quant à M^{gr} Duparc, évêque de Quimper, dès juillet 1940 il écrivit cette vibrante instruction à lire « en chaire le dimanche » :

« Nous mettons en garde le clergé et les fidèles de notre diocèse contre une campagne de *séparatisme breton* qu'organisent en ce moment des hommes déjà condamnés par les tribunaux français. Le résultat le plus clair d'une pareille entreprise serait d'imposer à la Bretagne des conditions de vie aussi dangereuses pour sa foi catholique que pour ses traditions celtiques. Quatre siècles d'histoire nationale commune, malgré des dissensions qui ne regardent que nous, ont intimement resserré nos liens de cœur avec la France. Notre sang versé sans compter sur terre et sur mer lui a prouvé notre fidélité ardente. Notre vie intellectuelle, notre vie sociale, notre vie économique ont été constamment mêlées à la sienne. Nous lui avons donné l'exemple d'une vie religieuse forte et tendre. Elle nous a en retour aidés à développer encore l'élan de notre apostolat. Nous lui sommes liés indissolublement. Nous ne la trahirons pas à l'heure de sa douloureuse épreuve. Jamais Breton ne fit trahison²⁸. »

*

SI LE COLLABORATIONNISME ACTIF ET MILITANT est ainsi resté marginal tout au long de l'Occupation, qu'en est-il de l'adhésion de la population bretonne à la « Révolution nationale » prêchée par celui que Pierre-Jakez Hélias qualifie de « vieux bénisseur de Vichy²⁹ » ?

Dans le triptyque « Travail, Famille, Patrie », le volet « familial »

reçoit un écho favorable (et l'appui de l'Église) : la politique nataliste commence ainsi à porter ses fruits à partir de 1942 dans les Côtes-du-Nord, comme partout en Europe, soutenue par une intense propagande par voie d'affiches à l'occasion de la fête des Mères. Toujours dans les Côtes-du-Nord, lors des cérémonies du 24 mai 1944, 673 médailles récompensant des mères méritantes sont remises : 58 en or, 113 en argent, 502 en bronze. De 1942 à 1944, les dépenses d'assistance aux familles sont passées de 6 à 14 millions de francs. Il s'agit là, comme le souligne Christian Bougeard, d'un des rares exemples de succès de l'idéologie pétainiste³⁰.

Les mesures que le régime de Vichy a prises en faveur de l'enseignement catholique ont aussi été plutôt bien accueillies, qu'il s'agisse de l'autorisation d'enseigner donnée aux congrégations (loi du 3 septembre 1940) ou de la possibilité ouverte aux municipalités de subventionner les écoles catholiques (loi du 6 janvier 1941). Ces décisions ont sans doute contribué à créer dans une partie de l'opinion une forte dichotomie entre l'occupant, de plus en plus rejeté, et la « Révolution nationale » du Maréchal, écouté avec faveur notamment par les anciens combattants (« vainqueur de Verdun », il reste le symbole vivant de la victoire de 1918) et le monde paysan...

Et si une partie du volet « Patrie » consiste à « rendre la France aux Français », la politique antisémite de l'État français est appliquée en Bretagne comme ailleurs : le recensement d'octobre 1940, exigé par les Allemands en zone nord, mais réalisé par les Français, chiffre à 1 775 le nombre de juifs français et étrangers en Bretagne (sans le Morbihan), dont la moitié vit dans la région nantaise. Dès le 10 décembre 1940, un arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine ordonnait la fermeture de 29 entreprises juives « qui ne répondaient pas à un besoin absolu de l'économie française ». Alors que leurs biens sont « arianisés », beaucoup de juifs ont déjà quitté la région lorsque les arrestations commencent en septembre 1941 et s'étendent en 1942³¹ : dans les Côtes-du-Nord, leur nombre est passé de 208 en 1940 à 49 en avril 1942 ; 23 reçoivent l'étoile jaune en mai 1942 et au moins 15 meurent dans les camps d'extermination nazis...

*

DÈS LA FIN DE 1940, APRÈS LA POIGNÉE DE MAIN de Montoire, des signes de décrochage d'une partie de l'opinion sont relevés par les autorités de

Vichy : en 1941, les préfets se désolent du peu d'effet de la propagande vichyssoise, tout en déplorant la médiocrité et le manque d'intérêt des émissions de la radio officielle. Et malgré l'effet désastreux de Mers el-Kébir (la destruction de la flotte française par l'Angleterre le 3 juillet 1940), exploité par les propagandes allemande et vichyssoise et par les nationalistes (de nombreux marins bretons étaient parmi les victimes, notamment 52 Morbihannais), l'anglophilie et le gaullisme se développent dès l'automne 1940 et en 1941, notamment à Brest. La ville du Ponant subit pourtant de plein fouet des bombardements britanniques qui tentent de détruire la flotte allemande basée dans la rade : à la date du 11 février 1942, alors que les croiseurs allemands quittent Brest, 300 civils sont morts sous les bombes et plus d'un millier d'habitations ont été détruites dans ce qui est devenu une « ville martyre »... En novembre 1942, les bombardements reprennent, confiés cette fois à l'aviation américaine qui cherche à atteindre la base sous-marine mise en chantier à Laninon à partir du printemps 1941 pour abriter les flottilles de *U-Boote* : entre le 8 juillet 1940 et le 14 septembre 1944, Brest connut 650 alertes et plus de 200 bombardements effectifs.

L'importante présence militaire allemande à Brest suscite les premiers gestes de résistance spontanée : inscriptions vengeresses ou provocatrices faites à la hâte sur les murs, dépôts matinaux de bouquets ornés de rubans tricolores auprès du monument aux morts, lacération des affiches de propagande. Le 18 janvier 1941, les autorités allemandes font savoir au sous-préfet, au commissaire central et au représentant du maire qu'elles entendent « voir cesser des agissements tels que : applaudissements lors du survol d'avions anglais, attitude des passants qui, ne voulant pas descendre du trottoir, bousculent des soldats, remise de tracts dans les voitures allemandes stationnées, sabotage même de la lumière électrique de ces voitures, affirmations dans le public que les dégâts causés provenaient exclusivement de la DCA et des bombes allemandes, etc.³² ».

La proximité de l'Angleterre explique la réception plus aisée de la BBC, émettant au nom de la « France libre et combattante » : les préfets rapportent en 1941 que la population, notamment urbaine, est « massivement intoxiquée » par la radio britannique (80 à 90 % dans le Trégor). Dans l'arrondissement de Guingamp, « la radio anglaise a produit quelques ravages, surtout dans les milieux ouvriers » (note du

25 novembre 1941). En avril 1942, le sous-préfet de Brest parle de « haine croissante de l'occupant » et, à la fin de l'année, il évoque « l'occupantophobie des Brestoïses ».

Malgré la loi du 15 octobre 1941 interdisant l'écoute de la BBC, tous les rapports officiels de 1942 à 1944 dans les Côtes-du-Nord (et ailleurs) répètent que « la population est intoxiquée par la radio de Londres »...

-
1. Pierre-Jakez Hélias, *Le Quêteur de mémoire*, op. cit., p. 145.
 2. Éric Conan et Henry Rouso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Éditions Fayard, 1994.
 3. Ce chapitre doit une grande part de ses informations à Christian Bougeard (dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale* (actes du colloque international, 15-17 novembre 2001), Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale, 2002. Les principaux travaux que nous avons utilisés dans les chapitres 63, 64 et 65 sont ceux de Jacqueline Sainclivier, *L'Ille-et-Vilaine (1918-1958). Vie sociale et politique*, Rennes, Presses universitaires de France, 1996 (à partir de sa thèse de doctorat d'État, *Permanences et ruptures en Ille-et-Vilaine (1918-1958). Aspects politiques et sociaux*), et *La Bretagne dans la guerre (1939-1945)*, op. cit. ; Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, op. cit., et *La Bretagne d'une guerre à l'autre (1914-1945)*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1999 ; Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation. Imaginaires et comportements d'une sortie de guerre (1944-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, livre écrit à partir de sa thèse, *L'Imaginaire social de la Libération en Bretagne (été 1944-hiver 1945). Contribution à une histoire des représentations mentales*, Rennes, université Rennes II, 1997.
 4. Louis Guilloux, *Carnets*, op. cit., p. 247-248.
 5. *Ibid.*, p. 259.
 6. *Ibid.*, p. 264.
 7. Article unique : « L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du Maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura

créées. » 569 députés et sénateurs votèrent cet « article unique du projet de loi constitutionnelle ».

8. Marie-Thérèse Cloître (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale, 2000, p. 229.
9. Jacqueline Sainclivier, *Permanences et ruptures en Ille-et-Vilaine*, *op. cit.*, p. 507.
10. Christian Bougeard, « L'intérêt stratégique de la Bretagne durant la Seconde Guerre mondiale », *Historiens et géographes*, n° 318, 1988, p. 47-52.
11. Cité par Henri Fréville, *Archives secrètes de Bretagne (1940-1944)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2004 (rééd.), p. 40.
12. Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, Paris, Éditions du Seuil, 1973, p. 43.
13. Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 623-625.
14. Sans qu'il soit possible de chiffrer le nombre exact de militants des divers groupes collaborationnistes, les historiens évaluent leur nombre total à moins de 100 000 personnes, soit 0,25 % de la population française.
15. Cité par Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 774.
16. La Légion des volontaires français contre le bolchevisme a été créée au cours de l'été 1941 dans le but de combattre avec les Allemands sur le front russe.
17. Il convient de souligner qu'un certain nombre de militants ont refusé toute collaboration pour rallier la Résistance, soit en Bretagne même, soit en rejoignant les Forces françaises libres.
18. Texte cité par Anna Youenou, *Fransez Debauvais et les siens*, t. III : *Vicissitudes du nationalisme breton*, *op. cit.*, p. 125-126.
19. Jean Pascal, *Les Députés bretons de 1789 à 1983*, *op. cit.*, p. 528.
20. « Le druidisme dans la nouvelle Europe », *Nemeton, revue d'études druidiques*, n° 1, 2^e trimestre 1942, p. 23-24.
21. « Le sommeil de Balor », *Nemeton, revue d'études druidiques*, n° 2, 3^e trimestre 1942, p. 49.

22. « Camarades de la Formation Perrot », *Breiz Atao !*, n° 337, mai 1944, p. 3.
23. Cité par Kristian Hamon, *Le Bezen Perrot*, *op. cit.*, p. 65.
24. La synthèse la plus récente sur le mouvement breton pendant la guerre est celle de Georges Cadiou, *L'Hermine et la croix gammée. Le mouvement breton et la collaboration*, Paris, Éditions Mango, 2001. Voir aussi l'étude de Bertrand Frelaut, *Les Nationalistes bretons de 1939 à 1945*, Brasparts, Éditions Beltan, 1985, et celle d'Henri Fréville, *Archives secrètes de Bretagne (1940-1944)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2004 (rééd.). Grâce, en particulier, aux documents de l'administration militaire allemande récupérés dans les locaux de l'hôtel Majestic, Henri Fréville a pu apporter de nombreux éclaircissements sur les relations que certains mouvements culturels et politiques bretons ont entretenues avec l'occupant. Sur Célestin Lainé, voir l'étude de Kristian Hamon, *Le Bezen Perrot. 1944 : des nationalistes bretons sous l'uniforme allemand*, Fouesnant, Éditions Yoran Embanner, 2004.
25. Cité par Kristian Hamon, *Le Bezen Perrot*, *op. cit.*, p. 70.
26. Loin donc du « Rapport sur la formation Perrot » rédigé par le commandant du bureau de documentation de la 10^e région militaire, daté du 16 novembre 1945 : « Si environ 100 à 150 (membres de la Formation Perrot) sont venus à Rennes, il est certain que plusieurs centaines (certains disent 2 000) étaient prêts à suivre l'entraîneur d'hommes qu'est Lainé, mais leur nombre ne peut être évalué avec certitude. » Au total, en confrontant les témoignages et les déclarations avec les rapports des Renseignements généraux et de la DST, 71 membres de la Formation Perrot ont été identifiés. Luc Capdevila, *L'Imaginaire social de la Libération en Bretagne*, *op. cit.*, p. 67. Voir aussi Kristian Hamon, *Le Bezen Perrot*, *op. cit.* (il fixe, quant à lui, les effectifs du Bezen à 66 hommes).
27. Jacqueline Sainclivier, *Permanences et ruptures en Ille-et-Vilaine*, *op. cit.*, p. 488.
28. Cité par Yvon Tranvouez, « Les catholiques et la question bretonne (1940-1944) », dans Christian Bougeard, *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 290. Yvon Tranvouez met bien en valeur l'ambiguïté de la position de M^{gr} Duparc : si ce dernier n'a pas varié, tout au long de la guerre, dans son refus du séparatisme, il n'est pas moins évident que son adhésion aux idéaux de la Révolution nationale et sa fidélité au Maréchal ne se sont pas démenties.
29. Expression utilisée par Pierre-Jakez Hélias dans l'éditorial de *Vent d'ouest*, n° 1, 14 octobre 1944. Sur la « Révolution nationale » maréchaliste, voir l'étude de Limore Yagil, « *L'Homme nouveau* » et la

Révolution nationale de Vichy (1940-1944), Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1997.

30.

Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 661-662.

31.

110 juifs auraient ainsi été arrêtés en Ille-et-Vilaine, soit 29 % des juifs recensés en octobre 1940. Jacqueline Sainclivier, *Permanences et ruptures en Ille-et-Vilaine*, *op. cit.*, p. 486.

32.

Marie-Thérèse Cloître (dir.), *Histoire de Brest*, *op. cit.*, p. 234-235.

Les années noires (2) : 1942-1944. Du maréchalisme à la Libération

DÈS L'ÉTÉ 1940, LES CHANTIERS ALLEMANDS ont réclamé une main-d'œuvre toujours plus abondante pour la construction d'aérodromes, de bases sous-marines, de fortifications côtières : les effectifs de la *Kriegsmarine* à Brest sont ainsi passés d'environ 1 000 hommes en 1940 à plus de 5 000 en 1944. Et le phénomène s'est amplifié à partir de 1942 avec la construction du mur de l'Atlantique, qui réclame toujours plus de bras. Cette politique de prélèvement massif de main-d'œuvre est sans doute le premier levier du basculement de bien des Bretons d'un maréchalisme modéré à une Résistance de plus en plus ouverte, contraignant l'occupant à réquisitionner toute la population côtière plusieurs jours par semaine (fin 1943), avant de procéder à de véritables rafles de main-d'œuvre, en 1944.

Il y avait aussi la pression pour aller travailler en Allemagne : de 1940 au 31 août 1942, malgré une intense propagande par voie de presse et par affiches et la promesse de fortes primes, de 40 à 80 travailleurs volontaires seulement sont partis en Allemagne depuis les Côtes-du-Nord ; 192 contrats ont été souscrits dans le Morbihan et 320 en Ille-et-Vilaine.

Le retour au pouvoir de Pierre Laval, sous la pression allemande, en avril 1942, n'est pas de nature à rallier les Bretons : le 22 juin 1942, il déclare qu'il « souhaite la victoire allemande, parce que, sans elle, le bolchevisme demain s'installerait partout », et il lance la Relève, à grand renfort de propagande : face aux demandes du *Gauleiter* nazi Sauckel, le « négrier de l'Europe », il négocie l'échange des travailleurs français exigés par les nazis contre des prisonniers mis « en congés de captivité », l'opération étant présentée comme un

devoir moral pour libérer les prisonniers français. Tous ne l'entendent pas ainsi : à Brest, le départ d'un convoi de la Relève, comprenant 600 ouvriers de l'arsenal, le 22 octobre 1942, provoque une manifestation houleuse, où l'on chante *La Marseillaise*, *La Jeune Garde* et *L'Internationale*, avant que le régime ne soit conspué aux cris de « À bas Pétain ! Aux chiottes le Vieux ! ». Le sous-préfet du Finistère l'avait bien relevé en mars 1942 : les ouvriers de l'arsenal de Brest, écrivait-il, « sont plus ou moins gaullistes ou anglophiles, ils jettent l'interdit sur les rares partisans du Maréchal. Il y a là un foyer d'opposition qui pourrait devenir un jour un foyer d'insurrection »^{1...}

*

L'OPINION BRETONNE A, SEMBLE-T-IL, BASCULÉ dans le rejet, voire la dissidence passive ou active, en deux temps : d'abord en novembre 1942, lors du débarquement en Afrique du Nord et de l'invasion de la zone sud. Le sous-préfet de Guingamp estime, le 23 novembre 1942, que près de 90 % de la population de son arrondissement « souhaite ardemment la défaite de l'Allemagne », sans craindre « le péril communiste ». Au même moment, le ralliement de l'amiral Darlan aux Alliés, qui cherchent à l'utiliser, jette le trouble parmi ceux qui étaient encore partisans de la Révolution nationale.

Globalement pourtant, dans un premier temps du moins, les objectifs de main-d'œuvre fixés par les nazis ont été atteints : beaucoup d'ouvriers ne voyaient pas comment échapper à leur sort, même si des réfractaires existent déjà. À la fin de janvier 1943, le préfet des Côtes-du-Nord signale de « nombreux défaillants ». De septembre 1942 à février 1943, le bilan des départs dans le cadre de la 1^{re} action Sauckel s'établit à 668 pour le Finistère, 622 pour l'Ille-et-Vilaine, 467 pour le Morbihan et 780 départs pour les Côtes-du-Nord. En dépit des oppositions, en particulier les manifestations dans les gares lors des départs des trains, la Relève semble avoir été mieux exécutée dans les Côtes-du-Nord, pourtant taxées de 10 % d'hommes de plus que dans le Morbihan ou le Finistère, où la main-d'œuvre est mobilisée pour les grands chantiers côtiers et portuaires. La 2^e action Sauckel, lancée le 4 janvier 1943, exige à nouveau 250 000 hommes, dont 150 000 spécialistes.

Face aux multiples difficultés de recrutement, Laval décide, le 16 février 1943, de mobiliser pour deux ans trois classes d'âge : c'est

le Service du travail obligatoire ou STO, qui réquisitionne pour l'Allemagne tous les hommes nés entre le 1^{er} janvier 1920 et le 31 décembre 1922. À partir d'avril 1943, le STO s'inscrit dans la 3^e action Sauckel (mai-décembre 1943), qui exige encore 220 000 hommes, dont 120 000 avant mai 1943.

L'opposition au STO en Bretagne se fait de plus en plus manifeste. En mars 1943, le sous-préfet de Lannion signale qu'« au moins 25 % des convoqués ne se présentent pas ». Les opérations de recensement provoquent de nombreux incidents partout, notamment dans l'Ouest des Côtes-du-Nord. Le premier départ à Guingamp de 74 jeunes, le 15 mars 1943, donne lieu à une véritable manifestation de masse : environ 500 personnes se retrouvent à la gare en chantant *La Marseillaise*. Le 1^{er} avril, le préfet des Côtes-du-Nord évoque de « profondes résistances, orchestrées par les ordres dissidents et les consignes communistes ». Les autorités doivent de plus en plus faire appel à la gendarmerie pour rechercher les réfractaires cachés dans les campagnes, aidés par la population : bientôt, les prélèvements de main-d'œuvre se transforment en chasse à l'homme. Ainsi, durant l'été 1943, 4 049 jeunes gens dans le Morbihan, 4 601 dans les Côtes-du-Nord sont officiellement recherchés, de plus en plus mollement, par la gendarmerie.

L'instauration du STO constitue un tournant décisif dans l'évolution de l'opinion publique, tant vis-à-vis de Vichy que par rapport à la Résistance qui commence à se structurer en mouvements. « Le STO a accru d'une façon profonde le divorce entre la population et le gouvernement », écrit le préfet des Côtes-du-Nord dans son rapport du 1^{er} août 1943. À Callac, les gendarmes sont hués et chassés par la population quand ils viennent pour rechercher des jeunes...

Avec le STO, la paysannerie bretonne, dont une partie avait été vichyssoise, séduite par le « maréchal paysan » et la défense des valeurs terriennes, soutient désormais massivement les milliers de réfractaires qu'elle héberge, d'autant que ses propres enfants sont désormais touchés : la Relève lancée par Laval en 1942 ne concernait alors que les ouvriers.

Les préfets eux-mêmes évoluent : certains sont arrêtés et déportés par les Allemands, comme Georges Lahillonne et de Villeneuve dans les Côtes-du-Nord en 1943 et 1944, Bonnefoy en Loire-Inférieure. D'autres prennent contact avec la Résistance, et même certains préfets

pétainistes, comme Jacques Feschotte dans les Côtes-du-Nord, s'efforcent de limiter les empiètements des Allemands en soutenant les maires et en tentant de faire libérer ceux qui ont été arrêtés par l'occupant. Beaucoup de maires aussi témoignent de leur opposition : de la mi-décembre 1943 au 1^{er} février 1944, plus de 20 maires ont remis leur démission pour « raison de santé » dans le seul département des Côtes-du-Nord. Face à cette vague de défections, pour répondre aux besoins croissants, les troupes d'occupation, aidées de la Gestapo et de ses supplétifs (notamment les très redoutés Russes blancs, troupes supplétives de l'armée allemande, Ukrainiens et Géorgiens de l'armée Vlassov), multiplient les rafles dans les villes comme dans les campagnes : à Rostrenen, exemple parmi tant d'autres, le 25 février 1944, 75 personnes, dont les notables, sont arrêtées ; 50 sont relâchées, 25 restent détenues car elles auraient refusé de rejoindre les chantiers de Brest...

De telles pratiques ne peuvent évidemment qu'attiser la « haine de l'occupant », comme ne cessent de le souligner les rapports des Renseignements généraux, d'autant que les difficultés de la vie au quotidien se sont amplifiées : dès septembre 1940, les premières restrictions sont imposées pour la viande (60 grammes par jour et par personne, qui devinrent 100 grammes par semaine en 1941), mais aussi pour beaucoup d'autres produits. Dans son rapport de janvier 1942, le préfet d'Ille-et-Vilaine écrivait que « les légumes ont presque disparu, la viande est rare, le lait et le cidre manquent ». La situation ne fera que s'aggraver, même si les solidarités, le système D, le troc, les réseaux du marché noir ont permis tant bien que mal de se procurer un peu de viande, du beurre, du poisson, du cidre, du vin qui atteignent des prix exorbitants en 1943 et 1944². Tous les départements bretons ayant été classés départements excédentaires en matière agricole, une partie de leur production était dirigée automatiquement vers les départements défavorisés, notamment la région parisienne. Aussi, les prélèvements agricoles croissants, les ordres toujours plus pressants de Vichy pour satisfaire les exigences allemandes ont contribué à retourner la paysannerie contre le régime et sa « Révolution nationale ».

**Évolution des disponibilités en blé, exprimées en quintaux
(pour l'Ille-et-Vilaine³)**

	<i>Décembre 1940</i>	<i>Mai 1943</i>
Blé disponible	174 355	71 610
Pour l'Allemagne	50 000	20 147
Vers zones déficitaires	44 000	
Besoins locaux	67 000	96 000
Total des besoins	161 000	116 000
Bilan	+ 13 355	- 44 537

3. Jacqueline Sainclivier, *Permanences et ruptures en Ille-et-Vilaine*, op. cit., p. 458.

Et pourtant, partant du principe que « la terre, elle, ne ment pas », Pétain avait fait de la paysannerie un des piliers de son régime : dans un discours du 12 octobre 1940, il déclarait que « l'agriculture familiale constitue la principale base économique et sociale de la France ». Le 2 décembre 1940, sous la pression des grands agrariens, une loi créait la Corporation nationale paysanne destinée à organiser les producteurs : à la base, un syndicat corporatif local, unique et mixte, dirigé par un agriculteur nommé syndic et ayant autorité sur l'ensemble des services techniques, économiques et sociaux de l'agriculture ; au niveau départemental, une union régionale corporative, qui regroupe obligatoirement tous les syndicats et organisations agricoles ; à l'échelon national, le Conseil national de la corporation.

Ce fut le comte Hervé Budes de Guébriant, déjà à la tête de la très puissante Union des syndicats agricoles de Landerneau, qui fut jusqu'en décembre 1942 un des responsables principaux de l'organisation bretonne de la Corporation paysanne, tandis qu'il siégeait au Conseil national de la corporation paysanne. Sur le terrain, suivant un rapport du préfet des Côtes-du-Nord daté du 1^{er} juin 1941, la Corporation fut accueillie « dans l'indifférence la plus complète ». En fait, dans le contexte des pénuries et du rationnement de guerre, la Corporation est vite apparue comme un organisme de contrôle au service de l'État, destiné à arracher aux paysans les produits de leurs

récoltes et de leur élevage, provoquant mécontentement, colère puis refus face à des demandes de plus en plus impérieuses. À la fin de l'année 1942, la majorité de la population paysanne est entrée en dissidence, alors que les impositions se sont amplifiées : le 1^{er} février 1943, le préfet des Côtes-du-Nord écrit que « tout ce qui touche au ravitaillement se complique du fait du renforcement constant de la résistance des producteurs, renforcement essentiellement fondé d'ailleurs sur des questions d'intérêt ».

*

LA RÉSISTANCE FUT MULTIFORME : de l'inertie à l'action directe, en passant par le soutien informel de sympathisants, le renseignement, l'aide à l'évasion d'aviateurs alliés, le sabotage... Très minoritaire à l'origine, elle est née lentement mais précocement ; laborieusement organisée jusqu'en 1943, elle débouche sur des groupes et des réseaux d'action souvent éphémères puis de plus en plus structurés.

La population résistante est avant tout une population jeune : en Ille-et-Vilaine, les 20-24 ans, qui constituent 10 % de la population, représentent le cinquième des résistants, et les 13-29 ans constituent 45 % de la population résistante³. La sociologie des résistants révèle un nombre non négligeable de femmes (12 % en Ille-et-Vilaine). Comme l'explique Jacqueline Sainclivier, les femmes ont participé à la guerre à part égale avec les hommes, pour la première fois sans doute de manière si importante, notamment dans la bourgeoisie où l'héritage politique, socioculturel n'y prédisposait pas. Les professions les plus représentées sont les ouvriers, forts d'une longue pratique du militantisme politique et syndical, les employés du secteur public, les commerçants et les artisans. Quant à la répartition spatiale de la Résistance, elle révèle une surreprésentation des villes, notamment des villes républicaines votant à gauche, et des cités littorales.

Plus la résistance est précoce, plus sa localisation s'identifie à la Bretagne « bleue ». Jacqueline Sainclivier relève que la Résistance est apparue plus tardivement dans le Nord-Est de l'Ille-et-Vilaine et à l'Ouest, là où le passé contre-révolutionnaire a été le plus actif, comme si l'ancien refus de la levée en masse, en 1793, ou de la Constitution civile du clergé, surtout à l'Ouest, s'était transformé en refus tardif de l'occupant. C'était comme si, en somme, le subconscient collectif avait joué à nouveau pour faire du résistant de 1943 l'héritier de deux

courants de pensée : patriotique et républicain (résistants de la première heure) ; chouan et blanc (résistants de la deuxième heure⁴). À noter aussi, dans cette géographie de la résistance bretonne, une assez faible représentation des campagnes, qui ne se réveillent guère avant 1943 : en Ille-et-Vilaine, où ils constituent plus de 50 % de la population active, les paysans ne représentent que 6 à 7 % de la population résistante⁵.

Les premiers Bretons à se rebeller furent certainement les Sénans. Dès le mois de juin 1940, la presque totalité des hommes valides de la petite île de Sein, au large du Finistère, soit près de 130 personnes, gagnèrent les rivages anglais de la Manche après avoir entendu l'appel du 18 juin à partir de l'unique poste de radio de l'île détenu par l'hôtel de l'Océan. « Mais l'île de Sein, c'est donc le quart de la France ! » s'exclama le général de Gaulle le 5 juillet lors de la revue des futures Forces françaises libres qui étaient à cette date environ 600⁶.

En Bretagne continentale, dès 1940, les premiers sabotages de câbles électriques sont signalés. Ces actes, d'abord isolés et diffus, sont à l'œuvre au lendemain même de l'Occupation. En décembre 1940 arrive le premier représentant de la France libre, le lieutenant de vaisseau d'Estienne d'Orves, qui sera fusillé en août 1941. Car les polices, française et allemande, ont été particulièrement efficaces dans la traque des premiers réseaux, notamment communistes. Déchirés par le pacte germano-soviétique du 23 août 1939, nombre d'entre eux entrent néanmoins dans la Résistance dès l'été 1940⁷ : des sections des Jeunesses communistes se reconstituent, notamment à Rennes, diffusant des tracts dénonçant le régime de Vichy. Cet effort de structuration se prolonge avec la création de groupes de l'OS (Organisation spéciale de combat) qui apparurent dans plusieurs villes (Rennes, Saint-Malo, par exemple) en janvier 1941, avant de s'ouvrir aux non-communistes.

Dès le début 1941, des militants fichés sont internés. Par vagues successives, les pionniers de la Résistance communiste sont arrêtés et les organisations démantelées : 60 arrestations en Bretagne-Sud, à Rennes, à Nantes et à Saint-Brieuc, de novembre 1941 à l'été 1942. Un événement marquera les esprits : à la suite de l'exécution du lieutenant-colonel Hotz à Nantes par deux résistants communistes parisiens, le 20 octobre 1941, les autorités françaises et allemandes ripostent sauvagement : deux jours après l'attentat, 27 otages, en

majorité communistes, sont fusillés à Châteaubriant. D'autres sont exécutés à Nantes et au mont Valérien. C'est un choc pour l'opinion : le 25 octobre, le préfet de Loire-Inférieure écrit au ministre de l'Intérieur de Vichy que « l'exécution de cinq anciens combattants, parmi lesquels on note M. Jost, président du Comité d'entente des anciens combattants, groupant au moins 30 000 membres dans la Loire-Inférieure, Commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire, grand mutilé, a causé dans la population une grande émotion⁸ ». Dans un message lancé à la radio, le général de Gaulle, conscient de l'impact qu'a eu la répression allemande sur la population, invite les Français à une première commémoration nationale : « J'invite tous les Français et les Françaises à cesser toute activité et à demeurer immobiles, chacun là où il se trouvera, le vendredi 31 octobre, de 4 heures à 4 h 5 [...]. Ce gigantesque garde-à-vous, cette immense grève nationale faisant voir à l'ennemi la menace qui l'enveloppe et prouvant la fraternité française. »

Si la Résistance reste un phénomène mineur, elle cumule les martyrs : le 30 décembre 1942, 25 communistes (presque tous ouvriers) sont exécutés à La Maltière en Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) ; en 1943, en plusieurs opérations rendues possibles par une trahison, une partie des groupes communistes clandestins et les premiers groupes FTP des Côtes-du-Nord sont démantelés. Dans tous les départements bretons, de nombreux résistants communistes livrés aux Allemands par la police française sont fusillés ou déportés. Mais peu à peu, notamment à partir du STO, la gendarmerie prend ses distances vis-à-vis de la politique de plus en plus répressive de Vichy : elle fait preuve d'inertie et va, on l'a vu, jusqu'à aider les réfractaires.

*

1943 EST BIEN L'ANNÉE-TOURNANT : c'est non seulement celle du STO mais aussi celle de la victoire de Stalingrad remportée par l'Armée rouge. Ce sera celle aussi de la structuration de plusieurs mouvements de résistance qui s'efforcent de préparer l'insurrection générale, que l'on devine proche : Front national de lutte pour l'indépendance de la France (FN) à partir de militants communistes, Libération-Nord (Libé-Nord) par des socialistes SFIO, Défense de la France (DF) dans les milieux catholiques. Les actions entrent de plus en plus dans le cadre de la lutte armée menée par les Francs-Tireurs et partisans (FTP). Une

note des Renseignements généraux datée du 23 octobre 1943 explique que « la recrudescence des attentats terroristes ne soulève aucune réprobation. Les terroristes sont considérés en général comme des patriotes, notamment lorsqu'ils s'attaquent à des membres de partis autoritaires ou à des personnalités influentes⁹ ».

L'action des résistants (on peut évaluer leur proportion à 1 ou 2 % de la population totale) contribue effectivement à accélérer le processus de rejet du régime, alors que la multiplication des incendies, voire l'exécution de collaborateurs présumés — « le châtement des traîtres », pour reprendre une formule de l'époque¹⁰ —, provoquent l'inquiétude de ceux qui ont ouvertement joué le jeu de la collaboration et de ceux qui se sont tout simplement enrichis. Certains commencent à recevoir des lettres anonymes, des cercueils miniatures, ou voient sur les portes de leur demeure des croix gammées peintes : un rapport des Renseignements généraux daté du 6 novembre 1943 explique que « les menaces terroristes font plus d'effet que les menaces de sanctions du gouvernement ou les réquisitions forcées¹¹ ». Quant aux fonctionnaires trop impliqués dans la politique de collaboration avec l'Allemagne, la peur les tarade, comme en témoigne cette demande de mutation effectuée par un inspecteur des Renseignements généraux de Quimper en janvier 1944 : « Certains de mes amis me préviennent du danger que je cours, tandis que d'autres, moins fidèles, ou peut-être plus prudents, se détournent de moi, feignant de ne plus me reconnaître. Une telle situation, en se prolongeant, ne tarde pas à devenir intolérable et ne permet pas en tout cas d'exercer convenablement une profession aussi délicate que la mienne. J'ajoute que je suis persuadé d'avoir échappé à un attentat le 18 janvier dernier¹². »

À partir de mars 1944, les incendies et les attaques de fermes deviennent une réalité quotidienne. Il est vrai que les « années noires » de la guerre furent aussi celles d'un indéniable enrichissement pour une partie de la paysannerie qui bénéficia du prix élevé des denrées agricoles et du marché noir. Une lettre, écrite depuis le Finistère, le 26 juillet 1944, évoque la Résistance, qui « fait des siennes aussi ; il y a eu plusieurs règlements de comptes, mais c'est surtout dans le Sud-Finistère qu'ils règnent et font la terreur des fermiers ». Une autre lettre, datée du 7 juillet 1944, témoigne bien de la peur panique qui s'empare alors de ceux qui sont allés trop loin. Il s'agit de Tina, une

« Les trains passent car il est arrivé ce matin un Monsieur de Lorient. Donc, reviens et au plus vite, car tu es tout à fait mal placé là où tu es, crois-moi et jusqu'ici je ne me suis encore jamais trompée ; ils sont passés comme je le disais, et ils passeront ailleurs chez vous, Lorient, Saint-Nazaire, Brest, etc. donc Vannes y passera toi avec et je ne vois pas l'utilité de perdre ta vie, donc la mienne aussi pour une cause perdue, que pourront pour toi les chefs actuels ? Rien !! eux aussi sont perdus à plus ou moins longue échéance. J'avais prévu ce qui arrive — toi tu le niais, je te disais ils passeront, tu me traitais de cinglée (trop aimable). Qui avait raison ? Je t'en conjure Richard, reviens, ne me laisse pas ainsi à la torture, c'est atroce cette vie-là. Je sais quel péril te menace et là encore je ne me trompe pas hélas ! Tu as agi comme un insensé et cela te coûtera ta vie et brisera la mienne.

Dans un conflit pareil, on n'affiche pas ses idées comme tu l'as fait, on reste neutre, c'est plus sage, car on ne sait pas où est le bien ; les événements finaux seuls nous l'apprendront. Tu as affiché des opinions et tes pronostics étaient faux et je t'ai toujours affirmé je savais, oui et je te dirai plus tard. Reviens, reviens je t'en prie, sinon tu es perdu. Crois Tina.

Je suis très malheureuse, malade avec ça — je passe des nuits à pleurer, c'est affreux. Nous ne nous reverrons pas si tu t'obstines dans cette voie. Tu as joué la mauvaise carte et je disais et tu m'insultais. M'aimes-tu ? Si oui, reviens, sauve ta vie pour venir partager la mienne. Je souffre, je suis malheureuse, j'ai peur, affreusement peur. »

Ta Tina¹³

*

UN PAROXYSMES D'ESPOIR ET DE VIOLENCE est atteint au printemps 1944 : dans l'attente du débarquement imminent, un climat pré-insurrectionnel s'est créé, encouragé par les actions de plus en plus nombreuses de la Résistance. La Bretagne fut la seconde région française (hormis la Corse) à être libérée, après la Normandie, grâce à

la percée, le 1^{er} août, de la 6^e division blindée américaine du général de corps d'armée Middleton de la III^e armée américaine, placée sous le commandement du général Patton.

Ce furent des journées marquées par la douleur, l'horreur, la terreur : cravachées par l'arrivée des Alliés, les troupes allemandes accélèrent les déportations, multiplient les exécutions et les atrocités contre les résistants, les otages, de simples villageois, avec le soutien du Bezen Perrot qui participe activement aux rafles et aux interrogatoires. Le 13 juin, la Gestapo et la *Feldgendarmarie* de Saint-Brieuc exécutent 31 otages dans le bois de Boudan en Plestan. À Saint-Vincent sur-Oust, 6 résistants sont fusillés le 22 juin 1944, après avoir été torturés, vraisemblablement par un groupe de la Formation Perrot¹⁴. Une cour martiale allemande siège au Faouët, au cœur d'une terre de maquis, et elle prononce la peine de mort pour plus d'une soixantaine de résistants entre le 23 juin et le 2 août 1944. Dans les seules Côtes-du-Nord, on est passé de 12 exécutions en mai 1944 à 88 en juin, 146 en juillet, 69 en août¹⁵.

Les troupes du Reich comptent environ 150 000 hommes au moment du débarquement allié sur les côtes normandes. Face à elles, les effectifs des FFI peuvent être estimés à 25 000 ou 30 000 hommes mal armés malgré la réception (insuffisante) d'armes et l'envoi d'unités d'encadrement, mais ils ont pour eux jeunesse et impétuosité. Alors que la pression des armées du III^e Reich dans le Sud-Est du Cotentin a retardé pendant plusieurs jours l'offensive générale, en juin et juillet les forces allemandes se voient de plus en plus harcelées par la Résistance. C'est ainsi que, non loin du village de Saint-Marcel, dans le Morbihan, une véritable bataille oppose, le 18 juin, plus de 2 000 maquisards aux troupes allemandes : malgré l'appui de la RAF, les résistants doivent céder le terrain, avec de lourdes pertes et, pour conséquence, de sévères représailles, notamment la destruction du village de Saint-Marcel.

La percée d'Avranches le 1^{er} août permet la reprise de l'offensive américaine ; de Londres, le 3 août, parvient l'ordre d'insurrection générale contre l'occupant. La Résistance bretonne ne l'a pas attendu pour se lancer dans des opérations d'envergure : « Une mention spéciale doit être faite de l'aide qui nous fut apportée par les FFI dans la réduction de la presqu'île bretonne, reconnu Eisenhower. Devant l'avancée des colonnes alliées, ces forces françaises tendaient des

embuscades à l'ennemi battant en retraite, attaquaient les groupes isolés et les emplacements fortifiés et protégeaient les ponts. Elles avaient, par leur harcèlement incessant, entouré les Allemands d'une atmosphère intenable de danger et de haine, qui sapait la confiance de leurs chefs et le courage de leurs soldats¹⁶. »

La jonction entre la Résistance et les Américains ne fut pas cependant dénuée d'ambiguïté et de malentendus, comme en témoigne l'attente des troupes qui stationnèrent aux portes de Rennes du 31 juillet au 4 août, permettant le départ d'un ultime train de déportation le 3 août. Quant au siège de Saint-Malo, il fut particulièrement douloureux : malgré les renseignements fournis par la Résistance sur la faiblesse des effectifs allemands, les Américains pilonnèrent la cité corsaire du 6 au 14 août, détruisant la ville intra-muros.

Finalement, face au harcèlement des maquis et à l'avancée des troupes alliées, les soldats du Reich doivent se replier vers les forteresses de Brest et de Lorient. Cruelle retraite : récoltes brûlées, fermes incendiées, exécutions individuelles et collectives dans de nombreux villages ; les habitants de Locminé découvrent à la prison, le 5 août, « un cadavre, un œil arraché, l'autre crevé, la tête enflée » ; le 8 août, à Plounévez-Lochrist, 14 personnes ont été assassinées sans motif apparent par un adjudant-chef allemand : dans sa folie meurtrière, il blessa par balles à bout portant une jeune fille et deux enfants¹⁷.

Le 6 août 1944, jour de la libération de Saint-Brieuc, Louis Guilloux note : « Ville en fête, grand soleil, drapeaux, cocardes, rubans — et même le petit chien porte un ruban à son collier [...]. Des chars, des camions défilent sans arrêt à travers la place Duguesclin, allant vers Brest, au milieu d'une foule qui tend les bras, verse des larmes, rit, crie, jette des fleurs : c'est un grand délire. Les Américains, noirs de poussière et de sueur, sourient du haut de leurs chars, envoient des baisers, jettent des bonbons, des cigarettes¹⁸... » Le 20 août, au moment même où Pétain quitte Vichy pour l'Allemagne, le général de Gaulle entre à Rennes, deux semaines après la libération de la ville. Il tient à assurer par sa présence, lui qui n'était jusqu'alors qu'un nom et une voix, la restauration de l'État : « On voyait la vie administrative reprendre, invinciblement. La tradition faisait de même. J'allai à l'Hôtel de ville, où le maire, Yves Milon, entouré de son conseil, des

compagnons de la Résistance et des notabilités, me pria de rouvrir le livre d'or de la capitale bretonne qui renouait la chaîne des temps¹⁹. »

À quelques dizaines de kilomètres au nord, les combats se poursuivaient non loin de Saint-Malo (l'île de Cézembre ne fut prise que le 2 septembre) ; et les Américains attaquaient la poche allemande de Brest, défendue par 20 000 hommes. Libérée le 18 septembre, après un siège de 28 jours et au prix de 97 missions de bombardement, la « ville martyre » sortait de la guerre particulièrement meurtrie : à la fin du mois d'octobre, sur les 120 000 habitants de l'agglomération, 80 000 étaient « sans abri ». Deux autres poches, Lorient et Saint-Nazaire, ont tenu jusqu'à la capitulation de Berlin le 8 mai 1945. À 7 heures du matin, le 10 mai, les Américains entraient dans la ville de Lorient, presque totalement détruite.

Les combats, officiellement, étaient achevés. Encore fallait-il sortir de la guerre.

1.

Très concrètement, le nombre de prisonniers rentrés au titre de la Relève se révèle dérisoirement bas, au grand désespoir des préfets qui souvent se déplacent en personne à l'arrivée des convois : 0,6 % des 24 000 prisonniers des Côtes-du-Nord en Allemagne sont rentrés en 1942. Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, op. cit., p. 600.

2.

Le seul élément positif fut la diminution de l'alcoolisme et donc de la surmortalité masculine : en 1943-1944, le vin et le cidre avaient presque totalement disparu.

3.

Ibid., p. 513.

4.

Ibid., p. 524.

5.

Jacqueline Sainclivier, « La Résistance en Bretagne : une identité spécifique ? », dans Christian Bougeard (dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 77-88.

6.

Le témoignage d'un de ceux qui quittèrent l'île de Sein : Jacques Bauche, *Jean-Marie de l'île de Sein*, Paris, Éditions France-Empire, 1967.

7.

Jean-Pierre Rioux, Antoine Prost et Jean-Pierre Azéma (dir.), *Les Communistes français, de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987.

8. Cité par Didier Guyvar'h, « Les cinquante otages dans la mémoire nantaise », dans Christian Bougeard (dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 382. Voir aussi Jacqueline Sainclivier, « Des otages de Châteaubriant au maquis : de la répression à la Résistance (1940-1944) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1989, p. 223-235.
9. Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, op. cit., p. 1204.
10. L'exécution, le 12 décembre 1943, par un résistant communiste, de l'abbé Jean-Marie Perrot, recteur de Scrignac — accusé de compromissions avec l'occupant —, marqua fortement l'opinion. Le degré de son implication dans le mouvement indépendantiste est encore un objet de débat (Kristian Hamon apporte de nombreux témoignages de l'antisoviétisme très actif de l'abbé : Kristian Hamon, *Le Bezen Perrot*, op. cit., chap. 3 : « Un presbytère bien occupé »). Dans une lettre écrite le 29 septembre 1943 à une paroissienne de Lanmeur, l'abbé a exprimé clairement les limites de son engagement : « J'ai l'honneur de vous faire savoir que le PNB est un parti qui n'a été et ne peut être, tant qu'il se maintiendra dans la voie qu'il suit maintenant, condamné par l'autorité ecclésiastique. Il n'en est pas de même de certains autres groupements bretons tels que le groupement dit "Service spécial" dirigé par M. Célestin Lainé de Ploudalmézeau qui est nettement néo-païen et le groupement "Nemeton" qui rêve de ressusciter la religion druidique. Ces groupements sont à fuir comme la peste. » Cité par Hervé Le Bocerf, *La Bretagne dans la guerre*, Paris, Éditions France-Empire, t. III, 1971, p. 365-366.
11. Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, op. cit., p. 897.
12. Luc Capdevila, *L'Imaginaire social de la Libération en Bretagne (été 1944-hiver 1945). Contribution à une histoire des représentations mentales*, thèse, université Rennes II, 1997, p. 55.
13. Cité par Luc Capdevila, *L'Imaginaire social de la Libération en Bretagne*, op. cit., p. 416 (pour l'extrait de la première lettre), p. 56 (pour la seconde).
14. *Ibid.*, p. 44-46.
15. Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, op. cit., p. 1776.
16. Eisenhower, *La Croisade en Europe*, cité par Jacqueline Sainclivier, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, op. cit., p. 114.
17. Luc Capdevila, *L'Imaginaire social de la Libération en Bretagne*, op. cit.,

p. 46, 53.

18.

Louis Guilloux, *Carnets*, *op. cit.*, p. 402, 404.

19.

Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, t. II : *L'Unité (1942-1944)*, Paris, « Le Livre de Poche », 1959, p. 362.

La douloureuse sortie de guerre

L'ANNONCE DE LA CAPITULATION ALLEMANDE, de la victoire du 8 mai 1945 a été longuement fêtée dans toutes les villes, dans tous les villages bretons, pendant plusieurs jours. Ce fut un moment d'effervescence joyeuse, un moment unique aussi, celui d'une souveraineté nationale retrouvée, associée à l'idée de renouveau, de renaissance, de reconstruction d'une France neuve conjurant la crise et le déclin. Et pour les Nazairiens comme pour les Lorientais occupés jusqu'au bout, la Libération, enfin !

Mais la liesse populaire ne parvenait pas à masquer d'autres sentiments, plus sombres. Car l'inquiétude se mêlait à la joie, la haine à l'euphorie et les bals populaires ne pouvaient faire oublier les exécutions sommaires¹, les règlements de comptes, les rancœurs accumulées, l'angoisse aussi face au retour attendu mais incertain des déportés. Dans l'éditorial du premier numéro de *Vent d'ouest*, paru le 14 octobre 1944, Pierre-Jakez Hélias évoque la « multitude d'abcès qui arrivent maintenant à maturité et qui vont crever en nous inondant de pus et de sang ». Parmi ces abcès, il y avait, notamment, les positions pronazies affichées et les proclamations collaborationnistes de nombreux dirigeants bretons dont le mot d'ordre avait été cette illusoire « Bretagne libre et Europe nouvelle ». « Notre premier souci, c'est un besoin de propreté », écrivait encore Pierre-Jakez Hélias dans le numéro 2 de *Vent d'ouest*, du 28 octobre 1944. Évoquant ses débuts d'animateur de radio en 1946, il rappelait combien l'engagement collaborationniste des autonomistes avait braqué la très grande majorité des bretonnants et la presque totalité de ceux qui ne l'étaient pas. En conséquence, à la Libération, « il n'était guère possible de défendre la langue des ancêtres ni même la civilisation des contemporains sans passer pour une taupe du nazisme² ». Désormais, l'imprécise formule « *Breiz Atao* » était utilisée

comme une injure³...

Les multiples conflits nés de l'Occupation, de la Résistance et de la Libération se superposent bien souvent à des rivalités anciennes, séculaires, celles des « bleus » et des « blancs ». Ainsi à Scrignac, dans le Finistère, un des fiefs communistes des campagnes rouges de Bretagne⁴. Le PCF s'y est installé à la Libération par le vecteur de la Résistance, mais, en s'insérant dans des conflits locaux, il entraîna une lecture de la Libération qui se surimposait à la grille de la lutte des classes rurales opposant, depuis des siècles, les « monsieurs », les gros propriétaires, et les « malheureux », les petits paysans et les journaliers. Ce conflit fut transposé à la Libération en un conflit entre « collaborateurs » (les gros) et « résistants » (les petits). Comme l'écrit Patrick Le Guirriec, « les perturbations créées par l'Occupation allemande favorisèrent le bouleversement de cet ordre social. Si les petits, les malheureux entrent massivement dans la Résistance, les gros propriétaires refusent de se ranger au côté des communistes qui y sont largement majoritaires. Ils sont donc accusés de collaboration et subissent eux aussi les représailles des résistants⁵ »...

Avec ces « abcès » et ces plaies béantes, la légende noire a véhiculé de multiples bruits et rumeurs : Yann Fouéré évoque ainsi « l'anarchie des mois rouges de l'été et de l'automne 1944 dont furent victimes, à côté d'une poignée de coupables, des dizaines de milliers d'innocents⁶ ». Quant au journal anglais *The Spectator*, journal populaire de droite, le 12 octobre 1945 il faisait paraître une lettre d'un lecteur gallois déclarant que, « vers la fin de novembre 1944, plusieurs milliers de Bretons, à travers toute la Bretagne, furent arrêtés et jetés en prison » : il s'agissait de stigmatiser la volonté politique du gouvernement provisoire de la République française, accusé de persécuter la Bretagne... Pendant la Guerre froide, les résistants communistes ont été accusés d'être responsables d'une épuration aveugle, faite d'exécutions sommaires et sauvages⁷. Cette idée a été développée notamment par Louis-Dominique Girard, ancien chef de cabinet du maréchal Pétain : dans un ouvrage publié en 1950, *La Guerre franco-française*, il dénonçait les communistes et les partis de la Résistance comme responsables d'une guerre civile larvée.

L'ouverture des archives, les études récentes des historiens permettent aujourd'hui de soulever le voile de cette période douloureuse et d'approcher une certaine forme de vérité...

1944-1945 FUT BIEN UN TEMPS DE VIOLENCES et de suspicion : la victoire alliée entraîna de brutaux excès de répression, comme le dénonce cette lettre anonyme écrite le 18 août 1944 par « plusieurs familles de Pléneuf » (Côtes-du-Nord) : « Monsieur le préfet : je me permets de vous faire part du sentiment de malaise que ressentent les honnêtes gens, gaullistes sans défaillance, de la première heure à la fin. Tous pensaient sauter de joie au départ du Boche, ils n'ont été envahis que de dégoût. On coupe les cheveux des filles publiques, mais les plus dangereux, les suspects, ne sont pas arrêtés. La population saine eût aimé voir à la tête de la résistance des hommes sérieux, propres, soucieux de l'intérêt général, capables de commander et d'organiser dans la légalité. Les "petits comités directeurs" font sourire les honnêtes gens... »

Période floue, brouillage des légitimités et des légalités. « On voit passer à toute vitesse des autos pavoisées aux couleurs alliées, des jeunes patriotes à brassards, des parachutistes en kaki⁹ » : avec pour seul uniforme ce brassard tricolore rehaussé de trois lettres peintes ou brodées, les FFI, convaincus, après le départ des Allemands, d'incarner la loi nouvelle, ont déboulé dans les villages et les villes, de l'extérieur, on ne sait d'où, commandés par on ne sait qui. Ils disaient incarner l'autorité, s'attribuant des compétences normalement dévolues à l'État de droit.

Leur première action fut de dissoudre le conseil municipal et la police communale, avant de s'approprier la mairie et de désigner un comité local de libération formé parfois de résistants de la dernière heure. Pendant tout le mois d'août et la première moitié du mois de septembre 1944, ils ne cessèrent ainsi, dans le Finistère, comme dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan, beaucoup moins, semble-t-il, en Ille-et-Vilaine, de perquisitionner, de réquisitionner, d'arrêter, d'incarcérer, d'interroger des suspects, tout en participant au maintien de l'ordre. Le 16 août 1944, 16 FFI de Saint-Brieuc, après avoir procédé à l'arrestation d'une jeune femme, la conduisirent à la maison d'arrêt, puis la tondirent de leur propre initiative à l'intérieur de la prison ; le 16 octobre, à Audierne, 8 FFI furent arrêtés par la gendarmerie après avoir tondu une jeune femme puis l'avoir violée¹⁰. À Lamballe, les FFI organisèrent même un camp d'internement, dit de « concentration » à l'époque : le 19 septembre, le chiffre de 500

détenus apparaît dans le procès-verbal ; dix jours après, le camp détenait une centaine de prisonniers supplémentaires. Le comité de la libération prit alors la décision de fermer le camp. Dans cette période floue de révolution des pouvoirs, des « gardes civiques », un peu comparables aux FFI, exercèrent également un pouvoir policier paralégal, notamment dans le Finistère et les Côtes-du-Nord entre novembre 1944 et février 1945.

Les exactions, difficilement quantifiables, furent nombreuses : elles sont le fait de jeunes gens armés, souvent ivres, plus ou moins responsables, plus ou moins encadrés, sûrs en tout cas de leur impunité sinon de leur bon droit : la mort donnée, la mort reçue faisaient alors partie de l'environnement quotidien parce que tuer était devenu un acte facile, presque banal, dans ce contexte de lutte armée doublé d'un éclatement et d'une atomisation des responsabilités. Les sorties de guerre sont en effet une période propice à la criminalité de droit commun, en raison de la désorganisation de l'État, de la circulation des armes. Et les exactions ont été exacerbées par la pénurie : « haines », « vengeances », « jalousies » personnelles sont des mots qui reviennent souvent dans les rapports administratifs. Les bandes armées, sous couvert d'épuration et de répression du marché noir, ont commis de multiples agressions et des vols contre des fermes isolées : une quarantaine d'agressions de ce genre ont été recensées dans les seules Côtes-du-Nord d'août 1944 à l'été 1945, une cinquantaine dans le Finistère pendant la même période¹¹. Nous sommes bien alors au temps de la « justice au coin du bois », parfois qualifié de « guerre civile » (Henri Amouroux¹²), du « châtiment des traîtres », de l'« épuration sauvage ». Luc Capdevila propose de la qualifier plutôt d'« épuration de voisinage », car elle est mise en œuvre « pour nettoyer l'espace vécu, qu'il soit public ou privé¹³ ». C'est une violence immédiate, qui frappe par sa brutalité. Dès 1942, le PCF clandestin s'était prononcé pour une « épuration massive, brève et juste ». Les FFI incontrôlés considèrent que toute aide, même indirecte, aux troupes allemandes, équivaut à une trahison par temps de guerre et entraîne la mort.

*

LE 7 AOÛT 1944, LOUIS GUILLOUX NOTE qu'« on vient d'arrêter une femme qui faisait la vie avec les boches. On va lui couper les cheveux [...]. La

tondue, sa robe blanche, sa tête en poire pelée, son air ahuri. Les deux hommes qui l'encadrent, avec leurs fusils. La foule qui suit¹⁴... » Spectaculaires exécutions symboliques, les tontes ont durablement marqué l'opinion, parce qu'elles exhibent des femmes au crâne nu, offertes à la vindicte de la foule, accusées de « collaboration sentimentale », de marché noir, de dénonciation, de collaboration économique ou politique (sympathisantes du PNB¹⁵). « Des scènes scandaleuses se déroulent un peu partout, écrit, indigné, Gamblin, le préfet des Côtes-du-Nord, le 16 août 1944 : des femmes sont tondues au milieu des huées¹⁶. » C'est un phénomène de masse, mais difficile à quantifier : Luc Capdevila a recensé 272 cas, 268 femmes pour 4 hommes. C'est là un chiffre minimal, car il est probable que les Côtes-du-Nord ont connu plus de tontes que les autres départements bretons. Mais cette différence est peut-être due à la qualité des archives publiques de ce département et à l'attitude spécifique du préfet Gamblin, particulièrement scandalisé par ces pratiques. Les tontes auraient été nombreuses aussi dans le Finistère où elles ont été, en outre, très précoces. Quant à l'Ille-et-Vilaine, le 13 août 1944, un officier de gendarmerie écrivait qu'« un peu partout des femmes et des jeunes filles ayant entretenu des relations notoires avec des militaires allemands ont été malmenées et tonsurées¹⁷ ».

Des renseignements précis attestent que les tontes du mois d'août ont bien été collectives : au moins 7 à Merdrignac (Côtes-du-Nord), 7 le 12 août 1944 à Moëlan-sur-Mer (Finistère), de 6 à 8 à Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine), 6 à Questembert (Morbihan). Il s'agit là de quatre petites communes urbaines comprenant entre 2 000 et 5 000 habitants. C'est parfois par charrettes entières que les femmes furent conduites à la tonte : à Saint-Brieuc, 12 cas nominatifs ont été répertoriés¹⁸. Au total, à l'échelle de la Bretagne, on peut avancer une fourchette comprise entre 800 à 1 000 et 2 000 (800 à 1 000 si l'on estime que 15 % des communes sont concernées, avec une moyenne de 4 à 5 femmes tondues ; 2 000 si l'on passe de 15 à 30 % des communes)¹⁹. Les « tondeurs » sont en majorité de jeunes FFI (la foule n'apparaît qu'une fois), qui opèrent à la demande de responsables locaux. Ainsi à Trégastel, qui connaît sa première réunion du comité de résistance le 10 août 1944 :

« Le 10 août 1944, les patriotes du Front national de Trégastel

se sont réunis salle du café Bouffant et à l'unanimité ont décidé la création d'un comité de Résistance.

Ont été nommés : [...]

Après examen de la situation, les membres présents décident comme première sanction à appliquer :

— L'arrestation des trois femmes X accusées d'avoir pactisé avec l'ennemi. Elles seront préalablement tondues.

— Les filles Y (suivent 7 noms) sont également condamnées à être tondues.

L'exécution sera assurée par le groupe des FFI le samedi à 16 heures.

La séance est levée à 20 heures²⁰. »

Nous disposons d'une description — c'est la seule — de la « mise en scène » d'un procès public à Guimiliau (Finistère). Le lecteur ici ne pourra être que frappé par la proximité avec les exécutions des sorcières dans les heures sombres de l'Ancien Régime...

« Le 9 août dernier, dans l'après-midi, les hommes de la Résistance, armés de mitraillette, sont venus à mon domicile, me sommer devant mes enfants de me rendre immédiatement sur la place du bourg où un bûcher d'ajoncs avait été dressé. Là M. X (réfugié de Brest, membre des FTP) m'a accusée publiquement d'inconduite avec les soldats allemands. Il m'a reproché d'être allée, à la clinique du Dr Y de Landivisiau, pour accouchement.

J'ai demandé à M. X quelles preuves il pouvait fournir contre moi : aucune, m'a-t-il répondu, et pendant un quart d'heure, j'ai subi l'humiliation » (plainte de M^{me} X de Guimiliau, procès-verbal, brigade de Landivisiau, 26 octobre 1945).

À Moëlan-sur-Mer (Finistère), après avoir été tondues, six jeunes filles et une femme plus âgée ont été conduites près d'une fosse au fond de laquelle reposaient les corps des résistants abattus par les Allemands. Deux à deux, les FFI les ont approchées de la fosse pour qu'elles puissent voir les cadavres : « Ils m'ont dit de respirer le bon parfum des cadavres » (procès-verbal de gendarmerie, 3 octobre 1944²¹). Les

tontes participent à un rite collectif d'expiation, de purification de l'ensemble de la communauté en réaction directe et immédiate à l'Occupation — 68 % des tontes ont eu lieu en août 1944. À Merdrignac (Côtes-d'Armor), les FFI ordonnent aux tondues de faire le tour de la ville sans turban et des photos de « tondues » en compagnie de soldats ou d'officiers allemands restent souvent exposées longtemps après l'événement...

*

SELON LE COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE, il y aurait eu, pour l'ensemble de la France, quelque 9 000 exécutions sommaires, auxquelles il faut ajouter 767 exécutions après verdict des cours de justice²². Ce chiffre, certes douloureux, est sans rapport avec les exagérations de l'époque : en avril 1946, *The American Mercury* annonçait que 50 000 personnes avaient été abattues par les communistes dans le seul Sud-Est. En Bretagne, il est vrai que, dans le département le plus agité, les Côtes-du-Nord, le préfet adressa en août et septembre 1944 des rapports classés confidentiels particulièrement alarmistes, décrivant le chaos, la terreur et dénonçant des tyrannies locales : « Je sens la gendarmerie terrorisée », écrivait-il le 25 août²³. Il y eut des rumeurs de seins coupés, d'yeux arrachés, de « tortures » et de « sévices » perpétrés par les résistants et les FFI.

Quelle est la part des quatre départements bretons dans ce chiffre global ? Environ 6,5 %. L'épuration « sauvage », extrajudiciaire (ou « de voisinage »), aurait fait 581 victimes avant, pendant et après la Libération. Plus de 95 % de ces exécutions ont été perpétrées dans un contexte de guerre, celui de l'Occupation et de la Libération, et relèvent de la problématique de la violence de guerre : ainsi, à Prières (Morbihan), un homme est fusillé par un peloton de FFI le 18 septembre 1944, juste après avoir signalé aux Allemands une position FFI au contact de la poche de Saint-Nazaire en formation, avant l'arrivée des troupes alliées²⁴.

<i>Côtes-du-Nord</i>	<i>Morbihan</i>	<i>Finistère</i>	<i>Ille-et-Vilaine</i>
243	214	113	11

25. Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 1551.

Près du quart des départements français dépassent le seuil de la centaine de victimes, notamment là où la lutte armée a été acharnée : le Nord-Pas-de-Calais, la région Rhône-Alpes, le Limousin, le Sud-Est du bassin parisien, l'Aquitaine, la région toulousaine. Dans les Côtes-du-Nord, une analyse précise montre qu'effectivement les zones de plus forte résistance ont été les plus touchées par les exécutions sommaires : 88 dans l'arrondissement de Saint-Brieuc, 67 dans celui de Guingamp, 32 dans celui de Lannion, 28 dans celui de Dinan.

Partout la reprise en main « légale » fut assez rapide : les hiérarchies, surtout les comités de la libération, les représentants des grandes villes, les préfets, prennent dès le mois d'août 1944 des mesures énergiques pour rétablir l'ordre et encadrer les troupes²⁵. Des FFI sont poursuivis, arrêtés, jugés, condamnés. Le 1^{er} décembre 1944, Victor Le Gorgeu, commissaire de la République pour la Bretagne, écrit que « la question de l'ordre est sérieusement améliorée ; les zones où persistent les éléments de trouble (FFI indisciplinés) sont de plus en plus restreintes²⁶ ». À cette date, la plupart des FFI étaient encasernés.

Dans la grande majorité, les employés de l'État ont conservé leur fonction, assurant ainsi, par-delà la rupture violente des événements guerriers, la continuité de l'autorité. L'appareil d'État n'a pas cessé de fonctionner : en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan, tous les postes de direction étaient pourvus au jour de la Libération. À partir de septembre, la situation apparaît normalisée, et le commissaire de la République communique régulièrement avec le centre et avec les préfets. Les officiers de police, qui relevaient du gouvernement de Vichy, dépendent à présent du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). Les signes de fidélité à l'égard du GRPF furent très nombreux dès le départ des troupes allemandes, manifestant une adhésion largement dominante au processus de changement de gouvernement : « L'ensemble des fonctionnaires et agents de l'enseignement public a salué avec enthousiasme et sans

réserve la libération du département », écrit le préfet du Morbihan le 16 août 1944²⁷. Trois mois après la Libération, à la mi-novembre 1944, plus de 85 % des 1 318 communes de Bretagne étaient dirigées par une équipe acceptée par la population du lieu et reconnue par les pouvoirs publics, ce qui constitue un bon indicateur d'une vie municipale paisible ou en voie d'apaisement.

Après l'épuration « sauvage » ou « de voisinage » (qui s'est toutefois prolongée, de manière larvée, jusqu'à la fin de l'année 1945), l'épuration légale s'est mise en place à compter du troisième trimestre 1944. Elle se déroula au sein des institutions judiciaires à travers les procès organisés par les cours de justice et par les chambres civiques, bref dans le cadre du rétablissement de la légalité républicaine.

Au total, 543 personnes ont été condamnées au titre de l'épuration judiciaire dans les Côtes-du-Nord de 1944 à 1946 (soit 0,10 % de la population du département). L'épuration des cours spéciales fut faible ou modérée dans ce département qui avait pourtant connu une forte épuration « sauvage », à l'inverse de l'Ille-et-Vilaine : il y eut 1 477 personnes, près de trois fois plus, environ 0,26 % de la population, à être condamnées²⁸. En Bretagne, où l'épuration extrajudiciaire avait été forte, l'activité judiciaire fut relativement faible, contrairement à des régions comme la Normandie, le Centre, le Sud-Ouest, et le Sud-Est de la France. Dans l'Ouest armoricain, en tout moins de 1 / 450^e de la population a été poursuivie, alors que la moyenne nationale s'établit à 1 / 400^e.

Le mouvement breton n'apparaît pas avoir été particulièrement poursuivi par les tribunaux. Luc Capdevila, pour l'ensemble de la Bretagne, estime qu'il y a eu environ 200 militants bretons traduits devant les cinq chambres civiques et la cour de justice. Le nombre d'adhérents au PNB pouvant être évalué entre 1 200 et 1 500 membres, cela signifierait qu'aux alentours de 15 à 16 % des membres du PNB ont été impliqués. On ne relève aucun acharnement particulier contre eux. La chambre du Morbihan manifesta même une particulière mansuétude : sur 33 militants bretons ou sympathisants prévenus, 10 ont été relaxés ou acquittés. La chambre du Finistère se montre plus sévère, avec 51 prévenus ; les PNB ont représenté 15,5 % des accusés traduits devant ce tribunal, contre 7,9 % devant la chambre civique de Vannes, 4,3 % pour celle de Saint-Brieuc, 1,4 % pour celle de Rennes, et seulement 2 acquittés, la plupart étant condamnés à une peine de

dégradation nationale alourdie par la confiscation d'une partie de leurs biens et parfois par une interdiction de séjour. Cette absence d'acharnement est remarquable, notamment pour le traitement des miliciens du groupe Perrot puisque, malgré toutes les exactions commises par cette unité, deux des membres seulement furent exécutés le 17 juillet 1946 (André Geffroy « Ferrand » et Léon Jasson « Gouez »), parmi la vingtaine qui étaient présents au moment du procès. En fait, il s'agissait de seconds, voire de troisièmes couteaux, les autres, les principaux coupables, ayant fui : vivant sous de fausses identités, ils choisirent l'exil, en Irlande ou en Amérique latine²⁹.

L'apaisement est venu assez vite : en décembre 1948, 68 % des condamnés avaient été libérés et il restait moins de 1 % de détenus lors du vote de la loi d'amnistie du 6 août 1953 qui rétablissait les droits civiques et le droit à pension pour ceux qui relevaient de la loi du 5 janvier 1951 sur la dégradation nationale.

*

DEUX ÉVÉNEMENTS ONT MAINTENU LES BRETONS face aux terribles et brûlantes réalités de la guerre.

Ce fut d'abord le retour, douloureusement ressenti, des prisonniers : sur 24 000 prisonniers de guerre du département des Côtes-du-Nord internés en Allemagne en 1940, 21 525 y sont demeurés pendant toute la guerre, soit 89,7 % du total : à peine 10 % des prisonniers ont été libérés, notamment dans le cadre de la Relève³⁰. C'est dire que 23 000 personnes, 4,36 % de la population, doivent être réinsérées dans la société et l'économie, dont les trois cinquièmes appartiennent au monde de l'agriculture et de l'artisanat.

Mais il y eut plus douloureux encore : le retour des déportés survivants. Grâce notamment aux travaux de Christian Bougeard, on peut proposer un bilan de la déportation en Bretagne.

<i>Déportés</i>	<i>Côtes-du-Nord</i>	<i>Finistère</i>	<i>Morbihan</i>	<i>Ille-et-Vilaine</i>
<i>Total</i>	585	1090	635	546
Rentrés	267	541	351	268
Non rentrés	318	549	284	278
<i>Motifs</i>				
Résistants	391	584	10	374
Politiques	105	116	120	20
Raciaux	15	18	24	50
Otages	23	225	79	63
Indéterminés	54	75	12	37
Droit commun	72	90	2	

32. *Ibid.*, p. 1772.

En Bretagne, la déportation touche principalement les résistants : plus des deux tiers dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine, près de la moitié dans le Morbihan et le Finistère. Lorsqu'on ajoute les motifs de résistance et les motifs politiques, les Côtes-du-Nord arrivent en tête avec près de 85 % des cas, 72 % en Ille-et-Vilaine, 67 % dans le Morbihan et 64 % dans le Finistère. Les femmes représentent 14,5 % des déportés en Ille-et-Vilaine, 11,5 % dans les Côtes-du-Nord, 9,3 % dans le Morbihan et dans le Finistère. La jeunesse des déportés est aussi une caractéristique frappante et commune à tous les départements bretons : dans les Côtes-du-Nord, 4,6 % avaient moins de 17 ans et 55,2 % entre 18 et 30 ans, ce qui traduit bien la réalité des classes d'âge qui ont résisté le plus à l'Occupation. Comme on peut s'en douter, le pourcentage des non-rentres est le plus fort chez les plus de 40 ans.

La sociologie des déportés des Côtes-du-Nord donne une idée de leur composition socioprofessionnelle.

Agriculteurs, pêcheurs	69	11,8%
Industriels, commerçants	63	10,7%
Artisans	38	6,5%
Professions libérales		
Fonctionnaires	71	12,1%
Ouvriers, employés	154	26,3%
Écoliers, étudiants, ménagères	190	32,6%

33. *Ibid.*, p. 1775.

On constate une sous-représentation des agriculteurs qui forment pourtant l'essentiel de la population active du département et une surreprésentation des ouvriers d'industrie et des employés. Les jeunes et les femmes ont aussi payé un lourd tribut (un tiers des déportés).

Le retour des déportés a été accompagné d'une reprise de la violence à la fin du printemps et au début de l'été 1945, qui alla du simple bris de vitres aux blessés et aux morts. Les meneurs étaient en général des « déportés politiques », des soldats internés dans les stalags, et les victimes sont des ex-collaborateurs soupçonnés d'avoir dénoncé et donc entraîné la déportation de l'un ou l'autre de leurs concitoyens. On assista parfois à de véritables émeutes comme à Landivisiau (Finistère) le 29 mai 1945 : une violente manifestation se produisit devant la propriété familiale d'un marchand de chevaux. La foule fut évaluée à « plusieurs centaines de personnes », parmi lesquelles ont été reconnus des « prisonniers de guerre et déportés rapatriés ». Ils proférèrent des menaces et cherchèrent à molester le fils de la maison qui prit la fuite. La foule pilla la cave familiale, emportant la totalité des 700 à 800 bouteilles qu'elle contenait. L'action des forces de l'ordre permit de calmer les émeutiers³¹.

Passé le mois de juillet 1945, ce type de violence collective disparaît ; seuls les attentats à la bombe perdurent quelques mois. S'impose alors le retour à l'ordre républicain. Mais cet ordre ne signifie nullement la pacification des esprits : les difficultés économiques sont de plus en plus mal vécues et les débats politiques sur les nouvelles institutions occupent désormais une place majeure dans l'espace public.

IL RESTE QUE LE RÉTABLISSEMENT RAPIDE du suffrage universel a imposé la légitimité du nouveau régime, l'apaisement des esprits, et que ce retour aux pratiques démocratiques d'une République consensuelle a parachevé la pacification. Car le général de Gaulle entendait montrer qu'il restait fidèle à ce qu'il avait toujours affirmé : rendre la parole à la nation, sortir au plus vite du provisoire, rétablir des municipalités légales et calmer les passions.

Les élections municipales d'avril-mai 1945 furent les premières élections depuis 1937 (élections cantonales). Cette consultation électorale inaugurale consacre le succès des forces issues de la Résistance et révèle un glissement du corps électoral à gauche. Ainsi, en Ille-et-Vilaine, où il n'y avait pas de conseiller municipal communiste avant la guerre, ils sont désormais 25. Dans l'arrondissement de Fougères, la SFIO passe de 5 sièges à 23. Si la SFIO fut ainsi renforcée, le PCF, le parti des « 75 000 fusillés », réalisa la progression la plus spectaculaire. Le Mouvement républicain populaire (MRP), nouveau parti d'obédience démocrate-chrétienne, à peine organisé et malgré quelques réticences de certains membres du clergé, réalisa une percée inattendue, en particulier dans l'Ouest. Quant au Parti radical et aux modérés, ils s'affaiblirent, les radicaux progressant seulement dans les départements conservateurs de l'Ouest. Il reste que si la droite est en recul, elle s'impose tout de même dans l'ensemble de la France dans 15 600 communes. Dans les communes rurales, les résultats des élections municipales conservent globalement le paysage politique, les sensibilités, voire les hommes d'avant-guerre. Au total, les bouleversements politiques par rapport à l'avant-guerre ne sont pas très importants. L'enseignement principal de ce scrutin est l'échec de la transformation des mouvements de résistance en partis politiques. Quant aux femmes, qui votent pour la première fois grâce à l'ordonnance du 21 avril 1944, elles n'ont pas modifié les grandes tendances du scrutin. Finalement, la démocratie est sortie renforcée du conflit, mettant en lumière une dynamique de volonté unitaire à l'intérieur du modèle républicain.

Les élections cantonales, les 23 et 30 septembre 1945, confirment un certain glissement à gauche : en Ille-et-Vilaine, la droite qui avait 22 sièges en 1937 n'en a plus que 19 ; la SFIO gagne 1 siège. Le MRP a 15 sièges et s'implante souvent dans des cantons républicains ou

classés à droite : les électeurs voient dans le MRP son côté novateur et favorable à plus de justice sociale.

Lors des élections à la première Assemblée constituante, le 21 octobre, globalement le MRP l'emporta. En Ille-et-Vilaine, il ne descendit à aucun moment en dessous de la barre des 40 %. Dans l'ensemble du pays, ces élections furent celles du tripartisme (MRP, SFIO, PCF)³². Or ni l'Ille-et-Vilaine ni la Bretagne ne s'inscrivirent dans ce cadre. Le MRP jouit du fait qu'il était le seul parti neuf présentant des candidats entièrement nouveaux. De plus, il était un parti appelant à un changement, en particulier dans le domaine social et aussi politique. Et il incarnait la Résistance catholique et pas seulement la démocratie chrétienne.

Quant au référendum du 21 octobre 1945, la première consultation directe du peuple depuis 1870, il posait deux questions. À la première (« Voulez-vous que l'Assemblée élue ce jour soit Constituante ? »), les Bretons, comme les Français, répondirent par un « oui » massif (98 % en Bretagne, 96 % pour toute la France). Pour la seconde (sur l'organisation provisoire des pouvoirs publics jusqu'à la mise en place d'une nouvelle Constitution), le « non » recueillit le tiers des suffrages exprimés pour l'ensemble du pays ; en Bretagne, il obtint près du quart des voix, un taux révélateur du prestige du PCF (qui avait appelé à voter « non ») au lendemain de la guerre, y compris en Bretagne.

Le 20 janvier 1946, de Gaulle démissionnait et un référendum fut organisé en mai pour l'adoption de la nouvelle Constitution. Le « non » l'emporta : 52 % pour la France, 61,6 % pour la Bretagne. Aussi de nouvelles élections furent organisées pour une nouvelle Assemblée constituante, marquées par l'écrasante suprématie du MRP et l'effondrement de la droite. Il s'agissait là des dernières élections avant la mise en place de la IV^e République à l'automne 1946. Elles clôturèrent une période provisoire où le paysage politique français s'est redessiné.

Mais à cette époque, alors que le pays était secoué par les prémices de la Guerre froide et les guerres coloniales, notamment l'Indochine, c'est la reconstruction économique qui domine le débat politique et les préoccupations quotidiennes.

1. « Hier, un jeune homme a été abattu à la Ville-Ginglin, en pleine rue, dit-on. Il ne se passe plus de jour... Quelles horreurs ne raconte-t-on pas » (10 juillet 1944). « Devant une vitrine, un attroupement. Les gens lisaient sans rien dire les avis de faire-part des trois L... exécutés lundi, chez eux, tout près d'ici. La rumeur les accuse d'avoir livré des Français aux Allemands. Deux hommes et une fillette de quinze ans » (20 juillet 1944). Louis Guilloux, *Carnets*, op. cit., p. 391, 393.
2. Pierre-Jakez Hélias, *Le Quêteur de mémoire*, op. cit., p. 145. Sur ce sujet, voir Luc Capdevila, « Le mouvement breton face à l'épuration », dans *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, op. cit., p. 336-351. Sur les émissions de radio en breton, voir l'étude très documentée de Ronan Calvez, *La Radio en langue bretonne. Roparz Hémon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
3. Il faut attendre le début des années 1950 pour assister à la renaissance d'une identité bretonnante revendiquée, débarrassée de l'hypothèque de la guerre : les 4, 5, 6 août 1950, Saint-Pol-de-Léon accueillait la fête du Bleun-Brug, mouvement catholique qui avait pour but de défendre l'identité culturelle et religieuse de la Bretagne. Une décision à fort pouvoir symbolique et identitaire fut annoncée lors de cette fête : la reconstruction de l'abbaye de Landévennec (elle sera achevée en 1965).
4. Ronan Le Coadic, *Les Campagnes rouges de Bretagne*, op. cit., 1991.
5. Patrick Le Guirriec, *Le Pouvoir en campagne. Formes locales du politique en Bretagne*, Rennes, Éditions Apogée, 1994, p. 85-86.
6. Yann Fouéré, *La Bretagne écartelée*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1962, p. 109.
7. Henry Rousso, *Le Syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.
8. Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation*, op. cit., p. 172.
9. Louis Guilloux, *Carnets*, op. cit., p. 407.
10. Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation*, op. cit., p. 147.
11. *Ibid.*, p. 278.
12. Henri Amouroux, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, Paris, Éditions Robert Laffont, t. VIII, 1988.

13. Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation*, op. cit., p. 192.
14. Louis Guilloux, *Carnets*, op. cit., p. 404, 405.
15. Pour une approche globale du phénomène, voir Fabrice Virgili, « Les tontes de la Libération en France », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 31, 1995, p. 53-65.
16. Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation*, op. cit., p. 249.
17. *Ibid.*, p. 252.
18. Pour Saint-Brieuc, voir le témoignage de Louis Guilloux, *Carnets*, op. cit., notamment p. 410-414.
19. Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation*, op. cit., p. 256.
20. *Ibid.*, p. 258.
21. *Ibid.*, p. 260.
22. Jean-Pierre Rioux, « L'épuration en France (1944-1945) », *L'Histoire*, n° 5, octobre 1978, p. 24-32.
23. Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation*, op. cit., p. 108.
24. *Ibid.*, p. 231.
25. Toutefois, pour Saint-Brieuc, Louis Guilloux insiste sur les difficultés de cette reprise en main : « Le Comité de Libération, écrit-il dans son carnet à la date du 27 août, interdit les actions individuelles, mais il ne dispose pas des moyens qu'il faudrait pour les empêcher. On dit qu'il se passerait des choses assez ignobles à la prison. Il n'y a pas que les tondues qui aient à souffrir des interventions d'"éléments incontrôlables". Tout à l'heure encore, dans la rue Saint-Gouénou, j'ai été le témoin d'une scène répugnante... » (Louis Guilloux, *Carnets*, op. cit., p. 412).
26. Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation*, op. cit., p. 149.
27. *Ibid.*, p. 101.
- 28.

Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 1637.

29.

Six d'entre eux ont été condamnés à la peine de mort par contumace, les autres aux travaux forcés à perpétuité. Kristian Hamon, *Le Bezen Perrot*, *op. cit.*, p. 166.

30.

Christian Bougeard, *Le Choc de la guerre dans un département breton*, *op. cit.*, p. 1771.

31.

Luc Capdevila, *Les Bretons au lendemain de l'Occupation*, *op. cit.*, p. 108.

32.

Les socialistes ont obtenu 139 députés, les communistes 151, le MRP (Mouvement républicain populaire de Georges Bidault, président du Comité national de la Résistance, et de Marc Sangnier, d'inspiration chrétienne) 148.

Reconstruire...

SI LA SECONDE GUERRE MONDIALE ne fut en rien comparable, en Bretagne du moins, avec la saignée de la Grande Guerre, les pertes civiles ont été plus nombreuses : 81 % en Ille-et-Vilaine, par exemple, soit 2 636 personnes. Et parmi celles-ci, les victimes des bombardements représentaient 80 % des tués. En conséquence, si le bilan humain paraît moins élevé qu'en 14-18 (60 % en moins), il a fortement et douloureusement marqué les esprits, puisqu'il a touché, sans distinction aucune, toute la population, hommes, femmes, enfants, vieillards.

Aux pertes humaines s'ajoutaient les pertes matérielles dues aux bombardements, aux combats de la Libération, aux sabotages des voies de communication. Au total, dans le département de l'Ille-et-Vilaine, 9 310 immeubles ont été totalement détruits, et 15 849 partiellement (soit 28 % du parc immobilier). En surface habitable, Saint-Malo avait 21 % de sa surface détruite, Rennes 11 %¹. Quant à Brest, 40 % des immeubles sont anéantis, 30 % gravement endommagés et condamnés, 10 % seulement à peu près indemnes : le 17 septembre 1945, *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest* chiffrait à 12 000 le nombre des maisons qui n'étaient plus qu'un amoncellement de ruines. « Il va falloir encore abattre, concluait l'article, déblayer, enlever. Travail de longue haleine en attendant la reconstruction. » La ville offrait le spectacle d'un hallucinant cimetière de squelettes d'immeubles éventrés aux fenêtres béantes, de pans de murs calcinés, dressés vers le ciel². Jacques Prévert a mis en mots le deuil de la cité disparue :

« [...] Oh Barbara
Il pleut sans cesse sur Brest
Comme il pleuvait avant

Mais ce n'est plus pareil et tout est abîmé
C'est une pluie de deuil terrible et désolée
Ce n'est même plus l'orage
De fer d'acier de sang
Tout simplement des nuages
Qui crèvent comme des chiens
Des chiens qui disparaissent
Au fil de l'eau sur Brest
Et vont pourrir au loin
Au loin très loin de Brest
Dont il ne reste rien³. »

L'effort de reconstruction devait être à la mesure de l'ampleur des désastres, alors que les matériaux manquaient, notamment le bois, le ciment et le verre à vitre.

Quant à l'espoir de voir disparaître le rationnement, il s'estompait vite : l'hiver 1944-1945 fut particulièrement rigoureux, marqué notamment par la pénurie de bois de chauffage, de charbon et de lait. Et il fallut importer du blé des États-Unis et du Canada pour faire face aux besoins alimentaires. Dès la fin de décembre 1944, le commissaire de la République reconnaissait que, « si le ravitaillement en Ille-et-Vilaine est satisfaisant, celui des trois autres départements et surtout du Finistère engendre un profond mécontentement⁴ ». Pendant l'été 1945, les difficultés de la population s'aggravèrent encore (la récolte de blé, évaluée à 43 millions de quintaux, représentait un peu plus de la moitié de la moyenne d'avant guerre), sur un fond de marché noir persistant : suivant les rapports des préfets, la population « ne peut plus supporter le régime des taxations, se compliquant de privations inexplicables de denrées de première nécessité⁵ ». La tâche s'avérait particulièrement rude pour Tanguy Prigent, nommé ministre de l'Agriculture par le général de Gaulle en septembre 1944 (il resta à ce poste jusqu'en octobre 1947) et qui se voulait, selon ses propres mots, « le ministre de la réconciliation entre les citadins et les paysans⁶ ». Le 10 décembre 1945, *Le Télégramme* publiait une interview de celui qui occupait aussi la fonction de ministre du Ravitaillement : « Maintenant, c'est au jour le jour, presque d'heure en heure que je dois prendre des décisions car le ravitaillement ne peut pas attendre. J'ai à lutter contre le marché noir et la spéculation. »

« Il fait froid et l'électricité manque. L'année de la Victoire est aussi celle des désillusions », écrivait *Le Télégramme* du 31 décembre 1945, qui annonçait dans le même numéro que le gouvernement venait de rétablir officiellement le rationnement du pain, ramenant la ration quotidienne des adultes de 350 à 300 grammes. Le ministre fut bientôt qualifié par certains de M. « Tanguy Prive Gens »... Le 23 avril 1946, *Le Télégramme* évoquait le quotidien de nombre de Bretons :

« En Bretagne, pense-t-on généralement, "on se débrouille". Chacun sait ce que cela veut dire. Et pourtant, il y a chez nous des enfants et des vieillards qui, eux aussi, sont sous-alimentés, aussi étonnant que cela puisse paraître.

Malheur aux familles qui n'ont pas de ressources suffisantes ou qui n'ont ni les moyens, ni la possibilité de se déplacer à la campagne pour s'y ravitailler.

Il y a à Morlaix des consommateurs qui doivent se contenter des maigres rations de matières grasses qui leur sont accordées et qui sont inférieures à celles qu'on distribue dans les grands centres. D'autres doivent se passer d'œufs parce qu'il leur est impossible de s'en procurer dans les magasins de la ville... »

1946 ne connut aucune amélioration notable : « Pourquoi manquons-nous de viande en Bretagne ? » titrait *Le Télégramme* du 2 octobre, qui avait pourtant consacré tout au long de l'année de nombreux articles au marché noir et aux « manœuvres des spéculateurs ».

Le rationnement était toujours de rigueur en 1947, le blé encore insuffisant (les gelées de janvier-février avaient détruit un tiers des ensemencements), l'inflation persistait. Le gouvernement prit la décision d'abaisser autoritairement les prix (5 % le 2 janvier, de nouveau 5 % le 24 février). Mesure insuffisante. Les autorités paraissaient sans cesse hésiter entre liberté économique et dirigisme renforcé. Quant à la vie quotidienne, elle était toujours aussi difficile. Le 16 mai 1947, *Le Courrier du Léon et du Tréguier*, hebdomadaire catholique, détaillait les multiples tracas auxquels la population devait faire face au quotidien : charbon rare, « ravitaillement de plus en plus mal organisé », réduction de la ration de pain, distribution irrégulière de la viande, « d'un prix trop élevé pour les petites bourses », et « d'autres denrées encore se font rares dans les magasins ou sur les

marchés, sans que cette pénurie ait une explication acceptable ».

*

LE POUVOIR D'ACHAT EST L'OBJET PRINCIPAL des revendications lors des multiples grèves qui ponctuent le premier semestre 1947, dans un contexte politique et international particulièrement troublé : le 4 mai, Paul Ramadier, le président du Conseil, révoque les ministres de son gouvernement, alors que la Guerre froide fait planer de lourdes menaces sur une paix qui paraît de plus en plus fragilisée.

En mai et en juin, à plusieurs reprises, la population se rassemble et s'empare dans des moulins de la farine qu'elle distribue aux boulangeries (à Saint-Brieuc et dans la région de Montfort), comme aux pires moments des émeutes de disette des XVII^e et XVIII^e siècles : le pain est toujours l'élément de base de l'alimentation populaire. En mai toujours, les pêcheurs et les employés d'EDF-GDF manifestent. En juin, seize secteurs se mettent en grève : petits commerçants, marchands de bois, services administratifs et commerciaux, industrie hôtelière, ouvriers du bâtiment, cheminots, services municipaux... La plupart des villes sont touchées par ces manifestations et ces grèves d'une durée très variable : de 24 heures à un mois et demi. Le paroxysme est atteint entre le 20 juin et la fin du mois. Deux thèmes reviennent constamment : la hausse des salaires ou des pensions et l'amélioration de la législation concernant un rationnement jugé de plus en plus intolérable et qui persistera, pourtant, jusqu'à la fin 1949 (plus tard encore à Brest).

La récolte de blé de l'été 1947 se révèle catastrophique (35 millions de quintaux, contre 74 millions en 1939), les goulets financiers et la pénurie de dollars ne permettent plus de faire appel aux importations américaines pour répondre aux urgences, alors même que les crédits promis par le plan Marshall n'arrivent pas encore. En conséquence, le rationnement du pain est de nouveau aggravé : 200 grammes par jour à partir du 1^{er} septembre, pire que lors des années noires de la guerre (23 septembre 1940, 350 grammes ; 1^{er} juillet 1941, 300 grammes ; 1^{er} juillet 1942, 275 grammes ; 1^{er} novembre 1943, 300 grammes ; 1^{er} octobre 1944, 350 grammes).

Aussi, durant l'automne 1947, les mêmes secteurs qu'en juin se retrouvent dans l'action revendicative. S'y ajoutent des manifestations

de ménagères pour réclamer du pain. Les sinistrés bretons, comme dans le reste de la France, manifestent le 28 septembre dans les principales villes touchées par les bombardements, l'approche de l'hiver accentuant leur détresse. Le mouvement est particulièrement dur dans les chemins de fer : le 3 décembre à Rennes, une manifestation de 1 500 à 2 000 grévistes veut bloquer le trafic ferroviaire qui vient de reprendre. Pour dégager la gare, la police intervient ; les affrontements provoquent blessés et arrestations. Le mouvement de grève s'étend au bâtiment, à l'EDF, aux anciens combattants, aux instituteurs...

Les grèves de 1947 en Bretagne participent pleinement d'un mouvement national, répondant à des mots d'ordre lancés par les syndicats. On assiste désormais à une « nationalisation » de l'agitation sociale, à la différence de l'avant-guerre où les mouvements de revendication avaient généralement un caractère local. Et ces grèves deviennent de plus en plus politiques.

La France est encore un pays épuisé et ruiné et une part de la Bretagne, notamment urbaine, toujours dans l'impatience de jours meilleurs : le 30 mai 1948, le président de la République Vincent Auriol peut encore lire sur des panneaux brandis dans la cité du Bouguen, immense village de baraques édifiées dans le Grand Brest rasé : « Du beurre et des conserves ! » Dans son allocution, il reconnaît que « la France ne peut imaginer la grande détresse de Brest⁷ ». Et il ne peut non plus éviter d'aborder « le problème intérieur majeur », « celui de permettre à chacun de se procurer à des prix normaux les produits indispensables à la vie⁸ ». Les augmentations de salaire sont toujours jugées insuffisantes au cours de l'automne 1948 ; à Rennes, le 24 septembre, une grève de la fonction publique, avec une manifestation de plusieurs milliers de personnes, est soutenue par les commerçants.

Dans son numéro du 30 décembre 1949, qui établit le bilan de l'année, *Le Télégramme*, tout en reconnaissant le début d'un « redressement », écrit que « les vrais problèmes sont, comme l'an passé, d'ordre économique. Est-il possible de remédier au déséquilibre chronique des salaires et des prix ? La stabilisation est-elle en vue ? L'industrie française peut-elle augmenter sa capacité de production ? Tout cela revient à dire que la France doit rénover son équipement industriel si elle ne veut pas sombrer dans la misère ». De nouvelles

grèves se multiplient au printemps 1950 : EDF, GDF, métallurgie, bâtiment, transports. À Brest, pour la première fois, le 3 avril, les forces de l'ordre utilisent des grenades lacrymogènes. Le 17, elles ouvrent le feu : Édouard Mazé, frère du secrétaire général de la CGT du bâtiment, est tué d'une balle en pleine tête...

Tout restera difficile jusqu'au début des années 1950. Ce n'est que très progressivement que le pouvoir d'achat commence à remonter. Mais pas assez vite : en 1953, la crise sociale, particulièrement vive, tient toujours à un niveau de vie toujours aussi peu satisfaisant. Les décrets-lois de Joseph Laniel prévoyant le recul de l'âge de la retraite pour les fonctionnaires et réduisant les emplois de la fonction publique entraînent une vague de protestations et d'arrêts de travail. À l'appel des syndicats, la grève est décidée pour le 6 août 1953, d'abord aux PTT, puis dans l'ensemble du secteur public à partir du 7 août. Elle est très suivie. Douze jours plus tard, une légère reprise se dessine, alors que le conflit s'est élargi au secteur privé par le biais des ouvriers du bâtiment ; la reprise n'est générale que le 25 août. Après ces grèves dures de 1953, marquées par un mort à Nantes (Jacques Demy en fit un film, *Une chambre en ville*), les revendications salariales continuent à dominer l'actualité sociale.

À partir de 1956, on assiste à une certaine détente, même si elle est parfois remise en cause par les difficultés coloniales de la France, notamment en Algérie, qui provoquèrent une flambée de grèves à l'automne 1957. Pourtant, il s'agit bien là d'un tournant : la nouvelle Assemblée nationale élue le 2 janvier 1956 met en œuvre des mesures nouvelles plus favorables aux salariés, dont une semaine de congés payés supplémentaires, lesquels passent à trois semaines. De fait, la conjoncture économique est plus favorable, par l'atmosphère de confiance relative des syndicats envers le gouvernement de Guy Mollet. Enfin, l'État semble s'intéresser positivement à la Bretagne : le premier plan d'action régionale concernant les départements bretons est publié le 13 juillet 1956.

*

CE « PLAN BRETON » N'ÉTAIT PAS SEULEMENT la manifestation d'un étatisme parisien : il résultait d'un intense travail de « lobbying » mené par les Bretons eux-mêmes, notamment Joseph Martray qui en fut, dans une grande mesure, l'initiateur.

Ce journaliste avait publié en 1947 *Le Problème breton et la réforme de la France*, livre-programme et vibrant pamphlet contre l'étiollement économique de la Bretagne. Il appelait à constituer un front commun de décideurs et d'hommes politiques pour stopper ce phénomène⁹. C'est ainsi que le 22 juillet 1950 il organisa à Quimper, à la veille des fêtes de Cornouaille, dans une salle annexe de la mairie, une réunion regroupant 150 personnalités. De cette réunion naissait le « Comité de liaison des intérêts bretons » (CLIB) : à partir du mot d'ordre « Tous unis pour arrêter le déclin », il s'agissait de rassembler, pour la défense et l'expansion économique de la Bretagne, les élus parlementaires des quatre départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan (la Loire-Inférieure s'y associa en occupant une place d'observateur), des représentants des chambres de commerce, d'agriculture et de métiers, des groupements professionnels, des syndicats. Le 18 décembre suivant, une nouvelle réunion se tenait à la chambre de commerce de Saint-Brieuc. Elle mettait en place la première structure du nouvel organisme dont l'appellation fut modifiée par l'adjonction significative du mot « étude » : le CLIB devenait le CELIB (« Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons »), déjà fort, à cette date, de plusieurs centaines d'adhésions.

Bien que les rivalités politiques fussent très âpres, le CELIB parvint à réunir les députés et les sénateurs de toutes tendances, sauf les communistes qui refusèrent de s'y associer¹⁰. Deux hommes politiques de poids apportèrent leur soutien : Tanguy Prigent, le député socialiste du Finistère, et René Pleven, le député radical des Côtes-du-Nord et président du Conseil des ministres. Ce dernier devint président de l'association en 1951¹¹. Bientôt, plus de 700 municipalités bretonnes donnèrent leur adhésion au CELIB dont l'originalité était de présenter aux administrations parisiennes un interlocuteur unique, représentatif de toute la province. La structure qui fit la force du CELIB sous la IV^e République fut sa commission parlementaire, dont la première réunion, qui allait être suivie en vingt ans de 171 autres, se tint le 14 novembre 1951 au Palais-Bourbon. Elle regroupait tous les parlementaires bretons quelle que fût leur appartenance : ils se réunissaient en général chaque troisième mercredi du mois et constituaient ainsi un groupe capable de peser sur les décisions ministérielles. L'ordre du jour des premières réunions de la

commission parlementaire du CELIB est révélateur des soucis de la région en 1951-1952 : électrification rurale, réouverture du marché anglais aux primeurs, situation de l'industrie de la conserve, protection des fonds de pêche, premières mesures pour l'enseignement du breton dans le secondaire, extension à la Bretagne de la formule des billets touristiques, développement de la marine nationale à Brest, installation d'une base de l'aéronavale à Lann-Bihoué¹²...

Pour mesurer l'ampleur du « problème breton » que le CELIB voulait contribuer à résoudre, il suffit de rappeler les résultats du recensement de 1954 : une population active en continuel déclin (de 1901 à 1954, elle a diminué de 238 000 personnes), une démographie stagnante (de 1946 à 1954, la population a crû de 0,1 % par an, contre 5,5 % durant la même période au niveau national), un solde migratoire déficitaire (chaque année, depuis dix ans, la Bretagne voit 17 200 des siens, en moyenne, partir vers les autres régions de l'Hexagone ou à l'étranger). Dans son retentissant ouvrage *Paris et le désert français* paru en 1947, Jean-François Gravier, après avoir étudié la carte des 264 cantons de France où le dépeuplement, depuis 1936, excède 10 %, inscrivait en tête des principales zones de décadence démographique « la Bretagne intérieure, dans sa quasi-totalité ». Le « bloc breton », ainsi que l'Argonne et son prolongement ardennais, constituaient les seules zones de grande diminution de la population, situées au nord d'une ligne brisée Bordeaux-Orléans-Besançon. Le tout en relation directe avec l'état de l'économie : une sous-industrialisation manifeste, une agriculture à faibles revenus, un tourisme marginal... Deux volumes très documentés, publiés en 1950 et 1952 par l'abbé Élie Gautier, décrivaient *La Dure Existence des paysans et des paysannes* puis l'histoire d'*Un siècle d'indigence*. Il se demandait — c'était le titre général de l'ouvrage — *Pourquoi les Bretons s'en vont*. En 1953, dans une troisième étude, *L'Émigration bretonne*, l'abbé géographe proposait quelques remèdes pour résoudre l'hémorragie de la population, parmi lesquels la rationalisation de l'exploitation agricole et l'implantation d'industries¹³.

De la somme de ces inquiétudes naquit le « Plan breton », premier plan d'action régionale de France, conçu par le CELIB en 1953 et coordonné par l'universitaire Michel Philipponneau, géographe à l'université de Rennes¹⁴. Ce plan « d'aménagement, de modernisation et d'équipement de la Bretagne », en partie repris par l'État, fut publié

officiellement le 13 juillet 1956, contresigné par douze ministres ou secrétaires d'État chargés, « chacun en ce qui le concerne », de son exécution. Il détaillait un programme de modernisation : refonte de l'équipement (de la voirie à l'électrification rurale), expansion et valorisation de la production notamment par la réduction des tarifs de transport pour l'exportation des produits bretons, diminution de la pression démographique dans les campagnes, industrialisation¹⁵...

Les initiatives du CELIB n'avaient aucun précédent, ni en Bretagne, ni dans aucune région française, jusqu'au moment où l'exemple breton trouva son expression dans la planification française, puis dans la régionalisation. Le plan proposé par le CELIB, sans en être à l'origine, allait accompagner le décollage économique de la Bretagne.

Plus qu'un décollage, ce fut une véritable révolution.

-
1. Jacqueline Sainclivier, *Permanences et ruptures en Ille-et-Vilaine*, op. cit., p. 530.
 2. Pierre Le Goïc, *Brest en reconstruction. Antimémoires d'une ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
 3. Jacques Prévert, *Paroles*. Brest subit une nouvelle épreuve le 28 juillet 1947, avec l'explosion de l'*Ocean-Liberty*, navire chargé de 3 000 tonnes de nitrates : 22 morts, des centaines de blessés et 5 000 immeubles ravagés dans un rayon de 10 kilomètres.
 4. Cité par Jacqueline Sainclivier, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, op. cit., p. 137.
 5. *Ibid.*, p. 138.
 6. Cité par Christian Bougeard, *Tanguy Prigent*, op. cit., p. 157.
 7. Cité par Marie-Thérèse Cloître (dir.), *Histoire de Brest*, op. cit., p. 245.
 8. Texte intégral du discours dans *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest* du 31 mai 1948, p. 2.
 9. Joseph Martray, *Le Problème breton et la réforme de la France*, La Baule, Éditions de Bretagne, 1947.
 10. Selon une lettre de Marcel Hamon, ils ne pouvaient « travailler en

commun avec des hommes politiques qui avaient accepté que le général Eisenhower dispose à sa guise du réduit breton » (allusion à la participation de la France à l'OTAN depuis sa création en 1949). Cité par Jacqueline Sainclivier, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, op. cit., p. 180.

11.

Voir son témoignage dans *Avenir de la Bretagne*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1961. Ce livre fut conçu par René Pleven comme un moyen pour obtenir une « loi programme » capable d'accélérer l'intervention de l'État. Il dresse aussi un tableau précis de la Bretagne de 1960.

12.

Joseph Martray, *20 ans qui transformèrent la Bretagne. L'« épopée » du CELIB (22 juillet 1950-2 février 1969)*, Paris, Éditions France-Empire, 1983, p. 43-44.

13.

Abbé Élie Gautier, *L'Émigration bretonne. Où vont les Bretons émigrants. Leurs conditions de vie*, Paris, Bulletin de l'entraide bretonne de la région parisienne, 1953. Cette analyse était confirmée par une autre étude qui fit grand bruit : *Paris et le désert français*, de Jean-François Gravier (1947), où il était démontré que le développement de la région parisienne se faisait au détriment de celui des provinces. Dans le même ordre d'idées paraissait en 1949 une étude de Jean Chombart de Lauwe intitulée *Pour une agriculture organisée : Danemark et Bretagne* (Paris, Presses universitaires de France), centrée sur une comparaison entre l'agriculture au Danemark et en Bretagne, « deux provinces de l'Europe occidentale » dont les analogies étaient mises en valeur — sol, climat, type d'exploitation — mais avec des résultats combien différents. Albert Sauvy, dans sa préface, soulignait qu'il y avait au Danemark ce qui faisait défaut en Bretagne : « une armature professionnelle, financière et administrative pour guider efficacement les agriculteurs dans la voie du progrès technique et pour mettre à exécution un plan d'orientation de la production agricole ».

14.

Michel Phlipponneau, *Le Modèle industriel breton (1950-2000)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1993.

15.

C'est dans ce plan, notamment, qu'étaient prévus les travaux de construction de l'usine marémotrice de la Rance, une proposition ancienne (on en trouve des traces dès 1919 dans les discussions du conseil général d'Ille-et-Vilaine). Commencée en 1957 sous la IV^e République, elle fut inaugurée sous la V^e.

Mutation par le haut ou par le bas ? La révolution jaciste

AU TOUT DÉBUT DES ANNÉES 1950, dans sa *Géographie de la Bretagne*, Maurice Le Lannou, déplorant les archaïsmes bretons, fruit d'un « long passé d'isolement », et notamment le déficit de modernisation de l'agriculture (« la Bretagne est un pays pauvre »), appelle à une vigoureuse transformation non seulement de l'agriculture elle-même, mais aussi, et peut-être surtout, de la mentalité paysanne, force de résistance aux progrès. Pour lui, l'essentiel tient à « un problème d'éducation » : il s'agit de « donner plus d'intention commerçante à la polyculture traditionnelle », de transmettre au cultivateur « le sens économique, c'est-à-dire le goût d'améliorer son entreprise autrement que par un zèle accru ou un simple accroissement de ses terres ».

Sa conclusion est claire : « Manque d'argent par manque de vertu commerçante... Il faut lui faire mieux aimer l'argent¹. » La révolution agricole réalisée dans les techniques devait l'être aussi dans les esprits...

*

CONFIRMANT LE CONSTAT DE MAURICE LE LANNOU, l'agriculture bretonne de l'après-guerre se singularise effectivement par ses retards : de petites exploitations familiales de polyculture de 9 à 10 hectares, une large part d'autoconsommation familiale, une faible intégration au marché, une production de beurre fermier peu considéré sur les marchés extérieurs, une faible mécanisation, des rendements médiocres en production laitière, en céréales. Le sous-équipement rural est particulièrement manifeste, notamment en matière d'électrification : en 1954, 43 % des logements agricoles n'ont pas encore l'électricité,

contre 13 % en moyenne nationale, et les quatre départements regroupent à eux seuls 32 % de la population non desservie. La paysannerie représente 53 % des actifs en 1954, tandis qu'une émigration massive frappe essentiellement les jeunes ruraux, dévitalisant peu à peu la région : le solde migratoire moyen annuel est de moins 17 200 personnes durant la période 1946-1954, en raison de l'exiguïté des surfaces disponibles par travailleur, de la faiblesse du niveau de vie rural, des possibilités très réduites de reconversion vers des emplois industriels ou tertiaires dans la région même, du sous-équipement et de l'enclavement qui aggravaient les problèmes d'ouverture au marché. Autant d'éléments constitutifs du « problème breton ».

La prise de conscience débouche, on l'a vu, sur la création, en 1950, du Comité d'études et de liaison des intérêts bretons (CELIB), qui se fixe deux objectifs principaux : mettre fin au dépérissement démographique (notamment en exigeant des décentralisations industrielles) et « sortir l'agriculture de son sous-développement ». Avec le CELIB, assemblée de notables sages, la Bretagne renoue avec la vieille tradition paternaliste des réformes imposées « par le haut », alliant action bienveillante des classes dirigeantes et intervention administrative et financière de l'État. Les années 1950-1960 sont encore le temps des notables, des plans, des discussions sur les plans, le tout décidé à Paris. C'est ainsi que la IV^e République reconstruit totalement Saint-Malo, Lorient, Brest.

Dans cette dernière ville, l'une des plus touchées par la guerre, les opérations principales se déroulent entre 1949 et 1954, à partir d'un plan élaboré dès 1945 par Jean-Baptiste Mathon. Ce dernier remodela le centre-ville comme un camp romain bétonné, en îlots rigoureusement quadrillés par des rues rectilignes bordées d'immeubles à l'allure rigide et austère aux façades strictement ordonnancées, même si chacune d'entre elles fait apparaître une assez grande liberté d'interprétation. Le grand chantier s'acheva par un hôtel de ville paré de granit et doté d'un symbolisme fort : dominant la rade, il évoque la proue d'un grand navire amarré sur l'axe de la rue de Siam, la principale voie brestoise faisant face à la mer, personnifiant ainsi le pouvoir civil et municipal face à la Penfeld, incarnation fluviale et maritime du pouvoir militaire².

La IV^e République impose aussi les premières mesures destinées à

décongestionner l'agglomération parisienne, implantant en Bretagne quelques usines « décentralisées », dont, en 1953, la Thomson-CSF à Brest, précédée en 1952 de la première usine Citroën de Rennes : à partir de 3 000 candidatures, dont 1 800 venues du milieu rural, l'usine automobile recrute 1 000 salariés pour son site de La Barre-Thomas près de Rennes³. En 1956, l'*Inventaire des possibilités d'implantations industrielles* publié par le CELIB se félicite de cette réussite et souligne que la région rennaise constitue « le seul secteur de quelque étendue enregistrant un net essor démographique ». Cette expérience positive de décentralisation incite en 1958 l'usine automobile à construire une usine de montage employant dès son ouverture, à Chartres-de-Bretagne, en 1962, plus de 6 000 salariés, chiffre qui double vers 1970⁴. En 1960, l'implantation à Lannion d'une unité décentralisée du Centre national d'études des télécommunications (CNET) apparaît comme le point de départ d'une implantation dans l'Ouest des industries d'avenir, celles de l'électronique et du téléphone, le tout symbolisé par le fameux radôme blanc en plastique de 64 mètres de diamètre de Pleumeur-Bodou, situé entre Lannion et la côte de granit rose : le 11 janvier 1962, Telstar 1, le premier satellite de communications, qui évoluait à plus de 5 000 kilomètres de la Terre, retransmet pour la première fois en France des images télévisées filmées en direct et provenant des États-Unis⁵.

D'autres usines suivent au cours des années 1960 : Michelin à Vannes, Le Joint français, dont on reparlera, installé en 1962 à Saint-Brieuc, etc., toutes implantations qui relèvent de décisions jacobines, le premier Plan français (le « Plan Monnet ») ne se souciant aucunement des préoccupations régionales dans la distribution des investissements. C'est pour que soit reconnue à la région une réelle indépendance dans le deuxième Plan que le CELIB élabore en 1953 le « Plan breton », qui mettrait en avant les investissements utiles à la Bretagne tout en étant capables de s'inscrire dans le plan national. La doléance fut en partie entendue : le deuxième Plan français de modernisation et d'équipement, présenté au Parlement en 1954, reconnaît « la nécessité d'activités complémentaires dans certaines régions agricoles à forte densité humaine, comme la Bretagne et d'autres pays de l'Ouest, qui souffrent d'un sous-emploi permanent de leurs forces de travail ».

Ce deuxième plan privilégie non plus les grandes industries de

base, comme le précédent, mais l'agriculture, les industries légères de transformation, le logement, autant de secteurs liés aux réalités et aux urgences bretonnes. Et Paris semble s'orienter vers une politique de régionalisation véritable, « agréant » dès 1955 le CELIB. La Bretagne est devenue le territoire d'expérimentation du premier programme d'action régionale spécifique, plaçant ainsi la province en avance sur les autres régions. Des satisfactions importantes sont ainsi accordées aux Bretons en matière d'infrastructures et d'équipements collectifs, de l'usine marémotrice de la Rance et de l'électrification jusqu'à Rennes de la voie ferrée Paris-Brest, à l'équipement rural et à l'enseignement technique : à partir de 1957, on voit se multiplier dans les cinq départements les zones industrielles, et l'un des objectifs prioritaires du premier Plan breton, l'électrification rurale, est atteint en 1960 (rappelons que, en 1950, 53 % des fermes bretonnes n'avaient pas l'électricité).

Mais, pour beaucoup, cette avancée paraît insuffisante : la Bretagne semble à l'écart de la croissance, notamment industrielle, des « Trente Glorieuses ». Si l'emploi total dans l'industrie demeure stable, autour de 140 000 à 150 000 actifs, il ne s'agit que d'une pause dans la dégradation antérieure : 243 000 emplois en 1911, 162 000 en 1946, 140 000 en 1954...

Les années 1960 sont des années de colère, sur fond de guerre d'Algérie, de gouvernements successifs dont le souci prioritaire paraît avant tout la défense de la position française dans une Europe en construction. Les multiples mesures en faveur de la Bretagne semblent trop fragmentaires, insuffisantes pour répondre aux besoins de la population, en particulier aux exigences paysannes. Le mécontentement gronde puis s'exprime avec violence : le 27 mai 1961, des agriculteurs de Pont-l'Abbé arrosent de gas-oil des pommes de terre invendues répandues sur la chaussée. Trois jours plus tard sont édifiés des barrages de tracteurs. Le 4 juin, des urnes pleines de bulletins pour les élections cantonales sont brûlées dans le pays bigouden. Et dans la nuit du 7 au 8 juin, menés par Alexis Gourvennec et Marcel Léon, 4 000 manifestants investissent Morlaix, s'emparent au petit jour de la sous-préfecture, saccagent le bureau du sous-préfet qui se réfugie dans la gendarmerie. Les deux leaders paysans entrent dans l'histoire mais aussi en prison, cependant que le mouvement — sabotage de lignes téléphoniques, blocage de voies ferrées,

coups de routes — s'étend à toute la Bretagne. Le 19 août 1961, 1 500 parlementaires, conseillers généraux, maires, représentants de l'agriculture, du monde ouvrier, du commerce, de l'industrie, de l'artisanat, des groupements culturels, réunis à Pontivy, rédigent une déclaration aussi spectaculaire que menaçante. La Bretagne, proclament-ils, « est décidée à sortir de l'ornière ». En conséquence, « demain, s'il le faut, des masses d'hommes sont prêtes à se rassembler pour exiger une solution au "malaise breton" [...]. Si la Bretagne n'obtient pas son plan de Constantine, les paysans seront les fellagas de la Bretagne⁶. »

On aurait pu croire à une révolte régionaliste générale : des syndicats ouvriers se déclarent solidaires des paysans et les organisations paysannes apportent leur soutien aux ouvriers des forges d'Hennebont dont la mort est annoncée. Mais l'agitation est avant tout celle de paysans jeunes et dynamiques, qui sont souvent aussi endettés. Il s'agit d'agriculteurs modernistes, engagés dans un processus socio-économique de grande ampleur, peu visible encore au début des années 1960, mais qui entraîne la Bretagne dans une véritable révolution, technique autant que mentale.

Et cette fois, ce n'est donc plus le sommet qui s'exprime, dans la décision ou dans l'action, mais la base, en particulier le milieu des jeunes agriculteurs qui ont souvent pour point commun une formation par la Jeunesse agricole catholique (JAC). Ils ont commencé à prendre des postes de responsabilité dans les organisations du monde rural jusqu'alors fiefs bien gardés des notables. Ce sont eux qui font désormais entendre leur voix sur les routes et sous les fenêtres des sous-préfectures⁷...

*

LA JAC, QUI N'EST EN RIEN SPÉCIFIQUEMENT BRETONNE, est née en 1929 de la volonté de Rome, au temps du pape Pie IX (1846-1878), d'engager une action contre la déchristianisation. Il s'agit d'une branche spécifique de l'« action catholique », s'adressant, sur le terrain, à un groupe social déterminé.

À cette impulsion romaine répondirent, dès le début des années 1930, des aumôniers particulièrement actifs comme l'abbé Le Goasguen et l'abbé Favé dans le Finistère, déterminés à faire de la JAC un mouvement de masse de la jeunesse et non une simple fédération

de cercles de prière : « Il faut qu'il y ait mouvement parce que la masse ne sera jamais gagnée par la conviction, privilège d'une petite élite », écrivait Favé à Le Goasguen en 1930⁸. La croissance de la JAC fut d'abord très lente, se heurtant à de puissantes forces d'inertie : « C'est une base solide, raisonnée, de convictions religieuses. Dans nos meilleures paroisses, écrivait en 1929 le vicaire de Guiclan à Le Goasguen, c'est la routine, un respect humain à rebours dans l'accomplissement des devoirs religieux. À mon avis, voilà le programme, pour longtemps tout tracé, de nos cercles ruraux, questions sociales, professionnelles, pour plus tard⁹. »

Les années d'Occupation furent des années de désarroi pour une jeunesse bretonne partagée entre le régime de Vichy, qui invitait à s'interroger sur la défaite et voulait ouvrir la perspective d'un nouvel ordre du monde, et la réalité d'une occupation, douloureusement ressentie, réveillant des sentiments de patrie et de liberté. Nombre de membres du clergé ont alors appelé non seulement à la résistance, mais aussi à l'action communautaire pour sauvegarder libertés et dignité. Jean-Louis Lalouët, un des héros de la lutte paysanne des années 1960 en pays léonard, explique l'état d'esprit qui était alors celui de nombre de jeunes comme lui : « Nous appartenions à une classe qui attendait d'être appelée sous les drapeaux. Nous n'avions prévu ni la défaite, ni l'occupation. Nous nous sommes soudain retrouvés dans une France vide. Ce vide, il fallait le combler, mais comment ? Pétain s'y essaya avec son programme de restauration nationale. Le clergé s'y jeta tête baissée. Le problème de ces années dépassait largement la présence de l'ennemi ; il s'agissait de chercher à reconstruire quelque chose. C'est pourquoi la guerre et l'occupation furent l'époque héroïque de la JAC¹⁰. »

La JAC s'est ainsi développée sur le terreau d'une génération de jeunes ruraux désenchantés puis exaltés par « l'étrange défaite » de 1940 et ses conséquences catastrophiques. Elle a préparé des cadres « tout terrain » pour des organisations agricoles qui vont être, dans la province, nombreuses et variées, du syndicat à la coopérative, de la caisse de crédit au groupement de vulgarisation. Et elle a forgé l'idée d'un devenir possible. En juin 1942, la moitié des communes rurales du Finistère avaient leur section, l'organisation étant particulièrement bien implantée dans le Léon, région la plus peuplée. En 1945, la JAC comptait en Bretagne 800 groupes de jeunes gens, autant de jeunes

filles et touchait environ 70 000 ruraux.

Un jeune agriculteur trouvait dans la JAC d'abord un espace de libre réflexion, fondé sur le triptyque « Voir, juger, agir ». Il apprenait à analyser, à comparer son exploitation avec d'autres formes d'exploitations agricoles, ses techniques de travail avec d'autres techniques agricoles. La JAC lui instillait les germes d'un modernisme bientôt considéré comme une nécessité. Et surtout, en ces terres à la foi ardente, la JAC œuvrait dans un cadre chrétien, profondément ancrée dans le monde religieux, un monde catholique fortement influencé par Emmanuel Mounier et les thèses du catholicisme social ; elle entendait former un adulte capable de s'épanouir dans son travail, au sein d'une société personnaliste et communautaire, une société où l'individu serait reconnu, où primerait la responsabilité personnelle sur la bureaucratie. Cette philosophie redonnait à chaque jeune agriculteur la conscience de sa propre dignité, avec la fierté d'être un agriculteur et non un « plouc » désarmé et moqué face au « monsieur » de la ville.

La JAC, implantée dans beaucoup de communes, fut ainsi une école de formation et de responsabilisation pour les jeunes gens — garçons et filles —, les conduisant à réfléchir sur leur condition et aux moyens de la transformer. Nous ne sommes guère éloignés ici de l'action syndicale, qui prône elle aussi « initiative », « responsabilité », « modernisation ». La plupart sont des démocrates chrétiens proches du MRP. La méthode des enquêtes, des campagnes annuelles sur tel ou tel thème, éveille toute une jeunesse à une connaissance critique de son milieu, la conduit en effet à voir, à juger, à agir. Toute la vie est prise en considération, de la technique agricole à la vie morale et familiale. Dans l'atmosphère étouffante de l'Occupation, du repli généralisé sur soi, ces jeunes découvrent les mérites de l'action collective, les contacts réguliers avec d'autres communes, d'autres cantons : « C'est là que j'ai compris, rappelle Alexis Gourvennec, que, sans copains, sans amis solides, il est inutile d'engager de grandes batailles. » Et de multiples animations socioculturelles rassemblent les jeunes agriculteurs : « coupes de la joie », « fêtes de la terre », championnats de labours, visites de fermes modèles. L'exposition de la Maison rurale, partie de l'Ille-et-Vilaine en 1946, accueille jusqu'en 1950 500 000 visiteurs dans les vingt-quatre départements du Grand Ouest. *Jeunes forces rurales* et *Promesses* deviennent les principaux

journaux du mouvement. Des stages de culture générale, à Lesneven et ailleurs, forment toute une génération de militants. Pour une petite minorité, la formation JAC peut être approfondie et prolongée par les cours par correspondance du Centre d'enseignement rural par correspondance d'Angers (CERCA), dans le cadre de l'École supérieure d'agriculture, d'obédience catholique. En 1956, parmi les dix agriculteurs de l'Ouest qui achèvent avec succès la dernière année de formation, on relève les noms de Bernard Lambert et d'Alexis Gourvennec.

Une nouvelle génération de militants se forge ainsi au fil des années, fournit de nombreux leaders assurant des responsabilités nationales ou départementales à la JAC, avant d'accéder à des charges syndicales, économiques ou politiques : ainsi de Bernard Lambert, Gilles Possemé (qui deviendra plus tard président de la FDSEA du Morbihan puis de la chambre d'agriculture), Francis Louapre (Ille-et-Vilaine, vice-président national de 1952 à 1955), Jean-Louis Lallouët, Pierre Le Saux (originaire de Pont-Aven), etc. Bernard Lambert, député apparenté MRP en 1958 puis membre du PSU, sera secrétaire général de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest dans les années 1965-1970, puis à l'origine du mouvement Paysans-Travailleurs.

La JAC a été une véritable machine de guerre contre les notables qui encadraient les paysans. On peut parler d'une lutte de classes dans la mesure où il s'agissait de l'affirmation autonome d'une paysannerie jusque-là maintenue en état de tutelle et d'assistance. La JAC a été tout à la fois un moyen de réussite individuelle, un instrument de développement collectif et le creuset d'un réseau de pouvoir. Son succès a tenu à l'importance de son implantation locale, son enracinement dans les campagnes, son aptitude aussi à « épouser le siècle », le changement économique et social, à reprendre à son compte les propositions du courant productiviste et planiste de la Libération, en prônant la modernisation des exploitations agricoles afin de « sortir la paysannerie de l'arriération à la fois technique et culturelle » et d'assurer « l'épanouissement de chacun », y compris dans le domaine religieux et moral.

« Nos exploitations répondent-elles aux exigences du christianisme ? » s'interrogent les *Cahiers de formation de la JAC* dans leur numéro 7 de février 1952. Réponse : pour un chrétien, le but de

l'exploitation « ne doit pas être le gain », mais « le service rendu à la société [...] ». Est-il conforme à l'esprit de service de se contenter de revendiquer des prix de vente plus élevés sans jamais se demander s'il n'y a pas de gros efforts à faire pour améliorer ses conditions de production et ses rendements en vue d'un prix de revient plus bas ? Est-il normal de vouloir maintenir à tout prix des exploitations dont les dimensions trop modestes ne peuvent permettre l'introduction de moyens techniques plus modernes ? » La modernisation de l'exploitation familiale et l'introduction du progrès technique deviennent dès lors une véritable obligation morale et la JAC réussit le tour de force de concilier dans un même discours religion, progrès technique et réussite individuelle, mais avec l'ambiguïté de justifier aussi pour l'avenir l'industrialisation de l'agriculture avec son cortège de saccages écologiques...

Il n'empêche que cette relation entre le religieux et une mutation socio-économique se révèle décisive dans l'histoire de la Bretagne : la JAC a offert une véritable éthique du développement à la paysannerie, comparable à ce que le protestantisme avait représenté, selon Max Weber, pour la bourgeoisie de l'Europe du Nord-Ouest¹¹. C'est bien à une révolution souterraine et fondatrice qu'on assiste alors : la rupture décisive avec des siècles de superstition, de ritualisme résigné, de vérités assénées d'en haut, de hiérarchie sociale sacralisée. Désormais, on se réunit avec un jeune vicaire, on discute sur des textes de l'Évangile, on se prend soi-même en charge, passant ainsi de la condition de sujet ou de vassal à celle de personne responsable. Et parallèlement, l'ascétisme et le volontarisme catholiques facilitent l'accumulation du capital, tant économique que militant, nécessaire à une transformation de l'agriculture, tout en assurant une base idéologique solide à l'esprit d'entreprise, facteur nouveau dans les campagnes bretonnes.

Car la Bretagne a su faire de ses faiblesses une force : la force de travail familiale dense et peu mobile n'avait d'autre alternative que d'intensifier le système agricole existant¹². Les campagnes possédaient en outre un réservoir de population jeune, qui refuse massivement l'émigration et qui est fortement scolarisée : en 1954-1955, 47 % des enfants bretons entrent en classe de sixième, contre 38,5 % en moyenne nationale (statistique du ministère de l'Éducation nationale, 1971). Cette scolarisation élevée est le fait essentiellement de la Basse-

Bretagne et plus particulièrement du Finistère, qui est alors le premier département français avec 60 % d'entrées en sixième. Il s'agit là d'autant de conditions favorables à la mise en place d'un processus de « difficulté créatrice » : le dynamisme agricole a été imposé par les obstacles de l'environnement. Un bulletin d'information du groupe coopératif UNICOPA, daté de 1965, explique clairement que « les agriculteurs bretons sont contraints à réaliser des prouesses dans tous les domaines, d'innovation technique et d'organisation économique pour soutenir la concurrence ».

*

C'EST BIEN CE DYNAMISME AUTO-IMPOSÉ qui explique la nature de la mutation des années 1960, car l'intensification s'est réalisée dans le cadre du système traditionnel de polyculture-élevage porté à son rendement maximal. Mais, à partir de 1955-1960, le recours aux élevages hors sol comme moyen de pallier l'étroitesse des structures d'exploitation s'est généralisé et il est perçu comme un moyen de lutter pour le plein emploi et d'améliorer le niveau de vie.

Les progrès furent d'abord de type agronomique : un peu plus d'engrais, une sélection des semences, une « révolution fourragère » (retournement des prairies naturelles et culture plus intensive de l'herbe, notamment en prairies temporaires), l'introduction de la betterave danoise, l'insémination artificielle du troupeau laitier, la substitution de races plus productives (normandes d'abord, frisonnes ensuite) à la pie noire bretonne, l'amélioration du cheptel porcin (landrace, large-white), l'introduction des porcheries danoises. Parallèlement, on assiste à la généralisation relative du tracteur. De même, l'électrification des campagnes, autour des années 1950-1955, permet une certaine mécanisation des travaux à la ferme : moteurs électriques à divers usages comme l'écémage du lait, le barattage du beurre, les meules à grain, le broyage des aliments...

Tous ces progrès, qui font boule de neige, s'accompagnent du calcul économique dans la gestion des exploitations, de la prise en compte des notions de rentabilité, de coût de revient et d'amortissement, et réciproquement de l'intégration de plus en plus forte au marché, du recours à l'emprunt pour l'équipement, toutes choses qui rendent obligatoires des rentrées financières plus régulières et substantielles, par l'orientation vers des productions de plus en plus

marchandes et les plus intensives possible. L'intensification se traduit dans les exploitations par l'apparition d'un nouveau bâtiment, le hangar, symbole de l'apogée du système de polyculture-élevage, où sont stockées les récoltes de foin, de paille, de fourrage, et une partie du matériel.

Cette modernisation technique est facilitée par deux structures nouvelles : à partir de 1952, les Centres d'études techniques agricoles (CETA) et les Groupements de vulgarisation agricole (GVA). Les GVA, ouverts à tous, invitent des techniciens à rendre compte de leurs expériences ; les CETA, équipés d'une quinzaine d'exploitants dynamiques, conseillés par un technicien agricole, se livrent à des expériences sur leurs propres exploitations, en se réunissant régulièrement chez l'un puis chez l'autre pour confronter leurs essais. Les CETA organisent aussi des voyages d'étude à l'étranger : le Danemark, les Pays-Bas, l'Angleterre.

L'environnement économique est encore artisanal et local : les relations marchandes passent par les foires et les marchés, les collecteurs de beurre et œufs, les négociants en bestiaux, les abattages artisanaux. L'action des coopératives reste elle-même limitée aux fonctions traditionnelles d'approvisionnement et de collecte de produits végétaux à partir du triptyque classique : engrais, céréales, « produits du sol » (pommes de terre, légumes frais). Quelques nouveautés cependant annoncent un changement de grande ampleur : l'apparition de coopératives laitières (celles de Rennes en 1949, de Plancoët en 1950, de Guingamp en 1951, de Brest en 1952) ; les premières chaînes d'abattage de porcs, grâce aux progrès de l'industrie du froid, avec les abattoirs Person à Plouaret, Ster-Goz (Fleury-Michon) à Bannalec, Gilles à Collinée à partir de 1955 ; mais encore une production « sans sol » : l'aviculture, prémice de bouleversements futurs. Les progrès sont liés à la mise au point des antibiotiques pendant la guerre, qui permettent la maîtrise sanitaire des grands élevages. Les élevages en vue de la ponte des œufs démarrent dès 1947-1948 : les 5 et 6 octobre 1948, *Le Télégramme* consacre deux articles à Théophile Gautier, qui a mis en service dans la région de Plésidy, près de Bourbriac (Côtes-d'Armor), une « couveuse géante » de 30 000 poussins, « le plus important centre avicole de l'Ouest de la France ».

« L'appareil se présente sous l'aspect d'un immense frigidaire de 20 mètres de long, percé de chaque côté de 10 hublots vitrés et divisé intérieurement en 5 batteurs et un éclosoir. Chaque compartiment incubateur est doté de chaque côté d'un tambour mobile autour d'un axe central, présentant des tiroirs grillagés susceptibles de loger 3 000 œufs [...]. Le gros progrès réalisé par cette machine est le "retournement automatique". Jusqu'à présent, l'aviculteur devait, une ou deux fois par jour, selon la période, changer, à la main, la position des œufs. Ici, une simple rotation d'un quart de tour du tambour, à droite le matin, à gauche le soir, et le tour est joué. C'est simple, rapide, sans choc... »

La production de « poulets de chair » s'organise plus lentement, mais connaît une accélération brutale à partir de 1955-1956, dans le Morbihan central, autour de Saint-Jean-Brévelay notamment, dans le Finistère sous l'impulsion de plusieurs abattoirs : Doux, ancien négociant en volailles dans la région de Nantes, qui crée son propre abattoir à Port-Launay en 1955, Tilly à Guerlesquin, Plassart à Plounéour-Ménez. Des entreprises privées (Le Méliner, Guyomarc'h) ou des coopératives (La Rurale morbihannaise) prennent directement en charge à la fois l'alimentation animale, l'abattage et l'encadrement des producteurs. Parallèlement, nombre de minotiers se reconvertissent vers la fabrication et surtout la vente d'aliment pour bétail.

Cette mutation technique s'accompagne d'une mutation mentale : on assiste à une dévalorisation de la culture paysanne, la langue, les meubles, les costumes, les loisirs (les *festou-noz*), tandis que le Formica partout tend à remplacer le meuble breton. Le paysage agraire lui-même se modifie : le bocage est discrédité : non seulement il ne se prête pas à une mécanisation rationnelle, mais le bois de chauffage, le bois d'œuvre, la litière pour les animaux qu'il procurait perdent tout intérêt avec l'arrivée du gaz butane, de l'électricité. En outre, on manque désormais de bras pour entretenir cette structure agraire complexe.

Et c'est ainsi que, de mutation en mutation, la Bretagne rurale entre en révolution.

1. Maurice Le Lannou, *Géographie de la Bretagne*, t. II : *Économie et population*, Rennes, Éditions Pléhon, 1952, notamment p. 194-203 et 441-454.
2. Pierre Le Goïc, *Brest en reconstruction. Antimémoires d'une ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001 ; Daniel Le Couédic (dir.), *Brest alias Brest*, Liège, Éditions Mardaga, 1992. Sur Lorient, voir Dominique Richard, « Lorient : histoire de la ville reconstruite, des ambitions à la réalisation », dans Patrick Dieudonné (dir.), *Villes reconstruites, du dessin au destin*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994 ; « Reconstruire Lorient », *Ar Men*, n° 53, août 1993, p. 12-30.
3. Rennes présentait l'avantage d'être au cœur d'un réseau ferroviaire et routier et de disposer d'un réservoir de main-d'œuvre important et bon marché, les salaires moyens étant de 20 à 30 % moindres qu'en région parisienne. Erwan Chartier, « Citroën à Rennes », *Ar Men*, n° 119, mars 2001, p. 2-13.
4. À la fin du ^{xx}e siècle, les deux sites rennais représentent plus du tiers des effectifs Citroën en France, soit près de 13 000 personnes, ce qui fait du constructeur automobile le premier employeur industriel en Bretagne.
5. Désaffecté en 1987, ce spectaculaire témoin d'une grande aventure technologique deviendra un musée scientifique retraçant l'histoire des télécommunications, doublé d'un planétarium.
6. Cité par Jean-Pierre Le Dantec, *Bretagne*, Paris, Éditions du Seuil, « Points Planète », 1990, p. 74.
7. Ce chapitre doit une grande part de ses informations à la thèse de Corentin Canevet, *Le Modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agroalimentaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1992. Sur l'histoire de la JAC en Bretagne, voir l'étude de Robert Fort, *Ils ont révolutionné le monde rural. L'aventure de la JAC en Bretagne (1930-1970)*, Brest, Éditions du Télégramme, 2001.
8. Cité par Suzanne Berger, *Les Paysans contre la politique. L'organisation rurale en Bretagne (1911-1974)*, Paris, Éditions du Seuil, 1975.
9. Lettre du 27 décembre 1929, citée par Suzanne Berger, *ibid.*, p. 125.
10. Cité dans *L'Invasion profane*, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, op. cit., p. 166. On pourra confronter ce témoignage avec celui de cinq autres jacistes finistériens : Didier Hascouët, *De la JAC à la politique. Cinq itinéraires finistériens* : Pierre Abeguilé, Alphonse Arzel, Georges Dauphin, Louis Goasduff, Jo Lareur, Quimper, Éditions Calligrammes, 1992.

11.

Max Weber, *Die protestantische Ethik und der Geist der Kapitalismus*, dans *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* (1904-1905). Traduit en français en 1964 : *Sur l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Éditions Gallimard.

12.

En 1946, la province n'a perdu, depuis le recensement de 1911, que 270 000 habitants, soit 8,25 % de sa population. Et l'immédiat après-guerre connaît un boom nataliste : taux de natalité de 22,7 ‰ en 1948, contre 20,3 ‰ pour l'ensemble français.

Le bond en avant agricole : le « pétrole vert »

(années 1960-années 1990)

À LA FIN DU XX^e SIÈCLE, L'AGRICULTURE BRETONNE est symbolisée, pour les uns, par les choux-fleurs et les artichauts, le bocage et l'agriculture extensive ; pour les autres, elle a transformé la région en « Hollande de la France » et ses paysans, tantôt en « Japonais » de l'agriculture française par leur taux de croissance record, tantôt en « Coréens » par leur ardeur au travail. Pour d'autres encore, elle est associée au porc, à l'odeur entêtante du lisier, à la dégradation irréversible de la qualité de l'eau, à la « salade » sur les plages...

Ces clichés recouvrent tous une part de réalité : il est incontestable que, pour le meilleur ou pour le pire, les Bretons des champs ont fait leur « révolution verte », qui a littéralement emporté l'ancienne économie paysanne et bouleversé le vieux système de polyculture-élevage au profit d'un système agro-industriel faisant passer bien des fermes, en moins de deux générations, de la lampe à pétrole à Internet. L'agriculture encore semi-autarcique et isolée, pratiquée par une paysannerie nombreuse, pauvre et délaissée dans des campagnes sous-équipées et archaïques, est devenue une gigantesque entreprise agroalimentaire entrée de plain-pied sur les marchés européens et internationaux. Au terme de cette révolution, dans les années 1980, la Bretagne fournit 12 % en valeur des livraisons totales de l'agriculture française sur seulement 6 % de la surface agricole. Dans le même temps, en moins de trente ans, la part de la région dans la production nationale est passée de 9,7 à 21,5 % en production laitière, de 13,1 à 52 % en viande porcine, de 5,3 à 35 % en aviculture, de 8,3 % à 30 % en viande de veau, de 7,2 à 12,4 % en viande de gros bovins. En tout,

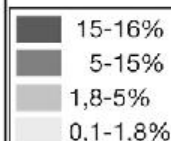
la Bretagne représente 22 % de la production animale française en 1985 avec un taux moyen de croissance, entre 1939 et 1980, supérieur à 500 % !¹ Une révolution, en effet.

LES EFFECTIFS PORCINS

1952

(en % de l'effectif national)

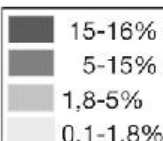
Bretagne :
14,5%



1987

(en % de l'effectif national)

Bretagne :
48%

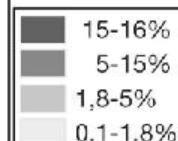


LES EFFECTIFS DE POULETS DE CHAIR

1952

(en % de l'effectif national)

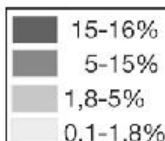
Bretagne :
< 5%

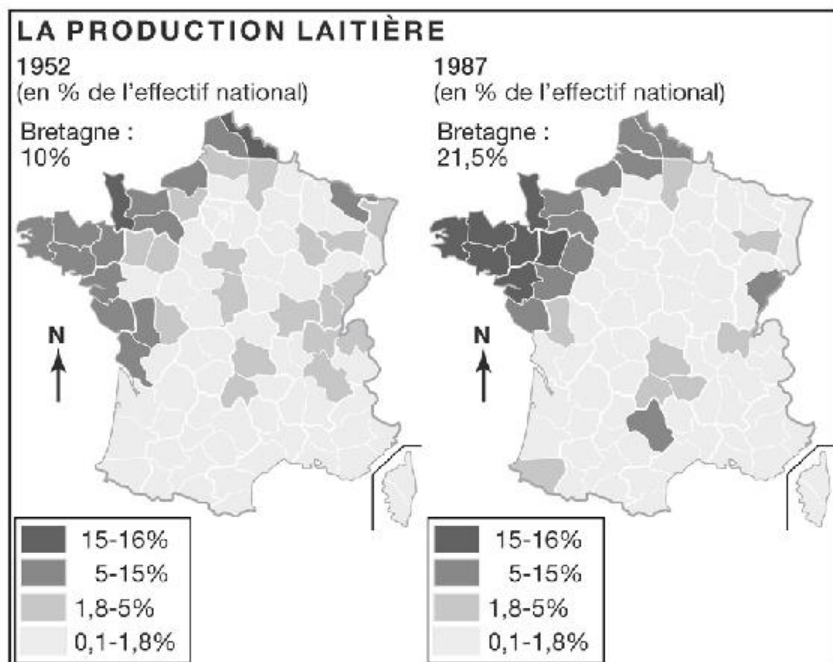


1987

(en % de l'effectif national)

Bretagne :
42%





*

QUE S'EST-IL PASSÉ ? D'ABORD, TOUT S'EST ACCÉLÉRÉ à la fin des années 1950, dans un contexte national et international qui s'est radicalement modifié avec la mise en place progressive du Marché commun à partir du 1^{er} janvier 1958 et son potentiel de 200 millions de consommateurs. Il y eut ensuite l'avènement de la V^e République et avec elle la fin de l'instabilité ministérielle et le renforcement de l'autorité exécutive de l'État, notamment en matière de planification. Nous sommes aussi au cœur des effervescentes « Trente Glorieuses » marquées en particulier par la restructuration progressive de l'appareil commercial, en liaison avec le mouvement d'urbanisation, le début de la mise en place de chaînes de distribution (centrales d'achat et grandes surfaces) contribuant au développement inédit d'une société dite de consommation². Édouard Leclerc, ancien séminariste, fut l'un des premiers à participer à cette société de consommation, en ouvrant en décembre 1949, au 13 rue des Capucins à Landerneau, une épicerie « bon marché » : non seulement il entendait « faire du bruit dans Landerneau », sa ville natale, mais aussi révolutionner le commerce en proposant « le détail à des prix de gros ». Cinquante ans plus tard, plus

de 73 000 personnes seront employées dans les quelque 600 magasins de l'enseigne Leclerc...

Ces mutations simultanées ont contribué à bouleverser les relations traditionnelles entre producteurs agricoles, fournisseurs agroalimentaires et acheteurs qui tendent à imposer la pratique de liaisons contractuelles visant à attacher l'exploitation à l'amont (fourniture d'aliments et de matériel) comme à l'aval (vente) de sa production. C'est alors que les modestes entreprises agroalimentaires apparues dans les années 1950 connaissent une croissance soutenue : Tilly dans l'aviiculture, Bridel dans le secteur laitier, Le Person, Jeffroy, Gilles dans l'abattage porcin et bovin, pendant que de nouveaux acteurs apparaissent qui, de simples artisans locaux, se transforment progressivement en chefs d'entreprise. C'est ainsi que Glon, minotier à Hémonstoir, crée sa première usine d'aliment à Pontivy ; Stalaven, boucher-charcutier à Bourbriac, s'implante à Saint-Brieuc ; Onno, boucher-charcutier à Plumeliau, s'établit à Pontivy ; Doux, négociant en volailles, construit son premier abattoir à Port-Launay près de Châteaulin... On assiste aussi à l'entrée en scène du capital étranger : la production avicole hors sol, par exemple, est investie massivement par des capitaux américains. À partir d'un dépôt d'aliment du bétail mis en place en 1955 à Quintin par l'entreprise STAR de Tours, la COFNA (Compagnie française de nutrition animale), filiale de la multinationale UNILEVER, monte en 1958 une usine d'aliment pour bétail, puis prend le contrôle, au début des années 1960, de deux abattoirs, l'un à Quintin, le second à Corlay. La COFNA implante une seconde usine d'aliment à Nantes en 1964. Cette année-là, le capital étranger contrôle près de 25 % de la fabrication régionale d'aliments pour bétail et 20 % de la production de poulets de boucherie. Quant au lait breton, il suscite l'intérêt de grosses entreprises nationales : Entremont, par exemple, originaire d'Annecy, développe considérablement son établissement de Missiriac et crée une seconde grosse unité à Quimper en 1964. Le groupe Perrier rachète en 1963-1964 six laiteries bretonnes...

Parallèlement, la transformation des structures agraires est accélérée par les lois agricoles de 1960 et 1962 qui visent à soutenir une paysannerie moyenne : le FASASA (Fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures d'exploitation agricole) accorde une indemnité viagère de départ (IVD) aux chefs d'exploitation âgés, à

condition qu'ils cèdent leurs terres en favorisant une restructuration foncière ; les SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) ont pour charge de moraliser le marché foncier et d'améliorer les structures agraires en achetant et en regroupant des terres qu'elles revendent ensuite à des exploitants. La loi d'août 1962 permet aux coopératives, SICA (Société d'intérêt collectif agricole), associations et syndicats, d'être reconnus comme groupements de producteurs et de bénéficier d'aides publiques : il s'agit d'organiser et de discipliner la production et la mise en marché, de régulariser les cours. Les trois premiers groupements reconnus en France concernent la zone légumière du Nord-Finistère : la SICA de Saint-Pol-de-Léon, la coopérative de Landerneau (activité légumes frais), l'union des coopératives du Nord-Finistère (groupe UNICOPA).

On assiste donc, à partir des années 1960, à un recul rapide du nombre des exploitants, par la disparition des petites unités exploitées par des agriculteurs âgés, que l'indemnité viagère de départ pousse à la retraite : plus du quart de la surface agricole utile a ainsi été rendu disponible et rattaché à des unités d'exploitation plus grandes. En moins de quarante ans, l'agriculture a perdu les deux tiers de ses effectifs (543 000 en 1954, 171 000 en 1988). Elle employait plus de la moitié des actifs en 1954 ; ils sont moins de 15 % en 1988. L'énorme ponction de l'exode agricole des années 1960 et, parallèlement, la chute de la fécondité entraînent une forte réduction du nombre de naissances, un déséquilibre démographique croissant et une importante réduction du potentiel de renouvellement : de 6 560 naissances par an dans les ménages agricoles sur la période 1956-1960, on est passé à 3 852 pour les années 1966-1970 et 1 676 pour 1976-1980.

Effet de ces mutations en chaîne : la coupure se fait de plus en plus nette entre une paysannerie vieillie et une classe nouvelle d'entrepreneurs agricoles tendus vers l'avenir. Nombre d'exploitations, souvent dirigées par des jeunes, s'orientent alors vers des systèmes de production simplifiés, par exemple la production laitière associée au maïs fourrager ou la production porcine accompagnée de la culture des céréales. Certaines exploitations se spécialisent dans une seule production (le lait, le porc, les légumes...) ; d'autres conservent plusieurs orientations, combinant activité principale et production secondaire, par exemple le lait et la viande porcine. Cette

spécialisation, qui entraîne une augmentation constante et spectaculaire de la taille moyenne des entreprises agro-industrielles, généralement axées sur une seule espèce (des porcs par centaines, des poules pondeuses et des poulets par milliers), suppose le recours massif à l'emprunt et donc à l'endettement auprès des banques, notamment le Crédit agricole, mais encore un pari sur un seul produit, avec, donc, la soumission aux caprices de la conjoncture et des marchés. L'opposition classique entre « grands » et « petits » tend à s'estomper car la surface de l'exploitation et l'ampleur du cheptel ne sont plus l'essentiel. L'essentiel à présent est le degré d'intégration au marché, lui-même fonction d'un équipement matériel, financier et psychologique, qui fait que l'agriculteur ou l'éleveur entre avec plus ou moins de hardiesse dans les jeux modernes de l'économie et de l'échange.

Il faut relever ici une forte singularité de ce « modèle breton » en voie de constitution : il demeure très largement familial, à la fois par ses structures de production et par le statut de la force de travail. Au terme de cette « révolution verte », la surface moyenne des exploitations agricoles avoisine seulement les 20 hectares, contre un peu plus de 30 hectares en moyenne nationale, et la main-d'œuvre salariée ne représente en 1988 que 7 % des actifs, contre 16 % en moyenne nationale. Du reste, 3,7 % seulement des exploitations emploient de la main-d'œuvre salariée, avec 2 employés en moyenne chez ces 3 400 employeurs, mais dont les trois quarts n'utilisent qu'un seul salarié permanent.

Notons aussi le caractère intensif de cette agriculture (le double de la moyenne nationale). Il s'explique par la présence à la fois de productions végétales spécialisées (choux-fleurs, artichauts, pommes de terre primeur, légumes pour la conserve ou la surgélation, plants de pommes de terre...), d'une utilisation du sol fondée beaucoup plus sur les labours (et notamment les cultures fourragères comme le maïs) que sur la prairie permanente, de productions animales classiques (vaches laitières, bovins-viande traditionnels) ou renouvelées (taurillons) et surtout d'ateliers hors sol (volailles, porcs, veaux en batterie). Ce modèle de développement intensif est né de la volonté collective de maintenir le maximum d'emplois dans les campagnes et d'utiliser au mieux les conditions naturelles et surtout de s'appuyer sur un vaste et complexe réseau d'organisations économiques professionnelles variées

et dynamiques. Même si l'emploi direct représente seulement 12 à 13 % des actifs bretons, l'importance des emplois induits en amont et en aval dans le secteur industriel (aliment du bétail, bâtiments agricoles et équipement, industries agroalimentaires...) aussi bien que dans le tertiaire (transports, services marchands, administration, secteur para-agricole : techniciens, crédit, mutualité, etc.) est telle que le complexe agroalimentaire demeure le moteur économique essentiel de la région et entretient indirectement de nombreux emplois ruraux.

Les chiffres impressionnent : 6 % de progression de la production agricole par an entre 1958 et 1968 ; en dix ans, la production de poulets double (passant de moins de 30 millions de têtes à 60 millions), ainsi que celles des porcs (de 136 000 à 266 000 tonnes) ; la collecte laitière quadruple (de 5,5 à 20,2 millions d'hectolitres) ; la fabrication d'aliments pour bétail passe de 400 000 à 1 400 000 tonnes et les achats d'engrais doublent pratiquement (de 150 000 à 275 000 tonnes) ; les tracteurs passent de 30 600 unités à 94 000, les machines à traire de 10 000 à 29 000, les moissonneuses-batteuses de 800 à 1 500. Parallèlement, les exploitations deviennent de plus en plus consommatrices de produits élaborés par le secteur industriel. Et, en aval, l'essentiel de la production est écoulé sur le marché.

Mais que devient l'exploitation dans la tourmente de cette « révolution verte » ? En fait, les entreprises d'amont et d'aval tendent à dépouiller la ferme d'une partie de ses fonctions techniques, voire de ses fonctions de décision : la firme ignore la ferme et ne connaît plus que la porcherie, l'étable, le poulailler, la production végétale qu'elle permet et dont elle écoule les produits. Pour le lait, la collecte industrielle passe de moins de 25 % de la production en 1958 à 62 % en 1966, à 76 % en 1968. Le lait devient ainsi une production autonome que l'on vend à des firmes industrielles. La croissance du nombre de salariés dans l'industrie laitière illustre l'ampleur des mutations : 1 371 salariés en 1962, 3 662 en 1966, 5 220 en 1968, 6 248 en 1971...

L'exemple du porc est emblématique de cette révolution agricole qui bouleverse la Bretagne. Dans les années 1950, la production porcine représentait 15 % de la production nationale et l'alimentation reposait exclusivement sur les ressources de la ferme. L'essor de la production est ici venu d'initiatives paysannes : un certain nombre de

CETA se sont intéressés à l'amélioration de l'élevage porcin et des syndicats de sélection se sont créés. Parallèlement, une quinzaine de syndicats de producteurs de porcs se sont constitués dans le Finistère dans les années 1956-1957. La mise en place d'équipements industriels nouveaux a permis au secteur coopératif de doubler sa part de prise en charge des productions animales : de moins de 7 % en 1961 à 18 % en 1969. Ces investissements sont le fait de COOPAGRI-Landerneau (centrale laitière et usine de surgélation de légumes à Landerneau, centre de conditionnement d'œufs et unité d'abattage bovin-porcin à Guingamp, usine d'aliment du bétail à Rennes, salaison Michel à Prat, prise de participation dans l'abattoir Jeffroy à Châteauneuf-du-Faou et dans la Centrale d'abattage de Plouaret) et d'UNICOPA (centrale laitière de Carhaix, abattoirs de volailles de Laneguidic, Saint-Jean-Brévelay et Landerneau, centre de conditionnement d'œufs de Pleyber-Christ, usines d'aliment du bétail de Penzé, Vannes et Languidic). Résultat : la porcherie moyenne de 5 ou 6 porcs en 1950 passe à plus de 300 dans les années 1980...

*

UNE TELLE RÉVOLUTION N'EST PAS ALLÉE sans crises de conscience, souvent douloureuses et amères. Écoutons René Morvan, paysan travailleur à Kervoriou / Plestin-les-Grèves dans le Trégor. Il a cinquante-cinq ans en 1979 quand on lui demande de revenir sur son refus d'être l'un des artisans de cette « révolution verte » :

« Nous, on a refusé de travailler sous contrat. Même quand le Crédit agricole, les députés, nous poussaient à investir, à s'agrandir, à se spécialiser, on s'est dit que c'était un piège. Et puis les paysans n'avaient pas d'information : d'abord on nous disait, "faites de la vache", puis "faites du porc" ; "abattez les talus", "faites du chou-fleur", "de l'artichaut"... On voulait nous mettre sur des rails et qu'on ait plus la maîtrise de rien. Cela devenait surtout une agriculture sans sol, aux mains des techniciens. Cela, on l'a vu venir et on n'a pas marché : cela voulait dire que le paysan produisait comme un fou. Il s'endettait, épuisait sa terre et à qui ça profitait ? À l'agroalimentaire qui jouait avec le cours des prix. Nous, on était pour l'exploitation familiale, et c'est pour cela

qu'on a fait partie du mouvement des Paysans travailleurs [...]. C'est peut-être fou d'avoir voulu vivre uniquement sur notre ferme, à faire nos mélanges nous-mêmes, préserver la terre. Mais, par exemple, jamais on n'aurait pu faire de l'élevage industriel, ma femme est très attachée aux vaches. On vient d'en vendre une que l'on avait depuis dix ans, cela fait un vide. Et puis on aime ce travail, peut-être parce qu'on n'a connu que ça3... »

Valeurs communautaires et familiales séculaires de l'ancienne société rurale contre individualisme économique inhérent à la logique marchande et capitaliste, ces chocs ont provoqué la naissance et l'affirmation d'un syndicalisme particulièrement offensif, un courant progressiste animé par la nouvelle génération d'agriculteurs.

L'année 1958 voit s'affirmer le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), dirigé par des syndicalistes particulièrement offensifs, qui se démarquent de la FNSEA, prônant des réformes de structure et ne reculent pas devant l'action, même violente. Les luttes du début des années 1960 traduisent avec éclat ce travail de maturation entrepris depuis la guerre et l'arrivée aux responsabilités économiques et professionnelles d'une partie au moins de la génération formée par la JAC, en même temps que le passage d'une agriculture artisanale à une agriculture intégrée, à caractère de plus en plus industriel et capitaliste. Parallèlement, le pouvoir, dans les mairies, dans les syndicats agricoles, dans les organismes coopératifs, passe des anciens notables, dépossédés par le déclin de la rente foncière, aux anciens jacistes.

Voici donc venu le temps des premières actions spectaculaires avec le « comité de l'artichaut » mis en place à la fin des années 1950, sous l'impulsion d'Alexis Gourvennec, dans la région productrice de Saint-Pol-de-Léon. Ce dernier entend imposer une réforme des structures de commercialisation aux intermédiaires locaux, notamment aux négociants-expéditeurs traditionnels. Les actions publiques, fortement médiatisées, sont conçues comme un moyen de pression : ventes directes d'artichauts à Paris au printemps 1960 ; actions multiples du printemps-été 1961 pour exiger la publication des décrets d'application de la Loi d'orientation de 1960 ; incendie d'urnes par un commando de producteurs de pommes de terre primeurs dans trois

communes du pays bigouden le 5 juin à l'occasion d'élections cantonales (qui donne lieu à l'arrestation de 16 militants syndicaux) ; surtout, investissement de Morlaix, le 18 juin, par 4 000 paysans du Léon soutenus par un imposant cortège de tracteurs et occupation de la sous-préfecture, « un symbole, le symbole de la République », selon Jean-Marie Saillour, un des principaux responsables⁴. L'arrestation d'Alexis Gourvennec, le jeune leader de vingt-cinq ans, et de Marcel Léon déclenche une vague de manifestations sans précédent dans toute la Bretagne jusqu'au 22 juin 1961, jour de la libération des détenus, aussitôt portés en triomphe sur la place des Otages à Morlaix, où s'improvise un meeting : « L'action ne fait que commencer », lance à la foule Alexis Gourvennec, devenu en quelques jours l'idole des agriculteurs en colère. Les actions paysannes continuent de plus belle, marquées notamment par des barrages de tracteurs et des coupures de lignes téléphoniques. Gagnant la plupart des régions françaises, elles ne s'éteindront qu'au cours de l'été.

La violence paie, d'autant qu'un vaste mouvement de sympathie s'est développé autour de la cause paysanne : dès le 16 juin, pressés par le CELIB, qui s'est proclamé solidaire du mouvement, les pouvoirs publics ont annoncé la création d'un marché d'intérêt national à Saint-Pol-de-Léon, l'électrification de la ligne ferroviaire Le Mans-Rennes et le prolongement de l'autoroute de l'Ouest jusqu'au Mans. Du 17 au 21 juin 1961, le gouvernement publie divers décrets relatifs aux zones d'action rurale, à la protection sociale des personnes non salariées de l'agriculture, à l'enseignement professionnel, aux circuits de distribution, à la modification des statuts de coopératives, des SICA (Sociétés d'intérêt collectif agricole), des GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun)... Le 12 juillet au soir, le général de Gaulle s'exprime à la radio et à la télévision, témoignant de l'écho de l'action des Léonards jusqu'à l'Élysée : il déclare que, si « les retards qui se sont produits soit dans les initiatives professionnelles, soit dans l'aide administrative sont à coup sûr regrettables », « les atteintes portées à l'ordre public au cours de manifestations sont assurément coupables ». Mais il reconnaît qu'il faut faire de l'agriculture « un élément moderne et équilibré de l'activité nationale », ce qui exige que les agriculteurs « se consacrent à la qualité, qu'ils organisent leurs marchés collectifs pour vendre, acheter, conserver, conditionner, transformer en limitant les intermédiaires⁵ ».

Le développement de l'intégration capitaliste et la perte progressive du pouvoir économique ont fait prendre conscience à une partie du mouvement syndical agricole d'une certaine similitude avec la situation ouvrière : en 1960, Raphaël Rialland, nouveau président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de Loire-Atlantique, développe des contacts avec les syndicats ouvriers, qui se concrétisent par une déclaration de solidarité entre FDSEA, CGT, CGT-FO, CFTC et par des manifestations communes, notamment à Saint-Nazaire en 1961. En juin 1962, 300 paysans dénoncent l'intégration capitaliste et saccagent un abattoir de volailles contrôlé par la firme Cargill à Montreuil-en-Ille.

Cette année-là, 1962, à la suite d'une réforme tarifaire qui introduit la notion de distances « pondérées » en fonction de la rentabilité des lignes de la SNCF, la Bretagne se trouve pénalisée, les hausses tarifaires s'établissant en moyenne autour de 15 %. Une nouvelle crise éclate, souvent appelée « bataille du rail » : des barrages sur les voies ferrées sont mis en place fin septembre, pour influencer la réforme prévue pour le 1^{er} octobre. Devant la mobilisation des forces vives régionales et des collectivités locales, le tout soutenu par le CELIB, des négociations s'engagent et aboutissent à un accord, le 10 octobre, sur la base d'un correctif de 15 % pour tous les produits importants pour l'économie régionale et de l'assurance de la mise à voie normale de la ligne Guingamp-Carhaix. Le 12 octobre, dans un article des *Échos* intitulé « La Bretagne victorieuse », on peut lire que « tel un parlement d'ancien régime, le CELIB a fait céder le pouvoir central. Politiquement, cette victoire de la cohésion et de la persuasion est lourde de sens pour l'avenir. La région marque un point sur Paris et traite d'égal à égal avec le pouvoir ». Et le journaliste souligne que l'intérêt de l'accord dépasse largement la teneur même des décisions prises et qu'une date vient peut-être d'être inscrite dans l'histoire des relations entre les pouvoirs publics et les comités d'expansion régionale. En effet, « c'est la première fois que le gouvernement reconnaît d'une façon aussi spectaculaire la représentativité des institutions régionales puisqu'un protocole d'accord a été signé entre le ministre des Transports et le CELIB : les négociations entre les représentants de l'économie bretonne et le ministre se sont terminées par la signature d'une véritable convention ».

La « bataille du rail » ne marque pas pourtant la fin des conflits.

D'autres manifestations témoignent du malaise persistant et récurrent dans le monde rural : mobilisation des aviculteurs en 1966 à Quimper puis à Morlaix ; manifestation contre la « Politique agricole commune » (PAC) en matière bovine et porcine à Redon en juin 1967 (10 000 manifestants), puis le 2 octobre à Quimper (12 000 manifestants) et à Redon encore (12 000)...

La domination de l'agriculture agro-industrielle, à l'œuvre depuis la fin des années 1960, est donc ressentie par toute une catégorie de ruraux exclus de cette réussite, et analysée à l'intérieur de groupes comme le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC), héritier de la JAC, ou du courant Paysans-Travailleurs animé par l'ancien jaciste et député MRP de Loire-Atlantique Bernard Lambert. On a vu ainsi se développer un radicalisme d'extrême gauche très inédit, dans le sillage de 1968, où l'intransigeance et le goût de l'action spectaculaire ont conduit à des luttes contre les cumuls fonciers ou la monopolisation de la collecte laitière.

*

CETTE AGITATION PAYSANNE N'ARRÊTE NULLEMENT le bond en avant agricole. Tout au contraire, les industries agroalimentaires affirment de plus en plus leur fonction de pilotage de l'agriculture, deviennent les agents actifs de l'évolution des exploitations, promouvant les unités plus efficaces, abandonnant les autres. Ainsi, de 1968 à 1982, l'agriculture cesse d'augmenter : la production porcine passe de 265 000 tonnes en 1968 à 633 000 en 1982, les poulets de chair de 92 000 tonnes à 350 000, les œufs de 1,6 milliard à 5 milliards, les aliments pour bétail de 1 400 000 à 6 millions de tonnes ; la production laitière double : 29,5 millions d'hectolitres en 1968, 58 millions en 1982 (dans le même temps, le rendement moyen par vache passe de 2 418 à 4 200 litres). Les cultures fourragères couvrent 1 200 000 hectares en 1982, soit 62 % de la surface agricole utilisée (la surface de maïs passe de 40 000 hectares en 1968 à 260 000 en 1982), tout cela reposant désormais sur une utilisation massive d'engrais et une pollution à l'avenant.

La Bretagne offre dorénavant le paysage agro-industriel que nous lui connaissons aujourd'hui, avec les longs bâtiments gris des porcheries et des poulaillers, les nouvelles cathédrales de béton ou d'acier que sont les usines d'aliments et leurs silos, les centrales

laitières et leur tour de séchage... La quasi-totalité de la production est désormais prise en charge par les industries agroalimentaires. On ne peut plus parler d'agriculteurs aux préoccupations et aux intérêts semblables, mais de producteurs de lait, d'éleveurs de porcs, d'aviculteurs, de légumiers... Dans la filière lait par exemple, la Bretagne est, avec la Franche-Comté, la région où le taux de livraison à l'industrie est le plus élevé : 96 % de la production laitière est ainsi collectée par le secteur industriel.

L'intégration à l'économie de marché conduit à une nécessité vitale d'exporter. Dans les années 1980, 80 % de la production agricole doit ainsi être écoulee à l'extérieur de la région, en France. Mais aussi sur les marchés étrangers, qui absorbent 60 % des poulets, 25 % des dindes, 50 % des pommes de terre de semence. La Bretagne, en 1988, réalise 60 % des exportations nationales de volailles, 20 % de celles des produits laitiers, 21 % des viandes bovines et porcines. De tels chiffres signifient pour le producteur de porcs que la filière est entièrement soumise à une logique purement libérale, comme l'illustre le marché au cadran de Plérin, la dépendance à l'égard des fluctuations du marché, avec des prix qui oscillent entre 11 et 8 francs du kilogramme net selon les « cycles » d'un marché très spéculatif. De même, l'éleveur de poulets, de dindes, de veaux en batterie se retrouve lié par un contrat écrit au pôle intégrateur : il doit se soumettre étroitement à la politique et au planning de la firme, qui impose les fournisseurs d'aliment et de poussins, les dates de démarrage et d'enlèvement, les visites de son technicien...

La filière qui depuis la fin des années 1970 exprime le mieux cette internationalisation du complexe agricole breton est celle des volailles de chair et surtout du poulet : en effet, à la suite d'une explosion de l'élevage du « poulet-export », particulièrement entre 1975 et 1980-1982, la France se place en 1982 au premier rang mondial pour les exportations de volailles (345 000 tonnes, dont plus de 300 000 tonnes de poulets), précédant de peu les États-Unis et le Brésil. Ces exportations sont très majoritairement bretonnes : en 1982, 75 % de la production régionale de poulets part à l'étranger, principalement dans les pays du Moyen-Orient, plus irrégulièrement en URSS. Totalement tournée vers l'économie mondiale, soumise à une concurrence internationale impitoyable (de la part du Brésil notamment), aux fluctuations du cours du dollar, aux variations de

prix du pétrole dont dépendent largement les volumes d'achat des pays du golfe Persique, la filière avicole connaît des années difficiles de 1983 à 1986, puis retrouve et dépasse ses positions des années 1980-1982, mais en ayant davantage recentré ses exportations sur le marché communautaire.

Dans les années 1990, avec quelque 10 000 éleveurs spécialisés et une densité de l'ordre de 350 porcs pour 100 hectares de surface agricole (soit 54 % du cheptel porcin national), avec environ 4 000 aviculteurs atteignant 40 % de l'activité avicole totale en France, la Bretagne occupe une position centrale en matière de productions animales intensives et fait jeu égal, sur le plan technique, avec son modèle de référence, les Pays-Bas. La taille des élevages hors sol est nettement plus élevée qu'ailleurs en France : en matière de poulets de chair, l'élevage moyen breton totalise, en 1975, 9 950 têtes, contre 3 720 en France ; en 1982, 18 560 têtes, contre 5 300. En 1982 également, la taille moyenne d'une exploitation de pondeuses s'élève à 21 280 poules en Bretagne (contre 5 510 pour le reste de la France). Plus tard, en 1987, la surface moyenne des poulaillers bretons, toutes filières confondues, sera de 835 mètres carrés (contre 399 en France)

...

C'est dans les trois départements de l'Ouest que se rencontrent les disparités les plus fortes entre agriculteurs restés « archaïques » et agriculteurs modernisés, entre endettés et non endettés, c'est de là aussi que partent les contestations les plus aigres. La Bretagne orientale est moins turbulente, moins pourvue en ateliers agricoles (sauf pour le lait), moins progressiste aussi, et moins chargée de problèmes que sa voisine bretonnante.

*

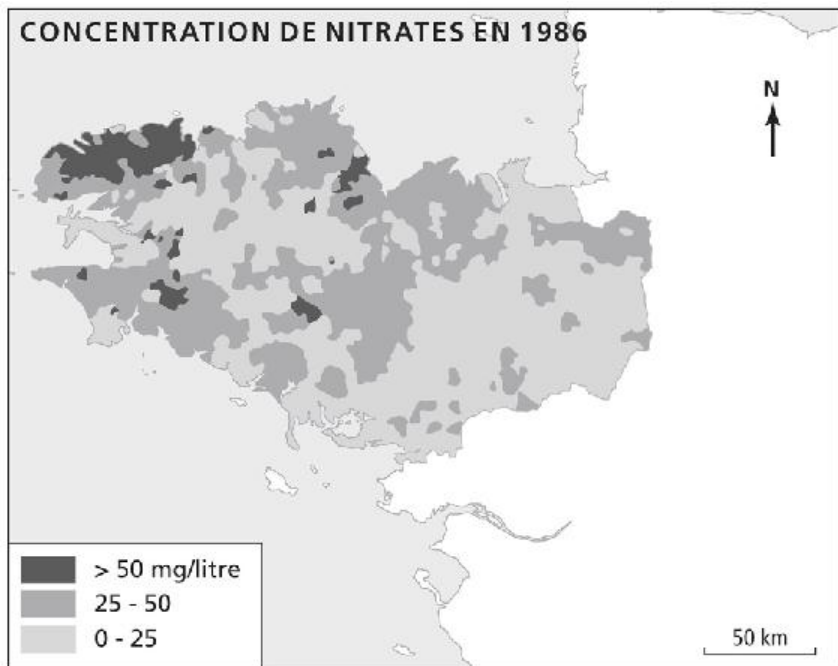
UNE TELLE RÉVOLUTION, PAR SON AMPLEUR, sa rapidité (moins d'une génération), n'a évidemment pas laissé la Bretagne intacte.

C'est le paysage, d'abord, qui a été bouleversé. Le plus immédiatement visible sans doute est la déchirure du bocage, par l'arasement des vieux talus de petits chênes élagués ou de denses buissons d'ajonc, selon les exigences d'un remembrement parfois houleux, qui signe la disparition de petites exploitations peu rentables au profit d'unités plus grandes, accessibles aux machines⁶. Sans doute l'orientation vers l'élevage a limité les dénudations, mais lorsque la

culture s'est faite despotique, comme dans certains secteurs de l'ancien Arcoat où l'économie moderne a trouvé son compte dans une spéculation céréalière, le bocage a beaucoup souffert et la dictature du modernisme a ouvert des clairières monotones, rompant souvent un écosystème multiséculaire.

La topographie a changé : les vieux chemins de ferme élargis, asphaltés, unissent directement la ferme à la ville. L'habitat est transformé aussi : la maison s'est souvent désolidarisée de l'ensemble des édifices constituant l'exploitation et elle se dresse à présent fièrement, à quelque distance des autres bâtiments, bien en vue au sommet d'un monticule en pelouse, sur cave et garage. Elle est blanche, coquette, presque « urbaine ». L'ancienne « cour ouverte » n'est plus, bien souvent, qu'un vestige. L'essentiel est aujourd'hui une forte construction allongée, hangar à machines et à foin, ou une vaste étable, un poulailler, une porcherie, le tout pourvu de l'équipement nécessaire à un élevage de taille industrielle.

Les chefs-lieux de canton partout se sont étoffés avec des fonctions tertiaires. Ils sont devenus les organes de distribution et de services d'une population qui reste très dispersée malgré la prolifération des petites villes, la promotion urbaine de certains bourgs. Les campagnes s'urbanisent dans l'esprit et dans les mœurs : commerce, administration, enseignement, santé. On assiste dans les années 1980 à la multiplication des collèges, à la décentralisation hospitalière, au développement des grandes surfaces. En revanche, la paroisse est en pleine débâcle : les chapelles de pardon tombent en ruine ; le pardon lui-même, orgueil autrefois de la communauté, ne survit qu'à peine, même si une amorce de renouveau, on le verra, s'observe au début du XXI^e siècle.



On observe aussi la prolifération des résidences secondaires, dont le nombre a quintuplé, voire sextuplé, entre 1950 et les années 1980 (200 000 dans les années 1990) ; jusqu'alors concentrées dans les hauts lieux balnéaires, l'intérieur est désormais de plus en plus touché, d'où un effet pervers : « mitant » la campagne de constructions, la résidence secondaire fige un cadastre qui ne peut plus répondre à l'évolution de l'agriculture ; elle enlève à des cultivateurs la possibilité d'étendre leurs exploitations. Et elle dérange tout un ordre municipal. Mais le « Parisien » de la résidence bretonne est la plupart du temps un Breton revenu au pays le temps des vacances, avant de se réinstaller à demeure la retraite venue. Ou un Anglais...

La « révolution verte » n'a pas seulement modifié le paysage breton, elle a aussi considérablement altéré tout un écosystème : baisse de la qualité de l'eau, eutrophisation et « marées vertes », contamination bactérienne des eaux littorales et interdictions périodiques du ramassage de coquillages... Cette dégradation tient à deux causes essentielles : d'abord, l'utilisation de produits chimiques (engrais, pesticides, désherbants, etc.). Ainsi, la consommation d'engrais azoté a quintuplé entre 1960 et 1980, soit une charge bien supérieure aux capacités d'absorption du sol, l'excédent non assimilé

pénétrant le sous-sol et gagnant les nappes phréatiques. Ensuite, les épandages des fumiers et des lisiers, dont l'excès se transforme en azote minéral puis en nitrate. Le principal accusé est le troupeau porcin, qui ne représente que 20 % de l'azote d'origine animale, mais dont l'impact est plus concentré, plus visible et surtout plus odorant. La somme de ces engrais de synthèse et de ces engrais organiques fait de la Bretagne la région française la plus forte utilisatrice d'engrais, en particulier d'engrais azoté : de 187 kilogrammes d'azote par hectare fertilisable (contre 169 en Île-de-France et 113 en Pays de la Loire) en 1983, elle est passée en 1986 à 202 kg à l'hectare.

Cet excès de nutriments est à l'origine des phénomènes d'eutrophisation qui asphyxient la vie dans les plans d'eau, ainsi que la prolifération de certaines algues le long du littoral (algues vertes). Deux zones sont particulièrement touchées par cette pollution par le nitrate : le Nord-Finistère, surtout le secteur légumier où l'utilisation d'engrais chimiques est importante alors que les sols sont très appauvris, mais également l'intérieur, Haut et Bas-Léon, caractérisé par le chargement en unités de gros bétail à l'hectare le plus élevé de Bretagne ; le secteur de Lamballe où se concentrent les plus fortes densités de cheptel porcin. D'autres zones sont également concernées : le Sud-Finistère, le Centre du Morbihan, les Côtes-d'Armor...

La dégradation de l'environnement, en particulier de la qualité des eaux, est devenue dans les années 1980 un thème très sensible et un changement d'attitude est intervenu à partir de 1988, à la suite d'un rapport alarmiste sur la qualité des eaux au Comité économique et social de Bretagne : en quinze ans, de 1971 à 1986, pour 75 % des mesures de qualité des eaux, le taux de nitrate a été multiplié par cinq. Des usines de dénitratisation sont alors construites à la hâte pour parer au plus pressé, mais elles accroissent encore la concentration des exploitations car seuls les plus gros exploitants disposent des moyens de les financer.

Ainsi, au laisser-aller des années 1970-1980 succède une prise de conscience du gaspillage économique constitué par les épandages irraisonnés, accélérée par les normes édictées par la CEE sur le taux maximal de nitrate permissible dans l'eau distribuée au robinet (50 milligrammes par litre), sur le nombre maximal de porcs par hectare (environ 40). La profession agricole se fait une « ardente obligation » (chambre d'agriculture du Finistère) de relever le défi de

l'environnement et de mettre désormais en place une « agriculture propre ». C'est l'opération « Bretagne eau pure », la promotion de la « fertilisation raisonnée » par l'introduction notamment des cultures intercalaires en hiver, chargées de capter les nitrates ; c'est aussi l'interdiction d'épandage en décembre et janvier, la couverture des fosses à lisier, etc. Cette politique marque le souci de parvenir à un équilibre, en produisant mieux, de freiner, voire d'arrêter la course non maîtrisée au productivisme. La conscience précoce des limites et des revers du « modèle agricole breton » a donné naissance très tôt aux sociétés de protection de la nature, aux comités locaux « écologiques⁷ » qui ont œuvré notamment pour la création de réserves naturelles.

*

EN EFFET, APRÈS PLUS DE TRENTE ANNÉES de croissance continue, entre la fin des années 1950 et le début des années 1980, la production agricole bretonne a marqué le pas et la courbe ascendante s'est brutalement brisée après 1982. Les crises alors ont succédé aux crises...

Elles affectent dès 1982 l'exportation des poulets, en raison notamment de la concurrence du Brésil sur les marchés du Moyen-Orient, puis, en 1983, le secteur des œufs de consommation, ce qui entraîne l'abattage de centaines de milliers de pondeuses ; en 1983-1984, c'est le tour de l'industrie porcine qui subit une dramatique chute des cours. Enfin, en 1984, le secteur du lait est directement touché par l'instauration par la Communauté européenne de quotas laitiers qui bloquent toute possibilité de croissance et imposent même une réduction des livraisons : en cas de dépassement de son quota, le producteur est frappé d'une pénalité par litre excédentaire. La production est ramenée aux volumes des années 1979-1980. Cette politique des quotas entraîne naturellement un recul du cheptel laitier, dont les effectifs se réduisent de 20 % entre 1979 et 1988, soit une perte de 275 000 unités.

À ces crises s'ajoute le problème des montants compensatoires monétaires. Ces MCM ont été établis en 1969 par la CEE, à la demande de la France, pour maintenir l'unité apparente des prix agricoles européens quelles que soient les dévaluations ou réévaluations. Perversis, ils aboutissent à ce que les pays à monnaie forte, comme la RFA, subventionnent leurs productions : courant

1983, chaque carcasse en provenance de la RFA bénéficiait d'une prime à l'exportation de 86 francs, et 49 francs en moyenne pour un porc en provenance de Hollande.

Ces crises cumulées provoquent de nouvelles et multiples manifestations de paysans en colère au printemps 1983. Elles revêtent diverses formes : barrages sur les voies express, occupation pacifique de Directions départementales de l'agriculture, réunion de 4 000 responsables agricoles et agroalimentaires à Saint-Brieuc pour dénoncer les montants compensatoires, dégradations matérielles importantes à la maison d'arrêt de Quimper, à la sous-préfecture de Châteaulin, à l'hôtel des impôts de Pontivy, chasse aux camions étrangers transportant de la viande d'importation, manifestations féminines... Une seconde vague de mobilisation, plus brutale, se déroule durant l'hiver 1983-1984, marquée notamment par la mise à sac de la perception de Carhaix en novembre 1983, puis de la sous-préfecture de Brest en janvier 1984. À partir de la fin janvier, des entrevues avec le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture réduisent la tension : les pouvoirs publics prennent en charge le problème des montants compensatoires. Cette mesure aboutit à un début de règlement des conflits à partir du printemps 1984. Parallèlement, à la suite d'une réduction provisoire de l'offre sur le marché porcin communautaire, les cours remontent pour se situer à un niveau confortable durant l'été 1984.

Bien qu'ébranlé, le modèle intensif agro-industriel breton poursuit néanmoins sur sa lancée, tout en commençant à s'assagir sous la pression d'une société plus soucieuse de l'environnement et en esquissant certaines réorientations partielles. Mais l'ampleur persistante des contrastes sociaux, les écarts considérables de réussite n'ont nullement atténué malaises et frustrations. Car la « révolution verte » a créé une nouvelle classe dirigeante au sein du monde rural.

Les moyens et gros producteurs de porcs constituent en effet une véritable aristocratie agricole, renforcée par les gros producteurs d'œufs, même si des crises secouent régulièrement ce secteur. Ces entrepreneurs sont assez jeunes, puisque 39 % d'entre eux ont en 1988 moins de quarante ans (contre 24 % en moyenne régionale), et d'un niveau de formation plus élevé, les deux tiers des moins de quarante ans ayant suivi des études secondaires ou supérieures (contre 50 % en moyenne bretonne pour la même classe d'âge). C'est dans le secteur

porcin que l'on trouve les plus grosses entreprises agro-industrielles bretonnes. Avec des réussites spectaculaires comme celle d'Alexis Gourvennec, le militant des années 1960.

Établi primitivement sur l'exploitation légumière familiale d'une surface moyenne de la commune de Hanvec (Finistère), puis sur une exploitation légumière et de polyculture-élevage plus importante dans la commune voisine de Taulé, Alexis Gourvennec ne cesse d'augmenter ses possessions foncières, la production légumière et l'élevage laitier avec 90 vaches laitières. Au début des années 1970, il abandonne le secteur laitier au profit de l'élevage porcin, et augmente considérablement son domaine foncier. Au début des années 1990, Gourvennec se trouve à la tête d'une entreprise qui compte 65 salariés, 550 hectares (250 dans le Finistère, 30 en Gironde), 3 800 truies et une production annuelle de 80 000 porcs répartie sur trois sites (Taulé, Hanvec dans le Finistère, et en Gironde), sans compter un élevage porcin au Venezuela (50 salariés et 1 700 truies) et une entreprise piscicole importante au sein de la société Jacq-Gourvennec, spécialisée dans l'élevage du turbot à Saint-Martin-des-Champs, Plourin, Guiclan et Saint-Thégonnec. Type même du « paysan-directeur général », il est président de la SICA du Nord-Finistère, de la SEMENF (Société d'économie mixte d'études du Nord-Finistère), de la Brittany Ferries (un armement maritime créé à l'origine à Roscoff pour exporter les artichauts vers l'Angleterre), du CERAFEL (Comité économique régional fruits et légumes de Bretagne), de la caisse du Crédit agricole du Finistère⁸. Cet exemple de paysan-entrepreneur est loin d'être unique : on pourrait citer aussi Favé à Plouédern (1 400 truies à l'engraissement, 17 salariés), Berrégat à Plounéventer (1 000 truies, 12 salariés), Le Coq à Présidy (plusieurs centaines de milliers de pondeuses), Fichoux à Guiclan (250 000 pondeuses), Auffret à Saint-Vougay (150 000 pondeuses)...

L'industrie agroalimentaire représente, en 1990, 30 % des emplois industriels de la région et 12 % des effectifs agroalimentaires nationaux. Contrairement à la situation du début du siècle où dominaient les conserveries, l'activité agroalimentaire est fondée sur la transformation des productions animales, pour laquelle la région concentre 18 % des emplois nationaux : usines laitières, abattoirs de porcs, ateliers de découpe porcine, abattoirs de gros bovins, de veaux de boucherie, de volailles. Le poids de la région est décisif en matière

d'abattage porcin (46 % du tonnage national), d'abattage de volailles (47 % des poulets, 54 % des dindes), de fabrication d'aliment du bétail (40 %) et de surgélation des légumes (40 %). Dans une région jusqu'alors peu industrialisée, le secteur agroalimentaire a été à l'origine, depuis le milieu des années 1970, des deux tiers des emplois industriels nouveaux. Ainsi, la Bretagne est la seule région de France à avoir connu une augmentation de ses effectifs industriels entre 1974 et 1987 (+ 6,5 %, contre une diminution supérieure à 20 % en moyenne nationale). Entre 1974 et 1987, l'effectif industriel a progressé en Bretagne de 16 000 emplois. De décembre 1987 à fin 1990, l'effectif salarié agroalimentaire, qui s'élève alors à 55 000, a progressé de 7 % en Bretagne, alors qu'il diminuait de 0,5 % en moyenne nationale.

Relativement dispersés en milieu rural, animant les petites villes ou les centres ruraux, ces établissements constituent un facteur essentiel d'aménagement de l'espace et ils atténuent le dépérissement du milieu rural, à l'exemple, dans le Centre-Bretagne, des abattoirs de volailles de Corlay, Saint-Nicolas-du-Pélem, Guerslesquin, Guisriff, Plouray, Le Faouët... Avec leurs effectifs salariés importants, les grands groupes coopératifs figurent parmi les entreprises motrices en Bretagne : UNICOPA avec ses 3 700 salariés, COOPAGRI 2 800, la CANA 2 900, la CECAB 2 050... Il faudrait aussi citer les entreprises privées régionales : Doux et ses 3 300 salariés, Bridel avec 2 540 salariés, la Société vitréenne d'abattage, Bigard et Glon autour de 1 000 salariés... Cette édification du complexe agro-industriel breton a été une production quasi exclusive du milieu rural : par les impulsions initiales des volumes croissants de production ; par l'importance des initiatives coopératives animées par des couches paysannes modernistes. Les sièges sociaux sont situés dans des petites villes (Landerneau, Morlaix, Lamballe, Loudéac...), mais l'animation provient bien du cœur des campagnes bretonnes...

*

IL RESTE ÉVIDEMMENT BIEN DES OMBRES À CE TABLEAU : beaucoup de « modernisés-endettés » vivent dans l'amertume leur statut aliénant, leur fragilité financière, leur étroite dépendance à l'égard du Crédit agricole et de la firme intégratrice et tutélaire. Ils ont dramatiquement vécu le ciseau des taux d'intérêt alourdis quand l'inflation a cessé de jouer son rôle d'amortisseur et de réducteur des annuités : la situation

d'un producteur endetté des années 1985-1990 avec des taux d'intérêt de 8-12 %, un taux d'inflation de 3-4 %, n'a rien de commun avec l'endettement des années 1970-1975 où les taux d'intérêt se situaient à 4-6 % et l'inflation à 10-12 %. À la fin de l'année 1988, le Réseau d'information comptable (RICA) décomptait 18 300 exploitations à risque dont 7 200 en situation très précaire dans les régions Bretagne et Pays de la Loire. La modernisation est devenue un exercice à haut risque d'échec et la Bretagne agricole se révèle très fragile : première région par l'importance de ses livraisons, elle ne se classe qu'à un rang modeste quant au revenu brut moyen de ses travailleurs. Elle se situe en effet au 13^e rang des 22 régions françaises dans les années 1980, avec un revenu de 12 à 15 % inférieur à la moyenne hexagonale.

C'est une agriculture totalement dépendante de l'environnement économique et politique communautaire et international. Quant aux cours des productions, ils connaissent des fluctuations imprévisibles qui défient toute gestion prévisionnelle rigoureuse. De plus, elle reste une agriculture à faible valeur ajoutée : dans la branche laitière, à partir de 21 % de la collecte nationale, la Bretagne assure 33 % des fabrications de beurre et 38 % de la poudre de lait, mais seulement 8 % des fromages et moins de 5 % des produits laitiers frais. Dans la filière porcine, à partir de 52 % de la production nationale, la région réalise 45 % des abattages français, environ 40 % de la découpe, mais seulement 21 % de la charcuterie-salaison et moins de 10 % des plats cuisinés.

Ainsi, à la fin du xx^e siècle, désespérée, la petite et moyenne paysannerie perd ses points de repère, éprouve le sentiment d'une liquidation progressive et d'une remise en cause des efforts de toute une génération, face à une politique qui encourage systématiquement les cessations d'activité et invite au gel des terres.

La période 1982-1990 a en effet bouleversé toutes les perspectives : la Communauté européenne préconise le retour à la friche, alors que, pendant un quart de siècle, la « Politique agricole commune » avait stimulé la croissance, encouragé l'augmentation des productions et la vocation exportatrice. Elle incite à présent à la réduction des livraisons. En fait, l'Europe communautaire de 1958 s'était constituée dans un contexte de relative pénurie alimentaire ; aujourd'hui, croissance agricole continue et consommation en augmentation modérée débouchent sur la formation d'excédents

chroniques. La concurrence des États-Unis, le coût élevé de la politique exportatrice freinent rapidement les volontés européennes de développer le « pétrole vert ». Et depuis 1990, les propositions de la Commission agricole européenne mettent en cause l'agriculture productiviste en raison des pollutions qui l'accompagnent.

La baisse des prix fixés par Bruxelles, en particulier à partir de 1986, entraîne une diminution du revenu pour les exploitants, dont les productions sont par ailleurs contingentées : 0 % d'augmentation du prix du lait à partir de 1986, soit une baisse en francs constants, réduction de 3 % du prix du blé pour 1989-1990, de 6,7 % pour le tournesol... Introduit depuis 1992, le gel volontaire des terres vise à réduire les surfaces consacrées aux productions « soutenues » par la PAC. C'est aussi la limitation du cheptel qui est imposée : moyennant l'engagement de réduction de son cheptel bovin de 20 % cinq années durant et sans augmentation de production dans d'autres secteurs excédentaires, l'éleveur bénéficie d'une prime de 1 500 francs par tête de bétail supprimée et par an.

À l'aube du troisième millénaire, l'agriculture bretonne est ainsi confrontée à un contexte de concurrence européenne et internationale exacerbée, et à une saturation générale des marchés de l'Europe communautaire, alors que chaque crise accentue la sélection au sein des producteurs, éliminant les plus faibles, renforçant les plus forts : pendant qu'une minorité capitalise et augmente la taille de ses ateliers, d'autres disparaissent sans bruit...

1.

Ces chiffres et l'essentiel de notre analyse doivent beaucoup à l'étude très documentée de Corentin Canevet, issue de sa thèse, *Le Modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agroalimentaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1992.

2.

Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible de 1945 à 1975*, Paris, Éditions Fayard, 1979.

3.

« On ne s'est jamais révoltés jusqu'au bout ! », dans *Bretagnes, les chevaux d'espoir*, Paris, Éditions Autrement, juin 1979, p. 161.

4.

À 15 heures, lors du meeting qui suivit l'action, Alexis Gourvennec confirma l'importance du message ainsi lancé par la prise de la sous-

préfecture : « C'est d'abord une manifestation d'avertissement tendant à prouver que nous pouvons réunir très rapidement nos adhérents et leur demander d'intervenir là où nous le voulons. Mais c'est surtout le départ d'une lutte contre l'indifférence des pouvoirs publics devant nos efforts d'organisation des marchés. » Cité par Fanch Élégoët, *Révoltes paysannes en Bretagne. À l'origine de l'organisation des marchés*, Plabennec, Éditions du Léon, 1984, p. 246, 249.

5.

Cité par Fanch Élégoët, *ibid.*, p. 262.

6.

On estime qu'à la fin du ^{xix}e siècle les agriculteurs bretons réalisaient jusqu'à 5 000 kilomètres de talus et de haies par hiver. À la fin de la dernière guerre, un réseau de près de 750 000 kilomètres couvrait la région (Loire-Atlantique exclue). Au cours de la seconde moitié du ^{xx}e siècle, les deux tiers ont été détruits, soit en moyenne 10 000 kilomètres par an. François de Beaulieu, « La protection de la nature en Bretagne », dans *Toutes les cultures de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2004, p. 106.

7.

On assiste aujourd'hui à des progrès significatifs dans la maîtrise de la pollution : en 2002, le taux de nitrates dans l'eau s'élevait à 27 milligrammes par litres, contre 38 en 1998 (*Le Monde*, 3 février 2004, p. 12).

8.

A. Baudoin et L.R. Dautriat, *Alexis Gourvennec, paysan-directeur général*, Paris, Éditions Fayard, 1977.

Une fin de millénaire, entre noir et blanc...

C'EST FUT D'ABORD UN ACCIDENT, PAR JOUR DE TEMPÊTE, un accident qui tourne vite au drame. Et ce drame fait figure de révélateur de la place et du rôle de la Bretagne à l'heure de la mondialisation. Nous sommes le 16 mars 1978...

Affrété par la société Shell pour transporter 223 000 tonnes de pétrole léger et 4 000 tonnes de fuel lourd provenant d'Arabie Saoudite et d'Iran destinés au marché de Rotterdam, l'*Amoco-Cadiz* est un pétrolier géant de 330 mètres de long qui appartient à une compagnie de Chicago, la Philipps, dont le siège est situé aux Bermudes. Le supertanker, quant à lui, est immatriculé à Monrovia au Liberia. Le commandant du navire, Pascale Bardari, est italien, comme les 44 membres de l'équipage.

Le 16 mars 1978, vers 9 h 45, alors que la mer est très formée, le gros navire connaît une panne de gouvernail non loin des côtes bretonnes, à l'entrée sud de la Manche. À 10 h 05, le commandant stoppe les machines et demande de l'assistance. Un remorqueur allemand, le *Pacific*, approche du tanker en détresse. Dès 11 h 28, il est opérationnel. Mais l'armateur de Chicago, contacté au téléphone par le commandant, refuse l'offre (payante) d'assistance. Que l'équipage répare seul l'avarie !

De longues négociations suivent, alors que l'*Amoco*, poussé par un fort vent d'ouest, dérive dangereusement vers les côtes bretonnes. Un peu avant 14 heures, le *Pacific* commence à tirer l'*Amoco* dans des creux de 7 à 8 mètres. En vain : les vents dépassent alors 130 kilomètres à l'heure. À 19 heures, une tentative pour passer une seconde amarre se solde par un échec. À 21 heures, l'irréparable se produit : le bateau échoue sur les hauts fonds au large de Portsall. Pour finir, à 21 h 55, par se briser. René Martin, le pilote du premier

hélicoptère parvenu sur les lieux, découvre alors « un spectacle poignant » : sur l'aileron bâbord, « dans le froid glacial, une masse d'hommes, brassières de sauvetage enfilées, attend, fouettée par les embruns, enveloppée déjà de cette forte, pénétrante et tenace odeur de mazout ». Dans la nuit, l'équipage est finalement évacué, au prix de mille difficultés. Dans les jours qui suivent, près de 230 000 tonnes s'échappent du pétrolier, avant qu'il ne coule définitivement le 28 mars.

« Quel gâchis ! » titre *Ouest-France* dès le 18 mars 1978. Plus qu'un gâchis, c'est un désastre, qui provoque stupeur, tristesse puis colère : en quelques jours, près de 360 kilomètres de côtes, de Brest à la baie de Saint-Brieuc, sont souillés ; des centaines de millions de poissons et d'invertébrés meurent asphyxiés ou empoisonnés ; 30 000 oiseaux sont touchés à mort. Le 27 mars, 15 000 manifestants à Brest expriment leur indignation : « La Bretagne n'est pas une poubelle ! » Des études réalisées dans la baie de Morlaix révéleront que le nombre d'espèces a été réduit d'un cinquième et que la densité des animaux a été divisée par cinq. Pour faire barrage à cette marée noire poisseuse, gluante, nauséabonde, qui recouvre bientôt 400 kilomètres de littoral, le dispositif immédiatement mis en place est impressionnant : plan Polmar (« Pollution maritime») déclenché par le ministre de la Culture et de l'Environnement, épandage de produits « dispersants » malheureusement toxiques pour la faune et la flore, barrage flottant de 11 kilomètres, aspiration du fuel et de l'eau de mer par les pompiers, auxquels se joignent par milliers marins, écoliers, étudiants, retraités et autres bénévoles. L'élan de solidarité gagne bientôt la France et une partie de l'Europe.

Deux ans d'efforts acharnés seront nécessaires pour effacer en grande partie les traces de cette tragédie : si les abers demeurent encore pollués, la marée noire a disparu du reste du littoral breton, et 90 % des espèces animales sont revenues. Au total, moins de 10 % des 230 000 tonnes de pétrole déversées par l'*Amoco* ont été récupérées. La nature, la meilleure alliée de l'homme, a « digéré » le reste. La catastrophe a démontré que, si on leur en laisse le temps, les bactéries naturelles possèdent le pouvoir d'éliminer les hydrocarbures.

Mais une autre lutte, tout aussi âpre, attend les Bretons : la bataille juridique. Car il s'agit à présent de faire payer les responsables pour les efforts immenses du nettoyage, les préjudices subis par le tourisme,

l'ostréiculture, la pêche... Les villes et les villages touchés, 90 collectivités locales au total, se regroupent dans un Syndicat mixte de défense et de protection des communes bretonnes. Ce syndicat, l'État français et la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne se sont joints pour assigner devant la justice américaine le propriétaire de l'*Amoco* et son constructeur. De multiples procédures seront nécessaires, des centaines de témoignages devront être rassemblés, des milliers d'expertises, de contre-expertises...

Finalement, le 18 avril 1984, le tribunal de Chicago attribue la responsabilité principale de l'accident à la société Amoco Corp. et une responsabilité partielle aux Chantiers navals Astilleros Españoles de Cadix. Reste à fixer le montant des indemnités au cours d'une nouvelle procédure longue, coûteuse (plus de 120 millions de francs pour les parties civiles en frais d'avocats et en expertises). Mais l'obstination bretonne finit par l'emporter : le 24 juillet 1990, les sociétés responsables sont condamnées à payer 690 millions de francs. La somme étant jugée insuffisante, on fait appel, d'où une nouvelle procédure, de nouveaux frais... Finalement, le 24 janvier 1992, la cour d'appel de Chicago condamne la société Amoco Corp. à verser 1 045 millions de francs à l'État français et 212 millions au Syndicat mixte : l'État s'estime remboursé des trois quarts de ses frais, les communes bretonnes d'un quart de leur dépense, si bien que le gouvernement décide en 1992 de reverser 100 millions de francs des indemnités aux collectivités locales du littoral souillé.

L'*Amoco* a révolutionné le droit maritime : pour la première fois au monde, une compagnie pétrolière est reconnue responsable et coupable. Mais les préjudices écologiques n'ont pas été pris en compte : les factures pour chaque guillemot mazouté sont passées à la trappe. Au niveau de l'État, la leçon a été entendue et bien des mesures ont été prises depuis : trafic repoussé au large par la mise en place du « rail d'Ouessant », meilleure coordination et centralisation des moyens de prévention et de protection dans le cadre du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux), création de huit centres de stockage et de barrages antipollution, de deux centres de stockage de matériels de nettoyage du littoral (à Brest, à Marseille), fondation du FIPOL (Fonds international d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures). Et les armes juridiques se sont affûtées, les

laboratoires d'analyse ont été multipliés, le matériel de nettoyage s'est perfectionné. Ce qui n'empêche pas les « voyous des mers » de continuer à sévir, à noircir les plages. Le parquet de Brest s'est fait une spécialité de leur traque...

Dans *Charlie-Hebdo*, après le naufrage de l'*Amoco-Cadiz*, Cavanna écrivait : « Vous, les Bretons, faut toujours que vous vous plaigniez. Quand c'est pas la marée noire, c'est les artichauts. L'essentiel, c'est que les plages soient propres en juillet. » Boutade ? En fait, les marées noires récurrentes ne sont qu'une image sombre et catastrophique d'un drame douloureusement ressenti par nombre de Bretons : celui de l'impuissance, de la conscience d'une dépendance et d'un déclassement. Avec, en contrepoint, l'image d'une solidarité d'un pays tout entier mobilisé contre le fléau.

« Mazoutés aujourd'hui, radioactifs demain. » Ce fut le slogan sans doute le plus remarqué sur les pancartes de la colère qui fleurirent sur les dunes de Portsall au lendemain de la catastrophe. Nous avons choisi l'*Amoco-Cadiz* pour son caractère emblématique, mais nous aurions tout aussi bien pu mettre en valeur un autre événement contemporain : cette même année 1978 fut marquée en effet par le choix par le conseil général du Finistère, en novembre, du site de Plogoff (pointe du Raz) pour l'installation de quatre tranches nucléaires de 1 300 mégawatts, suivi par la déclaration d'utilité publique, pendant les fêtes de fin d'année, de la centrale nucléaire du Pellerin (près de Nantes) et l'annonce d'un projet de surgénérateur sur le site de Brennilis. La résistance farouche et massive des Bretons, notamment au projet de Plogoff pendant l'hiver 1980-1981, a valeur de symbole — et de réalité ! — d'un combat obstiné pour la défense du littoral, contre l'énergie nucléaire, pour la préservation, aussi, de l'espace de vie dont toute une communauté estime être le seul et légitime maître et propriétaire... « En Bretagne, on fait le vide, explique René Morvan, un agriculteur de Plestin-les-Grèves interrogé par Michèle Decoust en 1979. Bientôt, il ne restera que les grosses exploitations, les centrales nucléaires, les camps militaires et les touristes. C'est dommage : on pourrait faire beaucoup avec l'agriculture, la pêche, le commerce en mer. On dirait que c'est une région que l'on fait tout pour appauvrir... » Ce que ce témoignage exprime, c'est avant tout le désarroi face au spectacle d'un monde que

l'on ne comprend plus. Au point que la progression du taux des suicides est alarmante en Bretagne : un article de *Libération* du 11 septembre 1989 le met en rapport avec « la décomposition du paysage rural, l'éclatement des cellules familiales et villageoises, le recul de l'Église catholique, la transformation brutale de l'économie ou la perte d'une identité ». Les chiffres, effectivement, sont éloquents : pour la période 1981-1984, pour 10 000 habitants, le taux des suicides est de 5 en Bretagne, contre 3,1 en France. Et pour les jeunes, entre 15 et 24 ans, ce taux a été multiplié par trois chez les hommes et quatre chez les femmes entre les années 1950 et les années 1980²...

*

LES DEUX DERNIÈRES DÉCENNIES DU XX^e SIÈCLE ont même semblé marquer la fin d'un processus d'intégration au sein de la « nation France » : modernisation, urbanisation, « tertiarisation » du travail (62 % des emplois appartiennent au tertiaire en 1990, contre 54 % en 1982), alignement des comportements électoraux sur les moyennes hexagonales.

Entre tous, ce dernier trait est l'un des plus frappants. En effet, après une longue domination de la droite « gaullienne », les scrutins législatifs de 1973 et 1978 ont été marqués par des avancées significatives de la gauche. Mais c'est 1981 qui signale une vraie rupture : la gauche envoie alors 19 parlementaires siéger à l'Assemblée nationale et on assiste lors des élections de la fin du siècle à un très net rééquilibrage entre la droite et la gauche.

Le rapport gauche/droite en Bretagne lors des scrutins législatifs

	1958			1988			1997			
	<i>gauche</i>	<i>droite</i>	<i>écart G/D</i>	<i>G</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>G</i>	<i>D</i>	<i>écolo</i>	<i>E</i>
Bretagne	26,5	73,4	+ 46,9	49,8	50,2	+ 0,4	42,8	50,1	6,3	+ 7,3
France	45,2	54,2	+ 9	49,6	50,3	+ 0,7	40,6	53	6,2	+ 12,4

Le résultat de l'élection présidentielle de 2002, mis en rapport avec la moyenne française métropolitaine, permet de saisir de manière plus fine l'originalité de la nouvelle sensibilité politique bretonne :

Élection présidentielle 2002 (premier tour) : comparaison Bretagne / France

	<i>Bretagne (%) (5 départements)</i>	<i>France</i>	<i>Écart (en %)</i>
Chirac	20,84	19,88	+ 4,8
Jospin	18,04	16,18	+ 11,5
Le Pen	11,74	16,86	- 30,4
Bayrou	7,38	6,84	+ 7,9
Mamère	6,61	5,25	+ 25,9
Laguiller	6,38	5,72	+ 15,6
Besancenot	5,53	4,25	+ 30,1

L'extrême gauche, les Verts, le PS et les centristes apparaissent bien au-dessus de leur moyenne nationale, alors que le PCF (Robert Hue a obtenu 2,88 % en Bretagne, contre 3,37 pour l'ensemble de la France) et l'extrême droite sont nettement en dessous (le Breton Jean-Marie Le Pen n'a jamais été très suivi par les électeurs de sa région d'origine). Ces résultats confirment que la gauche est devenue plus forte en Bretagne que dans le reste de la France : plus de 4 points d'écart, soit environ 10 % de plus. Extraordinaire retournement, si on replace ces résultats dans la longue durée de l'expression politique bretonne. Les élections régionales et européennes du printemps 2004 ont confirmé cette inflexion à gauche. Notamment lors des élections régionales du 28 mars, le PS, emmené par Jean-Yves Le Drian, et ses alliés (communistes, radicaux, Verts, autonomistes de l'Union démocratique bretonne) ont obtenu près de 59 % des voix au second tour. Un tel score, historique dans une région traditionnellement classée à droite, témoigne aussi d'une forte attente et de l'ampleur du « malaise breton » : la nouvelle majorité a placé la question agricole et environnementale en tête de ses urgences, avec la promesse de « restaurer la qualité de l'eau en 2010³ ».

Tout se passe comme si la Bretagne voulait rattraper un retard politique et s'émanciper de ses comportements traditionnels en une sorte d'accélération d'intégration aux grands courants traversant l'ensemble de la société française. De multiples facteurs cumulés et entrecroisés jouent ici leur rôle pour expliquer cet effet de rattrapage : la régression de la pratique confessionnelle atténuant fortement la corrélation entre influence catholique et vote à droite ; l'influence de l'école et la dévalorisation du parler régional ; le rôle des médias avec

l'extension de l'équipement télévisuel ; la « rurbanisation » et la diffusion des valeurs et des modes de vie urbains. Tous ces éléments contribuent à expliquer le basculement d'une société passée, en une génération, de la tradition à la modernité.

Ce rattrapage du « retard breton » est visible aussi dans le paysage économique : l'industrie automobile est confortée à Rennes avec PSA, de multiples activités réaniment des cités moyennes, à l'exemple de la construction électrique et électronique à Lannion, Guingamp, Morlaix, Brest, du caoutchouc à Saint-Brieuc et à Vannes, des industries alimentaires à Loudéac... Il faut mentionner aussi les créations d'emplois dans les services, le dynamisme du tourisme, remis d'un autre naufrage à marée noire, celui de l'*Erika* en décembre 1999 : au début des années 2000, la Bretagne fait presque jeu égal avec la Côte d'Azur. Remarquons aussi la résistance au chômage, meilleure en Bretagne que dans bien d'autres régions, grâce au tissu de PME et à une forte proportion d'emplois publics. De 1990 à 1999, la Bretagne historique est la région française dans laquelle la progression de l'emploi est la plus nette, avec un bond spectaculaire de l'emploi industriel : près de 20 % de l'emploi salarié, contre 11,5 % en 1946⁴. Déjà en 1985, *L'Expansion*, dans un numéro spécial daté de la fin de l'année, classait la Bretagne « première région de France pour son évolution économique depuis vingt ans ». Et il y a, pour couronner le tout, ce « miracle éducatif » breton qui en a fait la région la plus diplômée de France, avec ses 5 universités, ses 8 IUT, ses 34 grandes écoles, ses BTS agricoles, industriels et tertiaires, ses classes préparatoires.

Mais au-delà de ces succès incontestables, fractures et faiblesses demeurent.

*

IL Y A D'ABORD, PLUS QUE L'OPPOSITION TRADITIONNELLE *Arcoat / Armor*, une différence accrue entre une Haute-Bretagne plutôt prospère et une Basse-Bretagne vieillissante, cumulant handicaps et difficultés économiques. Avec le risque de voir Rennes et l'Ille-et-Vilaine, soumises à une attraction parisienne croissante, tourner le dos à la solidarité régionale. Autre facteur de déséquilibre régional : un héliotropisme marqué, qui privilégie la côte sud, à la population dense, aux animations plus fournies et aux services plus nombreux.

Il y a ensuite les inquiétudes sur la démographie : la Bretagne est forte de 4,1 millions d'habitants au recensement de 1999, mais le taux de fécondité s'est affaibli (1,7 ‰) et le solde migratoire, bien qu'excédentaire, révèle un départ des jeunes et une arrivée massive de personnes âgées. C'est dire le vieillissement, notamment sur le littoral et dans les pays de l'intérieur, en particulier dans la zone de Carhaix, mais aussi dans les régions de Guingamp, Lannion, Quimper, Pontivy : globalement, 23 % des plus de soixante ans dans la région (27 % dans les Côtes-d'Armor), contre 21 % en France. Inversement, ne pouvant assurer une activité professionnelle à tous ses jeunes, notamment les diplômés, la Bretagne est devenue l'une des premières régions exportatrices de matière grise.

Nous avons déjà évoqué les difficultés multiples du modèle agro-industriel né de la « révolution verte ». Il convient d'ajouter les problèmes halieutiques, en raison notamment de la surpêche internationale qui dévaste de plus en plus les fonds marins. En conséquence, les pêcheurs bretons sont condamnés à travailler toujours plus loin : les langoustiers finistériens sont allés en mer d'Irlande, puis sur les côtes ibériques, marocaines, mauritaniennes. Ils doivent fréquenter aujourd'hui le littoral sénégalais, et il leur arrive de traverser l'Atlantique jusqu'aux parages caraïbes ; les Concarnois complètent leur pêche thonière par de longues campagnes tropicales, jusque dans le golfe de Guinée. Et les emplois ne cessent de diminuer : des 40 000 pêcheurs que ses côtes méridionales faisaient vivre jusqu'à la dernière guerre, il n'en reste peut-être pas 10 000⁵ ; Douarnenez comptait jusqu'à 4 000 pêcheurs ; aujourd'hui, on en dénombre à peine 200.

Les années de mévente ou de vente à bas prix reviennent régulièrement : 1968, 1976, 1980, 1993, 1994... En 1993, notamment, un moindre apport de poisson, conjugué avec l'effondrement des cours, a provoqué une chute vertigineuse des revenus. Or nombre de marins-pêcheurs, s'étant endettés pour faire construire un bateau neuf, se retrouvent incapables, avec la crise, de faire face au remboursement. La révolte gronde, notamment en Bretagne-Sud, à Douarnenez, Concarneau et dans les pays bigouden, avant de s'étendre à l'ensemble du littoral breton. Des comités se forment, animés par les épouses des pêcheurs. À partir de l'hiver 1993, les manifestations se multiplient, qui culminent avec la mise à

sac, dans la nuit du 22 au 23 février 1993, du pavillon de la marée à Rungis. Mais la crise continue pour ceux qui pratiquent la pêche artisanale, les 6 000 hommes environ qui « travaillent » le crabe, l'algue, la lotte, la langoustine ou les huîtres : de nombreuses familles endettées disposent à peine de 2 000 francs pour vivre. Aussi, le 27 janvier 1994, débute un nouveau mouvement de grève et, le 4 février, de violents affrontements opposent à Rennes, durant toute la journée, 2 000 marins-pêcheurs ruinés et désespérés, et les forces de l'ordre. Dans la soirée, une fusée de détresse tirée par les manifestants atteint les combles du bâtiment historique du parlement de Bretagne, devenu le siège de la cour d'appel de Rennes. Après avoir couvé quelques heures, l'incendie s'est propagé rapidement, pour détruire une grande part de l'édifice⁶. À la suite de ce mouvement, quelques mesures sociales furent adoptées par le gouvernement, mais elles n'évitèrent pas la vente des bateaux en difficulté et la persistance du malaise des marins-pêcheurs.

Ce n'est là qu'un révélateur parmi d'autres de la situation socio-économique globale de la Bretagne que les chiffres révèlent crûment. En effet, le PIB par habitant se situe bien en dessous de la moyenne nationale : les statistiques de 1998 font apparaître la Bretagne très loin derrière l'Île-de-France (215 017 francs par habitant) ; elle est même la région la moins aisée de l'Ouest de la France avec 118 869 francs par habitant⁷. Les salaires y sont inférieurs aux normes nationales et une forte proportion de foyers ne disposent que de revenus modestes, notamment ceux de la main-d'œuvre salariée : la Bretagne, au début du ^{XXI}^e siècle, se classe au 18^e rang pour le PIB par habitant et au 21^e rang pour le niveau des salaires industriels. Elle est la 15^e région pour le revenu agricole par actif ; elle représente 2,3 % du commerce extérieur français (pour 5 % de la population) et le revenu fiscal y est inférieur de 10 % par rapport au revenu moyen français⁸.

Cette infériorisation, souvent douloureusement ressentie, ajoute au sentiment de dépendance des paysans, contraints par l'industrie agroalimentaire qui, pour reprendre une très juste expression de Corentin Canevet, a métamorphosé la vieille agriculture d'épargne en une agriculture d'endettement. Quant à la politique agricole française et communautaire, elle laisse une impression de pilotage à vue, de laisser-faire pragmatique et attentiste, d'absence de perspectives : on « dégage », on encourage les départs pour libérer des volumes de

production. Et les progrès technologiques incessants font qu'un volume croissant de production est réalisé par des actifs de moins en moins nombreux sur un espace agricole toujours plus restreint : en 1970, la population vivant sur les exploitations agricoles atteignait 590 000 personnes ; elle se chiffrait à 200 000 en 1997, ne représentant plus que 7 % de la population.

La dépendance des industriels est tout aussi grande, sacrifiés à des plans qui dépassent leurs options et leurs moyens. Car le pouvoir de décision est largement extérieur à la Bretagne : pour toutes les entreprises de pointe, à fort capital, la dépendance est particulièrement sensible. Ainsi, en 1988, 540 établissements industriels avaient leur siège social localisé à l'extérieur et leurs 58 000 salariés représentaient 40 % des emplois industriels. Cette proportion atteignait 92 % dans l'automobile, 85 % dans la construction navale, 75 % dans l'électronique. En moyenne, la taille des établissements commandés de l'extérieur est double de celle des établissements dont le siège social se situe en Bretagne et leur productivité se révèle bien meilleure.

Ironie de la modernité, la Bretagne subit de plein fouet le contrecoup des mutations technologiques dans les secteurs les plus innovants : en 1978, année où le Minitel a été conçu dans un laboratoire de Rennes, l'électronique offrait 15 000 emplois dans la région. La miniaturisation des microprocesseurs, associée à la concurrence, notamment asiatique, a conduit les entreprises d'électronique à supprimer des milliers d'emplois, en particulier les moins qualifiés. Résultat : le pourcentage des emplois dans l'électronique en Bretagne, région pourtant pionnière, est aujourd'hui inférieur à la moyenne française...

Le drame de l'Armorique, c'est bien cette conscience d'un déclassement, d'une dépendance et d'une marginalisation ; il ne lui est plus permis de tirer pleinement parti de son expérience paysanne et marine. La Bretagne ne serait-elle qu'un simple grain dans le chapelet des régions « périphériques » qui entoure les centres moteurs du continent groupés à peu de distance de l'axe rhénan ?

d'espoir, *op. cit.*, p. 160.

2.

Jean-Pierre Le Dantec, *Bretagne*, *op. cit.*, p. 78.

3.

Pour une analyse plus fouillée : Jean-Jacques Monnier, « Les Bretons et la politique », dans *Toutes les cultures de Bretagne*, *op. cit.*, p. 127-134.

4.

Joseph Martray et Jean Ollivro, *La Bretagne au cœur du monde nouveau*, Rennes, Éditions Les Portes du Large, 2001, p. 30.

5.

Anne Gaugue, *Affronter la mer. Les marins-pêcheurs au xx^e siècle*, Paris, Éditions Hachette, 2003.

6.

Un immense effort de solidarité régionale contribua à la restauration, « à l'identique », de ce « lieu de mémoire » de l'identité bretonne.

7.

INSEE Première, *Les Produits intérieurs bruts régionaux en 1998*, décembre 2000.

8.

Joseph Martray et Jean Ollivro, *La Bretagne au cœur du monde nouveau*, *op. cit.*, p. 31.

Identité retrouvée

À LA CHARNIÈRE DE DEUX MILLÉNAIRES, l'affirmation identitaire de la Bretagne, plus vigoureuse que jamais, revêt plusieurs visages, fortement contrastés.

Pour se faire entendre, les « durs » de l'*Emsav* reprennent périodiquement les méthodes de Gwenn ha Du de sinistre mémoire dans les années 1930 : ainsi, le 26 juin 1978, une aile du château de Versailles a été endommagée par le plastic posé par quelques Bretons en mal de reconnaissance. Les membres, ultra-minoritaires, de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB) ont repris une campagne d'attentats en 1983 contre les symboles de « l'État français » : gendarmeries, centres de perception, cité judiciaire de Rennes... À Nantes, en 1989, un attentat endommagea le palais de la région dite des « Pays de la Loire », en signe de protestation contre la division du territoire breton. Et le 19 avril 2000, une bombe visa le McDonald's de Quévert dans les Côtes-d'Armor. Apparemment prévue pour être déclenchée la nuit, la bombe explosa le matin et tua une jeune employée. Tous les partis politiques, de même que l'ensemble du mouvement breton, dénoncèrent cet attentat. Spectaculaire mais moins agressive, il y a aussi la « bretonnisation » sauvage des panneaux routiers. Ces actions ont contribué à institutionnaliser la mise en œuvre d'une signalisation bilingue : le conseil général des Côtes-d'Armor, par exemple, en adopta le principe le 24 novembre 1986 et le Finistère suivit peu après, prenant, fin 1990, la décision d'installer les premiers panneaux routiers bilingues.

Il demeure que les actions violentes ne rencontrent nullement l'adhésion de l'opinion et les résultats électoraux des « indépendantistes » restent toujours assez médiocres : lors des élections régionales de 1992, l'ensemble du mouvement breton, pour une fois uni (UDB, Frankiz Breizh, Emgann, POBL), s'était présenté sur

des listes baptisées « Peuple breton peuple d'Europe¹ ». Les listes ont totalisé 35 938 suffrages, soit 2,8 % des voix. Au premier tour des élections régionales de 2004, les listes d'union Verts-Union démocratique bretonne (UDB) ont obtenu un score de 9,7 %. Mais ce succès relatif traduisait, outre la forte sensibilité bretonne aux problèmes de l'environnement, l'intégration déjà ancienne (depuis 1964) de l'UDB dans la légalité politique et électorale au sein de l'union des gauches. Et, du reste, les Verts-UDB se sont naturellement alliés aux socialistes pour le second tour. Car l'immense majorité des Bretons se veut légitimiste et pleinement intégrée à l'espace politique français, comme le prouvent les taux de participation à tous les scrutins, plus élevés que la moyenne hexagonale, et un vote breton pour l'Europe très supérieur (avec l'Alsace) : en 2004, lors des élections européennes, le taux d'abstention en France s'élevait à 56,9 % ; il était de 53,72 en Bretagne. Quant aux militants de la « cause » bretonne, leur nombre reste très limité, à l'exemple de l'UDB, principale formation de l'*Emsav*. Les chiffres donnés par l'UDB elle-même, dans un communiqué de presse du 13 novembre 2000, font état de 693 adhérents, soit une hausse de plus 14 % depuis le 24^e congrès de 1998 à Brest².

Il est des formes d'action moins agressives pour affirmer la force de l'identité bretonne, notamment culturelle : la prolifération de vignettes BZH (y compris sur les plaques automobiles « européennes »), la multiplication des cercles celtiques, la remise en honneur des costumes, des chants et des danses de la tradition, le succès des *festou-noz* (et pas seulement en Bretagne) forment, parmi bien d'autres, autant de témoignages d'une conscience retrouvée, librement et fièrement assumée³...

À partir des années 1980, la revendication bretonne a ainsi pris la forme d'une véritable révolution culturelle, avec pour symbole *Le Cheval d'orgueil* de Pierre-Jakez Hélias, fruit d'un travail d'ethnologie : promenant son magnétophone dans les hameaux et les bourgs, l'auteur a rassemblé une documentation considérable, des archives orales lui permettant de peindre, au-delà de ses propres souvenirs et de ceux de sa famille, la société bigoudène, et plus précisément la vie d'une paroisse bretonnante de l'extrême Ouest armoricain dans la première moitié du xx^e siècle. Le succès fut aussi soudain qu'inattendu : la

presse parisienne ne s'en est fait l'écho qu'après avoir pris connaissance des ventes massives en Bretagne au cours de l'été 1975. Cette chronique d'une civilisation en train de disparaître fut traduite en 20 langues et vendue à plus de 2 millions d'exemplaires. Le livre fut injustement critiqué par certains militants bretons (une polémique opposa Pierre-Jakez Hélias à Xavier Grall et son *Cheval couché*) : on lui reprocha son passéisme, son défaitisme. Inversement, il fut sans doute excessivement loué par les médias, qui le convertirent en phénomène de mode. Affranchi de toute passion, il est possible aujourd'hui de considérer *Le Cheval d'orgueil* avant tout comme le révélateur d'une révolution de l'image de la Bretagne, de l'idée aussi que se font les Bretons d'eux-mêmes, fiers désormais de leur passé, de leurs traditions, de leur culture, bref, de leur identité.

Quant à la langue bretonne, elle se maintient, dans des îlots qui semblent émerger encore au-dessus de l'océan du français. Sans doute demeure-t-elle l'apanage des anciens, mais une élite urbaine clairsemée (professeurs, étudiants) se l'est aussi réappropriée. Surtout, son statut a changé : la langue est de moins en moins considérée comme un stigmate honteux, mais au contraire, elle aussi, comme un signe hautement revendiqué d'identité, à l'image du développement des écoles Diwan et de leurs équivalents dans l'enseignement public et catholique⁴. C'est bien un vent nouveau qui souffle sur la Bretagne, ainsi que l'exprime la revue *Al Liamm* dans son numéro de juin 1990 : « *Ur startijenn hag ur fizians nevez a santer dre ar vro* » (« On ressent à travers tout le pays une énergie et un espoir nouveaux »).

Devenue à présent la première région en matière de publications après Paris, la Bretagne compte, au début des années 2 000, 180 maisons d'édition, faisant naître de 1 000 à 1 200 titres par an, dont une cinquantaine tout en breton, et beaucoup d'autres bilingues⁵. La plus grande part des ouvrages publiés en breton est à dominante littéraire : en 2000, la littérature (9 romans, 8 livres de mémoires ou de souvenirs, 7 pièces de théâtre, 5 recueils de nouvelles et de contes, 4 titres de poésie) représente 45 % du total. Les ouvrages de langue ou de linguistique comptent pour 25 % de l'ensemble, et les livres pour la jeunesse 15 %⁶. L'événement éditorial de l'année 2000 aura été la publication des *Œuvres complètes* d'Anjela Duval (1905-1981), paysanne le jour, poétesse la nuit, également auteur de nombreux textes en prose : c'était la première initiative du genre à propos d'un

écrivain de langue bretonne⁷.

Loin de tout bretonnisme poussiéreux, il s'agit là d'autant de signes d'un regain euphorique : alors que l'identité bretonne a été si longtemps niée, bafouée, refoulée par des générations de Bretons, elle devient un phénomène de société dont la déferlante musicale est sans doute la manifestation la plus visible et la plus médiatisée.

*

PIERRE-JAKEZ HÉLIAS PARTICIPA PLEINEMENT à ce phénomène de réveil des consciences, notamment par les émissions en breton qu'il anima, après guerre, à Radio-Quimerc'h, « à l'intention des Bretons qui ont appris leur langue sur les genoux maternels », dans cette « boîte noire » qui venait alors de faire son entrée dans la plupart des fermes de Basse-Bretagne : « Si la boîte noire s'était mise à parler breton, cela voulait dire que le breton n'était pas un jargon inférieur, médiocre et grossier, en retard sur l'évolution du monde comme les bretonnants croyaient qu'il l'avait toujours été par une fatalité historique sur laquelle ils ne s'interrogeaient guère, à quoi bon ! Du coup, ils se sentaient revalorisés, promus, admis comme citoyens à part entière. » Et il évoque aussi, avec ravissement, les effets inattendus du festival de Cornouaille, qu'il contribua à créer en 1948 puis à développer dans les années 1950 : les membres des cercles celtiques et des *bagadou* de sonneurs, guère jusque-là sortis de leurs cantons, « sont alors tombés des nues devant le nombre de terroirs représentés pour la seule Bretagne ». Ils ne se doutaient pas que l'Armorique offrait une telle diversité, « ainsi ont-ils commencé à prendre la mesure d'une histoire populaire, la leur et celle de leurs pareils, dont les livres étaient tristement avares au point que la Basse-Bretagne ignorait la Haute, qui la leur rendait bien, que Léonards, Cornouaillais, Trégorrois et Morbihannais se découvraient mutuellement dans leurs particularités. Il s'est ensuivi des relations fructueuses, étendues d'année en années⁸... » D'autant que les fêtes annuelles de Cornouaille furent légitimées par d'autres grands rassemblements collectifs, notamment le Festival des cornemuses de Brest, auquel devait succéder le Festival interceltique de Lorient.

Bousculant la tradition sans la renier, la chanson et la musique bretonnes bénéficièrent aussi d'une véritable révolution qui s'identifie à un nom : Glenmor, c'est-à-dire « Terre-mer ». En effet, de son vrai

nom Émile Le Scanff (1931-1996), ce fils d'un fermier du Poher, installé au centre de la Bretagne, ouvrit dans les années 1960 le chemin d'une extraordinaire expérience musicale en « défolklorisant » la chanson bretonne : son premier disque vit le jour en 1965, sans l'appui des grandes firmes⁹. 1969 fut l'année de sa consécration avec un concert « historique » à la Mutualité de Paris, enregistré ensuite chez Barclay¹⁰. Il y eut ensuite Alan Stivell, né à Riom en 1944, mais originaire de Gourin : à la fin des « sixties », ce dernier raccorda la musique traditionnelle à la modernité. Il avait appris de son père, Georges Cochevelou, les rudiments de la harpe celtique (un premier disque solo de harpe, intitulé *Musique gaélique*, a été réalisé en 1959) et il se laissa porter, au tout début des années 1970, par la vague du « folk song » qui déferlait alors sur l'Europe. Il demeure le maître incontesté de la harpe celtique, comme en témoigne son album enregistré *Renaissance de la harpe celtique* (1971) qui enracine définitivement l'instrument en Bretagne et contribue à le populariser en Europe occidentale. Il faut citer aussi Gilles Servat et sa *Blanche hermine* (1972), et, plus tard, Dan Ar Braz (Daniel Lebras, un Quimpérois, ex-guitariste d'Alan Stivell) et les Tri Yann.

En 1969 et 1970, dans le cadre du Festival interceltique des arts et de la culture tenu à Brest, les premiers spectacles consacrés à la nouvelle musique réunissaient Stivell, Glenmor, Maripol, Servat, les tout jeunes An Triskell, les futurs Tri Yann an Naoned. Quelques jours plus tard, une lettre dans le quotidien *Ouest-France* protestait contre ces jeunes « anarchistes » chevelus qui osaient entonner des chansons contre la France... Nous étions loin en effet des « chapeaux ronds » : les « nouveaux musiciens » bretons se voulaient les hérauts d'une épopée musicale protestataire qui acquit vite le statut d'éveilleuse de conscience. « Chanter en Bretagne en 1969, explique Gilles Servat, répondait à une pulsion politique. C'était en même temps le choix d'un mode d'expression et d'un mode de vie¹¹. » Car, en ces débuts effervescents des années 1970, les chansons, inspirées par le souffle et l'esprit de mai 1968, traitaient de tous les problèmes qu'affrontait la Bretagne : batailles agricoles, surexploitation du monde ouvrier, installations militaires, projets d'implantation de centrales nucléaires, désastres écologiques et marées noires, sans oublier mélancolie, alcoolisme, suicide, émigration et déracinement.

Et c'est ainsi que la Bretagne, en l'espace de quelques saisons, au

début des « seventies », devint à la mode, à coup de guitares électriques, de harpes celtiques, de bombardes, de batteries, sur fond de grèves et de revendications, comme en ce printemps chaud de 1972 qui vit la multiplication des mouvements de solidarité, notamment pour les travailleurs en grève du Joint français à Saint-Brieuc :

« Nous venons refuser raison
Nous venons dire “Je suis Breton”
Je suis Breton en vérité
Je réclame mon identité
Au nom des sourds et des muets
De ceux qui n’osent pas parler
Au nom des morts dans la misère
Sur les richesses de leur terre
Au nom des exilés épaves
Qu’on vend sur les marchés d’esclaves
Au nom des travailleurs en grève
Au nom des luttes et des rêves
Je réclame¹²... »

Occasion d’une mobilisation sans précédent de la quasi-totalité des chanteurs et des musiciens bretons, la grève du Joint français fut exemplaire à plus d’un titre : filiale de la CGE (Compagnie générale d’électricité), l’usine employait environ un millier de personnes aux abords de Saint-Brieuc, dont beaucoup de fils ou de frères, de filles ou de sœurs de paysans payés au SMIC. Du 13 mars au 9 mai 1972, des grèves se multiplièrent pour exiger une hausse des salaires et une réduction du temps de travail¹³. Comme l’a écrit alors *Le Nouvel Observateur*, le refus de négocier de la CGE d’Ambroise Roux, vice-président du CNPF, la montée de la revendication autonomiste, l’importance de la solidarité régionale ont fait de ce conflit un symbole fort du « réveil breton » : « Les femmes représentent 60 % de l’effectif total, écrit l’hebdomadaire, et constituaient jusqu’à présent une main-d’œuvre “docile”, facile à diriger et à exploiter : la main-d’œuvre bretonne type, telle qu’on la vante auprès du patronat pour l’inciter à décentraliser ses activités. »

Le résultat de cette remise en cause d’une décentralisation sournoisement « coloniale » fut une inversion d’image : après deux

mois de luttes et la victoire du « Joint », la Bretagne cessait d'être une région peuplée d'habitants « stoïques et résignés », de Bécassines exploitées, mais de « bagarreurs opiniâtres¹⁴ ». Et cette année-là, un « Manifeste des chanteurs bretons » posait les principes qui allaient guider une grande partie de la création musicale, sur le modèle du *protest song* américain :

« Un chanteur breton doit être solidaire de la lutte de libération politique, économique, sociale et culturelle du peuple breton [...].

Cette position vis-à-vis de notre lutte entraîne notre soutien à toutes les luttes semblables dans le monde [...].

Nous constatons :

— Un étouffement de la créativité populaire par l'utilisation que fait la bourgeoisie des mass media.

— Un asservissement de l'aspiration sexuelle au profit de la consommation.

La classe possédante le fait délibérément pour en tirer profit. Nous refusons cette entreprise d'abrutissement orchestrée par le "show-business". Notre expression a toujours été et sera toujours au service du peuple¹⁵. »

En 1971, puis en 1976, Alan Stivell triomphe à l'Olympia. Cette année-là, il fait la couverture de *Paris-Match* en compagnie d'Alexis Gourvennec, le porte-drapeau du mouvement paysan, et de militants de l'UDB. Parallèlement, les *festou-noz* connaissent un véritable renouveau symbolisé par le succès des sœurs Goadeg, trois vieilles paysannes chantantes de Carhaix — Maryvonne, Thasie et Eugénie — qui connurent la consécration sur la scène de Bobino... L'année 1972, décidément fondatrice, voit naître également Dastum, une association qui se donnait pour mission « la collecte de la Culture bretonne traditionnelle d'expression orale, principalement dans le domaine de la musique orale et instrumentale ». En 1980, Dastum était dotée d'une magnétothèque représentant environ 15 000 chants.

Sans doute la chanson protestataire enregistre-t-elle un reflux dans les années 1980, mais la pratique musicale ne faiblit pas : à la fin de ces années 1980, on peut évaluer à environ 120 le nombre des associations pratiquant la musique traditionnelle. Et la Bretagne

musicale se réveille de nouveau, plus féconde que jamais, dans les années 1990 : Dan Ar Braz en juillet 1993, à Quimper, à l'occasion du festival de Cornouaille, coordonne « L'Héritage des Celtes » associant musiciens et chanteurs d'outre-Manche et de Bretagne dans le grand rêve quelque peu utopique d'une communion celtique ; Gilles Servat revient en force, comme Alan Stivell, Tri Yann, avec des nouveaux comme Denez Prigent... En août 2000, à l'occasion du Festival interceltique de Lorient, le *Figaro Magazine* titre : « La déferlante celtique ». En 2004, Dan Ar Braz, qui aime se qualifier de « paysan de la musique », poursuit aussi en solitaire l'aventure musicale d'une « celtitude » réinventée...

*

AINSI « DÉMARGINALISÉE », LA MUSIQUE BRETONNE s'ouvre désormais à un éclectisme créatif et fécond, favorisant interactivité, métissage avec des artistes de toutes origines, mais avec une relation privilégiée, parfois quelque peu forcée et artificielle, avec les autres pays celtiques. Jazz breton, rock celtique, rap, techno voisinent avec la musique traditionnelle, alors que le *fest-noz*, espace de convivialité et d'expériences musicales, arbore un regain de vigueur. Quant au *bagad*, lui aussi est animé d'un évident renouveau, relançant l'usage d'instruments traditionnels. À la fin des années 1990, on peut estimer à plus de 15 000 le nombre de Bretons appartenant à un cercle celtique et à près de 200 000 ceux qui ont pris part, à un moment ou un autre de leur vie, à des activités de danse et de musique bretonnes : il s'agit bien là d'une culture pleinement populaire, à la fois spécifique et multiforme, qui fait se rencontrer le chanteur de *gwerziou* et le compositeur de rock breton¹⁶. En 1999, 45 festivals ont eu lieu en Bretagne, dont 32 pendant la période estivale : Festival interceltique de Lorient (500 000 visiteurs), festival de Cornouaille (250 000 visiteurs), festival des Vieilles Charrues de Carhaix...

L'histoire de cette dernière manifestation est sans doute la plus originale et la plus spectaculaire : créé le premier week-end de juillet 1992 par défi à « Brest 92 » (rassemblement de vieux gréements), notamment par Yan Rivoual, Erwan Puillandre et Christian Troadec (devenu depuis maire de la ville), ce festival, qui rassembla 300 personnes sur invitation la première année, s'est métamorphosé en une des plus importantes manifestations de la scène

musicale en France, avec plus de 150 000 spectateurs en 2004. Les « Vieilles Charrues » mobilisent 5 000 bénévoles et procurent élan et fierté au Centre-Bretagne, réputé retardataire et arriéré, sur fond d'effervescence associative et de dynamisme économique retrouvé.

Les bénéfices du festival ont permis, entre autres, de créer à Carhaix en 1997 un lycée Diwan¹⁷...

-
1. De multiples rivalités divisent les mouvements bretons : en mai 1996, par exemple, Emgann, qui est la principale organisatrice de la « Fête du peuple breton » à Spézet, interdit la présence de l'UDB en raison de ses positions critiques à l'égard de l'ETA. En août 1999, pendant le Festival interceltique de Lorient, le stand de l'UDB est incendié par des militants extrémistes marginaux du POBL.
 2. Michel Nicolas, *Bretagne, un destin européen*, op. cit., p. 231. Michel Nicolas souligne aussi l'âge moyen relativement élevé des membres actifs de l'UDB : les 14 membres du bureau politique élus au congrès de Nantes, en novembre 2000, ont une moyenne d'âge supérieure à cinquante ans.
 3. À partir des années 1960, les trois frères Morvan, Henri, François et Yvon, natifs du Centre-Bretagne, fortement attachés à leur culture paysanne, font figure de symbole de la tradition chantée en langue bretonne : ils ont animé des centaines de *festou-noz* un peu partout en Bretagne.
 4. Les estimations du ministère de l'Éducation nationale pour 1994-1995 accusent encore la faiblesse des effectifs secondaires concernés par l'enseignement du breton (0,4 % dans l'académie de Rennes). Mais le secondaire bilingue, par ses effectifs réduits, est l'antichambre de nouveaux emplois dans le domaine du tourisme, de l'animation culturelle, du professorat de langue régionale, autant de ciments d'une identité culturelle en cours de (re)construction. Youen Michel, « Les langues régionales au lycée dans la seconde moitié du ^{xx}e siècle : de l'intérêt culturel à la stratégie des filières », dans Pierre Caspard, Jean-Noël Luc et Philippe Savoie (dir.), *Lycées et lycéens en France (1802-2002)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne / Institut national de la recherche pédagogique, 2005.
 5. En 2000, le classement des éditeurs place en tête Ar Skol Vrezoneg (avec 10 titres), suivi de Hor Yezh et Moulladuriou Hor Yezh (7 titres chacun), puis Emgleo Breiz (6 titres) et An Here (5 titres). *Parlons du breton*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001, p. 135-136.
 6. *Ibid.*, p. 137.

7. Sur ce sujet, voir Francis Favereau, *Littérature et écrivains bretonnants depuis 1945*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1991 ; *Toutes les cultures de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2004. Sur Anjela Duval et Roger Laouenan, « Anjela Duval. Une voix prophétique ? », *Ar Men*, n° 56, 1994, p. 18.
8. Pierre-Jakez Hélias, *Le Quêteur de mémoire*, *op. cit.*, p. 152, 296-297.
9. Il y eut quelques novateurs à la fin des années 1950, à l'exemple de Pierre-Yves Moign qui se plaisait à dire que « la musique bretonne n'est pas seulement une affaire de biniou » et créa son premier groupe Son ha koroll (« Chant et danse ») où la bombarde se mariait à l'accordéon.
10. « Kenavo, Glenmor », *Ar Men*, n° 79, septembre 1996, p. 11-19.
11. Gilles Servat, « Une voix en avant, deux voix en arrière », *Autrement*, juin 1979, p. 83.
12. Gilles Servat, *Ki Du* (« Chien noir »), Kelenn 6332-629.
13. Ce mouvement était parallèle à d'autres actions revendicatives (biscuitières de Saint-Michel-Chef-Chef, bonneterie à Guidel, chantiers navals à Lorient...) et à des « bagarres » pour le relèvement du prix du lait.
14. Pierre Duclos, « La grève du Joint Français. Un exceptionnel mouvement de solidarité », *Ar Men*, n° 38, octobre 1991, p. 10-23.
15. Cité dans *L'Invasion profane*, t. III de *l'Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 362. C'est dans ce contexte de militantisme identitaire que Yann-Ber Piriou fait paraître en 1971 un recueil de « poèmes de combat », *Défense de cracher par terre et de parler breton* (Paris, Éditions Pierre-Jean Oswald), qui fait de la langue bretonne un instrument de combat : cette anthologie, écrit l'auteur, « est le premier travail sérieux qui ait été publié sur la poésie bretonne moderne. Elle est volontairement partisane. La Bretagne, qu'est-ce que c'est ? Un décor pour romantiques attardés ? Une proie idéale pour promoteurs en ports artificiels et camps concentrationnaires de "vacances" ? La Bretagne, c'est d'abord un peuple, à qui ce livre a voulu rendre la parole ».
16. Georges Le Tellier (dir.), *L'Espoir breton au XXI^e siècle*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 1998, p. 189.
17. Erwan Chartier, « Le Festival des Vieilles Charrues de Carhaix », *Ar Men*, n° 113, juillet 2000, p. 36-43.

CONCLUSION

L'énigme bretonne

« Ce n'est pas en se fermant qu'une communauté d'hommes conserve son caractère, pas plus qu'elle ne protège le visage de son pays. Si ce caractère est vraiment fort, il résiste à toutes les ouvertures. Si ce pays a des traits irréductibles, aucune contrainte du moment [...] ne saurait les altérer en profondeur. »

Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'orgueil*

LA BRETAGNE CONNUT SOUVENT LA DISSIDENCE : le soulèvement des *Torreben* en 1675 en est sans doute l'épisode emblématique. Elle donna parfois dans le radicalisme politique : le Club breton fut, en 1789, aux avant-postes de la Révolution. Elle enfanta aussi, mais rarement, quelques sinistres démons : cette poignée d'autonomistes des années 1930, ultra-minoritaires, emportés dans une dérive fasciste et raciste. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la voici assagie, malgré, ici et là, des éclats sporadiques et quelques irréductibles, capable d'assumer aujourd'hui pleinement une « bretonnité » affichée avec autant de fierté que de modération. Comme l'écrit Jean Pascal, député du Morbihan en 1977, « il faudrait que l'État français commette de bien graves erreurs pour amener la majorité des Bretons à des extrémités suicidaires¹ ».

Autant de singularités qui posent une vraie question : comment une province si farouchement attachée à son identité peut-elle s'intégrer aussi aisément, aussi naturellement, dans la « nation France » et, au-delà, dans une Europe sans cesse élargie ? Comment situer la Bretagne, comment la caractériser à l'aube de ce troisième millénaire ?

« ENFONCÉE COMME UN COIN DE PIERRE AU CŒUR DE L'OcéAN » (Anatole Le Braz), elle n'occupe, au regard de la statistique de la population, qu'une place insignifiante : 0,6 ‰ de l'humanité, 4 millions d'hommes et de femmes environ, auxquels il convient d'ajouter plus d'un autre million de personnes nées en Bretagne mais qui résident ailleurs en France. Sans compter les natifs de la province qui vivent et travaillent à l'étranger. Mais comment les chiffrer ? Une encyclopédie récente de la ville de New York évalue à 88 000 le nombre de Bretons habitant dans l'agglomération new-yorkaise².

Dans la France républicaine du ^{XXI}^e siècle, bien des provinces anciennes donnent l'impression de perdre le sens de leur passé : qui perçoit aujourd'hui les limites du Bourbonnais ? Combien de nos anciennes provinces revendiquent encore — et préservent — la singularité d'une histoire et d'une culture si vivantes encore il y a un siècle ? Or la Bretagne vit toujours — et donne à voir — son identité de province « historique », au plein sens du terme.

Ce livre, nourri de recherches multiples et neuves, qui ont totalement renouvelé, depuis une génération, notre connaissance du passé, veut plaider pour une prise de conscience identitaire, libre, positive, au service d'une histoire régionale revivifiée, mais affranchie, on l'espère, de deux écueils : le « nationalisme régional », souvent frileux ou outrancier, parfois synonyme de repli borné ou d'agressivité narcissique ; le regard extérieur, « centralisateur » et « jacobin », qui ferait de l'Armorique un simple sous-ensemble de la France. Cette histoire de la Bretagne et des Bretons a voulu, par ailleurs, dépasser les stéréotypes évoquant, à la suite de Michelet, l'image d'Épinal de cette « terre de granit » où « marche la race primitive » au « génie rude et fort », cette « race celtique, la plus obstinée de l'ancien monde³ » : nous savons le danger idéologique et les dérives mortelles d'un « nationalisme ethnique » reposant sur le présupposé identifiant notamment les « invasions barbares » à l'ethnogenèse d'un peuple aux caractéristiques distinctes, stables, objectivement repérables. Or il n'en est rien pour la Bretagne, produit original, on espère l'avoir montré, d'un processus ininterrompu de mutations, de changements et de brassages de populations, notamment à la charnière de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Âge⁴. Cette histoire s'est aussi efforcée de lever bien des préjugés quant à la somme des « archaïsmes » « collés » à la Bretagne depuis des siècles ; d'éviter de dessiner le tableau d'une

province lourdement lestée de l'imaginaire parfois envahissant d'une « Celtie » idéalisée, peuplée de druides mystiques et de chevaliers errants en quête du saint Graal ; sans parler d'une folklorisation douteuse, vouée à la transformer en conservatoire de traditions passéistes et surannées, résumée par un calvaire, une coiffe et quelques notes de biniou...

« L'ajonc fleurit et la bruyère est déjà rose.

La terre des vieux clans, des nains et des démons,

Ami, te garde encor, sur le granit des monts,

L'homme immobile auprès de l'immuable chose⁵... »

*

LA BRETAGNE S'INSCRIT À L'ÉVIDENCE dans un espace-temps bien précis et bien délimité : la frontière bretonne est demeurée temporellement intangible depuis la fin des principautés puis du royaume breton, au ^xe siècle. Et, du reste, Marcel Planiol écrit dans son *Histoire des institutions bretonnes* que, pendant toute la période ducale, de 952 à 1491, il n'y eut de « flottement » de ses bornes que vers le sud, dans les marches communes avec l'Anjou et le Poitou, et, au nord, pour la possession de Saint-Malo : bref, dès le début de son histoire, le duché de Bretagne était renfermé, à peu de chose près, dans des limites qui n'allaient plus varier. Plus tard, tout au long de l'Ancien Régime, de la Renaissance aux Lumières, il n'est guère de province française dont les limites aient coïncidé aussi étroitement avec celles des circonscriptions de tous ordres — judiciaire (parlement), militaire (gouvernement), administrative (intendance) —, loin du « foisonnement baroque des institutions » qu'on décrit d'habitude pour définir les institutions de la France sous les Bourbons. Une intégrité territoriale qui traverse les régions et les révolutions, puisque l'ensemble constitué des cinq départements bretons, pourtant créés en 1789 pour briser les anciennes subdivisions, s'inscrit étroitement dans ce cadre provincial quasi millénaire⁶.

« Que dirait la bonne duchesse Anne si elle assistait à une telle amputation de son fief ? Obliger Nantes à graviter autour d'Angers, ville de petite importance, est un contre-sens. Autant déclasser Paris pour mettre la capitale à Orléans ! » C'est en ces termes que le général

Audibert s'insurgeait en 1941, dans un article paru dans *Le Phare de la Loire*, contre le décret du 30 juin de cette même année qui rattachait Nantes et la Loire-Inférieure à la région d'Angers⁷. Une partition-amputation de la Bretagne « historique », qui fut reconduite, on le sait, sous des formes différentes (il n'y avait plus de ligne de démarcation !) lors des réformes régionales de 1956, 1972, 1982. Or, en 1986, un sondage réalisé à la demande de FR3 révèle la permanence de la revendication en faveur de la réunification de la Bretagne historique : en Loire-Atlantique, le taux des personnes interrogées se déclarant « plutôt favorables » ou « tout à fait favorables » au rattachement a atteint jusqu'à 63 % ; et le plus fort pourcentage était obtenu au sud du département (67 %), ce qui laisse à penser que la démarcation entre Bretagne et Vendée n'est pas la Loire, mais coïncide bien avec la limite départementale. Et pourtant, on voit aujourd'hui des élus, des administrateurs, des politiques qui préconisent la constitution d'un « Grand Ouest » comprenant Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, et apte, assurent-ils, à exister comme un grand ensemble à l'échelle européenne. Mais ce serait là une dilution programmée de la Bretagne dont le nom se verrait lui-même effacé dans un Ouest impersonnel et étatique ; ce serait la réduction d'une région historique à un simple point cardinal...

La Bretagne historique, comprenant naturellement Nantes et son département, n'a jamais été un « finistère », une « péninsule spectatrice de l'Océan », comme l'écrivait Pline l'Ancien ; elle constitue, bien au contraire, le cœur d'un monde maritime, de l'Atlantique à la mer du Nord, où se sont rencontrées, croisées, fécondées les influences matérielles, humaines, artistiques venues des régions les plus dynamiques et les plus évoluées. Et c'est bien dans un cadre multinational, européen, que la Bretagne peut aujourd'hui, paradoxalement, assumer pleinement son irréductible identité⁸. Jean Monnet avait l'habitude de dire que l'Europe devait rapprocher les peuples et non pas les États. En effet, une vision moins étatiste, plus respectueuse de la diversité, émerge en Europe, à l'épreuve, justement, de l'accélération de l'intégration européenne. Elle pose que l'unité ne saurait s'appuyer exclusivement sur des principes d'ordre politique ou économique structurés par les États « centraux » ; l'unité peut et doit se construire aussi dans le respect d'un pluralisme culturel régional qui fonde la richesse et la diversité du continent⁹.

Dans cet esprit, le Parlement européen n'a cessé de multiplier mesures et résolutions : « Charte communautaire des langues et cultures régionales », « Charte des droits des minorités ethniques » (16 octobre 1981) ; promotion des langues et des cultures minoritaires (11 février 1983) ; affectation de ressources du FEDER et du Fonds social européen à des projets et à des programmes visant à promouvoir les cultures régionales (11 février 1987). Quant aux accords de Maastricht de février 1992, ils affirment que « la Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale ». Et le Conseil de l'Europe a adopté le 29 juin 1992 la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Le Parlement de Strasbourg a pris une position favorable aux minorités ethnoculturelles le 18 novembre 1988 :

« Le Parlement européen estime qu'il est indispensable, pour l'identité culturelle européenne, de laisser une place aux spécificités régionales existant à l'intérieur de chaque État membre, en valorisant les spécificités actuelles et en respectant ainsi les intérêts, les aspirations et le patrimoine historique, linguistique et culturel propres à chaque région et en facilitant la coopération linguistique et culturelle transfrontalière ou interrégionale lorsqu'il existe des patrimoines historiques, linguistiques et culturels communs qui transcendent les divisions administratives actuelles. »

À l'orée du ^{xxi}e siècle, le contexte européen offre ainsi un cadre favorable à la consolidation, à l'épanouissement d'une Bretagne maîtresse de son propre destin, au-delà des atteintes et des altérations portées par l'État français. Plus encore, l'Europe permet de concevoir un « arc Atlantique », une Europe de la mer en quelque sorte, réactivant un monde celtique élargi, suivant un axe nord-sud, de l'Irlande au Portugal, dont les atouts reposent sur les ressources offertes par l'océan, la pêche, le transport maritime, le tourisme¹⁰.

Cette nouvelle configuration géographique permet à la Bretagne de puiser dans le vivier de son identité ; car sa culture séculaire, dont nous avons tenté ici de dessiner la généalogie et les contours, recèle des forces, des énergies, des dynamismes qui lui permettent de résister

et de se (re)construire, même si cette affirmation identitaire revêt, on le sait, plusieurs visages fortement contrastés.

*

L'ÉTONNANT DYNAMISME DE LA BRETAGNE, tout comme les synergies nouvelles qu'elle ne cesse de créer, contribue à consolider la vieille union d'une langue, d'une culture, d'un environnement particulier et d'une histoire¹¹. Voire d'une économie : en novembre 1993, une association a été lancée par un certain nombre d'entreprises (les groupes Even, Leclerc, *Le Télégramme de Brest*, Armor-Lux...) en vue de promouvoir des produits bretons en s'appuyant sur des exigences de qualité. L'association « Produit en Bretagne » fut créée officiellement en janvier 1995, regroupant 30 membres issus des milieux industriels de l'agroalimentaire et des distributeurs. Elle s'élargit bientôt à des sociétés de services et de biens culturels. En 1999, elle comptait 112 adhérents, représentant plus de 73 000 salariés... Depuis 1994, elle s'inscrit dans une vaste nébuleuse d'opérateurs économiques qui ont fondé l'Institut de Locarn (canton de Maël-Carhaix, Côtes-d'Armor) dans le but de réunir les acteurs économiques les plus dynamiques, afin de « concevoir et diffuser un nouveau modèle de développement qui ne soit pas fondé seulement sur l'économie et la finance, mais repose aussi sur les réalités culturelles de la région¹² ».

Et c'est ainsi que la culture bretonne se voit transformée en outil et en multiplicateur du développement économique. Lors de la campagne pour les élections régionales de 1998, Jean-Yves Le Drian, tête de la liste socialiste « Bretagne nouveau cap », a proclamé : « La Bretagne a une chance considérable par rapport à d'autres régions, c'est qu'elle a une identité. » Qui oserait contredire aujourd'hui cette évidence ? L'histoire, toute l'histoire de la Bretagne alimente pour ainsi dire l'énergie et la fierté d'une conscience collective retrouvée. Le 27 novembre 2004, aux assises régionales des territoires de Bretagne à Morlaix, joignant la parole aux actes annoncés, le même Jean-Yves Le Drian, nouveau président élu du conseil régional, donna le coup d'envoi d'un « programme d'action stratégique » à mettre en œuvre en 2006 : les 21 « pays » qui quadrillent l'isthme armoricain forment la clé « de la cohérence, de l'insertion et de la solidarité ». La Bretagne n'ambitionne rien de moins que de réinventer un modèle de développement fondé sur « l'économie de l'intelligence et de la

connaissance » et non plus sur la production de masse agroalimentaire, la fabrication d'appareils de télécommunication, le tourisme, la pêche-cueillette et la toute-puissance de la marine nationale.

En cette aube du troisième millénaire, la Bretagne sera-t-elle le siège d'une nouvelle mutation ? Nous vivons aujourd'hui une phase incertaine de l'histoire de l'Europe, où les vieux États subissent la double pression de la confédération d'un côté et de la région de l'autre. Or la Bretagne, justement, pourrait offrir un modèle de conciliation, et de réconciliation, entre ces trois ensembles distincts mais indissociables que sont la région, la nation et le continent.

Faut-il en voir un signe dans les résultats du référendum du 29 mai 2005 sur la Constitution européenne ? Ce jour-là, la participation régionale fut toujours nettement plus élevée que la moyenne nationale (+ 3,4 % cette fois) et la Bretagne (sauf les Côtes-d'Armor) fut, avec l'Île-de-France, les Pays de la Loire et l'Alsace, la seule région à avoir majoritairement voté « oui ». Faible et timide majorité sans doute (50,9 % contre 59,8 % en 1992), mais singulière dans le cadre d'un « non » massif (près de 55 %). Les Bretons se révèlent, une fois encore, parmi les plus européens des Français¹³.

Avec ce paradoxe d'un « oui » breton, l'Armorique semble dire à la France et à l'Europe qu'elle peut et doit jouer de ses registres et de ses atouts originaux : très bretonne, très modérée, très dynamique.

Très bretonne : au fil des siècles, j'ai essayé de le montrer, la plupart des événements « nationaux » ont été perçus à travers le filtre de son identité (le « mai 1968 » et ses suites, notamment la grève du Joint français, ont bel et bien été « bretonnisés ») ; très modérée : la revendication identitaire de la Bretagne est indissociable — excepté quelques groupuscules extrémistes — d'une grande sagesse politique et d'un légalisme à toute épreuve, que les élections successives — régionales, nationales, européennes — ont régulièrement confirmés. Dès 1913, André Siegfried écrivait que la Bretagne, « très consciente de son individualité ethnique et psychologique, est en même temps profondément française, par sentiment sans doute mais aussi et, à un degré égal, par intérêt¹⁴ ». Près d'un siècle plus tard, ce jugement n'a pas perdu de son actualité. Quant au dynamisme breton, la « révolution verte » des années 1960 prouve les capacités

d'invention et d'innovation d'une province trop longtemps altérée par une image d'archaïsme, de passéisme et d'étrangeté.

À l'heure de la mondialisation, de la globalisation, du multiculturalisme effaceurs de frontières, brouilleurs des personnalités individuelles et collectives au profit d'un « idiome planétaire » indistinct et unificateur, il existe bien une énigme bretonne qui ne peut pas être réduite à des explications simples.

Plus que jamais, cette vieille province, si passionnément bretonne et si éminemment française, nous offre une belle leçon politique. Elle est un laboratoire d'expériences susceptibles d'articuler harmonieusement un continent (l'Europe), une nation (la France) et une région, farouchement, pleinement et définitivement... bretonne.

-
1. Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, op. cit., p. 31.
 2. Jean-Pierre Le Dantec, *Bretagne*, Paris, Éditions du Seuil, 1990, p. 68 ; Joseph Martray et Jean Ollivro, *La Bretagne au cœur du monde nouveau*, Rennes, Éditions Les Portes du Large, 2001, p. 142. Bernard Le Nail, dans son étude *Noms de lieux bretons à travers le monde* (Rennes, Éditions Les Portes du Large, 2001), présente plus d'un millier de noms de lieux répartis sur les cinq continents, qui constituent autant de marques concrètes du passage des Bretons dans le monde : Dakar et Libreville en Afrique, Little Rock aux États-Unis, São Luis au Brésil, etc.
 3. Toutes ces formules, et bien d'autres, sont extraites du second volume de *l'Histoire de France* de Michelet paru en 1833 : il inaugure son tableau général des provinces de France avec la Bretagne, « rude contrée », « l'aînée de la monarchie, la province celtique »...
 4. Patrick Geary, *Quand les nations refont l'histoire. L'invention des origines médiévales de l'Europe*, Paris, Éditions Aubier, 2004.
 5. José Maria de Heredia, « Bretagne », dans *Les Trophées*.
 6. Maurice Le Lannou, *Géographie de la Bretagne*, Rennes, Éditions Pléhon, t. I, 1950, p. 182.
 7. Cité par Anne Rocher, « L'amputation de la Bretagne », *Ar Men*, n° 91, janvier 1998, p. 17.
 8. Michel Nicolas, *Bretagne, un destin européen*, Rennes, Presses

universitaires de Rennes, 2001. Voir aussi Michel Denis, « Identité bretonne, identité modèle pour le ^{xxi}e siècle ? », dans *Toutes les cultures de Bretagne*, *op. cit.*, p. 349-360. On pourra aussi consulter Nathalie Dugalès, Ronan Le Coadic et Fabrice Patez (dir.), *Et la Bretagne ? Héritage, identité, projets*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004. Il s'agit là de la première contribution d'un groupe de réflexion intitulé « Bretagne contemporaine et débat », qui vise à stimuler la réflexion sur l'identité et le devenir de la Bretagne.

9. Le président Valéry Giscard d'Estaing a contribué à cette reconnaissance par l'octroi en 1978 d'une « Charte culturelle » afin de permettre à la Bretagne un redressement de sa culture.
10. Jean Martray et Jean Ollivro, *La Bretagne au cœur d'un monde nouveau*, *op. cit.*
11. Sur cette identité retrouvée et pleinement assumée, voir le 100^e numéro de la revue *Ar Men* (janvier 1999), « Quelle Bretagne voulons-nous ? », notamment les contributions de Jean-Christophe Cassard, « Deux mille ans d'identité bretonne » (p. 4-17), de Ronan Le Coadic, « L'identité bretonne aujourd'hui » (p. 18-19), et de Pierre-Yves Le Rhun, « L'archipel celtique », (p. 50-57).
12. « Euro-régions. Le modèle Locarn », supplément à *Enjeux du monde*, septembre 1994.
13. L'analyse détaillée des résultats, véritable radiographie de la Bretagne (ou plutôt des Breagnes), révèle une fracture très nette entre les grandes villes (Brest, Saint-Brieuc, Quimper, Lorient, Rennes, Saint-Malo...), qui se sont plutôt prononcées pour le « oui », et les campagnes, où le « non » est majoritaire. À la place du traditionnel clivage gauche-droite, les résultats du référendum paraissent ainsi traduire une fracture plus sociologique que politique entre villes et campagnes, villes riches et villes périphériques, régions dynamiques et régions de vieille tradition industrielle comme Hennebont ou Lanester, zones littorales et zones de l'intérieur en proie à des processus de désertification.
14. Cité par Jean Pascal, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, *op. cit.*, p. 31.

Chronologie

Règne de Louis XV (1715-1774)

1717 États refusent de voter le don gratuit (impôt) de 2 millions de livres exigé par le nouvel intendant, Paul-Esprit Feydeau de Brou. L'assemblée est dissoute par le maréchal de Montesquiou, commandant en chef de la province.

1718 de la réunion des états, la noblesse refuse le renouvellement du droit des entrées (impôt sur les boissons). Le maréchal de Montesquiou lève cependant la taxe, provoquant l'indignation des états, soutenus par le parlement de Rennes. Les nobles les plus revendicatifs forment une association destinée à défendre les privilèges de la province, l'« Association patriotique bretonne ».

1719 Principaux membres de l'« Association patriotique bretonne » se réunissent régulièrement, notamment au château du marquis de Pontcallec, entre Pontivy et Lorient, et dans le bois de Lanvaux, non loin d'Auray. Ils sollicitent le soutien de l'Espagne. La troupe est envoyée pour réprimer les émeutes frumentaires durant l'été à Lamballe, Vitry et dans le pays de Guérande. Le 30 octobre, 300 soldats espagnols débarquent dans la presqu'île de Saint-Gildas. Des fuites ayant éventé le complot, les Espagnols rembarquent rapidement. Pontcallec est arrêté le 28 décembre.

1720 Émeute à Nantes, place du Bouffay, de Pontcallec et de trois de ses complices (Montlouis, Le Moyne de Talhouet, Du Couedic). Un incendie détruit une partie du centre de Rennes (décembre).

1720-1774 Une longue série de crises démographiques qui marque l'ensemble du XVIII^e siècle : 1730-1731, 1740-1743, 1757-1762, 1773-1775, 1779...

1725 Lobineau publie la *Vie des saints de Bretagne*.

1732 Pucier Grégoire de Rostrenen fait paraître un *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton composé à l'usage des ecclésiastiques désireux d'exercer leur ministère en langue bretonne*.

1764 Création d'une commission intermédiaire qui assure aux états, réunis tous les deux ans, continuité et permanence. Elle dispose de pouvoirs en matière d'administration (casernement des troupes, « grands chemins ») et de finance (perception de la capitation, du dixième...). Son bureau général, composé de neuf membres, trois par ordre, est établi à Rennes. Cette commission a joué un rôle important dans l'administration de la province jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, notamment grâce à un dense réseau de correspondants : ils étaient 117 en 1764.

Pierre Hevin publie les *Consultations et observations sur la coutume de Bretagne*, Rennes, Éditions Guillaume Vatar, 1734.

1736duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, succède à son père comme gouverneur de Bretagne. Il occupera cette charge jusqu'à la Révolution.

1741de « mortalité » dans de nombreux villages, notamment en Basse-Bretagne.

1749issement de l'impôt du « vingtième » : vive protestation des états en 1750 et 1752.

Première arrivée de bagnards à Brest.

1750ion du premier volume de l'*Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne* de dom Pierre-Hyacinthe Morice de Beaubois (1693-1750). Le second parut en 1756, retouché et achevé par un de ses confrères, dom Charles Tallandier.

1752ation d'une Académie de marine à Brest. Les Lumières brestoises sont scientifiques, mathématiques et « techniciennes ».

Parution du *Dictionnaire de la langue bretonne* de dom Louis Le Pelletier (1663-1733), moine bénédictin de l'abbaye de Landévennec ; dom Marigo fait paraître la *Buhez ar Sent* (« Vies des saints »), sans cesse rééditée et remaniée jusqu'au ^{xx}e siècle.

1753anuel-Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu, dit le duc d'Aiguillon, est nommé commandant en chef de la province.

1753aison de Marie Tromel, ou Marion du Faouët, chef d'une bande de voleurs de grand chemin, à Quimper (17 mai).

1756nalisation de la protection du littoral par la mise en place de compagnies du guet formées par les habitants des paroisses littorales.

Création d'un nouveau « vingtième » : vives remontrances du parlement.

1757ation d'une éphémère Société d'agriculture à Rennes (dès 1764, ses travaux se relâchent).

1757-1758e typhus à Brest puis dans de nombreux villages de Basse-Bretagne.

1758ire de Saint-Cast remportée sur les Anglais (11 septembre).

Dom Marigo fait paraître l'*Abrege eus an Aviel* (« Abrégé de l'Évangile »).

1760arlement refuse d'enregistrer un édit ordonnant la perception d'un don gratuit sur les villes. Début de l'« affaire de Bretagne » marquée par l'alliance entre le parlement et les états contre les décisions, notamment fiscales, de l'État royal.

1761-François-René de Caradeuc de La Chalotais, procureur général au parlement de Rennes, publie ses *Comptes rendus sur les Constitutions des Jésuites*, qui connaissent un immense succès. Il incarne bientôt la défense des « libertés » bretonnes face au « despotisme » de l'État royal.

Début de l'occupation anglaise de Belle-Île (elle se terminera en 1763).

1762de hostilité du parlement et des états contre le duc d'Aiguillon.

1764ses remontrances du 1^{er} février, le parlement redouble de critiques contre le duc d'Aiguillon. La Chalotais et quatre conseillers, convoqués à Versailles, sont réprimandés par le roi. Les états refusent la perception d'un nouvel impôt de 2 sous pour livre. Le parlement se déclare solidaire des états.

1765elle convocation des magistrats rennais à Versailles. Vive admonestation de Louis XV (18 et 20 mars). Les parlementaires persistent dans leur refus de se soumettre et décident d'une démission en masse (22 mai). La Chalotais, considéré comme l'âme de l'opposition, est arrêté, ainsi que son fils et trois conseillers, dans la nuit du 10 au 11 novembre. Une commission extraordinaire, composée de trois conseillers d'État et de douze maîtres de requêtes, est chargée de remplacer le

parlement (16 novembre), bientôt appelée, par dérision, « le bailliage d'Aiguillon ». **1766** Chalotais, en multipliant des mémoires largement diffusés, crée un puissant mouvement d'opinion en sa faveur. Le roi décide en décembre de « ne donner aucune suite à la procédure » engagée contre La Chalotais. La Chalotais et son fils sont envoyés en exil à Saintes, où ils resteront, par ordre du monarque, jusqu'à la mort de Louis XV.

Bougainville appareille de Nantes à bord de la *Boudeuse* (15 novembre).

1768 Mission du duc d'Aiguillon (août). Il est remplacé par le duc de Duras.

1769 Dissolution du parlement de Rennes.

1770 Nouvelle crise étendue à tout le royaume, marquée par une « insurrection générale » des parlements.

1771 Réforme radicale du chancelier Maupeou : le parlement de Rennes, comme tous les autres parlements du royaume dissous, est remplacé par une cour de 40 membres nommés et rétribués par le roi.

Règne de Louis XVI (1774-1792)

1774 Établissement de l'ancien parlement favorise le retour d'une opposition nobiliaire plus audacieuse et plus exigeante encore.

1776 Querelles entre le tiers et la noblesse, notamment à propos de la répartition de la capitation, des octrois municipaux, du partage des communaux.

1779 Nouvelle épidémie de typhus à partir de Brest.

1782 Publication de *Florae Nantensis prodomus* par le médecin nantais François Bonamy (1710-1786), premier ouvrage consacré aux végétaux de la Bretagne.

1783-1785 Années consécutives de mauvaises récoltes.

1784 Création des *Affiches de Rennes*, le premier hebdomadaire breton.

1785 Départ de La Pérouse : les frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe* quittent Brest, leur port d'attache (1^{er} août).

En Russie, l'impératrice Catherine II fait traduire une liste de 273 mots bretons qu'elle inclut dans son *Linguarum totius orbis vocabularia comparativa* imprimé à Saint-Petersbourg en 1786 : le travail ne fut pas achevé, mais 200 langues d'Europe et d'Asie furent consignées, parmi lesquelles, au 14^e rang, le breton.

1788 Réforme judiciaire de Lamoignon crée en Bretagne trois grands bailliages, à Rennes, Nantes et Quimper, destinés à recevoir en dernier ressort de nombreuses causes. Une grande partie de l'opinion soutient la cause du parlement lésé. Une délégation des états se rend à Versailles pour porter à Louis XVI une protestation solennelle (juin). Les douze membres de la délégation sont enfermés à la Bastille. Le pouvoir royal finit par céder : libération des prisonniers, réforme Lamoignon suspendue (juillet). L'annonce de la convocation des états généraux provoque une vive agitation en Bretagne. Une « guerre des brochures » accompagne la réunion des états de la province, exacerbant les oppositions entre la noblesse et le tiers : en novembre, les municipalités de Rennes et de Nantes et, surtout, la communauté de Pontivy réclament dans les états le doublement du tiers, et que « les voix soient

comptées par teste et non par ordres ». Les états s'ouvrent le 29 décembre dans un contexte de grande effervescence revendicative.

Parution de *La Sentinelle du Peuple aux gens de toutes professions, sciences, arts, commerce et métiers composant le tiers état de la province de Bretagne*, de Volnay (octobre). Parution du *Héraut de la Nation*, de Mangourit, journal des « patriotes rennais ».

~~1789~~**1789**nement par le roi des états réunis à Rennes (janvier). Journées des « bricoles » à Rennes entre la noblesse et les « patriotes » : 3 morts et 60 blessés (26-27 janvier). Radicalité politique exprimée dans de nombreux cahiers de revendications rédigés par les paroisses. Assemblées de paroisses pour la rédaction des cahiers de doléances et l'élection des députés du tiers (29 mars, 5 avril). La noblesse et le haut clergé n'acceptent pas les décisions royales concernant les élections, qui seraient contraires aux « lois de la Bretagne » : la noblesse et le haut clergé bretons ne sont pas représentés aux états généraux.

La Révolution

~~1789~~**1789**ersailles, les 44 députés bretons du tiers état, notamment Le Chapelier et Lanjuinais, créent le « Club breton » et se distinguent par le radicalisme de leurs interventions. Le Club breton est à l'origine des décisions de la nuit du 4-Août.

La Bretagne est moins touchée par la Grande Peur que par le problème des grains. Appel contre-révolutionnaire lancé par l'évêque de Tréguier, Augustin Le Mintier de Saint-André (septembre). Émeute à Lannion où des ouvriers et artisans arrêtent un convoi de grains destinés à Brest (octobre). Suppression du parlement et des états de Bretagne (novembre).

~~1790~~**1790**ent de 150 « jeunes citoyens » de Bretagne et d'Anjou à Pontivy (15 janvier). Création de gardes nationales dans les villes et de nombreux villages. Agitation rurale (notamment parce que le domaine congéable n'a pas été aboli).

Vote de la Constitution civile du clergé (12 juillet), aussitôt rejetée par la plupart des évêques et critiquée par de nombreux recteurs.

~~1791~~**1791**ent de fidélité à la Constitution imposée aux prêtres (janvier). Refus massif des curés bretons. Le 3 février, 3 000 paysans tentent de marcher sur Vannes pour réclamer leurs prêtres. Les curés imposés sont très mal accueillis dans les paroisses. Le Chapelier, membre du Comité de constitution à l'Assemblée constituante, est l'auteur de la loi sur l'interdiction des associations et coalitions professionnelles (14 juin).

~~1792~~**1792**au long de l'année, les positions se radicalisent et celle des « jureurs » devient un peu partout intenable. « Conjuración de Bretagne » menée par le marquis de La Rouërie (printemps). La guerre éclate en avril. Le 22 juin, une *Lettre circulaire des citoyens de Brest à leurs frères de 83 départements* proclame « la Patrie en danger ». Constitution d'une « division du Finistère » formée de 154 « Fédérés », dont 97 viennent de Brest. Ils entrent à Paris le 25 juillet et participent à la journée du 10 août, marquée par la prise des Tuileries. Fin de la monarchie. Émeute à Nantes à

cause de la cherté du pain (septembre). Le Finistère envoie plusieurs centaines de gardes nationaux à Paris pour protéger la Convention des « factieux » (décembre). La suppression du domaine congéable, dans l'été 1792, contribue à apaiser les tensions, notamment dans les Côtes-du-Nord et le Finistère (mais le domaine congéable sera rétabli par la loi du 9 brumaire an VI).

1793 Constitution du roi (21 janvier). Levée de 300 000 hommes (24 février). Soulèvement de nombreux villages contre la levée en masse, notamment en Haute-Bretagne, de Savenay à Saint-Brieuc, mais aussi dans le Léon (mars). Les gardes nationaux, soutenus par des renforts (mars-avril), la répriment. L'arrestation des conventionnels girondins, le 31 mai, fait basculer une grande partie de la Bretagne dans la rébellion ouverte contre la Montagne. La Bretagne participe à la révolte dite « fédéraliste » de l'été 1793.

L'échec des fédérés normands et bretons à Pacy-sur-Eure, le 13 juillet, marque le début d'une répression violente : de multiples représentants en mission « régénèrent » administrations et sociétés populaires et appliquent la Terreur en Bretagne. Le passage des Vendéens au nord de la Loire, dans la seconde quinzaine d'octobre, entraîne la reprise des combats. Les rapports officiels commencent à parler des actions des « chouans », lesquels menacent Rennes à trois reprises. Aggravation de la politique de terreur menée par les représentants en mission : Jean-Baptiste Carrier, à Nantes, ordonne des noyades collectives dans la Loire (octobre 1793-janvier 1794).

1794 Multiples bandes de chouans battent les campagnes. Le comte de Puisaye tente de fédérer le mouvement en organisant l'« armée catholique et royale de Bretagne ». Exécution de Robespierre (juillet). Les patriotes modérés choisissent de négocier avec les chouans. Le 1^{er} décembre, Carnot fait voter par la Convention un décret qui accorde l'amnistie pleine et entière à tous les rebelles qui se soumettront dans un délai d'un mois.

1795 Fête Mabilais (21 avril) : elle assure la liberté des cultes et renonce à poursuivre les insoumis en échange de la reddition des chouans. La loi du 8 floréal an III (27 avril) accorde aux anciens insurgés une pleine amnistie. Mais nombre de chouans poursuivent le combat. Une flotte anglaise débarque plusieurs milliers d'hommes à Carnac (juin). Hoche s'empare d'Auray et refoule le corps expéditionnaire dans la presqu'île de Quiberon transformée en piège : 8 000 hommes sont capturés, 748 émigrés sont exécutés (juillet). La guérilla continue, menée par Cadoudal.

1796 Cette, arrêté, est fusillé à Nantes (29 mars). La politique de tolérance porte ses fruits : en mai-juin, la plupart des bandes chouannes déposent les armes. Les prêtres réfractaires sont autorisés à officier en public.

1797 Les élections de germinal an V (avril), les royalistes modérés l'emportent, ce qui provoque une vive inquiétude des patriotes et un durcissement politique : les élections sont cassées dans 49 départements, notamment ceux de l'Ouest (4 septembre). La loi du 19 fructidor (5 septembre) condamne à la déportation les prêtres réfractaires. Le « chouannage » renaît.

1798 La situation s'enlise. Les départements de l'Ouest sont exemptés de la loi Jourdan instaurant le service militaire obligatoire pour tous les jeunes Français (12 juin).

~~1799~~ Durant l'été, la guerre oblige le Directoire à lever des conscrits dans les départements de l'Ouest. La « guerre chouanne » reprend : Cadoudal est nommé général en chef des troupes royalistes, par le comte d'Artois, pour les Côtes-du-Nord, le Finistère, le Morbihan (août) ; des expéditions sont menées notamment à Nantes (19-20 octobre) et Saint-Brieuc (27 octobre), et menacent Rennes. Mais la lassitude l'emporte.

Coup d'État de Bonaparte le 18 brumaire (9 novembre).

Le Consulat et l'Empire

~~1799~~ Régime consulaire entreprend une politique de pacification : liberté religieuse, suspension des levées d'hommes, soumission immédiate des insurgés.

Jacques Cambry publie à Brest son *Voyage dans le Finistère ou État de ce département en 1794 et 1795*.

~~1800~~ Général Brune remplace Hédouville, jugé trop mou dans sa lutte contre les chouans : traquées, la plupart des bandes chouannes capitulent ; Cadoudal dépose les armes ; la paix est signée au château de Beauregard près de Vannes (14 février) ; le 2 mars, le Premier Consul accorde une amnistie générale. Attentat contre Bonaparte, rue Saint-Nicaise (24 décembre) : l'organisateur est Saint-Régent, un lieutenant de Cadoudal.

~~1801~~ Concordat signé avec Pie VII (16 juillet) consacre la victoire du catholicisme romain et donc des prêtres réfractaires.

Chateaubriand publie *Atala*.

~~1802~~ Chateaubriand publie *Le Génie du christianisme*.

Création de Napoléonville (Pontivy), conçue comme une citadelle de l'État central au cœur du Morbihan rebelle, comme Napoléon-Vendée à La Roche-sur-Yon.

~~1803~~ Cadoudal continue à comploter en vue du « plan essentiel » : enlever le Premier Consul.

~~1804~~ Cadoudal est arrêté (9 mars) puis exécuté place de Grève (25 juin).

Proclamation de l'Empire (18 mai). Plébiscite sur l'établissement de l'Empire : dans les cinq départements bretons, où les abstentions ont été nombreuses, il n'y eut que 35 votes négatifs.

~~1805~~ Lemot, lieutenant de Cadoudal, est fusillé à Vannes (5 janvier). *De facto*, la chouannerie est définitivement abattue. Mais le malaise persiste dans les campagnes. Fondation à Paris de l'Académie celtique.

Chateaubriand publie *René*.

~~1806~~ Travaux de creusement du canal de Nantes à Brest. Napoléon fait de Napoléonville (Pontivy) la place d'armes chargée d'écraser toute nouvelle révolte.

~~1807~~ François Le Gonidec publie sa *Grammaire celto-bretonne*, première du genre.

~~1808~~ Lettre de Félicité de Lamennais, dans leurs *Réflexions sur l'état de l'Église de France pendant le XVIII^e siècle et sur sa situation actuelle*, publiées sans nom d'auteur, condamnent la politique de Napoléon à l'égard de la papauté.

Olivier Perrin (1761-1832) commence à publier la *Galerie des mœurs, usages et*

costumes des Bretons de l'Armorique, suite d'estampes consacrées à la vie quotidienne des Bas-Bretons.

~~1800~~1800 Lebaubriand fait paraître *Les Martyrs*, qui marque l'entrée de la Bretagne en littérature (livres IX et X).

~~1810~~1810 Lebaubriand est élu à l'Académie française.

~~1814~~1814 de l'Empire (avril). Le 4 juin, Louis XVIII octroie la Charte constitutionnelle. Les municipalités bretonnes saluent le retour des Bourbons.

La Restauration (1814-1830)

~~1815~~1815 Les Cent-Jours (mars-juillet), une « petite chouannerie » se constitue dans le Morbihan et la Loire-Inférieure. En mai, Sol de Grisolles, commandant de « l'armée bretonne », s'empare de Questembert, Josselin, Malestroit, mais ne peut se maintenir à Redon. Le 20 juin, à la bataille d'Auray, les 5 000 chouans de Sol sont battus par les troupes du général Bigarré.

La Restauration monarchique amplifie la « réaction royaliste ». Épuration des préfectures et des administrations. Aux élections d'août, les « bleus » atteignent 20 % de voix. Mais les ultras dominant.

Louis de Lorgeril crée le premier comice agricole de Bretagne à Plesder (Ille-et-Vilaine).

L'abbé Gervais de La Rue publie ses *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine*.

~~1817-1818~~1817-1818 L'Émigré, notamment en Basse-Bretagne.

Hugues-Félicité-Robert de Lamennais publie l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1817).

~~1818~~1818 André-Louis-Marie Lédan (1777-1855), imprimeur à Morlaix, fait paraître *La Vie des quatre fils Aymon*, qui avait été adaptée pour le théâtre breton à la fin du siècle précédent. Ce texte sera six fois réédité (plus de 10 000 exemplaires), témoignant du grand succès du théâtre populaire en Basse-Bretagne.

~~1819~~1819 Émeute anticléricale à Brest lors d'une mission (octobre).

~~1820~~1820 Michel Deshayes et Jean-Marie de Lamennais fondent les Frères de l'instruction chrétienne.

~~1821~~1821 François Le Gonidec publie un *Dictionnaire de la langue celto-bretonne*, premier du genre.

~~1822~~1822 Naissance des « Forges de Basse-Indre ». Joseph-Pierre Colin, confiseur à Nantes, monte la première conserverie industrielle.

~~1823~~1823 1^{er} numéro du *Lycée armoricain*. Aymar de Blois de La Calande publie *L'Héritière de Kéroulas, romance bretonne du XVI^e siècle*.

~~1824~~1824 Avènement de Charles X. Ses décisions sont impopulaires : sacre, règlement des congrégations, loi du sacrilège, remboursement des émigrés, projet de censure de la presse politique.

Premiers almanachs en breton édités à Saint-Brieuc et Morlaix : ils contiennent des renseignements pratiques destinés aux paysans, mais aussi des contes, des poèmes,

des chansons.

1825 Deux frères Lamennais forment à Saint-Méen une association qui devient bientôt la Congrégation de Saint-Pierre.

Le chanoine Joseph Mahé publie son *Essai sur les antiquités du Morbihan*.

1826 Chanoine Joseph Mahé crée à Vannes la Société polymathique, pour l'étude et la sauvegarde des monuments « druidiques ».

En septembre, une mission à Brest (paroisse Saint-Louis) provoque des manifestations violentes.

1827 Fête des comices agricoles en Ille-et-Vilaine.

1828 Ollivier, jeune Roscovite de vingt ans, part vendre ses oignons en Angleterre.

1829 Mérimé de Balzac fait paraître *Les Chouans ou la Bretagne en 1799*.

1829-1833 Frumentaire affecte de nombreuses régions de Bretagne. Épidémie de choléra dans le Finistère.

La monarchie de Juillet (1830-1848)

1830 Quelques mouvements sociaux agitent Nantes lors des journées de juillet 1830. Avec Louis-Philippe au pouvoir, d'aucuns espèrent un régime plus libéral ; la bourgeoisie s'approprie la direction des affaires, mais le clergé se méfie d'un régime qui passe pour « voltairien ».

Jules Rieffel crée la première ferme-école de France.

1831 Ariste Brizeux (1803-1858) publie son poème « Marie », idylle bretonne évoquant un souvenir d'enfance : l'amour d'un enfant de chœur pour une petite paysanne illettrée.

1831-1832 Émeute de la duchesse de Berry en Vendée, qui provoque quelques combats autour de Vitré, Ancenis et Nantes. Elle est arrêtée à Nantes (novembre 1832).

1832 Condamnation de Lamennais par le pape. Épidémie de choléra.

1833 Mission à Rennes de la *Revue de Bretagne*.

François Guizot crée des écoles normales pour la formation des instituteurs et instaure le principe d'une école par commune, laïque ou ecclésiastique.

1834 Société de Lamennais publiée à Paris *Paroles d'un croyant*.

Épidémie de dysenterie.

1835 1^{er} septembre : réduction de la liberté de la presse.

1836 Obligeant les communes à se doter de chemins vicinaux. Émile Souvestre publie *Les Derniers Bretons*.

1837 Ferme-école de Jules Rieffel est reconnue comme école primaire d'agriculture.

1838 Inauguration du pont de La Roche-Bernard traversant la Vilaine.

Stendhal publie les *Mémoires d'un touriste*, dont une partie relate ses voyages en Bretagne.

1839 Chanoine Garaby publie la *Vie des bienheureux saints de Bretagne*. Théodore Hersart de La Villemarqué fait paraître le *Barzaz Breiz : chants populaires de la Bretagne*.

1840 Rieffel lance *L'Agriculture de l'Ouest de la France*, revue trimestrielle. Aurélien

de Courson publie son *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*.

Fondation par Jeanne Jugan de la congrégation des Petites Sœurs des pauvres.

~~1841~~ Fondation de l'Alliance bretonne, union de grands propriétaires pour promouvoir le progrès agricole.

~~1842~~ 1^{er} numéro du *Laboureur breton*. Achèvement du canal de Nantes à Brest, en jonction, à Pontivy, avec le canal du Blavet vers Lorient.

~~1843~~ Fondation de l'Association bretonne par Jules Rieffel pour développer les innovations agricoles.

~~1844~~ du mildiou affectant la pomme de terre, notamment dans le Finistère. M^{gr} Graveran lance une édition bretonne des *Annales de la propagation de la foi* (*Lizeriou Breuriez ar Feiz*).

~~1845~~ Fondation de la Société linière du Finistère à Landerneau. Naissance de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

~~1846~~ Fondation des Forges et Usines de Basse-Loire à Indret.

~~1847~~ Ée du chemin de fer à Nantes.

Une très mauvaise récolte entraîne une grave crise de subsistances et des émeutes contre la cherté.

Parution du *Dictionnaire français-breton* de Jean-François Le Gonidec.

La II^e République (1848-1851)

~~1848~~ l'ensemble, la Bretagne se montre favorable à la République. La question des ateliers nationaux provoque des émeutes à Nantes. Manifestation à l'arsenal de Lorient (mars) puis de Brest (avril).

Aux élections du mois d'avril, sur 70 élus bretons, 42 se situent à droite, 28 sont républicains (dont 12 dans les Côtes-du-Nord). Le clergé pèse dans la campagne électorale en soutenant les candidats favorables à la liberté de l'enseignement et au maintien de l'ordre.

Journées de juin à Paris. Lors de l'élection présidentielle de décembre, Louis Napoléon Bonaparte l'emporte en Bretagne (avec 53,4 % des voix, contre 74,2 % en France). Le général Cavaignac a obtenu 43 % (contre 19,4 % sur le plan national).

La ferme-école de Jules Rieffel est reconnue comme école régionale d'agriculture.

~~1849~~ des élections législatives de mai, toujours très influencées par le clergé, l'opinion catholique et légitimiste prédomine en Bretagne. Ange Guépin crée l'Association des travailleurs de Nantes et la Société fraternelle universelle.

~~1850~~ peur du socialisme, l'Assemblée législative vote le 31 mai une loi électorale qui exige trois ans de domiciliation (au lieu de six mois), éliminant ainsi 3 millions d'électeurs (ouvriers surtout). Vote de la loi Falloux sur la liberté de l'enseignement, le 15 mars. La liberté de la presse s'amenuise.

Parution à Bruxelles des *Mémoires d'outre-tombe*, de Chateaubriand.

~~1851~~ Ée du chemin de fer à Nantes.

Coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte (l'Assemblée législative — dont nombre

de Bretons — refuse une révision de la Constitution). Mais le coup d'État ne suscite guère d'opposition en Bretagne. Lors du plébiscite des 20 et 21 décembre, Louis Napoléon Bonaparte obtient un « oui » massif : de 91 % (Loire-Inférieure) à 97 % (Côtes-du-Nord).

Ouverture à Nantes de la conserverie Lemarchand.

Le Second Empire (1852-1870)

1852 Plébiscite du 21 novembre ratifiant le rétablissement de la dignité impériale, la Bretagne vote « oui » à 97,8 %.

1854 Œuvre des Servantes des pauvres » (Petites Sœurs des pauvres), fondée par Jeanne Jugan, est reconnue congrégation religieuse par l'évêque de Rennes. Fondation de la Société archéologique de Loire-Inférieure.

1855 Mouvement à Brest de la *Bretagne*, vaisseau entièrement à vapeur.

Grèves à Nantes puis à Rennes provoquées par la dégradation de la condition ouvrière.

Parution du premier ouvrage d'histoire en breton, monolingue, puis bilingue pour les cinq éditions qui ont suivi : *Histor ar Vreiz*, puis *Istor Breiz. Histoire populaire de la Bretagne, par une fille du Saint-Esprit* (sœur Anne de Jésus, Anne Le Bastard de Mesmeur). Elle y raconte, sous la forme de 36 veillées et dans un breton médiocre, l'histoire de la Bretagne depuis l'époque des druides jusqu'au Premier Empire.

1856 Gare de Pontchâteau.

1857 1^{er} bassin à flot à Saint-Nazaire. Le rail arrive à Rennes.

1858 Visite de Napoléon III en Bretagne (9 au 20 août). La Villemarqué entre à l'Institut de France.

1859 Tableau d'Eugène Boudin, *Le Pardon de Sainte-Anne*, est particulièrement remarqué au Salon. Meyerbeer fait interpréter *Le Pardon de Ploërmel*, opéra-comique.

1860 Ouverture des forges d'Hennebont. Fermeture des forges de Paimpont.

Le décret du 24 novembre ouvre une brèche libérale dans le régime autoritaire établi en 1852, en autorisant les Chambres à voter une Adresse en réponse au discours du Trône, ce qui leur donne l'occasion de débattre de la politique intérieure et extérieure.

1861 Ouverture à Nantes de la conserverie Cassegrain.

1862 Le rail arrive à Vannes et Lorient.

1863 Aux élections, l'opposition réussit à faire élire deux députés : le républicain Glais-Bizoin à Saint-Brieuc et l'orléaniste Lanjuinais à Nantes.

Le rail à Quimper.

Les pères Rivalain et Toulemont créent l'Œuvre des Bretons de Paris, institution caritative.

Sainte Tryphine et le roi Arthur, mystère breton en deux journées et huit actes, est traduit, publié et précédé d'une introduction par F.-M. Luzel, d'après d'anciens manuscrits par M. l'abbé Henry. Cette publication est un événement important dans

l'histoire du théâtre breton.

Joseph Loth fait paraître *L'Émigration bretonne en Armorique*.

1864 à Brest.

1865, tête de ligne des transatlantiques à destination des États-Unis (jusqu'en 1873).

Fermeture des forges de Paimpont.

Léonce de Roumais publie *Les Parisiens en Bretagne, promenade dans le département de l'Ille-et-Vilaine* (un des premiers « guides et itinéraires »).

Création de *Feiz ha Breiz* (« Foi et Bretagne »), revue en langue bretonne : de 1865 à 1884, puis de 1900 à 1944, elle publie une abondante littérature en breton, dont les deux tiers des auteurs sont des ecclésiastiques.

1866 Hugo fait paraître *Les Travailleurs de la mer*, qui puise une partie de son inspiration de plusieurs séjours en Bretagne.

1867 Fonction Landerneau-Châteaulin permet de faire le tour de la Bretagne en chemin de fer.

1868 l'exploitation des mines de Poullaouen et de Huelgoat. Fondation, par Alexandre Glais-Bizoin, de *La Tribune française*, hebdomadaire de gauche.

1869 des élections au Corps législatif (mai-juin), la Bretagne élit 5 candidats d'opposition. Création à Nantes de la première chambre syndicale, celle des ferblantiers. Fondation à Morlaix de la Confrérie des bardes de Basse-Bretagne.

1870 du plébiscite du 8 mai, le « oui » l'emporte largement : 90,6 %. La déclaration de guerre de l'Empire à la Prusse (19 juillet) rencontre apparemment l'adhésion des Bretons. Capitulation de Sedan (2 septembre). L'empereur est prisonnier avec son armée.

La III^e République (1870-1940)

1870 septembre : proclamation de la III^e République dans une France envahie par les armées prussiennes. Nombre de Bretons participent à la constitution de la nouvelle équipe dirigeante (Jules Simon, de Lorient, et Glais-Bizoin, de Quintin, font partie du gouvernement de défense nationale ; le général Trochu, de Belle-Île-en-Mer, est nommé président ; le général Le Flo, de Lesneven, devient ministre de la Guerre ; Émile de Kératry, député du Finistère, est nommé préfet de police à Paris).

Agitation à l'arsenal de Brest (septembre-octobre). Gambetta accorde la formation d'une « armée de Bretagne » et nomme pour la commander Émile-Hilarion de Kératry. Cette armée bretonne de 60 000 hommes stationne, inactive, trois mois durant (fin octobre 1870-fin janvier 1871), sur le plateau de Conlie près du Mans, dans une situation sanitaire catastrophique.

1871 ions pour désigner les membres de l'Assemblée nationale. Les Bretons, partisans de la paix et de l'ordre, élisent en majorité des listes de droite (8 février).

Commune parisienne, de mars à mai. Les tragiques événements de la Commune de Paris n'ont pas de répercussions directes en Bretagne.

La ferme-école de Jules Rieffel est reconnue comme école nationale d'agriculture.

1872 milliers de déportés de la Commune transitent par la Bretagne pour la Nouvelle-

Calédonie ou l'Algérie.

Louis Hémon fonde *Le Finistère*, « journal politique », afin de « faire pénétrer et progresser l'idée républicaine dans un milieu rural longtemps réfractaire ».

~~1872~~ 1872. Louis-Marie Luzel publie *De l'authenticité des chants du « Barzaz Breiz » de M. de La Villemarqué*.

~~1872-1874~~ 1872-1874. Épidémie de typhus dans les arrondissements de Brest, Quimper, Morlaix.

~~1873~~ 1873. Fondation de la Société archéologique du Finistère. Tristan Corbière (1845-1875) fait paraître *Les Amours jaunes*, recueil de poésies.

~~1874~~ 1874. Publication des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse de Chateaubriand* : il s'agit de la copie faite par Mme Récamier du manuscrit de 1826, que l'auteur avait remanié par la suite.

~~1876~~ 1876. Élections révèlent la montée des idées républicaines, mais la majorité reste à droite. Création de la station balnéaire de La Baule.

~~1877~~ 1877. Droite regagne du terrain lors des élections des 14 et 28 octobre. Consécration de la nouvelle basilique de Sainte-Anne-d'Auray. Arthur Le Moine de La Borderie fonde la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne.

~~1878~~ 1878. Faïenceries de Quimper, sous l'impulsion d'Alfred Beau (1829-1907), sortent la première assiette à sujet « breton ».

~~1879~~ 1879. Création des forges de Trignac. Ernest Renan est reçu à l'Académie française.

~~1880~~ 1880. Sébillot publie les *Contes populaires de la Haute-Bretagne*. Parution du *Courrier du Finistère*, hebdomadaire bilingue.

~~1881~~ 1881. Élections législatives, pour la première fois les républicains l'emportent (22 sièges) sur les conservateurs (19 sièges). Création des Chantiers de la Loire et des Chantiers de Penhoët à Saint-Nazaire où s'ouvre le deuxième bassin à flot.

~~1883~~ 1883. Publication des *Annales de Bretagne* par Joseph Loth, qui publie également *L'Émigration bretonne en Armorique au ^{VI}e et ^{VII}e siècle de notre ère*.

Pierre Loti publie *Mon frère Yves*, roman inspiré par la Bretagne et la vie des marins bretons.

Ernest Renan publie *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*.

~~1884~~ 1884. Joseph Loth crée une chaire de celtique à l'université de Rennes.

~~1885~~ 1885. Bretagne rebascule à droite, en réaction à la politique laïque de Jules Ferry.

~~1886~~ 1886. Pierre Loti publie *Pêcheur d'Islande*. Parution du quotidien *La Dépêche de Brest*, qui affiche, dès son premier éditorial, un choix républicain et anticlérical.

~~1886-1888~~ 1886-1888. Boulangisme (« Dissolution, Constituante, Révision ») recueille quelques échos en Bretagne, mais difficiles à évaluer : lors des élections de 1889, 14 des futurs élus s'affichent « révisionnistes » dans les professions de foi à leurs électeurs.

~~1887~~ 1887. Grande Troménie de Locronan attire de nombreux fidèles. Fondation à Nantes de la société LU.

~~1889~~ 1889. Premiers candidats radicaux élus dans les villes. Les Bretons adhèrent peu à peu, et de plus en plus massivement, au régime républicain.

Fondation du *Parnasse breton contemporain* par le poète rennais Louis Tiercelin, qui édite *L'Hermine*, revue littéraire paraissant le 15 de chaque mois (jusqu'en 1911).

Gauguin peint *Le Christ jaune* à partir du Christ de la chapelle de Trémalo en Nizon. L'œuvre est aussitôt achetée par des Américains.

~~1890~~ 1890. Le Braz publie, en collaboration avec Jean-Marie Luzel, *Vieilles histoires du*

pays breton et *Chansons de Basse-Bretagne*.

1891 Fmeture de la Société linière de Landerneau.

1892 Cyclique de Léon XIII *Inter sollicitudines* (« Au milieu des sollicitudes »), exhortant les catholiques à accepter la République, se traduit par l'effondrement des monarchistes aux élections de 1893. Création de la première bourse du travail à Saint-Nazaire.

1893 Le Braz publie *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains*, somme de récits et de témoignages issus de ses propres enquêtes.

Première grève générale à Nantes (29 avril). Création d'une bourse du travail à Nantes et à Rennes.

1894 Fondation de l'Association catholique des Bretons à Paris par un groupe de laïcs appartenant à la haute noblesse bretonne. Elle devient, en 1895, « La Bretagne, société de secours aux familles indigentes des Bretons résidant à Paris ». Début de l'« affaire » Dreyfus à la suite d'un article paru dans *La Libre Parole*, journal antisémite de Drumont.

1895 Indications salariales et grèves dans les conserveries de Douarnenez.

1896 Fondation à Douarnenez de la Chambre syndicale des ouvriers-ferblantiers-boîtiers. Fondation à Chantenay de la Fédération des ouvriers ferblantiers-boîtiers de France. Grèves dans les centres sardiniers (Finistère, Morbihan).

1897 René François Cadic crée à Paris, à Notre-Dame-des-Champs, « la Paroisse bretonne de Paris ».

Mise en place d'une Fédération syndicale des travailleurs du Finistère. Théodore Botrel fait paraître *Chansons de Bretagne*. De multiples recueils de poèmes et de chansons suivront (entre 900 et 1 300 chansons ou poèmes, selon des évaluations très approximatives).

1898 « Excuse », de Zola, paraît dans *L'Aurore* (13 janvier).

Fondation de l'Union régionaliste bretonne (*Kevredigez broadus Breiz*), dirigée par le marquis Régis de L'Estourbillon de La Garnache (1858-1946). Elle cessera ses activités à la fin des années 1930.

1899 Procès en révision de Dreyfus se déroule à Rennes. Agressions contre l'universitaire juif Victor Basch.

Fondation de *L'Ouest-Éclair*, animé par l'abbé Trochu, qui va répandre les idées de démocratie chrétienne, avec la volonté de rallier ses lecteurs à la République au nom de la justice sociale.

Parution du premier volume de *l'Histoire de la Bretagne* dirigée par Arthur Le Moyne de La Borderie (1899-1906).

1900 Fondation à Nantes de la Fédération socialiste de Bretagne (mars).

1901 Edition de la *Vie des saints* d'Albert Le Grand.

1902 Que anticléricale du ministère Combes : il accuse le clergé de « confondre la cause de l'Église catholique avec celle des congrégations religieuses » et d'être « descendu dans l'arène électorale ». De nombreux incidents ont lieu à l'occasion des expulsions des congrégations enseignantes à Ploërmel, Vitré, La Guerche, Saint-Méen, Pont-Croix, Concarneau, etc.

La raréfaction de la sardine entraîne une crise dans tous les centres sardiniers du littoral sud. Fermeture des mines de plomb argentifère de Pontpéan.

Charles Le Goffic publie *L'Âme bretonne*.

~~1903~~ Les interdit l'utilisation du breton dans les prêches et les catéchismes (16 janvier). Évêques, maires, conseillers généraux protestent vivement. À Tréguier, l'inauguration, par Combes, d'une statue élevée en hommage à Ernest Renan provoque une violente manifestation (13 septembre). L'interdiction de certaines processions donne lieu à de graves incidents, comme à Nantes et à Hennebont. Le 4 octobre, à Lorient, des églises sont attaquées : la troupe intervient ; on compte 6 morts et des dizaines de blessés.

~~1904~~ Socialistes conquièrent le pouvoir municipal à Brest. Création d'une bourse du travail à Brest et à Saint-Brieuc.

~~1905~~ sine apparaît dans le premier numéro de *La Semaine de Suzette* (2 février). La première fête du Bleun Brug (12 septembre) à Saint-Vougay (Finistère), inaugure un mouvement culturel qui durera jusqu'aux années 1970. Création, à Landerneau, de la fête des Filets bleus, grande fête de bienfaisance, mais également première fête folklorique en Bretagne.

La loi de séparation de l'Église et de l'État, votée à la Chambre le 3 juillet, officialisée le 9 décembre, provoque une nouvelle vague d'indignation de la Bretagne catholique.

~~1906~~ sc, chargé de procéder à l'inventaire des biens meubles et immeubles de l'Église, se heurte à l'opposition de nombre de Bretons. À Sainte-Anne-d'Auray, le 14 mars, de 6 000 à 7 000 personnes montent aux portes de la basilique une garde si vigilante que le gouvernement reporte de dix mois la fermeture du petit séminaire.

Création de l'Office central des associations agricoles de Landerneau. En 1939, l'Office regroupera 569 syndicats locaux et 45 000 membres.

~~1907~~ elle crise dans les centres sardiniers du littoral sud.

~~1908~~ Goude (1870-1941) crée le premier journal socialiste de la région, *Le Cri du peuple*, qui paraît jusqu'en 1935.

~~1910~~ députés radicaux bretons siègent à la Chambre des députés. À Brest, Émile Goude est le premier et le seul député socialiste breton. M^{gr} Duparc, évêque de Quimper (de 1910 à 1946) : c'est un des rares évêques bretonnants.

~~1911~~ ture de la seule mine de charbon bretonne à Montrelais (Loire-Inférieure). Création de l'Office central de Landerneau à partir d'une coopérative de distribution d'engrais.

La Bretagne compte 3 271 712 habitants.

La revue *Feiz ha Breiz* est animée par l'abbé Jean-Marie Perrot, figure emblématique du bretonnisme ecclésiastique.

~~1912~~ B Masson fait paraître la revue *Brug / Bruyères*, qui tente de concilier internationalisme prolétarien et revendication bretonne. 19 numéros seulement parurent.

André Siegfried publie le *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République*, un des ouvrages fondateurs de la science politique française.

La Grande Guerre (1914-1918)

1914 : la France décrète la mobilisation générale, accueillie en Bretagne sans enthousiasme et sans révolte. Comme partout en France, la guerre contribue à estomper les querelles politiques et religieuses. Et les partisans des libertés bretonnes font taire leurs revendications : c'est, ici comme ailleurs, « l'Union sacrée ».

1915 Guerre se prolonge : rationnement, travail de femmes en usine, à la campagne, collecte de l'or, emprunts...

1916 Guerre sous-marine (septembre) place la Bretagne au cœur du conflit. Grèves aux Chantiers de la Loire à Saint-Nazaire.

Multiplication des grèves : dans les arsenaux de Rennes et de Brest, dans la poudrerie de Pont-de-Buis, dans les conserveries d'Audierne. Au cours de l'été, des incidents éclatent lors du départ des trains de permissionnaires. Depuis avril, les États-Unis sont entrés en guerre contre l'Allemagne : Brest voit l'arrivée des premiers convois nord-américains. Saint-Nazaire devient le quartier général de la base n° 1 d'accueil de troupes et de matériel US.

Les Américains débarquent à Brest.

La guerre se solde par la mort de 150 000 « poilus » bretons.

Maurice Marchal, Henri Prado et Joseph de Roince fondent le Groupe régionaliste breton.

Camille Le Mercier d'Erm fait paraître *Les Bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine*.

L'entre-deux-guerres (1918-1939)

Premier numéro de *Breiz Atao !* (« Bretagne toujours ! »), « organe mensuel du Groupe régionaliste breton », qui se distingue par son radicalisme, ses préoccupations plus politiques que culturelles, et son développement hors de la tutelle ecclésiastique.

1926 Mancel fonde l'Union de la Mée, syndicat paysan.

1921 - Julien Vally remporte les élections municipales à Douarnenez : il devient ainsi le premier maire communiste de France.

1923 Yves Creston, Suzanne Candré-Creston, Georges Robin et Jeanne Malivel fondent le groupe des Seiz Breur (« Sept Frères »), mouvement de pensée qui cherche à ressourcer la création contemporaine par un retour aux origines purement bretonnes.

Le cartel des gauches, qui rassemble électoralement radicaux et socialistes sur le thème de la laïcité, l'application stricte des lois de 1903-1905, la rupture avec les « forces de réaction », provoque en Bretagne une poussée à droite.

Grèves à Douarnenez pour protester contre les conditions de travail et les salaires : 1 600 grévistes paralysent l'activité économique de la ville. La mairie communiste

soutient le mouvement. Un accord intervient le 6 janvier 1925, donnant satisfaction à la plupart des revendications ouvrières.

La création du Parti démocrate populaire permet à nombre de catholiques bretons d'allier la fidélité à leurs convictions religieuses et la volonté de promouvoir un progrès social.

1925 ~~1925~~ion de *Gwalarn*, supplément littéraire de *Breiz Atao !*, sous la direction de Roparz Hémon. *Gwalarn* devient une revue indépendante en 1926. Elle est la première revue en breton totalement autonome par rapport à l'Église ; son but est de doter la Bretagne d'une littérature « nationale » : « Pour la première fois, une revue bretonnante présentera exclusivement à des lecteurs instruits des articles faits pour eux, susceptibles de les intéresser au même degré qu'une page tirée de n'importe quelle publication d'une capitale européenne, au lieu des contes enfantins et de poésies poussives à l'usage d'illettrés » (Roparz Hémon).

1926 Mancel fonde la Fédération des syndicats paysans de l'Ouest qui défend les intérêts des « cultivateurs cultivants ». Devient la Ligue des paysans de l'Ouest en 1927.

Aux élections législatives, les listes du « Bloc ouvrier-paysan » (communiste) ne recueillent en Bretagne qu'un très faible pourcentage de suffrages.

Création de la Caisse bretonne de crédit agricole mutuel.

1927 ~~1927~~guration du monument aux morts conçu par René Quillivic dédié aux marins disparus pendant la Grande Guerre à la pointe Saint-Mathieu.

Fondation du Parti autonomiste breton (PAB) lors d'un congrès à Rosporden. Ce parti est dirigé par François Debauvais et Olier Mordrel.

Lancement de la revue *Kornorg* par les membres des Seiz Breur. Elle se présente comme l'équivalente de *Gwalarn* dans le domaine artistique. Mais seuls 4 numéros paraissent.

1929 ~~1929~~ Dorgères crée des Comités de défense paysanne pour combattre la loi sur les assurances sociales obligatoires pour les ouvriers agricoles. Ces comités se multiplient dans l'Ouest tout au long des années 1930.

Le cinéaste Jean Epstein tourne *Finis Terrae*, film muet consacré aux goémonniers d'Ouessant. Suivront *Mor Vran* (1930) sur l'île de Sein, et *L'Or des mers* (1932) sur les pêcheurs des îles d'Houat et Hoëdic.

1931 ~~1931~~cret Gilmour, qui interdit l'importation de légumes par la Grande-Bretagne, provoque une crise chez les primeuristes de la côte septentrionale.

Scission au sein du PAB : Morvan Marchal et Goulven Mazéas fondent la Ligue fédéraliste de Bretagne (LFB).

François Vallée fait paraître un *Grand dictionnaire français-breton*.

1932 ~~1932~~ la première fois en Bretagne, une majorité d'élus de gauche remporte les élections législatives (1^{er} et 8 mai).

Surproduction et baisse des prix agricoles.

Fermeture des forges de Trignac. Faillite de la Compagnie générale transatlantique.

Destruction à Rennes par explosifs du monument qui rappelait l'union de la Bretagne à la France devant l'hôtel de ville (nuit du 6 au 7 août). La voie ferrée est sabotée à Ingrandes (20 novembre). Ces deux attentats sont revendiqués par la société secrète Gwenn ha Du (« Blanc et Noir ») animée notamment par Célestin

Lainé.

1933 ventes-saisies se multiplient dans les campagnes. Dorgères, Hervé Budes de Guébriant et l'Office de Landerneau, appuyés par l'Église et les élus de droite, organisent une grande manifestation à Quimper, qui rassemble 10 000 personnes (29 janvier). « Marche de la faim » des ouvriers de Saint-Nazaire (juin).

Parution de la revue *Ar Falz* (« La Faucille »), « bulletin mensuel des instituteurs laïcs partisans de l'enseignement du breton », sous la direction de Yann Sohier (1901-1935), instituteur à Plourivo, qui incarne la sensibilité de gauche du mouvement breton.

1934 Manifestations paysannes contre la mévente de leurs produits (Rennes, octobre).

Parution de la revue *Stur* (« Le Gouvernail »), animée par Olier Mordrel, qui affiche une propagande ouvertement raciste et fasciste.

1935 Manifestations contre les décrets-lois de Laval (juillet-août) qui amputent traitements, salaires et loyers de 10 % tout en augmentant les impôts.

Dorgères met sur pied les Jeunesses paysannes, encore appelées Chemises vertes, qui tiennent leur premier congrès à Bannalec.

1936 Elections de mai, marquées par la victoire du Front populaire, se traduisent en Bretagne par une nette victoire des conservateurs. Les grèves sont peu nombreuses en Bretagne, à l'exception de la Basse-Loire.

1936 Campagne de « barbouillages » décidée par le mouvement nationaliste breton. Arrestation des « barbouilleurs ». Procès à Rennes (juin) : Célestin Lainé est condamné à trois mois de prison ferme. Debauvais, en fuite, se livre à la police : deux procès successifs ont lieu (novembre et décembre) qui le condamnent à un an de prison ferme.

1939 Demi-million de touristes en Bretagne pendant l'été. Jean Grémillon commence le tournage de *Remorques* (1939-1941), d'après un roman de Roger Vercel, paru en 1935.

La Seconde Guerre Mondiale (1939-1945)

1939 Septembre : alors que l'Allemagne attaque la Pologne, alliée de la France et de la Grande-Bretagne, celles-ci, respectant leurs engagements, entrent dans le conflit. Pendant la « drôle de guerre », arrivée de plusieurs centaines de milliers de déplacés dans les départements bretons.

1940 La percée du front français à Sedan, le 14 mai, l'avancée des armées allemandes est foudroyante : entrée à Brest le 19 juin. La presque totalité des hommes valides de l'île de Sein (130 personnes) gagnent l'Angleterre. 137 000 prisonniers bretons sont transférés dans les oflags et stalags en Allemagne. La Bretagne est considérée comme « la pierre angulaire de la garde atlantique », suivant un rapport de Werner Best (juillet).

Réunion des autonomistes les plus durs à Pontivy : présentation d'un programme de gouvernement breton (3 juillet). Mgr Duparc, évêque de Quimper, met en garde ses fidèles « contre la campagne de séparatisme breton » (juillet).

Marcel Brossier, premier fusillé en Ille-et-Vilaine (17 septembre). Imposition des premières restrictions alimentaires (septembre). Après l'entrevue de Montoire (24 octobre), l'Allemagne préfère la collaboration de Vichy au soutien aux autonomistes bretons. Raymond Delaporte, modéré, prend la tête du PNB. En novembre, le breton fait son entrée sur les ondes de Rennes-Bretagne, poste dépendant directement des autorités allemandes.

1941 Création de la fonction de préfet régional (19 avril). Création des régions d'Orléans, de Rennes, d'Angers et de Poitiers. Nantes et la Loire-Inférieure se trouvent rattachées administrativement à Angers et sont séparées du reste de la Bretagne (décret du 30 juin 1941). Les préfets se désolent du peu d'effet de la propagande vichyssoise. De nombreux réseaux de résistance communiste sont démantelés par les troupes d'occupation. 27 otages sont fusillés après l'exécution du lieutenant-colonel Hotz à Nantes (octobre).

1942 Retour au pouvoir de Pierre Laval (avril). Laval lance la Relève, échange de travailleurs contre des prisonniers. Raids aériens sur Brest et Saint-Nazaire. Sabotages multiples organisés par la Résistance, qui entraînent un durcissement des représailles. Scission de plus en plus nette entre la population et les autorités allemandes.

Joseph Ollivier (1878-1945) fait paraître *La Chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, catalogue de plus d'une centaine de titres.

1943 TO se heurte à une forte opposition en Bretagne. Les paysans soutiennent de nombreux réfractaires. La Résistance se structure en mouvements organisés. Exécution, sans doute par un résistant communiste, de l'abbé Jean-Marie Perrot, recteur de Scrignac, accusé de compromission avec l'occupant.

Célestin Lainé fonde le Bezen Perrot, qui comporte moins d'une centaine de membres.

1944 L'attente du débarquement, un climat pré-insurrectionnel est créé par la Résistance. Véritable bataille entre résistants et forces allemandes à Saint-Marcel (Morbihan) le 18 juin. La percée d'Avranches (1^{er} août) permet la reprise de l'offensive américaine. Départ du dernier train de déportation de Rennes le 3 août. Le général de Gaulle entre à Rennes le 20 août. Brest est libérée le 18 septembre.

Le premier numéro du *Télégramme de Brest et de l'Ouest*, qui succède à *La Dépêche de Brest*, paraît ce jour-là. Les mois d'août et septembre sont marqués par une « épuration de voisinage » menée par les FFI. Outre les femmes tondues, il y aurait eu 581 personnes tuées, victimes d'exécutions sommaires. La reprise en main « légale » fut rapide : à la fin de l'année, la plupart des FFI étaient encasernés.

Henri Queffélec fait paraître *Un recteur de l'île de Sein*.

1945 Evacuation de Berlin (8 mai) ; les Américains entrent à Lorient (10 mai).

Le retour des prisonniers et des déportés a été accompagné d'une reprise de la violence. Élections municipales (avril-mai) : consécration des forces issues de la Libération et glissement du corps électoral à gauche (SFIO, Parti communiste). Les élections cantonales de septembre confirment cette tendance.

La IV^e République (1946-1958)

~~1946~~ Mission du général de Gaulle (20 janvier). Au référendum organisé en mai pour l'adoption de la nouvelle Constitution, le « non » l'emporte : 61 % pour la Bretagne (52 % pour la France). Chômage, pénurie, rationnement.

Implanté à Quimerc'h en mars, un émetteur diffuse, à partir de décembre, des émissions de radio en langue bretonne confiées à Pierre-Jakez Hélias qui crée des héros emblématiques, Jakez Kroc'hen et Gwilhou Vihan, représentant une Bretagne paysanne et joviale.

~~1947~~ Annement et inflation occasionnent mécontentement et grèves (printemps, automne).

Le 28 juillet, l'*Ocean Liberty*, navire norvégien transportant de l'acier et 3 000 tonnes de nitrate d'ammonium, explose en rade de Brest, faisant 22 morts et des centaines de blessés.

Joseph Martray publie *Le Problème breton et la réforme de la France*, vibrant pamphlet contre le déclin économique de la Bretagne.

~~1948~~ de la fonction publique (septembre).

Lancement de la revue littéraire en breton *Al Liamm*.

~~1949~~ Pouvoir d'achat commence à remonter. Le rationnement est moins contraignant. Premières coopératives laitières. Édouard Leclerc ouvre sa première boutique à Landerneau (décembre).

~~1950~~ Joseph Martray œuvre à la création du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB).

Pierre-Jakez Hélias contribue à la création du festival de Cornouaille à Quimper.

~~1951~~ Pleven devient président du CELIB. La loi Deixonne autorise l'enseignement du breton dans le secondaire comme matière facultative. Première réunion de la commission parlementaire du CELIB au Palais-Bourbon.

~~1952~~ es (août) à la suite des décrets-lois de Laniel. Installation de l'usine Thomson-CSF à Brest. Le CELIB présente un « Plan breton » mettant en avant les investissements utiles à la Bretagne. Citroën s'implante à Rennes.

~~1954~~ deuxième Plan français de modernisation et d'équipement reconnaît « la nécessité d'activités complémentaires dans certaines régions agricoles à forte densité humaine comme la Bretagne ».

~~1955~~ sion à Port-Launay (Finistère) par Pierre Doux de l'entreprise agroalimentaire du même nom.

~~1956~~ ioration sensible des conditions de vie. Premier plan d'action régionale concernant les départements bretons (juillet).

~~1957~~ ente du chou-fleur, première mobilisation des producteurs (mars). Parution de la revue *Brud* (« Renommée ») : animée par la gauche du mouvement breton et par des catholiques réfractaires au nationalisme, elle se propose d'écrire pour le peuple afin de lui donner la fierté de sa langue et de ses origines.

Les *festou-noz* connaissent un renouveau en Haute-Cornouaille, avant de gagner bientôt toute la Bretagne et les villes à fortes colonies bretonnes.

La V^e République (depuis 1958)

1958 Naissance à Crozon de la Société pour l'étude de la protection de la nature en Bretagne (SEPNB). Crise sur le marché de l'artichaut, grève de coupes (juin). Fondation du « comité de l'artichaut ». Alexis Gourvennec, âgé de vingt-deux ans, en est élu président (27 décembre).

1959 Premier disque de harpe en solo d'Alan Stivell, *Musique gaélique*. Création de l'université de Brest. Édouard Leclerc ouvre son premier magasin à Paris.

1960 Ouverture des cours de l'artichaut (mai). Vote de la loi d'orientation agricole (5 août). Création du Syndicat indépendant des primeuristes (18 novembre). Les producteurs décident de prendre en main l'organisation de leur marché (29 novembre, au Rialto, à Morlaix). Implantation à Lannion d'une unité décentralisée du Centre national d'études des télécommunications (CNET).

1961 Ouverture du marché au cadran ; boycott des négociants (24 mars). « Bataille de l'artichaut » (mai-juin) marquée notamment par la prise de la sous-préfecture de Morlaix (8 juin). Barrages de tracteurs (30 mai). Procès de Marcel Léon et d'Alexis Gourvennec (22 juin), qui sont relaxés. 2 000 personnes manifestent à Quimper pour obtenir une loi-programme garantissant annuellement les investissements de l'État en Bretagne. Une série de décrets donnent en partie satisfaction aux agriculteurs en colère.

1962 Renault ouvre une usine de montage à Chartres-de-Bretagne (6 000 salariés). Installation du Joint français à Saint-Brieuc. Le général de Gaulle inaugure la station de Pleumeur-Bodou (19 octobre). Mobilisation contre la réforme tarifaire qui pénalise les transports en Bretagne. Un accord est obtenu.

1963 Bilan des forges d'Hennebont. Crise de la construction navale aux Chantiers de la Basse-Loire.

1964 Naissance de l'Union démocratique bretonne (UDB), mouvement autonomiste de gauche, non violent. Il va s'imposer comme le troisième parti politique de gauche en Bretagne, mais sans jamais rallier un nombre important d'électeurs.

Naissance de Télé-Bretagne-Actualités, ancêtre de la télévision régionale France 3 Bretagne-Pays de Loire.

1965 Ligne ferrée électrifiée jusqu'à Rennes.

Fin de la reconstruction de l'abbaye de Landévennec (juillet).

Premier disque de Glenmor.

1966 Naissance du Front de libération de la Bretagne (FLB) qui opte, jusqu'en 1978, pour l'action violente : attentat devant la mairie de Saint-Brieuc (17 juin), contre l'immeuble des contributions indirectes de Lorient (24 novembre).

Manifestations des aviculteurs.

1967 Manifestations paysannes contre la « Politique agricole commune » (PAC).

Naissance de l'Armée républicaine bretonne (ARB).

Marée noire : le pétrolier libérien *Torrey-Canyon* s'échoue près des îles Scilly (18 mars).

Le Télégramme de Brest et de l'Ouest est le premier quotidien d'Europe à utiliser la quadrichromie offset.

1968 « Événements » sont marqués par de nombreuses revendications régionales :

« L'Ouest veut vivre ! »

Fermeture du dernier atelier des forges d'Hennebont.

Création de la revue *Armor Magazine*.

1969 Premiers spectacles associant Alan Stivell, Glenmor, Gilles Servat.

1970 Jean Lebesque fait paraître *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*. Sortie de *La Blanche Hermine*, de Gilles Servat.

1971 Stivell sort son album *Renaissance de la harpe celtique*. Yann-Ber Piriou fait paraître *Défense de cracher par terre et de parler breton. Poèmes de combat (1950-1970)*. *Anthologie bilingue*.

1972 du Joint français à Saint-Brieuc (23 février). Cette grève provoque un immense mouvement de solidarité.

Création de l'association Dastum (« Recueillir ») qui a pour but la collecte de la tradition orale bretonne.

1978 Pression de la gauche lors des élections législatives des 4 et 11 mars : Charles Josselin (socialiste) prend Dinan à René Pleven, alors ministre de la Justice ; Louis Le Pensec (socialiste) remporte la circonscription de Quimperlé. Seul le département de l'Ille-et-Vilaine reste entièrement acquis à la majorité.

1979 30 janvier, le gouvernement dissout plusieurs mouvements autonomistes, parmi lesquels le FLB, qui réagit en multipliant les attentats (12 en 1974, 21 en 1975).

1975 Pièce de théâtre *La Révolte des Bonnets rouges*, écrite par Yann-Ber Piriou et Paol Keineg, poètes engagés de la jeune gauche bretonne des années 68, est jouée devant plusieurs milliers de spectateurs à l'occasion du tricentenaire de l'événement.

Pierre-Jakez Hélias publie *Le Cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton du pays bigouden*. Immense succès : plus de 2 millions d'exemplaires vendus ; traduction en plus de 20 langues.

1976 Manifestation à Nantes (5 000 jeunes) pour la réintégration de la Loire-Atlantique à la Bretagne.

1975 Association Diwan ouvre une première école maternelle en breton à Plourin-Ploudalmézeau. Une autre maternelle s'ouvre à Quimper en septembre. En 1980, on en comptera 13.

Xavier Grall réplique à Pierre-Jakez Hélias en publiant *Le Cheval couché*.

1978 Rage de l'*Amoco-Cadiz* (16 mars) : plus de 400 kilomètres de côtes souillées par 230 000 tonnes de pétrole brut.

Début de résistance à l'implantation d'un site nucléaire à Plogoff (Finistère).

Une aile du château de Versailles est endommagée par quelques « durs » de l'*Emsav* (26 juin).

Valéry Giscard d'Estaing octroie une « charte culturelle » à la Bretagne pour aider au redressement de sa culture.

1979 15 000 personnes manifestent contre le projet d'une centrale nucléaire à Plogoff (3 janvier). Attentats contre le camp d'instruction militaire de Lannion et contre les immeubles des Renseignements généraux à Saint-Brieuc.

1980 Fleuriot publie *Les Origines de la Bretagne*.

1981 Abandon de la centrale nucléaire prévue à Plogoff, après de multiples manifestations.

La gauche envoie 19 parlementaires bretons (sur 33) siéger à l'Assemblée nationale.

Pour la première fois depuis 1932, les élus de gauche sont majoritaires en Bretagne (les 5 députés des Côtes-du-Nord sont socialistes, 6 sur 8 dans le Finistère, 2 sur 6 en Ille-et-Vilaine, 4 sur 8 en Loire-Atlantique, 2 sur 6 dans le Morbihan).

Création à Douarnenez de la revue *Le Chasse-Marée*.

~~1983~~ Manifestations paysannes contre la politique agricole du Marché commun (notamment les quotas laitiers). Attentats contre les symboles de « l'État français » : gendarmeries, perceptions, cité judiciaire de Rennes...

~~1984~~ Piques manifestations agricoles, notamment contre les montants compensatoires. La sous-préfecture de Brest est saccagée par des éleveurs de porcs. Un règlement intervient, qui apaise le mouvement.

~~1985~~ Introduction du CAPES de breton.

~~1986~~ Conseil général des Côtes-d'Armor adopte le principe d'une signalisation bilingue (le Finistère prend peu après la même décision).

~~1988~~ On ouvre son premier collège au Relecq-Kerhuon (Finistère). Il est baptisé « Roparz Hémon ».

~~1990~~ Côtes-du-Nord deviennent « Côtes-d'Armor ».

Ouverture à Brest d'Océanopolis, centre de culture scientifique, technique et industrielle de la mer (la surface est doublée en 2000). À Carhaix, premier « Festival du livre en Bretagne », désormais annuel.

~~1992~~ Création du festival des Vieilles Charrues à Carhaix pour dynamiser le « Centre-Bretagne » et donner la réplique à « Brest 92 », grande fête du patrimoine maritime qui se renouvelle tous les quatre ans.

~~1993~~ Crise dans le secteur de la pêche (effondrement des cours). 4 000 personnes participent à Rennes à une manifestation qui tourne à l'émeute.

~~1994~~ Suite du mouvement des marins-pêcheurs : violents affrontements à Rennes le 4 février. Incendie du bâtiment du parlement de Bretagne. Création de l'Institut de Locarn (canton de Maël-Carhaix) regroupant des opérateurs économiques tenant compte des « réalités culturelles de la région » (septembre).

~~1995~~ Création de l'association « Produit en Bretagne » pour promouvoir les produits locaux. Elle regroupe 30 membres issus des milieux industriels de l'agroalimentaire et des distributeurs.

~~1996~~ Victoires de la musique, Dan Ar Braz et « L'Héritage des Celtes » remportent le prix du meilleur album de musique traditionnelle.

~~1997~~ En avril, le conseil régional de Bretagne adopte une motion en faveur de l'unité administrative de la Bretagne, c'est-à-dire du retour de la Loire-Atlantique dans la région. Un millier de défenseurs du breton défilent dans les rues de Pontivy.

~~1998~~ 6 000 personnes défilent à Binic pour la défense d'une eau pure (27 juin).

~~1999~~ Passage de l'*Erika* au large de Penmarc'h (12 décembre) : nouvelle marée noire, touchant notamment les côtes de Belle-Île, du Croisic, de Batz-sur-Mer.

~~2000~~ Attentat contre le McDonald's de Quévert (Côtes-d'Armor) : une jeune employée, Laurence Turbec, est tuée par l'explosion de la bombe (19 avril). Création de la chaîne privée TV Breizh, émanation de TF1 (1^{er} septembre). Faute d'audience suffisante, elle réduit peu à peu sa bretonnité affichée pour se transformer en chaîne généraliste.

~~2001~~ On et le ministère de l'Éducation nationale signent un protocole permettant

l'intégration dans le service public des établissements de langue bretonne.

2002élection présidentielle, la gauche est plus forte en Bretagne qu'en moyenne française : 4 points d'écart, soit environ 10 % de plus.

2003 succès du film *L'Équipier*, réalisé par Philippe Lioret, tourné à Ouessant, avec Sandrine Bonnaire et Philippe Torreton.

2004élections régionales et européennes confirment l'inflexion à gauche de l'électorat breton : lors du scrutin régional du 28 mars, le PS, emmené par Jean-Yves Le Drian, et ses alliés (communistes, radicaux, Verts, autonomistes de l'Union démocratique bretonne) obtiennent près de 59 % des voix au second tour.

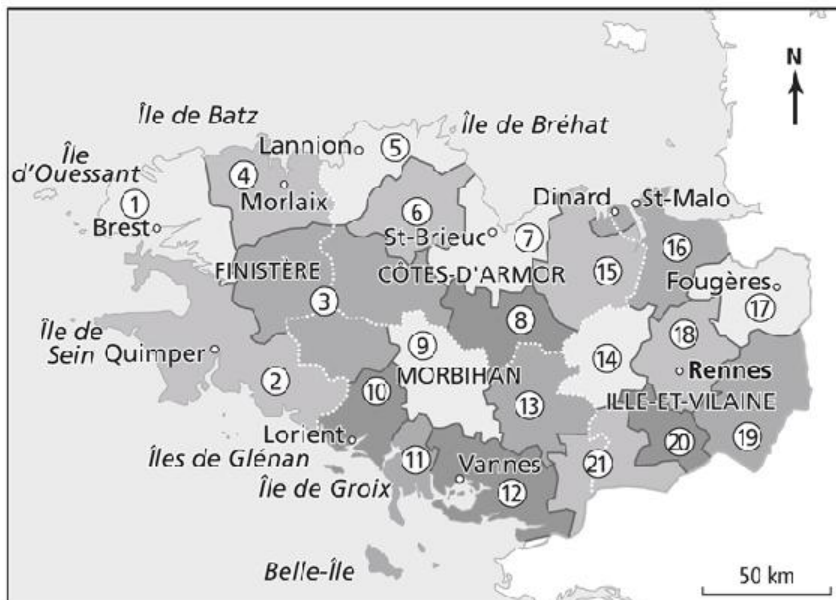
Manifestations de producteurs de choux-fleurs (Côtes-d'Armor) protestant contre la baisse des cours et la concurrence étrangère (automne).

Aux assises régionales de Morlaix, le président (PS) du conseil régional, Jean-Yves Le Drian, donne le coup d'envoi d'un « programme d'action stratégique » à mettre en œuvre en 2006 (27 novembre) : les 21 « pays » qui quadrillent l'isthme armoricain forment la clé « de la cohérence, de l'insertion et de la solidarité ». La Bretagne ambitionne de réinventer un modèle de développement fondé sur « l'économie de l'intelligence et de la connaissance » (Jean-Yves Le Drian).

2005 que la ratification du traité constitutionnel européen soumise aux Français par référendum le 29 mai a été rejetée par 54,87 % des voix, la Bretagne (sauf les Côtes-d'Armor) a voté majoritairement « oui » (50,90 %). L'analyse détaillée des résultats révèle une fracture très nette entre les grandes villes (Brest, Saint-Brieuc, Quimper, Lorient, Rennes, Saint-Malo...), qui se sont plutôt prononcées pour un « oui » affirmé, et les campagnes, où le « non » est majoritaire (79 % à Bolazec, 77 % à Berrien, 63 % à Huelgoat, 60 % à Spézet, 57 % à Carhaix dans le Finistère...).

À la place du traditionnel clivage gauche-droite, les résultats du référendum paraissent ainsi traduire une fracture plus sociologique que politique entre villes et campagnes, villes riches et villes périphériques, zones littorales et zones de l'intérieur.

**LA BRETAGNE AU DÉBUT DU XXI^e SIÈCLE :
UN TERRITOIRE QUADRILLÉ SUR
4 DÉPARTEMENT ET 21 PAYS**



Pays :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| ① de Brest | ⑫ de Vannes |
| ② de Cornouaille | ⑬ de Ploërmel-Cœur de Bretagne |
| ③ du Centre-Ouest-Bretagne | ⑭ de Brocéliande |
| ④ de Morlaix | ⑮ de Dinan |
| ⑤ du Trégor-Goëlo | ⑯ de Saint-Malo |
| ⑥ de Guingamp | ⑰ de Fougères |
| ⑦ de Saint-Brieuc | ⑱ de Rennes |
| ⑧ du Centre-Bretagne | ⑲ de Vitré-Porte de Bretagne |
| ⑨ de Pontivy | ⑳ des Vallons de Vilaine |
| ⑩ de Lorient | ㉑ de Redon et Vilaine |
| ⑪ d'Auray | |

Bibliographie

Nécessairement sélective, cette bibliographie récapitulative est consacrée, pour l'essentiel, aux documents et ouvrages que nous avons utilisés. Afin de permettre le repérage rapide d'un auteur ou d'un titre, nous avons adopté le principe d'un classement à deux entrées : instruments de travail (dictionnaires, répertoires, inventaires...) et sources imprimées (mémoires, romans, journaux, archives publiées...) d'une part, études des historiens (à partir du XIX^e siècle) d'autre part.

Pour une bibliographie chronologique, thématique et spécialisée, le lecteur se reportera aux notes de chacun de nos 70 chapitres. Dans la perspective d'une approche plus précise et détaillée encore, on pourra utiliser la bibliographie classée en multiples rubriques, riche de 3 742 titres, proposée par Alain Croix et Jean-Yves Veillard (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Éditions Apogée, 2002.

I. Instruments de travail et sources imprimées

- « Ce que nous sommes », *Breiz Atao ! / La Bretagne toujours !*, n° 1, janvier 1919.
- « La langue bretonne et le socialisme », *Ar Falz*, n° 1, janvier 1933.
- « Le druidisme dans la nouvelle Europe », *Nemeton, revue d'études druidiques*, n° 1, 2^e trimestre 1942, p. 23-24.
- « Le sommeil de Balor », *Nemeton, revue d'études druidiques*, n° 2, 3^e trimestre 1942, p. 49.
- « Remontrances du parlement de Bretagne au XVIII^e siècle », dans A. LE MOY, *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, Genève, Mégariotis Reprints, 1981 (réimpression de l'édition d'Angers, 1909), p. 1-160.
- « Voyage de Mignot de Montigny de l'Académie des sciences en

Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VI, 1925, p. 225-301.

ANCEAU, Éric, *Dictionnaire des députés du Second Empire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

— *Les Députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite au XIX^e siècle*, Paris, Éditions Honoré Champion, 2000.

ARGENTRÉ, Bertrand d', *L'Histoire de Bretagne des Roys, ducs, comtes et princes d'icelle, l'establisement du royaume, mutation de ce titre en duché, continué jusques au temps de Madame Anne, dernière duchesse et depuis Royné de France, par le mariage de laquelle passa le duché en la maison de France, mise en escript par Noble Homme Messire Bertrand d'Argentré, sieur de Gosnes, Forges, etc., conseiller du Roy et président du présidial de Rennes*, Rennes, J. Duclos, 1582, in-folio ; 2^e éd., Paris, 1588 ; 3^e éd. augmentée par Charles d'Argentré [fils de Bertrand], Paris, 1618 ; 4^e éd., Rennes, 1668.

AUBERT, Octave-Louis, *Veuve de guerre*, Saint-Brieuc, L'Édition Bretonne, 1918.

Avanturio Ar Citoen Jean Conan a Voegamp / Les Aventures du citoyen Jean Conan de Guingamp, texte original en breton, traduction française, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1990.

AVRIL, Jean-Loup, *Mille Bretons. Dictionnaire biographique*, Spézet, Éditions Les Portes du Large, 2002.

BALZAC, Honoré de, *Les Chouans ou la Bretagne en 1799*, Paris, 1829.

— *Béatrix ou les Amours forcées*, Paris, 1840.

BARTHÉLEMY, Anatole de, *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1880.

BAUDRILLART, Henri, *Les Populations agricoles de la France*, t. I : *Normandie et Bretagne, passé et présent*, Paris, Éditions Hachette, 1885 (enquête menée à la demande de l'Académie des sciences morales et politiques, consacrée à l'état matériel et moral des populations agricoles).

BÉRENGER, JEAN, et MEYER, Jean (dir.), *La Bretagne de la fin du XVII^e siècle d'après le rapport de Béchameil de Nointel*, Paris, Éditions Klincksieck, 1976.

BLOCH, Marc, *Souvenirs de guerre (1914-1915)*, Cahiers des Annales, 26, Paris, Éditions Armand Colin, 1969.

BOSCHET, père, *Le Parfait Missionnaire ou la Vie du R.P. Julien Maunoir*,

de la compagnie de Jésus, missionnaire en Bretagne, Paris, 1697.

BOUCHART, Alain, *Grandes croniques de Bretagne*, texte établi par Marie-Louise Auger et Gustave Jeanneau, Paris, CNRS Éditions, 1986 (t. I et II), 1998 (t. III).

BRANTÔME, *Discours sur les colonels de l'infanterie française*, édité par Étienne Vaucheret, Paris-Montréal, 1973.

— *Vie des Dames illustres françoises et étrangères*, Paris, Éditions Garnier, s.d.

Breiz Atao !, n° 318, 18 décembre 1938.

Bretagne (La), société de secours aux familles indigentes des Bretons résidant à Paris. Compte rendu de l'assemblée générale des membres bienfaiteurs de la Société, tenue le 28 mai 1900, Paris, 1900.

BROUSMICHE, Jean-François, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830, 1831*, Quimper, Éditions Morvan, 1977.

CADIC, Joseph, *Sur quelques problèmes agricoles en Bretagne. Interpellations au Parlement (1924-1958)*, s.l., 1967.

Çà et là à travers la Bretagne. Traditions populaires, textes réunis et présentés par Fanch Postic, « Les Œuvres de François Cadic », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

Cahiers des plaintes et doléances de Loire-Atlantique (1789), Nantes, 1989, 4 vol.

CALLOCH, Yan Ber, *Ar en deulin / À genoux*, Spézet, Éditions Kendalc'h, 1986.

CAMBRY, Jacques, *Voyage dans le Finistère ou État de ce département en 1794 et 1795*, Paris, an VIII (1799). Cet ouvrage a donné lieu à plusieurs rééditions annotées : en 1836 par Fréminville, en 1838 par Émile Souvestre, en 1999 par Dany Guillou-Beuzit (Quimper, Société archéologique du Finistère). Il existe aussi une édition Slatkine Reprints, Genève, 1979.

CARNÉ, comte Gaston de, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1889.

Cartier, Jacques, *Relations*, édité par Michel Bideaux, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1986.

Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, avec une préface d'André Chédeville, Hubert Guillotel et Bernard Tanguy, Rennes, 1998.

CASTEL, YVES-Pascal, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980.

- CAYLUS, Anne Claude Philippe de, *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*, Paris, 1752-1757, 7 vol.
- CELIB, *Bretagne, une ambition nouvelle*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1971.
- CÉSAR, *Guerre des Gaules*, texte traduit par L.-A. Constans, Paris, Éditions des Belles Lettres, 1926, 2 vol.
- CHATEAUBRIAND, François René, vicomte de, *Mémoires d'outre-tombe* [1848], Paris, Éditions Garnier, 1989-1992, 4 vol.
- CHÂTELLIER, Armand du, *Recherches statistiques sur le département du Finistère*, Nantes, Éditions Mellinet, 1835-1837.
- CLÉMENT, Pierre, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, t. II, 1865.
- COMBOT, Paolig, *Les Aventures extraordinaires du citoyen Conan*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2001.
- COMPÈRE, Madeleine, et JULIA, Dominique, *Les Collèges français (XVI^e-XVIII^e siècle), répertoire 2 : France du Nord et de l'Ouest*, Paris, Éditions du CNRS, 1988.
- Contes populaires de la Basse-Bretagne*, texte établi et présenté par Françoise Morvan, « Les Œuvres de Luzel », Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 1996, 3 vol.
- Contes retrouvés*, texte établi et présenté par Françoise Morvan, « Les Œuvres de Luzel », Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 1999, 2 vol.
- Courrier du Finistère (Le)*, 7 août 1914.
- Croix des Côtes-du-Nord (La)*, n° 2164, dimanche 24 juin 1934 ; n° 2189, dimanche 16 décembre 1934.
- COURSON, Aurélien de, *Le Cartulaire de Redon*, Paris, Imprimerie Nationale, 1863 (les Prolégomènes ont fait l'objet d'une édition à part sous le titre *La Bretagne du V^e au XII^e siècle*).
- CRSPIN, Jean, *Histoire des Martyrs persecutez et mis à mort pour la vérité de l'Evangile, depuis le temps des apostres jusques à présent* [1619], Toulouse, Société des livres religieux, 1885, 3 vol.
- CROIX, Alain, *Moi, Jean Martin, recteur de Plouvellec. Curés « journalistes » de la Renaissance à la fin du XVI^e siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1993.
- et GARREAU, J. (dir.), *Cahiers de doléances du tiers état pour les États généraux de 1789, département de Loire-Atlantique*, Nantes, 1989, 217 fascicules.

- et VELLARD, Jean-Yves (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Éditions Apogée, 2002.
- DÉGUIGNET, Jean-Marie, *Mémoires d'un paysan bas-breton*, Le Relecq-Kerhuon, Éditions An Here, 1998 ; Paris, « Pocket », 2001.
- DELUMEAU, Jean (dir.), *Documents de l'histoire de la Bretagne*, Toulouse, Éditions Privat, 1971.
- DEMONET, Michel, *Tableau de l'agriculture française au milieu du XIX^e siècle. L'enquête de 1852*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990.
- DESHAYES, Albert, *Dictionnaire étymologique du breton*, Douarnenez, Éditions du Chasse-Marée, 2003.
- Dictionnaire Universel François et Latin [...]*, dit de Trévoux, Paris, 1732, 6 vol.
- DUBREUIL, Léon, *Les Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution*, « Collection des documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution », Paris, 1915, 2 vol.
- DUBUISSON-AUBENAY, François-Nicolas Baudot, seigneur de, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1898-1902, 2 vol. ; rééd., Paris, Éditions du Laveur, 2000.
- Électeur du Finistère (L')*, journal des intérêts départementaux et locaux, n° 139, mercredi 3 novembre 1869.
- ERMOLD LE NOIR, *Faits et gestes de Louis le Pieux. Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie jusqu'au XIII^e siècle*, traduit par M. Guizot, Paris, t. IV, 1824.
- Estroite Alliance ou la Jonction du Parlement de Bretagne et de trois estats de la province avec le Parlement de Paris (L')*, Paris, 1649.
- EXPILLY, abbé, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Amsterdam, 1768.
- FAIL, Noël du, *Baliverneries, ou Contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Leon Ladulphi*, Paris, Éditions Pierre Trepperel, 1548.
- *Les Contes et Discours d'Eutrapel, par le feu seigneur de la Herissaye, gentilhomme breton*, Rennes, Éditions Noël Glamet de Quimper-Corentin, 1585.
- *Les Propos rustiques de Noël du Fail*, texte original de 1547, interpolations et variantes de 1548, 1549, 1573, avec introduction, éclaircissements et index par Arthur de La Borderie, Paris, Éditions Alphonse Lemerre, 1878.
- *Mémoires des plus notables arrests du Parlement de Bretagne, recueillis*

et extraicts par messire Noël du Fail, vivant sieur de la Hérissaye et Conseiller du Roy au mesme Parlement, Rennes, 1654 [1^{re} éd. 1576, 2^e éd. 1579].

FAVEREAU, Francis, *Anthologie de la littérature de langue bretonne au XX^e siècle*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, t. I : 1900-1918, 2001 ; t. II : 1919-1944, 2004.

Finistère (Le), n° 5, samedi 6 juillet 1872.

FLAUBERT, Gustave, *Voyage en Bretagne. Par les champs et par les grèves*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1989.

FLEURIOT, Léon, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Paris, Éditions Klincksieck, 1964 (présentation des tout premiers textes en breton).

FONTENAY-MAREUIL, *Mémoires*, dans MICHAUD et POUJOLAT (éd.), *Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, t. XIX, 1866.

FOUCHER, Jean-Pierre, et Floc'h, Loeiz Ar, *Le Brasier des ancêtres. Poèmes populaires de la Bretagne*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1977, 2 vol.

FOUÉRÉ, Yann, *La Bretagne écartelée*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1965.

— *La Patrie interdite*, Paris, Éditions France-Empire, 1987.

FRÉMINVILLE, Christophe, chevalier de, *Guide des voyageurs du Finistère*, 1844.

FRÉVILLE, Henri, *Archives secrètes de Bretagne (1940-1944)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1985, rééd. 2004.

GAULLE, Charles de, *Mémoires de guerre*, t. II : *L'Unité (1942-1944)*, Paris, « Le Livre de Poche », 1959.

GIDE, André, « Notes d'un voyage en Bretagne » et « Paysages », dans *Œuvres complètes*, Paris, Éditions Gallimard, t. II, 1933, p. 7-16 et 247-250.

GRALL, Xavier, *Le Cheval couché*, Paris, « Le Livre de Poche », 1977.

GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, traduite du latin par Robert Latouche, Paris, Éditions des Belles Lettres, 1963, 2 vol.

GRILLON, Pierre (éd.), *Les Papiers de Richelieu*, t. I : 1624-1626, Paris, Éditions Pedone, 1975.

GUILLOUX, Louis, *Carnets (1921-1944)*, Paris, Éditions Gallimard, 1978.
— *Carnets (1944-1974)*, Paris, Éditions Gallimard, 1982.

GUYONVAR'H, C.-J., *Le Catholicon de Jean Lagadeuc, dictionnaire breton-*

latin-français du xve siècle, Rennes, Éditions Ogham, 1975.

HALGOUET, Hervé du, *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne antérieurs à 1789 conservés dans les dépôts publics de Paris*, Bibliothèque nationale et archives nationales, Saint-Brieuc, Imprimerie Prudhomme, t. I, 1914.

HAREL, Ambroise, *Mémoire d'un poilu breton avec les 243^e et 233^e régiments d'infanterie. Souvenirs de guerre et de captivité*, s.d., « en vente chez l'auteur ».

HÉLIAS, Pierre-Jakez, *Le Cheval d'orgueil*, Paris, Éditions Plon, « Terre humaine », 1957 ; « Pocket », 1982.

— *Le Quêteur de mémoire. Quarante ans de recherche sur les mythes et la civilisation bretonne*, Paris, Éditions Plon, 1990.

HILARION DE COSTE, François, *Les Éloges et vies des Reynes, Princesses, dames et demoiselles illustres en piété, courage et doctrine qui ont fleury de nostre temps et du temps de nos pères [...]*, Paris, 1630.

HUGO, Victor, *Quatre-vingt-treize*, Paris, 1874.

Illustration (L'), n° 120, samedi 14 juin 1845 ; n° 741, 9 mai 1857 ; n° 2356, 21 avril 1888 ; n° 2535, 26 septembre 1891 ; n° 3102, 9 août 1902 ; n° 3126, samedi 24 janvier 1903 ; n° 3129, samedi 14 février 1903.

ISBLED, Bruno, *Moi, Claude Bordeaux. Journal d'un bourgeois de Rennes au xvii^e siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1992.

JONES, Michael, *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1364). Suivi des Actes de Jeanne de Penthièvre (1364-1384)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, t. II : 1601-1609, Paris, Éditions Gallimard, 1958.

Journal de Messire Jerôme d'Aradon Seigneur de Quenipili gouverneur d'Hennebont, dans dom Charles Tallandier, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, t. II, 1756. Supplément aux preuves, p. CCLVIII-CCLXXXVI.

JOUVIN DE ROCHEFORT, *Le Voyageur d'Europe*, Paris, 1672. Contient l'*Itinéraire de Nantes à Brest par Vannes et Quimper et à Rennes, Saint-Malo par Morlaix et Saint-Brieuc*.

KERHERVÉ, Jean, et PERÈS, Anne-Françoise, TANGUY, Bernard, *Les Biens de la Couronne dans la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan, d'après le rentier de 1544*, Institut culturel de Bretagne, 1984.

- et Roudaut, François, TANGUY, Jean, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1978.
- KERVILER, René, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, Éditions Plihon et Hommay, 1896-1906, 16 vol.
- LA BORDERIE, Arthur de, *Cartulaire de Landévennec*, édition du texte intégral, Rennes, Éditions Plihon, 1888.
- *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, 1888.
- *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne et de leur gouvernement (XIII^e-XIV^e siècle)*, Rennes, 1902.
- *Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne de Bretagne*, Rennes, 1902.
- LACHIVER, Marcel, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Éditions Fayard, 1997.
- LA LANDE DE CALAN, Charles de, *Documents inédits relatifs aux états de Bretagne de 1491 à 1589*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1908, 2 vol.
- LAMENNAIS, Félicité de, *Correspondance générale*, t. I : 1805-1819, textes réunis, classés et annotés par Louis Le Guillou, Paris, Éditions Armand Colin, 1971.
- LA VILLEMARQUÉ, Hersart de, *Barzaz Breiz : chants populaires de la Bretagne*, Paris, Éditions Perrin, 1963 [1^{re} éd., Paris, Éditions Charpentier, 1839 ; 2^e éd., Paris, Éditions Delloye, 1845 ; 3^e éd., Paris, Éditions Didier, 1867].
- LEBEC, Éric, *Miracles et sabbats. Journal du père Maunoir. Missions en Bretagne (1630-1650)*, Paris, Éditions de Paris, 1997 (traduction française de l'original latin manuscrit, écrit de la main de Julien Maunoir en 1672, et qui se trouve aux Archives des jésuites à Rome).
- LEBESQUE, Morvan, *Comment peut-on être breton ? Essai sur la démocratie française*, Paris, Éditions du Seuil, 1979, « Points », 2001.
- LE DÛ, Jean, *Nouvel atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2001.
- Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne*, texte établi et présenté par Françoise Morvan, « Les Œuvres de Luzel », Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 2001.
- LE GOFFIC, Charles, *L'Âme bretonne*, Paris, Éditions Honoré Champion,

1^{re} série, 1902, 2^e série, 1908, 3^e série, 1910, 4^e série, 1924.

LE GRAND, Albert, *La Vie, gestes, morts et miracles des Saints de la Bretagne Armorique. Ensemble un ample catalogue chronologique et historique des evesques des neuf evechez dicelle*, Nantes, 1637, 2^e éd. (la 1^{re} édition est de 1636). Édition de 1837 par Miorcec de Kerdanet, Brest, Éditions Anner et Fils ; édition de 1901 par les chanoines Thomas, Abgrall et Peyron, Quimper, Éditions Salaun.

LE LÉAP, H., et Baudrillard, J., *La France, métropole et colonies, les cinq parties du monde, à l'usage du cours moyen des écoles primaires et des classes élémentaires des lycées et collèges*, Paris, Éditions Delagrave, édition non datée (mais remontant à la fin des années 1920).

LEMAITRE, Alain J. (éd.), *La Misère dans l'abondance en Bretagne au XVIII^e siècle. Le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour (1733)*, Rennes, Société historique et archéologique de Bretagne, 1999.

LE PENNEC, Cyrille, *Le Dévot pèlerinage au Folgoët*, Morlaix, 1630 ; réédité dans l'édition de 1837 d'Albert LE GRAND, *Les Vies des saints de Bretagne*.

LE ROUX, père, *Recueil des vertus et des miracles du père Maunoir*, Paris, 1716.

LETACONNOUX, Joseph, *Les Relations du pouvoir central et de la province de Bretagne dans la seconde moitié du règne de Louis XIV. Correspondance des contrôleurs généraux avec la province de Bretagne (1689-1715)*, Rennes, 1907.

Lettres de Gauguin à sa femme et à ses amis, Paris, Éditions Grasset, 1946.

Lettres deschiffrées de Mr. Le Duc et Mr. Le Cardinal de Guise et de plusieurs de leur party, escriptes depuis l'an 1585 jusqu'à l'an 1588 au Duc de Mercuer, Gouverneur de Bretagne, dans B. TAYLOR, « La Bretagne et la première révolte de la Ligue (1584-1585) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLIX, 1969, p. 54-70.

LEVOT, Pierre, *Biographie bretonne*, Paris / Vannes, 1850-1852, 2 vol.

LOBINEAU, dom Guy Alexis, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol. ; rééd., Paris, Imprimerie Nationale, 1973.

— *Les Vies des saints de Bretagne*, Rennes, 1725.

LUZET, M., « Documents inédits relatifs à la révolte du papier timbré dans le Finistère », *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1892,

- MAUENOIR, Julien, *Dictionnaire français-breton et breton-français*, Quimper, Éditions Jean Hardouyn, 1659.
- MAUPASSANT, Guy de, *En Bretagne* [1884], Bruxelles, Éditions Complexe, 1993.
- Mercure François (Le)*, année 1614.
- MÉRIMÉE, Prosper, *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, Paris, Éditions de Fournier, 1836.
- MICHELET, Jules, « Tableau de la France », dans *Histoire de France*, Paris, t. II, 1833.
- MORDREL, Olier, *Breiz Atao ou Histoire et actualité du nationalisme breton*, Paris, Éditions Alain Moreau, 1973.
- [MOREAU, Jean], *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, édité par Henri Waquet, Quimper, Archives historiques de Bretagne, 1960.
- MORICE, dom Pierre-Hyacinthe, *Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1746.
- *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1746, 3 vol.
- MOUSNIER, Roland, *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier (1633-1649)*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 2 vol.
- Océan (L'), *journal des intérêts maritimes et constitutionnels*, n° 100, mercredi 20 janvier 1847 ; n° 272, vendredi 25 février 1848 ; n° 275, jeudi 2 mars 1848.
- Océan (L'), *journal du droit national* (édité à Brest), n° 101, vendredi 22 janvier 1847 ; n° 102, lundi 25 janvier 1847 ; n° 2290, lundi 25 août 1858 ; n° 4163, lundi 12 septembre 1870 ; vendredi 20 janvier 1871 ; lundi 12 décembre 1879.
- OGÉE, Jean-Baptiste, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Rennes, 1778, 4 vol. ; rééd., Rennes, Éditions Molliex, 1843, 2 vol.
- OLLIVIER, Joseph, *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes (Léon-Tréguier-Cornouaille), suivi de notices sur les auteurs et les imprimeurs*, Quimper, Librairie Le Goaziou, 1942.
- PASCAL, Jean, *Les Députés bretons de 1789 à 1983*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.
- PASQUIER, Étienne, *Les Recherches de la France*, édition critique établie

- sous la direction de Marie-Madeleine Fragonard et François Roudaut, Paris, Éditions Honoré Champion, 1996, 3 vol.
- PERRIN, Olivier, et BOUËT, Alexandre, *La Galerie bretonne. La vie des Bretons de l'Armorique. Breiz-Izel* [1808], Strasbourg, Éditions Jean-Pierre Gyss, 2001.
- PIRIOU, Yann-Ber, *Défense de cracher par terre et de parler breton. Poèmes de combat (1950-1970). Anthologie bilingue*, Paris, Éditions Pierre-Jean Oswald, 1971.
- Plabennek e'r Vrezel. *Livret-souvenir de la Grande Guerre*, presbytère de Plabennec, 1928.
- PLEVEN, René, *Avenir de la Bretagne*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1961.
- PONDAVEN, abbé G., *Le Livre d'or du clergé pendant la guerre (1914-1919)*, Quimper, 1919.
- POTIER DE COURCY, Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, rééd., Mayenne, Imprimerie Floch, 1970, 3 vol.
- Progrès agricole de l'Ouest (Le)*, octobre 1928.
- RÉBILLON, Armand, *Les Sources de l'histoire des états de Bretagne depuis la réunion à la France*, Paris et Rennes, 1932.
- Remontrance au Roy contenant un bref discours des misères de la province de Bretagne, de la cause d'icelles et du remède que S.M. y a apporté par le moyen de la paix, par P.B.A.*, Paris, 1598.
- Remontrance aux habitans de la ville de Nantes par un des Citoyens d'icelle ; par où se void les practiques et menées dont a usé le duc de Mercœur pour usurper le duché de Bretagne*, Rennes, Michel Logeroy Imprimeur, 1590.
- Remonstrances faictes en la Court de parlement et assemblées des Estats de Bretagne par Monsieur Carpentier, conseiller du Roy et président en la dicte Court*, Nantes, Nicolas des Marets et François Faverye Imprimeurs, 1596.
- RENAN, Ernest, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, Paris, 1883.
- Révolution dans le Trégor (La)*, s.l., Association Trégor 89.
- RICHELIEU, *Mémoires*, dans PETITOT (dir.), *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, t. XXIII, 1823.
- ROBIEN, Christophe-Paul de, *Histoire ancienne et naturelle de la province de Bretagne, ou Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Bretagne*, édition établie par M.-Y. Veillard, Mayenne, Imprimerie Floch, 1974.

ROSMORDUC, comte de, *Lettres inédites de Guy Autret, seigneur de Missirien, correspondant de Pierre d'Hozier en Basse-Bretagne*, recueillies et publiées par le comte de Rosmorduc, Saint-Brieuc, 1899.

ROUDAUT, Fanch, et COLLET, Daniel, LE FLOCH, Jean-Louis, *Les Recteurs léonards parlent de la misère (1774)*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1988.

ROUDAUT, François, « Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven (1789) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 3, 1980, p. 492-531.

SAINT-ANDRÉ, Guillaume de, *Le Bon Jehan et le jeu des échecs (XIV^e siècle). Chronique de l'État breton*, texte établi, traduit, présenté et annoté par Jean-Michel Cauneau et Dominique Philippe, préface de Jean Kerhervé, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005 (il s'agit de la 1^{re} publication du texte complet du *Libvre du bon Jehan duc de Bretagne*, écrit par Guillaume de Saint-André avant 1385, 5 000 vers octosyllabiques à la gloire du duc Jean IV, le premier grand texte d'envergure de l'histoire et de l'identité bretonnes).

Sainte Tryphine et le roi Arthur, texte établi et présenté par Françoise Morvan, « Les Œuvres de Luzel », Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 2002.

SAINT-FRANÇOIS, Hugues de, *Histoire de la célèbre et miraculeuse dévotion de sainte Anne en Bretagne*, Paris, 1634.

SAINT-SIMON, *Mémoires*, Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. VI (année 1718), 1957.

SALES, François de, *Œuvres complètes*, Paris, t. II, 1839 (pour l'oraison funèbre du duc de Mercœur).

SAULNIER, Frédéric, *Le Parlement de Bretagne (1554-1790). Répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la cour, accompagné de listes chronologiques et précédé d'une introduction historique*, 2^e éd., avec une préface de Xavier Ferrieu, Mayenne, Imprimerie de la Manutention, 1991 [1^{re} éd., Rennes, Éditions Plihon, 1909].

— *Le Premier Président Henry de Bourgneuf (sa vie, sa mort, ses obsèques, son mobilier). Notes et documents inédits*, Rennes, Éditions Marie Simon et Cie, 1893.

SAVARY DES BRUSLONS, Jacques, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris,

t. I, 1723, article « Commerce ».

SAVINA, Jean, et BERNARD, Daniel, *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau pour les États généraux de 1789*, Rennes, 1927.

SÉE, Henri, et LESORT, Al, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les États généraux de 1789*, Rennes, 1908-1912, 4 vol.

SÉJOURNÉ, père Xavier-Auguste, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu Julien Maunoir de la Compagnie de Jésus*, Paris, 1895, 2 vol.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon (La), 26 mai 1893.

— 14 juillet 1893.

— 23 avril 1887.

— n° 2, 9 janvier 1920.

SÉVIGNÉ, M^{me} de, *Correspondance*, Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1978, 3 vol.

SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux (1600-1789)*, Paris, Éditions Universitas, 2 vol.

SOUVESTRE, Émile, « Poésies populaires de la Bretagne », *La Revue des Deux Mondes*, t. 4, 15 décembre 1834 ; t. 1, 1^{er} janvier 1835, p. 367-417 ; t. 3, 1^{er} juillet 1835, p. 57-99.

— *Le Finistère en 1836*, Brest, Éditions Come et Boneteau, 1838.

— *Les Derniers Bretons* [1836], réédition avec une préface de Dominique Besançon, Rennes, Éditions Terre de Brume, 1997.

TALLANDIER, dom, Préface du *Dictionnaire de la langue bretonne* de dom Louis Le Pelletier, 1752.

TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, texte intégral établi et annoté par Antoine Adam, Paris, Éditions Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1960, 2 vol.

TEMPLE, Sir William, *The Works*, Londres, t. IV, 1757.

TROLLOPE, Adolphus, *Un été en Bretagne. Journal de voyage d'un Anglais en Bretagne pendant l'été 1839*, Paris, Éditions du Layeur, 2002.

Veillées bretonnes, texte établi et présenté par Françoise Morvan, « Les Œuvres de Luzel », Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 2002 (éd. originale, 1879).

VERJUS, père Antoine (pseudonyme : Antoine de Saint-André), *La Vie de Monseigneur le Nobletz, prestre et missionnaire*, Paris, 1666.

Vie de Philippe d'Orléans, petit-fils de France, régent du royaume, pendant la minorité de Louis XV (La), Londres, 1736.

VILLENEUVE, Gilbert, *Itinéraire descriptif du Finistère*, Paris, Éditions

Delaunay, 1828.

VOLTAIRE, *L'Ingénu. Histoire véritable, tirée des manuscrits du père Quesnel*, 1767.

— *Œuvres complètes*, Paris, Éditions Hachette, t. 39, 1869 (correspondance avec La Chalotais).

Voyage en Bretagne. Jules Michelet, Honoré de Balzac, Victor Hugo, Prosper Mérimée, Stendhal, Hippolyte Taine, Guy de Maupassant, Octave Mirbeau, Alphonse Daudet, Urugne, Éditions Pimientos, 2004.

YOUENOU, Anna, *Fransez Debauvais de Breiz Atao et les siens. Mémoires du chef breton commentés par sa femme*, Rennes, 1974-1984, 6 volumes à compte d'auteur :

— t. I : *Fondation et essor de Breiz Atao*, 1974 ;

— t. II : *Les Bagarres de l'avant-guerre*, 1975 ;

— t. III : *Vicissitudes du nationalisme breton*, 1977 ;

— t. IV : *Le Temps des épreuves*, 1978 ;

— t. V : *Le Destin des fidèles*, 1980 ;

— t. VI : *Mémoires de sa femme*, 1984.

YOUNG, Arthur, *Voyages en France (1787, 1788, 1789)*, éd. française, Paris, 1793, 3 vol. ; traduction, introduction et notes de Henri Sée, Paris, 1931 ; rééd., Paris, Éditions Armand Colin, 1976.

II. Études

- « 1939-1945 : la presqu'île de Crozon dans la guerre », *Dvel Gornog. Histoire, nature et vie en presqu'île de Crozon*, n° 12, juillet 2004.
- « Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie », *Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. CVI, 2002.
- « Kenavo, Glenmor », *Ar Men*, n° 79, septembre 1996, p. 11-19.
- « Reconstruire Lorient », *Ar Men*, n° 53, août 1993, p. 12-30.
- Actes du colloque Jacques Cartier (Rennes, 1984)*, *Études canadiennes / Canadian Studies*, n° 17, 1984.
- AMOUROUX, Henri, *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, Paris, Éditions Robert Laffont, t. VIII, 1988.
- ANDREJEWSKI, Daniel (dir.), *Les Abbayes bretonnes*, Paris, Éditions du Sarment / Éditions Fayard, 1983.
- ANDRIEUX, Jean-Yves, *Forges et hauts fourneaux en Bretagne du XVII^e au XIX^e siècle*, Nantes, Cid Éditions, 1987.
- Annales de Bretagne*, n° 4, 1975 (numéro entièrement consacré à la révolte du Papier timbré de 1675).
- ANTOINE, Annie, « La sélection des bovins de l'Ouest au début du XIX^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, CVI, 1, janvier-mars 1999, p. 63-86.
- *Le Paysage de l'historien. Archéologie du bocage de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- Ar Seiz Breur (1923-1947), la création bretonne entre tradition et modernité*, Rennes, Éditions Terre de Brume et Musée de Bretagne, 2000.
- ARZUR, Marie-Aude, « Le Havre, colonie bretonne », *Ar Men*, n° 75, mars 1996, p. 2-24.
- AUBERT, Gauthier, *Le Président de Robien, gentilhomme et savant dans la Bretagne des Lumières*, Rennes, Presses universitaires des Rennes, 2001.
- AUBERT, Octave-Louis, *Jeanne Malivel, son œuvre et les Sept Frères*, Saint-Brieuc, Éditions Aubert, 1929.
- AUDIN, Pierre, *Guide des fontaines guérisseuses du Finistère*, Paris,

Éditions Maisonneuve et Larose, 1983.

AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane, *1870 : la France dans la guerre*, Paris, Éditions Armand Colin, 1989.

AUGUSTINS, Georges, « Mobilité résidentielle et alliance matrimoniale dans une commune du Morbihan au XIX^e siècle », *Ethnologie française*, n° 4, 1981, p. 319-328.

BACHELIER, A., « Le jansénisme à Nantes de 1714 à 1728 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1929, p. 45-57.

BAILLOUD, Gérard, *L'Imprimerie Lédan à Morlaix (1805-1880) et ses impressions en langue bretonne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1999.

— et BOUJOT, C., CASSEN, S., LE ROUX, C.-T., *Carnac, les premières architectures de pierre*, Paris, Éditions du CNRS, 1995.

BALCOU, Jean, et LE GALLO, Yves (dir.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris, Éditions Honoré Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987, 3 vol.

— et LE GALLO, Yves, LE GUILLOU, Louis (dir.), *L'Invasion profane. De la III^e à la V^e République*, t. III de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, dir. par Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris, Éditions Honoré Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987.

BARDEL, Annie, « Le Jau et le Denier ou les vicissitudes de l'abbaye Saint-Guérolé au travers des sources archéologiques », *Britannia Monastica*, 7, Landévennec, 2003, p. 99-118.

— et PERENNEC, Ronan, « Les Vikings à Landévennec. Les traces du "passage" des Vikings à Landévennec en 913 », *Chronique de Landévennec*, t. 85, 1995, p. 32-40.

BARNAVI, Élie, *Le Parti de Dieu. Étude sociale et politique des chefs de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Paris, Publications de la Sorbonne / Bruxelles, Éditions Nauwelaerts, 1980.

BARRAL I ALTET, Xavier, et al. (dir.), *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge*, Rennes, université de Haute-Bretagne, Centre de recherches sur les arts de l'Ouest, 1983.

BARTHÉLEMY, Tiphaine, « Partages égalitaires en Basse-Bretagne », *Terrain*, n° 4, mars 1985, p. 42-49.

BARZIC, Jean-Yves, *L'Hermine et le soleil. Les Bretons au temps de Louis XIV*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 1995.

BATANY, Paul, *Luzel, poète et folkloriste breton (1821-1895)*, Rennes, Éditions Simon, 1941.

BAUCHE, Jacques, *Jean-Marie de l'île de Sein*, Paris, Éditions France-

Empire, 1967.

BAUDOIN, A., et Dautriat, L.R., *Alexis Gourvennec, paysan-directeur général*, Paris, Éditions Fayard, 1977.

BAUDRY, J., *La Fontenelle le ligueur et le brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue (1574-1602)*, Nantes, Librairie Durance / Hennebont, Imprimerie C. Normand, 1920.

BAZIN, Christian, *Le Marquis de La Rouërie, « colonel Armand »*. *De la guerre américaine à la conjuration bretonne*, Paris, Éditions Perrin, 1990.

BEAULIEU, François de, « 1859 : premières photos de Bretagne », *Ar Men*, octobre 1996, p. 12-17.

— et Ronné, Hervé, *Les Jeux des Bretons*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2002.

BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, *L'Autre et le frère. L'étranger et la franc-maçonnerie en France au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1998.

BECKER, Annette, *Les Monuments aux morts. Mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Éditions Errance, 1988.

— *La Guerre et la foi*, Paris, Éditions Armand Colin, 1994.

— *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre (1914-1918). Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Éditions Noësis, 1998.

BECKER, Jean-Jacques, *1914 : comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.

— *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, Robert Laffont, 1980.

BELLENGER, Charles, « L'émigration bretonne », *Bulletin de l'Union régionaliste bretonne*, 1908, p. 72-74.

BÉRANGER, Jean, « La révolte des Bonnets rouges et l'opinion internationale », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 82, n^o 4, 1975, p. 443-458.

— « Les États de Bretagne au début du XVII^e siècle », *États et société en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Mélanges offerts à Yves Durand*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 75-78.

BERGER, Suzanne, *Les Paysans contre la politique. L'organisation rurale en Bretagne (1911-1974)*, Paris, Éditions du Seuil, 1975.

BERGIN, Joseph, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, Éditions Laffont, 1987.

- *The Making of the French Episcopate (1589-1661)*, New Haven, Londres, Yale University Press, 1996.
- BERNARD, Daniel, « La révolte du Papier timbré au pays bigouden. Nouveaux documents inédits », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, XLII, 1962, p. 59-67.
- Bernard, Jacques, *Navires et gens de mer à Bordeaux (VERS 1400-vers 1500)*, Paris, Éditions du SEVPEN, 1968, 3 vol.
- BERTHELOT DU CHESNAY, Charles, *Les Prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1974.
- BERTHO, Catherine, *La Naissance des stéréotypes régionaux en Bretagne au XIX^e siècle*, thèse de 3^e cycle, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1979.
- « L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre 1980, p. 45-62.
- BERTHO-LECLERC, Catherine, « Population maritime et population rurale en Bretagne au XVIII^e siècle : l'exemple de la presqu'île de Rhuy », *Annales de Bretagne*, LXXXIV, 3, juillet-septembre 1977, p. 391-421, et 4, octobre-décembre 1977, p. 577-589.
- BERTHOMÉ, Jean-Pierre, *Bretagne et cinéma*, postface de Claude Chabrol, Rennes, Éditions Apogée, 1995.
- BERTIN, François, *Penn Sardin. Deux siècles de pêche à la sardine*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001.
- Billet de passage. Des émigrants bretons en Nouvelle-Calédonie*, catalogue de l'exposition de Brest en 2001.
- BLANCHARD, Anne, *Vauban*, Paris, Éditions Fayard, 1996.
- BLAVIER, Yves, *La Société linière du Finistère. Ouvriers et entrepreneurs à Landerneau au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- BLAYAU, Noël, *Billault, ministre de Napoléon III*, Rennes, 1969.
- BLOTTIÈRE-DERRIEN, Sylvie, « René Quillivic », *Revue historique bretonne*, n° 16, janvier 1986, p. 15-24.
- « René Quillivic. Un symbole de la création en Bretagne », *Ar Men*, n° 50, avril 1993, p. 62-74.
- BODINIER, Bernard, et TEYSSIER, Éric, *L'Événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2000.
- BOIS, Paul (dir.), *Histoire de Nantes*, Toulouse, Éditions Privat, 1977.
- BOITEUX, L.A., *Richelieu, « grand maître de la navigation et du commerce*

de France », Paris, Éditions Ozanne, 1955.

BOUCHOT-LE TENDRE, Hélène, « Brest sous la Terreur », *Cahiers de l'Iroise*, n° 2, 1970, p. 100-108.

BOUGEARD, Christian, *Le Choc de la guerre dans un département breton : les Côtes-du-Nord des années 1920 aux années 1950*, thèse d'État, université de Rennes II, 1986.

— « L'intérêt stratégique de la Bretagne durant la Seconde Guerre mondiale », *Historiens et géographes*, n° 318, 1988, p. 47-52.

— *Le Choc de la guerre dans les Côtes-du-Nord (1939-1945)*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1995.

— *René Pleven, un Français libre en politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.

— *La Bretagne d'une guerre à l'autre (1914-1945)*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1999.

— *Tanguy Prigent, paysan ministre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

— (dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale* (actes du colloque international, 15 au 15 novembre 2001), Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale, 2002.

— et JARNOUX, Philippe (dir.), *Élites et notables en Bretagne, de l'Ancien Régime à nos jours*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1999.

BOULAIRE, Alain, *Brest au temps de la Royale*, Brest, Éditions de la Cité, 1989.

BOULARD, Fernand, « La pratique religieuse dans le diocèse de Rennes », dans *Connaître une population*, Paris, 1951, p. 114-120.

BOURDE DE LA ROGERIE, Henri, « La culture du sarrasin en Bretagne », *Bulletin et mémoires de la Société d'Ille-et-Vilaine*, LXI, 1935, p. XXIII-XXV.

BOURQUIN, Laurent, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

— *Les Nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion*, Paris, Éditions Belin, 2001.

BOURRIGAUD, René, *Le Développement agricole au XIX^e siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994.

BOUTIER, Jean, et DEWERPE, Alain, NORDMAN, Daniel, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Éditions Aubier,

1984.

- BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- BREKILIEN, Yann, *La Vie quotidienne des paysans bretons (au XIX^e siècle)*, Paris, Éditions Hachette, 1966.
- *Histoire de la Bretagne*, Paris, Éditions Hachette, 1977.
- Brest au temps de l'Académie de marine*, catalogue d'exposition, Daoulas, Centre culturel de l'Abbaye, 2001.
- Bretagne des grands auteurs. Regards croisés (La)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996.
- Bretagne et pays celtiques, langues, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc et Rennes, Éditions Skol Vreizh et Presses universitaires de Rennes, 1992.
- Bretagne, terre des peintres*, catalogue d'exposition, Vannes, Éditions du Cloître, 2003.
- Bretagnes, les chevaux d'espoir*, Éditions Autrement, juin 1979.
- Bretons au-delà des mers (Les). Explorateurs et grands voyageurs* (collectif), Quimper, Éditions nouvelles du Finistère, 1996.
- BRIARD, Jacques, et GAUTIER, Maurice, *La Préhistoire de la Bretagne vue du ciel*, s.l., Éditions Jean-Paul Gisserot, 2002.
- BROUDIC, Fanch, *La Pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.
- *Qui parle breton aujourd'hui ? Qui le parlera demain ?*, Brest, Éditions Brud Nevez, 1999.
- BUISSON, Albert, *Le Chancelier Antoine Duprat*, Paris, Éditions Hachette, 1935.
- BURGUIÈRE, André, *Bretons de Plozévet*, Paris, Éditions Flammarion, 1975.
- CABANES, Bruno, *La Victoire endeuillée. La sortie de guerre des soldats français (1918-1920)*, Paris, Éditions du Seuil, 2004.
- CABANTOUS, Alain, *Le Ciel dans la mer. Christianisme et civilisation maritime (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Éditions Fayard, 1990.
- *Les Côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France (1680-1830)*, Paris, Éditions Fayard, 1993.
- (dir.), *Mythologies urbaines. Les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- et LESPAGNOL, André, PÉRON, Françoise (dir.), *Les Français, la terre et*

- la mer* (XIII^e-XX^e siècle), Paris, Éditions Fayard, 2005.
- CADIC, François, *L'Émigration bretonne à Paris*, Paris, 1905.
- *Histoire populaire de la chouannerie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Éditions Terre de Brume, 2003, 2 vol.
- CADIOU, Georges, *L'Hermine et la croix gammée. Le mouvement breton et la collaboration*, Paris, Éditions Mango, 2001.
- CALVÉ, Armel, *Histoire des Bretons de Paris*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 1994.
- Calvès, Bruno, « Bécassine : cent ans et pas une ride ! », *L'Histoire*, n° 298, mai 2005, p. 19-20.
- CALVEZ, Ronan, *La Radio en langue bretonne. Roparz Hémon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- CANAL, Séverin, *Les Origines de l'intendance de Bretagne. Essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1911.
- CANEVET, Corentin, « La révolution agricole en Bretagne », *Historiens-Géographes*, n° 318, mars-avril 1988, p. 213-242.
- *Le Modèle agricole breton. Histoire et géographie d'une révolution agroalimentaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1992.
- CAPDEVILA, Luc, *L'Imaginaire social de la Libération en Bretagne (été 1944-hiver 1945). Contribution à une histoire des représentations mentales*, thèse de doctorat, université de Rennes II, 1997.
- *Les Bretons au lendemain de l'Occupation. Imaginaires et comportements d'une sortie de guerre (1944-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- CARDOT, Charles-Antoine, *Le Parlement de la Ligue en Bretagne (1590-1598)*, thèse de droit dactylographiée, Rennes, 1964.
- CARLUER, Jean-Yves, *Les Protestants bretons (XVI^e-XX^e siècle)*, Rennes, 1992 (microfiches, Lille III).
- *Protestants et bretons. La mémoire des hommes et des lieux*, Carrières-sous-Poissy, Éditions de la Cause, 1994.
- CARNÉ, comte Gaston de, *Les États de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789*, Paris, Éditions Didier, 1875, 2 vol.
- CARNEY, Sébastien, *Résurrection. La Grande Guerre de Breiz Atao (1919-1939)*, mémoire de DEA, Brest, université de Bretagne occidentale, 2002.
- « Le mouvement breton dans l'entre-deux-guerres », dans Jean-

Jacques MONNIER et Jean-Christophe CASSARD (dir.), *Toute l'Histoire de la Bretagne, des origines à la fin du XX^e siècle*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2003.

- CARRÉ, Henri, « L'amnistie de 1598 et le parlement de Bretagne », *Annales de Bretagne*, n° 2, avril 1886, p. 141-170.
- *Essai sur le fonctionnement du parlement de Bretagne après la Ligue (1598-1610)*, Paris, Maison Quantin, 1888, rééd., Genève, Mégariotis Reprints, 1978.
- CARRER, Philippe, *Ermengarde, l'autre duchesse de Bretagne*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 2003.
- CASSARD, Jean-Christophe, « Les marins bretons à Bordeaux au début du XIV^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86 / 3, 1979.
- « Les flottes du vin de Bordeaux au début du XIV^e siècle », *Annales du Midi*, t. 95, 1983, p. 119-133.
- « Arthur n'est pas mort ! Jalons pour une enquête sur le messianisme royal », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 2, 1989, p. 135-146.
- « La tradition royale en Bretagne armoricaine », *Revue historique*, t. 569, janvier-mars 1989, p. 15-47.
- « Un pasteur nommé Yves Hélori », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 67, 1990, p. 51-65.
- *Les Bretons de Nominoë*, Braspars, Éditions Beltan, 1990.
- *Saint Yves de Tréguier, un saint du XIII^e siècle*, Paris, Éditions Beauchesne, 1992.
- « La mise en texte du passé par les hagiographes de Landévennec au IX^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 361-386.
- *Charles de Blois (1319-1364), duc de Bretagne et bienheureux*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale, 1994.
- *La Bretagne des premiers siècles. Le haut Moyen Âge*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1994.
- « Propagande partisane et miracles engagés dans la guerre de succession de Bretagne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, 1995, p. 7-24.
- *Le Siècle des Vikings en Bretagne*, s.l., Éditions Jean-Paul Gisserot, 1996.

- « Le *Tro Breiz* médiéval, un mirage historiographique ? », dans *Hauts lieux sacrés en Bretagne*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1996, p. 93-119.
- *Les Bretons et la mer au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
- « Les chroniqueurs et historiens bretons face à la guerre de succession », dans Noël-Yves TONNERRE, *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- et PROVOST, Georges (dir.), *Saint Yves et les Bretons. Culte, images, mémoire (1303-2003)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- CELIB, *Bretagne, une ambition nouvelle*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1971.
- CHADWICK, Nora K., « The Colonization of Brittany from Celtic Britain », *Proceedings of the British Academy*, t. 51, 1965, p. 235-299.
- *Early Brittany*, Cardiff, University of Wales Press, 1969.
- *La Colonisation de la Bretagne armorique depuis la Bretagne celtique insulaire*, Crozon, Éditions Armeline, 1999.
- CHAMPION, Pierre, *Catherine de Médicis présente à Charles IX son royaume (1564-1566)*, Paris, Éditions Grasset, 1937.
- CHAPALAIN, Jean-Jacques, « Fanch Broudig. Le journalisme en langue bretonne », *Ar Men*, n° 13, février 1988, p. 52-56.
- CHAPPÉ, François, *L'Épopée islandaise (1880-1914). Paimpol, la République et la mer*, Thonon-les-Bains, Éditions de l'Albaron, 1990.
- CHARBONNIER, Pierre, *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV^e au XVI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif central, 1980.
- CHARPY, Jacques, « Les chevaux bretons au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, LXXXVI, 1960, p. 95-130, et LXXXVI, 1961, p. 3-31.
- « Les haras de Bretagne sous l'Ancien Régime (1666-1790). Le croisement des races et la destruction du bidet breton », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, XLIII, 1963, p. 85-154.
- CHARTIER, Erwan, « Le festival des Vieilles Charrues de Carhaix », *Ar Men*, n° 113, juillet 2000, p. 36-43.

- « Citroën à Rennes », *Ar Men*, n° 119, mars 2001, p. 2-13.
- CHATELLIER, Paul du, et LE PONTOIS, commandant, « La sépulture scandinave à barque de l'île de Groix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXV, 1908, p. 137-232.
- CHATENET, Monique, *La Cour de France au XVI^e siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, Éditions Picard, 2002.
- CHAUMEIL, Louis, « L'origine du bocage en Bretagne », dans *Éventail de l'histoire vivante. Hommage à Lucien Febvre*, Paris, Éditions Armand Colin, t. I, 1953, p. 163-185.
- CHÉDEVILLE, André, et GUILLLOT, Hubert, *La Bretagne des saints et des rois (V^e-X^e siècle)*, Rennes, Ouest-France Université, 1984.
- et TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Ouest-France Université, 1987.
- CHOLEAU, Jean, *L'Expansion bretonne au XX^e siècle*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1922.
- CHOMBART DE LAUWE, *Pour une agriculture organisée : Danemark et Bretagne*, Paris, Presses universitaires de France, 1949.
- CHRISTIN, Olivier, *Les Yeux pour le croire. Les Dix Commandements en images (XV^e-XVII^e siècle)*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- CLÈRE, Jean-Jacques, *Les Paysans de la Haute-Marne et la Révolution française*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1988.
- CLOÛTRE, Marie-Thérèse (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, université de Bretagne occidentale, 2000.
- COAT, Paul, *Les Arsenaux de la marine de 1631 à nos jours*, Brest, Éditions de la Cité, 1982.
- COCAUD, Martine, « L'avenir de Perrette. Les premiers établissements féminins d'agriculture : les écoles pratiques de laiterie », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, CVI, 1, janvier-mars 1999, p. 121-138.
- et LECOQ, Corinne, « La propriété foncière dans l'évêché de Rennes au XVIII^e siècle : un essai d'analyse cartographique », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, CI, 2, avril-juin 1994, p. 103-140.
- COCHIN, Augustin, *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne*, Paris, Éditions Plon, 1925, 2 vol.
- COLLINS, James B., *Classes, Estates and Order in Early Modern Brittany*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

- « Le système de reproduction des magistrats du parlement de Bretagne : question sociale ou question politique ? », dans Jacques POUMARÈDE et Jack THOMAS (dir.), *Les Parlements de province. Pouvoirs, justice et société du xve au xviii^e siècle*, Toulouse, Éditions Framespa, 1996.
- COMBOT, Paolig, « Yann Sohier, un instituteur laïc en Bretagne dans les années trente », *Ar Falz*, n° 42-43, 1983, p. 30-36.
- CONAN, Éric, et Rousso, Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Éditions Fayard, 1994.
- CONSTANT, Jean-Marie, *Les Conjurateurs. Le premier libéralisme politique sous Richelieu*, Paris, Éditions Hachette, 1987.
- « Un groupe sociopolitique stratégique dans la France de la première moitié du xvii^e siècle : la noblesse seconde », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *L'État et les aristocraties (xii^e-xvii^e siècle, France, Angleterre, Écosse)*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989, p. 279-304.
- *La Ligue*, Paris, Éditions Fayard, 1996.
- *Les Français pendant les guerres de Religion*, Paris, Éditions Hachette, 2002.
- *La Noblesse en liberté (xvi^e-xvii^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- CONTAMINE, Philippe (dir.), *L'État et les aristocraties (xii^e-xvii^e siècle, France, Angleterre, Écosse)*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989.
- COORNAERT, Émile, *Les Français et le commerce international à Anvers (fin xve-xvi^e siècle)*, Paris, Éditions Rivière, 1961, 2 vol.
- CORBIN, Alain, *Archaisme et modernité en Limousin au xix^e siècle*, Paris, Éditions Rivière, 1975.
- *Le Territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Éditions Aubier, 1988 ; Éditions Flammarion, « Champs », 1993.
- (dir.), *L'Avènement des loisirs (1850-1960)*, Paris, Éditions Aubier, 1995.
- CORNETTE, Joël, *Un révolutionnaire ordinaire, Benoît Lacombe, négociant (1759-1819)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1986.
- « Fils de mémoire. L'autobiographie de Jean Conan (1765-1834) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXXIX, juillet-septembre 1992, p. 353-402.

- *La Monarchie entre Renaissance et Révolution (1515-1792)*, t. II de *l'Histoire de la France politique*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.
- COSANDEY, Fanny, *La Reine de France. Symbole et pouvoir (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions Gallimard, 2000.
- COUDERC, Marie-Anne, *Bécassine inconnue*, Paris, CNRS Éditions, 2000.
- COUDURIER, Jean-Pierre, *Un journal, une vie. « Le Télégramme »*, Brest, Éditions du Télégramme, 2002.
- COUFFON, René, « Recherches sur les églises primitives de l'évêché de Saint-Brieuc et Tréguier », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1945-1946.
- « Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Léon », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1950.
- « Recherches sur les églises primitives de l'ancien diocèse de Cornouaille », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1951.
- *Églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, Les Presses Bretonnes, 1959.
- COULIOU, Jean-René, *La Pêche bretonne. Les ports de Bretagne-Sud face à leur avenir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
- COURCY, Pol de, « Brest pendant la Terreur », *Revue de Bretagne*, n° 10, 1871, p. 169-181.
- COURSON, Aurélien de, *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, Saint-Brieuc, 1840.
- *Histoire des origines et des institutions des peuples de la Gaule armoricaine et de la Bretagne insulaire depuis les temps les plus reculés jusqu'au V^e siècle*, Saint-Brieuc, 1843.
- *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et les îles britanniques. Langues, coutumes, mœurs et institutions*, Paris, Éditions Furne-Bourdin, 1846, 2 vol.
- *Mémoire sur l'origine des institutions féodales chez les Bretons et les Germains*, Paris, 1847.
- COUSIN, Bernard (dir.), *Les Fédéralismes. Réalités et représentations*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1995.
- CROIX, Alain, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles. La vie, la mort, la foi*, Paris, Éditions Maloine, 1980-1981, 2 vol.
- « Blancs, bleus et doléances », dans Alain DROGUER (dir.), *Les Bleus de Bretagne de la Révolution à nos jours* (actes du colloque de Saint-Brieuc-Ploufragan, 3-5 octobre 1990), Saint-Brieuc, Fédération « Côtes-du-Nord 1989 », 1991, p. 23-43.

- *L'Âge d'or de la Bretagne (1532-1675)*, Rennes, Ouest-France Université, 1993.
- (dir.), *Cultures et religion en Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.
- (dir.), *Bretagne. Images et histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.
- « L'ouverture des villages sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France : position de thèse », *Histoire et sociétés rurales*, n° 11, 1999 / 1, p. 109-146.
- « La révolte des Bonnets rouges. De l'histoire à la mémoire », *Ar Men*, n° 131, novembre-décembre 2002, p. 2-11.
- et DOUARD, Christel (dir.), *Femmes de Bretagne. Images et histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
- et ROUDAUT, Fanch, *Les Bretons, la mort et Dieu, de 1600 à nos jours*, Paris, Éditions Messidor, 1984.
- et VEILLARD, Jean-Yves (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Éditions Apogée, 2001.
- CROUZET, Denis, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1990.
- *La Genèse de la Réforme française (1520-1562)*, Paris, Éditions SEDES, 1996.
- *Charles de Bourbon, connétable de France*, Paris, Éditions Fayard, 2003.
- CROUZET-PAVAN, Élisabeth, *Venise : une invention de la ville (XIII^e-XV^e siècle)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1997.
- CUCARULL, Jérôme, *Histoire économique et sociale de la Bretagne*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2002.
- DANTEC, Ronan, et ÉVEILLARD, James, *Les Bretons dans la presse populaire illustrée*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001.
- DANZÉ, Jean, *Bretagne pré-celtique. Aux origines du peuplement armoricain*, s.l., Éditions Coop Breizh, 2001.
- DARNTON, Robert, *L'Aventure de l'« Encyclopédie ». Un best-seller au siècle des Lumières*, Paris, Éditions Perrin, 1982.
- Daussy, Hugues, *Les Huguenots et le roi. Le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Éditions Droz, 2002.
- DAVIS, Natalie Zemon, *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*,

- Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- DEBIDOUR, Victor-Henri, *L'Art de Bretagne*, Paris, Éditions Arthaud, 1979.
- DÉGUIGNET, Jean-Marie, *Mémoires d'un paysan bas-breton*, Le Relecq-Kerhuon, Éditions An Here, 2000.
- De la crise de la sardine à l'âge d'or de la dentelle*, Rennes, « Mémoires » Ouest-France, 2003.
- DELOUCHE, Denise, *Peintres de la Bretagne. Découverte d'une province*, Rennes, Publications de l'université de Rennes / Paris, Éditions Klincksieck, 1977.
- *Les Peintres et le paysan breton*, Douarnenez, Éditions du Chasse-Marée, 1988.
- « Olivier Perrin (1761-1832), premier peintre du paysan breton », *Ar Men*, n° 24, décembre 1989, p. 60-75.
- DELPONT, Hubert, *La Victoire des croquants. Les révoltes paysannes du grand Sud-Ouest pendant la Révolution (1789-1799)*, Nairac, Éditions des Amis du Vieux Nairac, 2002.
- DELUMEAU Jean (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Éditions Privat, 1969.
- « Démographie d'un port français sous l'Ancien Régime : Saint-Malo (1651-1750) », *Revue d'histoire du XVII^e siècle*, 1970, p. 3-19.
- (dir.), *Histoire du diocèse de Rennes*, Paris, Éditions Beauchesne, 1979.
- DÉNIEL, Alain, *Le Mouvement breton de 1919 à 1945*, Paris, Éditions Maspero, 1976.
- DENIS, Michel, *Rennes, berceau de la liberté*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989.
- et GESLIN, Claude, *La Bretagne des blancs et des bleus (1815-1880)*, Rennes, Ouest-France Université, 2003.
- DERRIEN, Pierre, *Saint-Thégonnec*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1979.
- DERVENN, Claude, *Hommes et cités de Bretagne*, Paris, Éditions Albin Michel, 1965.
- DESCIMON, Robert, *Qui étaient les Seize ? Mythes et réalités de la Ligue parisienne (1585-1594)*, Paris, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, 1983.
- DESLANDRES, Dominique, *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII^e siècle*, Paris, Éditions Fayard, 2003.
- DESSERT, Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris,

Éditions Fayard, 1984.

— *La Royale. Vaisseaux et marins du Roi-Soleil*, Paris, Éditions Fayard, 1996.

DILASSER, Maurice (dir.), *Un pays de Cornouaille. Locronan et sa région*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1979.

DIROU, Maurice-René, « Alexandre-Louis-Marie Lédan, imprimeur-libraire à Morlaix (1777-1855) », *Cahiers de L'Iroise*, n° 2, 1988, p. 104-107.

DOLBEAU, François, et HEINZELMANN, Martin, POULIN, Joseph-Claude, « Les sources hagiographiques narratives composées en Gaule avant l'an mil. Inventaire, examen critique, datation », *Francia*, 15, 1987, p. 701-731.

DROUOT, Henri, *Mayenne et la Bourgogne (1587-1596)*, Paris, Éditions Picard, 1937-1938, 2 vol.

DUBOIS, Xavier, *La Révolution sardinière. Pêcheurs et conservateurs en Bretagne-Sud au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

DUBREUIL, Léon, « Une tenure bretonne : le domaine congéable », *La Révolution française*, LVIII, 1910, p. 481-501, et LIX, 1910, p. 24-51.

DUBY, Georges, et WALLON, Armand (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. III : *Apogée et crise de la civilisation paysanne (1789-1914)*, Paris, Éditions du Seuil, 1976.

DUCCINI, Hélène, *Concini. Grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Éditions Albin Michel, 1991.

— *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2003.

DUCLOS, Pierre, « La grève du Joint français. Un exceptionnel mouvement de solidarité », *Ar Men*, n° 38, octobre 1991, p. 10-23.

DUFIEF, André, *Les Cisterciens en Bretagne (XII^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

Du folklore à l'ethnologie en Bretagne (actes du 1^{er} colloque d'ethnologie bretonne, Riec-sur-Belon, 27 au 27 octobre 1988, organisé par l'Institut culturel de Bretagne et l'université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique), Brasparts, Éditions Beltan, 1989.

DUGALÈS, Nathalie, et LE COADIC, Ronan, PATEZ, Fabrice (dir.), *Et la Bretagne ? Héritage, identité, projets*, Rennes, Presses universitaires

de Rennes, 2004.

DUHAMEL, Maurice, *Histoire du peuple breton* [1939], Le Relecq-Kerhuon, 2000.

DUHEM, Sophie, *Les Sablières sculptées en Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.

DUMA, Jean, *Les Bourbon-Penthievre (1678-1795). Une nébuleuse aristocratique au XVIII^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

DUPRONT, Alphonse, article « Religion populaire », dans le *Dictionnaire des religions*, sous la direction de Paul Poupard, Paris, Presses universitaires de France, 1984.

— *Du sacré. Croisade et pèlerinages. Images et langages*, Paris, Éditions Gallimard, 1987.

DUPUY, Antoine, « L'épidémie de l'année 1757 : documents inédits sur l'histoire de Brest au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. VII, 1881-1882, p. 428-459.

— « L'agriculture et les classes agricoles en Bretagne au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne*, VI, 1890, p. 3-28.

— *L'Administration municipale en Bretagne*, Paris, Éditions Picard / Rennes, Éditions Plihon, 1891.

DUPUY, Roger, *La Garde nationale et les débuts de la Révolution en Ille-et-Vilaine (1789-mars 1793)*, Paris, Éditions Klincksieck, 1972.

— « Les émeutes antiféodales de Haute-Bretagne (janvier 1790 et janvier 1791) : meneurs improvisés ou agitateurs politisés ? », dans Jean NICOLAS (dir.), *Mouvements populaires et conscience sociale (XVI^e-XIX^e siècle)* (actes du colloque de Paris, 24-26 mai 1984), Paris, Éditions Maloine, 1985, p. 449-455.

— *Aux origines de la chouannerie en Bretagne (1788-1794). Société rurale et Contre-Révolution*, thèse de doctorat d'État sous la direction de Michel Vovelle, université de Paris I-Sorbonne, 1986.

— *De la Révolution à la chouannerie*, Paris, Éditions Flammarion, 1988.

— « La prérévolution en Bretagne (octobre 1788-janvier 1789) ou l'anti-Dauphiné, d'après *La Sentinelle du peuple* de Volney », dans *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique / Quimper, Société archéologique du Finistère, 1989.

— *Pouvoir local et Révolution. La frontière intérieure* (actes du colloque de Rennes, 1993), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1995.

- *Aux origines idéologiques de la Révolution. Journaux et pamphlets à Rennes (1788-1789)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- *La Bretagne sous la Révolution et l'Empire (1789-1815)*, Rennes, Ouest-France Université, 2004.
- DUPUY et CHARVOT, *Journal d'un curé de campagne*, dans *Annales de Bretagne*, t. V, 1889-1890.
- DURAND, Gildas, « Découverte de structures de production du sel à Saint-Malo », *Dossiers du CERAA*, n° 8, 1980, p. 107-120.
- DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, Edmond, *Histoire de Bretagne des origines à nos jours*, Paris, Éditions Plon, 1936.
- DUVAL, Michel, « En Bretagne : forêts seigneuriales et droits d'usage (XVI^e-XVII^e siècle) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, VIII, 4, octobre-décembre 1953, p. 482-492.
- *Foires et marchés en Bretagne sous l'Ancien Régime*, Mayenne, Imprimerie Floch, 1982.
- « Autour du légendaire d'un roi de Bretagne : Salomon », *Britannia Monastica*, 6, Landévennec, 2002, p. 59-74.
- ÉCOUTIN, Henry, *Histoire et œuvre de la Société royale d'agriculture de Bretagne établie par les états de Bretagne*, Rennes, 1947 (multigraphié, thèse de droit).
- ÉGRET, Jean, « Les origines de la Révolution en Bretagne (1788-1789) », *Revue historique*, 1955, p. 189-215.
- ÉLÉGOËT, Fanch, *Révoltes paysannes en Bretagne. À l'origine de l'organisation des marchés*, Plabennec, Éditions du Léon, 1984.
- ÉLÉGOËT, Louis, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste en Basse-Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.
- ÉLIAS, Norbert, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1973.
- EMPTOZ, Gérard (dir.), *Histoire de l'université de Nantes (1460-1993)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- ERLANNIG, Évan, *La Résistance bretonne à Napoléon Bonaparte*, s.l., Éditions Albatros, 1986.
- ESB (groupe), et La Borderie, Arthur de, Porchnev, Boris, *Les Bonnets rouges*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1975.
- Existe-t-il un fédéralisme jacobin ? Études sur la Révolution* (collectif), actes du 111^e congrès des Sociétés savantes, Poitiers, 1986, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1986.

- FALC'HUN, François, *Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*, Rennes, 1951 ; Paris, Presses universitaires de France, 1963.
- *Les Noms de lieux celtiques. Études armoricaines*, Rennes, 1970.
- FAVEREAU, Francis, *Littérature et écrivains bretonnants depuis 1945*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1991.
- FAVIER, Jean, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Éditions Fayard, 1980.
- FÉLIX, Joël, *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy (1763-1768)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999.
- FEYEL, Gilles, *L'Annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.
- FICHOU, Jean-Christophe, *Gardiens de phares (1798-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- FIÈVRE, Laurent, *Les Manufactures de tabacs et d'allumettes. Morlaix, Nantes, Le Mans, Trélazé (XVIII^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- FINLEY-CROSWHITE, Annette, *Henri IV and the Towns. The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society (1589-1610)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- FLEURIOT, Léon, *Les Origines de la Bretagne. L'émigration*, Paris, Éditions Payot, 1980.
- et SEGALÉN, Auguste-Pierre (dir.), *Héritage celtique et captation française. Des origines à la fin des états*, t. I de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, dir. par Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris, Éditions Honoré Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987.
- FOGEL, Michèle, *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Fayard, 1989.
- FORT, Robert, *Ils ont révolutionné le monde rural. L'aventure de la JAC en Bretagne (1930-1970)*, Brest, Éditions du Télégramme, 2001.
- FOURASTIÉ, Jean, *Les Trente Glorieuses ou la Révolution invisible de 1945 à 1975*, Paris, Éditions Fayard, 1979.
- FOURNIER, Marcel, *Dictionnaire biographique des Bretons en Nouvelle-France (1600-1765)*, Québec, Archives nationales, 1981.
- *Les Bretons en Amérique du Nord, des origines à 1770*, Sainte-Foy, Québec, Société de généalogie du Québec, 1987.

- FRELAUT, Bertrand, *Les Nationalistes bretons, de 1939 à 1945*, Brasparts, Éditions des Bibliophiles de Bretagne / Éditions Beltan, 1985.
- FRÉMINVILLE, Christophe, chevalier de, *Antiquités de la Bretagne*, 1827.
— *Antiquités des Côtes-du-Nord*, 1827.
— *Monuments du Morbihan*, 1827.
- FRÉVILLE, Henri, *L'Intendance de Bretagne (1689-1790). Essai sur l'histoire d'une intendance en pays d'états au XVIII^e siècle*, Rennes, Éditions Plihon, 1953, 3 vol.
- FURET, François, *Penser la Révolution française*, Paris, Éditions Gallimard, 1978.
— et OZOUF, Jacques, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français, de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Éditions de Minuit, 1977, 2 vol.
— et OZOUF, Mona (dir.), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Éditions Flammarion, 1988.
- GALLET, Jean, « Recherches sur la seigneurie : foires et marchés dans le Vannetais du XVI^e au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, LII, 1972-1974, p. 133-166.
— « Une société rurale bretonne : Carnac en 1475 », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. 108, 1981, p. 15-36.
— *La Seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983.
- GALLIOU, Patrick, *L'Armorique romaine*, Brasparts, Éditions des Bibliophiles de Bretagne, 1983.
— et JONES, Michael, *Les Anciens Bretons, des origines au XV^e siècle*, Paris, Éditions Armand Colin, 1993.
- GARLAN, Yvon, et NIÈRES, Claude, *Les Révoltes bretonnes de 1675. Papier timbré et Bonnets rouges*, Paris, Éditions Sociales, 1975 ; rééd., Toulouse, Éditions Privat, 2004, sous le titre *Les Révoltes bretonnes. Rébellions urbaines et rurales au XVII^e siècle* (la conclusion seule a été légèrement modifiée).
- GARRISSON, Janine, *Protestants du Midi (1559-1598)*, Toulouse, Éditions Privat, 1981.
- GASNIER, Marina, *Le Paysage de l'industrie en Ille-et-Vilaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- GAUGUE, Anne, *Affronter la mer. Les marins-pêcheurs au XX^e siècle*, Paris, Éditions Hachette, 2003.
- GAULLE, Charles de, *Mémoires de guerre*, t. II : *L'Unité (1942-1944)*, Paris, « Le Livre de Poche », 1959.

- GAUTIER, abbé Élie, *La Dure Existence des paysans et des paysannes. Pourquoi les Bretons s'en vont*, Paris, Éditions Ouvrières, 1950.
- *Un siècle d'indigence. Pourquoi les Bretons s'en vont*, Paris, Éditions Ouvrières, 1952.
- *L'Émigration bretonne. Où vont les Bretons émigrants. Leurs conditions de vie*, Paris, Bulletin de l'entraide bretonne de la région parisienne, 1953.
- GEARY, Patrick, *Quand les nations refont l'histoire. L'invention des origines médiévales de l'Europe*, Paris, Éditions Aubier, 2004.
- GENNOU, Guy, *La Cité des Coriosolites*, Alet, Centre régional archéologique d'Alet, 1981.
- GESLIN, Claude, *Le Syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la Première Guerre mondiale*, Saint-Hippolyte-du-Fort, Éditions Espace-Écrits, 1990, 3 vol.
- (dir.), *La Vie industrielle en Bretagne. Une mémoire à conserver*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- GICQUEL, Yvonig, *Le Combat des Trente. Épopée au cœur de la mémoire bretonne*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 2004.
- GIFFARD, André, *Les Justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles (1661-1789)*, Paris, Éditions Arthur Rousseau, « Bibliothèque de la Fondation Thiers », 1, 1903.
- *Essai sur les présidiaux bretons*, Paris, 1904.
- GIOT, Pierre-Roland, « Un aspect méconnu du déclin du Bas-Empire », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1977, p. 97-98.
- « Combien d'Armoricains pour combien de Bretons ? », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1984, p. 55-65.
- *Barnenez, un grand cairn mégalithique*, Châteaulin, Éditions Jos Le Doaré, 1995.
- et BRIARD, Jacques, Pape, Louis, *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1979, rééd. 1998.
- et MONNIER, Jean-Laurent, « Le cimetière des anciens Bretons à Saint-Urnel en Plomeur », *Gallia*, t. 35 / 1, 1977, p. 141-171.
- GIRAUDON, Daniel, *Chansons populaires de Basse-Bretagne sur feuilles volantes*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1985.
- GODECHOT, Jacques, *La Contre-Révolution (1789-1804)*, Paris, Presses universitaires de France, 1961.
- GONIDEC, Jean-Pierre, « La coiffe penn sardin », *Ar Men*, n° 101, mars 1999, p. 34-45.

- GORGES, Édouard, *Fontenelle. Histoire de la Ligue en Bretagne*, Paris, 1844.
- GOUBERT, Jean-Pierre, « Environnement et épidémies : Brest au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 4, 1974, p. 733-744.
- *Malades et médecins en Bretagne (1770-1790)*, Paris, Éditions Klincksieck, 1974.
- Goubert, Pierre, « Dans le sillage de Henri Sée. L'histoire économique et sociale des pays de l'Ouest (Bretagne, Maine, Anjou), du XVI^e au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne*, LXXXI, 2, avril-juin 1964, p. 315-328.
- « Le phénomène épidémique en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, décembre 1969, p. 1562-1588.
- et DENIS, Michel, *1789 : les Français ont la parole*, Paris, Éditions Gallimard, 1964.
- GOUGAUD, dom Louis, *Les Chrétientés celtiques*, Crozon, Éditions Armeline, 1995 [1911].
- GOURLAY, Florence, *Lorient, une ville dans la mondialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- GOURVIL, Francis, *Langue et littérature bretonnes*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 1952.
- *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le « Barzaz Breiz » (1839-1845-1867). Origines, éditions, sources, critique, influences*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1960.
- GRAND, Roger, *L'Architecture romane en Bretagne*, Paris, Éditions Picard, 1957.
- GRATIAS, Christophe, « Le pavillon d'Anne de Bretagne et les jardins du château de Blois », dans « Flore et jardins. Usages, savoirs et représentations du monde végétal au Moyen Âge », *Cahiers du Léopard d'Or*, n° 6, Paris, Éditions du Léopard d'Or, 1997.
- GRAVIER, Jean-François, *Paris et le désert français*, Paris, 1947.
- GRÉGOIRE, Louis, *La Ligue en Bretagne*, Paris, 1856.
- GRELL, Grell, *Le Dix-Huitième Siècle et l'Antiquité en France (1680-1789)*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.
- GUENIFFEY, Patrick, *Le Nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1993.
- GUENNOU, Guy, *La Cité des Coriosolites*, Alet, Centre régional

archéologique d'Alet, 1981.

- GUERNIOU, Jean, « Les campagnes d'un conscrit trégorrois durant la Révolution », dans *La Révolution dans le Trégor. Les bleus, les blancs et les autres*, Saint-Brieuc, Association Trégor 89, 1990, p. 41-122.
- GUIFFAN, Jean, *La Bretagne et l'affaire Dreyfus*, Rennes, Éditions Terre de Brume, 1999.
- GUIGNY, Alain, *La Grande Histoire du Tro Breiz*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1997.
- GUIGON, Philippe, « Les origines du christianisme », dans Guy DEVAILLY (dir.), *Histoire religieuse de la Bretagne*, Paris, Éditions CLD, 1980, p. 11-40.
- « Les preuves archéologiques du début du christianisme en Bretagne », dans *Les Débuts de l'organisation religieuse de la Bretagne armoricaine*, Landévennec, Britannia Monastica, vol. III, 1994, p. 36-53.
- GUIHÉNEUF, Stéphane, *Chronologie de la Bretagne des origines à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003.
- GUILAINE, Jean, *De la vague à la tombe. La conquête néolithique de la Méditerranée*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- GUILBERT, Aristide, *Histoire des villes de France*, Paris, t. I, 1844.
- GUILCHER, Jean-Michel, *La Tradition populaire de danse en Basse-Bretagne* [1976], rééd., Spézet, Éditions du Chasse-Marée, 1995.
- GUILLEMET, Dominique, « Les états de Bretagne et le domaine de Belle-Île-en-Mer (1759-1771) », *Actes du 111^e congrès national des Sociétés savantes (Poitiers, 1986). Histoire moderne*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, t. I, 1987, p. 27-41.
- GUILLIOTEL, Hubert, « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 269-315.
- « La Borderie et les sources historiques », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. 106, 2002, p. 35-48.
- GUILLOUËT, *Les Portails de la cathédrale de Nantes. Un grand programme sculpté du xve siècle et son public*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- GUIN, Yannik, *Le Mouvement ouvrier nantais. Essai sur le syndicalisme d'action directe à Nantes et à Saint-Nazaire*, Paris, Éditions Maspero, 1976.

- GUIOMAR, Jean-Yves, *Le Bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*, Mayenne, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987.
- GUYVARC'H, Didier, « Guerre de 14 », dans Alain Croix et Jean-Yves VEILLARD (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Éditions Apogée, 2000, p. 459-460.
- HAFFEMAYER, Stéphane, *L'Information dans la France du XVII^e siècle. La « Gazette » de Renaudot, de 1647 à 1663*, Paris, Éditions Honoré Champion, 2002.
- HAMON, Kristian, *Les Nationalistes bretons sous l'Occupation*, Le Relecq-Kerhuon, Éditions An Here, 2001.
- *Le Bezen Perrot. 1944 : des nationalistes bretons sous l'uniforme allemand*, Fouesnant, Éditions Yoran Embanner, 2004.
- HAMON, Philippe, *L'Argent du roi. Les finances sous François I^{er}*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994.
- HAMON, R.A., *Lettres sur le chemin de fer de Paris vers l'ouest et le nord-ouest à travers le Maine*, Le Mans, 1842.
- HARDING, Robert, « Revolution and Reform in the Holy League : Angers, Rennes, Nantes », *The Journal of Modern History*, septembre 1981, p. 379-416.
- HASCOUËT, Didier, *De la JAC à la politique. Cinq itinéraires finistériens : Pierre Abeguilé, Alphonse Arzel, Georges Dauphin, Louis Goasduff, Jo Lareur*, Quimper, Éditions Calligrammes, 1992.
- HAUDEBOURG, Guy, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
- HAUDRÈRE, Philippe, *La Compagnie française des Indes au XVIII^e siècle (1719-1795)*, Paris, Librairie de l'Inde, 1989.
- et Le BOUËDEC, Gérard, *Les Compagnies des Indes*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003.
- HAUTEBERT, Joël, *La Justice pénale à Nantes au Grand Siècle. Jurisprudence de la sénéchaussée présidiale*, Paris, Éditions Michel de Maule, 2001.
- HÉMON, Roparz, *A Historical Morphology and Syntax of Breton*, Dublin, The Dublin Institute for Advanced Studies, 1975.
- HENWOOD, Philippe, *Bagnards à Brest*, Rennes, Ouest-France Université, 1986.
- et HENWOOD, Annie, « Bibliographie de l'histoire de Brest », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*,

- t. LXVII, 1990, p. 321-401.
- et MONANGE, Edmond, *Brest, un port en Révolution (1789-1799)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989.
- HÉROUVILLE, père d', *Le Vincent Ferrier du XVII^e siècle*, Paris, 1932.
- HERRIEU, Loeiz, *Kammdroi an Ankou / Le Tournant de la mort*, Brest, Éditions Ar Liamm, 1995
- HIPPOLYTE, Guy-Eder ou la Ligue en Basse-Bretagne, Paris, 1830.
- Histoire de la Bretagne et des pays celtiques*, ouvrage collectif, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, en 5 volumes :
- t. I : *Des mégalithes aux cathédrales*, 1983 ;
- t. II : *L'État breton de 1341 à 1532 et les pays celtes au Moyen Âge*, 1973 ;
- t. III : *La Bretagne province (de 1532 à 1789)*, 1986 ;
- t. IV : *La Bretagne au XIX^e siècle (de 1789 à 1914)*, 1980 ;
- t. V : *D'une guerre à l'autre (1914-1945)*, 1983.
- HOBBSBAWM, Éric, et RANGER, Terence, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- HORNE John, et KRAMER, Alan, *German Atrocities 1914. A History of Denial*, Yale, Yale University Press, 2001.
- HRODEJ, Philippe, *Jacques Cassard, armateur et corsaire du Roi-Soleil*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- HUGON, Alain, *Au service du roi catholique. « Honorables ambassadeurs » et « divins espions ». Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velazquez, 2004.
- HUMBERT, Marc (dir.), *La Bretagne à l'heure de la mondialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- HURT, John, « Les offices au parlement de Bretagne sous le règne de Louis XIV : aspects financiers », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXIII, janvier-mars 1976, p. 3-31.
- JACQUART, Jean, *François I^{er}*, Paris, Éditions Fayard, 1981.
- JACQUES, François, et SCHEID, John, *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 apr.)*, Paris, Éditions de la Nouvelle Clio, 1990.
- JARNOUX, Philippe, « Aux confins de la Basse-Bretagne : l'évolution du domaine congéable au XVIII^e siècle », *Kreiz*, 5, 1996, p. 109-139.
- *Les Bourgeois et la terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.
- « Une espèce de petite république : les privilèges d'une paroisse

- bretonne : Le Gavre (XIII^e-XVIII^e siècle) », *Histoire et sociétés rurales*, n° 18, 2^e semestre 2002, p. 159-185.
- *Famille et mobilité sociale dans les élites citadines en Bretagne (1550-1720)*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, université de Rennes II, 2002, 2 vol.
 - « Horizons maritimes : les bourgeoisies urbaines en Bretagne sous l'Ancien Régime. Enclavements et ouvertures », dans Frédérique Pitou (dir.), *Élites et notables de l'Ouest (XVI^e-XX^e siècle). Entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 247-262.
 - et LE PAGE, Dominique, « La chambre des comptes de Bretagne », numéro spécial des *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 108, 2001.
- JOANNIC-SETA, Frédérique, *Le Bagne de Brest. Naissance d'une institution carcérale au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- JONES, Michael, « Les manuscrits d'Anne de Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LV, 1978, p. 43-71.
- « Nantes au début de la guerre civile en Bretagne », dans Monique BOURIN (dir.), *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d'histoire urbaine (XII^e-XVIII^e siècle) offertes à Bernard Chevalier*, Tours, Presses universitaires de Tours, 1989, p. 105-120.
 - *La Bretagne ducale. Jean IV de Montfort (1364-1399) entre la France et l'Angleterre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
 - « Ancenis, Froissart et le début de la guerre de succession en Bretagne (1341) », actes du congrès d'Ancenis, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 91-102.
- JOUANNA, Arlette, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Éditions Fayard, 1989.
- JOUON DES LONGRAIS, F., *Le Duc de Mercœur, d'après des documents inédits*, Saint-Brieuc, 1895.
- Journal de la Bretagne*, Paris, Éditions Larousse, 2001.
- JOXE, Roger, *Les Protestants du comté de Nantes au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle*, Marseille, Éditions Jeanne Laffitte, 1982.
- KAISER, Wolfgang, *Marseille au temps des troubles (1559-1596). Morphologie sociale et luttes de factions*, Paris, École des hautes

études en sciences sociales, 1992.

KERBIRIOU, abbé Louis, « La vie et l'organisation du clergé paroissial dans le Léon à la veille de la Révolution », *Bulletin diocésain*, 1924.

— *Les Missions bretonnes. L'œuvre de dom Michel Le Nobletz et du père Maunoir*, Brest, 1935.

KERHERVÉ, Jean, *Finances et gens de finances des ducs de Bretagne (1365-1491)*, thèse de doctorat, université de Paris IV.

— « Aux origines d'un sentiment national. Les chroniqueurs bretons de la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 165-206.

— *L'État breton aux XIV^e et XV^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Éditions Maloine, 1987, 2 vol.

— « Écriture et réécriture de l'histoire dans l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré. L'exemple du Livre XII », dans Noël-Yves TONNERRE (dir.), *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Bretagne, 2001.

— et DANIEL, Tanguy (dir.), *1491 : la Bretagne, terre d'Europe* (actes du colloque international, Brest, 2-4 octobre 1991), Brest, Centre de recherche bretonne et celtique / Quimper, Société archéologique du Finistère, 1992.

— et ROUDAUT, François, TANGUY, Jean, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1978.

KERILLIS, Alfred de, *Fontenelle ou le Dernier Ligueur*, Paris, 1844.

KERLOUÉGAN, François, « La littérature latine religieuse et profane », dans LÉON FLEURIOT et Auguste-Pierre SEGALÉN (dir.), *Héritage celtique et captation française. Des origines à la fin des états*, t. I de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, dir. par Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris, Éditions Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987.

KERMOAL, Christian, *Les Notables du Trégor. Éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

KERVELLA, André, *Aux origines de la franc-maçonnerie française (1689-1750). Exilés britanniques et gentilshommes bretons*, Rouvray, Éditions du Prieuré, 1996.

KESSEL, Patrick, *La Nuit du 4 août 1789*, Paris, Éditions Arthaud, 1969.

- KETTERING, Sharon, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth-century France*, Oxford, Oxford University Press, 1986.
- KLAODA, An Du, *Histoire d'un interdit. Le breton à l'école*, Lesneven, Éditions Hor Yezh, 1992.
- KNECHT, Robert J., *Un prince de la Renaissance. François I^{er} et son royaume*, Paris, Éditions Fayard, 1998.
- KRUTA, Venceslas, *Les Celtes. Histoire et dictionnaire. Des origines à la romanisation et au christianisme*, Paris, Éditions Robert Laffont, « Bouquins », 2000.
- *Les Celtes*, Paris, Éditions du Chêne, 2004.
- LA BORDERIE, Arthur Le Moyne de, *L'Imprimerie en Bretagne au xve siècle*, Nantes, 1876.
- *L'« Historia Brittonum » attribuée à Nennius et l'« Historia Britannica » avant Geoffroy de Monmouth*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1883.
- *La Révolte du Papier timbré advenue en Bretagne en 1675*, Saint-Brieuc, 1884.
- *Études historiques bretonnes*, 2^e série, Paris, 1888.
- *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, Rennes, Éditions Plihon, 1889.
- *La Vie de saint Yves, patron universel de la Bretagne armorique*, Tréguier, 1890.
- *Le Règne de Jean IV (1364-1399)*, Rennes, Éditions Plihon, 1893.
- *La Bretagne aux temps modernes (1491-1789)*, Rennes, 1894.
- *Les Origines bretonnes jusqu'en 938*, Rennes, Éditions Plihon, 1903.
- et POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Éditions Plihon et Hommay, 1896-1914, 6 vol.
- et PORCHNEV, Boris, *Les Bonnets rouges*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1975.
- LACHIVER, Marcel, *Les Années de misère. La famine au temps du Grand Roi (1680-1720)*, Paris, Éditions Fayard, 1991.
- LACHKAR, Daniel, et DELAMARRE, Serge (dir.), *Le Mémorial des Bretons*, t. V : 1870-1940, Rennes, Breiz Éditions, 1979.
- LAGRÉE, Michel, « La structure pérenne, événement et histoire en Bretagne orientale (xvi^e-xx^e siècle) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 2, 1976.
- *Mentalités, religion et histoire en Haute-Bretagne au xix^e siècle. Le diocèse de Rennes (1815-1848)*, Rennes, Institut armoricain de

- recherches économiques et humaines, 1977.
- *Religion et cultures en Bretagne (1850-1950)*, Paris, Éditions Fayard, 1992.
 - HARISMENDY, Patrick, et DENIS, Michel, « *L'Ouest-Éclair* ». *Naissance et essor d'un grand quotidien régional*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
 - et SAINCLIVIER, Jacqueline (dir.), *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.
 - LANGOUËT, Loïc, *Les Coriosolites, un peuple armoricain*, Saint-Malo, Centre régional d'archéologie d'Alet, 1988.
 - LAOUËNAN, Roger, *Le Tocsin de la moisson. Août 1914 en Bretagne*, Paris, Éditions France-Empire, 1980.
 - « L'immense silence du "peuple des tranchées" », *Ar Men*, n° 71, octobre 1995, p. 23-31.
 - « Les soldats bretons dans la Grande Guerre », *Ar Men*, n° 71, octobre 1995, p. 21.
 - LAPEYRE, Henry, *Une famille de marchands, les Ruiz. Contribution à l'étude des relations entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II*, Paris, Éditions Armand Colin, 1955.
 - LAPORTE, Luc, et Le ROUX, Charles-Tanguy, *Bâtisseurs du Néolithique. Mégalithismes de la France de l'Ouest*, Paris, Éditions de la Maison des Roches, 2004.
 - LARGILLIÈRE, René, *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, Éditions Plihon et Hommay, 1925.
 - LA RONCIÈRE, Charles de, *Saint Yves (1253-1303)*, Paris, 1911.
 - LARONZE, Charles, *Essai sur le régime municipal en Bretagne pendant les guerres de Religion*, Paris, Éditions Hachette, 1890.
 - LAUGIER, Lucien, *Le Duc d'Aiguillon*, Paris, Éditions Albatros, 1984.
 - LAURAIN-PORTEMER, Madeleine, *Une tête à gouverner quatre empires. Études mazarines II*, Paris, chez l'auteur, 1997.
 - LAURENT, Donatien, *La Villemarqué, collecteur de chants populaires. Étude des sources du premier « Barzaz Breiz » à partir des originaux de collecte (1833-1840)*, thèse sous la direction d'André Leroi-Gourhan, Paris, université René-Descartes, 1974, 3 vol.
 - « La Villemarqué et le *Barzaz Breiz*. Naissance de la littérature orale », *Ar Men*, n° 18, décembre 1988, p. 31-49.
 - *Aux sources du « Barzaz Breiz ». La mémoire d'un peuple*,

Douarnenez, Éditions Ar Men, 1989.

LAURENT, Jeanne, *Un monde rural en Bretagne au ^{xv}^e siècle, la quevaise*, Paris, Éditions du SEVPEN, 1972.

LA VILLEMARQUÉ, Hersart de, *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, 1847 (réédition par Bernard Tanguy au tome II des *Origines du nationalisme breton*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1977).

— *Poèmes des bardes bretons du ^{vi}^e siècle*, Paris, Éditions Renouard, 1850.

— *La Légende celtique*, Saint-Brieuc, 1859.

— *Les Romans de la Table ronde et les contes des anciens Bretons*, Paris, Éditions Didier, 1861.

— *Myrdhinn ou l'Enchanteur Merlin*, Paris, Éditions Didier, 1862.

— *La Légende celtique et la poésie des cloîtres*, Paris, Éditions Didier, 1864.

— *Poèmes bretons du Moyen Âge*, Paris, 1879.

LAYADI, Renaud, *La Région stratège. Le développement durable, un projet pour la Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

LEBEC, Éric, *Miracles et sabbats. Journal du père Maunoir. Missions en Bretagne (1630-1650)*, Paris, Éditions de Paris, 1997.

LE BERRE, Yves, *La Littérature de langue bretonne (livres et brochures) de 1790 à 1918*, Brest, Éditions Ar Skol Vrezonég, 1994, 3 vol.

LE BIHAN, Jean-Paul, « Habitat et territoire, deux exemples armoricains : l'île d'Ouessant au premier âge du fer, Quimper à La Tène finale », dans Dominique Garcia et Florence Verdin (dir.), *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale*, Paris, Éditions Errance, 2002, p. 213-224.

LE BOCERF, Hervé, *La Bretagne dans la guerre*, Paris, Éditions France-Empire, 1971, 3 vol.

LE BOUËDEC, Gérard, *Les Mutations d'une ville maritime du ^{xviii}^e au ^{xix}^e siècle à Lorient. L'édification d'un arsenal de pointe dans la ville-port de la Compagnie des Indes*, thèse d'État, université Paris IV-Sorbonne, 1993.

— *Le Port et l'arsenal de Lorient, de la Compagnie des Indes à la marine cuirassée*, Paris, Librairie de l'Inde, 1994.

— *Les Bretons sur les mers*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1999.

— et CHAPPE, François (dir.), *Pouvoirs et littoraux (^{xv}^e-^{xx}^e siècle)*,

- Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- et GEISTDOERFER, Aliette, PLOUX, François, CÉRINO, Christophe (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XVe-XXe siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
 - LE BOULANGER, Jean-Michel, *Douarnenez, de 1800 à nos jours. Essai de géographie historique sur l'identité d'une ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
 - LE BRAS, Hervé, *Les Trois France*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1995.
 - LE BRAZ, Anatole, *Au pays des pardons*, Paris, Rennes, 1904.
 - « La Bretagne à travers l'histoire » [1925], dans Anatole LE BRAZ, *Magies de la Bretagne*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1994.
 - « Introduction », *Bretagne*, « Guides Bleus », Paris, Éditions Hachette, 1949.
 - *Magies de la Bretagne*, Paris, Éditions Robert Laffont, « Bouquins », 1997, 2 vol. Le premier volume contient en particulier *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains*, et le second volume *Le Théâtre celtique*.
 - LE COADIC, Ronan, *Les Campagnes rouges de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 1991.
 - *L'Identité bretonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
 - *Bretagne, le fruit défendu ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
 - (dir.), *Identités et démocratie. Diversité culturelle et mondialisation : repenser la démocratie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
 - LECOQ, Anne-Marie, *François I^{er} imaginaire. Symbolique et politique à l'aube de la Renaissance française*, Paris, Éditions Macula, 1987.
 - LE COUÉDIC, Daniel (dir.), *Brest alias Brest*, Liège, Éditions Mardaga, 1992.
 - *La Maison ou l'Identité galvaudée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
 - et VEILLARD, Jean-Yves (dir.), *Ar Seiz Breur (1923-1947). La création bretonne entre tradition et modernité*, Rennes, Éditions Terre de Brume et Musée de Bretagne, 2000.
 - LÉCUREUX, Bernadette, « Une ville bretonne sous la dictature d'un gouvernement ligueur : Morlaix en 1589-1590 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1989, p. 137-155.
 - LE DALL, Olivier, *Nous prions, vous souffrez, on les aura ! Le patronage de*

Ploudalmézeau dans la Grande Guerre, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2005.

LE DANTEC, Jean-Pierre, *Bretagne, re-naissance d'un peuple*, Paris, Éditions Gallimard, 1974.

— *Bretagne*, Paris, Éditions du Seuil, « Points Planète », 1990.

LE DÉMÉZET, Maurice, et Maresca, Bruno, *La Protection de la nature en Bretagne. La SEPNB (1953-2003)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

LE DISEZ, Jean-Yves, *Étrange Bretagne. Récits de voyageurs britanniques en Bretagne (1830-1900)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

LE DOUR, Olivier, « Les pionniers des montagnes Noires », *Ar Men*, n° 55, novembre 1993, p. 2-21.

LE DÛ, Jean, *Nouvel atlas linguistique de Basse-Bretagne*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2001.

LEFEBVRE, Georges, *Les Paysans du Nord pendant la Révolution française*, Lille, 1924 ; rééd., Paris, Éditions Armand Colin, 1972.

— *La Grande Peur de 1789*, Paris, Éditions Armand Colin, 1932.

— « La Révolution française et les paysans », *Annales historiques de la Révolution française*, 1933, p. 97-128.

LEFEUVRE, Pierre, *Les Communs en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime (1667-1789). Étude d'histoire du droit*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1907.

LE FLOCH, Jean-Louis, « L'enquête de 1902 sur l'usage de la langue bretonne dans le diocèse », *Quimper et Léon, bulletin diocésain*, 12 mai 1979, p. 200-204.

LE FUR, Didier, *Anne de Bretagne, miroir d'une reine, historiographie d'un mythe*, Paris, Éditions Guénégaud, 2000.

LE GALL, Jean-Marie, *Les Moines au temps des Réformes. France (1480-1560)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2001.

LE GALLO, Yves, *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*, Paris, Presses universitaires de France, 1968.

— *Bretagne*, Grenoble, Éditions Arthaud, 1969.

— (dir.), *Histoire de Brest*, Toulouse, Éditions Privat, 1976.

— *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne, de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Éditions Ouvrières, 1991, 2 vol.

LEGAY, Marie-Laure, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Éditions Droz, 2001.

- LE GOFF, Tim, *Vannes et ses campagnes. Ville et campagne dans la France du XVIII^e siècle*, Loudéac, Éditions Salmon, 1989.
- LE GOÏC, Pierre, *Brest en reconstruction. Antimémoires d'une ville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Éditions Maloine, 1981.
- et MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal (1213-1532)*, Rennes, Ouest-France Université, 1982.
- LE GUILLOU, Louis, et LAURENT, Donatien (dir.), *Romantisme et littératures populaires*, t. II de l'*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, dir. Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris, Éditions Honoré Champion / Genève, Éditions Slatkine, 1987.
- LE GUIRRIEC, Patrick, *Le Pouvoir en campagne. Formes locales du politique en Bretagne*, Rennes, Éditions Apogée, 1994.
- LEHEMBRE, Bernard, *Bécassine, une légende du siècle*, Paris, Éditions Gautier-Languereau, 2005.
- LE LANNOU, Maurice, *Géographie de la Bretagne*, Rennes, Éditions Plihon, 1950 et 1952, 2 vol.
- LE LAY, Hervé, *Le Domaine congéable sous la Révolution*, Rennes, Imprimeries Réunies, 1941.
- LELOUP, Daniel, *Halles de Bretagne. Cinq siècles d'histoire*, Rennes, Éditions Apogée, 1999.
- LE MENN, Gwennolé, « Les Bretons bretonnants d'après quelques textes et récits de voyage (XIV^e-XV^e siècle) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXI, p. 105-134.
- LE MOING-KERRAND, Philippe, *Le Camp de Conlie. Les Bretons dans la guerre de 1870*, Saint-Herblain, 2000.
- LE MOY, A., *Le Parlement de Paris et le duc d'Aiguillon (1759-1770)*, Paris, 1909.
- *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIII^e siècle*, Genève, Mégariotis Reprints, 1981 (réimpression de l'édition d'Angers, 1909).
- LE NAIL, Bernard, *Explorateurs et grands voyageurs bretons*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1998.
- *Noms de lieux bretons à travers le monde*, Rennes, Éditions Les Portes du Large, 2001.
- LE NAOUR, Jean-Yves, « La faute aux "Midi" » : la légende de la lâcheté des Méridionaux au feu », *Annales du Midi*, octobre-décembre

2000, p. 499-515.

- LE PAGE, Dominique, *Finances et politique en Bretagne au début des temps modernes (1491-1547)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997.
- et NASSIET, Michel, *L'Union de la Bretagne à la France*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2003
- LE PERSON, Xavier, « *Pratiques* » et « *Practiqueurs* ». *La vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1598)*, Genève, Éditions Droz, 2002.
- LE PROHON, Roger, *Vie et mort des Bretons sous Louis XIV*, Brasparts, Éditions des Bibliophiles de Bretagne, 1984.
- LE QUINTREC, Charles, *Les Grandes Heures littéraires de Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1978.
- LE ROUX, Nicolas, *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2001.
- LE ROUX, père, *Recueil des vertus et des miracles du père Maunoir*, Paris, 1716.
- LE ROUX DE LINCY, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, Paris, 1860-1861, 4 vol.
- LE ROY, Florian, *Tro Breiz : le pèlerinage aux Sept Saints de Bretagne*, Paris, Librairie Celtique, 1950.
- LE ROY, Thierry, *Les Bretons et l'aéronautique, des origines à 1939*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire de France des régions. La périphérie française, des origines à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.
- *Histoire humaine et comparée du climat. Canicules et glaciers (XIII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions Fayard, 2004.
- LE SCOÜEZEC, Gwenc'hlan, et Masson, Jean-Robert, *Pierres sacrées de Bretagne*, Paris, Éditions du Seuil, t. I : *Calvaires et enclos paroissiaux*, 1982 ; t. II : *Croix et sanctuaires*, 1983.
- et Masson, Jean-Robert, *Bretagne mégalithique*, Paris, Éditions du Seuil, 1987.
- LESPAGNOL, André, *La Course malouine au temps de Louis XIV*, Rennes, Éditions Apogée, 1995.
- *Messieurs de Saint-Malo. Une élite commerciale au temps de Louis XIV*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.
- LE SQUER, Francis, *Les Espoirs, les efforts et les épreuves du mouvement breton catholique, de 1891 à 1945*, Villeneuve-d'Ascq, Éditions du

Septentrion, 1997.

LESTRINGANT, Frank, *Le Huguenot et le sauvage. L'Amérique et la controverse coloniale en France au temps des guerres de Religion (1555-1589)*, Paris, Éditions Klincksieck, 1990.

LESUEUR, Pierre, « Les jardins du château de Blois et leurs dépendances : étude architectonique », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. 18, 1904, p. 223 et 438.

LETACONNOUX, Joseph, « Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne*, XX, 2, 1905, p. 126-135.

— *Les Relations du pouvoir central et de la province de Bretagne pendant la deuxième moitié du règne de Louis XIV*, Paris, 1907.

— *Les Subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1911.

LE TELLIER, Georges (dir.), *L'Espoir breton au XXI^e siècle*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 1998.

LEVILLAIN, L., « La marche de Bretagne, ses marquis, ses comtes », *Annales de Bretagne*, t. LVIII, 1951, p. 88-117.

LEVOT, Pierre, *Biographie bretonne*, Paris / Vannes, 1850-1852, 2 vol.

LÉVY, Jean-Philippe, « Les preuves dans la très ancienne coutume de Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1952, p. 39-59, 186-209.

L'HELGOUACH, Jean, *Locmariaquer*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1994.

L'HOUE, Michel, « Un site sous-marin de la côte de l'Armorique. L'épave antique de Ploumanac'h », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. IV, 1987, p. 113-131.

LITALIEN, Raymonde, et VAUGEOIS, Denis (dir.), *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, Québec, Éditions du Septentrion / Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004.

LORÉDAN, Jean, *Marion du Faouët et ses « Associés » (1740-1770)*, 1907 ; rééd. Le Faouët, Liv'Éditions, 1995.

— *La Fontenelle, seigneur de la Ligue (1572-1602)*, Paris, Éditions Perrin, 1926.

LOSSOUARN, Olivier, *Les Bretons dans le monde*, Paris, Éditions John Didier, 1969.

LOT, Ferdinand, *Nennius et l'« Historia Brittonum »*, Paris, 1934.

LOTH, Joseph, *L'Émigration en Armorique, du V^e au VII^e siècle de notre ère*, Rennes, 1883.

- *Les Mots latins dans les langues bretoniques*, Paris, 1892.
- « Les langues romane et bretonne en Armorique », *Revue celtique*, t. XXVIII, 1907, p. 374-403.
- *Les Noms des saints bretons*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1910.
- LUZET, M., « Documents inédits relatifs à la révolte du Papier timbré dans le Finistère », *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1892, p. 95-109.
- MAHÉ, chanoine, *Essai sur l'antiquité du département du Morbihan*, Vannes, 1828.
- MARC, Simon, OSB, *L'Abbaye de Landévennec, de saint Guénolé à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1983.
- « La religion en Bretagne », dans Yannick PELLETIER, *Histoire générale de la Bretagne et des Bretons*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1999, p. 83-84.
- MARION, Marcel, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, Paris, 1898.
- MARKALE, Jean, *Les Celtes et la civilisation celtique*, Paris, Éditions Payot, 1969.
- *Brocéliande et l'énigme du Graal*, Paris, Éditions Pygmalion, 1989.
- *L'Épopée celtique en Bretagne*, Paris, Éditions Payot, 1971.
- MARTIN, Hervé, *Les Ordres mendiants en Bretagne*, Paris, Éditions Klincksieck, 1975.
- et LEBRUN, François, « Le pèlerinage des Sept Saints en Bretagne », *L'Histoire*, n° 25, juillet-août 1980, p. 58-66.
- MARTIN, Jean, *Toiles de Bretagne. La manufacture de Quintin, Uzel et Loudéac (1670-1830)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.
- MARTIN-FUGIER, Anne, *La Place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, Paris, Éditions Grasset, 1979.
- MARTRAY, Joseph, *Le Problème breton et la réforme de la France*, La Baule, Éditions de Bretagne, 1947.
- *20 ans qui transformèrent la Bretagne. L'« épopée » du CELIB (22 juillet 1950-2 février 1969)*, Paris, Éditions France-Empire, 1983.
- et OLLIVRO, Jean, *La Bretagne au cœur du monde nouveau*, Rennes, Éditions Les Portes du Large, 2001.
- MAYEUR, Jean-Marie, et PIETRI, Charles, VAUCHEZ, André, VÉNARD, Marc, *Histoire du christianisme*, t. 9 : *L'Âge de raison (1620-1750)*, Paris, Éditions Desclée, 1997.

- MAZÉAS, Goulven, *Petite histoire bretonne de la pomme de terre*, Brest, Imprimerie Commerciale et Administrative, 1940.
- MÉNAGER, Bernard, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Éditions Aubier, 1992.
- MENDÈS, Charles, *Au sujet du Tro Breiz*, Rennes, chez l'auteur, 1978.
- MERDRIGNAC, Bernard, *Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VII^e au XV^e siècle*, t. I : *Les Saints bretons, témoins de Dieu ou témoins des hommes ?* ; t. II : *Les Hagiographes et leurs publics en Bretagne au Moyen Âge*, Saint-Malo, Dossiers du CRAA, 1985-1986.
- *Les Vies de saints bretons durant le haut Moyen Âge*, Rennes, Ouest-France Université, 1993.
- MEYER, Jean, *La Noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du SEVPEN, 1966.
- « L'évolution des idées sur le bocage en Bretagne », dans *La Pensée géographique contemporaine. Mélanges offerts au professeur André Meynier*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1972, p. 453-467.
- (dir.), *Histoire de Rennes*, Toulouse, Éditions Privat, 1972.
- « Alphabétisation, lecture et écriture. Essai sur l'instruction populaire en Bretagne du XVI^e au XIX^e siècle », *Actes du 95^e congrès des Sociétés savantes, section HMC*, Paris, 1974, p. 333-352.
- « Nantes au XVI^e siècle. Tentative de mise en situation », dans Philippe MASSON et Michel VERGE-FRANCESCHI (dir.), *La France et la mer au siècle des grandes découvertes*, Paris, Éditions Tallandier, 1993, p. 91-126.
- *La Chalotais. Affaires de femmes et affaires d'État sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions Perrin, 1985.
- MEYNIER, André, « Quelques énigmes d'histoire rurale en Bretagne », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, IV, 3, juillet-septembre 1949, p. 259-267.
- *Atlas et géographie de la Bretagne*, Paris, Éditions Flammarion, 1976.
- MICHEL, Joseph, *Missionnaires bretons d'outre-mer (XIX^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.
- MICHEL, Youen, « Les langues régionales au lycée dans la seconde moitié du XX^e siècle : de l'intérêt culturel à la stratégie des filières », dans Pierre CASPARD, Jean-Noël Luc et PHILIPPE Savoie (dir.), *Lycées et lycéens en France (1802-2002)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne / Institut national de la recherche

pédagogique, 2005.

MINARD, Philippe, *La Fortune du colbertisme. État et industrie dans la France des Lumières*, Paris, Éditions Fayard, 1998.

MINOIS, Georges, « Culte des saints et vie religieuse dans le diocèse de Tréguier au ^{xv}^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 87, 1980, p. 17-42.

— *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Brasparts, Éditions Beltan, 1987.

— *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Éditions Fayard, 1992.

— *Anne de Bretagne*, Paris, Éditions Fayard, 1999.

MOLLAT, Michel, *La Vie quotidienne des gens de mer en Atlantique (IX^e-XVI^e siècle)*, Paris, Éditions Hachette, 1983

MONNIER, Jean-Jacques, *Le Comportement politique des Bretons*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1994.

— et CASSARD, Jean-Christophe, *Toute l'histoire de la Bretagne. Des origines à la fin du ^{xx}^e siècle*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2003.

MORICEAU, Jean-Marc, *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation (XII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Éditions Fayard, 2002.

— *Histoire et géographie de l'élevage français, du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, Éditions Fayard, 2005.

MORIN, Edgar, *Commune en France : la métamorphose de Plozévet*, Paris, Éditions Fayard, 1975.

MORVAN, Françoise, *François-Marie Luzel. Enquête sur une expérience de collectage folklorique en Bretagne au ^{xix}^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes et Éditions Terre de Brume, 1999.

— *Une expérience de collectage en Basse-Bretagne : François-Marie Luzel (1821-1895)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

— *Le Monde comme si. Nationalisme et dérive identitaire en Bretagne*, Arles, Éditions Actes Sud, 2002.

MORVANNOU, Fanch, « Bas-breton et Basse-Bretagne au Grand Siècle », dans *Bretagne et Lumières. Mélanges offerts à Monsieur le Professeur Jean Balcou*, Brest, université de Bretagne occidentale, 2001, p. 59-84.

MORZADEC-KERFOURN, Marie-Thérèse, *Variations de la ligne de rivage armoricaine au Quaternaire. Analyses polliniques de dépôts organiques littoraux*, mémoire de la Société géologique et minérale de Bretagne, 17, 1974.

MOUSNIER, Roland, *L'Assassinat d'Henri IV*, Paris, Éditions Gallimard, 1964.

— *Fureurs paysannes*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1967.

— « La révolte dite du Papier timbré en Basse-Bretagne en 1675 », *Actes du 92^e congrès national des Sociétés savantes (Strasbourg et Colmar, 1967)*. *Histoire moderne*, Paris, Bibliothèque nationale de France, t. I, 1967, p. 325-357.

— *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII* [1945], Paris, Presses universitaires de France, 1971.

Musique bretonne. Histoire des sonneurs de tradition, ouvrage collectif rédigé sous l'égide de la revue *Ar Men*, Douarnenez, Éditions du Chasse-Marée / Ar Men, 1996.

MUSSAT, André, *La Renaissance en Bretagne*, Châteaulin, Éditions Jos Le Doaré, 1961.

— *Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire*, Paris, Éditions Berger-Levrault, 1979.

MUSSET, Lucien, *Les Invasions. Le second assaut contre l'Europe chrétienne (VII^e-XI^e siècle)*, Paris, 1965.

MUSSET, René, *La Bretagne*, Paris, Éditions Armand Colin, 1937.

NASS, Patrick, *Histoire rurale des Vénètes armoricains*, Alet, Centre régional d'archéologie d'Alet, 1999.

NASSIET, Michel, « Émotions populaires et prix des grains en Bretagne au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, LXVI, 1989, p. 165-184.

— *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993.

— « La diffusion du blé noir en France à l'époque moderne », *Histoire et sociétés rurales*, t. 9 / 1, 1998, p. 57-76.

— « Fidélités et perspectives dynastiques dans la noblesse bretonne lors de la crise de succession (1470-1491) », dans Jean KERHERVÉ, *Noblesses de Bretagne, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 103-128.

Nicolas, Gilbert, *Instituteurs entre politique et religion. La première génération de normaliens en Bretagne au XIX^e siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1993.

— *Le Grand Débat de l'école au XIX^e siècle. Les instituteurs du Second Empire*, Paris, Éditions Belin, 2004.

NICOLAS, Jean, *La Rébellion française. Mouvements populaires et*

- conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.
- NICOLAS, Michel, *Histoire du mouvement breton*, Paris, Éditions Syros, 1982.
- *Le Séparatisme en Bretagne*, Brasparts, Éditions Beltan, 1986.
- *Bretagne, un destin européen*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- NIÈRES, Claude, *La Reconstruction d'une ville au XVIII^e siècle : Rennes (1720-1792)*, Paris, 1972.
- « Les paysans et les transports en Bretagne au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, LXI, 1984, p. 153-164.
- « Les villes en Bretagne : 15, 40 ou 80 ? », *Revue du Nord*, t. LXX, n° 279, octobre-décembre 1988, p. 679-689.
- *Les Villes de Bretagne au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- NIVET, Philippe, *Les Réfugiés français de la Grande Guerre (1914-1920). Les « boches du Nord »*, Paris, Éditions Economica, 2004.
- OGÉE, Jean-Baptiste, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 2^e éd. revue et augmentée, Rennes, 1843, 2 vol.
- OGÈS, Louis, *L'Agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle*, Brest, Imprimerie du Télégramme, 1949.
- OLLIVRO, Jean, *La Bretagne en l'an 2000. Diagnostic et tendances prospectives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- PACAULT, Antoine, « Grands seigneurs de cour et gentilshommes provinciaux en Bretagne entre 1550 et 1650 », dans Jean Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 151-181.
- PALAU, Léon, *Un barde breton. Jean-Pierre Calloc'h (Bleimor). Sa vie et ses œuvres inédites*, Quimper, 1926.
- PAPE, Louis, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, Éditions Klincksieck, 1978.
- *Les Saints bretons*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1981.
- *La Bretagne romaine*, Rennes, Ouest-France Université, 1995.
- PARKER, Geoffrey, *La Révolution militaire. La guerre et l'essor de l'Occident (1500-1800)*, Paris, Éditions Gallimard, 1993.
- Parlons du breton !*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2001.
- PASCAL, Jean, *Les Députés bretons, de 1789 à 1983*, Paris, Presses

- universitaires de France, 1983.
- PAXTON, Robert O., *La France de Vichy*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.
- *Le Temps des chemises vertes*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.
- PEARSALL, M.A., « Le débarquement à Camaret le 8 juin 1694 », dans *Vauban et ses successeurs dans les ports du Ponant et du Levant : Brest et Toulon*, p. 67-72.
- PEAUDECERF, Hervé, *Alexandre-Louis-Marie Lédan (1777-1855), un imprimeur breton au XIX^e siècle*, thèse sous la direction de M. Gwenaél Le Duc, université de Rennes II, 2002.
- PELLETIER, Yannick, *Les Enclos paroissiaux de Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1986.
- PENEFF, Jean, *Écoles publiques, écoles privées dans l'Ouest (1880-1950)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1987.
- PENTECOUTEAU, Hugues, *Devenir bretonnant. Découvertes, apprentissages et réappropriation d'une langue*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- PERAZZI, Jean-Claude, *Diwan, vingt ans d'enthousiasme, de doute et d'espoir*, Spézet, Éditions Coop Breizh, 1998.
- PERCHET, Michel, *L'Armée de terre dans l'Ouest*, Rennes, Éditions Sirpa, 1978.
- PERRÉON, Stéphane, *L'Armée en Bretagne au XVIII^e siècle. Institution militaire et société civile au temps de l'intendance et des états*, thèse sous la direction de Jean-Pierre Bois, université de Nantes, 2003 ; paru sous le même titre aux Presses universitaires de Rennes, 2005.
- PERRIN, Pierre, *Les Idées pédagogiques de Jean-Marie de La Mennais*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier, *L'Argent de la traite. Milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Paris, Éditions Aubier, 1996.
- *Nantes*, Plomelin, Éditions Palantines, 2003.
- PHILIPPONNEAU, Michel, *Le Problème breton et le Programme d'action régionale*, Paris, Éditions Armand Colin, 1957.
- *Géopolitique de la Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1986.
- *Le Modèle industriel breton (1950-2000)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1993.
- PICHOT, Daniel, *Le Village éclaté. Villages, paroisses, seigneuries dans l'Ouest français (X^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de

Rennes, 2001.

PIERRE, Patrick, *Les Bretons et la République. La construction de l'identité bretonne sous la III^e République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.

PIRIOU, Yann-Ber, *Défense de cracher par terre et de parler breton. Poèmes de combat (1950-1970). Anthologie bilingue*, Paris, Éditions Pierre-Jean Oswald, 1971.

— *Au-delà de la légende... Anatole Le Braz*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 1999.

PITOU, Frédérique (dir.), *Élites et notables de l'Ouest (XVI^e-XX^e siècle). Entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Plabennek e'r Vrezel. Livret-souvenir de la Grande Guerre, presbytère de Plabennec, 1928.

PLANIOL, Marcel, « L'esprit de la Coutume de Bretagne », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1891, p. 5-22.

— *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, Rennes, Éditions Plihon, 1896.

— *Histoire des institutions de la Bretagne*, Rennes, Éditions du Cercle de Brocéliande, 1953-1955 ; rééd., Mayenne, Imprimerie Floc'h, 1981-1984, 5 vol.

PLESSIS, Alain, *De la fête impériale au mur des fédérés (1852-1871)*, vol. 9 de la *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

PLESSIX-BUISSET, Christiane, *Le Criminel devant ses juges en Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Éditions Maloine, 1988.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélemy, *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, Paris, Éditions Perrin, 1885, 2 vol.

— « Les évêques de Bretagne dans la renaissance religieuse du XVII^e siècle », *Annales de Bretagne*, 1947, p. 30-59.

— *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, Paris, Éditions Perrin, 1900-1901, 3 vol.

— *Les Papes et les ducs de Bretagne. Essai sur les rapports entre le Saint-Siège et un État au Moyen Âge*, Paris, 1928.

POISSON, abbé Henri, *Histoire de la Bretagne*, Rennes, 1948, 9^e éd. revue et corrigée (par Jean-Pierre Le Mat), Spézet, Éditions Coop Breizh, 1993.

PORCHNEV, Boris, *Les Soulèvements populaires en France, de 1623 à 1648*,

Paris, Éditions du SEVPEN, 1963.

POSTIC, Fanch, « *La Peste d'Elliant* », *Ar Men*, octobre 1996, p. 18-29.

— « La Paroisse bretonne de Paris. L'œuvre de François Cadic », *Ar Men*, n° 103, mai 1999, p. 12-19.

POULIN, Joseph-Claude, « Hagiographie et politique. La première "Vie" de saint Samson de Dol », *Francia*, 5, 1977, p. 1-26.

— « À propos du diocèse de Dol : saint Samson et la question des enclaves », *Francia*, 6, 1978, p. 610-615.

— « Recherche et identification des sources de la littérature hagiographique du haut Moyen Âge. L'exemple breton », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1985, p. 119-129.

— « Travaux en cours sur l'hagiographie de Bretagne armoricaine avant l'an mil », *Francia*, 14, 1986, p. 509-512.

— « Le dossier de saint Samson de Dol », *Francia*, 13, 1987, p. 715-731.

— « Les dossiers de saint Magloire de Dol et de saint Malo d'Alet (province de Bretagne) », *Francia*, 17, 1990, p. 159-209.

— « Le dossier de saint Conwoïon de Redon. À propos d'une édition récente », *Francia*, 18, 1991, p. 139-159.

— « Les dossiers de saint Melaine, Conwoïon et Mervé (province de Bretagne) », dans M. Heinzelmänn (dir.), *Manuscripts hagiographiques et travail des hagiographes*, Beihefte der Francia, 24, Sigmaringen, 1992, p. 119-160.

— « Les dossiers de saint Guénolé de Landévennec (province de Bretagne) », *Francia*, 23, 1996, p. 167-205.

— « La vie ancienne de saint Samson de Dol. À propos d'une édition récente », *Francia*, 25, 1998, p. 251-258.

— « La "Vie ancienne" de saint Samson de Dol comme réécriture (BHL 7478-7479) », *Analecta Bollandiana, revue critique d'hagiographie*, t. 119, décembre 2001, p. 261-312.

— « Les dossiers des saints Lunaire et Paul Aurélien (province de Bretagne) », dans M. Heinzelmänn (dir.), *L'Hagiographie du haut Moyen Âge en Gaule du Nord. Manuscripts, textes et centres de production*, Beihefte der Francia, 52, Stuttgart, 2001, p. 193-248.

— « Les réécritures dans l'hagiographie bretonne (VIII^e-XII^e siècle) », *Francia*, 58, 2003, p. 145-194.

POUMARÈDE, Jacques, et THOMAS, Jack (dir.), *Les Parlements de province. Pouvoirs, justice et société du XV^e au XVIII^e siècle*, Toulouse, Éditions

Framespa, 1996.

POUPINOT, Yann, *La Bretagne contemporaine. Contribution à l'étude de son évolution historique, économique et sociale depuis 1914*, Paris, Éditions Ker Vreiz, 1955.

POUSSARD, Anne, *L'Arc atlantique. Chronique d'une coopération interrégionale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.

PRIGENT, Christiane, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne (1350-1575)*, Paris, Éditions Maisonneuve et Larose, 1992.

PROST, Antoine, *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, Éditions Armand Colin, 1968.

PROVOST, Georges, *La Fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 1998.

— *Le Pèlerinage en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat sous la direction de Jean Quéniart, université de Rennes II, 1995.

QUAGHEBEUR, Joëlle, *La Cornouaille, du IX^e au XII^e siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

QUÉNIART, Jean, *Culture et sociétés urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, Éditions Klincksieck, 1978.

— « Les particularismes de l'histoire scolaire bretonne », *Revue du Nord*, t. LXX-VIII, n^o 317, octobre-décembre 1996.

— *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France Université, 2004.

QUILLIET, Bernard, *Louis XII, père du peuple*, Paris, Éditions Fayard, 1986.

QUILLIVIC, René, dans *Les Peintres de Bretagne*, Saint-Brieuc, 1924, p. 81-93.

RAISON, abbé, « Le mouvement janséniste au diocèse de Saint-Malo », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1930, p. 5-121, et 1932, p. 121-195.

RÉBILLON, Armand, *Les États de Bretagne de 1661 à 1789*, Rennes, 1932.

RENAUD, Renaud, *Michel Le Nobletz et les missions bretonnes*, Paris, Éditions des Cèdres, 1955.

RICHARD, Dominique, « Lorient : histoire de la ville reconstruite, des ambitions à la réalisation », dans Patrick Dieudonné (dir.), *Villes reconstruites, du dessin au destin*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1994.

RICHARDT, Aimé, *La Régence*, Paris, Éditions Tallandier, 2003.

RICHE, Pierre, « Les hagiographes bretons et la Renaissance

- carolingienne », *Bulletin philologique et historique*, Paris, 1968, p. 651-659.
- RIO, Joseph, *Mythes fondateurs de la Bretagne. Aux origines de la celtomanie*, Rennes, Ouest-France Université, 2000.
- RIoux, Jean-Pierre, « L'épuration en France (1944-1945) », *L'Histoire*, n° 5, octobre 1978, p. 24-32.
- et PROST, Antoine, Azéma, Jean-Pierre (dir.), *Les Communistes français, de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987.
- ROBIC, Jean-Yves, *L'Île d'Ouessant depuis la préhistoire*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1992.
- ROBIN, Dominique, *Pêcheurs bretons sous l'Ancien Régime. L'exploitation de la sardine sur la côte atlantique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.
- ROCHARD, Yvon, « TV Breizh, première chaîne privée régionale et bilingue d'Europe », *Ar Men*, n° 116, novembre 2000, p. 2-9.
- ROCHE, Daniel, *Le Siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux (1680-1789)*, Paris, La Haye, Éditions Mouton, 1978, 2 vol.
- ROCHER, Anne, « L'amputation de la Bretagne », *Ar Men*, n° 91, janvier 1998, p. 17.
- ROGARD, Vincent, *Les Catholiques et la question sociale (Morlaix, 1840-1914). L'avènement des militants*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.
- ROLLAND, Marc, *Le Roi Arthur. Un mythe héroïque au xx^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- ROLLANDO, Yannik, *La Préhistoire du Morbihan. Le Vannetais littoral*, Vannes, Société polymathique, 1971.
- ROLLEY, Claude (dir.), *La Tombe princière de Vix*, Paris, Éditions Picard, 2003, 2 vol.
- ROME, Yannick, *250 ans de maçonnerie en Bretagne*, s.d., Le Faouët, Liv'Éditions.
- ROSMORDUC, comte de, *La Noblesse de Bretagne devant la Chambre de la réformation (1668-1671)*, Saint-Brieuc, 1896-1905, 4 vol.
- ROUANET-LIESENFELT, Anne-Marie, « La civilisation des Riedones », 2^e supplément à *Archéologie en Bretagne*, Brest, 1980.
- ROUDAUT, Fanch, « Les vaches bretonnes au XVIII^e siècle », *Charpiana. Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*, Rennes, 1991,

- et CROIX, Alain, BROUDIC, Fanch, *Les Chemins du paradis/Taolennou ar Baradoz*, Douarnenez, Éditions du Chasse-Marée / Éditions de l'Estran, 1988.
- ROUDAUT, François, « Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven (1789) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 3, 1980, p. 492-531.
- ROUSSO, Henry, *Le Syndrome de Vichy, de 1944 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 1990.
- ROYANT, Patrice, *Boules bretonnes*, Douarnenez, Éditions de l'Estran, 1981.
- RUDEL, Yves-Marie, *Histoires de Bretagne*, Paris, Éditions Plon, 1963.
- RUSQUEC, Emmanuel du, *L'Affaire La Chalotais*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1997.
- RUSSON, Marc, « La piraterie à la fin du Moyen Âge : l'insécurité maritime dans l'Atlantique et sur les côtes de Bretagne aux xiv^e et xv^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1990, p. 35-60.
- *Les Côtes guerrières. Mer, guerre et pouvoirs au Moyen Âge. France-Façade océanique (XIII^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- RUTKOWSKI, Jean, « Étude sur la répartition et l'organisation de la propriété foncière en Bretagne au xvii^e siècle », *Annales de Bretagne*, 1912, p. 614-644.
- SAINCLIVIER, Jacqueline, « Des otages de Châteaubriant au maquis : de la répression à la Résistance (1940-1944) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1989, p. 223-235.
- *La Bretagne, de 1939 à nos jours*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1989.
- *Permanences et ruptures en Ille-et-Vilaine (1918-1958). Aspects politiques et sociaux*, thèse de doctorat d'État, université de Rennes II, 1990.
- *La Bretagne dans la guerre (1939-1945)*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1994.
- « La légitimité des députés bretons de l'entre-deux-guerres : approche prosopographique », dans Michel LAGRÉE et Jacqueline SAINCLIVIER (dir.), *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

- *L'Ille-et-Vilaine (1918-1958). v^e sociale et politique*, Rennes, Presses universitaires de France, 1996.
- SAINT-FRANÇOIS, Hugues de, *Histoire de la célèbre et miraculeuse dévotion de sainte Anne en Bretagne*, Paris, 1634.
- Saint-Thégonnec. Naissance et renaissance d'un enclos*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique et Association « Restaurer l'enclos », 1998.
- SALOMÉ, Karine, *Les Îles bretonnes (1750-1914). Une image en construction*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- SANGER, Victoria, « Vauban urbaniste : l'exemple de Brest », dans *Vauban et ses successeurs dans les ports du Ponant et du Levant : Brest et Toulon*, Paris, Association Vauban, 2000.
- SAULNIER DE LA PINELAIS, Gustave, *Le Barreau du parlement de Bretagne (1553-1790). Les procureurs, les avocats*, Paris, Éditions Picard / Rennes, Éditions Plihon et Hervé, 1896.
- SAUPIN, Guy, « Les assemblées d'habitants en Bretagne au XVII^e siècle. Quelle participation ? », dans *La Bretagne au XVII^e siècle* (actes du colloque de la Société d'histoire du XVII^e siècle), Vannes, conseil général du Morbihan, 1991, p. 165-295.
- *Nantes au XVII^e siècle. Vie politique et société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.
- *Nantes au temps de l'édit*, La Crèche, Geste Éditions, 1998.
- « Comportements économiques des officiers "moyens" à Nantes (1661-1789) », dans Michel CASSAN (dir.), *Les Officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité* (actes du colloque de Limoges), Presses universitaires de Limoges, 1998, p. 43-62.
- « Élite sociale et pouvoir municipal dans les villes littorales de Bretagne aux Temps modernes », dans Gérard LE BOUËDEC et François CHAPPE (dir.), *Pouvoirs et littoraux (XV^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 85-97.
- SAUZET, Robert, *Le Notaire et son roi. Étienne Borrelly (1633-1718), un Nîmois sous Louis XIV*, Paris, Éditions Plon, 1998.
- SCHAMA, Simon, *L'Embarras de richesses. La culture hollandaise au siècle d'Or*, Paris, Éditions Gallimard, 1991.
- SCHNAPP, Alain, *La Conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*, Paris, « Le Livre de Poche », 1993.
- SÉBILLOT, Paul, *Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, Paris, 1882.

- *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, 1886.
- SÉBILLOT, Paul-Yves, *Le Folklore de la Bretagne*, Paris, Éditions Maisonneuve et Larose, 1968, 2 vol.
- SÉE, Henri, *Les Classes rurales en Bretagne, du XVI^e siècle à la Révolution*, Paris, Éditions Giard et Brière, 1906.
- « Les troubles agraires en Haute-Bretagne (1790-1791) », *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution*, 1920.
- « Les troubles agraires en Haute-Bretagne (1790-1791) », *Bulletin d'histoire économique et sociale de la Révolution*, 1920-1921, p. 231-373.
- « Le commerce du beurre et des salaisons en Bretagne au XVIII^e siècle », *Mémoires et documents J. Hayem*, 10^e série, 1926, p. 175-185.
- « L'enquête sur les clôtures en Bretagne (1786) », *Annales de Bretagne*, XXXVIII, 4, 1928-1929, p. 752-767.
- SEGALEN, Martine, *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden-sud (1720-1980)*, Paris, Presses universitaires de France, 1985.
- SÉRANT, Paul, *La Bretagne et la France*, Paris, Éditions Fayard, 1971.
- SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux (1600-1789)*, Paris, Éditions Universitas, 1991.
- SIEGFRIED, André, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, Paris, Éditions Armand Colin, 1913, rééd. Paris, Imprimerie Nationale, 1995.
- SIMON, Marc, OSB, *L'Abbaye de Landévennec*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1985.
- SIMON, Pierre-Jean, *La Bretonnité. Une ethnicité problématique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Éditions Terre de Brume, 1999.
- SOBOUL, Albert, *Les Soldats de l'an II*, Paris, Le Club français du livre, 1959.
- SOREL, Patricia, *La Révolution du livre et de la presse en Bretagne (1780-1830)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- SOULABAILLE, Annaïg, *Guingamp sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
- STUDENY, Christophe, *L'Invention de la vitesse (France, XVIII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Éditions Gallimard, 1995.
- SUTEAU, Marc, *Une ville et ses écoles. Nantes (1830-1940)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

- TACKETT, Timothy, *La Révolution, l'Église, la France. Le serment de 1791*, Paris, Éditions du Cerf, 1986.
- *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Éditions Albin Michel, 1997.
- TAILLEMITE, Étienne, *Marins français à la découverte du monde. De Jacques Cartier à Dumont d'Urville*, Paris, Éditions Fayard, 1999.
- TANGUY, Alain, « Aymar de Blois (1760-1852), le discret précurseur des études bretonnes », *Ar Men*, n° 138, janvier-février 2004, p. 10-19.
- TANGUY, Bernard, *Aux origines du nationalisme breton*, Paris, Union générale d'éditions, « 10 / 18 », 1977, 2 vol.
- « Les paroisses primitives en plou- et leurs saints éponymes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 121-155.
- et LAGRÉE, Michel (dir.), *Atlas d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2002.
- TANGUY, Geneviève-Morgane, *Les Jardins secrets d'Anne de Bretagne*, Paris, Éditions Fernand Lanore, 2000.
- *Sur les pas d'Anne de Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2003.
- TANGUY, Jean, *Le Commerce du port de Nantes au milieu du XVI^e siècle*, Paris, Éditions du SEVPEN, 1956.
- « La production et le commerce des toiles "bretagne" du XVI^e au XVII^e siècle. Premiers résultats », *Actes du 91^e congrès des sociétés savantes*, Rennes, t. I, 1966, p. 105-140.
- *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du XVI^e au XVIII^e siècle*, Rennes, Éditions Apogée, 1994.
- TAPIÉ, Victor, et LE FLEM, Jean-Paul, PARDAILHÉ-GALABRUN, Annick, *Retables baroques de Bretagne et spiritualité du XVII^e siècle. Étude sémiographique et religieuse*, Paris, Presses universitaires de France, 1972.
- TAYLOR, B., « La Bretagne et la première révolte de la Ligue (1584-1585) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLIX, 1969, p. 39-53, *Additional Manuscripts : Lettres deschiffrées de Mr. le Duc et Mr. le Cardinal de Guise et de plusieurs de leur party, escriptes depuis l'an 1585 jusqu'à l'an 1588 au Duc de Mercuer, Gouverneur de Bretagne*, p. 54-70.
- TEMPIER, D., « La révolte du Papier timbré en Bretagne. Nouveaux documents », *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, II, 1885-1886, p. 132-143.

- TERRASSE, Charles, *François I^{er}*, Paris, Éditions Grasset, 1948.
- THOM, Alexander, « The Astronomical Significance of the Large Carnac Menhirs », *Journal for the History of Astronomy*, 2, 1971, p. 147-160.
- THOMAS-LACROIX, Pierre, « La condition des terres et les modalités du domaine congéable dans le pays de Vannes au XVIII^e siècle », *Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. Assemblée générale (1939)*, Besançon, t. I, 1942, p. 341-168.
- TILLIER, Annick, *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- TONNERRE, Noël-Yves (dir.), *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais), de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1994.
- « La population de la Bretagne méridionale au IX^e siècle », dans Jean KERHERVÉ (dir.), *La Bretagne des origines*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, p. 13-26.
- *Chroniqueurs et historiens de la Bretagne, du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- TOUCHARD, Henri, *Le Commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions des Belles Lettres, 1967.
- TOURAULT, Philippe, *Anne de Bretagne*, Paris, Éditions Perrin, 1990.
- *La Résistance bretonne, du XV^e siècle à nos jours*, Paris, Éditions Perrin, 2002.
- *Les Rois de Bretagne (IV^e-X^e siècle)*, Paris, Éditions Perrin, 2005.
- Toutes les cultures de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2004.
- TRÉOGAT, docteur, *L'Immigration bretonne à Paris*, Paris, 1901.
- TRÉVÉDY, Julien, *Les Sept Saints de Bretagne et leur pèlerinage*, Saint-Brieuc, Éditions Prudhomme, 1898.
- *Le Culte collectif des Sept Saints de Bretagne*, Quimper-Rennes, 1901.
- TRICOT, Marie-Madeleine, *La Noblesse bretonne et la première croisade*, mémoire de maîtrise, université de Brest, 1968.
- TULOUP, François, *Saint-Malo, histoire générale*, Paris, Éditions Klincksieck, 1965.
- VALLERIE, Erwan, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, Brasparts, Éditions Beltan, 1986.

- VAUCHEZ, André, *La Sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, École française, 1981.
- « Le saint », dans *L'Homme médiéval*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 345-380.
- VAZQUEZ DE PRADA, Valentin, « Un episodio significativo de las relaciones de Felipe II con la Liga : la intervencion en Bretana (1589-1598) », José Martinez Millan (éd.), *Felipe II (1527-1598), Europa y la Monarquia Catolica*, Madrid, Editorial Parteluz, 1998, p. 923-951.
- VEILLARD, Jean-Yves, « L'édition en Bretagne », dans *Toutes les cultures de Bretagne*, Morlaix, Éditions Skol Vreizh, 2004, p. 315-316.
- VETTER, Eva, *Plus de breton ? Conflit linguistique en Bretagne rurale*, Le Relecq-Kerhuon, Éditions An Here, 1999.
- VIDAL DE LA BLACHE, Paul, *Tableau de la géographie de la France*, dans Ernest LAVISSE, *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, Paris, Éditions Hachette, t. I, 1911.
- Vie paysanne en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles (La)*, catalogue de l'exposition organisée en 1992 au château de Kerjean, Saint-Vougay (Finistère), Brest, Archives départementales du Finistère, 1992.
- VILLERS, Louis de, *Histoire de la Société d'agriculture, du commerce et des arts établie par les états de Bretagne en 1757*, Saint-Brieuc, 1898 (extrait du *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, XVI, 1989, p. 312-352).
- VIRGILI, Fabrice, « Les tontes de la Libération en France », *Cahiers de l'IHTP*, n° 31, 1995, p. 53-65.
- VIROL, Michèle, *Vauban. De la gloire du roi au service de l'État*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2003.
- VIVIER, Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France de 1750 à 1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.
- WACHÉ, Brigitte, *Militants catholiques de l'Ouest. De l'action religieuse aux nouveaux militantismes (XIX^e-XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- WANEGFFELEN, Thierry, *Ni Rome ni Genève. Des fidèles entre deux chaires en France au XVI^e siècle*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1997.
- WEBER, Eugen, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale*

(1870-1914), Paris, Éditions Fayard, 1983.

WERNER, Karl Ferdinand, « Missus-Marchio-Comes, entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien », dans *Histoire comparée de l'administration*, Munich, Éditions Artemis, 1980.

WINOCK, Michel, *Les Voix de la liberté. Les écrivains engagés au XIX^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.

WISMES, Armel de, *La Vie quotidienne dans les ports bretons aux XVII^e-XVIII^e siècles (Nantes, Brest, Saint-Malo, Lorient)*, Paris, Éditions Hachette, 1973.

YAGIL, Limore, « *L'Homme nouveau* » et la Révolution nationale de Vichy (1940-1944), Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1997.

YVER, Jean, « Le groupe des coutumes de l'Ouest de la France », *Revue historique de droit français et étranger*, 1952, p. 18-79.

ZEIST, W. Van, « Recherches palynologiques en Bretagne occidentale », *Noröis*, 1963, p. 5-19.

Index des personnes

A

Agay, François-Marie Bruno d' (né en 1722), avocat général, puis maître des requêtes au Conseil, intendant de Bretagne de 1767 à 1771 : [1](#).

Aguesseau, Henri-François d' (1668-1751), procureur général du parlement de Paris (1700), chancelier et garde des Sceaux (1717-1718, puis 1720-1722) : [1](#).

Aiguillon, Armand-Désiré de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d' (1761-1800), constituant : [1](#).

Aiguillon, Emmanuel-Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d' (1720-1788), commandant en chef de la Bretagne de 1753 à 1768 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#).

Albéroni, Giulio (1664-1752), cardinal, ministre de Philippe V d'Espagne de 1715 à 1719 : [1](#).

Alembert, Jean Le Rond d' (1717-1783), mathématicien et philosophe, maître d'œuvre de *L'Encyclopédie* : [1](#).

Allain, François-Côme-Damien (1743-1809), recteur de Josselin, député du clergé de Saint-Malo en 1789, vote contre la Constitution civile du clergé, émigre en Angleterre (1792), rentre en 1801, meurt vicaire général de Vannes : [1](#) n.

Allaire, Charles-François, procureur fiscal de l'abbaye de Paimpont (XVIII^e s.) : [1](#) n.

Allonvielle, comte d', préfet d'Ille-et-Vilaine au temps de Louis XVIII : [1](#).

Amaury, Nicolas, marchand-limonadier à Versailles en 1789 : [1](#).

Amelot, Sébastien Michel, M_{gr} (1741-1829), évêque de Vannes à partir de 1744 ; refuse de prêter le serment à la Constitution ; émigre : [1](#).

Amieux, Maurice-Étienne (1807-1865), industriel nantais, conservateur : [1](#).

Anne d'Autriche (1601-1666), épouse de Louis XIII, régente de 1643 à 1651 : [1](#).

Anne de Bretagne (1477-1514), duchesse de Bretagne de 1488 à 1514 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Antin, marquis d', chef d'escadre (XVIII^e s.) : [1](#).

Appert, Nicolas (1749-1841), inventeur de la conserverie : [1](#).

Arbois de Jubainville, Henri d' (1827-1910), historien et linguiste : [1](#).

Argenson, Marc René de Voyer, marquis d' (1652-1721), lieutenant de police en 1720 : [1](#).

Argentré, Bertrand d' (1519-1590), juriste et historien (auteur du *Commentaire sur la coutume de Bretagne*, paru en 1541, et de *L'Histoire de Bretagne, des roys, ducs, comtes et princes d'icelle*, parue en 1582) : [1](#).

Ar Gwenn, Yann [ou Jean-Marie Le Guen] (1774-1849), « coureur de pays » et « chanteur de chansons » : [1](#), [2](#), [3](#).

Arlequin : [1](#).

Armez, Louis (1838-1917), ingénieur, député des Côtes-du-Nord de 1876 à 1885 et de 1889 à 1917 : [1](#).

Arot, Ronan, ouvrier mécanicien, candidat autonomiste à Rennes en 1930 : [1](#).

Arthur, mythique roi breton : [1](#), [2](#), [3](#).

Artois, comte d' — Voir Charles X.

Athénas, Pierre-Louis (1752-1829), ingénieur agronome et archéologue : [1](#).

Aubert, Octave-Louis (1870-1950), éditeur, romancier : [1](#).

Audren de Kerdrel, Paul-Vincent-Eugène (1809-1889), propriétaire, élu de droite en 1849, représentant du Morbihan, opposant à l'Empire : [1](#) n, [2](#).

Audren de Kerdrel, Vincent-Paul-Marie-Casimir (1815-1899), cousin du précédent, monarchiste, représentant du Morbihan en 1871, sénateur de 1876 à 1899 : [1](#).

Auffret, paysan entrepreneur, artisan de la « révolution verte » des années 1960 : [1](#).

Auriol, Vincent (1884-1966), président de la V^e République de 1947 à 1954 : [1](#).

Aymar de Blois de La Calande (1760-1852), collecteur de contes et de *gwerzious* : [1](#), [2](#).

B

Baco de La Chapelle, René-Gaston (1751-1800), avocat, député du tiers état de Nantes en 1789, maire de Nantes (décembre 1792), élu, le 24 vendémiaire an IV, député de Loire-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents : [1](#).

Bagot, Jean-Louis (1728-1794), chirurgien de marine, reçu docteur en 1772, nommé « médecin des épidémies de Bretagne » de 1765 à 1789, élu trois fois maire de Saint-Brieuc, élu en 1791 député de l'Assemblée législative, siège parmi les modérés : [1](#).

Bailly, Jean-Sylvain (1736-1793), astronome, député, maire de Paris : [1](#), [2](#).

Balzac, Honoré de (1799-1850), écrivain : [1](#), [2](#), [3](#).

Bara, Joseph (1779-1793), hussard, érigé en héros de la Révolution : [1](#).

Barante, Amable-Guillaume-Prosper Brugière, baron de (1782-1866), polytechnicien, député de Loire-Inférieure de 1815 à 1816, pair de France : [1](#).

Barbès, Armand (1809-1870), homme politique : [1](#).

Bardari, Pascale, commandant de l'*Amoco-Cadiz* : [1](#).

Bareau de Girac, François (1732-1820), évêque de Saint-Brieuc de 1766 à 1770, évêque de Rennes de 1769 à 1791 (Claude Le Coz est nommé évêque constitutionnel), émigre, donne sa démission en 1801 ; meurt chanoine-évêque de Saint-Denis : [1](#).

Barère de Vieuzac, Bertrand (1755-1841), avocat, président de l'Assemblée, membre du Comité de salut public : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Barnave, Antoine-Pierre-Joseph-Marie (1761-1793), avocat, révolutionnaire, porte-parole de la bourgeoisie libérale puis rallié aux monarchistes des Feuillants : [1](#).

Basch, Victor (1863-1944), président de la Ligue des droits de l'homme : [1](#), [2](#).

Baudouin de Maisonblanche, Jean-Marie (1742-1812), avocat, député de Lannion et de Morlaix à l'Assemblée constituante : [1](#).

Bayrou, François (né en 1951), homme politique : [1](#).

Beau, Alfred (1829-1907), céramiste : [1](#), [2](#).

Beaucours, marquis de, magistrat rennais (XVIII^e s.) : [1](#).

Beauvau du Rivau, Gilles-Jean-François de (1652-1717), évêque de Nantes à partir de 1677 : [1](#).

Bécassine (Anaïk Labornez, « jeune domestique de Clocher-les-Bécasses »), héroïne de bande dessinée : [1-2](#), [3](#), [4](#).

Béchu de Champsavin, candidat battu à Fougères lors de l'élection de 1859 : [1](#).

Bédée, Marie-Antoine, comte de (1727-1807) : [1](#).

Berg, contremaître à Grand-Jouan (années 1830) : [1](#).

Bernard, Émile (1868-1941), peintre : [1](#).

Bernard de Marigny, Charles-René-Louis, vicomte de (1740-1816), garde de la marine (1754), major général à Brest (1790), contre-amiral (1791), démissionne, nommé vice-amiral à la Restauration : [1](#).

Bernhardt, Henriette Rosine Bernard, dite « Sarah » (1844-1923), comédienne : [1](#).

Berrégat, agriculteur entrepreneur, artisan de la « révolution verte » des années 1960 : [1](#).

Berry, Charles-Ferdinand de Bourbon, duc de (1778-1820), fils du comte d'Artois, futur Charles X : [1](#).

Berry, Marie-Caroline de Bourbon-Sicile, duchesse de (1798-1870) : [1](#), [2](#).

Bert, Paul (1833-1886), homme politique, ministre : [1](#).

Bertin, Henri Léonard Jean-Baptiste (1719-1792), contrôleur général des Finances : [1](#), [2](#).

Besancenot, Olivier (né en 1974), homme politique : [1](#).

Best, Werner (1903-1989), haut fonctionnaire de la SS, responsable en chef de l'administration militaire nazie en France : [1](#), [2](#).

Bézier, Bernardin Anne, avocat et sénéchal du marquis du Guer en 1789 : [1](#), [2](#).

Bidault, Georges (1899-1983), président du CNR, président du Conseil : [1](#) n.

Bigarré, général : [1](#), [2](#).

Billaud-Varenne, Jean-Nicolas (1756-1819), avocat, représentant en mission en 1793 : [1](#).

Bismarck, Otto von (1815-1898), homme d'État allemand, chancelier de 1871 à 1890 : [1](#) n.

Blaize, Ange (1822-1871), préfet d'Ille-et-Vilaine en 1870 (après le 4 septembre) : [1](#).

Blanchard, Pierre (1755-1830), père, rétablit la congrégation des Eudistes à Rennes en janvier 1826 : [1](#).

Blanqui, Louis-Auguste (1805-1881), homme politique : [1](#), [2](#).

Blin, François-Pierre (1756-1834), médecin, député du tiers état de Nantes en 1789, un des principaux fondateurs du Club breton, partisan des girondins, poursuivi, finit comme militant royaliste : [1](#).

Bloch, Marc (1886-1944), historien, résistant : [1](#).

Blouet, libraire rennais (XVIII^e s.) : [1](#).

Bodénès, Nicolas, instituteur à Roscanvel (Finistère) en 1860 : [1](#).

Bodin, Jean-Jules, fabricant de charrues à Rennes (XIX^e s.) : [1](#).

Body de La Chapelle, préfet du Finistère sous le Second Empire : [1](#).

Boënz, Nann, fileuse à Lézardrieux (XIX^e s.) : [1](#).

Bohan, Alain (1750-1814), juge à Châteaulin, député de 1791 à 1792, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents : [1](#) n.

Boisgoutier, Antoine, procureur fiscal à Beignon en 1789 : [1](#).

Boisguy, Aimé Picquet du (1776-1839), chef chouan : [1](#), [2](#).

Boishardy, Amateur Le Bras de Forges de (1762-1795), chef chouan, associé à La Rouërie, nommé par Puitsaye en 1794 au commandement de la division de Lamballe, participe aux négociations de La Mabilais, tué par des soldats bleus le 17 juin 1795 : [1](#), [2](#).

Boishué de, gentilhomme victime lors de la « journée des bricoles » de janvier 1789 : [1](#).

Boissoudy, général de (guerre 1914-1918) : [1](#).

Boissy d'Anglas, François-Antoine de (1756-1826), homme politique, membre du Conseil des Cinq-Cents : [1](#).

Bonamy, Eugène-Pierre (né en 1844), docteur en médecine de la Faculté de Paris (1869), médecin des hôpitaux de Nantes, s'est distingué lors de l'épidémie cholérique de 1884 : [1](#).

Bonamy, François (1710-1786), médecin nantais : [1](#).

Bonaparte, Napoléon (1769-1821) — *Voir* Napoléon I^{er}.

Bonnaire, Sandrine (née en 1967), actrice, [1](#).

Bonnefoy, préfet de Loire-Inférieure pendant la Seconde Guerre mondiale : [1](#).

Bon Saint-André, Jean, représentant en mission en 1793 : [1](#).

Borie, Nicolas, sénéchal de Rennes en 1789 : [1](#).

Botherel, comte de, procureur des états de Bretagne sous le règne de Louis XVI : [1](#).

Botrel, Théodore (1868-1925), chansonnier : [1](#), [2](#).

Boucher, père (XVII^e s.) : [1](#).

Boudin, Eugène (1824-1898), peintre : [1](#), [2](#).

Bouët, Alexandre (1833-1887), fils de Jean-Michel Bouët : [1](#).

Bouët, Jean-Michel-Alexandre (1798-1857), fils du maire de Lambézellec, négociant et directeur de journaux (*Le Finistère*, *L'Armoricain*) : [1](#).

Boulainvilliers, chef chouan dans la région de Paimpont : [1](#).

Boulanger, Georges (1837-1891), général, ministre : [1](#).

Boullé, Jean-Pierre (1753-1816), avocat à Pontivy, député du tiers en 1789, maire de Pontivy (1791-1792), député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents, coopère au coup d'État du 18 Brumaire, préfet des Côtes-du-Nord, baron de l'Empire (1810) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Bourel-Roncière, agronome à Saint-Brieuc sous la monarchie de Juillet : [1](#).

Bourgneuf-Trévelec, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#).

Bourmont, Louis Auguste Victor, comte de (1773-1846), maréchal de France, ministre : [1](#).

Bréard, Jean-Jacques (1751-1840), représentant en mission à Brest en 1793 : [1](#), [2](#).

Bréguet, Louis (1880-1955), aviateur et constructeur d'avions : [1](#).

Brehand de Plelo, Louise-Félicité de, femme du duc d'Aiguillon : [1](#).

Breton, Jules (1827-1906), peintre : [1](#) n.

Briand, Aristide (1862-1932), avocat, homme politique, président du Conseil : [1](#).

Brichet, père (XIX^e s.) : [1](#).

Brizeux, Auguste (1803-1858), poète : [1](#).

Brossais Saint-Marc, Godefroy (1803-1878), évêque de Rennes en 1841, puis archevêque de Rennes, cardinal en 1875 : [1](#), [2](#), [3](#).

Brossier, Marcel, mécanicien, premier fusillé en Ille-et-Vilaine, le 17 septembre 1940 : [1](#), [2](#).

Brousmiche, Jean-François (1784-1863), auteur du *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830, 1831* : [1](#), [2](#), [3](#).

Bruc, les de, dynastie de magistrats rennais (XVII^e-XVIII^e s.) : [1](#).

Brune, Guillaume (1763-1815), maréchal de France : [1](#).

Brunet, Jean, peintre (XIX^e s.) : [1](#) n.

Brunswick, Charles Guillaume Ferdinand, duc de (1735-1806), général prussien : [1](#).

Bucard, Marcel (1895-1946), fondateur du « francisme » : [1](#).

Bugeaud, Thomas-Robert (1784-1849), gouverneur général en Algérie, maréchal de France : [1](#).

Busson, président de l'assemblée de Saint-Vran (sénéchaussée de Ploërmel) lors de la rédaction des cahiers de doléances en 1789 : [1](#).

C

Cachin, Marcel (1869-1958), homme politique, dirigeant du PCF, directeur de *L'Humanité* : [1](#).

Cadic, François (1864-1929), prêtre militant à Paris : [1-2](#), [3](#), [4-5](#), [6](#).

Cadic, Joseph (1886-1971), agriculteur à Noyal-Pontivy, député du Morbihan de 1924 à 1932, de 1936 à 1940 et de 1956 à 1958 : [1](#).

Cadoudal, Georges (1771-1804), chef chouan, participe à l'affaire de Quiberon (1795), reprend la lutte en 1798, complot contre Bonaparte ; arrêté en 1804, refuse de demander sa grâce : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#).

Cadoudal, surnom d'un membre de la « Formation Perrot » : [1](#).

Calloc'h, Jean-Pierre (1888-1917), poète bretonnant : [1-2](#), [3](#).

Calonne, Charles Alexandre de (1734-1802), contrôleur général des Finances de 1783 à 1787 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Cambry, Jacques (1749-1807), président du district de Quimperlé en 1794, auteur du *Voyage dans le Finistère*, fondateur de l'Académie celtique : [1](#), [2](#).

Camp, Maxime du (1822-1894), écrivain voyageur : [1](#).

Canclaux, Jean-Baptiste-Camille de (1740-1817), général : [1](#).

Candide, héros d'un roman de Voltaire : [1](#).

Carnot, Lazare (1753-1823), ingénieur militaire, député, membre du Comité de salut public, membre du Directoire, ministre : [1](#), [2](#).

Carré-Keriscouët, Ernest-Louis-Marie (1832-1877), député des Côtes-du-Nord de 1869 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1877 : [1](#).

Carrier, Jean-Baptiste (1756-1794), député à la Convention, représentant en mission à Nantes : [1](#), [2](#).

Cartier, Jacques (v. 1491-1557), navigateur : [1](#).

Cassegrain, négociant nantais (XIX^e s.) : [1](#), [2](#).

Castelnaud, Édouard de Curières de (1851-1944), général, homme politique : [1](#).

Catherine II (1729-1796), impératrice de Russie de 1762 à 1796 :

1.

Caumont, correspondant de l'Alliance bretonne en 1842 : 1.

Cavaignac, Louis-Eugène (1802-1857), général, chef du pouvoir exécutif en 1848 : 1, 2, 3.

Cavanna (né en 1923), journaliste et écrivain satiriste : 1.

Caze de La Bove, Gaspard-Louis (1740-1824), conseiller au parlement de Paris, avocat du roi au Châtelet, premier président en survivance du parlement de Paris, maître des requêtes du Conseil, intendant de Bretagne de 1774 à 1783 : 1, 2, 3, 4, 5.

Cellamare, Antoine-Joseph-Michel-Nicolas del Guidice, prince de, ambassadeur en France de Philippe V de 1715 à 1719 : 1 n.

Ceriziers, René de (1603-1662), jésuite, aumônier du duc d'Orléans et de Louis XV, auteur d'ouvrages de théologie : 1 n.

Chaffoteaux, frères, industriels de Donchéry, créateurs d'une fonderie au Lugué : 1.

Chalais, Henri de Talleyrand, comte de (1599-1626) : 1.

Chambord, Henri de Bourbon, duc de Bordeaux, comte de (1820-1883) : 1, 2.

Chanzy, Antoine Alfred Eugène (1823-1883), général : 1.

Chapplain, Ludovic, bibliothécaire nantais (XIX^e s.) : 1.

Charette, Athanase de, neveu du général vendéen : 1.

Charette de La Contrie, François Athanase de (1763-1796), chef vendéen : 1, 2.

Charles VIII (1470-1498), roi de France de 1483 à 1498 : 1.

Charles X (1757-1836), frère de Louis XVI et du comte de Provence, d'abord comte d'Artois, puis roi de France de 1824 à 1830 : 1, 2, 3, 4, 5 n, 6, 7, 8, 9.

Charost, cardinal, archevêque de Rennes de 1921 à 1930 : 1.

Charpentier, éditeur parisien (XIX^e s.) : 1.

Charrette de La Colinière, conseiller au parlement de Rennes (XVIII^e s.) : 1.

Charrette de La Gacherie, conseiller au parlement de Rennes (XVIII^e s.) : 1.

Chateaubriand, comte de, créateur de « La Bretagne » à Paris (1895) : 1.

Chateaubriand, François René, vicomte de (1768-1848), écrivain, sous-lieutenant au régiment de Navarre (1786), séjourne en Amérique (1791), rejoint l'armée des princes émigrés (1792), réfugié en

Angleterre, rentré en France sous le Consulat, secrétaire de la légation à Rome (1803), élu à l'Académie française (1811), pair de France, ambassadeur, ministre des Affaires étrangères : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#).

Chaussepied, Charles (1866-1930), architecte finistérien : [1](#).

Chevalier, Maurice (1888-1972), chanteur, acteur : [1](#).

Chirac, Jacques (né en 1932), président de la V^e République depuis 1995 : [1](#).

Choiseul, Étienne François, duc de (1719-1785), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, secrétaire d'État à la Guerre : [1](#), [2](#).

Cinq-Mars, Henri Coeffier de Ruzé d'Effiat, marquis de (1620-1642) : [1](#).

Clairian, Eugène, industriel, créateur de la première conserverie à Douarnenez (1853) : [1](#).

Clausewitz, Carl von (1780-1831), général prussien, théoricien militaire : [1](#).

Cloarec, maire de Ploujean (fin XIX^e s.) : [1](#).

Clugny, Nicolas de, enseigne de vaisseau à Brest (XVIII^e s.) : [1](#).

Coat, Jean, meunier, adjoint au maire de Saint-Jean-du-Doigt en 1924 : [1](#).

Cochevelou, Georges, père d'Alan Stivell : [1](#).

Cochin, Augustin (1876-1916) : [1-2](#), [3](#) n, [4](#).

Codet, Sylvain (1743-1837), juriste, député de Rennes à l'Assemblée législative, juge d'appel puis conseiller à la cour de Rennes (1811) : [1](#).

Coëdro, Pierre-Louis (1788-1840), abbé, supérieur des missionnaires de La Chesnaie : [1](#).

Coëtlisan, Huet de, administrateur à Nantes pendant la Révolution : [1](#).

Coislin, Charles-Ferdinand-Pierre du Comboust, vicomte de (né en 1822), élu de la Loire-Inférieure le 13 mai 1849 : [1](#).

Colbert, Jean-Baptiste (1619-1683), contrôleur général des finances de 1665 à 1683 : [1](#).

Colbert de Croissy, Charles Joachim (1623-1696), frère de Jean-Baptiste Colbert : [1](#).

Colin, Pierre-Joseph, industriel nantais (1785-1848), créateur de la première conserverie industrielle : [1](#), [2](#).

Colin, recteur de Lohéac pendant la Révolution : [1](#).

Colliard, Lucie, syndicaliste (début ^{XXe} s.) : 1.

Collot d'Herbois, Jean-Marie (1749-1796), journaliste, conventionnel : 1 n.

Combes, Émile (1835-1921), homme politique, président du Conseil de mai 1902 à janvier 1905 : 1, 2, 3, 4.

Conan, Guillaume, père de Jean Conan : 1, 2.

Conan, Jean (1765-1834), marin, soldat de l'an II, artisan du textile, poète, écrivain, traducteur : 1-2, 3 n.

Conan, sieur, vicaire du Faouët, opposant à la Constitution civile du clergé : 1, 2.

Conan Mériadec, premier roi prétendu de Bretagne, dont la légende a été forgée par Geoffroi de Monmouth. Serait mort en 392 selon Alain Bouchart : 1, 2.

Conen de Saint-Luc, Athanase-Marie-Stanislas-François de Sales, comte de (1769-1844), officier de marine puis député (1815), préfet des Côtes-du-Nord en 1816, réélu le 13 novembre 1820 et le 6 mars 1824 député des Côtes-du-Nord, réélu le 17 novembre 1827 député du Finistère, réélu le 23 juin 1830, il démissionne de son mandat de député et de ses fonctions administratives à la révolution de Juillet : 1.

Conseil, Amédée-Benoît (1802-1881), candidat officiel, député du Finistère de 1852 à 1869 : 1.

Corbière, Édouard (1793-1875) : 1.

Corbière, Tristan (1845-1875), poète : 1.

Coriolis, marquis de, ami de Lamennais : 1.

Cormatin, baron de, ancien de la guerre d'Amérique, négociateur entre les chouans et la Convention thermidorienne : 1, 2.

Cornulier, de, magistrat rennais (^{XVIIIe} s.) : 1.

Coroller, Jeanne, dite « Cécile Danio » (1882-1944) : 1.

Coroller du Moustoir, Louis Jacques Hippolyte (1742-1807), député du tiers d'Hennebont de 1789 à 1791 : 1.

Corouge de Kersaux, maire de Paimpol en 1789 : 1.

Cottin, Jacques-Edme-Léger (1754-1823), député du tiers état de Nantes en 1789 : 1.

Coudray, M^{me} du, sage-femme enseignante (^{XVIIIe} s.) : 1, 2.

Coué de Salarun, François, participant à la conspiration de Pontcallec : 1.

Couëdic, François du, capitaine des dragons, participant à la conspiration de Pontcallec : 1, 2, 3.

Courson, Aurélien de (1811-1889), historien : [1-2](#), [3](#).

Creston, René-Pierre, dit « René-Yves » (1898-1964), peintre, journaliste, fondateur en 1923 du groupe des Seiz Breur (« Sept Frères ») : [1](#) n, [2](#).

Crouseilhès Dombineau de, Pierre Vincent, M_{gr} (1751-1823), évêque de Quimper de 1805 à 1823 : [1](#).

Custine, Adam Philippe, comte de (1740-1793), général : [1](#).

D

Dalmas, Pierre-Albert de (1821-1891), candidat officiel, député d'Ille-et-Vilaine de 1859 à 1870, député de Fougères en 1876, constructeur du premier chemin de fer départemental de France entre Fougères et Vitré : [1](#), [2](#), [3](#).

Dan ar Braz / Daniel Le Bras (né en 1949), musicien, chanteur : [1](#), [2](#), [3](#).

Daniel, abbé (XIX^e s.) : [1](#).

Darlan, François (1881-1942), amiral, ministre : [1](#).

Daru, Pierre Bruno, comte (1767-1829), homme politique, historien : [1](#).

Das, commissaire à l'Inscription maritime à Douarnenez en 1903 : [1](#).

Daumenil, négociant à Morlaix (XVIII^e s.) : [1](#).

Daunou, Pierre-Claude-François (1761-1840), oratorien, professeur, historien, député du Finistère de 1819 à 1822 et de 1828 à 1834, pair de France (1839) : [1](#).

Déat, Marcel (1894-1955), fondateur du RNP, ministre : [1](#).

Debauvais, François (ou Fanch, ou Fransez) (1902-1944), militant nationaliste : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#).

Defermon des Chapelières, Joseph, comte (1752-1831), avocat puis procureur au parlement de Rennes, élu député du tiers aux états généraux, élu le 5 septembre 1792 député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, élu le 22 vendémiaire an IV député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, comte de l'Empire, ministre d'État et directeur des Finances (1808) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Déguignet, Jean-Marie (1834-1905), mendiant, vacher, soldat,

sergent, cultivateur, débitant de tabac, auteur des *Mémoires d'un paysan breton* : 1, 2 n, 3 n, 4, 5-6, 7.

Delaporte, Raymond (1907-1990), militant breton nationaliste, dirigeant du PNB de décembre 1940 à août 1944 : 1, 2.

Del Dongo, Fabrice, héros de *La Chartreuse de Parme* : 1.

Demy, Jacques (1931-1990), cinéaste : 1.

Derrien, François-Marie, curé jureur de Guingamp : 1.

Deshayes, Gabriel (1767-1841), curé d'Auray : 1, 2, 3.

Desmaretz, Vincent-François, évêque de Saint-Malo de 1702 à 1729 : 1.

Desmoulins, Camille (1760-1794), journaliste, député : 1.

Diderot, Denis (1713-1784), philosophe, encyclopédiste : 1.

Dobrée, famille de négociants nantais : 1.

Dombasle, Christophe Joseph Alexandre Mathieu de (1777-1843), agronome : 1 n, 2, 3.

Dorgères, Henri [pseudonyme d'Henri d'Halluin] (1897-1985), journaliste, homme politique, fondateur de la Ligue des paysans de France : 1-2, 3, 4.

Doriot, Jacques (1898-1945), homme politique, fondateur du PPF : 1, 2.

Doux, Pierre, négociant en volailles : 1, 2, 3.

Dreyfus, Alfred (1859-1935), officier : 1, 2.

Drezen, Youenn [Yves Le Drézen] (1899-1972), journaliste, militant nationaliste breton : 1, 2 n.

Drumont, Édouard (1844-1917), journaliste fondateur de *La Libre Parole*, écrivain, homme politique : 1.

Dubillard, François-Virgile, M^{gr} (1845-1914), évêque de Quimper de 1899 à 1908 : 1 n.

Dubois, Paul-François (1793-1874), universitaire, député de Loire-Inférieure de 1831 à 1848 : 1.

Dubois-Crancé, Edmond-Louis-Alexis (1747-1814), député : 1 n.

Dubois de La Mothe, chef d'escadre (XVIII^e s.) : 1.

Dubois de La Villerabel, abbé, auteur d'une *Vie de saint Brieuc* : 1.

Dubuisson-Aubenay, Nicolas François Baudot, sieur (1590-1652) : 1 n.

Duchâtellier, Armand René (1797-1885), historien, fondateur du journal *Le Quimpérois* et, avec Jules Rieffel, de l'Association bretonne : 1, 2, 3.

Ducos, Jean Étienne Théodore (1801-1855), ministre de la Marine : [1](#).

Ducos, Roger (1747-1816), directeur : [1](#).

Ducoudray-Bourgault, Henriette, épouse de Jules Rieffel : [1](#).

Dufilhol, universitaire, inventeur du « symbole » sous la monarchie de Juillet : [1](#).

Duguay-Trouin, René Trouin, sieur du Guay, dit (1673-1736), marin, capitaine de frégate, chef d'escadre (1718) : [1](#), [2](#), [3](#).

Dumay, Charles-François, avocat à Ploërmel en 1789 : [1](#).

Dumouriez, Charles François du Périer, dit (1739-1823), général : [1](#).

Duparc, M^{gr} (1857-1946), évêque de Quimper et du Léon de 1908 à 1946 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n, [5](#), [6](#).

Dupleix de Bacquencourt, Guillaume-Joseph, intendant de Bretagne de 1771 à 1774 : [1](#).

Dupuy, Jean (1844-1919), publiciste, homme politique, ministre : [1](#).

Dupuy de Lôme, Stanislas Charles Henri Laurent, ingénieur : [1](#).

Duras, Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de (1715-1789), commandant en chef en Bretagne, successeur du duc d'Aiguillon en 1769 : [1](#), [2](#).

Duval, Anjela (Marie-Angèle) (1905-1981), poétesse bretonne : [1](#).

Duval, Charles-François-Marie (1755-1829), avocat à La Guerche-de-Bretagne puis juge au tribunal de Vitré, élu député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, vote la mort de Louis XVI : [1](#).

Duval, Maurice, préfet de Nantes en 1832 : [1](#).

E

Eisenhower, Dwight (1890-1966), général, président des États-Unis de 1953 à 1961 : [1](#).

Élie, commissaire du Directoire à Josselin (Morbihan) : [1](#).

Elies, Fanch, dit « Abeozen » [Jean-François-Marie Elies] (1896-1963), écrivain bretonnant, animateur de Radio-Rennes de 1940 à 1944 : [1](#), [2](#) n.

Epstein, Jean (1897-1953), cinéaste : [1](#).

Espinoze, magistrat rennais (XVIII^e s.) : [1](#).

Estienne d'Orves, Honoré d' (1901-1941), officier, résistant : [1](#).

Estourbillon de La Garnache, Régis-Marie-Joseph, marquis de (1858-1946), député « catholique libéral indépendant » de Vannes de 1898 à 1919, régionaliste militant : [1](#), [2](#).

Eugénie de Montijo de Guzman (1826-1920), épouse de Napoléon III : [1](#), [2](#), [3](#).

Euzen, abbé, aumônier de la paroisse bretonne de Versailles (début XX^e s.) : [1](#).

F

Fallières, Pierre-Marie, M^{gr} (1834-1906), évêque de Saint-Brieuc de 1889 à 1906 : [1](#).

Falloux, Alfred-Frédéric, comte de (1811-1886), ministre de l'Instruction publique et des Cultes (1848-1849) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Faouët, Marion du — *Voir* Tromel (Marie).

Faure, Félix (1841-1899), président de la République de 1895 à 1899 : [1](#).

Favé, agriculteur entrepreneur : [1](#).

Favé, Vincent (1902-1999), abbé, animateur de la JAC dans le Finistère : [1](#).

Féburier, commissaire du gouvernement auprès de Rennes, sous le Directoire : [1](#).

Féburier, Charles-Marie, marchand de vin en gros, maire de Brest de 1763 à 1765 : [1](#).

Ferry, Jules François Camille (1832-1893), homme politique, ministre, président du Conseil : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Feschotte, Jacques, préfet des Côtes-du-Nord pendant la Seconde Guerre mondiale : [1](#), [2](#).

Feydeau de Brou, Paul-Esprit (1682-1767), intendant de Bretagne de 1716 à 1728 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Fichoux, agriculteur entrepreneur : [1](#).

Fitz-James, duc de, commandant en chef en Bretagne (XVIII^e s.) : [1](#).

Flaubert, Gustave (1821-1880), écrivain : [1](#), [2](#).

Fleuriot, Léon (1923-1987), universitaire et linguiste : [1](#).

Fouéré, Yann (né en 1910), militant nationaliste, fondateur du quotidien *La Bretagne* en 1941 : [1](#), [2](#).

Fourcroy, Antoine-François de (1755-1809), conseiller d'État sous le Consulat : [1](#).

Fournier, Félix, M_{gr} (1803-1877), évêque de Nantes de 1870 à 1877 : [1](#).

Francheville, colonel de, membre du conseil d'administration du Morbihan sous la monarchie de Juillet : [1](#).

François II (1435-1488), duc de Bretagne de 1458 à 1488 : [1](#).

Fréminville, Christophe, chevalier de (1787-1848), marin et « antiquaire » : [1](#), [2](#).

Fresneau, Armand-Félix (1823-1900), représentant légitimiste de l'Ille-et-Vilaine en 1848, 1849 et 1871 ; élu sénateur du Morbihan le 5 janvier 1879 : [1](#).

G

Gabriel, Jacques (1667-1742), architecte, inspecteur général des Bâtiments du roi : [1](#).

Gâche, contremaître de la fabrique de Grand-Jouan dans les années 1830 : [1](#).

Gallois de La Tour, Jean-Baptiste des, intendant de Bretagne de 1728 à 1735 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n.

Gambetta, Léon (1838-1882), ministre, président du Conseil : [1](#), [2](#), [3](#).

Gamblin, préfet des Côtes-du-Nord en 1944 : [1](#).

Garaby, chanoine de Saint-Brieuc (XIX^e s.) : [1](#), [2](#).

Garnier, Jean (1748-1824), député du clergé élu à Dol en 1789 : [1](#) n.

Gasté, Joseph-Alexandre de (1811-1893), polytechnicien, ingénieur de la marine, monarchiste et catholique, député du Finistère de 1876 à 1881 et de 1889 à 1893 : [1](#), [2](#).

Gauguin, Paul (1848-1903), peintre : [1](#), [2](#).

Gaulle, Charles de (1890-1970), général, chef de la France libre, président de la V^e République de 1958 à 1969 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#),

10, 11.

Gautier, Élie (1903-1987), abbé : 1, 2, 3.

Gautier, Théophile, aviculteur à Plésidy : 1.

Gautier-Languereau, éditeur de *Bécassine* : 1.

Geffroy, André, militant nationaliste : 1.

Gellée, négociant nantais (XVIII^e s.) : 1.

Geoffroy, André, milicien du groupe Perrot : 1.

Gérard, Michel (1737-1815), cultivateur à Tuel-en-Montgermont, député de 1789 à 1791 : 1.

Gervais de La Rue, abbé (XIX^e s.) : 1, 2.

Geslin de Bourgogne, Jules-Henri (1812-1877), rédacteur en chef du *Français de l'Ouest* sous la monarchie de Juillet : 1.

Gestin, médecin (XIX^e s.) : 1, 2.

Girard, Louis-Dominique, chef du cabinet du maréchal Pétain : 1.

Giraud-Duplessis, Pierre Guillaume Henri, chevalier (1754-1820), avocat du roi, député de Nantes de 1789 à 1791 puis au Conseil des Anciens (an IV), premier préfet du Morbihan (an VIII), chevalier de l'Empire (1808), conseiller à la cour royale de Paris (1818) : 1.

Giscard d'Estaing, Valéry (né en 1926), président de la V^e République de 1974 à 1981 : 1 n, 2.

Glais-Bizoin, Alexandre (1800-1877), député des Côtes-du-Nord de 1831 à 1849, puis de 1863 à 1870, membre du gouvernement de Défense nationale en 1870 : 1, 2, 3, 4.

Glenmor [Émile Le Scanff] (1931-1996), compositeur, chanteur : 1, 2.

Glezen, Jacques-Marie (1737-1801), avocat, député de Rennes à l'Assemblée constituante : 1.

Gloanec, Marie-Jeanne, patronne de l'auberge de Pont-Aven (XIX^e s.) : 1.

Glou, minotier à Hemonstoir : 1.

Goavec, sœurs (Maryvonne, Thasie et Eugénie), chanteuses bretonnantes : 1.

Goethe, Johann Wolfgang von (1749-1832), poète allemand : 1.

Gohier, Louis-Jérôme (1746-1830), avocat, député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative : 1.

Gondi, lignage des : 1.

Goude, Émile (1870-1941), député socialiste du Finistère de 1910 à 1936, créateur du premier journal socialiste de la région, *Le Cri du*

peuple, en 1908 : [1](#), [2](#).

Gouraud, Alcine-Armand-Pierre-Henri, M_{gr} (1856-1928), évêque de Vannes de 1906 à 1928 : [1](#).

Gourvennec, Alexis, militant du mouvement paysan breton : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Goury, Charles et Joseph, fondateurs en 1845 de la Société linière du Finistère : [1](#).

Goyon, comte de, préfet des Côtes-du-Nord au temps de Louis XVIII : [1](#).

Gradlon, roi légendaire de Cornouaille (VI^e s.) : [1](#).

Grall, Xavier (1930-1981), journaliste et écrivain : [1](#), [2](#).

Graveran, Joseph-Marie, M_{gr} (1793-1855), évêque de Quimper de 1840 à 1855 : [1](#), [2](#), [3](#).

Gravier, Jean-François, économiste : [1](#).

Grégoire de Rostrenen (v. 1672-1750), capucin, auteur d'un *Dictionnaire français-breton* (1732) : [1](#).

Grégoire, Henri, dit « l'abbé Grégoire » (1750-1831) : [1](#).

Grégoire XVI (1765-1846), pape de 1831 à 1846 : [1](#).

Grémillon, Jean (1901-1959), cinéaste : [1](#).

Grénédant, de, magistrats rennais (XVIII^e s.) : [1](#).

Grignon de Montfort, Louis-Marie (1673-1716), missionnaire : [1](#).

Grimm, Frédéric-Melchior (1723-1807) : [1](#), [2](#).

Groesquer, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#).

Gros, Jules Marcel (1890-1992), linguiste : [1](#), [2](#).

Grou de Senicourt, négociant nantais (XVIII^e s.) : [1](#).

Guébriant, comte Alain de, membre fondateur de « La Bretagne » à Paris (1895) : [1](#).

Guébriant, Hervé Budes de (1880-1972), président de l'Union centrale des syndicats agricoles, sénateur : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Guégan, Julien (1746-1794), député du clergé de Pontivy en 1789 ; élu évêque constitutionnel du Morbihan en 1791, il refuse : [1](#) n.

Guépin, Ange (1805-1873), médecin saint-simonien et fouriériste, auteur de *Nantes au XIX^e siècle. Statistiques topographiques, industrielles et morales* (1835), homme politique, commissaire de la République de la Loire-Inférieure en 1848 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Guer, chevalier de, chef de file des gentilshommes bretons en 1788-1789 : [1](#), [2](#), [3](#).

Guéranger, dom Prosper (1805-1875), dominicain : [1](#).

Guesclin, Bertrand du (v. 1320-1380) : [1](#).

Guibert, Mathurin, père et fils, élus du canton de Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine sous le Second Empire : [1](#), [2](#).

Guichard, baron, directeur des chantiers de la Loire à Saint-Nazaire : [1](#).

Guierry, concierge de l'hôtel de ville de Brest en 1940 : [1](#).

Guillemot, Pierre (1759-1804), « roi de Bignan », chef chouan du Morbihan : [1](#), [2](#).

Guillo de Bodan, François-Marie, procureur général en 1845 : [1](#).

Guilloux, Louis (1899-1980), écrivain, militant du Secours rouge en faveur des réfugiés espagnols : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n, [5](#), [6](#) n.

Guizot, François (1787-1874), historien et écrivain, homme politique, président du Conseil : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

H

Haentjens, Charles (1790-1836), armateur nantais : [1](#).

Hamon, créateur du *Progrès*, à Rennes : [1](#).

Hamon, secrétaire de Guizot : [1](#).

Harcourt, duc d', membre de l'Action française : [1](#).

Hardy, Siméon-Prosper (1729-1806), libraire, mémorialiste : [1](#).

Harel, Ambroise, « poilu » de Langon (Ille-et-Vilaine) : [1](#) n, [2](#).

Harscouët de Saint-Georges, Jean-Réné, comte (1781-1867), député du Morbihan de 1827 à 1830, représentant à l'Assemblée constituante en 1848 : [1](#).

Hédouville, Gabriel-Théodore-Joseph (1755-1815), général : [1](#).

Hélias, Pierre-Jakez (1914-1995), écrivain, « quêteur » de mémoire : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#) n, [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#).

Helvétius, médecin du roi : [1](#).

Hémon, Louis (1880-1913), député du Finistère de 1876 à 1885 et de 1889 à 1912, sénateur de 1912 à 1914, fondateur du premier journal républicain du département, *Le Finistère* (en 1872) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Hemon, Roparz [pseudonyme de Louis Némou] (1900-1978), linguiste, créateur de la revue *Gwalarn* : [1](#), [2](#), [3](#) n, [4](#), [5](#).

Henaff, Jean (1859-1942), créateur du pâté Henaff : [1](#).

Herder, Johann Gottfried (1744-1803), initiateur du romantisme allemand : [1](#).

Heredia, José Maria de (1842-1905), poète : [1](#).

Herlin, Jean-François, médecin démonstrateur des écoles de la marine à Brest (XVIII^e s.) : [1](#).

Herrieu, Loieiz [Louis Marie Mathurin Henrio] (1879-1953), laboureur et barde, soldat de la guerre 1914-1918 : [1](#).

Herriot, Édouard (1872-1957), président du Conseil : [1](#), [2](#).

Hervilly, comte de, chef du corps expéditionnaire débarqué à Quiberon en 1795 : [1](#).

Heuzé, François, cofondateur en 1845 de la Société linière du Finistère : [1](#).

Hévin, Pierre (1621-1692), juriste, avocat au parlement de Rennes, spécialiste des coutumes bretonnes : [1](#).

Hitler, Adolf (1889-1945) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Hoche, Lazare (1768-1797), général, ministre de la Guerre : [1](#), [2](#), [3](#).

Hotz, lieutenant-colonel allemand, exécuté à Nantes par la Résistance en 1941 : [1](#), [2](#).

Houillot, chouan : [1](#).

Huchet de Centré, Constant, préfet du Finistère au temps de Louis XVIII : [1](#).

Huchet de La Bedoyère, Charles, comte : [1](#).

Hue, Robert (né en 1946), homme politique : [1](#).

Hugo, Victor (1802-1885), écrivain : [1](#), [2](#).

Huon, Annaïg, mendiante et conteuse bretonnante, née en 1759 : [1](#).

Huon, Ronan (mort en 2003), responsable de la revue bretonnante *Al Liamm* (« Le Lien ») : [1](#).

I

Isidore, Annette, tenancière d'un café à Saint-Jean-du-Doigt en 1924 : [1](#).

J

Jaffré, rédacteur en chef de *L'Heure bretonne* : [1](#).

Jan de La Hamelinais, Jacques, avocat au parlement, maire de Montauban en 1790 : [1](#).

Jaquemet, Alexandre, M_{gr} (1803-1869), évêque de Nantes de 1849 à 1869 : [1](#).

Jasson, Léon, milicien du groupe Perrot : [1](#).

Johanneau, Éloi, un des fondateurs de l'Académie celtique (1805) : [1](#).

Jospin, Lionel (né en 1937), homme politique, secrétaire général du Parti socialiste de 1981 à 1988 et de 1995 à 1997, Premier ministre de 1997 à 2002 : [1](#).

Josselin, Charles, maire socialiste de Dinan en 1973 : [1](#).

Jourdan, Jean-Baptiste (1762-1833), maréchal de France, ministre : [1](#).

Jugan, Jeanne (1792-1879), domestique et journalière, fondatrice de la congrégation Petites Sœurs des pauvres : [1-2](#), [3](#), [4](#).

K

Keineg, Paol (né en 1944), poète bretonnant : [1](#).

Kerantrech de Goëlle, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#).

Kératry, Émile, comte de (1832-1904), militaire, député (opposition libérale) de 1869 à 1870, préfet de police en 1870, organisateur du camp de Conlie : [1](#), [2](#), [3](#).

Keravel, Armand (1910-1999), militant nationaliste breton, un des animateur d'Ar Falz : [1](#).

Kerbannalec, royaliste insurgé de 1793 : [1](#).

Kerguistel, maire de Guérande au temps de la monarchie de Juillet : [1](#).

Kermaingant, comtesse de, membre fondatrice de « La Bretagne » à Paris (1895) : [1](#).

Kernier, marquis de (1862-1932), royaliste catholique, député d'Ille-et-Vilaine de 1912 (en remplacement de Le Gonidec de Traissan,

décédé) à 1919 : [1](#), [2](#).

Kerrien, Jacques (1900-1992), un des écrivains bretonnants de la première génération de Gwalarn : [1](#) n.

Kertanguy, baronne de, membre fondatrice de « La Bretagne » à Paris (1895) : [1](#).

Kervélégan, Augustin de (1748-1825), avocat, député de Quimper de 1789 à 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, de l'an VIII à 1815 : [1](#).

Kervilio, de, négociant de Saint-Malo (XVIII^e s.) : [1](#).

Kervoura, frère de sainte Tryphine : [1](#).

L

La Boissière-Kerpez-Dron, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#).

La Borderie, Arthur Le Moyne de (1827-1901), historien (le « Lavis breton »), fondateur de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (1857), député de droite à Vitré (1871), fondateur de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne (1877), maître d'œuvre d'une monumentale *Histoire de Bretagne* (1897), achevée par Barthélemy Pocquet : [1-2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Labornez, Anaïk. — Voir Bécassine.

La Callabre, Jean, chapelain du château de La Bedoyère (XVIII^e s.) : [1](#).

La Chalotais, Louis François René de Caradeuc de (1701-1785), procureur général au parlement de Rennes, chef de file des opposants au duc d'Aiguillon : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

Lacordaire, Jean-Baptiste Henri (1802-1861), dominicain, homme politique : [1](#).

La Fayette, Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert Motier, marquis de (1757-1834) : [1](#).

Laffite, Jacques (1767-1844), banquier, homme politique, président du Conseil : [1](#).

La Fontaine, Jean de (1621-1695), écrivain, fabuliste : [1](#), [2](#), [3](#).

La Gravière, amiral sous le Premier Empire : [1](#).

Laguiller, Arlette (née en 1940), femme politique : [1](#).

Lahillonne, Georges, préfet des Côtes-du-Nord pendant la Seconde Guerre mondiale : [1](#).

Laignelot, représentant en mission en 1793 : [1](#).

Lainé, Célestin (1908-1983), fondateur du Gwenn ha Du, militant extrémiste : [1](#) n, [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#) n, [9](#), [10](#), [11](#).

Lalouët, Jean-Louis, militant de la lutte paysanne (années 1960) : [1](#), [2](#).

La Marche, M^{gr} de (1729-1806), évêque du Léon de 1772 à 1792 : [1](#), [2](#) n, [3](#).

Lamartine, Alphonse de (1790-1869), poète, homme politique, ministre : [1](#), [2](#).

Lambert, Bernard (né en 1931), animateur du mouvement paysan breton, président du Cercle des jeunes agriculteurs de Loire-Atlantique, député MRP de Loire-Atlantique (1958) : [1](#), [2](#).

Lambilly, Pierre, comte de (né en 1679), conseiller au parlement de Rennes, chef de file des opposants à l'État royal : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Lamennais, Hugues Félicité Robert (1782-1854), philosophe et théologien, auteur de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, élu député de l'extrême gauche à l'Assemblée nationale (1848) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Lamennais, Jean-Marie-Robert de (1780-1860), ordonné prêtre en 1804, fondateur de congrégations enseignantes : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#).

La Mettrie, Julien-Jean Offray de (1709-1751), médecin et philosophe : [1](#).

Lamoignon de Basville, Chrétien-François de (1735-1789), garde des Sceaux : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

La Monneraye, Charles-Ange, comte de (1812-1904), député du Morbihan de 1869 à 1870, représentant de 1871 à 1876, sénateur de 1876 à 1894 : [1](#).

La Morinière, Louis de, père eudiste (XIX^e s.) : [1](#).

La Motte-Vauvert, Charles-Jean, M^{gr} (1782-1860), évêque de Vannes de 1827 à 1860 : [1](#).

Lancelot du Bourg, curé constitutionnel de Retiers (Ille-et-Vilaine) pendant la Révolution : [1](#).

Lancou, Marie, habitante de Morlaix pendant la Première Guerre mondiale : [1](#).

Laniel, Joseph (1889-1975), président du Conseil : [1](#).

Lanjuinais, Jean-Denis (1753-1827), avocat, professeur de droit canon à la faculté de Rennes, élu député de Rennes aux états généraux de 1789, un des principaux auteurs de la Constitution civile du clergé, réélu à la Convention, élu au Conseil des Anciens (1796), nommé sénateur par le Premier consul (1800), fait comte d'Empire (1808), nommé à la Chambre des pairs par Louis XVIII (1814) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Lanjuinais, Victor-Ambroise (1802-1869), fils du précédent, avocat, élu député de la Loire-Inférieure en 1837, réélu en 1839, 1842, 1846, ministre du Commerce et de l'Agriculture en 1849, député de 1863 à 1869 : [1](#), [2](#), [3](#).

Lantivy du Trédion, René de (1776-1795), émigré en 1792, participe à la Contre-Révolution en 1795, notamment à l'expédition de Quiberon ; fusillé : [1](#).

La Pérouse, Jean-François de Galaup, comte de (1741-1788), navigateur : [1](#).

Lapoule, avocat à Besançon, député à l'Assemblée constituante : [1](#).

La Riboisière, Honoré-Charles, comte de (1788-1868), député d'Ille-et-Vilaine de 1828 à 1835, représentant à l'Assemblée législative de 1849 à 1852, sénateur de 1852 à 1868 : [1](#).

La Rochette, Charles-Louis-Ernest, baron de (1804-1876), riche propriétaire, représentant en 1848, 1849, 1871, sénateur de 1875 à 1876 : [1](#).

La Rochette, Ernest-Léon (1847-1902), député d'extrême droite de Loire-Inférieure de 1879 à 1889 : [1](#).

La Rouërie, Armand de (1751-1793), marquis de, volontaire en Amérique en 1777, gentilhomme contre-révolutionnaire : [1-2](#), [3](#), [4](#).

La Touche, Romain de, contrôleur des actes à Saint-Méen en 1789 : [1](#).

Laurent, François, soldat fusillé de la guerre 1914-1918 : [1](#) n.

Laval, Pierre (1883-1945), président du Conseil : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

L'Averdy, Clément Charles François de (1723-1794), contrôleur général des Finances de 1763 à 1768 : [1](#), [2](#) n.

Lavergne, Louis (1756-1831), agronome et médecin des épidémies, un des premiers à diffuser la vaccine en Bretagne : [1](#).

Lavergne de Tressan, Louis de (mort en 1733), évêque de Nantes à partir de 1717 : [1](#).

La Villemarqué, Théodore Hersart de (1815-1895), chartiste, rénovateur de la chanson populaire bretonne, auteur du *Barzaz Breiz*

(1839) : [1](#), [2](#), [3](#), [4-5](#), [6-7](#), [8](#), [9](#).

Lavisser, Ernest (1842-1922), historien : [1](#).

Law, John (1671-1729), contrôleur général des Finances : [1](#) n, [2](#), [3](#).

Le Bastard de Mesmeur, Anne [sœur Anne de Jésus] (1823-1909), auteur du premier ouvrage d'histoire en breton (1855) : [1](#).

Lebesque, Morvan (1911-1970), journaliste, auteur dramatique, militant de la cause bretonne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Le Bouteux du Mousseaux, négociant parisien, acheteur de biens nationaux à Lannion : [1](#).

Le Bras, Daniel — *Voir* Dan ar Braz.

Le Braz, Anatole (1859-1926), écrivain, universitaire, auteur, notamment, de *La Légende de la mort chez les Bretons armoricains* (1893) : [1](#), [2](#) n, [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Le Bret, seigneur de Pantin, comte de Selles, intendant de Bretagne de 1753 à 1765 : [1](#), [2](#), [3](#).

Le Bret, Cardin (1558-1655), juriste, conseiller d'État, auteur du traité *De la souveraineté du roi* (1632) : [1](#).

Lebreton, Charles-Louis-Baptiste (né en 1800-mort inconnue), représentant du Finistère en 1848 et 1871 : [1](#).

Le Bricquier du Meshir, subdélégué de Lannion en 1789 : [1](#).

Le Bris, Charles, recteur léonard (1660-1737) : [1](#) n.

Le Brun, Louis (1841-1911), meunier à Plouigneau, chanteur bretonnant ambulant : [1](#).

Le Carpentier, représentant en mission en 1793 : [1](#).

Le Chafotec, Erwan, criminel devenu marin (XVIII^e s.) : [1](#).

Le Chapelier, Isaac René Guy (1754-1794), avocat, élu député du tiers de Rennes en 1789, fondateur du « Club breton », président de l'Assemblée constituante, fait adopter la « loi Le Chapelier » interdisant toute corporation (14 juin 1791) ; mort sur l'échafaud : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).

Le Clainche, Louis, trésorier de Bleuzy (sénéchaussée de Ploërmel) en 1789 : [1](#).

Leclech, Jean, journalier et chansonnier (années 1930) : [1](#).

Leclerc, Édouard (né en 1926), commerçant fondateur des « Centres Leclerc » : [1](#), [2](#), [3](#).

Leconte de Lisle, Charles Marie Leconte, dit (1818-1894), poète : [1](#).

Le Coz, Claude (1740-1815), élu en février 1791 évêque constitutionnel de Rennes, en remplacement de M^{gr} de Girac : [1](#).

Lédan, Alexandre Louis Marie, libraire-imprimeur à Morlaix (1777-1855) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Le Deist de Botidoux : [1](#).

Le Diberder, Yves (1887-1959), collecteur de contes : [1](#).

Le Dissez, défenseur du domaine congéable en 1790 : [1](#).

Le Doré, Constant (1840-1881), « écrivain de comptabilité » au port de Brest, fondateur de la (seule) section bretonne de l'Internationale en septembre 1869 : [1](#).

Le Drian, Jean-Yves, président (PS) du conseil régional (2004) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Ledru-Rollin, Alexandre-Auguste (1807-1874), homme politique, commissaire des cinq départements bretons en 1848, ministre : [1](#).

Le Febvre, Yves (1874-1959), écrivain, avocat, militant socialiste : [1](#).

Le Flô, Adolphe-Charles (1804-1887), général, ministre : [1](#), [2](#).

Le Floc'h, Corentin (1754-1794), riche propriétaire cultivateur, élu député du tiers état de la sénéchaussée d'Hennebont en 1789, siége en costume breton, maire de Lignol (1791), assassiné par les chouans : [1](#).

Le Fournier, Jean-Baptiste, imprimeur brestois (XIX^e s.) : [1](#).

Le Gail (ou Caill), Jacques (1749-1825), prêtre du Léon ; placé à Lambézellec (près de Brest), il prêta serment et fut élu, le 13 mars 1791, curé de Plabennec, où il fut violemment rejeté par les paroissiens ; il rétracta son serment le 28 mai 1817 : [1](#).

Le Gall, Jean-Marie (1892-1914), soldat de Plabennec : [1](#).

Legendre, Laurent-François (1741-1802), avocat, élu député du tiers état de Brest aux états généraux, rédacteur du bulletin de correspondance de la députation du tiers état de la sénéchaussée de Brest : [1](#), [2](#) n, [3](#), [4](#).

Le Goasguen, Julien, abbé (1878-1954), directeur diocésain, animateur de la JAC dans le Finistère : [1](#), [2](#).

Le Goffic, Charles (1863-1932), écrivain, auteur, notamment, de *L'Âme bretonne* : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Le Gonidec de Kerdaniel, Jean-François Marie (1775-1838), linguiste : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Le Gonidec de Traissan, comte, candidat officiel à Vitré-Fougères en 1828 : [1](#).

Le Gonidec de Traissant, Olivier-Marie-Meriadec, comte (1839-1912), député royaliste d'Ille-et-Vilaine de 1876 à 1885 et de 1889 à 1912 : [1](#).

Le Gorgeu, Victor (1881-1963), médecin, maire de Brest de 1929 à 1941, commissaire de la République en 1944 : [1](#), [2](#).

Le Grand, Albert (v. 1590-1640), dominicain de Morlaix, auteur des *Vies des saints de la Bretagne armorique* (1636) : [1](#), [2](#).

Legrand, Jérôme, avocat du roi, député en 1789 : [1](#).

Le Graverend, Alexis, avocat en 1789 : [1](#).

Le Guen, Jean-Marie [Yan ar Guen] (1774-1849), « chanteur de chansons » : [1](#).

Le Guen de Kerangal, Guy Gabriel François Marie (1746-1817), marchand de toiles et négociant en vin à Landivisiau, député à l'Assemblée constituante : [1](#), [2](#) n.

Leguennec, Jacques, porte-parole de la communauté de Plumeliau (janvier 1789) : [1](#).

Le Harivel, François (1812-1859), négociant en toiles, candidat officiel, député d'Ille-et-Vilaine de 1853 à 1859 : [1](#).

Lemarchand, négociant nantais (XIX^e s.) : [1](#), [2](#).

Le Mel, Nathalie (1826-1921), militante révolutionnaire en 1870 : [1](#).

Le Mercier d'Erm (1888-1978), poète et historien, cocréateur du Parti nationaliste breton, auteur, notamment, de l'anthologie *Les Bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine* (1918) : [1](#).

Le Meur, Pompée, habitante de Langoat : [1](#).

Le Mintier de Saint-André, Augustin (1728-1801), ordonné prêtre à Saint-Malo en 1753, évêque de Tréguier à partir de 1780 : [1](#), [2](#), [3](#).

Lemire, Jules, abbé (1853-1928) : [1](#).

Le Moyne, Laurent de, chevalier de Talhouët, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#), [2](#).

Le Nobletz de Kerodern, Michel, abbé (1577-1652), missionnaire : [1](#), [2](#).

Le Noir, Jean-Pierre (1732-1807), lieutenant de police de Paris : [1](#).

Léon, Marcel, animateur du mouvement paysan breton : [1](#), [2](#), [3](#).

Léon XIII (1810-1903), pape de 1878 à 1903 : [1](#), [2](#), [3](#).

Le Pape, Jean-Marie, instituteur à Châteaulin (Finistère) en 1860 : [1](#).

Le Pelletier, dom Louis (1663-1733), moine de l'abbaye de

Landévennec, auteur d'un *Dictionnaire de la langue bretonne* (1752) : [1](#).

Le Pen, Jean-Marie (né en 1928), homme politique : [1](#).

Le Pennec, Yves, soldat trégorrois de 1794 à 1801 : [1](#).

Le Pensec, Louis (né en 1937), ministre de la Mer de 1981 à 1983, puis ministre des DOM-TOM de 1988 à 1993 : [1](#).

Le Quinio de Kerblay, Joseph-Marie (1755-1814), avocat, député du Morbihan à l'Assemblée législative, membre de la Convention, entre au Conseil des Anciens (an IV), président du tribunal des douanes à Lorient sous l'Empire : [1](#).

Leroux, François-Marie, curé constitutionnel de Boistrudant (Ille-et-Vilaine), tué par les chouans en 1796 : [1-2](#).

Le Saux, Pierre, animateur du mouvement paysan breton : [1](#).

Le Scanff, Émile — Voir Glenmor.

Lesquen, Claude-Louis de, M^{gr} de (1770-1855), vicaire général de Rennes, évêque de Rennes de 1825 à 1840, démissionne en 1840 : [1](#).

Léziart, Jean, chevalier de Dézerseul, ingénieur du roi à Brest (XVIII^e s.) : [1](#).

L'Haridon, séminariste, soldat pendant la guerre 1914-1918 : [1](#).

Lhermitte, Léon, peintre (XIX^e s.) : [1](#) n.

Liorêt, Philippe (né en 1955), réalisateur du film *L'Équipier*, [1](#).

Lobineau, dom Alexis (1666-1727), bénédictin, historien de la Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#).

Loëdon de Keromen (1738-1794), recteur de Gourin, député du clergé de Quimper en 1789, prête le serment civique, termine recteur de Recouvrance à Brest : [1](#) n.

Loménie de Brienne, Étienne-Charles (1727-1794), cardinal, chef du conseil des Finances : [1](#).

Lorgeril, Louis de (1778-1843), maire de Rennes (1823-1830), artisan du développement agricole de la Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#).

Loth, Joseph (1847-1934), historien, créateur des *Annales de Bretagne* (1883) : [1](#).

Loti [Julien Viaud, dit « Pierre Loti »] (1850-1923), écrivain : [1](#).

Lotz, François, industriel nantais (XIX^e s.) : [1](#), [2](#).

Louapre, Francis, animateur du mouvement paysan breton : [1](#).

Louis IX ou Saint Louis (1214-1270), roi de France de 1226 à 1270 : [1](#).

Louis XIII (1601-1643), roi de France de 1610 à 1643 : [1](#), [2](#).

Louis XIV (1638-1715), roi de France de 1643 à 1715 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#),

5, 6, 7.

Louis XV (1710-1774), roi de France de 1715-1774 : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Louis XVI (1754-1793), roi de France de 1774 à 1791 : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15.

Louis XVII (1785-1795), second fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette : 1.

Louis XVIII (1755-1824), frère de Louis XVI et du comte d'Artois, d'abord comte de Provence, puis roi de France en 1814-1815 et de 1815 à 1824 : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Louis Napoléon Bonaparte — Voir Napoléon III.

Louis Philippe I^{er} (1773-1850), roi des Français de 1830 à 1848 : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6.

Loyola, Ignace de (1491-1556), fondateur de la Compagnie de Jésus : 1.

Lozivy, Auguste, rédacteur en chef de *L'Alliance bretonne* sous la monarchie de Juillet : 1.

Lullin de Chateaufvieux, Charles-Jean-Marie (1752-1832), agronome et publiciste : 1-2.

Luminais, René-Marie (1788-1870), propriétaire député de Loire-Inférieure de 1830 à 1834 et d'Ille-et-Vilaine en 1848 : 1.

Luzel, François Marie (1821-1895), journaliste, collecteur de chansons et de traditions bretonnes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Lymon de Belle Issue : 1.

M

Maggiolo, recteur d'académie : 1, 2.

Mahé (1760-1831), chanoine, érudit, historien : 1, 2.

Maine, duchesse du (1676-1753) : 1 n.

Maistre, Joseph de (1753-1821), écrivain et diplomate : 1.

Malassis, Augustin-Jean, libraire nantais (XVIII^e s.) : 1, 2.

Malherbe, Joseph, avocat, procureur général syndic de l'Ille-et-Vilaine en 1791 : 1.

Malivel, Jeanne (1895-1926), décoratrice, animatrice du groupe « Seiz Breur » : 1, 2.

Mallet du Pan, Jacques (1749-1800), journaliste suisse : [1](#).

Malte-Brun, géographe : [1](#).

Malthus, Thomas-Robert (1766-1834), économiste anglais : [1](#), [2](#) n.

Mancel, Henri (1878-1954), abbé progressiste, fondateur du syndicat des cultivateurs-cultivants : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Mangin, Victor, imprimeur libraire de Nantes pendant la Révolution : [1](#).

Marcel, surnom d'un membre de la « Formation Perrot » : [1](#).

Marchal, Maurice, ou Morvan (1900-1963), architecte, militant nationaliste, créateur du drapeau breton « Gwen ha Du » : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Marc'harit Fulup [Marguerite Le Philippe] (1837-1909), filandière et conteuse : [1-2](#).

Marigo, dom Claude (1693-1759) : [1](#) n, [2](#), [3](#).

Marnière de Guer, Armand de, préfet du Morbihan sous Louis XVIII : [1](#).

Marshall, George Catlett (1880-1959), général américain, concepteur du « plan Marshall » d'aide à l'Europe d'après guerre : [1](#).

Marteville, imprimeur rennais (XIX^e s.) : [1](#).

Martin, Marguerite, « la Vierge de Teillay », victime des chouans : [1](#).

Martin, René, pilote d'hélicoptère : [1](#).

Martray, Joseph (né en 1914), initiateur du CELIB : [1](#), [2](#).

Marx, Karl (1818-1883), théoricien socialiste allemand : [1](#).

Masson, Émile (1869-1923), écrivain, socialiste, fondateur de la revue *Brug* (« Bruyères ») en 1913 : [1](#), [2](#).

Mathon, Jean-Baptiste (1893-1971), architecte du Brest reconstruit après 1945 : [1](#).

Mauger, procureur au présidial, fondateur des *Affiches de Rennes*, premier hebdomadaire breton (1784) : [1](#).

Maunoir, Julien (1606-1683), missionnaire des campagnes basses-bretonnes : [1](#), [2](#).

Maupeou, René Nicolas Charles Augustin de (1714-1792), chancelier et garde des Sceaux : [1](#), [2](#).

Mazéas, Goulven (1895-1981), candidat du PAB aux élections législatives partielles de Guingamp en 1930 et membre de la Ligue fédéraliste de Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#).

Mellac, Hervieu de, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#),

2, 3.

Mellier, Gérard (1674-1729), maire de Nantes de 1720 à 1729, et subdélégué : 1, 2.

Mellinet, Camille (1795-1843), éditeur nantais : 1.

Mercœur, Élisabeth (1808-1835), poétesse : 1.

Meyerbeer, Giacomo (1791-1864), musicien : 1, 2.

Michau de Montaran, Jacques (1668-1750), financier : 1, 2, 3.

Michel, Louise (1830-1905), révolutionnaire : 1.

Michelet, Jules (1798-1874), historien : 1, 2 n, 3.

Middleton, général, chef de la III^e armée américaine en 1944 : 1.

Mignot de Montigny, trésorier de France (XVIII^e s.) : 1, 2.

Milon, Yves, maire de Saint-Brieuc en 1944 : 1.

Miorcet de Kerdanet, Daniel-Louis (1792-1874), avocat en 1816, docteur en droit, érudit, historien et maire de Lesneven : 1.

Mirabeau, chevalier de : 1.

Mirabeau, Honoré Gabriel Riqueti, comte de (1749-1791), homme politique et orateur : 1 n, 2, 3.

Mirosmesnil, Armand-Thomas Hue de (1723-1796), garde des Sceaux : 1.

Mistinguett, Jeanne Bourgeois, dite (1875-1956), chanteuse : 1.

Moalou, Marie, mère de Jean Conan : 1.

Mollet, Guy (1905-1975), président du Conseil : 1.

Molleville, Antoine-François de Bertrand de (né en 1747), intendant de Bretagne de 1784 à 1788 : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Monatte, Pierre (1881-1960), syndicaliste, secrétaire de la CGT en 1920, fondateur de *La Vie ouvrière* : 1.

Monnet, Jean (1888-1979), homme politique, « père de l'Europe », concepteur de la Communauté économique du charbon et de l'acier : 1, 2.

Montalembert, Charles Forbes, comte de (1810-1870), homme politique : 1.

Montaudoin, négociant nantais (XVIII^e s.) : 1.

Montesquiou, maréchal de (1645-1725), commandant en chef de la Bretagne : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Montfort, lignage des : 1.

Montjaret (ou Monjarret) de Kerjégu, François-Marie (1809-1882), député du Finistère de 1869 à 1870, représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882 : 1.

Montlouis, Thomas de, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#), [2](#), [3](#).

Mordrel, Olivier, ou Olier (1901-1985), architecte, animateur du mouvement nationaliste breton « Breiz Atao », créateur du PNB (1932), fondateur de la revue *Stur* (1934-1942), germanophile, et du journal *L'Heure bretonne* (1940) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#).

Moreau, Jean-Victor (1763-1813), général : [1](#).

Morhéry, docteur, fondateur à Loudéac d'une Société des droits de l'homme (1833) : [1](#).

Morice, dom Hyacinthe (1693-1750), bénédictin, historien de la Bretagne : [1](#), [2](#), [3](#).

Mortemart, duc de, représentant de la noblesse en 1789 : [1](#).

Morvan, Auguste-Marie (1819-1883), médecin, maire de Nantes, représentant du Finistère de 1871 à 1876 : [1](#).

Morvan, frères (François, Henri et Yvon), animateurs de *festou-noz* : [1](#) n.

Morvan, René, agriculteur à Plestin-les-Grèves : [1](#), [2](#).

Mounier, Emmanuel (1905-1950), philosophe chrétien : [1](#).

Mounier, Jean-Joseph (1758-1806), député : [1](#), [2](#).

Mun, Albert, comte de (1841-1914), militaire, député monarchiste du Morbihan de 1876 à 1878 et de 1881 à 1893, du Finistère de 1894 à 1914, membre fondateur de « La Bretagne » à Paris (1895) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Muries, bibliothécaire brestois sous le Second Empire : [1](#).

Murman (Morvan) : [1](#) n.

N

Napoléon I^{er} (Napoléon Bonaparte) (1769-1821), Premier consul, empereur de 1804 à 1815 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5 n](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#).

Napoléon III (Louis Napoléon Bonaparte) (1808-1873), président de la République de 1848 à 1852, empereur des Français de 1852 à 1870 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5-6](#), [7](#), [8](#), [9](#).

Nativité, sœur, religieuse à Fougères, morte en 1798 : [1](#).

Necker, Jacques (1732-1804), banquier, directeur général des Finances : [1](#), [2](#).

Némo, Louis — *Voir* Hemon (Roparz).

Nevière, Pierre, commissaire de la marine à Brest (XVIII^e s.) : [1](#).

Nicolazic, Yves (1591-1645), « découvreur » d'une statue de sainte Anne près d'Auray : [1](#).

Noailles, Adrien-Maurice, duc de (1678-1766) : [1](#).

Noailles, Louis-Antoine, M^{gr} de (1651-1729), archevêque de Paris : [1](#).

Noailles, Louis-Marie, vicomte de (1756-1804), général : [1 n](#).

Nodier, Charles (1780-1844), écrivain : [1](#).

Nohain, Jean (1900-1981), animateur, créateur : [1 n](#).

Nointel, Louis Bechameil de (v. 1630-1723), intendant de Bretagne de 1692 à 1705 : [1](#).

Nominoë (mort en 851) : [1](#).

O

Olive, Clément-François, professeur d'économie à Quimper dans les années 1850 : [1](#).

Ollivier, Henry, agriculteur à Roscoff, initiateur du commerce des oignons roses avec l'Angleterre : [1](#), [2](#).

Ollivier, Joseph (1878-1945), historien de la chanson populaire bretonne : [1](#).

Onno, boucher charcutier à Plumeliau : [1](#).

Orléans, Philippe II, duc d' [le Régent] (1674-1723) : [1](#), [2](#), [3](#) n, [4](#).

Orry, Philibert (1689-1747), contrôleur général des Finances : [1](#), [2](#).

Orsini, Felice (1819-1858), patriote italien : [1](#), [2](#).

P

Pâris, François de (1690-1727), diacre : [1](#), [2](#), [3](#).

Paris, Gaston (1839-1903), médiéviste : [1](#).

Parmentier, Antoine Augustin (1737-1813), agronome : [1](#).

Pascal, Jean (né en 1910), député du Morbihan en 1977 : [1](#).

Paugam, Marie, accusée d'assassinat à Châteauneuf-du-Faou (XVIII^e s.) : [1](#).

Peigné, Eugène (1816-1903), abbé, prêtre à partir de 1840, créateur d'œuvres sociales à Nantes, notamment auprès des jeunes apprentis et des jeunes ouvriers : [1](#).

Pellerin, Joseph-Michel (1751-1794), avocat à Rennes et à Nantes, député du tiers état de Nantes en 1789 : [1](#).

Pelloutier, Fernand (1867-1901), syndicaliste libertaire : [1](#).

Penguern, Jean-Marie (1807-1856), collecteur de poésies bretonnes : [1](#).

Penthièvre, duc de, fils du duc de Toulouse, gouverneur de Bretagne de 1736 à la Révolution : [1](#).

Perret de Tregadoret, Rodolphe-Claude (1741-1798), avocat au parlement, maire de Ploërmel (1778), élu, le 17 avril 1789, député du tiers aux états généraux, président de l'administration du district : [1](#).

Perrin, Olivier (1761-1832), illustrateur : [1](#), [2](#).

Perrot, Jean-Marie (1877-1943), abbé et militant breton, fondateur du « Bleun Brug » (1905), directeur de la revue *Feiz ha Breiz* (« Foi et Bretagne ») en 1911, proche de « Breiz Atao », recteur de Scrignac à partir de 1930, exécuté par un militant communiste : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#) n, [6](#), [7](#).

Pétain, Philippe (1856-1951), maréchal, chef de l'État français de 1940 à 1944 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Petibon, Marguerite, filandière de Plouguviel, auteur de *gwerzious* : [1](#).

Petiet, Claude, procureur général syndic de l'Ille-et-Vilaine en 1790 : [1](#).

Pezron, Charles, curé de Plonévez-Porzay de 1755 à 1764 : [1](#).

Philippe V d'Espagne (1683-1746), roi d'Espagne de 1700 à 1746 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n.

Picquet de Montreuil, conseiller au parlement de Rennes (XVIII^e s.) : [1](#).

Pie VI (1717-1799), pape de 1775 à 1799 : [1](#).

Pie VII (1742-1823), pape de 1800 à 1823 : [1](#), [2](#), [3](#).

Pie IX (1792-1878), pape de 1846 à 1878 : [1](#) n, [2](#).

Pinchon, Joseph-Porphyre (1871-1953), créateur de Bécassine : [1](#), [2](#) n.

Pinot du PetitBois, Agathon (1742-1809), colonel, élu le 3 septembre 1791 député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, maréchal de camp (septembre 1792) : [1](#).

Piriou, Yann-Ber (né en 1937), poète militant bretonnant : [1](#), [2](#).

Pitt, William (1759-1806), Premier ministre britannique : [1](#).

Plaine, François (1833-1900), moine bénédictin, a publié de nombreuses « Vies » de saints bretons : [1](#).

Planiol, Marcel (1853-1931), historien des institutions bretonnes, militant nationaliste : [1](#), [2](#).

Pleven, René (1901-1993), président du Conseil : [1](#), [2](#), [3](#).

Pline l'Ancien (23-79), naturaliste romain : [1](#).

Poe, Edgar Allan (1809-1849), écrivain américain : [1](#).

Poisson, René (1768-1854), cofondateur en 1845 de la Société linière du Finistère : [1](#).

Polignac, Jules-Auguste-Armand-Marie, prince de (1780-1847), homme politique, président du Conseil : [1](#).

Pompadour, Jeanne Antoinette Poisson, marquise de (1721-1764), favorite de Louis XV : [1](#).

Pompery, Théophile-Hippolyte-Ronan de (1814-1880), propriétaire agriculteur, représentant du Finistère de 1871 à 1876, député de la première circonscription de Châteaulin de 1876 à 1880 ; siège à la gauche républicaine : [1](#).

Pontcallec, Chrysogone-Clément de Guer, marquis de (1699-1720), gentilhomme qui a laissé son nom à la conspiration bretonne de 1719 : [1-2](#), [3](#), [4](#).

Pontcarré de Viarmes, Jean-Baptiste Camus de (1702-1775),

intendant de Bretagne de 1735 à 1753 : [1](#).

Pontual, de, parlementaire rennais (XVIII^e s.) : [1](#).

Portal, Pierre-Barthélemy, baron (1765-1845), ministre de Louis XVIII : [1](#).

Possemé, Gilles, animateur du mouvement paysan breton : [1](#).

Poulpiquet de Brescanvel, Jean-Marie-Dominique de, M^{gr} de (1759-1840), vicaire général du Léon en 1787, émigre pendant la Révolution, évêque de Quimper de 1823 à 1840 : [1](#), [2](#).

Prado, Henri, cofondateur du « Groupe régionaliste breton » en 1918 : [1](#), [2](#).

Premeur, de, négociant de Saint-Malo (XVIII^e s.) : [1](#).

Prémion, négociant nantais (XVIII^e s.) : [1](#).

Prévert, Jacques (1900-1977), poète : [1](#).

Price, Thomas (1787-1848), pasteur gallois : [1](#).

Prieur de La Marne, Pierre Louis, dit (1756-1827), député de la Convention, représentant en mission, membre du Comité de salut public : [1](#).

Prigent, Denez (né à la fin des années 1960), chanteur, musicien : [1](#).

Prigent, Tanguy (1909-1970), militant SFIO, député en 1936, ministre de l'Agriculture de 1944 à 1947 : [1-2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Provence, comte de — Voir Louis XVIII.

Provins, avocat rennais, fondateur de l'Association républicaine de l'Ouest (1833) : [1](#).

Puillandre, Erwan, fondateur du festival des Vieilles Charrues à Carhaix : [1](#).

Puisaye, Joseph, comte de (1755-1827), « général en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne » : [1](#), [2](#), [3](#).

Q

Queffélec, Henri (1910-1992), écrivain : [1](#).

Quelen, comtesse de, membre fondatrice de « La Bretagne » à Paris (1895) : [1](#).

Quesnay, François (1694-1774), médecin, économiste, chef de file des physiocrates : [1](#), [2](#), [3](#).

Quesnel, Pasquier (1634-1719), théologien janséniste : [1](#), [2](#).

Quetteville, Philipp de, voyageur anglais en Bretagne entre 1859 et 1869 : [1](#).

Quillivic, René (1879-1969), sculpteur et graveur : [1-2](#), [3](#).

R

Radiguet, Jean-Isidore (1792-1862), cofondateur en 1845 de la Société linière du Finistère : [1](#).

Radiguet, Maximilien [Max] (1816-1899), actionnaire de la Société linière du Finistère : [1](#).

Ramadier, Paul (1888-1961), président du Conseil en 1947 : [1](#).

Ranconnet de Noyan, Louis-René, gentilhomme des environs de Dol, fondateur d'une « Association bretonne » en 1792 : [1](#).

Raujouan, Alain-Marie, instituteur à Uzel (Côtes-d'Armor) en 1860 : [1](#).

Récamier, Julie Bernard, M^{me} de (1777-1849) : [1](#).

Renan, Ernest (1823-1892), philosophe, historien, philologue, professeur d'hébreu au Collège de France, auteur des *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* (1883) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Renaud, Francis (1887-1973), sculpteur : [1](#).

Renot, Sophie, dame charitable à Douarnenez en 1903 : [1](#), [2](#).

Renoult, Daniel, journaliste à *L'Humanité* : [1](#).

Rialland, Raphaël, président de la FDSEA de Loire-Atlantique : [1](#).

Ribbentrop, Joachim von (1893-1946), ministre allemand du III^e Reich : [1](#).

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de (1585-1642), principal ministre de Louis XIII de 1624 à 1642 : [1](#), [2](#).

Richer, Édouard (1792-1834), auteur d'une *Histoire de la Bretagne* (1821) : [1](#), [2](#).

Rieffel, Jules (1806-1886), agronome, créateur de la première ferme-école de France à Grand-Jouan en Nozay (1830), initiateur de l'agriculture moderne en Bretagne, créateur de la revue *L'Agriculture de l'Ouest* (1840), fondateur de l'Association bretonne (1843) : [1](#), [2-3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#).

Riollay, veuve, acheteuse de biens nationaux à Lannion : [1](#).

Riou, Jakez (1899-1937), écrivain bretonnant, auteur, notamment, de *Geotenn ar Werc'hes* (« L'Herbe de la Vierge »), recueil de onze nouvelles écrites pour la revue *Gwalarn* : [1](#), [2](#), [3 n](#).

Rivalain, père, jésuite, créateur de l'« Œuvre des Bretons de Paris » (1863) : [1](#), [2](#).

Rivarol, Antoine de (1753-1801), journaliste : [1](#).

Rivoual, Yvan, cofondateur du festival des Vieilles Charrues à Carhaix : [1](#).

Robelin, ingénieur de la marine à Brest (XVIII^e s.) : [1](#).

Robespierre, Maximilien de (1758-1794), homme politique et révolutionnaire : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Robien, Christophe-Paul de (1698-1756), président du parlement de Rennes, archéologue, auteur d'une *Description historique et naturelle de la Bretagne, enrichie de plans, cartes et dessins* : [1](#), [2](#), [3-4](#).

Robin, Georges (1904-1928), cofondateur des « Seiz Breur » : [1](#).

Robin de Morhery, Louis François Anne (1741-1829), négociant à Loudéac, élu le 17 avril 1789 député du tiers de la sénéchaussée de Ploërmel, démissionne en 1790 : [1](#).

Robin de Paimpoul, avocat de Josselin en 1789 : [1](#).

Rocher, Michel, maître chaudronnier à Nantes, opposant républicain au temps de Louis Philippe : [1](#), [2](#), [3](#).

Roger, Yves-Julien, instituteur à La Guerche (Ille-et-Vilaine) en 1860 : [1](#), [2](#).

Rohan, ducs de : [1](#), [2](#).

Rohan, lignage des : [1](#).

Rohan du Poulduc : [1](#).

Roincé, Joseph Boreau de (1896-1982), monarchiste, journaliste, écrivain, cofondateur du mouvement « Breiz Atao » : [1](#), [2](#).

Rollin, Charles (1661-1741), historien : [1](#).

Roquefeuille, M^{me} de, châtelaine à Spézet en 1789 : [1](#).

Roques, Clément-Émile (1880-1964), prêtre en 1904, archevêque de Rennes en 1940, cardinal en 1946 : [1](#).

Rosconan, sieur de, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#).

Roujoux, baron de, auteur d'une *Histoire des rois et des ducs de Bretagne* (1828) : [1](#).

Roumais, Léonce de, journaliste (XIX^e s.) : [1](#), [2](#).

Rousseau, Jean-Jacques (1712-1778), écrivain, philosophe : [1](#), [2](#).

Rousseau, Paul-Armand (1835-1896), ingénieur du port de Brest

(1867), représentant du Finistère de 1871 à 1876, député de 1881 à 1885, sénateur de 1895 à 1896 : [1](#).

Roux, Ambroise (1921-1999), vice-président du CNPF : [1](#).

Roux, Jacques (1752-1794), militant révolutionnaire, chef de file des « Enragés » : [1](#).

Rozy l'aîné, agriculteur, député de Maure en 1789 : [1](#).

Rubin, procureur syndic du district de Vitré en 1793 : [1](#).

S

Saigné, abbé, réfractaire : [1](#).

saint Adrien : [1](#).

saint Aignan : [1](#).

saint André : [1](#).

saint Aragond : [1](#).

saint Bieuzy : [1](#).

saint Blaise : [1](#).

saint Brioc (Brieuc) : [1](#).

saint Cado : [1](#).

saint Cloud : [1](#).

saint Colomban : [1](#).

saint Conwoïon : [1](#).

saint Corentin : [1](#), [2](#).

saint Cornely : [1](#).

saint Coulit : [1](#).

sainte Anne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

sainte Claire : [1](#).

sainte Geneviève de Brabant : [1](#).

sainte Marguerite : [1](#).

sainte Radegonde : [1](#).

sainte Tryphine : [1-2](#).

saint Eutrope : [1](#).

saint Fiacre : [1](#).

saint Gildas : [1](#), [2](#).

saint Gobrien : [1](#).

saint Goneri : [1](#).

saint Guénolé : 1, 2.

saint Guy : 1.

saint Hubert : 1.

saint Ivy : 1.

saint Jaoua : 1.

saint Jean-Baptiste : 1.

saint Laurent : 1, 2.

saint Loup : 1.

saint Lunaire : 1.

saint Mamert : 1.

saint Marcoul : 1.

saint Mathurin : 1.

saint Maudez : 1.

saint Maur : 1.

saint Méen : 1.

saint Paul : 1.

saint Pierre : 1.

saint Pol de Léon : 1, 2.

saint Renan (ou Ronan) : 1, 2.

saint Servais : 1 n.

saint Tugdual : 1.

saint Tugen : 1.

saint Urlou : 1.

Saint-Aignan, Louis-Marie de (1767-1837), député de Loire-Inférieure de 1819 à 1824, de 1827 à 1831, pair de France : 1.

Saint-Aignan, Nicolas-Auguste de (1770-1858), député des Côtes-du-Nord de 1820 à 1824, de 1829 à 1834, pair de France : 1.

Saint-Maurice, journaliste à *L'Illustration* : 1.

Saint-Prix, Barbe-Émilie (1789-1869), collectrice de *gwerzious* : 1.

Saint-Régent, Pierre Robinault de, dit « le chevalier Pierrot » (1768-1801), lieutenant de Cadoudal : 1, 2.

Saint-Riveul, de, gentilhomme victime lors de la « Journée des bricoles » à Rennes en janvier 1789 : 1.

Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de (1675-1755), mémorialiste : 1, 2.

Salle, préfet du Finistère en 1869 : 1.

Sand, George (1804-1876), écrivain : 1, 2, 3.

Sangnier, Marc (1873-1950), fondateur du « Sillon » : 1, 2 n.

Sarrieu, ferblantier nantais : [1](#).

Sauckel, Fritz (1894-1946), responsable nazi de la main-d'œuvre : [1](#), [2](#), [3](#).

Saupiquet, négociant nantais (XIX^e s.) : [1](#).

Sauveur, Joseph, président du district de La Roche-Bernard en 1793 : [1](#).

Scott, Sir Walter (1771-1832), écrivain écossais : [1](#), [2](#).

Sébillot, Paul (1843-1918), ethnologue : [1](#), [2](#).

Sée, Henri (1864-1936), historien, auteur, notamment, des *Classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution* (1906) : [1](#).

Ségur, maréchal de : [1](#).

Sergent, René-Nicolas (1802-1871), évêque de Quimper de 1855 à 1871 : [1](#), [2](#).

Serrand, François-Jean-Marie (1874-1949), évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier à partir de 1923 : [1](#).

Servat, Gilles, chanteur : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Sesmaisons, Louis-Humbert, comte de (1777-1836), député de Loire-Inférieure de 1815 à 1816, de 1820 à 1827, pair de France : [1](#).

Sevestre de La Metterie, Achille-Joseph-Marie-François (1753-1846), greffier du tribunal de Rennes, chef du club des jacobins de Rennes, élu, le 5 septembre 1792, député d'Ille-et-Vilaine à la Convention, siège à la Montagne, régicide, exilé à Bruxelles : [1](#).

Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de (1626-1696), épistolière : [1](#).

Siegfried, André (1875-1959), historien et sociologue : [1](#), [2](#), [3-4](#), [5](#), [6](#).

Sieyès, Emmanuel Joseph, abbé (1748-1836), député à l'Assemblée constituante et à la Convention, membre du Directoire : [1](#), [2](#).

Silhouette, Étienne de (1709-1767), contrôleur général des Finances : [1](#).

Silz, de, chef chouan dans le Morbihan : [1](#).

Simon, François-Étienne (1742-1807), député du clergé de Dol en 1789, prête le serment ecclésiastique et se rétracte aussitôt, réfugié en Angleterre, meurt principal du collège de Dol : [1](#) n.

Simon, Jules (1814-1896), homme politique, président du Conseil : [1](#), [2](#).

Sohier, Yann (1901-1935), instituteur à Tréguier, Plouguivel, Quemperven, Plourivo (1929), fondateur d'*Ar Falz* (« La Faucille ») en

1933, bulletin mensuel des instituteurs laïcs partisans de l'enseignement du breton, ami de Marcel Cachin et de l'abbé Perrot, mort d'une septicémie, à la suite d'une plaie : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Sol de Grisolles, Louis-Charles de (1761-1836), lieutenant de vaisseau, chef chouan, sous les ordres de Cadoudal, puis organisateur de la « petite chouannerie » de 1815, nommé maréchal de camp sous la Restauration : [1](#), [2](#).

Souvestre, Émile (1831-1896), écrivain, auteur, notamment, des *Derniers Bretons* (1836) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#) n, [5](#) n, [6](#), [7](#), [8](#).

Staël, Germaine Necker, baronne de Staël-Holstein, dite M^{me} de (1766-1817), écrivain : [1](#).

Stalaven, boucher-charcutier à Bourbriac : [1](#).

Stendhal, Henri Beyle, dit (1783-1842), écrivain : [1](#), [2](#).

Stivell, Alan (né en 1944), musicien, chanteur, artisan de la renaissance de la harpe celtique : [1](#), [2](#), [3](#).

Stofflet, Jean-Nicolas (1753-1796), général vendéen : [1](#).

Surcouf, Robert (1773-1827), corsaire malouin : [1](#).

Suzain, Jean, greffier en 1789 : [1](#).

T

Taine, Hippolyte Adolphe (1828-1893), historien : [1](#).

Talhouët, Louis-Germain de, comte de Bonamour, chef de file des opposants à l'État royal au temps de la Régence : [1](#), [2](#), [3](#).

Talhouët de Boishorand, participant à la conspiration de Pontcallec : [1](#).

Tallandier, dom Charles-Louis (1705-1786), bénédictin : [1](#).

Tardiveau, François-Alexandre, avocat de Rennes, membre du club des jacobins : [1](#).

Target, Guy-Jean-Baptiste, avocat, député à l'Assemblée constituante : [1](#).

Tchekhov, Antoine (1860-1904), écrivain russe : [1](#).

Tiercelin, Louis Joseph Marie (1846-1915), poète, créateur de *L'Hermine*, revue littéraire et artistique de Bretagne (1889), cofondateur de l'Union régionaliste bretonne : [1](#), [2](#).

Torreon, Philippe (né en 1965), acteur, [1](#).

Toulemont, père, jésuite, cocréateur de l'« Œuvre des Bretons de Paris » (1863) : [1](#), [2](#).

Toulouse, Louis Alexandre de Bourbon, comte de (1678-1737), fils bâtard légitimé de Louis XIV, gouverneur de Bretagne : [1](#) n, [2](#).

Tréhouart de Beaulieu, Bernard-Thomas (1754-1804), représentant en mission à Brest en 1793 : [1](#).

Tréhu de Monthierry, Julien (1754-1846), membre du présidial de Rennes en 1788, 1789 et 1790, député de 1817 à 1822 : [1](#).

Trémargat, Louis, marquis de (né en 1749) : [1](#), [2](#), [3](#).

Tréogat, docteur (fin XIX^e s.) : [1](#).

Tresvaux, abbé (XIX^e s.) : [1](#).

Troadec, Christian (né en 1966), cofondateur du festival des Vieilles Charrues à Carhaix, maire de Carhaix depuis 1981 : [1](#).

Trochu, Félix, abbé (1868-1950), prêtre démocrate, fondateur de *L'Ouest-Éclair* en 1899, qui soutient les idées de la démocratie chrétienne : [1](#) n, [2](#).

Trochu, Louis Jules, général (1815-1896) : [1](#), [2](#).

Trollope, Adolphus, voyageur anglais en Bretagne en 1839 : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).

Tromel, Marie [ou Marion du Faouët] (1717-1755), chef d'une bande de voleurs : [1](#).

Tuault de La Bouverie, Joseph-Golven (1744-1822), avocat au parlement (1766), sénéchal de Ploërmel, député aux états de Bretagne, élu député du tiers aux états généraux de 1789, élu le 4 vendémiaire an XIII par le Sénat conservateur député du Morbihan au Corps législatif, conseiller général du Morbihan, président du tribunal de Ploërmel : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Turbec, Laurence, victime de l'attentat de Quévert (2000) : [1](#).

Turgot, Anne Robert Jacques, baron de (1727-1781), homme politique : [1](#).

V

Vallaux, Camille (1870-1945), géographe : [1](#), [2](#).

Vallée, François (1860-1949), grammairien, philologue, militant nationaliste breton, auteur notamment de *La Langue bretonne en*

quarante leçons (1909) : [1](#), [2](#).

Vally, Sébastien, maire de Douarnenez en 1922, premier maire communiste de France : [1](#).

Vanneau, Suzanne-Gilles (1747-1803), recteur d'Orgères (1778), élu, le 21 avril 1789, député du clergé de Rennes aux états généraux, ne prête pas le serment, se réfugie en Angleterre : [1](#) n.

Vatan, M. de, procureur général du procès de Pontcallec : [1](#).

Vatar, René-Charles-François, principal éditeur de Rennes en 1789 : [1](#).

Vercel, Roger (1894-1957), écrivain : [1](#), [2](#).

Viala, Agricol (mort en 1793), militant jacobin, érigé en héros de la Révolution : [1](#).

Vidal de La Blache, Paul (1845-1918), géographe : [1](#).

Vigié, médecin de campagne (XVIII^e s.) : [1](#).

Villèle, Joseph (1773-1854), ministre, président du Conseil : [1](#).

Villeneuve (né en 1901), préfet des Côtes-du-Nord en 1943-1944 : [1](#).

Villermé, Louis René (1782-1863), médecin : [1](#).

Volney, Constantin-François Chasseboeuf, comte de (1757-1820), journaliste, pamphlétaire : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Voltaire, François Marie Arouet, dit (1694-1778), écrivain, philosophe : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

W

Wallon, Henri (1812-1904), homme politique, ministre : [1](#).

Washington, George (1732-1799), premier président des États-Unis : [1](#).

Weber, Max (1864-1920), économiste, philosophe et sociologue allemand : [1](#).

Wilson, Thomas Woodrow (1856-1924), président des États-Unis de 1913 à 1921 : [1](#).

Y

Yeun ar Gow [Yves Le Goff] (1897-1966), notaire à Pleyben : [1](#).

Youenou, Anna (1901-1985), femme de François Debauvais : [1](#), [2](#) n, [3](#) n, [4](#), [5](#), [6](#).

Young, Arthur (1741-1820), agronome anglais : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Z

Zola, Émile (1840-1902), écrivain : [1](#).

Index des lieux

A

Afrique : 1.

Alençon (Orne) : 1.

Algérie : 1, 2, 3, 4.

Allemagne : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15.

Amérique du Nord : 1.

Amérique du Sud (ou Amérique latine) : 1, 2, 3.

Amiens (Somme) : 1.

Ancenis (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5.

Angers (Maine-et-Loire) : 1, 2, 3, 4, 5.

Angleterre : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.

Anjou : 1, 2 n, 3, 4, 5, 6, 7.

Annecy (Haute-Savoie) : 1.

Antilles : 1.

Antrain (Ille-et-Vilaine) : 1.

Anvers (Belgique) : 1.

Arabie Saoudite : 1.

Araize (Ille-et-Vilaine), 1.

Arcoat, ou « pays de la terre » : 1.

Arras (Pas-de-Calais) : 1.

Arrée, monts d' (Finistère) : 1.

Artois : 1.

Arzon (Morbihan) : 1.

Audierne (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Augan (Morbihan) : 1.

Auray (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 n, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Autriche : 1.

Avranches (Manche) : 1, 2.

B

- Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) : [1](#), [2](#).
Bannalec (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#).
Barr (Bas-Rhin) : [1](#).
Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique) : [1](#).
Baud (Morbihan) : [1](#).
Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) : [1](#).
Beaulieu (Indre-et-Loire) : [1](#).
Beauport (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Beauregard (Morbihan) : [1](#), [2](#).
Bécherel (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#).
Béganne (Morbihan) : [1](#).
Bégard (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Beignon (Morbihan) : [1-2](#).
Belgique : [1](#), [2](#), [3](#).
Belle-Île-en-Mer (Morbihan) : [1 n](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).
Belle-Île-en-Terre (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Berlin (Allemagne) : [1](#), [2](#), [3](#).
Bermudes : [1](#).
Berrien (Finistère) : [1](#).
Besançon (Doubs) : [1](#).
Bieuzy (Morbihan) : [1](#), [2](#).
Bignan (Morbihan) : [1](#).
Billio (Morbihan) : [1](#).
Binic (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Blain (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
Blavet (*voir aussi* Port-Louis) : [1](#).
Blaye (Gironde) : [1](#).
Bohême (Europe centrale) : [1](#).
Boistrudant (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
Bolazec (Finistère) : [1](#).
Bologne (Italie) : [1](#).
Bordeaux (Gironde) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).
Bouguenais (Loire-Atlantique) : [1](#).
Boulogne (Pas-de-Calais) : [1](#).
Bourbon, île (La Réunion) : [1](#).
Bourbriac (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Bourgogne : 1, 2, 3.

Bouvines (Nord) : 1.

Brains (Loire-Atlantique) : 1.

Bréhat (Côtes-d'Armor) : 1.

Brélevenez (Côtes-d'Armor) : 1.

Brennilis (Finistère) : 1.

Brésil : 1, 2.

Brest (Finistère) : 1 n, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8-9, 10, 11-12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105 n, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127.

Brocéliande (Ille-et-Vilaine) : 1.

Broons (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3.

Bruc (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.

Bruxelles (Belgique) : 1, 2, 3.

Bruz (Ille-et-Vilaine) : 1.

Bulat (Côtes-d'Armor) : 1.

C

Cadix (Espagne) : 1, 2.

Caen (Calvados) : 1.

Californie : 1.

Callac (Côtes-d'Armor) : 1, 2.

Camaret (Finistère) : 1.

Cambrésis : 1.

Campénéac (Morbihan) : 1, 2.

Canada : 1, 2, 3, 4.

Cancalle (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3.

Carentoir (Morbihan) : 1.

Carhaix (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Carnac (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5.

Carnoët (Côtes-d'Armor) : 1.
Carthage (Afrique du Nord) : 1.
Catalogne : 1.
Cézembre, île de (Ille-et-Vilaine) : 1.
Chantenay (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3.
Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.
Châteaubriant (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4.
Château-Gaillardin (Finistère) : 1.
Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) : 1.
Châteaulin (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.
Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine : 1.
Châteauneuf-du-Faou (Finistère) : 1, 2, 3.
Châtelaudren (Côtes-d'Armor) : 1.
Châtellerault (Vienne) : 1.
Chaumont (Haute-Marne) : 1.
Chaville (Seine-Saint-Denis) : 1.
Cherbourg (Manche) : 1.
Chicago (États-Unis) : 1, 2.
Chine : 1, 2.
Cléden-Cap-Sizun (Finistère) : 1.
Clichy (Seine-Saint-Denis) : 1.
Coadry-en-Scaër (Finistère) : 1.
Coblence (Allemagne) : 1, 2.
Coësmes (Ille-et-Vilaine) : 1.
Coëtbugat (ancienne commune du Morbihan) : 1.
Coëtlo : 1.
Collinée (Côtes-d'Armor) : 1.
Colmar (Haut-Rhin) : 1.
Combourg (Ille-et-Vilaine) : 1.
Compiègne (Oise) : 1.
Concarneau (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.
Confrécourt (Aisne) : 1.
Conlie (Sarthe) : 1, 2, 3.
Corlay (Côtes-d'Armor) : 1, 2.
Cornouaille : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.
Corse : 1.
Côte d'Azur : 1.
Cotentin : 1.

Couëron (Loire-Atlantique) : [1](#).
Coventry (Grande-Bretagne) : [1](#).
Crédin (Morbihan) : [1](#).
Crimée : [1](#), [2](#).
Croixanvec (Morbihan) : [1](#), [2](#).
Crozon (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#).
Cuba : [1](#).

D

Danemark : [1](#).
Dauphiné : [1](#), [2](#).
Dinan (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#).
Dinard (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
Dol (Ille-et-Vilaine) : [1](#), [2](#), [3](#).
Donchéry (Ardennes) : [1](#).
Donges (Loire-Atlantique) : [1](#).
Douarnenez (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#),
[15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#).
Dreux (Eure-et-Loir) : [1](#).
Duault (Finistère) : [1](#).
Dublin (Irlande) : [1](#), [2](#) n.

E

Écosse : [1](#), [2](#), [3](#).
Elliant (Finistère) : [1](#), [2](#).
Élorn (Finistère) : [1](#).
Ercée-en-Lamée (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
Ernée (Mayenne) : [1](#).
Espagne : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).
États-Unis : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).
Étel (Morbihan) : [1](#).

F

Feins (Ille-et-Vilaine) : 1.

Flandre(s) : 1, 2, 3.

Fleurus (Belgique) : 1.

Fouesnant (Finistère) : 1, 2.

Fougeray (Ille-et-Vilaine) : 1.

Fougères (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

Franche-Comté : 1.

G

Genève (Suisse) : 1.

Gouarec (Côtes-d'Armor) : 1.

Gourin (Morbihan) : 1, 2.

Grand-Bé (Ille-et-Vilaine) : 1.

Grand-Champ (Loire-Atlantique) : 1.

Grand-Jouan (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3.

Grenoble (Isère) : 1.

Grignon (Yvelines) : 1 n.

Groix (Morbihan) : 1, 2.

Guadeloupe : 1.

Guémené (Morbihan) : 1.

Guérande (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4.

Guerlesquin (Finistère) : 1, 2.

Guern (Morbihan) : 1.

Guernesey, île anglo-normande : 1.

Guiclan (Finistère) : 1, 2.

Guidel (Morbihan) : 1 n.

Guillac (Morbihan) : 1.

Guilliers (Morbihan) : 1.

Guimiliau (Finistère) : 1, 2.

Guinée, golfe de : 1.

Guingamp (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26.

Guipavas (Finistère) : [1](#).

Guisriff (Morbihan) : [1](#).

Guissény (Finistère) : [1](#).

H

Hanvec (Finistère) : [1](#).

Helléan (Morbihan) : [1](#).

Hémonstoir (Côtes-d'Armor) : [1](#).

Hennebont (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#) n, [11](#), [12](#), [13](#).

Hoëdic, île d' (Morbihan) : [1](#).

Hollande : [1](#), [2](#).

Houat, île d' (Morbihan) : [1](#).

Huelgoat (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

I

Ignny (Essonne) : [1](#).

Illifaut (Côtes-d'Armor) : [1](#).

Indes : [1](#), [2](#).

Indret (Loire-Atlantique) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Ingrandes (Maine-et-Loire) : [1](#), [2](#).

Inzinzac (Morbihan) : [1](#).

Iran : [1](#).

Irlande : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#).

Islande : [1](#), [2](#).

Italie : [1](#).

J

Jersey, île anglo-normande : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Josselin (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#).

Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique) : [1](#).

Jugon (Côtes-d'Armor) : 1.

Jura Souabe : 1.

K

Kerdrel (Morbihan) : 1.

Kerfeunteun (Finistère) : 1.

Kerglaw (Morbihan) : 1, 2.

Kergrois (Morbihan) : 1.

Kerigasul (Finistère) : 1.

Kerléano (Morbihan) : 1.

Kerlouan (Finistère) : 1.

Kermahonec (Finistère) : 1.

Kernevez (Finistère) : 1.

Kernitron (Finistère) : 1.

Kerotret (Côtes-d'Armor) : 1.

Kervoriou (Côtes-d'Armor) : 1.

L

La Barre-Thomas (Ille-et-Vilaine) : 1.

La Baule (Loire-Atlantique) : 1, 2.

La Chapelle-Erbrée (Ille-et-Vilaine) : 1.

La Chesnais (Côtes-d'Armor) : 1, 2.

La Clarté (Côtes-d'Armor) : 1.

Lagrée (Morbihan) : 1.

La Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4.

La Mabilais (Ille-et-Vilaine) : 1.

La Maltière (Ille-et-Vilaine) : 1.

La Martyre (Finistère) : 1.

Lamballe (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

Landéda (Finistère) : 1.

Landerneau (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,

15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Landévennec (Finistère) : 1 n, 2.

Landivisiau (Finistère) : 1, 2, 3 n, 4, 5, 6.

Lanester (Morbihan) : 1 n.

Langoat (Côtes-d'Armor) : 1.

Langon (Ille-et-Vilaine) : 1 n.

Languedoc : 1, 2, 3, 4.

Languidic (Morbihan) : 1.

Laninon (Finistère) : 1.

Laniscat (Côtes-d'Armor) : 1.

Lanmeur (Finistère) : 1, 2, 3 n.

Lann-Bihoué (Morbihan) : 1.

Lannion (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13,

14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21.

Lanrelas (Côtes-d'Armor) : 1, 2.

Lanvallay (Côtes-d'Armor) : 1.

Lanvaux (Morbihan) : 1, 2, 3.

La Roche-Bernard (Morbihan) : 1, 2, 3, 4.

La Roche-sur-Yon (Vendée) : 1, 2.

La Rochelle (Charente-Maritime) : 1.

La Rouërie (Ille-et-Vilaine) : 1.

La Touche-Porée (Côtes-d'Armor) : 1.

Laval (Mayenne) : 1, 2, 3, 4, 5.

Le Bouguen (Brest) (Finistère) : 1.

Le Croisic (Loire-Atlantique) : 1, 2.

Le Faouët (Morbihan) : 1, 2, 3, 4.

Le Folgoët (Finistère) : 1, 2, 3.

Le Guilvinec (Finistère) : 1, 2, 3.

Le Havre (Seine-Maritime) : 1, 2, 3, 4, 5 n, 6.

Léhon (Côtes-d'Armor) : 1.

Le Mans (Sarthe) : 1, 2, 3, 4.

Léon : 1, 2 n, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18,

19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36.

Le Pellerin (Loire-Atlantique) : 1.

Le Pilier rouge (Brest) (Finistère) : 1.

Le Pouldu (Finistère) : 1.

Le Relecq (Finistère) : 1, 2.

Lesneven (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5.

Lesquiffiou en Pleyber-Christ (Finistère) : 1.

Les Sables-d'Olonne (Vendée) : 1.

Le Theil (Ille-et-Vilaine) : 1.

Leuhan (Finistère) : 1.

Lézardrieux (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4.

Lezou-Destin (Finistère) : 1.

Leyde (Pays-Bas) : 1.

Lignol (Morbihan) : 1, 2.

Lille (Nord) : 1.

Locarn (Côtes-d'Armor) : 1, 2.

Locminé (Morbihan) : 1, 2.

Locronan (Finistère) : 1, 2-3, 4.

Lohéac (Ille-et-Vilaine) : 1.

Lohuec (Côtes-d'Armor) : 1.

Londres (Grande-Bretagne) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

Loqueffret (Finistère) : 1.

Lorient (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10-11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 n, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 n, 45, 46, 47, 48, 49 n, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57.

Lorraine : 1, 2.

Loudéac (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Lourdes (Hautes-Pyrénées) : 1, 2.

Loutehel (Ille-et-Vilaine) : 1.

M

Maastricht (Pays-Bas) : 1.

Machecoul (Loire-Atlantique) : 1.

Maël-Carhaix (Finistère) : 1, 2.

Maël-Pestivin (Finistère) : 1.

Mahé (Inde) : 1.

Maine : 1, 2.

Malestroit (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Malguénac (Morbihan) : 1.

Marengo (Italie) : 1.

Marseille (Bouches-du-Rhône) : 1, 2.
 Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine) : 1.
 Martinique : 1.
 Matignon (Côtes-d'Armor) : 1.
 Mayence (Allemagne) : 1.
 Mayenne (Mayenne) : 1.
 Meaux (Seine-et-Marne) : 1.
 Menin (Belgique) : 1.
 Merdrignac (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3.
 Mers el-Kébir (Algérie) : 1.
 Metz (Moselle) : 1.
 Mexique : 1, 2, 3.
 Minorque, île de : 1.
 Missiriac (Morbihan) : 1.
 Moëlan-sur-Mer (Finistère) : 1, 2.
 Moncontour (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4.
 Monrovia (Liberia) : 1.
 Montagnes Noires (Finistère) : 1.
 Montauban (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.
 Montfort (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4.
 Montoire (Loir-et-Cher) : 1, 2, 3.
 Montrelais (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3.
 Montreuil-en-Ille (Ille-et-Vilaine) : 1.
 Morlaix (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6 n, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,
 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32,
 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45.
 Moscou (Russie) : 1.
 Mouzeil (Loire-Atlantique) : 1.
 Moyen-Orient : 1, 2.

N

Nancy (Meurthe-et-Moselle) : 1.
 Nantes (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 n, 9, 10, 11, 12, 13,
 14, 15, 16, 17, 18-19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31,
 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49,

50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105.

Napoléonville (Pontivy) (Morbihan) : 1-2.

Narbonne (Aude) : 1.

Neerwinden (Belgique) : 1.

Neuchâtel (Suisse) : 1, 2.

Neuillac (Morbihan) : 1.

Neuilly (Hauts-de-Seine) : 1.

New York (États-Unis) : 1, 2.

Nizon (Finistère) : 1, 2, 3.

Norfolk (Angleterre) : 1.

Normandie : 1, 2, 3.

Norvège : 1.

Nouvelle-Calédonie : 1, 2.

Noyal-Pontivy (Morbihan) : 1, 2, 3.

Nozay (Loire-Atlantique) : 1.

O

Orléans (Loiret) : 1, 2, 3, 4.

Ouessant (Finistère) : 1, 2.

P

Pacé (Ille-et-Vilaine) : 1.

Pacy-sur-Eure (Eure) : 1, 2.

Paimbeuf (Loire-Atlantique) : 1 n.

Paimpol (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Paimpont (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Paris : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29-30, 31, 32, 33 n, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54.

Pays-Bas : 1, 2.
Pays bigouden : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,
Penfeld (Finistère) : 1, 2.
Penhoët (Loire-Atlantique) : 1, 2.
Penmarc'h (Finistère) : 1, 2, 3, 4.
Penthièvre : 1.
Penzé (Finistère) : 1.
Persique, golfe : 1.
Peumerit-Quintin (Côtes-d'Armor) : 1.
Pipriac (Ille-et-Vilaine) : 1.
Plabennec (Finistère) : 1, 2, 3.
Plancoët (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4.
Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine) : 1 n, 2.
Plémet (Côtes-d'Armor) : 1, 2.
Plénée-Jugon (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3.
Pléneuf (Côtes-d'Armor) : 1.
Plérin (Côtes-d'Armor) : 1.
Plesder (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.
Plésidy (Côtes-d'Armor) : 1.
Plestan (Côtes-d'Armor) : 1.
Plestin-les-Grèves (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3.
Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine) : 1.
Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3.
Pleyben (Finistère) : 1, 2.
Pleyber-Christ (Finistère) : 1, 2.
Ploaré (Finistère) : 1.
Ploemeur (Morbihan) : 1, 2.
Ploërmel (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,
15, 16, 17 n, 18, 19, 20, 21.
Plogoff (Finistère) : 1, 2, 3.
Plonévez-du-Faou (Finistère) : 1.
Plonévez-Porzay (Finistère) : 1, 2, 3.
Plouaret (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4.
Plouarzel (Finistère) : 1.
Plouay (Morbihan) : 1.
Ploudalmézeau (Finistère) : 1, 2, 3 n.
Ploudaniel (Finistère) : 1, 2.
Plouédern (Finistère) : 1, 2.

Plouegat-Moysan (Finistère) : [1](#) n.
Plouenast (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Plouescat (Finistère) : [1](#).
Plougastel (Finistère) : [1](#).
Plougrescant (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#).
Plouguiel (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#).
Plouhinec (Finistère) : [1](#), [2](#).
Plouigneau (Finistère) : [1](#).
Ploujean (Finistère) : [1](#), [2](#).
Ploumilliau (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Plounéour-Ménez (Finistère) : [1](#) n, [2](#).
Plounéventer (Finistère) : [1](#).
Plounévez-Lochrist (Finistère) : [1](#), [2](#).
Plounévez-Moëdec (Finistère) : [1](#).
Plouray (Morbihan) : [1](#).
Plourin-Ploudalmézeau (Finistère) : [1](#), [2](#).
Plourivo (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#).
Plouvien (Finistère) : [1](#).
Plouzévédé (Finistère) : [1](#).
Plozévet (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#).
Plumeliau (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#).
Plurien (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Pluzunet (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#).
Plymouth (Grande-Bretagne) : [1](#).
Poilley (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
Poitiers (Vienne) : [1](#), [2](#).
Poitou : [1](#).
Pont-Aven (Finistère) : [1-2](#).
Pontcallec (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#).
Pontchâteau (Loire-Atlantique) : [1](#), [2](#).
Pont-Croix (Finistère) : [1](#).
Pont-de-Buis (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#).
Pontivy (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#),
[16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#).
Pont-l'Abbé (Finistère) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
Pont-Melvez (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Pont-Péan (Ille-et-Vilaine) : [1](#), [2](#).
Pontrieux (Côtes-d'Armor) : [1](#).

Pont-Triffen (Finistère) : 1.
Port-Launay (Finistère) : 1, 2, 3, 4.
Port-Louis (Morbihan) : 1, 2, 3, 4.
Porto Rico : 1.
Portrieux (Côtes-d'Armor) : 1.
Port-Royal-des-Champs (Yvelines) : 1, 2.
Portsall (Finistère) : 1, 2.
Portugal : 1.
Pouldavid (Finistère) : 1.
Pouldreuzic (Finistère) : 1, 2.
Poullaouen (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5.
Présidy : 1.
Prières (Morbihan) : 1.

Q

Quelven (Morbihan) : 1.
Questembert (Morbihan) : 1, 2.
Quévert (Côtes-d'Armor) : 1, 2.
Quiberon (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6.
Quillio (Côtes-d'Armor) : 1.
Quimerc'h (Finistère) : 1, 2.
Quimper (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 n, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 n, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62.
Quimperlé (Finistère) : 1, 2, 3, 4.
Quintin (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4.

R

Rance : 1, 2, 3 n, 4.
Raz, pointe du (Finistère) : 1.
Recouvrance (Finistère) : 1, 2.

Redon (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Reims (Marne) : 1.

Réminiac (Morbihan) : 1, 2, 3.

Rennes (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 n, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24-25, 26, 27-28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 n, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 n, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146.

Rethondes (Oise) : 1.

Retz, pays de : 1.

Rhénanie : 1.

Rhin : 1.

Rochefort-en-Terre (Morbihan) : 1.

Rohan (Morbihan) : 1, 2, 3 n, 4.

Rome (Italie) : 1, 2, 3, 4, 5.

Roscanvel (Finistère) : 1.

Roscoff (Finistère) : 1, 2, 3.

Rosporden (Finistère) : 1, 2, 3.

Rostrenen (Finistère) : 1, 2, 3, 4.

Rotterdam (Pays-Bas) : 1.

Rouen (Seine-Maritime) : 1, 2.

Roville (Meurthe-et-Moselle) : 1, 2, 3.

Rumengol (Finistère) : 1, 2,

Rungis (Val-de-Marne) : 1.

Russie : 1, 2.

S

Sablé (Sarthe) : 1.

Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.

Saint-Bihy (Côtes-d'Armor) : 1.

Saint-Briac (Côtes-d'Armor) : 1.

Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 n, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39 n, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49 n, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57.

Saint-Caradec-sur-Oust (Côtes-d'Armor) : 1, 2.

Saint-Cast (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3.

Saint-Conan (Côtes-d'Armor) : 1.

Saint-Connec (Côtes-d'Armor) : 1.

Saint-Cornely (Morbihan) : 1.

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) : 1, 2, 3, 4, 5.

Saint-Denis-de-l'Estrée (Seine-Saint-Denis) : 1.

Saint-Domingue : 1, 2.

Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

Sainte-Anne-la-Palud (Finistère) : 1, 2, 3.

Sainte-Brigitte (Morbihan) : 1.

Sainte-Croix-de-Guingamp (Côtes-d'Armor) : 1, 2, 3.

Saintes (Charente-Maritime) : 1, 2.

Saint-Étienne-du-Gué-de-Lisle (Côtes-d'Armor) : 1.

Saint-Gérand (Morbihan) : 1.

Saint-Germain-du-Pinel (Ille-et-Vilaine) : 1.

Saint-Gildas-de-Rhuys (Morbihan) : 1, 2.

Saint-Herblain (Loire-Atlantique) : 1.

Saint-Hervé (Côtes-d'Armor) : 1.

Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) : 1.

Saint-Jean-Brévalay (Morbihan) : 1 n, 2, 3.

Saint-Jean-du-Doigt (Finistère) : 1, 2-3.

Saint-Jean-Trolimon (Finistère) : 1.

Saint-Laurent-du-Pouldu (Finistère) : 1.

Saint-Lormel (Côtes-d'Armor) : 1.

Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 n, 35.

Saint-Marcel (Morbihan) : 1, 2.

Saint-Martin-des-Champs (Finistère) : 1 n, 2.

Saint-Martin-des-Vignes (Ille-et-Vilaine) : 1 n.

Saint-Mathieu, pointe (Finistère) : 1, 2.

Saint-Méen (Ille-et-Vilaine) : 1, 2, 3, 4, 5.

Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique) : 1 n.

Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25.

Saint-Nicolas-du-Pélem (Côtes-d'Armor) : 1, 2.

Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) : 1, 2.

Saint-Perreux (Morbihan) : 1.

Saint-Pétersbourg (Russie) : 1.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Loire-Atlantique) : 1.

Saint-Pierre (Morbihan) : 1.

Saint-Pol-de-Léon (Finistère) : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 n, 13, 14, 15.

Saint-Quay-Portrieux (Côtes-d'Armor) : 1.

Saint-Renan (Finistère) : 1.

Saint-Sauveur-de-Coadry (Finistère) : 1.

Saint-Servais (Finistère) : 1.

Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) : 1, 2.

Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine) : 1.

Saint-Thégonnec (Finistère) : 1, 2.

Saint-Vincent-sur-Oust (Morbihan) : 1.

Saint-Vougay (Finistère) : 1, 2.

Saint-Vran (Côtes-d'Armor) : 1.

Santander (Espagne) : 1.

Sarzeau (Morbihan) : 1.

Sauzon (Morbihan) : 1.

Savenay (Loire-Atlantique) : 1, 2, 3.

Savone (Italie) : 1.

Scrignac (Finistère) : 1, 2 n, 3, 4.

Sedan (Ardennes) : 1.

Séglien (Morbihan) : 1.

Sein, île de (Finistère) : 1, 2, 3, 4.

Senven-Léhart (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Sérent (Morbihan) : [1](#).
Silfiac (Morbihan) : [1](#).
Sixt-sur-Aff (Ille-et-Vilaine) : [1](#), [2](#).
Sizun, cap (Finistère) : [1](#) n, [2](#).
Spézet (Finistère) : [1](#), [2](#) n, [3](#).
Spire (Allemagne) : [1](#).
Stalingrad (Russie) : [1](#).
Strasbourg (Bas-Rhin) : [1](#).
Suède : [1](#).
Suisse : [1](#).

T

Taulé (Finistère) : [1](#), [2](#).
Teillay (Ille-et-Vilaine) : [1](#), [2](#).
Terre-Neuve : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).
Tinténiac (Ille-et-Vilaine) : [1](#).
Tolbiac (Allemagne) : [1](#).
Toulouse (Haute-Garonne) : [1](#).
Tours (Indre-et-Loire) : [1](#), [2](#), [3](#).
Tréal (Morbihan) : [1](#), [2](#).
Trébeurden (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#).
Tréboul (Finistère) : [1](#).
Trédrez (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#).
Trégastel (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#).
Trégor, Trégorrois : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#) n,
[15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#).
Tréguier (Côtes-d'Armor) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#),
[14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#).
Trélazé (Maine-et-Loire) : [1](#).
Trémalo (Finistère) : [1](#).
Trémaouzan (Finistère) : [1](#).
Trémuson (Côtes-d'Armor) : [1](#).
Trévarez (Finistère) : [1](#).
Trieux (Côtes-d'Armor) : [1](#).

Trignac (Loire-Atlantique) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#).

Troudousten (Finistère) : [1](#).

Tyr (Proche-Orient) : [1](#).

U

Uzel (Côtes-d'Armor), [1](#), [2](#), [3](#).

V

Valérien, mont (Hauts-de-Seine) : [1](#).

Vannes (Morbihan) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#).

Vannetais : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#).

Varennes (Meuse) : [1](#).

Vendée : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#).

Venezuela : [1](#).

Verdun (Meuse) : [1](#), [2](#).

Verneuil : [1](#) n.

Versailles (Yvelines) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#).

Vichy (Allier) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#).

Vilaine : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#).

Vitré (Ille-et-Vilaine) : [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#).

W

Waterloo (Belgique) : [1](#), [2](#).

Y

Ys (ville engloutie) : [1](#), [2](#) n.

Yser : [1](#).

Yvignac (Côtes-d'Armor) : [1](#).

Cartes*1

L'organisation des états

Les saints guérisseurs du cap Sizun

Hiérarchie et réseaux urbains vers 1700

Les villes bretonnes à la fin du XVIII^e siècle

Prêtres ayant prêté serment à la Constitution civile du clergé en 1791

L'insurrection de mars 1793

Évolution de la frontière linguistique

Densité de population en 1876

Les tempéraments politiques de 1800 à 1910

Les grèves en Bretagne de 1892 à 1914

Les voix du Front populaire aux élections de 1936

Réunions publiques et manifestations de Dorgères et de ses principaux lieutenants de 1928 à 1939

Les effectifs porcins

Les effectifs de poulets de chair

La production laitière

Concentration de nitrates en 1986

La Bretagne au début du XXI^e siècle : un territoire quadrillé sur 4 départements et 21 pays

*1. Les cartes de cet ouvrage ont été réalisées par « Légendes Cartographie » (40 rue des Vignobles 78400 Chatou).